réception du tome XVI des Mémoires de la Société et de la 117me livraison du Bulletin.

3°. — M. le directeur du Musée Guimet, à Lyon, annonce l'envoi de 10 fascicules de la *Revue de l'histoire des religions.*

4°. — M. l'abbé Fromentin, membre correspondant, remercie la Société de la souscription dont elle a bien voulu l'honorer pour la nouvelle édition qu'il se propose de donner de l'*Histoire de l'abbaye d'Auchy.*

— L'ordre du jour appelle l'élection du bureau pour l'année 1882, c'est-à-dire du président et du vice-président, les autres membres n'étant pas sujets à la réélection pour cette année.

Avant de procéder au vote, M. Butor prononce quelques paroles pour exposer l'état de la question ; puis le scrutin est ouvert, et le dépouillement fait connaître que les titulaires pour l'année 1882 sont :

Président : M. Albert Legrand.
Vice-président : M. J. Butor.

M. Butor remercie l'assemblée de la bienveillance qu'elle veut bien lui témoigner et de l'honneur qu'elle vient de lui faire en le désignant pour vice-président, et l'assure de son concours toujours dévoué.

— M. le Président expose à l'assemblée l'état de la question relative à la statue de l'abbé Suger, dont l'érection a été arrêtée en principe par la Société, il y a plusieurs années. Il rappelle que le projet de la statue exécutée en plâtre, de la grandeur d'exécution, par M. Louis Noël, sculpteur de talent, enfant de Saint-Omer, a figuré à une des dernières expositions, et que le bloc de marbre a été donné par l'Etat. Il ne reste donc plus qu'à reproduire la statue en marbre et à l'ériger sur un piédestal. Les fonds nécessaires avaient malheureusement manqué. Tout récemment, M. le Président a reçu la visite de M. le Maire qui lui a fait connaître qu'il avait l'intention de proposer au conseil municipal de parfaire la somme nécessaire

pour arriver à l'érection de la statue de Suger à l'ombre des ruines de l'abbaye de Saint-Bertin, et de la comprendre dans les dépenses que nécessitera l'embellissement de ce quartier, dont le projet est soumis en ce moment à l'examen d'une commission. M. le Président termine son exposé en demandant à la compagnie si elle persiste dans le vote qu'elle a émis antérieurement, d'une somme de 1.000 francs pour sa part contributive dans cette œuvre patriotique.

Un membre demande la parole et propose d'augmenter le chiffre fixé précédemment, et de le porter à la somme de 2.000 francs, à répartir sur trois années, afin de prouver au conseil municipal l'immense intérêt que porte la Société à la réalisation de ses désirs.

Avant de passer au vote, la parole est encore accordée à M. L. Deschamps de Pas, qui expose brièvement quelques considérations ayant pour objet d'accroître les probabilités qui existent actuellement, sur la fixation à Saint-Omer du lieu de naissance du grand ministre de Louis VII.

M. le Président met ensuite aux voix la proposition précédente de porter à 2.000 francs la subvention accordée par la Société pour l'érection de la statue de Suger. — Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Le Secrétaire général est chargé d'en informer M. le Maire de St-Omer.

En même temps, l'assemblée décide qu'une courte notice sera insérée dans le Bulletin, contenant les renseignements fournis par M. L. Deschamps de Pas, sur le lieu de naissance de Suger.

— M. de Lauwereyns rend un compte sommaire des publications envoyées par M. le major Huguet-Latour, de Montréal (Canada). Il fait connaître que ces publications sont pleines d'intérêt, et en promet un compte-rendu plus détaillé ultérieurement. En attendant, il propose M. L. A. Huguet-Latour comme membre correspondant. Cette proposition étant appuyée, l'élection est, conformément au règlement, renvoyée à la prochaine réunion.

— M. l'abbé Bled a la parole pour continuer la lecture de son travail sur une élection municipale à Saint-Omer dans le courant du XVIIIe siècle. Cette lecture est écoutée par la compagnie avec une attention soutenue, et lorsqu'elle est terminée, M. le Président remercie l'auteur, tant en son nom qu'en celui de ses collègues, et lui exprime tout le plaisir qu'ils ont éprouvé en écoutant sa narration, qui ajoute une page de plus à l'histoire des démêlés séculaires existant entre le bailliage et l'échevinage. L'assemblée décide d'ailleurs que le travail de M. l'abbé Bled sera inséré dans les Mémoires de la Société.

— La séance est ensuite levée à neuf heures et demie.

Séance du 7 janvier 1882.

PRÉSIDENCE DE M. J. BUTOR, VICE-PRÉSIDENT.

La séance s'ouvre à huit heures. Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente, lequel ne donnant lieu à aucune observation, est approuvé.

M. le Président fait connaître la liste des ouvrages déposés sur le bureau, et envoyés dans le courant du mois qui vient de s'écouler, soit comme hommages, soit à titre d'échange. Ce sont :

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, n° 5, août-septembre-octobre 1881.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 11me série, tome XX ; XXVIIIme de la collection, années 1881 et 1882.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), 22me année, nos 6, 7 et 8, 1881.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, tome XVII, nos 11 et 12, novembre-décembre 1881.

Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 12me année, 11me et 12me livraisons, novembre et décembre 1881.

Bulletin de la Société héraldique et généalogique de France, 2me année, nos 22-25 novembre 1880-1881.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, 7me et 8me livraisons, septembre-décembre 1881

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3me trimestre 1881.

Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, tome XV, 1re partie.

Mémoires de la Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin, 4me série, tome III, 1881.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, tome XXXVI, 1881.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, tome XXXVI, 1881.

Revue de l'histoire des religions, publiée sous la direction de M. Maurice Vernes ; dix fascicules, de janvier 1880 à août 1881.

Revue bibliographique universelle (partie littéraire), 2me série, tome XIII, XXXIIIme de la collection, 12me livraison, décembre.

Revue d'Alsace, 10me année, nouvelle série, tome X, octobre-novembre-décembre 1881.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique, 33me année, tome XXXIV, nos 7, 8 et 9, juillet-août-septembre 1881.

L'Investigateur, journal de la Société des études historiques, 47me année, juillet-octobre 1881.

Annales de la Société archéologique de Namur, tome XV, 2me livraison.

Bibliothèque de l'Ecole des chartes, année 1881, 4me et 5me livraisons.

Ecole polytechnique de Montréal ; rapport du principal à l'honorable surintendant.

Annuaire de Ville-Marie, suivi de recherches archéologiques et statistiques sur les institutions catholiques du Canada, tome 1er, *histoire de la paroisse de Boucherville.*

Noms gaulois, par P. Charles Robert, membre de l'Institut.

The Canadian naturalist, natural history society.

The Canadian Antiquarian and numismatic journal published quaterly, by the numismatic and Antiquarian society of Montreal. July 1878 ; *april* 1879.

Procedings at the annual meeting of the natural history society of Montreal for the year ending, may 1881.

Le Secrétaire général procède ensuite au dépouillement de la correspondance :

1°. — Accusé de réception du dernier envoi des publications de la Société, par l'archiviste bibliothécaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai,

2°. — Circulaire du comité formé à Toulouse pour élever une statue à Dalayrac, à Muret, sa ville natale, ladite circulaire faisant connaître la composition du comité de souscription établi dans ce but. — La Société des Antiquaires de la Morinie eu égard à la modicité de ses ressources qui doivent être toutes appliquées aux sciences archéologiques et historiques, regrette de ne pouvoir contribuer par sa souscription à l'érection de la statue du compositeur lyrique si célèbre et si justement apprécié.

3°. — M. le Ministre de l'Instruction publique informe la Société qu'il vient de lui accorder une subvention de 600 francs pour la publication des cartulaires de Térouanne. — Le Secrétaire général fait connaître qu'il a adressé de suite les remerciements de la Société à M. le Ministre, et qu'il a répondu aux demandes formulées dans

sa lettre. Il donne lecture de celle qu'il a écrite à ce sujet. L'assemblée après l'avoir entendue y donne la plus entière approbation.

— M. L. Deschamps de Pas expose à la compagnie l'état déplorable où se trouve la toiture du transept nord de la cathédrale. Les tables de plomb qui forment cette toiture ne sont plus retenues par les crampons qui les fixaient aux chevrons, ceux-ci étant dans un état de décomposition avancée, du moins dans la partie sur laquelle reposent les tables. Il en résulte que celles-ci n'étant plus retenues, glissent les unes sur les autres, laissant entre elles des interstices assez grands par lesquels la pluie tombant sur les voûtes, les pénètre, et tend ainsi à la détérioration du monument. Il pourrait arriver aussi, que par suite des ouragans assez fréquents dans cette saison, une des tables de plomb soulevée par un vent violent fut projetée contre la galerie qui régne autour de l'église à la hauteur du toit, et n'en provoque l'enlèvement d'une partie. Il y a donc urgence à pourvoir à la réparation. — L'assemblée considérant que la cathédrale est classée comme monument historique, est d'avis qu'il y a lieu d'informer M. le Ministre de ce fâcheux état de choses, en le priant de le signaler à la commission des monuments historiques pour qu'il y soit porté remède dans le plus bref délai possible.

— M. Deschamps de Pas informe également la compagnie qu'il a appris que l'administration municipale, dans son projet d'embellissement du quartier Saint-Bertin, a marqué l'intention de détruire une partie de ce qui reste des ruines de l'ancienne église, pour satisfaire aux besoins de la création d'une rue nouvelle à ouvrir pour déboucher cette partie de la ville. — L'assemblée s'élève vivement contre ce projet, et croit devoir protester de toutes ses forces contre son exécution. Mais avant d'adresser en haut lieu ses réclamations à ce sujet, elle émet l'avis qu'une démarche officieuse soit faite par M. le Pré-

sident auprès de M. le Maire, à l'effet de connaître exactement l'état de la question, et de représenter en même temps l'intérêt qu'aurait la ville à laisser subsister, au point de vue pittoresque, la portion menacée des ruines qui avoisine la tour.

— L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre correspondant proposé à la dernière séance. Un scrutin est ouvert, et le dépouillement ayant fait connaître que le candidat avait réuni la majorité voulue par le règlement, M. le Président proclame M. le major L. A. Huguet-Latour, à Montréal (Canada), en qualité de membre correspondant.

— Le Secrétaire général fait passer sous les yeux de l'assemblée deux échantillons de poteries romaines découvertes dans les sépultures de Louches, et dont il a été question dans le rapport de M. Picard, membre correspondant, lu dans la séance du 7 mai 1881. (V. Bulletin, p. 631.) L'un est un des petits vases avec bordure portant une guirlande de feuilles lancéolées, et muni de deux petites anses. La forme en est très élégante. Il mesure 0,09 de diamètre. Il est en terre rouge recouverte d'un vernis enlevé en partie par l'humidité. L'autre est plutôt le fond d'un de ces petits plats à rebords qu'on rencontre souvent dans les fouilles. Il a 0,11 de diamètre. Le tour paraît avoir été usé sur la meule. Le soin avec lequel ce travail a été fait, porte à penser que ce fragment provient d'un vase cassé intentionnellement pour être utilisé à quelque usage, peut-être à couvrir des urnes cinéraires. Il est aussi en terre rouge et ne possède que quelques fragments de vernis.

Ces objets ont été offerts à la Société par M. Picard. — L'assemblée décide qu'ils seront déposés au Musée.

— La séance est ensuite levée à neuf heures un quart.

Séance du 4 février 1882.

PRÉSIDENCE DE M. J. BUTOR, VICE-PRÉSIDENT.

La séance s'ouvre à huit heures. Lecture est faite du procès-verbal de la réunion précédente, lequel est approuvé sans observation.

M. le Président rend compte de la démarche qu'il a faite auprès de M. le Maire, avec le Secrétaire général, au sujet de la démolition projetée d'une partie des ruines de Saint-Bertin, dont il avait été question dans la séance du 7 janvier précédent. M. le Maire a donné l'assurance que rien n'était encore arrêté, et que rien ne serait fait sans que la Société des Antiquaires de la Morinie n'ait été consultée auparavant. Une photographie des ruines remise par lui à M. le Président, et qui est placée sous les yeux de l'assemblée, permet de juger *de visu* quelle serait la portion que l'on se proposerait de démolir. C'est la partie restante de l'ancien pignon nord de l'église, son emplacement étant nécessaire, assure-t-on, pour le débouché de la rue projetée. — L'assemblée croit devoir manifester ses regrets de ce qu'on se pense obligé de détruire une partie de ces ruines si pittoresques, si petite qu'elle soit. Elle craint, qu'une fois commencée, la destruction ne soit poussée plus loin. Son devoir est de protester quand il en est encore temps. Elle compte du reste sur la promesse de M. le Maire de Saint-Omer, pour examiner plus à fond la question lorsqu'elle sera appelée à donner son avis.

M. le Président donne lecture de la liste des publications déposées sur le bureau, et reçues depuis la réunion précédente, soit à titre d'hommages, soit comme échanges. Elle est comme il suit :

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, janvier, 1882, 60me livraison.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires. 13me année, janvier 1882.

Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, nº 6 et 7, novembre-décembre 1881, janvier 1882.

Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai, tome XIX.

Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, 2me série, tome XII.

Mémoires de la Société archéologique du département de Constantine, année 1881, 11me volume.

Mémoires du Comité archéologique de Senlis, 2me série, tome VI, année 1880.

Revue historique, tome XVIII, janvier-février 1882.

Revue bibliographique universelle, 2me série, t. XXXIII, *(partie technique)*, 11me livraison, novembre, 1881.

Revue bibliographique universelle (partie littéraire), 2me série, tome XXXIV, 1re livraison, janvier, 1882.

Revue de l'histoire des religions, 2me année, tome IV, nº 5, septembre-octobre 1881.

La Flandre, revue des monuments d'histoire et d'antiquités, 3me série, tome XII, 11me et 12me livraisons.

Inventaire des archives départementales antérieures à 1790, *Nord. — Archives civiles*, série B, tome IV.

Compte-rendu de la commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg, pour les années 1878-1879, avec un atlas.

Verhandelingen der koninklijke akademie Van Wetenschappen of deeling letterkunde Dertiende de deel.

Verhandelingen der koninklijke akademie Van Wetenschappen Twentigste deel met platen.

Verslagen en mededeelingen der koninklijke akademie Van Wetenschappen of deeling natuurkunde Tweede reeks vijfsiende deel.

Verslagen en mededeelingen der koninklijke akademie Van Wetenschappen of deeling letterkunde tweede reeks negende deel.

Jaarboek van de koninklijke akademie Van Vetenschappen gevestingd te Amsterdam voor 1879.

Naam en Zaahregister op de Verslagen en Mededeelingen

der koninklijke akademie Van Wetenschappen of deeling natuurkunde del 1 — *XVII.*

Processen Verbaal van de Gewone Vergaderingen der koninklijke akademie Van Wetenschappen of deeling natuurkunde van mei 1879 *tot en met april* 1880.

Satira et consolation.

Département du Pas-de-Calais. — Conseil général. — Session de mai 1881. — *Rapport du Préfet.*

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance :

1°. — Invitation de la part de l'Académie des sciences et belles-lettres d'Angers d'assister à la séance du 9 janvier 1882.

2°. — Lettre d'envoi du volume de comptes-rendus de la Commission impériale d'archéologie de St-Pétersbourg pour les années 1878-1879.

3°. — L'Académie royale des sciences d'Amsterdam annonce l'envoi de plusieurs de ses publications désignées dans sa lettre. — Les volumes annoncés figurent dans la liste précédente.

4°. — La même Académie accuse réception des livraisons 111 à 114 du Bulletin, et de la première partie du tome XVIe des Mémoires.

5°. — Programme du premier concours scientifique et littéraire de l'Yonne et du centre de la France.

6°. — Prospectus de l'ouvrage intitulé : *Recherches sur les drapeaux de l'ancienne province de Bourgogne,* par Ch. Aubertin. — L'assemblée, considérant que les provinces du Nord de la France ont été longtemps comprises dans les domaines des ducs de Bourgogne, et que, par suite, l'ouvrage de M. Aubertin peut offrir pour nous un certain intérêt, décide d'y souscrire.

7°. — M. le major L. A. Huguet-Latour, vice-président de la Société d'histoire naturelle de Montréal (Canada), invite les membres de la Société des Antiquaires de la Morinie à assister à un congrès scientifique qui se réunira

en 1882, à Montréal, sous les auspices de l'*American association for the advancement of sciences*. Il demande qu'on lui fasse connaître d'avance les noms des membres de la Société qui se proposeraient d'assister à ces réunions.

— Le Secrétaire général lit une note sur le lieu de naissance de Suger. Cette note est écoutée avec beaucoup d'intérêt par l'assemblée qui en approuve les conclusions et autorise son insertion dans le Bulletin.

— L'ordre du jour appelle la reddition des comptes de l'exercice 1881. M. le Trésorier énumère les différents articles de son compte qui se résume ainsi qu'il suit :

Recettes au 31 décembre 1881, y compris les fonds déposés chez un banquier	5.320 85
Dépenses	2.842 10
Reste en caisse au 1er janvier 1882 . .	2.478 75

M. le Trésorier fait remarquer que la majeure partie de l'arriéré du compte des impressions a été soldée, et que la Société pourra par suite entreprendre, sans crainte, un nouveau volume de mémoires pour lequel les matériaux sont prêts. Il dépose son compte sur le bureau ainsi que les pièces justificatives. M. le Président désigne pour faire partie de la commission chargée de vérifier ledit compte, MM. Duhamel, Simon et l'abbé Bled. Il prie ces Messieurs de vouloir bien présenter leur rapport à la prochaine séance.

— M. le Secrétaire archiviste fait connaître que la Société possède plusieurs exemplaires du tome Ier des Mémoires, et que ce volume étant devenu très rare, on pourrait le donner aux bibliothèques publiques de Saint-Omer, qui ne le possèdent pas. Quant aux membres de la Société qui n'ont pas ledit volume dans leur collection, on pourrait le leur céder à prix réduit. — Approuvé.

— La parole est donnée à M. de Lauwereyns pour lire une note sur « cinq lettres tirées de la correspondance du

Magistrat de Saint-Omer et relatives aux funérailles de la reine Marie-Thérèse, épouse de Louis XIV. » L'auteur rappelle que la reine de France qui venait de mourir était la sœur de Charles II, roi d'Espagne, qui avait été souverain de l'Artois, et que cinq ans révolus depuis le retour de l'Artois réservé dans le giron de la France n'étaient pas suffisants pour faire oublier complètement le temps de la domination espagnole, que l'on pouvait regretter d'autant plus que la conquête de Louis XIV avait été suivie d'impôts extraordinaires et de pertes de franchises. Aussi pouvait-on craindre que les magistrats municipaux ne fissent à cette occasion une espèce de protestation, muette il est vrai, en ordonnant de trop somptueuses funérailles pour la reine de France. Les lettres rappelées par notre honorable collègue démontrent très clairement ces appréhensions, en faisant voir qu'après avoir dans le commencement ordonné sans aucune restriction de célébrer les funérailles de la reine, on finit par recommander que cette cérémonie ait lieu avec la plus grande simplicité. On va même, pour ainsi dire, jusqu'à fixer le maximum de la dépense qui devait être faite. — L'assemblée écoute cette lecture avec un extrême intérêt, et M. le Président, tant en son nom qu'à celui de ses collègues, exprime à l'auteur le plaisir qu'elle lui a fait.

— M. l'abbé Bled commence la lecture d'une notice sur l'établissement de l'impôt du 10e et du 20e denier à Saint-Omer, exigé par le duc d'Albe. L'heure avancée force notre collègue à s'arrêter au bout de quelques instants, et la suite de cette lecture est remise à la séance prochaine.

— La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire général,

L. DESCHAMPS DE PAS.

NOTE

sur le lieu de naissance de Suger

Le lieu de naissance du grand ministre de Louis VII, l'abbé Suger, est inconnu, nous le reconnaissons, et tous ceux qui ont cherché à le découvrir, n'ont pu donner que des probabilités, sans arriver à trouver une certitude. Nous n'avons pas à énumérer toutes les localités qui ont été mises en avant, ni à rentrer dans la discussion soulevée sur ce point d'histoire, nous voulons simplement apporter une probabilité de plus à l'opinion qui place le berceau de Suger à Saint-Omer ou aux environs de cette ville. Déjà au siècle dernier une dissertation, due à la plume de Dom Liron, bénédictin, avait paru sous le titre de « La gloire de l'Artois », soutenant cette thèse. Les arguments de l'auteur, quoique un peu faibles, ne sont pas néanmoins à dédaigner, et ont été admis par un grand nombre d'historiens de mérite. Ce que nous avons à dire vient, quoique d'une manière indirecte, leur donner un appui d'une certaine force.

Suger a laissé un livre ayant pour titre « Liber de rebus in administratione sua gestis », dans lequel il relate tous les embellissements qu'il a apportés à son abbaye, et les travaux faits dans son église. Il avait fait établir dans celle-ci un grand crucifix en or monté sur un pied enrichi d'émaux. Voici la description qu'il donne de ce

pied : « Pedem vero quatuor evangelistarum comptum et « columnam cui sancta insidet imago, subtilissimo opere » smaltitam, et salvatoris historiam cum antiquæ legis » allegoriatam testimoniis designatis, et capitello supe- » riore mortem Domini cum suis imaginibus ammirante, » per plures fabros Lotharingos, quandoque quinque, » quandoque septem, vix duobus annis perfectam habere » potuimus. (1) » Qui ne croirait en lisant ce passage, voir la description du pied de croix de Saint-Bertin, que conserve le Musée de Saint-Omer. Les quatre Evangélistes le supportent, le chapiteau comprend quatre personnages, figurant les quatre éléments, attentifs au drame qui se passe au-dessus d'eux, la mort du Sauveur ; la colonne et la base sont recouvertes d'émaux représentant des faits de l'ancienne loi qui y sont relatifs (2). Rien n'y manque. De plus, de l'avis des personnes compétentes qui ont étudié l'histoire de l'émaillerie, les émaux de notre pied de croix sont Lotharingiens, comme l'étaient ceux de la croix décrite ci-dessus. Il n'est donc pas trop téméraire d'en conclure que le pied de croix du musée de Saint-Omer est la reproduction en petit de celui que Suger avait fait établir dans l'église de Saint-Denis, et pour que l'imitation ait été aussi parfaite, il est permis de penser que les deux sortent des mains des mêmes artistes.

Ce point admis, il nous semble qu'il n'est pas trop téméraire d'en tirer la conséquence suivante, savoir que Suger aurait fait don à l'abbé de Saint-Bertin, venu avec une foule d'autres évêques et abbés, pour assister à la consécration de son église abbatiale, de la reproduction aussi parfaite que possible de l'œuvre qui en faisait l'un des princi-

(1) Duchesne, tome IV, p. 345.

(2) Voir la description du pied de croix de Saint-Bertin, dans les « Annales archéologiques », t. XVIII.

paux ornements, et que tous durent admirer à juste titre. Ce présent aurait été fait en souvenir de son séjour dans le monastère de Sithiu dont les murs avaient abrité son jeune âge. Donc, si Suger a commencé par être novice à Saint-Bertin, c'est qu'il était né à Saint-Omer ou dans les environs, car, à cette époque, les jeunes gens qui se sentaient appelés à la vie monastique entraient toujours dans le monastère le plus rapproché de la résidence de leur famille, où souvent ils avaient reçu dès leur enfance les bienfaits de l'instruction. Nous ne nous dissimulons pas que ce n'est pas là une certitude, et nous n'en voulons tirer qu'une probabilité qui vient s'adjoindre aux autres. Dans le cas où on ne voudrait pas admettre nos conclusions, il restera toujours à expliquer pourquoi et comment l'abbaye de Saint-Bertin se trouvait en possession d'une copie si parfaite de la célèbre croix de l'église de Saint-Denis, car, l'on admettra bien, les faits le prouvent, que les artistes de cette époque ne se copiaient pas les uns les autres, mais tenaient à produire des œuvres originales.

(Cette note a été lue dans la séance du 4 février 1882, et ses conclusions ont été adoptées par la Société.)

CINQ LETTRES tirées de la correspondance du Magistrat de St-Omer et relatives aux funérailles de la reine Marie-Thérèse, épouse de Louis XIV.

(Communication de M. de Lauwereyns de Roosendaele
membre titulaire.)

La reine Marie-Thérèse mourut le 30 juillet 1683 « enlevée comme chacun sait et comme l'a dit si bien Bossuet, par un coup imprévu » qui la mit toute vive et tout entière entre les bras de la mort.

Le 3 août, Louis XIV qui se trouvait alors à Fontainebleau, écrivit à cette occasion à l'évêque de St-Omer la lettre suivante :

Monsr l'Evesque de St-Omer, c'est avecq la dernière douleur et un regret très sensible que je vous donne advis de la perte irréparable que j'ay faict avecq toute la France de la Reyne ma très chère Epouse, laquelle après seulement quattre jours de maladie est décédée le XXXe du mois passé sur les deux heures après midy ayant receu tous les sacremens, et faict paroistre une entière résignation à la volonté divine, et bien que la vie exemplaire qu'elle a menée et la fervente dévotion qui l'attachoit si souvent aux pieds des autels, me donnent lieu de croire qu'elle jouit présentement de la félicité éternelle, néantmoins comme il est de mon debvoir de faire prier Dieu pour le repos de son ame, je vous escrips ceste lettre pour vous dire que mon intention est qu'aussytot que vous l'aurez receu vous ayez a faire faire pour ceste fin un service solemnel et des

prières publicques tant dans votre Eglise cathédrale qu'aux aultres paroissialles et couvents des Religieux et Religieuses de votre Diocèse ainsy qu'il s'est toujours pratiqué en pareils rencontres ; que vous conviez d'assister a ce service les corps et comp^es qui sont accoustumé de se trouver a des semblables cérémonies et qu'au surplus vous excitiez un chacune par votre zelle à redoubler leurs vœux et leurs prières en cette occasion, de quoy me reposant entièrement sur vous je prie Dieu qu'il vous ayt, Monsr l'Evesque de St-Omer en sa s^te garde. Escripte à Fontainebleau le troizième jour du mois d'aoust mil six cens quattre vingt trois.

LOUIS.

LE TELLIER.

L'évêque de St-Omer reçut la lettre du Roy avec celle-ci de Louvois :

A Fontainebleau le 3 d'aoust 1683.

Monsieur,

La lettre du Roy cy joincte vous explicque assez le subject funeste qui oblige sa Ma^te de vous l'escrire et quelles sont ses intentions à cette occasion sans que par une répétition facheuse il faille augmenter la douleur qu'un chacun en doibt concevoir et comme je scay qu'il n'est pas besoing d'exciter vôtre piété pour ce que sa Ma^te désire de vous en ce rencontre, je me contenteray de vous affirmer que je suis toujours

Monsieur

Votre très humble et très aff^une serviteur

DE LOUVOY.

Mais à Fontainebleau on avait oublié, paraît-il, que la ville de Saint-Omer n'était redevenue ville française que depuis cinq ans, et que le roi d'Espagne, frère de la reine défunte, avait pris les armes pour protester contre les annexions des chambres de réunion, plus courageux que ne semble nous le dire une fable bien connue de La Fontaine; et les villes de l'Artois n'eurent pas plutôt reçu

l'avis du roi de France qu'elles sentirent se réveiller leur longue affection pour leurs souverains de par delà : elles s'apprêtèrent toutes, mais surtout les dernières rapatriées, St-Omer et Aire, à célébrer les funérailles de la fille de Philippe IV avec une solennité extraordinaire. M. de Breteuil crut devoir en écrire à M. de Louvois, voyant dans ces apprêts une manifestation contre le roi de France qui venait de prendre Cambray et Dixmude et faisait bombarder Oudenarde, et le 16 août M. le marquis envoya de Fontainebleau à M. de Breteuil l'avis qu'on va lire :

Copie d'une lettre escrite par Monsieu le Marquis de Louvois à Mr de Breteuil.

A Fontainebleau le 16 aoust 1683.

Le Roy est informé que les magistrats des villes d'Artois veullent faire des dépenses considérables pour le service qui a esté ordonné pour la Reyne. L'intention de sa Majesté n'estant point que l'on fasse des frais extraordinaires à ce sujet elle désire que vous régliez cela de manière qu'il n'y ait rien d'excessif dans la dépense qui se fera pour cela dans les villes.

Je suis.

De Louvoy.

M. de Breteuil ne perdit pas de temps : le 17 il dépêcha d'Amiens aux magistrats des villes de l'Artois cette simple note :

A Amiens le 17 aoust 1683.

J'ai receu ce matin une lettre de Monsieu le Marquis de Louvois par laquelle il me mande que l'intention du Roy n'est point que les magistrats prennent le deuil aux dépens des villes à l'occasion de la mort de la Reine. Je ne doute pas que vous ne vous conformiez à cela.

Je suis, Messieurs, votre très humble et très affne serviteur.

Breteuil.

En note. Receu et ouverte le 19..... Mrs

Const. Taffin, procureur de ville et greffier principal.

A Messieurs, Messieurs du Magistrat, à St-Omer.

Et le 21 le magistrat de Saint-Omer reçut la lettre suivante qui lui marquait d'une manière plus nette et plus précise l'intention de Sa Majesté.

A Amiens ce 21 aoust 1683.

Messieurs, je vous envoye cy joincte la copie d'une lettre de Monsieu le marquis de Louvois au sujet de la dépence du service ordonné pour la Reyne. Dans le temps que je la receus hier l'un des s^rs^ du Magistrat de Bapaume s'estant trouvé icy, j'ay sceu de luy qu'ils n'ont fait à cette occasion que la dépence contenue au mémoire que je vous envoye, avec lequelle et quelques ornemens qu'ils n'ont pas eu besoin d'acheter cette cérémonie s'est faite avec beaucoup de décence. Je vous prie de vous proportionner à ce mémoire et de ne pas emploier plus de 50 escus pour cette dépence à la charge de la ville, parce que je ne la pourois passer.

Je suis, Messieurs vostre très humble et très aff^ue^ serviteur.

BRETEUIL.

Mémoire de la dépence faite à Bapaume à l'occasion du service ordonné pour la Reyne.

4 douzennes de blazons	40 l
Luminare	25 l
Draps noirs	15 l
Serviteurs emploiés	6 l
	86 l

A Messieurs, Messieurs du Magistrat à St-Omer.

La ville de Saint-Omer se proportionna en effet, comme l'attestent les comptes de l'argentier, au mémoire des dépenses de Bapaume et non à la pompe auguste du service funèbre célébré à St-Denis le 1er septembre 1683.

LA PORTE SAINTE-CROIX

A SAINT-OMER

(Communication de M. L. Deschamps de Pas, membre titulaire)

Le 24 novembre 1594, les Français commandés par le duc de Longueville tentèrent de s'emparer de Saint-Omer, et conduisirent leur attaque par la porte de Sainte-Croix, qu'ils enfoncèrent au moyen d'un pétard. Nous avons raconté ailleurs le résultat négatif de cette entreprise, et comment le duc de Longueville fut obligé de s'éloigner sans avoir pu l'accomplir. On sait qu'à la suite de cette attaque, le Magistrat fit boucher ladite porte, mais l'on croit aussi généralement que c'est à partir de cette époque qu'elle fut supprimée, ou du moins qu'elle fut très longtemps avant d'être réouverte. Il n'en est point ainsi, et les extraits que nous donnons ci-dessous des comptes des fortifications prouvent le contraire. On conçoit d'ailleurs que les nécessités des communications indispensables aux habitants pour les relations avec le pays du côté de Thérouanne, Montreuil, etc, imposaient au Magistrat l'obligation absolue de les rétablir le plus promptement possible. En effet à cette époque, la porte du Brûle (aujourd'hui porte d'Arras) ne servait que pour les communications avec l'Artois et la Flandre, la route des Bruyères n'existait pas, et celles avec le pays situé à l'ouest et au

sud de Saint-Omer, avaient lieu par les portes Ste-Croix et Boulenisienne.

Nous allons maintenant donner le détail des travaux exécutés à la porte Sainte-Croix, après l'attaque manquée du duc de Longueville. Nous n'insisterons pas sur la livraison de « quattre grandes et longues pièces de bois de gras ommeau estoffées de roailles mis à la brèche lez la porte Ste-Croix..... », qui sont nécessitées soit pour soutenir les murailles ébranlées par le pétard mis contre la porte pour la faire sauter, soit pour réparer provisoirement une portion de mur écroulée par l'explosion du pétard. Mais constatons la preuve de la fermeture de la porte par ordre du Magistrat, au moyen de cette mention du compte de l'année 1594 :

« A Pierre Marischal maitre machon de ceste ville pour par luy avecq ses ouvriers avoir besoigné en divers lieux comme a boucher et clorre de machonnerie la porte Ste-Croix, faire ferre les pondz levis, machonner les embouchures des chaines et aultrement a esté paié sur ordonnance desdits commis... XIX ˡ VI ˢ. »

L'interruption de passage par la porte Ste-Croix ne fut du reste pas de longue durée. Dès le commencement de l'année suivante, 1595, le Magistrat s'occupait activement de pousser les travaux pour sa reconstruction et la réparation de la brêche qui existait auprès. Nous réunissons ci-dessous les dépenses faites dans le courant de cette année, dans ce but : elles n'ont pas besoin d'explications.

Une première dépense de IXᶜ XXXV ˡ XII ˢ IIIᵈ est mentionnée pour les travaux de terrassements faits par les « manouvriers et hottiers » à la brèche près la *motte de Lherbostat* (1) et à celle *lez la porte Ste-Croix* à

(1) La rivière de Lherbostat s'appelle aujourd'hui la rivière

partir du 17 avril jusqu'au 2 mai 1595. Vient ensuite :

« ..... a esté payé aux ouvriers... depuis le mercredy IIIe jour de may 1595 au samedy xx dudit mois, pour la bresche lez la porte Ste-Croix... MIIII xx XV l XIII s III d. »

» ..... du 22 mai au VIII juin pour le même ouvrage VII c IX l VI s VI d. »

» Payé ausdits mainouvriers et hottiers ayant ouvré ... une partie à ladite bresche et parappet faict sur le bastillon de ladite porte Ste-Croix... par ordonnance du xxv juing IIII xx quinze... V c IIII xx VI l IX d. »

» A Pierre Marischal maitre machon de ceste ville a esté payé sur cincq diverses ordonnances pour par luy avecq aultres machons et ouvriers avoir besoignié de son stil a la porte Ste-Croix depuis la veille des rois XVc IIII xx et quinze jusques et comprins le XXIIe jour de juillet ens. suivant audit an comme appert par lesdites ordonnances signées de srs Jacques de Penin et George de Haffrengues eschevins commis ausdits ouvraiges et fortiffications, ensemble... III c IIII xx VI l XVI s VI d. »

» A Pierre Marischal maitre machon a esté paié pour avoir besoignié au corps de garde et gallerie de la porte Ste-Croix, pavé icelluy et y faict quelque entrefend pour enclorre la nouvelle... XVII l XVII s. »

» A Pierre de Hudobourg maitre carpentier de ceste ville... pour par luy avecq aultres carpentiers et ouvriers de son stil avoir ouvré durant ceste saison aux pallis-

des Tanneurs et sa sortie, qui est la même qu'en 1594, a lieu auprès de la porte de Calais qui alors n'existait pas. La motte de Lherbostat est donc le cavalier auprès de cette porte. Les comptes réunissent ainsi des travaux faits sur divers points des fortifications, sans qu'il soit possible d'en faire la séparation. Nous trouverons cette confusion encore plus loin.

sades, bresches, estacquades combles et ouvraiges de carpentaige des portes Ste-Croix et du Haultpont et aultres choses... XIIII c LXVIII l VIII s. »

» A Nicolas de Becourt, marchand de grez demeurant à Béthune a esté payé la somme de cent quattre vingtz trois livres douze solz art. Et ce pour avoir faict crocqueter le nombre de six cens douze piedz de pierre de grez a raison et par accord faict de six solz chacun pied, ledit grez employé à la nouvelle porte Ste-Croix... CIIII XX III l XII s. »

» A Franchois Lalue et Charles Becourt croquetteurs de grez pour... taille de grez pour la porte Ste-Croix... XXXIII l XV s. »

» A Anthoine Bullencourt couvreur d'ardoises a esté paié la somme de soixante huict livres dix sols pour avoir couvert le comble de la porte de Ste-Croix contenant XXVII vergues six piedz à XXXIIII s la vergue et faict aultre ouvraiges de son stile sur la porte du Haultpont etc... LXVIII l X s. »

» A Pierre Dachque me carton de cette ville... pour avoir mené... le nombre de onze cens onze carrées de fachynes, argille, et fiens pour louvrage lez la porte Ste-Croix, à raison de VIII s chacune carrée, fait : IIII c LXVIII l VIII s. »

» A Jehan Baptiste Tonnoire a esté payé... pour la livraison par luy faicte de touttes les ferailles et ouvrages de son stil servant à la fortification de la nouvelle porte de Ste-Croix, etc etc... MXXXVII l VIII s III d. »

» A Gilles Vander Poulle plonnier a esté paié... pour avoir besoigné de son stil à ladite porte et livré une table de plomb pesant XXV l etc... LXXV s. »

» A Jacques Verbreucq me plonnier de ceste ville, paié... tant pour livraison de plomb, saulduro, que vagations et journées par luy livré et employé aux portes de

Ste-Croix et Haultpont, comme appert etc etc... cxi l iiii s vi d. »

» A Jehan Sauchete le Josne a esté paié par ordonnance du xxv novembre iiii xx quinze... pour livraison de trente cincq doubles planchons taillés employés à la pallissade de la bresche de la porte Ste-Croix... xii l v s. »

» A Pierre Peuplen. . pour les parties de bois que sensuit, assavoir : dix piedz de bois dypréau de xxiii piedz de long etc etc... (le tout) employé à reparer la bresche de la porte Ste-Croix comme appert etc etc... xvii l xi s viii d. »

» A Pierre Vigrueux pour une grande et longue poultre de chesne mise et applicquiée à louvrage de la nouvelle porte Ste-Croix, a esté paié... xx l. »

» A Jehan Tourbet... (pour bois employé aux palissades)... c l. »

« A Anthoine Dubois a esté payé... pour livraison par luy faicte de soixante et six grandz piedz d'aiselles de blancq bois pour la couverture du corps de garde sur la porte Ste-Croix... xi l xiii s. »

» A Loys le borgne marchant demeurant en la ville... pour les livraisons par luy faicte de neuf mille huict cens cincquante ardoises employéz à couvrir le corps de garde (susdit)... cxlii l viii s. »

« A Noel Bailly a esté payé. . pour livraison de quattre mil cincq cens blanques bricques à raison de x l le mil, employéz à ladite porte Ste-Croix comme appert etc etc... xlv l. »

» Audit Bailly pour aultres six mil bricques à raison de noeuf livres le mil employéz comme dessus etc etc... liiii l. »

» A Jehan Hanon escrinier pour avoir faict et taillié une croix avecq les images de la Vierge Marie et St Jehan poséz à la porte Ste-Croix selon l'ordonnance du xviii e

décembre xv l iiii xx quinze a esté payé... xii l. »

» A Robert de Haffrengues pour plusieurs cloux par luy livréz servant à latter et couvrir le comble du corps de garde sur ladite porte Ste-Croix, sur ordonnance etc etc... xxviii l xiiii s. »

Les travaux de maçonnerie à la porte Ste-Croix étaient terminés ainsi que les réparations de la brèche adjacente, puisque nous voyons que l'on put s'occuper immédiatement dans le cours de la même année, de couvrir le corps de garde qui surmontait ladite porte. De plus la mise en place du crucifix accosté de la Vierge et de saint Jean indique bien aussi que nous avons affaire à un ouvrage achevé. Nous ferons remarquer que de semblables figures existaient à l'ancienne porte Ste-Croix, ainsi que nous pouvons le voir dans les bas-reliefs existant au Musée, représentant l'attaque de Saint-Omer en 1594. Nous ignorons si c'est là ce qui avait fait donner le nom à la porte, nom qui aurait été appliqué par suite au faubourg qui y aboutissait.

Nous n'aurions plus rien à dire sur cette reconstruction dont les dépenses s'élevèrent à une somme de près de 12000 livres, ce qui en fait apprécier l'importance. Il est toutefois un point accessoire sur lequel nous croyons devoir appeler l'attention. On ne paie que 12 livres à Jehan Hanon pour la confection des images placées sur la porte. C'est une somme bien faible. De plus ledit Jehan Hanon est qualifié *escrinier*. Les gens de ce métier faisaient des coffres, des bahuts, des lits, etc. C'étaient, en définitive, d'après les meubles qui nous sont restés, de véritables sculpteurs en bois. Nous devons donc en conclure que les statues de la Vierge et de saint Jean et le crucifix devaient être en bois, qu'ils n'étaient point encastrés dans la muraille, mais seulement appliqués contre elle et protégés

peut-être par une espèce d'abri contre les intempéries des saisons.

Il ne restait plus pour achever l'ouvrage commencé qu'à faire les terrassements. On s'en occupa dans le courant de l'année suivante 1596. Nous n'indiquerons pas le détail de ces travaux qui sont renseignés dans le compte des fortifications pour cette année. Nous dirons seulement que la dépense s'éleva à la somme de 2156 livres 10 sous 9 deniers.

Nous ignorons à quelle époque la porte Ste-Croix fut fermée d'une manière définitive. Il paraît probable qu elle subsista jusqu'au moment où furent complétées les fortifications au sud de la place, après la prise de Saint-Omer en 1677. La route des Bruyères fut alors ouverte pour pouvoir assurer les communications autrefois desservies par le chemin aboutissant à la porte Ste-Croix, et peu à peu ce dernier disparut supprimé à cause de son inutilité, en même temps que les maisons qui formaient le village de Ste-Croix furent abandonnées par les habitants qui transportèrent leurs pénates ailleurs, et notamment au village de Longuenesse, lequel profita le plus de ce nouvel état de choses. Aujourd'hui l'ancien village de Ste-Croix ne forme plus qu'un hameau de quelques maisons dépendant de la commune de Longuenesse.

Note explicative sur la lettre de Louis XII

aux maire et échevins de Saint-Omer après les États généraux tenus à Tours en 1506.

(Communication de M. de Lauwereyns de Roosendaele, membre titulaire)

J'ai communiqué à la Société une lettre écrite par le roi de France Louis XII aux maire et échevins de Saint-Omer quelques jours après la tenue des États généraux de Tours en 1506 (1).

Ce document, d'un intérêt historique considérable, offrait ceci de particulièrement curieux, qu'il semblait révéler dans le prince de qui il émanait, l'intention de sonder l'esprit de l'échevinage de Saint-Omer, afin de voir s'il ne serait pas possible de soustraire notre ville à l'obéissance de l'archiduc Philippe ; et cette hypothèse paraissait d'autant plus probable qu'à la date du 12 juin 1506, la ville de Saint-Omer n'était pas contente de son souverain. Pour la première fois il avait été porté atteinte à son privilège de 1447, comme je l'ai montré dans l'*Histoire d'une guerre échevinale.*

Voici un autre document qui, je crois, donne à cette hypothèse toute l'apparence et la force de la vérité : c'est une réponse du lieutenant général du roi de Castille à

(1) Cette lettre est inséré dans la 17e livraison du Bulletin, page 610.

qui les maire et échevins de Saint-Omer s'étaient empressés d'envoyer la lettre du roi de France.

« De par le lieutenant général,

Treschiers et bons amis, nous avons receu vos lettres et la copie de celles que vous a escript le Roy de France. Nous sommes contens de la part du Roy nostre seigneur de vos avertissemens et vous requérons tousjours continuer en vos bonnes léaultez et garde de la ville comme jusques ores avez fait. Treschiers et bons amis nostre seigneur vous ait en sa garde. Escript à Malines le xxie jour de juinq v et vi.

A. de Croy. »

Pour suscription :

« A nos treschiers et bons amis,
les maire et eschevins de la ville de Saint-Omer. »

Sans doute il serait très intéressant de savoir le sens et les termes de la lettre du magistrat à laquelle était faite cette réponse. Aussi l'ai-je recherchée avec soin. Je n'ai pu la découvrir, mais il est aisé, je pense, de juger sinon des termes, du moins du sens de cette lettre. Si le lieutenant de Philippe le Beau complimente notre magistrat sur ses « bonnes léaultez », c'est que celui-ci a hautement protesté de son attachement au roi de Castille ; et si l' « avertissement » en question, suggère à M. de Croy l'idée de « requérir » les maires et échevins de Saint-Omer de continuer de faire « bonne garde », c'est que l'on estime, ce me semble, à la Halle de Saint-Omer comme à Malines, que le roi de France en écrivant la lettre du « xxixe jour de May, » a eu un autre dessein que celui d'advertir ses chers et bons amis les maire et eschevins et conseillers de la ville de Saint-Omer, « que pour ce il ne veuille faire aucune rompture avecques son cousin et ses pays et subgetz ». A moins qu'on ne préfère voir dans l'avertissement du magistrat de Saint-Omer un stratagème habile pour obtenir l'abrogation des fameuses

ordonnances de 1500. Il est possible en effet qu'il en fût ainsi ; car en même temps que la lettre mentionnée ci-dessus était écrite au lieutenant général A. de Croy, une requête était présentée au roi de Castille, dans laquelle le magistrat de Saint-Omer, pour donner plus de force à sa demande, rappelait au roi de Castille que cette ville était « située sur la frontière de France et d'Angleterre à l'entrée et route de Flandre dont elle était comme le principal boulevard ».

Saint-Omer.— Typ. H. D'HOMONT.

DÉPÔT LÉGAL
Pas-de-Calais
1882

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

Séance du 4 mars 1882.

PRÉSIDENCE DE M. J. BUTOR, VICE-PRÉSIDENT.

La séance s'ouvre à huit heures. Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente Aucune observation n'étant présentée, le procès-verbal est approuvé.

M. le Président donne connaissance de la liste des ouvrages déposés sur le bureau, et reçus depuis la dernière séance, soit à titre d'hommages, soit comme échanges. Ce sont :

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), 22me année, nos 9 à 12, 1881.

Bulletins de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, tome VI, 2e, 3e et 4e fascicule, tome VII, 1er fascicule.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, janvier-février 1882, tome XVIII, nos 1 et 2.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4me trimestre 1881.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, année 1879-1880.

Revue bibliographique universelle (partie technique), 2me série, tome XIII, XXXIIIme de la collection, 12me livraison, décembre, — *(partie littéraire)* 2me série, tome XV, XXIVme de la collection, 2me livraison, février.

Revue de l'histoire des religions, publiée par M. Vernes, 2me année, tome IV, n° 6, novembre-décembre 1881.

Revue d'Alsace, nouvelle série, 11me année, tome XI, 1882, janvier-février-mars.

Revue des Sociétés savantes des départements, 7me série, tome V.

Répertoire des travaux historiques contenant l'analyse des publications faites en France et à l'étranger sur l'histoire, les monuments et la langue de la France, année 1882, n° 1.

L'Investigateur, journal de la Société des études historiques, 47e année, novembre-décembre 1881.

Bibliothèque de l'Ecole des chartes, 42e année 1881, 6me livraison.

La France et le Canada Français, discours prononcé au banquet donné le 18 novembre 1880 par les citoyens de Montréal.

Romania, recueil consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, par Paul Meyer et Gaston Paris, tome X, 1881.

Journal des Savants, novembre 1881, décembre 1881, janvier 1882.

L'industrie acheuléenne dans le Loess de la Brie-Champenoise, par le Bon J. de Baye.

Rapport administratif sur l'exposition universelle de 1878 à Paris, tomes I et II.

The Canadian Antiquarian and numismatic journal published quarterly, by the numismatic and Antiquarian

society of Montreal. (11 nos de diverses années de 1872 à 1880).

Levensberichten der afgestorvene medeleden van de Maatschappij der nederlandsche letterkunde. Bijlage tot de Handelingen van 1881.

Handelingen en mededeelingen van de Maatschappij der nederlandsche letterkunde te leiden over het jaar 1881.

Alphabetische lijst der leden van de Maatschappij der nederlandsche letterkunde te leiden (Met opgaaf van het jaar der benoeming opgemaakt in november 1881.

Condensed catalogue of manuscripts, books and ingravings on exhibition at the Caxton célébration, held under the auspices of the numismatic and Antiquarian society of Montréal at the mechanics' Hall, On the 26 *th,* 27 *th,* 28 *th, and* 29 *th, june,* 1877.

Le Secrétaire général procède au dépouillement de la correspondance :

1°. — M. le Directeur du musée Guimet, à Lyon, informe qu'il adresse un fascicule de la Revue de l'histoire des religions paru en 1881. — Ce fascicule est déposé sur le bureau.

2°. — La Société de littérature néerlandaise, à Leide, accuse réception des livraisons 112 à 116 du Bulletin.

3°. — M. le Ministre de l Instruction publique accuse réception de l'envoi des exemplaires des cartulaires de Thérouanne, et de la 120e livraison du Bulletin, destinés aux sociétés correspondantes.

4°. — La Société des Antiquaires de Londres remercie de l'envoi du XVIIe volume des Mémoires, de la 119e livraison du Bulletin, et des cartulaires de Thérouanne.

5°. — Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique concernant la vingtième réunion des délégués des Sociétés savantes qui doit avoir lieu à la Sorbonne, les 11, 12, 13 et 15 avril prochain. Il renvoie à sa circulaire du 18 juillet 1881, pour les dispositions qui seront suivies dans ces réunions, faisant connaître que, par suite, il

n'est plus nécessaire que les auteurs qui auraient une lecture à faire, lui envoient d'avance leurs mémoires, mais qu'il faut que ceux-ci aient été lus et approuvés par la société dont elles émanent. M. le Ministre demande d'ailleurs qu'on lui fasse connaître dans un bref délai, les noms des délégués envoyés par les sociétés.

6°. — M. le major L. A. Huguet-Latour, de Montréal (Canada), remercie la Société de sa nomination de membre correspondant.

7°. — Prospectus d'une bibliographie nationale belge, ou « *Dictionnaire des écrivains belges et Catalogue de leurs publications de* 1830 à 1880. »

8°. — Prospectus d'une publication entreprise par la Société d'émulation des Côtes-du-Nord sous ce titre « *Trésors archéologiques de l'Armorique occidentale, et spécialement des cinq départements de la Bretagne.* »

— L'assemblée après avoir entendu la lecture du prospectus, considérant que la publication annoncée, formera un excellent instrument de travail, faisant connaître les objets antiques découverts dans l'étendue de la presqu'île de Bretagne, et qui sont pour un grand nombre conservés dans des collections particulières où l'on ne peut les étudier aisément, décide qu'elle souscrira à un exemplaire de cet ouvrage.

— L'ordre du jour appelle le rapport de la commission des comptes nommée dans la dernière séance. M. le Rapporteur fait connaître que les dits comptes ont été vérifiés avec soin, trouvés parfaitement exacts, et conformes aux pièces justificatives annexées. En conséquence l'assemblée vote l'approbation des comptes de l'exercice 1881, et des remerciements à M. le Trésorier.

— M. Duhamel propose comme membre correspondant M. Emile Brier, percepteur des contributions directes à Lumbres, payeur particulier de la 1re division du 1er corps d'armée, numismatiste, et auteur d'un dictionnaire manuscrit de la numismatique ancienne et moderne.

M. de Lauwereyns propose en la même qualité, M. Ricouart, membre de l'Académie d'Arras.

Ces propositions étant appuyées, l'élection est renvoyée conformément au règlement à la prochaine réunion.

— La parole est donnée à M. de Lauwereyns pour lire un travail qu'il a préparé dans la vue de le présenter aux réunions des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne. En voici le titre :

« *Trois copies de lettres (de Henri IV, de M. du Plessis et de Monsieur du Perron) et une relation sous forme de note, concernant la dispute théologique de Fontainebleau du 3 Mai 1600 (tirées des Archives municipales de Saint-Omer).* »

L'auteur s'attache dans son travail à faire ressortir les faits qui sont de nature à modifier légèrement, suivant lui, le jugement de l'histoire sur le caractère des hommes de l'époque dont il s'agit, notamment de Du Plessis-Mornay, du cardinal du Perron, et de Rosny (depuis duc de Sully).

Une discussion s'engage entre les membres de la compagnie et M. de Lauwereyns au sujet du commentaire qui ne paraissait pas complétement justifié ; celui-ci s'engage à modifier le passage en question, dans le sens des observations qui lui sont faites.

M. de Lauwereyns annonce qu'il communiquera à la Société, lors de sa prochaine réunion, un autre travail qu'il se propose également de présenter aux réunions de la Sorbonne ; et dont voici le sujet « *Election du Magistrat par les électeurs de la ville à Saint-Omer; droit perdu en* 1733, *vivement réclamé pendant trente ans, recouvré enfin en* 1764. »

— La séance est ensuite levée à dix heures moins un quart.

Séance du 1er avril 1882.

PRÉSIDENCE DE M. J. BUTOR, VICE-PRÉSIDENT.

La séance s'ouvre à huit heures. Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant présentée ce procès-verbal est approuvé.

M. le Président fait connaître les ouvrages reçus depuis la dernière séance, déposés sur le bureau, et envoyés soit comme hommages, soit à titre d'échange. En voici la liste :

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, n° 4, année 1881.

Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier, sciences, arts et belles-lettres, tome XVI, 3me livraison, 1881.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, tome XXIV, 1re livraison, tome VII et VIII.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, 1881.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 13me année, n° 2, février 1882.

Liste des membres au 31 décembre 1881.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, n° 8, février 1882.

Revue bibliographique universelle (partie technique), 1re et 2me livraison, janvier-février, 2me série, tome VIII, XXXVIe de la collection ; — *(partie littéraire)* 3me livraison, mars 1882.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes, tome XXXIV, 33me année, 12me livraison, 1881.

Revue historique, 7e année, tome XVIII, mars-avril 1882.

Revue historique et archéologique du Maine, tome X, année 1881, second semestre.

La Flandre, revue des monuments d'histoire et d'anti-

quités, 3me série, tome IV, XIIIe de la collection, 1re livraison, année 1882.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, tome XXII, 1880.

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 8me série, tome III, 2me semestre 1881.

Travaux de l'Académie nationale de Reims, 68me volume, année 1879-1880, nos 3-4.

Conseil général du Pas-de-Calais, session d'août 1881.

Recherches sur les drapeaux de l'ancienne province de Bourgogne, par Charles Aubertin.

Association française pour l'avancement des sciences. Congrès de Reims 1880. *Discours de M. le Baron J. de Baye sur l'industrie de l'époque néolithique.*

L'Investigateur, journal de la Société des études historiques, 48me année, janvier-février 1882.

Ypriana, notices, études, notes et documents sur Ypres, par Alphonse Vandenpeereboom, membre correspondant de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, tome V (Tuindag et Notre-Dame de Tuine).

De st. Janskerk te shertogenbosch. Nitgegeven door het Provincial genootschap van kunsten en Wetenschappen in Noord Brabant.

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance :

1°. — M. le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse annonce l'envoi, du tome III, 8e série, 2e semestre de l'année 1881, des Mémoires de cette compagnie. (Le volume annoncé figure dans la liste précédente).

2°. — M. le Maire de Saint-Omer remercie de l'envoi des tomes XVI et XVII des Mémoires que la Société lui a adressés pour la Bibliothèque populaire.

3°. — M. le secrétaire général de la Société académique

indo-chinoise envoie une note faisant connaître les résultats obtenus jusqu'ici par la mission archéologique du Cambodge, et prie la Société de vouloir bien la faire reproduire dans ses publications. — Le Secrétaire général donne lecture de cette note qui est écoutée avec le plus vif intérêt. L'assemblée en décide la reproduction dans le procès-verbal. En voici la teneur :

Dans la dernière séance de la Société Académique Indo-Chinoise, M. le marquis de Croizier, président, en annonçant le retour de M. le lieutenant de vaisseau Delaporte, membre de la Société, chef de la mission archéologique du Cambodge, qui vient de débarquer à Toulon, sur le transport de l'Etat *le Tonquin*, a fait connaître les principaux résultats acquis par la mission.

M. Delaporte, accompagné d'une partie de son personnel quittait Marseille le 3 octobre 1881 ; dès son arrivée à Saïgon, il a rencontré l'accueil le plus bienveillant de la part de M. Le Myre de Vilers, gouverneur de la Cochinchine, qui mit de suite à sa disposition un bâtiment à vapeur, et lui fit allouer par le Conseil colonial une subvention de 8,000 francs pour les premiers frais de son voyage ; la grande Compagnie de navigation Roque lui offrit ses chaloupes à vapeur, en lui proposant de transporter gratuitement son personnel et son matériel pendant toute la durée des opérations, et M. Fourès, représentant par intérim du Protectorat français au Cambodge, en l'absence de M. Aymonier, s'employa utilement pour faciliter aux explorateurs leurs derniers préparatifs. De Phnom Penh, capitale du Cambodge, M. Delaporte se rendit directement aux ruines d'Angkor, et il a pu résoudre enfin le difficile problème de la destination des édifices religieux de cette ancienne métropole de la civilisation indo-chinoise ; ses découvertes l'ont amené à ce résultat, aussi intéressant qu'inattendu, que ces anciens temples Khmers étaient voués au brahmanisme ; en explorant Angkor-Vat, il a fait dégager dans les parties élevées les chefs-d'œuvre de la sculpture cambodgienne, des bas-reliefs, jadis brillamment dorés, frontons et encadrements, dont tous les sujets, jusqu'à

ceux qui décoraient le sanctuaire le plus intime, sont consacrés aux exploits de Rama et à la gloire de Vichnou ; c'est donc à ce dieu qu'était dédié Angkor-Vat. A Angkor Tom, il a visité de nouveaux monuments dans la plupart desquels il a retrouvé encore dans les principaux frontons les exploits de Rama et de Vichnou ; il y a constaté la présence du lingam emblème de Siva (*phallus* des anciens) ; il a fait déblayer et fouiller l'ancien palais des rois Khmers, œuvre de sculpture grandiose et merveilleuse, dont les terrasses superposées sont ornées de superbes compositions en bas-reliefs : l'éléphant tricéphale, au corps énorme, Iravâlti, y trône à toutes les places d'honneur, comme aux angles de toutes les portes de la ville où il est monté par le dieu Indra, accompagné de deux Apsaras ou danseuses célestes de son paradis.

M. Delaporte avait déjà recueilli 300 photographies, 40 moulages et un petit nombre de pièces originales de grande valeur, lorsque, à la date du 1er janvier il a été obligé, ainsi que son second, M. Faraut, ingénieur, et l'un de ses dessinateurs, M. Tille, de céder à la maladie et de regagner Saïgon pour y entrer à l'hôpital ; puis, il a dû s'embarquer sur le premier transport en partance pour la France ; bien que très faible, il a supporté le voyage et il est aujourd'hui en voie de convalescence.

La mission, malgré le départ de son chef, n'en continue pas moins ses travaux : M. Delaporte en a remis le commandement, avec ses instructions, à M. le docteur Ernault, médecin de la marine, qu'assistent M. Ghilardi, chargé des moulages, et M. Laédhric, dessinateur et photographe ; à la date du 16 janvier, les recherches entreprises par les explorateurs se poursuivaient activement ; le personnel réduit à trois européens, accompagnés de deux interprètes, de douze miliciens indigènes et de quelques mandarins Cambodgiens et Siamois venait de se mettre en route pour Batta-Bong, d'où il devait repartir bientôt à bord de la canonnière mise à sa disposition par M. Le Myre de Vilers, pour gagner les ruines N. E. et pour visiter ensuite les monuments situés sur les rives du Mé-Kong. Les opérations pourront être continuées jusqu'au milieu de mars, époque à

laquelle la chaleur deviendra trop forte et le temps trop orageux pour qu'il soit possible à des Européens de résister aux intempéries du climat ; la mission rentrera probablement en France à la fin d'avril ou au commencement de mai.

L'état de la santé de M. Delaporte permet d'espérer qu'il pourra prochainement exposer lui-même à la Société les résultats de sa Mission.

— Le Secrétaire général fait connaître qu'en réponse à la lettre qu'il avait écrite pour réclamer les tables de l'inventaire des archives de Bruges, on lui avait fait espérer que ces tables pourraient être mises à la disposition de la compagnie vers le mois de juin.

— L'ordre du jour appelle l'élection de deux membres correspondants proposés à la dernière séance. Deux scrutins sont ouverts successivement et les candidats ayant réuni le nombre de voix exigé par le règlement, M. le Président proclame M. Emile Brier, percepteur des contributions directes, numismatiste, et M. Ricouart, membre de l'Académie d'Arras, en qualité de membres correspondants. Avis leur sera donné de leur nomination.

— M. Violette de Noircarme propose l'admission comme membre titulaire de M. Xavier d'Argœuves, résidant à Saint-Omer.

M. L. Deschamps de Pas propose comme membre correspondant M. le Baron J. de Baye, demeurant au château de Baye (Seine-et-Marne).

Ces deux propositions étant appuyées, l'élection des deux candidats proposés est renvoyée, conformément au règlement, à la prochaine séance.

— M. de Lauwereyns donne connaissance à l'assemblée des modifications qu'il a apportées dans la rédaction d'un passage de son travail lu à la dernière réunion, et opérées en conformité des observations qui lui ont été faites. — Ces modifications ayant paru satisfaisantes, la compagnie autorise l'auteur à présenter sous les auspices de la Société, son travail à la prochaine réunion des délé-

gués des Sociétés savantes qui doit avoir lieu à la Sorbonne les 11, 12, 13 et 15 avril prochain.

— Le même membre donne ensuite lecture de la notice qu'il avait annoncée à la dernière réunion, racontant les péripéties qu'a subies l'élection du Magistrat de Saint-Omer de 1733 à 1764. Il montre que la forme suivie pour nommer les mayeur et échevins qui subsistait depuis la fameuse ordonnance de 1447, fut en 1733 complétement changée, au point qu'on ne pouvait dire qu'il y eut réellement élection. Aussi les citoyens de Saint-Omer ne cessèrent de réclamer le retour à l'ancienne forme, pendant trente années consécutives, et ce ne fut qu'en 1764, que l'élection du Magistrat fut rétablie comme par le passé. — Cette page intéressante de l'histoire municipale de Saint-Omer est écoutée avec une attention soutenue par l'assemblée, qui en autorise, suivant le désir de l'auteur, la présentation aux séances de la Sorbonne.

— La séance est ensuite levée à neuf heures et demie.

Séance du 6 mai 1882.

PRÉSIDENCE DE M. J. BUTOR, VICE-PRÉSIDENT

La séance s'ouvre à huit heures par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal est approuvé.

M. le Président communique à l'assemblée la nomenclature des ouvrages déposés sur le bureau et reçus depuis la dernière réunion soit à titre d'hommages, soit comme échanges. En voici la liste :

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, 2me année, 3me et 4me livraisons, janvier-février-mars-avril 1882.

Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, tome III, n° 6, avril 1882.

Bulletin de la Société archéologique et historique de

l'Orléanais, tome VII, nos 109 à 111, 2e, 3e et 4e trimestre de 1881.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), nos 1 et 2, janvier-février, 23me année, 1882.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, tome X, 2me série, 1879.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, 61e livraison, avril, année 1882.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 13me année, no 4, avril 1882.

Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, tome VII, 2me fascicule, 1882.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, tome XI, 2me partie, 1881.

Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologique de la Creuse, tome V, 1er bulletin, 1882.

Comptes-rendus et mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, tome XIX, 1882.

La Flandre, revue des monuments d'histoire et d'antiquités, 3me série, tome IV, XIIIe de la collection, 2me et 3me livraisons, année 1882.

Revue bibliographique universelle (partie technique), 2e série, tome VIII, XXXVIe de la collection, 3e et 4e livraisons, mars-avril ; — *(partie littéraire)*, 2e série, tome XV, XXXIVe de la collection, 4e livraison, avril, 1882.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique, tome XXXV, nos 1 et 2, janvier-février 1882.

Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre, 4e série, tome V, 1re et 2e livraisons, années 1881-82.

Congrès archéologique de France, XLVII session à Arras en 1880, par la Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments, 1881.

Antiquités et monuments du département de l'Aisne, par Edouard Fleury, 4e partie, 1882.

Rapport annuel du Ministère de l'intérieur pour l'année terminée le 31 *décembre* 1880.

Les fiefs du comté de Namur, publiés par Stanislas Bormans, membre de l'Académie.

Bibliographie générale des Gaules, 2e livraison, 1882.

Annuaire de Ville-Marie, 3e et 4e livraisons du second volume.

Répertoire des travaux historiques, n° 2, année 1882.

The Canadian Antiquarian and numismatic journal published quarterly, by the numismatic and Antiquarian society of Montreal, vol. IX, n° 4, april 1881 *; vol. X, n° 1, july* 1881.

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance.

1° — M. le Ministre de l'instruction publique accuse réception des exemplaires de la 121e livraison du Bulletin historique qui lui ont été adressés pour être transmis aux sociétés correspondantes.

2° — M. l'archiviste bibliothécaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, accuse aussi réception de l'envoi du Cartulaire de Thérouanne.

3 — Accusé de réception de la 119e livraison du Bulletin, de la part de la Société archéologique de Namur.

4° — M. le secrétaire général de la Société d'archéologie, sciences et arts de l'Oise, annonce l'envoi du fascicule des Mémoires de cette société qui vient de paraître, année 1881. — Le volume en question est compris dans le nombre de ceux déposés sur le bureau.

— L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre titulaire et d'un membre correspondant proposés à la dernière séance. Deux scrutins successifs sont ouverts, et le dépouillement ayant fait connaître que les candidats avaient réuni l'unanimité des suffrages, M. le Président proclame M. Xavier d'Argœuves, en qualité de membre titulaire, et M. le baron Joseph de Baye comme membre correspondant. Avis leur sera donné de leur nomination.

— Le Secrétaire général fait connaître que l'impression du XVIIIe volume des Mémoires sera commencée prochainement, qu'il serait désirable que ce volume contint la notice biographique de M. Quenson, longtemps président de la Société, mais que M. F. de Monnecove qui avait bien voulu s'en charger, ayant fait connaître qu'il lui était de toute impossibilité de s'en occuper, il devient nécessaire de faire appel à la bonne volonté d'un de nos collègues pour reprendre cette tâche. Pour la faciliter, M. de Bailliencourt veut bien se charger de faire le relevé des ouvrages publiés par M. Quenson, et de l'apporter à la prochaine séance pour être remis au membre de la société qui acceptera de faire ladite notice.

— M. L. Deschamps de Pas qui a assisté à la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne les 11, 12, 13 et 15 avril dernier, comme délégué de la Société des Antiquaires de la Morinie, lit à ses collègues le compte rendu suivant de cette réunion :

« La réunion des délégués des sociétés savantes en 1882, différente de ce qu'étaient les réunions des années précédentes, devait, d'après le projet de M. le Ministre de l'instruction publique, former un congrès dans lequel seraient discutées des questions arrêtées d'avance dans un programme communiqué à toutes les sociétés vers le milieu de l'année 1881. Disons-le tout d'abord, le but n'a pas été atteint, soit qu'il n'ait pas été compris par les savants de province, soit que ceux-ci trouvassent préférable l'ancien mode suivi dans ces réunions, qui permettait à chacun de mettre en évidence devant un public choisi et nombreux le résultat des études qu'il affectionnait. En effet, la presque totalité des mémoires ou notices lus aux séances, ne se rapportaient qu'à un côté infiniment petit de la question, et lorsque le Président demandait si quelqu'un avait des observations à faire pour contredire ou compléter la lecture qu'on venait d'entendre, personne ne demandait la parole. La chose était facile à prévoir, et la circulaire du 18 juillet 1881 en vue de donner satisfaction aux travailleurs, y avait pourvu en annon-

çant qu'outre les réunions générales, une section d'archéologie et une section d'histoire et de philologie seraient organisées, dont les membres du congrès désigneraient eux-mêmes le bureau. Les séances de ces sections eurent lieu le matin des 12, 13 et 14 avril. Nous n'y avons pas assisté, nous n'en parlerons donc pas. Disons seulement qu'il n'y a été lu aucun mémoire concernant notre région. Nous nous occuperons seulement des séances générales de l'après-midi, où les deux sections étaient réunies.

« Dans la séance du 11 avril, deux questions ont été abordées, celles portant les nos 5 et 6 du programme. Sur la première concernant les inscriptions du moyen-âge trouvées en France dans ces dernières années, M. Grellet-Balguerie fait passer sous les yeux du congrès une série de calques relevés par lui à Fleury-sur-Loire. Les commentaires qu'il présente donnent lieu à quelques observations.

« La sixième question ayant pour objet d'indiquer les monuments ou objets à date certaine, qui puissent servir à fixer les caractères de l'art mérovingien et de l'art carlovingien, donne à M. Ramé l'occasion de faire une intéressante conférence, démontrant que jusqu'ici les monuments portés comme faisant partie d'une de ces périodes, n'ont pour la plupart été classés comme tels qu'en conséquence d'indications vagues et de preuves non concluantes. Il voudrait que l'on put fixer une date certaine fournie par les chartes ou les chroniques, à chaque monument. C'est ainsi, ajoute-t-il, qu'on parviendra à déterminer les caractères propres de l'art à chaque période. Il croit devoir insister sur ce point et invite les délégués des sociétés savantes à diriger leurs recherches dans ce sens.

« La séance du 12 avril a commencé par la lecture d'un mémoire de M. Michel Hardy, de la Société historique et archéologique du Périgord, relatif à la seconde question du programme concernant les camps à murs vitrifiés. Les observations présentées par l'auteur n'ont pas paru assez concluantes pour l'élucidation complète de la question, et dans la section d'archéologie qui eut lieu le lendemain matin, il fut émis le vœu de voir la question figurer encore au programme de 1883, en

même temps que l'on indiquait le mode à suivre pour arriver à une solution définitive.

« Le reste de la séance du 12 avril a été consacré à la lecture de mémoires sur les troisième et quatrième questions concernant les monuments romains du midi de la France, et les inscriptions antiques découvertes en France pendant ces dernières années. Les lectures faites par MM. Buhot de Kersers, Lacaze, Aubenas, Tranchant, Morel, Sipière, étaient très intéressantes. Elles ont été écoutées avec beaucoup de plaisir et ont provoqué quelques observations de la part de MM. Maury et Héron de Villefosse. L'on a surtout entendu avec intérêt l'exposé fait par M. Studler, professeur à Oran, de ce qui se passe encore actuellement en Algérie au sujet des nombreuses découvertes que fournit le sol de notre colonie. Il signale et flagelle avec énergie le sans-gêne avec lequel sont traités la plupart du temps les monuments mis au jour par les fouilles, leur conservation n'en est pas assurée, et l'on ne prend pas même les plus simples précautions pour les mettre à l'abri des intempéries des saisons. Mais l'attrait principal de la séance était dans la communication que devait faire le R. P. de la Croix sur les importantes découvertes faites par lui à Sanxay (Vienne). Malheureusement le temps très limité qui restait l'a forcé à écourter ses explications, qu'il n'a même pu achever complètement. Tous les membres présents l'ont vivement regretté, et eussent consenti avec plaisir à prolonger la séance, vu l'intérêt immense de ces découvertes mis en relief par les exposés lucides du R. P. de la Croix.

» La séance du 13 avril a été consacrée aux questions d'histoire que contenait le programme, mais auparavant M. Héron de Villefosse prend la parole pour rectifier une assertion, faite dans la séance précédente, par M. Studler, à propos d'une inscription trouvée à Mediana, près de Renault, province d'Oran, dont le contenu aurait tendu à faire reculer de deux ans l'origine de l'ère mauritanienne. M. Héron de Villefosse prouve facilement qu'il y a eu erreur de lecture, mais que l'inscription en question n'en est pas moins très intéressante et très curieuse.

« Après deux lectures de M. E. le Héricher, de la Société

d'archéologie d'Avranches, sur les pèlerinages du Mont Saint-Michel, et de M. Dépoix, de la Société historique du Vexin, sur celui de Notre-Dame de Pontoise, toutes deux concernant la neuvième question, M. Hardouin, conseiller à la cour d'appel de Rennes, expose dans un style clair et attachant les faits relatifs à la réformation de la coutume de Bretagne, ce qui rentrait dans la onzième question. Vient ensuite l'examen de la douzième question du programme concernant l'instruction primaire en France avant 1789. Nombreux sont les mémoires sur cette question. Indépendamment de ceux qui n'ont pu être lus, les auteurs étant absents, MM. Maggiolo, l'abbé Alain, Boucher de Molandon, l'abbé Vattier prennent successivement la parole pour exposer les faits recueillis par eux sur la région dont ils font partie. Leurs mémoires sont écoutés avec beaucoup d'intérêt par l'assemblée qui témoigne à diverses reprises par ses applaudissements le plaisir qu'ils leur causent. Il résulte de ces lectures qu'en France, avant 1789, l'instruction primaire était bien plus répandue qu'on ne le croit, que les écoles étaient partout florissantes, et que cet état n'aurait fait que s'accroître si la révolution n'était venue en arrêter l'élan.

« Avant de terminer la séance, M. Léon Gautier, membre du comité des travaux historiques, expose dans une allocution improvisée le programme qu'il y aurait à suivre pour répondre d'une manière satisfaisante à la neuvième question du programme concernant les pèlerinages, et invite ses auditeurs à en étudier sérieusement au moins quelques-unes des parties. Il recommande les recherches sur les pèlerinages de Jérusalem et de Rome, et ceux plus rapprochés comme Saint-Martin de Tours : il fait remarquer combien il y a à trouver encore sur les confréries qui veillaient sur les pèlerinages, sur les itinéraires, les hôpitaux, les pèlerins eux-mêmes et leurs patrons, la législation qui les régissait, la date et la durée des pèlerinages, la liturgie, les sermonnaires, les cantiques, les images et enseignes, les poésies.

« L'assemblée a écouté avec une vive sympathie la conférence de M. Léon Gautier, et l'a applaudie à diverses reprises. Nous avons tenu, pour nous, à reproduire en grande partie l'analyse

qu'en donne le *Journal officiel,* parce qu'il nous a semblé que quelques portions du programme tracé, pourraient être reprises et étudiées par quelques-uns de nos collègues qui contribueraient ainsi à l'élucidation complète de cette question si intéressante. »

— La parole est accordée à M. Pagart d'Hermansart pour communiquer un travail ayant pour titre : « Le Conseil, les Etats et l'Élection de l'Artois réservé, établis à Saint-Omer en 1640 et 1644. » L'auteur donne lecture des deux premiers chapitres de son mémoire relatifs au conseil d'Artois et aux Etats d'Artois. Après avoir montré les motifs qui les avaient fait établir à Saint-Omer, il raconte leur installation, faisant ressortir les prétentions du corps échevinal, que celui-ci ne manquait jamais de mettre en avant. L'heure avancée ne permettant pas de terminer complètement la lecture de ce travail intéressant, l'auteur en remet la continuation à la prochaine séance.

— Avant de se séparer, M. l'abbé Bled lit une courte notice sur trois lettres extraites de la correspondance du Magistrat de Saint-Omer, et ayant trait à des faits concernant le commencement des troubles des Pays-Bays sous Philippe II. — L'assemblée écoute ce travail avec intérêt et en décide l'impression dans le Bulletin.

— La séance est ensuite levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire général,

L. DESCHAMPS DE PAS.

Le prévôt de Notre-Dame et le Magistrat

dans le gouvernement des écoles publiques à Saint-Omer en 1366 (1)

(Communication de M. de Lauwereyns de Roosendaele, membre titulaire.)

Au XIVe siècle, dans la ville et communauté de Saint-Omer, c'était le clergé qui possédait le privilège d'ouvrir des écoles et de désigner les maîtres, mais si « Messieurs » de la ville avaient laissé au chapitre de Notre-Dame cette prérogative d'une date fort antérieure à leur plus ancienne charte et confirmée par leur propre adhésion à une bulle du pape Calixte II en date de 1123, il paraît bien qu'un accord entre l'Eglise et la ville avait donné en retour à celle-ci des garanties pour une sérieuse instruction des fils des bourgeois et que le pacte avait été toujours observé jusqu'en 1366 par « Messieurs du chapitre », car nous lisons dans grand nombre de documents des archives tant ecclésiastiques que communales de la ville de Saint-Omer que les maîtres préposés par le prévôt, le doyen et les chanoines de Notre-Dame au « regimen et gouvernement des écoles de leur enclos » avaient toujours été des clercs également recommandables par leurs mœurs et leurs capa-

(1) Ce mémoire a été lu aux réunions des délégués des Sociétés savantes qui ont eu lieu au mois d'avril 1878.

cités, et, autre point bon à noter, des hommes parlant le langage du pays et y résidant.

Pourquoi donc, en 1366, Messire Estevenne de Coulombe, prévôt de Notre-Dame, et son chapitre, dérogeant tout à coup aux us et coutumes érigés en droits, ont-ils préposé au « regimen et gouvernement des écoles et écoliers de l'enclos » Jean Serlions de Areula, un étranger, qui ne parle ni n'entend le wallon et qui n'a même pas pris ses degrés ?...

Jehan Serlions est Italien.

Jehan Serlions eût dû au moins prendre son degré de bachelier ès-arts dans l'une des universités transalpines ; et l'échevinage trouve que, même nanti de ce titre, Jehan Serlions eût été mieux à sa place dans une école de sa « langue ». Pour enseigner, il faut bien que l'on soit compris : l'écolier écoute-t-il les maîtres qu'il ne comprend pas ?...

Jehan Serlions est un « homme de Areula. »

Les chanoines de Notre-Dame, réputés bourgeois de St-Omer, devaient donc savoir que les « droicts de le ville » n'exemptaient pas plus de la résidence les maîtres d'école que les maîtres de la draperie et autres métiers de la communauté audomaroise.

Le chapitre de Notre-Dame se vengerait-il ainsi d'un prétendu empiètement sur ses droits par l'échevinage qui, quinze ans auparavant, avait exercé le droit d'arsin contre un homme de Serques soumis à la justice de l'Eglise ?... Ou bien voudrait-il conjurer par ce choix insolite « l'appointement » au « regimen » de ses écoles d'un gradué de l'université de Paris dont toutes les doctrines, on le verra bientôt, n'étaient pas tenues par lui pour orthodoses ?... Ou bien encore faut-il voir dans cette détermination du chapitre une déférence pour le pape Urbain V, qui, « captif » à Avignon, renouvelait d'une

part, dans des querelles vives avec le roi d'Angleterre, les prétentions d'Innocent III, et, d'autre part, soutenait de son autorité morale les ennemis des Visconti dont un membre, Jehan Galéas, venait d'épouser Isabelle de Valois?... J'ai bien peur que cette dernière hypothèse au moins ne soit fondée et que le prévôt de Notre-Dame, relevant directement du pape, n'ait dans cette circonstance dérogé aux anciennes coutumes en faveur d'un proscrit italien désigné à son choix par le protecteur des ligues florentines et véronaises. Quel que soit le motif qui ait fait agir le prévôt de Notre-Dame et ses chanoines, Messire Williame Sandre et Messire Williame Batheman, les deux mayeurs de l'an, et « Nos Seigneurs Esquevins, leurs compagnons », se montrent plus soucieux des intérêts intellectuels des enfants du « burgage » et plus jaloux des droits de la ville, et, en face de l'obstination du chapitre à conserver le maître de son choix, le fameux « *caveant consules* » de l'échevinage est une fois de plus prononcé « pour que l'on ait regard que la chose polroit tourner à préjudice. »

Le fait du chapitre n'est pas un acte indifférent, ni une injure sans nom dans la législation du XIVe siècle, car, sous le régime des « bonnes coutumes », toute dérogation à un usage ancien est un crime qualifié de « nouvelleté » et, dans une société identifiée pendant des siècles avec l'Eglise et qui a emprunté à celle-ci son caractère immuable, la « nouvelleté » est condamnée d'avance par tous les juges.

La juridiction devant laquelle les Mayeurs et Echevins de Saint-Omer portent leur « complainte » est celle du prévôt de Montreuil, qui rend la justice pour le bailli d'Amiens, comme celui-ci la rend pour le roi lui-même.

Le procès vient en cour aux assises de l'an 1366.

La thèse que développe le doyen du chapitre de Saint-

Omer devant Me Guessebroune, prévôt de Montreuil, pour décliner la compétence du juge, est assez curieuse pour être rapportée ici. D'abord l'avocat de l'Eglise établit une distinction entre la substance spirituelle et la substance matérielle. Faisant ensuite deux lots de toutes les choses qui sont sous le soleil, il fait entrer les spirituelles dans un domaine qui ne relève que de Dieu et de ses ministres, abandonnant les autres aux princes temporels et à leurs subordonnés. Or la science est comme une manne spirituelle et c'est Dieu qui a fait les maîtres ès-arts. Aux vicaires donc de Dieu, à savoir aux prélats et à leurs délégués, de désigner les personnes dignes d'être préposées à la tenue et au gouvernement des écoles.

Le doyen de Notre-Dame n'avait pas fait apparemment ses études à l'université de Paris, ni étudié dans le livre de Charles Louviers la question des limites respectives des deux pouvoirs.

Mais Me Guessebroune qui n'a pas pris ses degrés en Italie, ne peut admettre une doctrine que la Sorbonne elle-même réprouve, et, par un jugement en date du 7 avril 1366, il ordonne, « sans avoir égard aux raisons exposées par le doyen du chapitre », que l'affaire revienne aux prochains plaids.

L'affaire revient aux plaids de Montreuil dans les premiers jours de l'an « ensuivant », et c'est au doyen du chapitre qu'est confiée encore la tâche de plaider la cause de l'Eglise.

La compétence du prévôt de Montreuil est cette fois admise et les débats sont ouverts.

Je citerai textuellement la « complainte » de Messieurs de la ville de Saint-Omer pour donner une idée du langage parlé à cette époque dans les pays wallons de Picardie et d'Artois, en même temps que de la valeur des

études faites dans une de nos principales villes du Nord et qualifiées dans divers actes de « hautes études. »

« Les Mayeurs et eschevins se plaignent de nouvelleté » du prévôt de Notre-Dame et de ce que ledit prévôt a » mis ou fait mettre au regimen des écoles et écoliers de » la ville de St-Omer ung home nommé Jehan Serlions de » Areula, Ytalien, non licencié en ars et ignorant le lan- » gage du pays, troublant par ce et empeschant à tort » et sans raison, induement et de nouvel, les seigneurs » mayeurs et eschevins en leur saisine et possession es- » quelles ils étoient que les écoliers de le dite école et les » enfants de le ville de St-Omer fuissent induits en doc- » trine et instruicts en ars libéraux de grammaire et de » logique par maistre Ydoine, résident audit lieu de St- » Omer et non aultre. »

Comment le doyen du chapitre de Notre-Dame essaie-t-il de réfuter ces griefs de Messieurs de la ville ?

Il est incontestable, dit-il, que le chapitre de Notre-Dame a toute justice dans son enclos. Une bulle du pape Calixte II, acceptée par le roi Louis VI, est là pour en témoigner ; mais il est d'ailleurs de tradition certaine que le chapitre a toujours nommé les maitres de ses écoles... Et qu'importe que Jehan Serlions soit Italien ou Wallon, licencié ès-arts ou bachelier seulement ? On ne peut nier qu'il ne soit de bonne vie et homme expert, sinon gradué, dans les sciences enseignées aux écoles ; il a pratiqué la grammaire, la logique et la théologie ; il parle le latin et encore d'autres langues avec une remarquable éloquence ; il est clerc enfin.

Mais il importe beaucoup aux yeux des mayeurs et échevins de Saint-Omer que Jehan Serlions parle et entende la langue de ses écoliers et qu'il soit maître ès-arts, et il leur importe médiocrement que l'élu du chapitre parle avec tant d'éloquence les langues mortes, dont n'ont que

faire la plupart des enfants des bourgeois. Quant au droit invoqué par le chapitre, le procureur de la ville, chargé de répondre à l'avocat de l'Eglise, n'a pas de peine à démontrer qu'il y a longtemps que ce droit primordial a été en partie périmé par beaucoup d'autres droits nés et reçus après lui dans le burgage, « par le droict de le ville, par le droict du Castelain, par le droict de Medame d'Artois, par le droict du roy, par le droict des vesves et des orphelins, sans parler du droict de « çascun home » que sans doute Messire de Coulombe était aussi justement tenu d'observer que Messire de Vaulx « le baillieu de Medame d'Artois », forcé cette année même d'en faire le serment ès-mains de « Messieurs » en pleine halle échevinale. N'est-ce pas chose curieuse de voir le bon sens pratique que les « lays de le ville » apportent ici dans la question des écoles publiques, tandis que les clercs de Notre Dame s'obstinent à introduire dans le régime de ces écoles un si grand abus ? Mais détail plus piquant encore de ce curieux procès, je lis que, pour mieux confondre ses adversaires, le procureur de la ville produisit des témoins affirmant que l'Italien Jehan Serlions n'était « mais » aussi expert dans les sciences citées ci-dessus que l'on se plaisait à le dire. Est-ce que les seigneurs mayeurs et échevins de la ville de Saint-Omer auraient compté dans notre burgage du XIVe siècle des « experts et des esgards » pour les « arts libéraux » comme pour les divers métiers de leurs corporations industrielles? Je serais tenté de le croire et de voir dans ce trait un symptôme de plus de l'espèce de renaissance littéraire qui a marqué l'administration aussi active qu'éclairée de Charles le Sage.

En tout cas, Me Guessebroune, qui juge en la matière comme les seigneurs mayeurs et échevins de Saint-Omer, repousse encore une fois les conclusions du chapitre de Notre-Dame, et, donnant raison à la partie adverse, dé-

boute, par sentence en date du 5 janvier 1367, Messire Estevenne de Coulombe et ses vicaires de leur opposition, les condamnant aux dépens.

Le chapitre en appelle au bailli d'Amiens de la sentence du prévôt de Montreuil.

Mais le bailli d'Amiens, Maître de Barreau, « chancelier et conseiller du roy », confirme par un jugement en date du 20 janvier celui de son prévôt.

Trois mois après ce second jugement, le chapitre n'a pas remplacé dans le régimen des écoles de l'enclos Jehan Serlions de Areula.

Mais les mayeurs et échevins de Saint-Omer, non plus habiles à vaincre qu'à profiter de leur victoire, se font délivrer deux commissions en due forme, l'une le 16 avril pour forcer le chapitre à payer les dépenses s'élevant à 49 livres, 16 sols, 2 deniers, l'autre portant la date du 19 mai et destituant l'Italien d'Areula avec ordre pour le chapitre de le remplacer par « un maistre d'école licencié en ars, résident du lieu et capable d'induire les enfants de la ville de St-Omer en doctrine et eux instruire en arts libéraux de grammaire et de logique. »

Une ressource restait au prévôt de Notre-Dame en cas d'atteinte aux droits de son église ; il pouvait, en vertu de la bulle même de Calixte II citée plus haut, lancer l'excommunication contre ses ennemis, et nous voyons qu'il fit maintes fois usage de cette arme terrible, notamment en 1223 contre Messire de Porreghem qui avait fait traîner en prison Jehan Poughe, chapelain de Notre-Dame, en 1494 contre Messire Charles de Saveuse, grand bailli de Saint-Omer, pour Maximilien d'Autriche, empereur d'Allemagne. Mais en 1366, la ville de Saint-Omer, comme le prouve un jugement du parlement de Paris en date du 18 juillet 1422, était garantie contre les foudres apostoliques de Messire de Coulombe, par diverses bulles exemp-

tant de l'excommunication des archevêques, évêques ou autres, « le roy de France, son royaume et ses sujets, » et le roi Charles V n'était pas un prince si faible qu'il ne voulût et ne pût faire respecter ce précieux privilège.

Le prévôt de Notre-Dame et son chapitre se soumirent donc, et les seigneurs mayeurs et échevins de Saint-Omer n'omirent pas d'enregistrer dans le « cahier des droicts et poincts de le ville » la sentence du bailli d'Amiens, se promettant d'étendre encore, « si faire se pooit », leur ancien droit, devenu désormais plus qu'une bonne coutume, de partager avec le chapitre le « régimen » des écoles publiques.

Et c'est en effet ce qu'ils firent un peu plus de vingt ans après le procès que je viens de raconter.

Le prévôt de l'Eglise avait attaché aux écoles de l'enclos un certain Brisse-Dane qui était, lui, licencié ès-arts, mais n'était pas un maître diligent, ayant laissé pendant dix mois à des maîtres adjoints de son choix le soin d'instruire les enfants de la ville.

Le 15 juillet 1388, les seigneurs mayeurs et échevins de la ville de Saint Omer se firent délivrer une commission qui les autorisait à prescrire à Me Brisse-Dane et à ses suppléants de cesser leur enseignement pour cause de préjudice porté à la « saisine et possession de Messieurs dans le regimen et gouvernement des écoles publiques de la ville de Saint-Omer. »

Et le chapitre de Notre-Dame se soumit encore une fois.

Attaque de Saint-Omer par les Français en 1594.

Extraits du *Diarium* des Jésuites wallons de Saint-Omer.

(Communication de M. L. Deschamps de Pas,
membre titulaire.)

Nous avons déjà publié, il y a longtemps, le récit de l'attaque de Saint-Omer par les Français en 1591, quand ils essayèrent d'y entrer par surprise en faisant sauter la porte de Sainte-Croix au moyen d'un pétard. Un événement si remarquable ne pouvait manquer d'attirer l'attention de tous, et le rédacteur du *Diarium* des Jésuites wallons qui dirigeaient le collège de cette ville, n'a pas manqué d'en insérer dans son journal le récit détaillé. Bien que ce récit concorde en tout avec celui de notre chroniqueur audomarois Hendricq, il s'y trouve cependant quelques variantes ; c'est ce qui nous a engagé à le reproduire.

Liberatio audomarensis ab insidiantibus Gallis suis petardis a° 1594. : 24 nov.

Ipso si quidem D. Catharinæ virginis prœvigili feria, qui dies divo Chrysogono sacer habetur, conceptum tot annis in hanc urbem virus vomere tandem Galli Bolonienses, Caletani, Ardeates et Monstrolienses tentarunt : hi siquidem ductore domino duce

de Longueville armati frequentes convenerunt, rem sibi factam existimantes, spe prædam voraturiunt, hi monasterium D. Bertini, illi hanc urbis regionem, isti illam oppidi partem sibi consignabant; sed, o cæcum mortale genus, disponit Deus quæ homo proponit, vanum fuit illis ante lucem surgere qui consurrexerant, ut manducaremus in tenebris et umbra mortis sedentes panem doloris; Dominus enim custodiebat civitatem; quam profecto nisi custodisset frustra vigilasset miser portæ custos, et speculator surdaster et aure cæcus excubitor frustra vigil. Demiserunt enim illi pontem unum sublicium qui in medio pontis a muro civitatis ad latitudinem fossæ producti erat, nec audiit. Certe, nisi D. Adrianus de Ghomicourt oppidi Hesdinensis gubernator, Comiti du Rœux rem præpopere per veredarum indicasset, nos ante hostis, quam ejus adventum sensissemus, occupasset, et somno sopitam, non enim vino crediderim, invasisset, et quos ad modicum noctis quieti studentes pridie clauseramus oculos, in æternam clausisse noctem : sed Deus tantam stragem corporum tot animarum exitium avertit. Fuerat in urbe Monstroliensi pridie mane cum in procinctu se accingerint ad iter Franci, religiosus quidam cui post à civitate hac habita est gratia annua dum viveret; is ergo, cum rescisset ex quodam nobili comite de Val aliquanto liberi patris liberi haustu liberius gloriante, conspirationem, subduxit se clam, et ut festinato opus erat anhelo cursu Hesdinum advolat, gubernatorem petit, audita pandit, et ni admonitu suo hostem preveniat interceptum iri Audomarum, hac ratione, per hanc portam, tali hora, a talibus, quam potuit gravissime asserit. Permotus D. Ghomicourt equos et litteras expedit, cursum continuum citatis imperat, volant isti, et portæ D. Crucis circiter horam secundam, noctis mediæ, hostem jamjam urbi adventantem, clamant; consueto cornistro literas imponunt, et proximanti hosti portis fugientes locum dant. Perlectis igitur literis, comes du Rœux civem in arma exciturus præcipit dari signum campana. Horam prope totam surdis auribus insonuit campana, cum vix ad medium quartæ undique rerum ignari cives concurrunt, et causam pulsus a speculatore requirentes nihilo doctiores quam ille, nihil enim illi dictum fuit, singuli stationes suas per civitatem observant. Interim

hostis silentio tenebroso machinas quas ipsi dicunt voce gallica, *pettart* ou *pettaches,* portis applicant, ita furtivo strepitu, ut nec vigiles qui frequentes jam convenerant audierint, vel surdi ut dictum est postmodum erant. Porro cohortes equitum et peditum qui ducem de Longueville sequebantur, agmen, audito campanæ signo, absentes adhuc miliari a civitate, receptum cogitabant, insidias retectas arbitrati, sed animum iis fecit doli fabricator, et crepitaculis portas subversuris, præfectus magister patentem hora sexta urbem pollicitur. Rebus igitur, ut dixi compositis, dum civicus resideret tumultus, rati, quod evenit, cives domum redituros, campana obtumescente, fatigatis continuo pulsu speculatoris turriti brachiis, resederunt tempus et horam expectantes in D. Crucis (ubi hominem qui domo sua auditis equis casu exierat, et animadverso numero clamarat ad arma, occiderunt) et Longuenesse vicorum portæ et urbi proximorum sepibus, latibulis, anfractibus et convallibus, fossisque ad patibulum usque disperso equite, peditum præcipuis in domo et statione diurna vigilum et castodum portæ collocatis, qui patentis porta primi clypeati et dente tenus armati aditum urbis equiti suo facerent pavium, contra impetum civis. Quievit ergo hostis foraneus, quievit et somno lentorum hostis internus, campana inquam ; et statione relicta, positis armis, cives, alii ad opus, alii forte ad somnun, alii vero ad missam audiendam quæ in templo nostro, ut in diversis templis sub medium sextæ prima diei inchoatur, abierunt ; quum de repente dimidiato quadrante ante sextam, pons ille (de quo prius diximus) sublicius demittitur, id uno aut altero civium, qui cœteris abeuntibus soli remanserant, animadvertantibus, et prima illa extra urbem (1).... Inde fragore simul et pulvereo fulgore crepitaculorum binis portis applicitorum oculis cautum e mœnibus circumspectantium et auscultantium perstrictis in humum a cardinibus revulsæ portæ conciderunt : hinc iterum ad arma totis plateis concursum, et conclamatum est : hinc perstrepentibus campanis, flentibus et ejulantibus pueris et fœminis, trepidantibus civibus, pulveris tormentarii inopia laborantibus portæ excubitoribus ; illinc clangentibus irruptionem buccinis, victoriam et urbem

(1) Lacune dans le manuscrit : la ligne n'est pas terminée.

suam clamitantibus doli artificibus, iisdem que cives rogitantibus ut quantocyus quæ supererat portam panderent, cratem quam diu frustra machinis attollere conati sunt, attollerant, se suaque clementiæ Gallicæ committerent ni se suosque exterminari vellent, per vim refractis portarum obicibus. Trepidanti hoc in tanto discrimine cive, multis profugium cogitantibus unicum salutis remedium, paucis lateri hærentibus, senex bonus, comes du Rœux, tormenta displodi præcipit, ad quorum boatum territi omnium animi, humanis ut constabat deficientibus præsidiis, opem D. Virginis cujus cultus hic in foro per insigni admodum sacello quotidie fit ob frequens ejus auxilium, passim implorant; DD. Bertini et Audomari nomina crebro omnium in ore et corde audiebantur, nec frustra, quod ipse hostis testatus dicitur, auditus dixisse ex quo maledictam illam rufam (sic ore blasphemo sceleratissimi divam Dei genitricem, quam imagine posita ut dixi in medio foro colunt pii cives) invocarunt, nostra omnis opera eluditur, tantumque abest ut opus promoveamus, quin removemus subtracta vel perdita una ex nostris machinis porticrepis, præcipua, quam crati evertendæ adhibituri eramus ; (ea post reperta a rusticis in agro urbi propinquo in urbem delata est) : nobis itaque recedendum est, si quidem ultra grandinem saxorum quæ de super jaciuntur (pluebat enim Dns Lambertus de Croisil imbrem saxeum) capitibus sustinere, si pergimus, verere ne tumulemur fractis cervicibus, qui i et balistarum audio provolvi rotas portis ultro vi pulverea reserandis : credo freti propinqua luce ignitis pilis, membra nostra discerpta latibulis nostrorum jacient, et facto impetu structa aci », admisso milite mixto equite, insidias nostras internecione retegeat, fugiamus. Desperati certe cives fabrorum qui multi in illa platea visuntur, rotas, ligna instrumenta recte ante ipsam portam congesserunt, ita mutuis nexibus illa intertexta quodam modo conjunxerant, ut si quod Deus (hostes), avertis effractis portarum obicibus, sublata vel impresa crate urbem irruissent, prius cædendi ex menibus et domibus vicinis essent, quam illum acervum dissipare, et media via nodum resolvere potuissent. Redierunt ergo, Deo laus, et in recessu tonitrua salutarunt illos, facta tandem pulveris tormentarii copia. Gratiæ Deo post meridiem sub horam

tertiam celebratæ in utroque hujus urbis propugnatorum templo DD. sanctorum Audomari et Bertini, demissis ad venerationem pii populi sacris eorum corporibus ; quæ postridie instituta publica supplicatione, cum summa omnium oppidanorum pietate. Hoc tamen eodem die qui fuit beatæ Catharinæ sacer trepidatum est timore, ubi multus erat timor, majori mulierculârum, et multorum civium angustia quam pridie, cum nihil minus quam francos expectarent. Accolæ hujus civitatis rustici reditum francorum manifesta jam hostilitate veriti, cubuerant cum jumentis suis foris, suspectas domos et vicos habentes, quæsierant sepes. Hi ergo primo mane strati instrato lecto consurgentes, virem hinc et inde ad propria remeantes, quos ex sua specula turritus vigil conspicatus, hostes ratus, signum ære dedit, circiter horam dimidiatam ante septimam : illico domibus et templis exilierunt et stratis (superiori nocte cum parum dormissent) trepidissimi cives ; forte porta dum patefieret, multi rustici qui hostili jam metu coacti in urbe cubuerant, media in platea portæ civitatis proximi consistebant, quos aliquot mulierculæ ad signum campanæ prodeuntes œdibus suis ut viderunt, hostes et proditores portam reclusuros existimantes, fugitarunt clamantes ad arma, nec hostem jam ad portas, sed in portis, atque adeo mœnibus et in urbe essse : . . . . . , nunquam a collegio hic condito, immo et urbe, tantus in templis auditus pavor . . . . . sed ex illo animi defectu, vitæ ipsius paucis post diebus passæ sunt matronæ. Veritate brevi comperta tumultus continuo resedit. Viderant quanta quam brevi spatio perfererant, ut urbem pridie occuparent franci, seque non humano sed divino servatos præsidio, verebantur ergo ne quod altero die inchoaret hostis, secundo conatu rursum attentaret et perficeret : sed pius et misericors, spreta impietate paucorum qui hic forte latitant, multorum pietatem, et sanctorum hujus urbis tutelarium intercessionem respexit. Quievit igitur et supersedit pavor, pulsis civitate et territorio morinensi francigenis a minimo usque ad maximum . . . . . .
. . . . . .

SAINT-OMER, TYP. H. D'HOMONT.

109
82

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

Séance du 10 juin 1882.

PRÉSIDENCE DE M. J. BUTOR, VICE-PRÉSIDENT.

La séance s'ouvre à huit heures par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, lequel ne donnant lieu à aucune observation est approuvé.

M. le Président fait connaître à l'assemblée la nomenclature des ouvrages déposés sur le bureau, et reçus depuis la réunion précédente, soit comme hommages, soit à titre d'échange. Elle est comme il suit :

Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, nos 7 à 12, juillet à décembre 1881.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, nos 9-10, mars-avril 1882.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, sections d'histoire, d'archéologie et de philologie, no 1, année 1882.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1882.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, tome XVIII, nos 3 et 4, mars-avril 1882.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, no 1, année 1882.

Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, 2me livraison, tome V, 1880.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault), tome XI, 1re livraison, 2me série, 1881.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, tome XVI, 1881.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 13me année, tome V, mai 1882.

Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, tomes X, XI, XII, 1882.

Mémoires de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, 2me série, tome XIX, 1881.

Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, tome XLI, 5me série, tome I, 1880.

Revue de l'histoire des religions, 3me année, tome V, no 1, janvier-février 1882.

Revue bibliographique universelle (partie technique), 2me série, tome VIII, XXXIVme de la collection, 5me livraison, mai ; — *(partie littéraire)*, 2me série, tome XV, XXXVIme de la collection, 5me livraison, mai 1882.

Revue historique, 7me année, tome XIX, mai-juin 1882.

Cartulaires de la Prévôté ou *Abbaye de Saint-Martin à Ypres*, tome I et II, 1880-1881.

Journal des Savants, février-mars-avril 1882.

Annales du Musée Guimet, tomes II, III et IV, 1882.

Annuaire de la Société philotechnique, année 1881, tome 41e.

La Flandre, revue des monuments d'histoire et d'anti-

quités, 3e série, tome IV, XIIIe de la collection, 4e livraison, 1882.

L'Investigateur, journal de la Société des études historiques, 48e année, mars-avril 1882.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, livraisons 1 et 2, 1882.

Sceau d'or mérovingien, par M. L. Dancoisne, 1881.

Notice sur Jean Wouters, sr de Hallebast et de Brouch, président de la chambre des comptes de Lille et sur deux jetons frappés à ses armes, par Ed. Van Hende, 1882.

Le Pietre a segnali dell' Anfiteatro morenco di Rivoli (Piemonte), nuove ricerche di Giuseppe Piolti assitente al Museo Mineralogico della R. Universita di Torino 1882.

Le Secrétaire général procède ensuite au dépouillement de la correspondance :

1° — Programme des questions mises au concours de l'année 1882, par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

2° — Programme des prix proposés pour l'année 1883, par la Société havraise d'études diverses. Ce concours est organisé à l'occasion du 50e anniversaire de la fondation de la Société.

3° — Lettre d'invitation de la Société bibliographique, d'assister à l'assemblée générale qui a eu lieu le 22 mai dernier.

4° — M. le Ministre de l'Instruction publique invite les Sociétés savantes à lui faire parvenir la liste des questions qu'elles jugeraient dignes de figurer à l'ordre du jour du prochain congrès de la Sorbonne.

5° — Lettre de rappel de M. le Ministre de l'Instruction publique réclamant l'envoi des renseignements demandés qui pourraient aider à établir une histoire complète des Sociétés savantes de France. — Il va pouvoir être satisfait à cette demande, par l'envoi du travail préparé par M. Dramard, « *Notice historique sur la Société*

des Antiquaires de la Morinie, » dont l'impression est achevée.

6° — Règlement relatif à l'échange des publications entre les Sociétés savantes françaises et étrangères, par l'intermédiaire du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

7° — M. Ricouart, membre de l'Académie d'Arras, remercie de sa nomination comme membre correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie.

8° — M. le baron J. de Baye fait parvenir également ses remerciements pour sa nomination de membre correspondant.

9° — M. le Directeur du musée Guimet, à Lyon, annonce l'envoi de diverses publications qui sont déposées sur le bureau.

10° — Le Secrétaire de la « *Smithsonian Institution* » de Washington (Etats-Unis), annonce l'envoi d'un paquet par l'intermédiaire de la commission française des échanges internationaux à Paris.

11° — M. le Maire de la ville de Saint-Omer informe la Société que le conseil municipal a renvoyé à l'examen de la commission des finances, la demande de concours qui lui avait été adressée pour l'érection de la statue de Suger, ajournant ainsi toute décision sur ce point.

— M. le Secrétaire archiviste présente à la Compagnie la table sur fiches qu'il a dressée de la bibliothèque de la Société. L'assemblée remercie notre honorable collègue des soins qu'il a apportés à ce travail, et reconnait qu'au moyen de la méthode suivie, les recherches seront beaucoup plus faciles. Lorsque la Société sera en possession d'un local définitif qui lui est promis, pour y placer ses collections, le classement des livres sera aussi singulièrement facilité par le travail de notre collègue.

— M. Pagart d'Hermansart reprend la lecture du travail dont il avait commencé à donner connaissance dans la dernière séance, sur les administrations provinciales de l'Artois réservé. Le dernier chapitre dont il entre-

prend la lecture est consacré à l'*élection d'Artois*. Après avoir montré ce qu'était cette juridiction et quelles étaient ses origines, l'auteur raconte l'établissement de ce tribunal à Saint-Omer en 1644 et son fonctionnement jusqu'au moment où la ville fut définitivement réunie à la France à la suite du siège de 1677. M. Pagart d'Hermansart nous fait connaître ensuite ce que devint l'élection d'Artois, dont le siège fut à partir de cette époque établi uniquement à Arras, et suit son existence jusqu'au moment où elle fut supprimée en conséquence de la loi du 16-24 avril 1790.

M. le Président, au nom de l'assemblée, ainsi qu'en son nom personnel, exprime à notre honorable collègue ses remerciements pour l'intéressant travail dont il a donné lecture. Ce travail est renvoyé à la commission des impressions pour être inséré dans un des volumes de mémoires.

— M. l'abbé Bled a la parole pour continuer la lecture d'un mémoire sur « *Les nouveaux impôts du duc d'Albe. Le 10e et le 20e denier imposés à Saint-Omer.* » Il s'agit ici d'une période excessivement agitée, c'est celle des troubles de Flandre sous Philippe II ; et bien que Saint-Omer se trouvât un peu en dehors de la partie du pays la plus tourmentée, la ville en ressentit néanmoins les conséquences, et fut l'objet comme les autres des mesures fiscales prises par le représentant du roi d'Espagne. Aussi tout ce qui touche à cette époque ne peut manquer d'être extrêmement intéressant. Malheureusement l'heure avancée vient arrêter notre honorable collègue au milieu de sa lecture, qui sera reprise à la prochaine réunion.

— La séance est ensuite levée à neuf heures et demie.

Séance du 8 juillet 1882.

PRÉSIDENCE DE M. J. BUTOR, VICE-PRÉSIDENT

La séance s'ouvre à huit heures par la lecture du pro-

cès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'ayant été faite, le procès-verbal est approuvé.

M. le Président fait connaître les noms des ouvrages déposés sur le bureau et reçus depuis la séance précédente soit comme hommages, soit à titre d'échange. En voici la liste :

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, tome IX et X, année 1878-1879 et 1879-1880.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, mai-juin 1882, tome XVIII, nos 5 et 6.

Bulletin de la Société historique de Compiègne, tome V, 1882.

Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, tome IV, 1879-1881, nos 1 et 3, janvier-mars 1882.

Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique, 18e année nos 1 à 12, 19e année nos 1 à 12, 20e année nos 1 à 8.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 13me année, no 6, juin 1882.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), 23me année, nos 3 et 4, mars-avril, 1882.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1881, 35e volume (4e de la 3e série).

Mémoires de la Société libre d'émulation de Liège, nouvelle série, tome VI, 1881.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 3e série, 10e volume, XXXe de la collection, 1880.

Revue bibliographique universelle (partie littéraire), 2e série, tome XV, XXXIVe de la collection, 6e livraison, juin 1882.

Revue d'Alsace, nouvelle série, tome XI, avril-mai-juin, 11e année, 1882.

La Flandre, revue des monuments d'histoire et d'anti-

quités, 3me série, tome IV, XIIIe de la collection, 5me livraison, année 1882.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 3e année, 1882.

Compte-rendu de la quatrième session du Congrès des sociétés savantes savoisiennes, tenue à Moutiers, le 8 *et le* 9 *août* 1881.

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, publié par Paul Meyer et Gaston Paris, tome XI, n° 41, janvier 1882.

Travaux de l'Académie nationale de Reims, 69me volume, année 1880-1881, nos 1-2.

Glossaire archéologique du Moyen-Age et de la Renaissance, par Victor Gay, 1er fascicule.

Rapport fait au nom de la Commission des antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1880, par Gaston Paris, lu dans la séance du 22 juillet 1881.

Discours de M. Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, prononcé à la Sorbonne, le 15 *avril* 1882.

Croix pectorale ouvrante, de travail espagnol, par Ch. de Linas.

Addenda et corrigenda à la bibliographie d'Aix, en Savoie, insérée au XIXe volume des Mémoires de la Société.

L'industrie quaternaire stratigraphique comparée avec les produits de la même époque répandus sur le sol dans la Marne, lu au Congrès des délégués des sociétés savantes à la Sorbonne, le 13 *avril* 1882, par le baron J. de Baye.

Méreau de l'historien Floris Vander Haer, par M. Dancoisne.

Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschaft der Geselleschaft für vaterlandische alterthumer in Zurich XLVI das Schloss Vufflens Zurich 1882.

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance.

1° — Annonce d'un concours ouvert pour 1882 par l'Académie d'Amiens.

2° — La Société philotechnique fait connaître les conditions du concours ouvert par elle pour le prix fondé par Auguste Martin.

3° — La Société des Antiquaires de Zurich remercie de l'envoi du tome XVI des Mémoires, et du Cartulaire de Térouane. Elle annonce en même temps l'envoi d'une de ses publications qui est comprise parmi celles déposées sur le bureau.

4° — M. le Préfet demande un rapport sur les travaux de la Société pour être soumis au Conseil général dans sa prochaine session du mois d'août. — Le Secrétaire général donne lecture du rapport qu'il a préparé à cet effet, et après quelques observations et modifications demandées, ce rapport est adopté comme il suit :

Saint-Omer, le 10 juillet 1882.

Monsieur le Préfet,

Par votre lettre en date du 13 juin dernier, vous m'avez fait l'honneur de me demander un rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de la Morinie, pendant l'année qui vient de s'écouler depuis la réunion du Conseil général au mois d'août 1881, et sur les titres qu'elle peut avoir à la bienveillance que ledit Conseil lui a toujours témoignée. Je m'empresse de vous adresser les renseignements que vous demandez, espérant qu'ils justifieront la confiance que la Société a d'avoir continué à remplir le mandat qu'elle s'est imposé, dans la mesure de ses forces.

Les *Cartulaires de Thérouanne*, commencés depuis si longtemps, ne sont point encore achevés. Il manque encore l'introduction, c'est-à-dire qu'ils sont au même point que l'année dernière, l'éditeur, M. A. Giry, secrétaire de l'Ecole des Chartes, ayant accepté en outre une foule d'autres fonctions et n'ayant pas eu le loisir de s'en occuper. Mais, pour ne pas faire attendre plus longtemps un recueil dont la publication était annoncée depuis plusieurs années, et dont l'apparition était si vivement désirée

des érudits, qui devaient y trouver une collection de documents intéressants au point de vue de l'histoire et de la géographie du moyen-âge, la Société des Antiquaires de la Morinie s'est décidée, quoique à regret, à mettre en distribution le volume privé de son introduction, comptant remettre celle-ci plus tard aux acquéreurs, lorsque M. Giry aura pu nous l'envoyer. La Société regrette vivement de ne pouvoir adresser à chacun de MM. les membres du Conseil général un exemplaire de cette publication, qui a coûté fort cher à éditer, et dont par suite il n'a été fait qu'un tirage restreint. Au reste, ce livre ne comprenant, comme je l'indiquais précédemment, qu'une collection de documents inédits, est plutôt un instrument de travail propre à être utilisé par ceux qui s'occupent de recherches historiques. MM. les conseillers généraux pourront en juger eux-mêmes par l'exemplaire que je joins à ce rapport.

Le *Bulletin historique* a continué de paraître, comme précédemment; quatre livraisons ont vu le jour depuis le mois d'août 1881. Outre les comptes-rendus des séances, ces livraisons contiennent quelques courtes notices qui ne manquent pas d'intérêt, ou des documents inédits. La communication de plusieurs est due aux recherches de M. de Lauwereyns. Nous avons de lui : 1° *La Gazette d'un échevin de Saint-Omer, député des états d'Artois à la Haye, pendant les conférences de Gertruydenberg en 1710;* 2° *Cinq lettres tirées de la correspondance du Magistrat de Saint-Omer, relatives aux funérailles de la reine Marie-Thérèse;* 3° *Le prévôt de Notre-Dame, et le Magistrat dans le gouvernement des écoles publiques de Saint-Omer en 1366.*

Le *Bulletin* contient aussi des *Chartes inédites du Prieuré de Renty,* communiquées par M. F. de Monnecove.

Je ferai remettre à chacun de MM. les conseillers généraux des exemplaires de ces numéros du *Bulletin.* J'y joindrai également l'*Histoire de la Société des Antiquaires de la Morinie,* que notre Compagnie a jugé opportun de publier à l'occasion du 50e anniversaire de sa fondation, qui tombait le 30 septembre 1881. Cette histoire est due à la plume de M. Dramard, membre correspondant. En la parcourant l'on pourra se rendre compte de ce que la Société a fait depuis son institution, et s'assurer

qu'elle a bien mérité le titre d'établissement d'utilité publique qui lui a été conféré par l'ordonnance royale du 21 avril 1833. Les services qu'elle continue à rendre, s'affirment encore par des faits récents. Ainsi la publication des *Cartulaires de Thérouanne* lui a valu la haute approbation de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui a bien voulu à cette occasion lui accorder une subvention. Je regretterais aussi de passer sous silence, que l'un de ses membres titulaires, M. Pagart d'Hermansart, vient d'obtenir une mention honorable au Concours des Antiquités nationales, pour son ouvrage sur les *Corporations d'arts et métiers de Saint-Omer,* contenu dans les XVIe et XVIIe volumes des *Mémoires,* distribués l'année dernière.

Un nouveau volume des *Mémoires,* le tome XVIII, va être très prochainement commencé. Les matériaux sont prêts et vont être remis à l'imprimeur.

Il résulte des renseignements énumérés ci-dessus, M. le Préfet, que, ainsi que j'avais l'honneur de vous le dire en commençant, la Société des Antiquaires de la Morinie a continué à travailler comme par le passé, et qu'elle est en droit de croire qu'elle n'a point démérité la bienveillance que le Conseil général a toujours bien voulu lui témoigner. Elle aime à espérer que tel sera aussi l'avis de MM. les conseillers généraux, et elle compte sur votre appui auprès d'eux, pour lui faire obtenir la subvention habituelle qui lui est indispensable pour mettre au jour et faire paraître les travaux qui lui sont adressés. C'est dans cette espérance, Monsieur le Préfet, que je vous prie d'agréer l'expression des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Votre très humble serviteur,

Pour le Président de la Société des Antiquaires de la Morinie,

Le Secrétaire général,

L. DESCHAMPS DE PAS.

— M. de Bailliencourt donne connaissance à l'assemblée du relevé qu'il a fait des diverses œuvres dues à la plume de M. Quenson, relevé dont il s'était chargé et devant servir à la confection de la notice biographique à .

consacrer, d'après le vœu de la Société à notre regretté collègue. Sur la prière de M. le Président, organe en cela de l'Assemblée, M. de Bailliencourt veut bien consentir à se charger de la notice en question, en se bornant pour l'énumération des œuvres de M. Quenson, à celles concernant l'histoire et l'archéologie.

— M. l'abbé Bled a la parole pour continuer la lecture de son travail sur les nouveaux impôts décrétés par le duc d'Albe. Aujourd'hui il entreprend le narré des discussions et des difficultés qu'entraînera leur perception. Le 100e denier ne se payait qu'une seule fois, et tous les biens n'y étaient pas soumis, le décret contenait l'énumération de ceux qui devaient y être assujettis. Le 10e et le 20e denier au contraire étaient des impôts permanents, d'une perception difficile. Le premier était levé sur la vente des meubles, et le second sur la vente des immeubles, le tout à la charge du vendeur. Les Etats d'Artois à qui les décrets avaient été envoyés présentent des observations et proposent une transaction. Le duc d'Albe refuse. Par une nouvelle délibération, les Etats acceptent le 100e denier, à de certaines conditions, et offrent une somme de cent vingt mille livres pour être déchargés des autres. Nouveau refus du duc d'Albe, qui désirant arriver à ses fins, entame des négociations avec les membres des Etats et réussit à opérer des divisions.

L'heure avancée oblige l'auteur à interrompre à ce point la lecture qui sera continuée à une prochaine réunion. M. le Président croit devoir le remercier et le féliciter de l'intérêt qu'il a su répandre sur un sujet aussi ardu.

— La séance est ensuite levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire général,

L. DESCHAMPS DE PAS.

TROIS COPIES DE LETTRES (de Henri IV, de M. du Perron et de M. du Plessis,) et une RELATION sous forme de note de la dispute théologique de Fontainebleau du 4 mai 1600 (*documents tirés des Archives municipales de Saint-Omer.* (1)

(Communication de M. de Lauwereyns de Roosendaele, membre titulaire.)

L'Edit de Nantes mécontentait à la fois les catholiques et les protestants, ceux-là trouvant mauvais que les Huguenots fussent sur le même pied qu'eux, ceux-ci en voulant au Roi de Navarre de s'être fait catholique.

Mais Henri IV l'avait déclaré (2), il était « résolu de » ne s'arrêter aux advis qui pourraient procéder de per- » sonnes poussées de faction plutôt que de religion (3) » et il voulait « accorder les parties par la voye de la » paix » (4).

Aussi aux combats de l'épée avaient succédé ceux de la plume : on ne se tuait plus, on discutait. Le docte gouverneur de Saumur, M. du Plessis, publiait livre sur

(1) *Archives municipales de Saint-Omer* : Correspondance du Magistrat année 1600.

(2) Documents inédits de l'histoire de France.

(3) Ibidem.

(4) Ibidem.

livre pour la défense du calvinisme ; l'évêque d'Evreux, M. du Perron, ne se lassait pas de réfuter l'apologiste des Huguenots.

Or, vers la fin de 1598 M. du Plessis avait fait paraître un traité de l'*Institution de l'Eucharistie,* que M. de Rosny s'était empressé de communiquer à l'évêque d'Evreux pour en avoir son avis.

Après une longue attente le ministre de Henri IV n'avait encore aucune nouvelle du livre.

Il insiste auprès du frère de M. du Perron.

Enfin vers la fin de 1599 arrive une lettre ainsi conçue : Ce sont d'abord des excuses :

« Monsieur, dit l'évêque d'Evreux, je feroie conscience de » vous divertir de tant de grandes affaires que vous avez tous » les jours sur les bras pour lire une facheuse et inutile lettre, » si l'honneur que mon frère m'a mandé que vous me feistes » de luy demander à tous propos de mes nouvelles ne m'effor- » choit d'interrompre mon silence et vos occupations. Et à la » vérité, Monsieur, comme vous avez plus juste droit que per- » sonne du monde de demander compte des fruicts de mon » loisir, aïant esté celluy après Dieu et le Roy qui me l'avez » acquis et procuré, aussy ai-je une plus particulière obliga- » tion de vous répondre de l'exercice à quoy je l'employe. Je » vous ramenteveray doncq, Monsieur, que vers la fin de l'année » dernière vous me communiquâtes ung livre de Monsieur du » Plessis dans lequel je vous promis de vous faire veoir plu- » sieurs choses où il s'estoit abusé. Depuis, estant de retour en » ce diocèse et aiant donné encoires quelques mois à la pour- » suite d'ung petit œuvre que j'avois commenché, je me suis » résolu finallement de m'acquitter de ceste promesse à tracer » une forme d'indice de ses faultes plus notables et apparentes ; » mais comme une abisme appelle une aultre abisme, j'ay » trouvé en mettant la main à l'œuvre que les erreurs et faul- » setés s'y suivoient de si prés qu'il eust esté besoing d'une » censure perpétuelle, non que je vœuille accuser la foy de » Monsieur du Plessis que j'estime et honore pour son particu- » lier comme il mérite, mais bien plains-je son malheur de » s'estre fié sur les rapsodies de certains compilateurs qui

» l'ont servy infidellement et n'avoir pas considéré combien la » théologie est une profession qui requiert la vie d'ung homme » entier a soy et deschargé de tous aultres offices. Cela m'a » fait excéder les limites de la proposition de mon premier » dessein et at empesché que vous n'ayez eu de moi nouvelles » ny si tost ny sy souvent que je le désirois pour ne me pré- » senter devant vous les mains wydes. »

Mais, après les excuses, M. l'Evêque d'Evreux aborde un sujet bien délicat :

« Or quoy qu'en ceste entreprise, continue-t-il, j'ay eu pour » but général la deffence de la Religion catholique, néantmoins » mes yeulx ont toujours esté tournés particulièrement vers » vous comme vers celluy quy en at esté le premier subject ; » et à la mienne volonté, Monsieur, que vous en cœillez aussy » la première utilité quy vous est deue par tant de justes titres, » et que, comme Dieu s'est voulu servyr de vous pour me faire » ung des pasteurs de son Eglise, aussy il daigne réciproque- » ment se servir de moy pour vous en faire un de ses ouailles. »

En un mot M. du Perron a entrepris de convertir au catholicisme M. de Rosny.

Il fallait certes une puissante éloquence pour convaincre celui qui avait résisté aux sollicitations de Henri IV lui-même. Aussi M. du Perron ne néglige pas les voies persuasives.

« Ce sera lors, ajoute-t-il, que la consolation que je reçoy des » heureux succès quy vous arrivent de jour en jour sera par- » faicte ; car encoires que je m'esjouis de vos prospérités hu- » maines et de la fidélité que vous apportez à vostre charge et » de la satisfaction que le roy tesmoisgne en avoir, touttesfois » le comble de mon contentement sera lorsqu'il plaira à Dieu » couronner les faveurs temporels qu'il vous départ de ses grâces » spirituelles, et la joye que je reçois maintenant de vous veoir » commander aux cannons de la France sera playnement ac- » complie quant je vous verray obéir aux cannons de l'Eglise. » Voilà, Monsieur, puisqu'il vous plaict de demander tant de » nouvelles de ma solitude, a quoy j'employ le repos que m'avez » procuré, assçavoir au labeur que j'ay empris à vostre occasion. » Je prie Dieu vous en faire cœuillir les premiers fruicts et

» vous conserver en créance que je suis et seray éternellement.
» Vostre etc. »

Quelle réponse fait M. de Rosny à cette lettre de l'évêque d'Evreux ?

Les excuses il les accepte avec une courtoisie charmante, quoique un peu goguenarde :

« Monsieur, dit-il, j'aurai toujours très cher le tesmoignage
» que vos lettres me renderont de la continuation de vostre
» souvenance et bonne volunté en mon endroict, ne tiendray
» jamais heure mieulx employée que celle où le moïen me sera
» donné de vous honorer et servir selon vostre mérite et mon
» affection. Les faultes que commettez en me divertissant par la
» lecture de vos lettres sont autant d'œuvres de superogation
» qui vous renderont le feu de purgatoire froid comme glace,
» parce que par icelles vous relevez mon faible esprit accablé
» de tant d'affaires importantes. Je n'ay jamais doubté de vos
» belles et sérieuses occupations. »

Le Huguenot eût souhaité toutefois que l'évêque d'Evreux fît un autre usage de ses loisirs. Aussi ajoute-t-il ceci :

« Et pleust a Dieu qu'ils feussent pour surmonter les mons-
» tres de l'Eglise et non pour leur donner la vie. »

Quant à ces abîmes d'erreur que renfermait le nouveau livre, M. de Rosny n'y peut croire :

« Quoy que ce soit, j'aimeray et chérirai ce quy viendra de
» vous. Je croy qu'il sera utile au publicq et à vos amis quy at-
» tendent avec impatience l'effect de vos promesses tant sur ce
» traicté de l'Eglise que sur le dernier livre que je vous baillay
» il y a quelque temps. J'ay toujours estimé que pour bien faire,
» il y fallait bien penser. Cela m'avait facilement persuadé que
» dans de sy gros volumes faicts en sy peu de temps, il s'y povait
» trouver quelques peccadilles, mais que ce soit une abisme
» d'erreur il y fauldrait de fortes raisons pour ce le me faire
» croire. Tant y a que ces advis ne chastient point l'auctheur
» car soit que la vérité soit facile, soit la bonne opinion qu'il a
» de soy, il maintient qu'il n'y at rien a reprendre, et, quy plus
» est, ung mois après vos représentations mises en lumière, vous

» y aurez responce. J'ay peur, tant je vous ayme, que vous def-
» fendiez une mauvaise cause qui, a vray dire, a besoing d'ung
» si fort rampart que celluy de vostre bel esprit. »

Le sectaire est évidemment froissé. Aussi accueille-t-il avec une modestie un peu railleuse les compliments qui lui ont été adressés :

« Les louanges que vous me donnez sans subject je vous ren-
» voye avecq mérite ; elles vous sont deues de tout le monde. »

M. de Rosny est plus que railleur : il est injurieux presque lorsqu'il répond au vœu de M. du Perron de lui voir embrasser la religion catholique :

« J'espère que vos désirs en mon endroict seront accomplis
» aux siècles advenir comme a présent.
» Vous vous étonnez du chemin que je prends contrairement
» au vôtre ; j'ay rencontré ung guide qui ne me laissera pas
» égarer et suis enseigné par ung évesque qui a faict la lesson
» aux autres.
» Tout mon regret est que vous laissez la science pour boire
» aux ruisseaux que la multitude des passants a troublés. »

Comment après cela M. de Rosny pouvait-il voir dans le jeu de mots de l'évêque d'Evreux une insinuation tendant à lui faire tourner ses canons de bronze contre les ennemis de l'Eglise ? Assurément rien dans la lettre de M. du Perron ne prêtait à cette méprise. Pour s'expliquer ce malentendu apparent, il faut sans doute se reporter au temps où fut écrite la lettre de l'évêque d'Evreux. Vers la fin de 1599 beaucoup de catholiques, on le sait, se récriaient toujours contre l'édit de Nantes, accusant le roi et son ministre de « sacrifier la cause de l'Eglise ». On conçoit alors qu'au cours de sa lettre M. de Rosny se soit tout-à-coup représenté un de ceux-ci et que le prenant à partie tout en s'adressant à M. du Perron, il ait laissé échapper cette boutade :

« Les voullant gager je muny mon magasin et mon archenal

» de doubles canons, les ungs de bronze pour estonner les en-
» nemis de la France, les aultres de papier pour combattre
» ceulx de l'Eglise. La dernière bataille sera sans feu et sans
» flamme. S'yl vous plaist aultrement, je m'en excuse ; mes
» devanchiers s'en sont mal trouvés. »

M. de Rosny s'apaise cependant, et, reprenant le ton badin de la première moitié de sa réponse, il termine sa lettre par cette invitation tout aimable qui est comme une réminiscence d'Horace :

« J'ayme mieux, dit-il, que nous buvions ensemble, ce qui
» n'arrivera jamais sy tost que je le désire. Venez donc voir
» mon nouveau ménage, je vous en conjure et prenez asseu-
» rance que vous n'aurez jamais une brebis sans vous croire que
» vous soit plus dévotieuse que je vous seray toute ma vye. Sur
» ceste vérité je vous baise très-humblement les mains. »

La bataille sans feu et sans flamme ne tarda pas, on le sait, à s'engager. Ce fut le 4 mai de l'année 1600 qu'eut lieu à Fontainebleau, en présence du roi, la fameuse dispute entre le gouverneur de Saumur et l'évêque d'Evreux. Les arbitres choisis et agréés par les deux parties, la confusion de M. du Plessis, le dépit que Madame du Plessis et lui-même en montrèrent, sont connus, ainsi que la lettre écrite à ce propos par le roi au duc d'Epernon. Néanmoins il ne sera pas sans intérêt, je crois, de lire deux documents qui se trouvent joints, dans la correspondance du Magistrat de Saint-Omer aux deux copies ci-dessus. L'un est une copie même de la lettre à M. d'Epernon, qui diffère un peu dans son texte de celle publiée par M. Berger de Xivrey, l'autre est une courte relation de la dispute de Fontainebleau.

La copie de la lettre de Henri IV est ainsi conçue :

« Mon amy, le diocèse d'Evreux a gaigné celluy de Saumur
» et la douleeur dont on y a procédé at osté (1) l'occasion à

(1) La copie de M. Berger de Xivrey porte *oste* au lieu de *at osté*.

» quelque huguenot que ce soit de dire que rien y at eu force » que la vérité. Ce porteur y estoit qui vous comptera que j'y » ay faict merveilles. Certes c'est un ung plus grand coup pour » l'Eglise de Dieu que soit il y a longtemps. Suivant ces erres » nous ramènerons plus de séparés de l'Eglise en ung an que » par toute aultre voye en cincquante. Il at ouï le discours » d'ung chacun quy serait trop long à discourir par escript. » Il vous dira la façon que je suis d'advis (1) que mes servi- » teurs tiennent pour tirer fruict de ce s[t] œuvre (2). Bon soir, » mon amy, sçachant (3) le plaisir que vous en aurez, vous estes » le seul à quy je l'ay mandé. Ce cincquiesme de May 1600.

» HENRY. »

Et au-dessus de la lettre :

« A mon cousin le ducq d'Espernon le tout de la propre » main du Roy. »

Le compte-rendu de la conférence est ainsi rédigé :

« Nottez que le gouverneur de Saumur c'est le s[r] du Plessis » entre les hérétiques de France le premier et qui a le plus » escript contre l'Eglise de Dieu catholique, apostolique et ro- » maine, lequel du Plessis at esté convaincu d'erreur et de son » hérésie en présence du Roy par le Révérendissime Evesque » d'Evreux très-docte et de grande érudition, présent et y con- » vocqués plusieurs évesques, gens doctes, ensemble plusieurs » ministres et gens qui se disent de la religion réformée, les- » quels ministres condamnèrent premiers ledit de Plessis, et » la sentence fut confirmée par les Evesques et catholiques y » assistant : lequel du Plessis pensa crever de vergogne et » despit en présence de l'assemblée, et le fallut reporter à demi » mort. Le lendemain le Roy le manda pour venir parachever » la dispute. Il se feist excuser par sa maladie. A quoy le Roy » dit qu'il eust mieulx vallu qu'il fut mort que d'estre malade » avecq tel subject. Les Huguenots de France sont tous fort » ébranlez pour l'estat qu'ilz faisoient de la souffisance dudict » du Plessis et de ses escripts, maintenant convaincu d'erreur » et de faulseté (4). »

(1) La même copie porte *que je veux*.
(2) Dans la copie de M. Berger *cest œuvre*.
(3) Dans la même copie *saichant*.
(4) Au bas de la note ont été écrits par une main différente, mais en mêmes caractères, ces mots : « Ceste dispute a esté faicte à Fontaine belleau le mercredi IIIe de may 1600. »

J'ai inutilement recherché comment ces quatre copies sont venues se placer dans la liasse de l'an 1600 de la « correspondance du Magistrat » de Saint-Omer, mais je crois que l'on peut sans crainte d'erreur admettre qu'elles émanèrent directement ou indirectement de la cour de Madrid. En 1600 le roi d'Espagne avait à prémunir toutes ses villes, de « par delà » contre la propagande active des calvinistes néerlandais. Quant à l'intérêt que ces divers documents peuvent offrir, ils nous font voir d'abord quel était l'état des esprits en France dans les années qui suivirent l'Edit de Nantes ; ils nous montrent ensuite dans un jour vrai et un peu nouveau, je pense, quelques-uns des personnages illustres de cette époque : ce M. du Plessis Mornay, homme docte et écrivain fécond, mais d'une érudition aussi superficielle qu'étendue; cet évêque d'Evreux plus renommé encore pour ses connaissances théologiques que par son talent, ardent pour la controverse et qui eût voulu convertir tous les huguenots même de Navarre pour sa gloire propre autant que pour celle de la religion ; surtout ce M. de Rosny, calviniste obstiné par tempérament plutôt que par principe, protégeant un évêque qu'il n'aime guère ; défendant ses coreligionnaires tout en prenant plaisir à les confondre; tour à tour badin jusqu'à l'ironie et la moquerie, et sérieux jusqu'à la mauvaise humeur et la colère; car de Henri IV il n'en faut point parler : tout a été dit sur cette séduisante personnalité dans laquelle s'alliaient à merveille les franches allures et les malices gasconnes, les calculs froids de la politique et les chaudes expansions de l'amitié, et parfois, comme ici, de douces caresses dans les paroles et de la haine dans le cœur.

TROIS LETTRES extraites de la correspondance du Magistrat de Saint-Omer, ayant trait au commencement des troubles des Pays-Bas.

(Communication de M. l'abbé Bled, membre titulaire.)

En 1572 de graves événements se préparaient dans les provinces des Pays-Bas. Quoique ce ne fut pas par ce côté que les premiers et les plus redoutables coups dussent être portés à la domination espagnole, le Hainaut et l'Artois étaient en ce moment fort travaillés par les Huguenots de France, d'Allemagne et d'Angleterre. L'impopularité des nouveaux impôts exigés avec rigueur par le duc d'Albe favorisait leurs secrètes menées. Aussi les recommandations aux magistrats de veiller à la sécurité et à la tranquillité de leurs villes sont-elles vives et nombreuses à cette époque. Les pays frontières comme on les appelait, était surtout l'objet de la sollicitude du gouverneur des Pays-Bas, et en particulier Saint-Omer, que, depuis la destruction de Thérouanne, la politique française convoitait pour en faire son centre d'opérations sur l'Artois. On peut lire dans la correspondance du Magistrat les pressants et affectueux appels du sieur de Noircarmes, grand bailly et capitaine de Saint-Omer, du duc d'Albe et du roi Philippe II lui-même à la fidélité, à l'amitié, à la vigilance des mayeur et eschevins de notre ville.

Les étrangers surtout étaient l'objet d'une suspicion et

d'une surveillance actives et sévères, et souvent très fondées. — Nous avons trouvé aux archives deux documents curieux qui montrent bien l'état des esprits à cette époque. Ce sont deux lettres d'un nommé Robert Borne, anglais d'origine, écrites l'une à sa femme à Saint-Omer, l'autre aux mayeur et échevins.

Déjà en 1570 cet individu, probablement sur les indications des magistrats de Saint-Omer, avait été arrêté à Calais. A cette époque se négociait entre Philippe II et la reine Elisabeth l'affaire des 400.000 ducats envoyés d'Espagne au duc d'Albe et interceptés par la reine d'Angleterre. Les débats étaient fort aigres et la guerre menaçait d'éclater d'un jour à l'autre. Dans ces circonstances, les Anglais pouvaient songer à une entreprise sur Calais et il n'était pas invraisemblable qu'ils y eussent envoyé à l'avance des émissaires pour la préparer. L'échevinage fut avisé de cette arrestation par la lettre suivante qui ne nous inspire pour notre Robert qu'une confiance fort limitée.

« Messieurs, respondant à vos lettres du XXe de ce moys jay » faict arrester Robert Borne pour plusieurs occasions qui me » l'ont rendu suspect d'estre ministre de quelques maulvais offi- » ces concernant ceste place. Mesmes par le moyen de quelques » lettres a luy adressantes que j'ay eu en main, joinct que à di- » verses foys il est venu icy en habit dissimulé. Vous sçavez » Messieurs que la saison où nous sommes requiert de prendre » garde à telles couvertes trafficques.

» Messieurs je prie le créateur qui vous doinct en sante bonne » et longue vye.

» A Calais ce XXVme may 1570.

» Votre bon voisin et amy

» GOURDAN. »

Cette arrestation ne fut pas maintenue, où le prisonnier recouvra sa liberté à l'expiration de sa peine. Toujours

est-il que deux ans après, Robert Borne, ayant sans doute continué son honnête métier d'espion, crut prudent de mettre entre sa personne et les fâcheux sergents « de messieurs de la ville » la largeur du détroit. Voici la lettre qu'il écrit de Douvres à sa femme qu'il appelle « catholique » sans doute pour les besoins de la cause. Il est à noter que Robert Borne ne sait pas écrire, il a signé sa lettre d'une croix avec trois barres transversales après l'avoir dictée à un anglais qui ramène souvent à l'orthographe indigène la prononciation française.

« Robert Boorne à sa femme — de Dover
» Adresse : Cheste soit donné a ma bien ayme feme catholique
» Bruceyt demourant a Saint Omer.

» Tres chier et bien ayme ma feme catholique Bruceyt, a
» vous je me recommande et je vous donne et fait savoir par
» cheste que je suis pour maintenant arrivé a Dover et vous
» priant que vous ne le prederez pas de mal part mais que vous
» ferez tout votre debvoir de retirer tous votre muebles les-
» quels vous samble bon et vous seroit nécessaire craindaint
» quil veroit à ouwier a messieurs de la ville et quil vous feroit
» quelque facerye ou tourment de mon partement, et sil vous
» plait de retirer envers moy, vous ferez de bien bon cœur venir
» et vous priant que vous ferez entertenir mon fyls a le doc-
» trenne comme qu'il commence bien et faicte quelque recom-
» mandation a monsieur Adrie quil est son maistre et jespor
» devant lon temps que vous errez aultres nouveles de moy
» et touchant de le chevail que ja prens en louage, il est de-
» mourez a Diepe avecq le jambe affolles pourtant stilla (celui-
» là) quil le me bailloit il me trompoit. Rien aultre chose pour
» maintenant, synon que Dieu vous prene en sa bonne gaerde
» avecq haeste.

» De Dover le XXXme jour de mars 1572.

» par votre mary Robert Boorne. »

Cette lettre ne parvint pas, ou ne demeura pas aux mains de catholique Broussais, puisque nous la trouvons

au dossier de Robert Borne. Mais cette femme fut sans doute appelée devant les magistrats, et en raison d'une solidarité portée à cette époque au-delà des limites d'une justice équitable, menacée elle-même à cause des menées de son mari. Car malgré le pardon accordé par Philippe II en 1570, le duc d'Albe pouvait ordonner « que les femmes « qui escrivoient à leurs marys pour leur ayder ... fus- « sent pour ce subject punis, ... et qu'une femme, la- « quelle estoit riche, fust privée de ses biens applicables « au Fiscq, si elle avait hanté, ou recelé son mary, banny « et declaré rebelle. »

Catholique Broussais informa sans doute son mari du danger qu'elle courait, et Robert Borne se hâta d'écrire aux magistrats une lettre suppliante pour justifier sa femme. Cette lettre signée de la même croix, est d'une autre main, mais d'une orthographe tout aussi anglaise que la première.

« A Monseigneur le Mayeur et aultres Messeigneur les eschevins
» de la ville de Sainct-Omer.

» Très discrets seigneurs et prudents seigneurs. Après mes » humbles recommendaptions, entenduutte par ung des esche- » vins de la ville de Saincte-Omer le brassin quon me bras- » soitte et que vous aultres messeigneurs m'aviez en jaloussie » et me tientes (teniez) pour suspecte tellement que sy quelque » guerre survenoite vous estiez délibéré de me prendre de » nuitte et me mestre prisonniers du chasteau jusques a se » que les guerres seroient fynies, et entendant cela et ausy dou- » tant se quoy poudroite avenir m'a donne ocasion de départire » sans prendre congié de ma feme et aultres amis. Comme je » proteste devante Dieu que ne ma feme ne alcune aultre sa- » voient de mon departement mays estante a présente en An- » gletterre mon naturele pays doutante vostre cruaulté vous » aie bien vollue faire entendre ou que je suis estante du toute » innocent des choses que on ma chuse, on ma tenue pour sus- » pect sans cause, mais, je ayme meust estre en liberté en po-

» verte que ryche prisonnier, ung pauver recompense pour moy
» qui sy longement aie servi lempereur et le roy loiallement,
» comme vous aultres le savez, à present prins pour suspecte
» et desloialle. Le toute considere seigneurs, je vous supplie
» humblement ne faire aulcune torte a ma feme ou enfants quy
» sonte innocent de mon departement. En le faisante me obli-
» gerez tout les jours de ma vie le vostres pour vous faire plesir
» et service quant temps servira. Me recommandant messei-
» gneurs a vostre bonne graces prie au Seigneur Dieu vous
» doner bone et longue vie. Avecques l'acomplissement de vous
» bonés desirs. De Douvre en Engletterre se V[e] d'avrille 1572.

» Le tout votre bien affectueux serviteur et amy.

» Robart Borren. »

Nous n'avons pu savoir quelle fut la fin de cet incident. Sans doute que comme tant d'autres le firent à cette époque, Robert Borne et sa femme quittèrent définitivement le continent et s'établirent en Angleterre au compte de laquelle du reste, il semble bien qu'ils venaient travailler en ces pays.

RÉCEPTION faite par les chanoines de Saint-Omer, aux chanoines de Thérouanne, après la chute de cette ville.

(Communication de M. L. Deschamps de Pas, membre titulaire.)

Thérouanne était tombée sous le coup des armes de Charles-Quint, en 1553, et le vainqueur irrité avait ordonné la destruction complète de cette malheureuse cité. Rien n'avait été épargné, les édifices religieux étaient compris dans l'ordre cruel donné par l'empereur, ordre que s'empressèrent d'exécuter les populations voisines que la haine excitait contre l'antique capitale des Morins. La cathédrale dut également disparaître, et son personnel chercher refuge ailleurs. Dans cette extrémité, une partie des chanoines de Thérouanne (1) pensa naturellement à ses voisins de la collégiale de Saint-Omer, avec d'autant plus d'espoir de voir leur demande favorablement accueillie, que des liens de confraternité existaient presque depuis l'origine entre les deux églises, l'évêque de Thérouanne étant titulaire d'une prébende dans la collégiale de Saint-Omer, et réciproquement, le prévôt du chapitre

(1) Une partie se dirigea sur Boulogne qui devint postérieurement le siège d'un évêché, lors de la partition du diocèse de Thérouanne.

de cette dernière église ayant aussi une prébende dans la cathédrale de Thérouanne. Les chanoines de cette église demandèrent donc à ceux de Saint-Omer un asile au moins provisoire, qui leur fut gracieusement accordé. Mais ceux-ci avaient à sauvegarder leurs droits et privilèges; aussi avant de donner une réponse définitive, des pourparlers s'engagèrent entre les deux parties, un contrat fut passé entre elles, et ce n'est que sur le vu de cette pièce, que les chanoines de Saint-Omer, dans leur séance capitulaire du 25 mai 1554, arrêtèrent l'ordre et les cérémonies à suivre pour la réception des chanoines de Thérouanne, qui devait avoir lieu le dimanche 27 mai suivant. Une espèce de procès-verbal de la cérémonie accomplie dans cette circonstance, sous la signature d'un notaire public, est inséré dans les registres capitulaires. C'est ce procès-verbal que nous reproduisons, après l'avoir analysé très sommairement.

Donc, le 27 mai 1554, le chapitre de Saint-Omer ayant à sa tête le prévôt Odoard de Bersacques, et le doyen Philippe de Lengaigne, se rendit processionnellement, accompagné de tout le personnel de l'église à la porte de l'enclos du côté de l'église de Sainte-Aldegonde, et là après l'échange de quelques paroles, arrêtées d'avance, admit les chanoines de Thérouanne dans son sein. Ceux-ci étaient conduits par Philippe Nigri chancelier de la Toison d'Or, archidiacre de Flandre et chanoine lui-même, et accompagnés des chapelains de leur église, qui portaient un magnifique reliquaire d'argent doré, la tête de saint Maxime, et les châsses dudit saint Maxime et de saint Humfride, évêques des Morins. La procession entra dans l'église, par le grand portail, suivie d'une foule immense, parcourut la nef latérale de gauche afin de faire le tour du cloître, puis revint faire station dans la grande nef. Après qu'elle fut entrée dans le chœur et avant de conti-

nuer la cérémonie, un frère prêcheur, du couvent de Saint-Omer, fit un sermon au peuple. Lorsque celui-ci fut terminé, le prévôt de Saint-Omer installa Philippe Nigri dans la dernière stalle haute du côté droit. Rien n'est dit au sujet des chanoines qui se trouvèrent vraisemblablement mêlés à ceux de Saint-Omer. Le service divin eut lieu ensuite. Outre le personnel des deux chapitres, plusieurs personnages marquants tant ecclésiastiques que civils assistèrent à cette cérémonie. Le notaire les a tous indiqués dans l'acte. Nous y renvoyons le lecteur.

C'est ainsi qu'une partie du chapitre de Thérouanne vint momentanément s'établir à Saint-Omer, c'était pour lui la première étape sur le chemin de l'exil ; car il ne devait pas y rester. Nous savons en effet qu'il dut finir par se transporter à Ypres. Mais en quittant leurs confrères de Saint-Omer, les chanoines de Thérouanne leur laissèrent en souvenir de l'hospitalité qu'ils avaient reçue, les reliques de saint Maxime.

Adventus et introitus Collegii morinensis.

Anno domini millesimo quingentesimo quinquagesimo quarto, indictione duodecima, mensis maii die vigesima septima que erat dominica infra octavas Sacramenti, circiter hora octava ante meridiem, Pontificatus sanctissimi in christo patris et Domini nostri Domini Julii divina providentia pape tertii anno quinto. Collegium insignis olim ecclesie cathedralis morinensis, prehabito consensu R. P. et domini D. Odoardi de Bersaques, sacratissime Cesaree Majestatis consiliarii et eleemosynarii supremi, ac prepositi, necnon venerabilium et circumspectorum virorum dominorum ac magistrorum Philippi de Lengaigne decani et capituli hujus ecclesie collegiate sancti Audomari oppidi de Ste Audomaro morinensis diocesis, de hac dicta ecclesia intranda et ibidem divinum officium celebrandum per modum provisionis tantum et non alias, prout latius constat ex eorum litteris in modum contractus inter ipsos initi et celebrati, desuper confectis, tribus sigillis scilicet prefatorum dominorum prepositi, decani et capituli hujus dicte ecclesie, ac dicti col-

legii morinensis de data diei vigesime quinte mensis et anni predictorum munitis et sigillatis, et per me notarium infra scriptum, subsignatis, suum in hanc dictam ecclesiam introitum in modum qui sequitur, fecit. Ita quod ad hujusmodi collegium morinensem recipiendum et admittendum prefatus R. dominus prepositus, domini mei decanus, canonici, curati, vicarii, scoterii, capellani, ceteri que ejusdem ecclesie habituati, cappis sericeis et deauratis induti in consueto ordine existentes, processionaliter cum venerando capite divi presulis Audomari jamdicte ecclesie patroni, tedis circum caput accensis, cantando responsum de sacramento, videlicet : Respexit Helias etc., usque ad portam claustri versus templum sancte Aldegundis, majoribus campanis interdum sonantibus, eidem collegio morinensi e templo jamdicto egredienti, obviam processerunt. In qua processione procedebant tres canonici scilicet sacerdos cappa, diaconus et subdiaconus tunicalibus expanno deaurato induti ad divinum majoris altaris officium illa die deputati, cum pueris chori cruces, candelas et aquam lustralem sive benedictam deferentibus. Tunc prefatum collegium morinense, in cappis sericeis et deauratis, capellanis ejusdem collegii pulcherrimum reliquiare argenteum deauratum imaginis beate marie virginis, cum venerabili capite sancti Maximi episcopi, necnon capsis seu feretris reliquiarum corporum sanctorum Maximi prefati et Humfridi antistitum, ecclesie morinensis patronorum, tedis etiam circumquaque in magno numero accensis portantibus, processionaliter in ordine debito usque ad dictam portam, cantando Responsum predictum : Respexit Helias etc., accessit. In quo loco predictus canonicus sacerdos vice et nomine totius collegii hujus ecclesie idem collegium morinensem cum omni honore et reverentia salutavit ac recepit, aquam lustralem aspergendo. Quo facto dictum collegium morinense eandem portam ingressum est. Ubi propius accedens venerabilis et egregius vir dominus ac magister Philippus Nigri aurei velleris cancellarius, archidiaconus et canonicus morinensis, vice ac nomine ejusdem collegii, prefatis dominis Preposito decano et canonicis ibidem existentibus et diligenter attendentibus talem orationem habuit et fecit. Reverende in christo pater, observandissime domine Preposite, vosque venerabiles egregii ac eruditi viri domini decane et capitulum ecclesie divi Audomari ; Immortali optimoque Deo operepreciun visum est pro Republica omni istarum inferiorum ditionum salute atque quiete,

morinensem oppidum solo equare et delere, cum quo simul et insignis olim ecclesie et toto orbe celebratissime, ruina sequuta est, omnium proh dolor qui eam viderunt gravi incredibilique merore. Verum sacratissima cesarea majestas ut pia et religiosa est, dei cultum aliquo tempore neglectum restituere decrevit, quodquidem melius felicius que prestare nequivit quam in vestro augusto insigni que templo. Ejus itaque ordinatione venimus vos rogaturi ut in vestro nos consortio vestra que ecclesia ad communes preces superis impendendas nos dignemini recipere juxta tenorem contractus inter nos non ita pridem celebrati et conclusi. Quod si vestre dominationes hoc, prout non dubitamus, concesserint, dabimus operam ut pax charitas et reciprocus amor, ad dei omnipotentis tandem sue que domus decorem mutuo fervore coalescant. Ad quod per dictum R. dominum Prepositum vicissim in modum qui sequitur paucis responsum extitit. Reverende domine, vosque venerabiles et circumspecti domini, vestra pia et devota petitione per me audita et intellecta, eo animo quo ad nos advenistis libentissime recipimus et amplectimur, non dubitantes quin ea que proposuistis compleatis. Quibus sic invicem prolatis sepedictus R. D. Prepositus personis tam in dignitate constitutis quam ceteris canonicis ejusdem collegii morinensis, locum et ordinem juxta formam contractus predicti, cum canonicis hujus ecclesie permixtim assignavit. Tunc duo collegia commixta pariter, cum dictis reliquiis et capsis in hanc ecclesiam cantando Responsum : Agmina sacra etc. per portale sub campanili intraverunt, copiosa populorum utriusque sexus multitudine dictam processionem undequaque comitante, adeo ut ecclesia vix tante multitudinis esset capax. Deinde transeundo per parvam navim sinistri lateris ecclesie circuierunt claustra et chorum redeundo in magnam navim, ubi facta fuit statio diebus dominicis fieri consueta. In ingressu vero chori cantata fuit antiphona : Intercede pro nobis, etc. Qua finita Religiosus dominus prior conventus seu monasterii fratrum predicatorum hujus oppidi ad hoc vocatus, populo concionem publicam fecit. Postmodum absoluto hujusmodi concione, prefatus R. dominus Prepositus, una cum dicto domino Cancellario et Archidiacono morinensi chorum accedens, eundem dominum Archidiaconem in extremo superiori stallo dextri lateris chori sibi debito installavit, adhibitis solemnitatibus et ceremoniis consuetis, Postremo summum sacrum de venerabili sacramento per canonicos prefatos

in choro fuit celebratum et solemniter cum musicis et organis decantatum, postposita in diem sequentem missa dominice currentis. Acta fuerunt hec ubi supra presentibus ibidem Reverendis in christo patribus et dominis D. Francisco de Stragon (?) dei et sancte sedis apostolice gratia episcopo Damasceno, suffraganeo episcopatus morinensis, Gerardo de Hamericourt sancti Bertini hujus oppidi, Francisco Daveroult sancti Winoci bergensis, Johanne Leclercq sancte Berthe de Blangiaco, Johanne Faschin sancti Johannis in monte prope quondam oppidum morinensem, sancti benedicti, Antonio de Croix de Claromaresco cisterciensi, Roberto Picavet sancti Augustini, morinensis diocesis, Johanne Pinte sancti Andrei prope Monstreolum, ambianensis diocesis, premonstratensis ordinis, ecclesiarum seu monasteriorum respective Abbatibus, Necnon generoso ac nobili domino temporali de Bumicourt hujus provincie Arthesiensis gubernatore, associato majore nonnullisque hujus oppidi scabinis, ac pluribus nobilibus et aliis spiritualibus et temporalibus personis testibus ad hoc vocatis. Quibus omnibus supramemoratis ac aliis pluribus ecclesiasticis et nobilibus sumptuosum et honestum convivium seu prandium in domo claustrali discreti viri domini Eustathii de Bersaques hujus ecclesie canonici per dictum collegium morinensem datum et actum fuit; domini mei vero decanus et capitulum hujus ecclesie omnibus supradictis simile prandium in domo decanali altera die fecerunt et reddiderunt. Teste signo manuali mei Oliverii de Latre notarii publici prefatorum que dominorum decani et capituli hujus dicte ecclesie sancti Audomari, scribe jurati in fidem premissorum hic inferius apposito.

(Signé) O. DE LATRE, notharius.

(Archives de l'ex-chapitre de Notre-Dame. Registres capitulaires, côté E (N° 358 de l'inventaire sommaire) f° 229.)

SAINT-OMER, IMP. H. D'HOMONT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

Séance du 31 juillet 1882.

PRÉSIDENCE DE M. J. BUTOR, VICE-PRÉSIDENT.

La séance s'ouvre à huit heures. Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal est approuvé.

M. le Président fait connaître la liste des ouvrages déposés sur le bureau, et reçus depuis la dernière réunion, soit à titre d'hommages, soit comme échanges. En voici l'énumération :

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 11e série, tome XX, XXVIIIe de la collection ; années 1881-1882.

Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, tome VII, 3e fascicule 1882.

Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, tome III, n° 7, juillet 1882.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 13e année, n° VII, juillet 1882.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, 62e livraison, juillet 1882.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome VII, n° 111, 1er trimestre 1882.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes, 34e année, tome XXXVIe, nos 3, 4, 5 mars-avril et mai 1882.

Revue de l'histoire des religions publiée sous la direction de M. Maurice Vernes, 13e année, tome V, n° 2, mars-avril 1882.

Revue historique, 7e année, tome XIXe, n° 11, juillet-août 1882.

La Flandre, revue des monuments d'histoire et d'antiquités, 3e série, tome IV, XIIIe de la collection, 6e livraison, année 1882.

Polybiblion, revue bibliographique universelle (partie technique), tome VIIIe, XXXVIe de la collection, 6e et 7e livraisons, juin-juillet 1882; — *(partie littéraire)*, 2e série, tome XV, XXXVe de la collection, 1re livraison, juillet 1882.

L'Investigateur, journal de la Société des études historiques, 48e année, mai-juin 1882.

Annales de la Société archéologique de Namur, t. XVe, 3e livraison 1882.

La Chartreuse de Notre-Dame-des-Prés à Neuville, sous Montreuil-sur-Mer, par l'abbé F.-A. Lefebvre, membre de la commission des monuments historiques du Pas-de-Calais et de plusieurs sociétés savantes, 1881.

Académie commerciale catholique de Montreal, année académique 1879-80.

Palmarès de l'école Polytechnique de Montreal, année académique 1881-82.

Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, série C, tome Ier, nos 1 à 791, 1882. *(Archives déples du Pas-de-Calais).*

The Canadian antiquarian and numismatic Journal published quarterly by the numismatic and antiquarian

society of Montreal, vol. IX, n° 1, July 1880, vol. X, n° 2, octobre 1881.

Annual report of the boord of regents of the Smithsonian institution showing the operations, expenditures and condition of the institution for the year 1880.

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance.

1° — M. le Maire de Saint-Omer envoie de la part de M. le Préfet, le tome Ier, de la série C, de l'*Inventaire sommaire des archives du Pas-de-Calais.*

2° — M. le directeur du Musée Guimet à Lyon annonce l'envoi d'un fascicule de la *Revue de l'histoire des religions.*

3° — M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception des exemplaires de la « *Notice historique de la Société des Antiquaires de la Morinie* » destinés aux Sociétés Françaises correspondantes.

4° — M. le Président de la Société d'Emulation, de Bruges, accuse réception de l'envoi d'une des publications de la Société des Antiquaires de la Morinie.

5° — M. l'abbé Lefebvre, curé d'Halinghem, fait hommage à la Société de son ouvrage sur la *Chartreuse de Notre-Dame-des-Prés à Neuville, sous Montreuil-sur-Mer.*

6° — M. Advielle, membre correspondant à Paris, remercie de l'envoi qui lui a été fait d'un exemplaire de l'*Histoire de la Société*, fait part des observations que sa lecture lui a suggérées, et exprime la pensée que la Société devrait reprendre la coutume des concours annuels et publier pour l'année 1883, un programme de questions soumises au choix des concurrents. – L'assemblée n'étant pas assez nombreuse à cette époque de l'année pour étudier sérieusement cette question, en renvoie l'examen approfondi à la rentrée des vacances.

— M. L. Deschamps de Pas prend la parole pour faire la communication suivante :

L'église de Wemaërs-Cappel, village situé sur la route qui

contourne le pied du mont de Cassel, à partir de Bavinchove pour rejoindre la route de Dunkerque, et à trois kilomètres de Cassel, contient un petit monument funéraire qui vient évidemment du monastère de Bergues-Saint-Winnoc. Il est encastré dans la muraille à gauche de la chapelle latérale qui termine la nef de droite. Voici ce qu'il représente : Un moine en costume de bénédictin, la tête nue et nimbée est assis dans une chaire, tenant une crosse de la main droite et un livre de la main gauche. A genoux, devant lui, est un autre religieux portant le même costume, présenté par Saint Adrien la tête couverte d'une toque, ayant une tunique et un manteau, laissant voir l'armure des jambes. Il porte une épée haute et un livre. Un philactère part de la bouche du religieux à genoux, et porte cette légende en caractères gothiques : *Adriani precibus Adrianum dirige pater.* L'inscription qui est au bas de ce petit monument est ainsi conçue :

Hic jacet Do(m)pn' Adrian' stinte nat'
De bergis monach' profess' et sacerdos
Isti cenobii sti Win(n)oci qui obiit an(n)o
D(omi)ni M° . . . . . .

L'indication de l'année est disparue, mais il est hors de doute, d'après les caractères de l'inscription que le monument est du XVe siècle. Le contexte même de cette inscription ne laisse d'ailleurs aucune incertitude sur son origine. C'est bien du monastère de Saint-Winnoc qu'il vient, ainsi que nous le disions. Nous ignorons d'ailleurs par quelle succession d'événements il est arrivé à Wemaërs-Cappel.

L'assemblée après avoir entendu la lecture de cette note, en décide l'insertion au procès-verbal.

— M. Pagart d'Hermansart donne lecture d'une brochure intitulée : *Curieux procès du paratonnerre de Saint-Omer*, rédigée en 1863 par M. Joret-Desclosières, secrétaire général de la Société des études historiques à Paris Il fait observer que cette affaire est présentée de la même manière, quoique avec moins de détails par M. Laroche, dans le tome XXX des *Mémoires de l'Acadé-*

mie d'Arras, p. 88. Il lit ensuite une note sur les récits qu'en ont fait MM. Eudes et Derheims, signalant l'incertitude dans laquelle ces auteurs laissent sur la fin de l'affaire, et faisant remarquer les erreurs de date qui existent évidemment dans ces récits. Il est regrettable que la perte des registres des archives municipales ne permette pas de donner d'une manière certaine la solution de cette mémorable affaire, qui, dans son temps, a passionné très vivement l'opinion publique à Saint-Omer.

L'assemblée tout en regrettant que la perte des documents empêche de savoir quelle a été la fin de l'affaire dite *du paratonnerre*, pense que la note de M. Pagart d'Hermansart est propre à rectifier le récit qu'en ont donné MM. Eudes et Derheims, dans lequel des erreurs matérielles existent, et à ce titre la renvoie à la commission du Bulletin pour être insérée dans ce recueil. Mais en même temps, pour remettre sous les yeux du public, les faits aujourd'hui un peu oubliés, cette note sera précédée de la reproduction de la brochure de M. Joret-Desclosières en tout ou en partie.

— M. l'abbé Bled reprend la lecture de son travail sur *Les nouveaux impôts décrétés par le duc d'Albe*.

Après avoir recueilli les adhésions de chaque ville séparément, le duc d'Albe assemble à Arras les députés de la province qui proposent le rachat des impôts pour une somme de 275 mille livres. Il y avait pourtant des opposants, et il semble que la ville de Saint-Omer fut de ce nombre à juger par les efforts que fait le grand bailli, Philippe de Sainte-Aldegonde, pour la rallier à l'accord consenti et à la demande du duc. Diverses circonstances venaient en ce moment à l'aide des moyens de persuasion employés par le grand bailli. Le Magistrat désirait obtenir de la cour plusieurs choses et entre autres la réparation des fortifications par le roi. C'était pour la ville une affaire de très grande importance. A celle-ci venait se joindre une autre, celle des déprédations commises par les gens de guerre à l'entour de Saint-Omer, dont on deman-

dait la répression. Le conseiller principal, député aux états d'Artois, est envoyé à Bruxelles pour présenter une requête sur ces divers sujets. Philippe de Sainte-Aldegonde, rassuré sur l'esprit de conciliation que le désir de réussir a fait naître au sein du corps échevinal, promet son concours et son appui.

L'heure avancée forçant M. Bled d'interrompre son intéressante lecture, la suite en est renvoyée à une autre séance.

— La séance est levée à dix heures moins un quart, et l'assemblée se proroge au premier samedi de novembre à cause des vacances.

Séance du 4 novembre 1882.

PRÉSIDENCE DE M. J. BUTOR, VICE PRÉSIDENT.

La séance s'ouvre à huit heures. Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant présentée, le procès-verbal est adopté.

M. le Président fait connaître la liste des nombreux ouvrages déposés sur le bureau et reçus pendant la période des vacances soit à titre d'hommages, soit comme échanges. Elle est comme il suit :

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), 23e année, nos 5-6-7 et 8 mai-juin-juillet août 1882.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, 2e série, 5e et 6e livraisons 1882, 2e année.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 13e année, VIII-IX-X, août-septembre-octobre 1882.

Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, nos 4-6 avril-juin 1882.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de

statistique de la Drôme, 63e livraison, octobre année 1882.

Bulletin de l'Académie Delphinale, 3e série, t. XVI, 1880.

Bulletin de la Société d'Emulation du département de l'Allier, sciences arts et belles-lettres, tome XVI, 4e livraison 1882.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 36e volume 5e de la 3e série, année 1882.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, nos 12 et 13, juin-juillet 1882.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, tome XVIII, nos 7 et 8, juillet-août 1882.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, no 2, année 1882.

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France (Séances du 29 novembre 1881 au 4 avril 1882 inclus).

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, tome XVI, 2e livraison 1882.

Bulletin de la Société Polytechnique du Maine (premier fascicule).

La Thiérache, bulletin de la Société archéologique de Vervins (Aisne) ; tome VII, année 1880.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux, 1er janvier au 31 décembre 1881.

Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, tome XV, 2e partie 1882.

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, tomes XXII et XXIII, 1880-1881.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, tome XX, 1881.

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard, 3e série, 3e volume, 1er fascicule 1881.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, année 1880-1881.

Recueil des mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, 3e volume, 8e livraison 1882.

Mémoires et Documents, publiés par la Société Savoisienne d'archéologie, tome XX, 1882.

La Flandre, revue des monuments d'histoire et d'antiquités, 3e série, tome IV, XIIIe de la collection, 7e 8e et 9e livraisons, année 1882.

Revue bibliographique universelle (partie littéraire), 2e série, tome XV, XXXVe de la collection, 2e, 3e et 4e livraisons, août-octobre 1882; — *(partie technique)*, 2e série, tome VIII, XXXVIe de la collection, 8e et 9e livraisons, août et septembre 1882.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique, 34e année, t. XXXVI, nos 6, 7 et 8, juin-juillet et août 1882.

Revue historique et archéologique du Maine, tome XI, premier semestre, année 1882.

Revue historique, 7e année, tome XX, septembre-octobre 1882.

Revue d'Alsace, nouvelle série, tome XI, juillet-août-septembre, 11e année 1882.

Revue de l'histoire des religions, 3me année, tome V, no 3, mai-juin 1882.

Revue historique, tables (1876 à 1880 inclusivement) rédigées par Charles Bémont, 1882.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 4e livraison année 1882.

L'Investigateur, journal de la Société des études historiques, 48e année. juillet-août 1882.

Recueil des publications de la Société Havraise d'études diverses, 46e année 1880.

Les artistes artésiens au salon de 1882.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. Table des matières contenues dans les mémoires publiés de 1845 à 1881, suivie d'un *Catalogue des recueils académiques* reçus en échange, par le Dr St-Lager (bibliothécaire).

L'Art et l'Industrie d'autrefois dans les régions de la Meuse Belge ; souvenirs de l'exposition rétrospective de Liège en 1881, par Charles de Linas.

Recueil des procès-verbaux des séances de la Chambre de commerce de Dunkerque, Tableaux statistiques du commerce du port et de la circonscription consulaire de Dunkerque 1881.

Album Caranda (suite). *Les fouilles d'Armentières (Aisne)* 1881, par M. Moreau.

Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, tome VII, 1881.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, t. XL, 5e de la 8e série, 3e partie, publié sous la direction de M. le Dr Adrien Sicard, secrétaire-général, 1882.

Où est placé « Le Vicus Hélèna? » par l'abbé Fromentin.

Hand-Book for the city of Montreal Canada and its environs, prepared for the meeting of the American association etc. August, 1882.

Our Boarding school on Wheels, or the Doings of us girls at Lake Memphre Magog.

Programme of the thirty first Meeting of the American association (in Montreal).

Notes, Queries and Answers for teachers, Pupils and practical and professional Men.

*Divers papiers, avertissements, programme etc., relatifs aux excursions à faire par la réunion de l'*American association *aux environs de Montréal (Canada).*

Verhandelingen der koninklijke akademie van Wetenschappen. — Een en twintigste deel, Amsterdam 1881.

Afdeeling Letterkunde tweede reeks tiende deel. — Amsterdam 1881.

Catalogues van de Boekerij der koninklijke akademie van Wetenschappen gevestigd te Amsterdam Derden Deels tweede stuk.

Jaarboek van de koninklijke akademie van Wetenschappen gevestigd te Amsterdam voor 1880.

Processen-verbaal van de Gewone vergaderingen der koninklijke akademie van Wetenschappen afdeeling natuurkunde, van mei 1880 *tot en met april* 1881.

Tria Carmina Latina (Pièces du concours de poésie latine, ouvert par l'Académie d'Amsterdam).

Mittheilungen der kais. und kon. Geographischen Gesellschaft in Wien 1881.

Histoire de Menin, par le Dr Rembry-Barth, 4 vol. 1881.

Etude sur les monnaies de Calais, par L. Deschamps de Pas.

Le secrétaire général procède au dépouillement de la correspondance.

1° — M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception des exemplaires de la 122e livraison du Bulletin, destinés aux sociétés françaises correspondantes.

2° — Le secrétaire général de l'Académie royale des sciences d'Amsterdam accuse réception de la 2e partie du t. XVI des mémoires et des livraisons 115 à 117 du Bulletin. — Il annonce en même temps l'envoi de plusieurs publications de ladite Académie, qui sont déposées sur le bureau.

3° — M. Brassart, secrétaire de la Société d'agriculture sciences et arts de Douai, remercie de l'envoi de la « *Notice historique sur la Société des Antiquaires de la Morinie.* »

4° — M. J. Desnoyers, membre de l'Institut, remercie également du même envoi qui lui a été fait.

5° — M. le Directeur du musée Guimet, à Lyon, annonce l'envoi d'un fascicule de la *Revue de l'histoire des religions.* — Ce volume est au nombre de ceux déposés sur le bureau.

6° — Programme des concours ouverts pour les années 1883 et 1884 par l'Académie nationale de Reims.

7° — Prospectus de l'ouvrage intitulé : « *Monographies complètes des communes de la Flandre occidentale.* » — La Société regrette que son budget restreint ne lui permette pas de souscrire à cet ouvrage.

8° — L'Académie de Stanislas à Nancy, envoie un bon pour retirer le volume de ses Mémoires, année 1881.

9° — Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction pu-

blique donnant communication du programme des questions arrêtées par le Comité des travaux historiques, pour être traitées au Congrès de la Sorbonne en 1883. M. le Ministre signale l'importance de tous les sujets indiqués, et invite les sociétés à en insérer le programme au procès-verbal de leur plus prochaine réunion. En voici en conséquence la reproduction :

Programme du Congrès de la Sorbonne en 1883

I. — SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

1° Quelle méthode faut-il suivre pour rechercher l'origine des noms de lieu en France ? — Quelle est la valeur des résultats déjà obtenus dans cette recherche ?

2° A quelles époques, dans quelles provinces et sous quelles influences les villes neuves et les bastides ont-elles été fondées ?

3° Histoire des milices communales au moyen-âge. — Date de l'organisation des milices communales et de l'introduction du tiers état dans les armées royales. — Autorité des magistrats municipaux sur ces milices et conditions de leur recrutement. — Mode de convocation, nature et durée du service auquel elles étaient assujetties. — Transformations des milices communales au commencement du XIVe siècle ; levées en masse ou appel de l'arrière-ban ; substitution de l'impôt à la prestation des sergents. — Origine et organisation des confréries d'archers et d'arbalétriers. — Institution, organisation, recrutement et rôle militaire des francs-archers de Charles VII à François Ier (1448-1521). — Faire connaître par les documents dans quelles conditions se firent la levée et l'organisation des milices provinciales à partir de 1668 et quel rôle ces milices eurent dans les guerres du règne de Louis XIV et de Louis XV.

4° *Pèlerinages*. — Quelles routes suivaient ordinairement les pèlerins français qui se rendaient en Italie ou en Terre-Sainte ?

5° Signaler les documents antérieurs à la fin du XVe siècle qui peuvent faire connaître l'origine, le caractère, l'organisation et le but des confréries religieuses et des corporations industrielles.

6° *Rédaction des coutumes*. — Documents sur les assemblées qui ont procédé à cette rédaction, soit pour les coutumes géné-

rales, soit pour les coutumes locales, et sur les débats qui se sont élevés devant les Parlements à l'occasion de l'homologation desdites communes. — Rechercher dans les archives communales ou dans les greffes les coutumes locales qui sont restées inédites.

7° *Etats provinciaux.* — Documents inédits sur les élections des députés, l'étendue des mandats, les délibérations, les pouvoirs des députés et l'efficacité de leur action.

8° Conditions de l'éligibilité et de l'électorat dans les communes, les communautés et les paroisses, soit à l'occasion des offices municipaux, soit pour la nomination des délégués chargés des cahiers des doléances.

9° Quelles additions les recherches poursuivies dans les archives et dans les bibliothèques locales permettent-elles de faire aux ouvrages généraux qui ont été publiés sur les origines et le développement de l'art dramatique en France jusqu'au XVIe siècle inclusivement ?

10° Signaler les documents importants pour l'histoire que renferment les anciens greffes, les registres paroissiaux et les minutes de notaires.

11° Histoire des petites écoles avant 1789. Principales sources manuscrites ou imprimées de cette histoire. — Statistique des petites écoles aux différents siècles ; leur origine, leur développement, leur nombre dans chaque diocèse et dans chaque paroisse. — Recrutement et honoraires des maîtres et des maîtres adjoints. — Condition matérielle, discipline, programme et fréquentation des petites écoles. — Gratuité et fondations scolaires ; rapport entre la gratuité dans les petites écoles et la gratuité dans les universités. — Livres employés dans les petites écoles.

12° Quelles villes de France ont possédé des ateliers typographiques avant le milieu du XVIe siècle ? Dans quelles circonstances ces ateliers ont-ils été établis et ont-ils fonctionné ?

II. — SECTION D'ARCHÉOLOGIE

1° Signaler les documents épigraphiques de l'antiquité et du moyen âge, en France et en Algérie, qui ont été récemment découverts ou dont la lecture comporte des rectifications.

2° Quels sont les monuments qui, par l'authenticité de leur date, peuvent être considérés comme des types certains de l'architecture en France avant le milieu du XIIe siècle ?

3° Etudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plan, voûtes, etc.)

4° Quels sont les monuments dont la date, attestée par des documents historiques, peut servir à déterminer l'état précis de l'architecture militaire en France aux différents siècles du moyen âge ?

5° Signaler les œuvres de la sculpture française antérieures au XVIe siècle qui se recommandent, soit par la certitude de leur date, soit par des signatures d'artistes.

6° Signaler et décrire les peintures murales antérieures au XVIe siècle existant encore dans les édifices de la France.

7° Étudier les produits des principaux centres de fabrication de l'orfèvrerie en France pendant le moyen âge et signaler les caractères qui permettent de les distinguer.

8° Quels sont les monuments aujourd'hui connus de l'émaillerie française antérieurs au XIIIe siècle.

III. — SECTION DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

. . . . . .

. . . . . .

10° — M. Brier, membre correspondant à Lumbres, remercie la Société de sa nomination, et fait connaître en même temps qu'il a l'intention de soumettre au prochain congrès de la Sorbonne, la 1re partie d'un dictionnaire de la numismatique. Il sollicite à cet effet l'intervention de la Société des Antiquaires de la Morinie, à laquelle il soumettra prochainement cette 1re partie de son ouvrage, afin que l'examen puisse en être fait en temps opportun.

11° — M. le Président de la Société Philotechnique du Maine, établie tout nouvellement au Mans, envoie le premier Bulletin publié par ladite Société, et demande en échange celui de la Société des Antiquaires de la Morinie.

— L'assemblée accueille la proposition qui lui est faite en vertu de cette demande, et décide que le Bulletin sera envoyé.

12° — M. Langlebert demande à la Société de vouloir bien souscrire à son ouvrage ayant pour titre : « *Précis historique sur la ville de Bapaume* » qui a obtenu la médaille d'or au concours ouvert par l'Académie d'Arras.— La compagnie consultée décide d'accéder au désir indiqué dans cette lettre. En conséquence le secrétaire général est invité à faire connaître à l'auteur la décision de la Société, et à lui transmettre le prix du volume après son envoi.

13° — M. le Dr Rembry-Barth, archiviste de Menin, fait hommage à la Société de son bel ouvrage l' « *Histoire de Menin*, » en quatre volumes grand in-8°, et demande qu'en échange on veuille bien lui compléter la collection qu'il possède des publications de la Société des Antiquaires de la Morinie. — Accordé dans la mesure du possible.

— M. le Président fait connaître à l'assemblée, que l'ouvrage important de notre collègue, M. Pagart d'Hermansart, sur les corporations d'arts et métiers de la ville de Saint-Omer, a obtenu une mention honorable au concours des Antiquités Nationales, à l'Institut. Il lit à ce propos l'extrait suivant du rapport présenté à l'Académie des Inscriptions au sujet de ce concours :

Extrait du rapport fait au nom de la Commission des Antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1882, par M. Gaston Paris, lu dans la séance du 7 août 1882 de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

« Messieurs,

» Cette année encore, le concours des Antiquités de la France a été des plus satisfaisants, et si votre commission s'est trouvée embarrassée, c'est par le petit nombre des distinctions dont elle dispose et non par le petit nombre de ceux qui les méritaient.

. . . . . .

Presque tous ceux qui n'obtiennent que des mentions hono-

rables avaient été jugés dignes en eux-mêmes de figurer dans la première catégorie. »

. . . . . .

« La dernière (mention honorable) (1) dont nous disposions est accordée à M. Pagart d'Hermansart pour son ouvrage sur les *Anciennes communautés d'arts et métiers à Saint-Omer*. On a déjà beaucoup étudié les deux sujets du livre de M. d'Hermansart, l'histoire des anciennes corporations industrielles et celle de la ville de Saint-Omer ; mais l'auteur, par de patientes recherches suivies dans la même voie pendant de longues années, est arrivé à obtenir des résultats, sinon toujours nouveaux, au moins en beaucoup de points plus complets et mieux assurés que ceux qu'on avait atteints avant lui. Il a surtout cherché, tout en exposant l'histoire des institutions qu'il étudiait à Saint-Omer, à en rattacher l'origine à celle des institutions semblables d'autres villes des Flandres, et à en montrer le caractère exclusivement industriel et commercial, non, comme dans d'autres cités, communal et politique. Saint-Omer n'acheta point ses libertés industrielles et son indépendance municipale en luttant contre les puissances féodales ; elle les dut plutôt au développement de ces associations commerçantes, d'origine très probablement germanique, si célèbres sous le nom de gildes, dont la prospérité fut favorisée à Saint-Omer par la protection des deux grandes abbayes auxquelles cette ville a dû en bonne partie son origine et ses premiers accroissements. Si les vues de M. d'Hermansart nous semblent justes en général, nous devons relever dans son ouvrage une tendance trop fréquente à vieillir au delà de la certitude et même de la vraisemblance les documents sur lesquels il s'appuie : ainsi le texte qu'il publie et commente au sujet de la *Gilda mercatoria* ne paraît pas avoir de titres à l'antiquité reculée qu'il lui attribue. Copié sur un registre municipal du XIVe siècle entre deux autres titres datés de 1327 et de 1342, ce document peut bien, pour le fond, reproduire des usages plus anciens, mais il ne saurait, dans la rédaction où il nous est parvenu, remonter au XIe siècle,

(1) Il s'agit de la sixième. (V. p. 21 du rapport).

encore moins au IX ou au VIIIe, comme l'auteur le présume. Sauf ces réserves et quelques autres moins importantes, on ne peut que louer le consciencieux travail de M. d'Hermansart, et notamment le choix, l'analyse, et, autant que cela a été possible et utile, la reproduction textuelle d'un grand nombre de documents relatifs à toutes les branches de l'industrie et du commerce de la ville de Saint-Omer, depuis le XIVe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe. Il y a là une masse de renseignements de tout genre qui dépassent souvent les limites de l'intérêt local et seront utiles à l'histoire économique du pays. L'appendice sur les plombs et médailles des corporations, que M. Deschamps de Pas, notre correspondant, a joint au volume, ajoute un nouveau prix à l'ouvrage publié sous les auspices de la Société des Antiquaires de la Morinie par ses deux savants secrétaires. »

L'assemblée heureuse des éloges accordés par le premier corps savant de France à l'ouvrage si consciencieux de notre honorable collègue, est unanime pour lui adresser ses félicitations de la distinction bien méritée qu'il a obtenue.

— Le secrétaire général donne lecture du compte-rendu des *Cartulaires de Thérouanne,* fait par M. L. Delisle, et inséré dans le « *Répertoire des travaux historiques publiés par les sociétés savantes.* » L'honorable rapporteur insiste fortement sur la nécessité d'une introduction à cet ouvrage, qui permette aux érudits de mettre à profit d'une manière plus complète les nombreux et intéressants documents que renferment ces Cartulaires. Le secrétaire général a cru devoir à ce sujet, écrire à l'éditeur, M. Giry, qui a promis formellement de s'occuper de cette introduction, et de la soumettre toute préparée pour l'impression vers le commencement de l'année 1883.

— M. le Président propose pour le titre de membre correspondant, M. Rembry-Barth, auteur de l'*Histoire de Menin.* Cette proposition étant appuyée, l'élection est renvoyée conformément au règlement, à la séance prochaine.

Le secrétaire général fait connaître que M J. Lepreux, membre correspondant à Douai, étant venu habiter Saint-

Omer, il le propose comme membre titulaire. Cette proposition étant appuyée, l'élection est également renvoyée à la séance prochaine.

— L'ordre du jour appelait la lecture de la *Notice biographique* consacrée à la mémoire de feu M. le Président Quenson. M. de Bailliencourt qui s'était chargé de ce travail, fait connaître que divers renseignements demandés à la famille de M. Quenson, n'ayant pas encore été fournis, il s'est vu forcé de retarder la rédaction de cette notice, qu'il espère cependant pouvoir présenter à la prochaine séance.

— M. l'abbé Bled a la parole pour lire une *Notice sur la Cloche de l'église de Saint-Denis*, qui servait aussi anciennement de cloche du guet, et était par conséquent en partie dans les attributions du Magistrat. L'assemblée écoute avec attention cette lecture intéressante dont elle décide l'insertion au Bulletin.

M. Bled parlant dans le cours de son travail, du rachat des cloches de la ville à la suite du siège de 1677, en vertu de la capitulation acceptée par Louis XIV, M. Pagart d'Hermansart expose qu'il existe plusieurs textes de cette capitulation, et qu'il serait utile d'en publier dans le Bulletin le texte authentique en indiquant les variantes des diverses copies. L'assemblée adhère complètement à cette proposition, et charge son auteur de s'occuper de sa réalisation.

— La parole est accordée à M. Pagart d'Hermansart pour lire une *Notice sur l'ancien hôtel du Bailliage de Saint-Omer*, extraite du grand travail qu'il prépare sur cette juridiction importante. Il rappelle les divers locaux qu'a occupés ce tribunal, jusqu'au moment où il fut établi sur le grand marché, dans celui où se trouve aujourd'hui le Musée. — M. le Président, au nom de l'assemblée, remercie l'auteur de son intéressante communication.

— La séance est ensuite levée à dix heures moins un quart.

Le Secrétaire général,
L. DESCHAMPS DE PAS.

Notice sur la Cloche de l'église de Saint-Denis

à Saint-Omer.

(Communication de M. l'abbé Bled, membre titulaire.)

La grosse cloche de l'église de Saint-Denis n'est assurément pas la plus harmonieuse, ni la plus sonore des cloches de la ville. Mais, si pouvoir faire preuve sur pièces authentiques de l'antiquité de son origine, et pouvoir établir par les monuments de l'histoire ses glorieux services, constitue le droit à la vraie noblesse, nous ne craignons pas d'avancer que la modeste cloche de l'église de Saint-Denis, est la plus noble de toutes les cloches qui à Saint-Omer, aux jours de fête, lancent dans les airs leurs joyeuses volées. Renaissant en quelque sorte d'elle-même de siècle en siècle, elle a survécu à une longue série de générations, auxquelles, durant son existence plus de quatre fois séculaire, elle n'a cessé de rendre de nombreux et éclatants services. Son histoire nous montrera même que plusieurs fois, par suite de son zèle à se rendre utile, elle dut subir des réparations bien considérables. Mais il n'en est point des cloches comme de ce qui a provoqué le pitoyable regret du poète : leurs ruines se peuvent réparer. Notre vaillante cloche retrouvait aux fourneaux des fondeurs, avec une forme nouvelle, une nouvelle jeunesse et une ardeur toujours infatigable.

La cloche dont nous allons essayer de faire l'histoire,

est actuellement appendue dans la tour de l'église de Saint-Denis. Elle porte, répétée de chaque côté d'un crucifix au pied duquel se tiennent sainte Marie-Magdeleine et trois autres saints personnages, le tout d'une fort belle coulée, l'inscription suivante :

J'APPARTIENS A LA PAROISSE DE SAINT-DENIS. MESSIEURS LES MARGUILLIERS M'ONT FAIT REFONDRE EN 1665, ET JE SUIS DE NOUVEAU REFONDUE CETTE ANNÉE 1765, AUX FRAIS TANT DE LA PAROISSE QUE DE LA VILLE, POUR AVOIR ÉTÉ ACCIDENTÉE A L'USAGE PRÉCAIRE AUQUEL L'ON ME FAIT SERVIR POUR LA VILLE.

J'AY ÉTÉ FONDUE PAR ÉTIENNE JAUSSAUD ET FRANÇOIS HENRIOT L'AN 1765.

Cette originale inscription qui est comme une sorte de glorieux état civil de notre cloche, constatant ses services et ses blessures, est aussi conservée aux archives communales (1).

Voici dans quelles circonstances eut lieu cette refonte, ou si on nous permet cette expression, cette renaissance.

Le 4 juillet 1764, les Mayeur et échevins en exercice jurés au conseil et les dix jurés de la communauté, eurent à délibérer sur la requête suivante à eux présentée par les marguilliers de la paroisse de Saint-Denis.

A Messieurs, messieurs les Mayeur et Échevins
de la ville et cité de Saint-Omer.

Les Marguilliers de la paroisse de St-Denis en cette ville ont l'honneur de vous représenter que la cloche que l'on sonne tous les jours pour l'ouverture et fermeture des portes et pour la retraite est cassée et hors d'état de servir. Comme cette cloche est à l'usage du public autant et plus qu'à celui de la paroisse, et que pour ce même usage public la refonte en paroit nécessaire, c'est le sujet pour lequel les représentants se retirent

(1) Archives munic. Boîte CCLXXXIV, 22.

vers vous, messieurs, pour qu'il vous plaise en ordonner ainsi que vous jugerez à propos.

A.-F. Boubert. P. Leys. P.-J. Legrand.

Le corps échevinal considérant que cette cloche « sonnait régulièrement tous les jours pour le service de la » ville pendant trois quarts d'heure au moins, tant pour » annoncer l'ouverture et la fermeture des portes de la » ville que pour la retraite bourgeoise », résolut, sur la requête de MM. les marguillers, de payer la moitié de la dépense de cette refonte et des frais qu'il faudra faire pour déplacer et replacer ladite cloche (1).

La cloche fut refondue à la fin d'août 1765.

L'année suivante les Marguilliers présentant au Magistrat la part de la ville dans les dépenses votées, disaient dans leur supplique : « Il eut été de toute justice que » cette dépense fut supportée entièrement des deniers de » la ville. Mais les choses ayant été arrangées autrement, » c'est-à-dire que la ville payeroit la moitié de la dépense » et que la paroisse supporteroit l'autre moitié : or le » total de la dépense porte six cent quarante-cinq livres, » douze sols, neuf deniers,... la moitié de cette somme » pour le compte de la ville fait celle de trois cents vingt- » deux livres, seize sols, quatre deniers. »

Nous touchons ici à une fort grave question, grosse d'orages et féconde en procès, dont l'origine, pour ne pas refaire une expression convenue et fort exacte ici, se perd dans la nuit des temps : les droits prétendus du Magistrat sur les cloches des Paroisses.

Notre intention n'est pas d'entrer dans les démêlés séculaires des Mayeurs avec les Marguilliers des paroisses et les

(1) Registre des délibérations, 1764.

Dans cette même assemblée fut votée l'inscription en distiques latins pour la fontaine de Sainte-Aldegonde.

religieux de la ville, sur la sonnerie des cloches. Peut-être quelque jour, en traitant l'intéressante et très complexe question du Guet chez nos pères, serons nous amené à regarder de plus près ces curieux débats. Dès maintenant toutefois, donnons acte de non-préjudice aux Paroisses, en rappelant qu'à Saint-Omer la vie religieuse, la vie civile et la vie municipale, aux siècles passés, et surtout dans une commune d'origine si monacale et si ecclésiastique, avaient entre elles des intérêts tellement connexes, que de cette époque on ne saurait rien logiquement conclure pour les temps modernes. Déjà en 1764 la paroisse, par l'organe de ses Marguilliers, proteste contre les prétentions du magistrat. La cloche elle même porte inscrit sur ses flancs le droit des véritables possesseurs : « *les Marguilliers m'ont fait refondre en 1665* », la ville n'a de la cloche qu'un « *usage précaire* », et sa part dans les dépenses ne fait que payer les dommages causés par son service, sans établir aucun droit de propriété.

Mais, encore une fois, ce n'est pas là notre thèse. Nous voulons, comme nous l'avons dit, rappeler simplement quels furent, d'après nos archives, les services rendus par la cloche de l'église de Saint-Denis.

Nous dirons peu de choses de sa vie et de ses services depuis cette dernière renaissance en 1765. De nos jours pour être à peu près exclusivement religieux, ses services n'en sont pas moins réels et moins appréciés. Les paroissiens de Saint-Denis pourraient, à notre défaut, témoigner de l'exactitude de leur cloche à les convier aux cérémonies saintes de l'Eglise, et à faire entendre sa voix dans toutes les circonstances où on lui demande de prendre sa part aux différents actes de la vie chrétienne. Jusqu'à la révolution, elle continua de prêter au Magistrat son concours pour l'ouverture et la fermeture des portes de la ville, et pour la retraite bourgeoise. C'est sans doute à cet em-

ploi communal qu'elle dut d'échapper au sort de presque toutes ses sœurs à Saint-Omer. Elle ne fut pas, comme elles, livrée au marteau destructeur, et fondue ensuite en ces gros deux sous populaires, si luisants et si sonores, mais trop pesants, que notre génération a vus disparaître.

Les archives nous fourniront plus de détails sur la période précédente. Nous savons que les Marguilliers de 1765, pour marquer leur droit en possession, rappelaient que cette cloche avait été refondue en 1665 par les marguilliers de la Paroisse de Saint-Denis. Il y a du reste aux archives un acte authentique de cette refonte : c'est l inscription de notre cloche avant sa forme actuelle.

« Messires Antoine de la Fosse procureur du roy en son balliage de Saint-Omer, Jean-Baptiste de Latre, et Jean-Bapte Hellemans advocats au Conseil d'Artois, et sire Jean Ocier en l'an passé échevin juré au Conseil d'icelle ville, tous magnegliziers (1) de la paroissiale de St-Denis, ont faict refondre cette cloche par Adrien Alliot et Nicaisse Renard 1665. »

Ce qui fait juste entre les deux refontes un siècle d'existence, *comme cloche du Guet*. Plus de cent ans auparavant en 1557 nous trouvons dans la Table des Délibérations l'attestation d'une troisième refonte : « Le Magistrat » fait refondre *la cloche de l'œuvre ou du Guet* nommée » Marie étant au clocher de l'église Saint-Denis. » —

(1) Marguilliers. — L'orthographe de ce mot est assez peu fixe dans nos anciens documents.

1642 Scavoir faisons, que moiennant la somme de deux cents florins que les *Menegliers* de l'église paroissiale de Saint-Denis ont fourny...

(Extrait d'une délibération du Magistrat. 17 juillet 1642 Question des pâtures. Archives non classées.)

1440. Défense de faire des bancs dans les églises proche de la ville sans l'aveu des *Maresglissiers*. (Délibération du magistrat 16 mars 1440. Fol. 140. V°.)

Reg. I. 1557, fol. 167. Remarquons que ce n'est encore en 1557 qu'une refonte et que c'est la cloche du Guet ; tout ce qui se dira de la cloche du Guet antérieurement à cette époque doit donc s'appliquer à la même cloche, se transformant, se rajeunissant, renaissant en quelque sorte par des refontes successives de siècle en siècle, et parvenant jusqu'à nous pour nous faire entendre aujourd'hui, après plus de quatre cents ans d'existence, ses religieux appels.

Le plus ancien document que nous ayons trouvé où il soit fait mention de la cloche de Saint-Denis comme cloche du Guet est de 1456. Nous lisons au registre C. fol. XXXIX, qu'en cette année « Jehan Bernart fossier » de l'église de St-Denis et commis par Messieurs (de la » ville) à sonner *la cloque du Guet et des ouvriers* » estant banny » le Magistrat en nomma un autre. Nous pouvons remonter plus haut encore. Une délibération de 1447 réglemente la sonnerie de la cloche de l'*Œuvre* (Reg. A. fol. CCXXXVI), et puisqu'elle n'était autre que celle du Guet, nous trouvons Marie en fonctions tout au moins dès 1447 comme cloche du Guet.

A ce titre Marie avait beaucoup à faire, car la cloche jouait un rôle fort considérable chez nos pères non-seulement dans la vie religieuse, mais aussi dans la vie communale. La plus considérable dans ce dernier emploi, était la cloche du Ban ou Bancloque, appendue dans la tour de l'église cathédrale. Mais la plus besogneuse était celle du Guet. C'était en effet sur sa vigilance que la ville fondait sa sécurité contre les accidents de l'intérieur et le danger des ennemis à l'extérieur. La cloche du Guet n'avait pas seulement à signaler, comme nos modernes guetteurs, les feux « de meschief », mais elle sonnait aussi « les alarmes ou effrois » qui pouvaient venir des « emprinses » des ennemis « tant de nuit comme de

jour ». En raison de l'importance de leur charge les guetteurs prêtaient serment entre les mains du Magistrat.

C'étaient là des services accidentels quoique très fréquents. Il y en avait d'autres qui étaient de tous les jours.

Tous les jours en effet au son de la cloche du Guet, les bourgeois astreints au Guet devaient se réunir à leur poste.

« Tout homme au dessous de 60 ans, et âgé de 15 ans » fera le Guet. Ceux plus âgés que 60 ans y envoyeront » un homme pour eux, qui veillera avec les autres, *depuis* » *la cloche du Guet sonnée* jusqu'à celle de la retraite. » Ceux de la Tenne-rue qui doivent le avant-Guet à la » porte boulisienne, iront dedans la clocque de Vespre.— » Règlement du 16 octobre 1405 (1). »

« Pour les négligences et faultes que journellement ont » fait du Guet, guarde et ronde », il est prescrit de se réunir « à *la cloche du Guet,* et par avant icelle sonnée, » au son des tambours, au lieu de la garde,... et per- » nocter pour estre emploiés... aux nécessités,... à peine » de XXX^s^. »

(Délibération du 15 avril 1583 (2).

Nous avons vu par la délibération de 1557 que la cloche *du Guet* s'appelait aussi cloche de *l'Œuvre*. Sous ce nom elle règlait, sans doute à la grande satisfaction de ceux qui faisaient bâtir en ce temps, les heures auxquelles les ouvriers devaient commencer et finir de travailler (3).

« Jehan de Leface, cloqueman de l'église de St-Denis, » at esté appellé en halle, et luy at esté ordonné de sonner

(1) Table des réglements politiques. Guet

(2) Reg. L. Fol. 74.

(3) C'était principalement pour les ouvriers de la « drapperie » que sonnait la cloche de l'*Œuvre*. Délibération de 1447. Reg. A. F. CCXXXVI.

» la cloche de l'œuvre tant du mattin, à midy, que du » soir, l'espace d'ung quart d'heure à chasque fois : sça- » voir du mattin, au soleil levant ; à midi, ung quart » devant le son d'une heure ; au soir, depuis Pasques » jusques à la St-Remy, à sept heures précises et en » aultre temps, proportionnément. » — 27 mai 1621. Reg. Q.

C'est à ce titre que comme *cloche du dîner* elle annonçait aux revendeurs de laines l'heure à laquelle il leur était permis d'acheter.

» Défense d'acheter des laines pour revendre qu'après » le son de la *cloke pour dîner*. — Règlement du 4 mars » 1406 (1).

En retour de tant de services la cloche du Guet primait toutes les autres cloches de la ville ; aucune d'elle ne pouvait plus se faire entendre quand la cloche du Guet avait donné sa volée.

» Défense de sonner les cloches aux services des morts » dans les paroisses plus tard que la cloche du Guet. » Règlement du 23 mars 1407 (2). Cette ordonnance fut renouvelée en 1713 le 24 juillet. Reg. M. Fol. 4 (3).

Il est encore, comme nous l'avons vu dès le début de cette petite notice, un autre service qui était dans les attributions de la cloche de Saint-Denis, c'était de sonner l'ouverture et la fermeture des portes de la ville et la

(1) Table des règlements polit. Cloche.

Le marché aux laines se fait encore aujourd'hui par tradition, auprès de l'église Saint-Denis. Serait il téméraire d'en conclure que *la cloche du dîner*, qui réglait le marché aux laines, se sonnait autrefois à Saint-Denis, et que partant une *cloche du Guet* était dès le commencement du xve siècle dans la tour de cette église ?

(2) Table des règlements politiques. Cloche.

(3) Ibidem.

retraite bourgeoise. Marie fut à plusieurs reprises dépossédée de ses fonctions qui passèrent tantôt à l'église de Sainte-Aldegonde, tantôt à la cathédrale et tantôt à Saint-Bertin. Mais elles ne tardaient pas à lui être rendues. La position plus centrale de l'église de Saint-Denis permettait sans doute d'entendre mieux sa cloche de tous les points de la ville.

Une autre raison désignait peut-être cette tour au choix du Magistrat, pour y appendre la cloche dont il faisait le plus fréquent usage. Cette église, comme le rappelle M. Pagart d'Hermansart (1), était en quelque sorte l'église échevinale. C'est là que les Mayeur et Eschevins avaient coutume d'assister aux solennités religieuses. Ils y avaient leurs stalles dans le chœur en place plus honorable que celles du clergé lui-même. C'est contre cet abus que s'éleva avec force Mgr Alph. de Valbelle dans la visite qu'il fit de l'église en 1696 (2).

Nous remarquons pourtant que cette cloche n'est nulle part désignée sous le nom de « Cloche d'Allarme. » La cloche d'Allarme était, croyons-nous, plus spécialement réservée pour signaler aux habitants les coups de main des ennemis, et, différente en cela de celle du Guet, ne devait sonner la première que pour les « Effrois ». A ce son bien connu, ou prévenus par une sonnerie particulière, les Bourgeois comprenaient qu'ils devaient aussitôt

(1) *Les anciennes communautés d'arts et métiers à Saint-Omer.* Tome XVI des Mémoires p. 79.

(2) Les bancs servant pour le clergé seront posés à six pieds de roy de distance du banc de communion, et les Nobles et *Magistrat* pourront pour lors faire poser leurs bancs où sont actuellement ceux du clergé.... Cet article sera exécuté dans le terme de trois mois, et ce, à peine d'interdit du maistre autel *ipso facto.*

Procès-verbal de la visite..... Boîte CCXLVI. 12.

courir aux armes. C'était dans le clocher de Sainte-Aldegonde qu'était placée la cloche de l'Alarme. Cette église bâtie sur le point le plus haut de la ville, et surmontée d'un clocher très élevé, dominait mieux la cité, et son guetteur était plus à même de signaler les dangers extérieurs, d'autant qu'il se trouvait au front d'attaque : « les emprinses » ayant toujours lieu de la porte du Brûle à la porte Boullenizienne. Un jour pourtant le Magistrat songea à transporter la cloche du Guet de l'église Saint-Denis au clocher Sainte-Aldegonde, pour en faire une cloche d'Alarme. Ce fut en 1548. La chose ne fut pas jugée pratique, et l'on résolut de fondre une nouvelle cloche de 4.000[1] que l'on plaça à Sainte-Aldegonde. Nous avons les procès verbaux de ces deux délibérations (1).

(1) Première délibération... Ledit jour (8 sept. 1548) ... par messieurs des deux années et dix jurés a été advisé et conclud de faire visiter la cloche estant en la tour de l'église de Sainct-Denis s'y elle est convenable pour servir à l'allarme au clocher de Saincte-Aldegonde, et s'y elle n'est propice faire à dilligence jecter et fondre une aultre à ce servant.

Deuxième délibération (20 sept. 1548).....

..... Messieurs.... ont conclu et ordonné ce qu'il s'ensuit :

Premièrement, de faire jecter et refondre la cloche de l'allarme sur le clochier de Saincte-Aldegonde, et le augmenter jusques a quattre mille livres pour le moins toute preste a pendre aud. clochiez ; et secondement ont convenu avecq Obert Herwin, fondeur bourgeois de ceste ville de fondre et de jecter lad. cloche moiennant XX patars chacun cent du ject que luy sera baillié, laquelle il a promis en personne de le faire et procurer bonne et souffisante, et plus hault par son que possible sera, au dict d'ouvriers et gens en ce congnoissant, et de livrer icelle a ses despens à la besoigne, dont lui sera baillée pour ce la vielle cloche de Ghect qui se despendra et descendera aux despens de ceste ville, et sera mis sur la chimetière, et d'illecq le sera tenu faire mener par led. fondeur jusques à son fournil

D'après Gaillon l'usage de sonner la cloche avant le coucher du soleil pour la fermeture des portes de la ville paraît n'avoir commencé qu'en 1559. On la sonnait pendant une demi-heure. Il est à penser qu'après la ruine de Thérouanne en 1553, les projets des Français sur Saint-Omer et leur présence dans les campagnes avoisinantes, rendaient plus urgentes que jamais les précautions à prendre pour prémunir la ville contre une soudaine attaque (1).

La *retraite bourgeoise*, dont le signal était aussi donné par la cloche de l'église Saint-Denis a donné lieu à un grand nombre de règlements, comme toutes les questions de police urbaine. Le plus ancien signalé dans la Table des règlements politiques est du 6 août 1414. Il ordonne à tout bourgeois qui sortira après la retraite de porter à la main une lumière. Cette prescription et très fréquemment renouvelée, et parfois sous des peines graves. « Défense d'aller sans feu après la *Verde Cloke* à peine de prison », (1er juillet 1474). Jusque bien avant dans le dix-huitième siècle cette défense est sévèrement maintenue par le Magistrat ; elle fut encore renouvelée le 13 mars 1757. Ce qui prouve que les rues de notre ville n'étaient pas encore garnies de lanternes à cette époque, quoique Paris en eut depuis 1656.

qui luy a esté accordé faire près la porte Boulizienne à ses despens, ensemble de procurer carbons, boys et aultres choses à ce propices et convenables, pourveu qu'il luy sera procuré avecq lad. vielle cloche, autant de métal qu'il conviendra pour revenir à lad. pesanteur desd. IIIIm livres au moings.

(Registre des délibérations II. Fol. LVIII.)

(1) En cette même année 1559, les marguilliers de l'église empruntent à la ville, sous promesse de restitution, une vieille pièce d'artillerie pesant 2400 l. pour faire fondre 6 nouvelles cloches.

Il était également défendu d' « aller dans les rues en » troupes, ny armé de bâtons après la retraite sous 10 fr. » d'amende ou plus gra de s'il y eschet. » 12 décembre 1725.

Enfin après la retraite les cabaretiers devaient congédier leurs clients et fermer leur débit. (1).

« Défense de boire ou donner à boire dans les cabarets » après la retraite. » 4 janv. 1702.

« Défense de donner à boire aux trouppes après la re- » traite sous peine de 10 fr. d'amende ; en cas de réci- » dive, interdiction et 100 fr. d'amende. » 12 août 1729.

« Défense de recevoir chez soi des soldats ou des vaga- » bons sur 10 fr., et même à peine de prison. » 16 juin 1754. (2).

Notre désir de rappeler les services rendus à la ville

(1) Une ordonnance du 6 avril 1720 défend de rester au cabaret après 9 h. du soir du 1er octobre au 1er avril et après 10 h. du 1er avril au 1er octobre. Il est probable qu'à une époque antérieure la retraite bourgeoise se sonnait peu de temps après le coucher du soleil.

(2) Cet article est extrait d'un règlement assez curieux que, en raison du fait qui l'occasionna, nous croyons digne d'être rappelé.

Le creusement du canal de jonction entre les rivières de l'Aa et de la Lys fut exécuté par l'armée en 1754. Les soldats étaient campés entre Saint-Omer et les Fontinettes, près de la montagne au delà du village d'Arques, et sur la gauche du chemin qui conduit à Aire. A cette occasion, le magistrat de la ville de concert avec M. de Crémel, commandant de ce camp, publia l'ordonnance suivante :

1° Défense aux cabaretiers, cafetiers, marchands de billards, etc., de souffrir qu'aucun officier, ni soldat, ne joue chez eux à des jeux de hazard sous peine de 6000 fr. et 1000 fr. contre chaque joueur, et de prison faute de paiement.

2° Tout sergent ou soldat donnera d'avance de quoi répon-

par la cloche de notre paroisse nous a peut-être entraîné un peu loin. Mais nous avons voulu donner en même temps aux personnes que la connaissance des anciens usages intéresse, une idée du rôle des cloches dans la vie communale chez nos pères. A ce titre nous mentionnerons encore un détail concernant les cloches et qui nous est signalé par l'acte de capitulation de la ville de Saint-Omer en 1677. Quant après un siège une ville était prise d'assaut ou capitulait, tout ce qu'elle contenait de métal autre que le fer, l'or et l'argent, comme le plomb, cuivre, etc. ouvré ou en masse, devenait le butin des officiers qui avaient commandé l'artillerie du siège. Dans le projet original d'acte de capitulation de Saint-Omer que nous possédons signé de la main du roi Louis XIV et annoté par son conseil, nous lisons à l'article V :

« Et comme par l'article 47 de lad. capitulation de la ville de Lille touchant le faict des cloches, cuivre, estain, hérain, plomb et touts autres métaux et espèses particulièrement déclarés audit article se trouve accordez à charge de desdommager les officiers de l'artillerie, son Altesse royale est très humblement supliée de vouloir décharger les églises, communaultés et inha-

dre de sa dépense de bouche aux aubergistes ou cabaretiers qui n'auront aucun action pour s'en faire payer.

3° Défense de rien vendre à crédit aux officiers ou soldats à peine de n'avoir contre eux aucune action.

4° Défense à tous habitans de sortir après la retraite sans lumière, et ladite retraite se sonnera *avec une cloche de la paroisse Saint Denis* à la volée un quart d'heure.

5° Défense après la retraite de recevoir chez soi des soldats ou des vagabons sur 10 fr. et même à peine de prison.

6° Défense d'insulter les sentinelles à peine d'être puni suivant la rigueur des ordonnances ; et si les soldats insultent un bourgeois, il s'en plaindra au magistrat. — 16 juin 1754.

(*Table des réglements politiques.* — Camp.)

bitans de laditte ville, banlieue et bailliage de Saint-Omer de ce que les officiers de l'artillerie pourront prétendre à leur charge pour ledit desdommagement, du moins le fixer et arbitrer à quelque somme raisonnable. »

En marge de cet article le conseil du roi a écrit : « Ac- » cordé à condition de payer dix huit mil livres au lieu- » tenant de l'artillerie qui l'a commandée au siège. »

La ville capitula le 22 avril, six jours après elle payait les dix-huit mille livres demandées, et l'officier qui reçut la somme en livrait la quittance suivante :

« Recongnaissons avoir reçeu des Mayeur et Eschevins de la ville de Saint-Omer tant en leur nom qu'au nom de Messieurs Ecclésiastiques et de tous autres inhabitans de lad. ville la somme de six mille Pattagons faisant six mille écus en paiement et pour le rachapt des cloches et métaux à quoy est fixé et arbitré ledit rachapt par sa Majesté. » (1).

C'était une somme énorme pour la ville surtout au lendemain d'un siège ; aussi fut-elle obligée de recourir à la complaisance du chapitre et de l'abbaye Saint-Bertin qui ne lui faisait jamais défaut dans les nécessités publiques, et elle emprunta ce même jour 3000 « patacons » de messieurs du chapitre et des religieux de Saint-Bertin chacun par moitié.

Pour se couvrir de cette avance faite au nom de tous ceux qu'atteignait l'article V de la capitulation, « la ville résolut de mettre un impôt par cottisation sur ceux qui avaient des chaudières, les chaudronniers et les étuviers... et de traiter pour leur contingent avec les ecclésiastiques pour racheter les cloches, chaudières étain, cuivre... (2) »

Les marguilliers des paroisses Sainte-Marguerite, Sainte-

(1) Boîte CXXVII. Liasse pour le rachat des cloches.
(2) Table des délibérations. Art. Saint-Omer.

Aldegonde et Saint-Martin n'ayant pas d'argent pour racheter les cloches de leur église, obtinrent du Magistrat la permission de faire faire une quête à cet effet, de vendre quelques cloches inutiles, et d'augmenter de 25 sols le droit de Peldre (1).

Voici l'état des sommes auxquelles fut fixé le contingent des paroisses, du chapitre et de l'abbaye de Saint-Bertin. On pourra juger par là de la richesse comparative en cloches de chaque communauté ou paroisse à cette époque.

Le chapitre eut à payer pour le rachat de ses cloches	1683 livres
L'abbaye de Saint-Bertin	1920l
La paroisse de Saint-Denis.	553l 15s
La paroisse de Sainte-Aldegonde (déduction faite de la cloche qui donne l'alarme). .	459l 7s 6d
La paroisse de Sainte-Marguerite. . . .	412l 2s 6d
La paroisse de Saint-Sépulcre.	324l 7s 6d
La paroisse de Saint-Martin	90l

Saint-Denis avait alors sept cloches dont les deux plus fortes qui lui restent ne sont que la seconde et la cinquième. Le chapitre, d'après sa quote-part à payer dans le rachat, en devait posséder plus de trois fois et l'abbaye de Saint-Bertin près de quatre fois autant, du moins en poids. Quelle devait être alors le magnifique concert qui couvrait et emplissait la ville de ses ondes sonores et harmonieuses, lorsque aux jours des grandes fêtes de l Eglise, ou lors des entrées solennelles des princes ou des prélats, toutes les cloches se mettaient joyeusement en

(1) Table des règlements polit. Cloche. — On nommait Peldre ou Pelre le drap dont on tendait l'église dans les services funèbres.

branle et épanchaient sur la cité émue leurs voix puissantes.

La tourmente révolutionnaire a emporté ces flots d'harmonie (1).

(1) Pendant la révolution, on descendit des tours ou clochers où elles étaient suspendues, cinquante deux cloches qui furent transformées en gros sous. M. Pagart d'Hermansart, *Les anciennes communautés....* p. 507.

LES MONTGOLFIÈRES A SAINT-OMER

EN 1784.

(Communication de M. Pagart d'Hermansart membre titulaire).

Le 18 novembre 1882 était le jour anniversaire de la première expérience aérostatique d'Etienne Montgolfier. Ce centenaire a été célébré par des banquets donnés à Paris par la Société aérostatique de France et par les aéronautes.

En 1782 il ne s'agissait que d'un petit appareil d'une capacité de deux mètres cubes d'air qui s'éleva jusqu'au plafond de la chambre qu'occupait Etienne à Avignon. Mais le 4 juin 1783, les deux frères Montgolfier firent une expérience publique beaucoup plus célèbre à Annonay, en présence de la ville entière et des Etats du Vivarais qui y siégeaient en ce moment : un réchaud de fil de fer, sur lequel on brûla dix livres de paille mouillée et de laine hachée, fut placé à la partie inférieure de la machine aérostatique qui s'éleva en moins de dix minutes à une hauteur de 500 mètres.

A partir de cette époque, les expériences se renouvelèrent fréquemment à Paris devant la cour, et en province. Un physicien célèbre nommé Charles, eut l'idée de remplacer l'air chaud par le gaz hydrogène et d'en gonfler un ballon ; bientôt Pilâtre des Roziers et le marquis d'Arlandes s'élevèrent les premiers dans les airs le 21 novembre

1783, dans une nacelle suspendue à une montgolfière. Charles et Robert exécutèrent à leur tour le 1er décembre suivant un voyage aérien dans un ballon.

La France et toute l'Europe se passionnèrent pour cette invention nouvelle. « Peu de personnes, dit M. Louis Fi- » guier, (1) tentaient la périlleuse aventure d'une ascen- » sion, mais partout on se donnait le plaisir de lancer » d'inoffensives montgolfières ou des aérostats à gaz hydro- » gène. Le caprice de la mode ne manqua pas de s'empa- » rer de cet attrait nouveau, en 1784, tout se faisait *en* » *ballon :* les chapeaux, les rubans, les robes, les caros- » ses, tout était *à la Montgolfier, au ballon, à la Char-* » *les et Robert.* »

A Saint-Omer, l'invention devint un divertissement populaire. Dans la ville, les faubourgs et la banlieue, les enfants, les grandes personnes même, lançaient « des bal- » lons aérostatiques. . dans lesquels on a renfermé des ré- » chauds ou des vases remplis de feu. » Ce plaisir devint tellement à la mode que l'échevinage fut obligé de rendre le 7 mai 1784 la curieuse ordonnance qui suit pour défendre sous peine de 300 livres d'amende, de lancer des montgolfières dans le territoire soumis à sa juridiction :

Ordonnance qui défend de lancer des ballons aérostatiques.

Mayeur et Echevins de la ville et cité de Saint-Omer, à tous ceux qui ces présentes lettres verront salut :

Sçavoir faisons, que nous sommes informés qu'on a lancé depuis peu des ballons aérostatiques dans cette ville et banlieue dans lesquels on a renfermé des réchauds ou des vases remplis de feu. Si ces machines qui ne servent que d'amusement et qui ne sont pas dirigées par des personnes expérimentées venoient à tomber sur des magazins à foins, sur des granges, sur des

(1) *Les Merveilles de la science* t II. *Les aérostats*, p. 455.

maisons couvertes de chaume, sur des piles de fagots ou sur d'autres matières combustibles, elles pourraient y causer des incendies ruineux pour plusieurs familles de nos habitans. A ces causes, et oui sur ce le procureur du Roi syndic en ses conclusions, faisons très expresse inhibition et défenses à toutes personnes indistinctement, de lancer ou faire lancer des ballons aérostatiques dans cette ville, fauxbourgs et banlieue, dans lesquels il y ait du feu dans des réchauds ou des vases, à peine de trois cens livres d'amende, et seront les pères et mères, les maîtres et maîtresses et les supérieurs, responsables pour leurs enfans, leurs domestiques et ceux qui leur sont subordonnés.

Mandons au petit Bailly de cette ville, de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance, laquelle afin que personne n'en ignore, sera lue publiée et affichée partout ou besoin sera.

Fait à Saint-Omer en halle Echevinalle le 7 mai 1784.

Signé : DRINCQBIER

Publié par l'escarwette Perche le jour suivant.

(Extrait du registre aux statuts de la ville et cité de St-Omer côté N. — 7 mai 1784, f° non numéroté.)

Les montgolfières sont aujourd'hui abandonnées, et on n'est pas parvenu à diriger les ballons ; on ne fait plus guère à Paris d'ascensions que dans un but scientifique, mais dans les départements on aime encore à voir les aérostats s'élever dans les airs, et à l'époque de la kermesse, la municipalité audomaroise donne de temps en temps ce spectacle à ses administrés.

PAGART D'HERMANSART.

Saint-Omer, Typ. H. D'HOMONT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

Séance du 2 décembre 1882.

Présidence de M. J. BUTOR, vice-président.

La séance s'ouvre à 8 heures par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, lequel, ne donnant lieu à aucune observation, est approuvé.

M. le Président donne connaissance de la liste des ouvrages déposés sur le bureau, et reçus depuis la séance précédente, soit à titre d'échange soit comme hommages. En voici la nomenclature :

Bulletin de la Société académique de Brest, août 1880, 2me série, tome VII, 1881 1882.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, tome XVIII, nos 9 et 10, septembre-octobre 1882.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, no 11, novembre 1882.

Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, tome XV, décembre 1881.

Revue historique, septième année, tome XX, novembre-décembre 1882.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de l'arrondissement de Valenciennes, trente-quatrième année, t. XXXVI, nos 9 et 10, sept.-oct. 1882.

Revue bibliographique universelle (partie technique) 2me série, tome VIII, XXXVI de la collection, 10me et 11me livraisons, octobre-novembre. — *(Partie littéraire)* 2me série, tome XV, XXXVme de la collection, 5me livraison, novembre 1882.

Mémoires de la Société des sciences et arts de Vitry-le-Français, 1879-80.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, tome XXXII, 1872-1873-1874-1875 ; tome XXXIII, 1876-1877.

L'Investigateur, journal de la société des études historiques, quarante-huitième année, septembre-octobre 1882.

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, par Paul Meyer et Gaston Paris, tome XI, nos 42 et 43, avril-juillet 1882.

Le vice-amiral baron de la Roncière Le Noury, notice biographique par M. Alfred de Jancigny, ancien préfet, Evreux 1882.

Commission de l'inventaire des richesses d'art du département de l'Oise — Instructions ministérielles. Liste des membres de la commission. Recueil des procès-verbaux du 26 septembre 1878 au 21 avril 1881. Etat de situation des travaux 1881. — Liste des membres de la commission. Actes officiels. Procès-verbaux des séances, du 12 juillet 1881 au 11 avril 1882. Notices et inventaires présentés à la commission, 2me fascicule 1882.

Smithsonian miscellaneous collections — List of Foreign correspondents of the Smithsonian institution corrected to January 1882.

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance.

1° — M. le ministre de l'instruction publique accuse

réception des exemplaires de la 123e livraison du *Bulletin historique* destinés aux sociétés correspondantes.

2 — Le secrétaire de la *Smithsonian Institution* (Washington, Etats-Unis), accuse réception et remercie de l'envoi de la *Notice historique sur la Société des Antiquaires de la Morinie.*

3 — M. Langlebert remercie la Société d'avoir bien voulu souscrire pour un exemplaire à son *Histoire de Bapaume*, et fait connaître que ce volume sera envoyé aussitôt l'achèvement de l'impression.

4° — Programme des concours ouverts pour les années 1883 et 1884, par la Société Dunkerquoise, pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

5° — M. Dramard, membre correspondant, annonce l'envoi prochain de dix exemplaires de sa *Bibliographie du Boulonnais,* à laquelle la Société a souscrit. Il demande aussi que la Société veuille bien, en considération des travaux qu'il a effectués pour elle, lui concéder un exemplaire des *Cartulaires de Thérouanne.* — Accordé.

6° — M. le Bon J. de Baye, membre correspondant, envoie un numéro du *Journal de la Marne*, dans lequel est rappelée la visite que vient de faire M. John Evans, le célèbre archéologue anglais, au musée du château de Baye, où il a examiné avec beaucoup de soin les nombreux objets en silex des époques préhistoriques, découverts par notre collègue dans les environs de son château, et conservés dans ses collections. — Cette note, dont le Secrétaire-général donne lecture, intéresse vivement l'assemblée.

— L'ordre du jour appelle l'élection des membres du bureau qui, aux termes du règlement, doivent être remplacés pour l'année 1883, c'est-à-dire du Président et du vice-Président. Un scrutin est ouvert, et le dépouillement fait connaître, comme ayant obtenu la majorité des voix, et étant en conséquence désignés, savoir :

Président : M. J. Butor.

Vice-Président : M. de Lauwereyns de Roosendaele.

Les autres membres du bureau non soumis cette année à l'élection sont :

Secrétaire-général : M. L. Deschamps de Pas.

Secrétaire-archiviste : M. Pagart d'Hermansart.

Trésorier : M. de Bailliencourt.

MM. Butor et de Lauwereyns prennent successivement la parole pour remercier l'assemblée de sa bienveillance à leur égard, et assurer leurs collègues de tout leur concours, et des efforts qu'ils feront pour que la Société des Antiquaires de la Morinie continue à se maintenir au rang qu'elle occupe si honorablement parmi les sociétés savantes, place qu'elle a justement méritée par ses travaux.

— M. le Président soumet à l'assemblée la proposition d'accorder à notre honorable et savant collègue, M. A. Legrand, le titre de Président honoraire. « Tous nos collègues savent, dit M. Butor, que M. Legrand, retenu chez lui par la maladie depuis deux ans, ne peut plus venir assister aux séances, et faire profiter ses collègues de ses nombreuses connaissances archéologiques et de ses ingénieux aperçus sur les divers sujets qui se traitaient au sein de nos réunions. Il a été longtemps Président ou vice-Président de la Société; il est le seul membre fondateur encore existant. Bien que le règlement ne fasse pas mention que le titre de Président honoraire puisse être accordé, il m'a semblé que l'on pouvait faire exception pour M. Albert Legrand qui mérite cette distinction à tant d'égards. Je serais heureux d'ailleurs, ajoute M. le Président, si le retour à la santé de notre éminent collègue lui permettait de venir s'asseoir au milieu de nous, de lui céder le fauteuil auquel il a tant de droits. » — L'assemblée, partageant les sentiments si dignement exprimés par M. Butor, décide à l'unanimité d'accorder le titre de Président honoraire à M. Albert Legrand.

— Deux scrutins successifs sont ensuite ouverts, pour l'élection d'un membre titulaire et d'un membre correspondant proposés à la dernière séance. Le dépouillement

ayant fait connaître que les candidats avaient réuni l'unanimité des suffrages, M. le Président proclame M. Lepreux, ancien archiviste de la ville de Douai, comme membre titulaire, et M. Rembry-Barth, archiviste de la ville de Menin, en qualité de membre correspondant. Avis leur sera donné de leur nomination par le Secrétaire-général.

— La parole est accordée à M. l'abbé Bled pour lire une notice sur la Bancloque. Il s'étend sur l'origine de cette cloche, son usage, les droits qu'avaient sur elle le chapitre et le Magistrat, qui finit par en devenir propriétaire exclusif. Ce travail, qui fait suite à celui du même auteur lu dans la dernière séance, sur la cloche de Saint-Denis, ou cloche du Guet, est écouté avec grand intérêt par l'assemblée qui en décide l'insertion dans le *Bulletin*.

— M. Pagart d'Hermansart lit une courte notice à l'appui d'une ordonnance du Magistrat de Saint-Omer, en date du 7 mai 1784, défendant aux particuliers de lancer des montgolfières, à peine d'amende. L'auteur a pensé qu'à propos du centième anniversaire des premières expériences aérostatiques faites à Paris par les frères Montgolfier, il était bon de rappeler l'enthousiasme qui accueillit même en province cette nouvelle invention, enthousiasme qui poussait tout individu à se lancer dans la voie de l'imitation, d'où pouvaient résulter de graves abus, auxquels a pour but de s'opposer l'ordonnance du Magistrat de Saint-Omer. — Vu l'intérêt qu'offre cette note, l'assemblée décide qu'elle sera insérée dans le numéro du *Bulletin* en cours d'impression. (1)

— La séance est ensuite levée à dix heures moins un quart.

(1) Voir le Bulletin précédent.

Séance du 13 janvier 1883.

Présidence de M. J. BUTOR.

La séance s'ouvre à huit heures. Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente, lequel est approuvé sans observations.

M. Lepreux, qui est présent à la réunion, remercie l'assemblée d'avoir bien voulu l'admettre dans son sein comme membre titulaire, et ajoute qu'il regrette que l'état de sa vue ne lui permette pas un concours aussi actif qu'il le désirerait

M. le Président donne la nomenclature des ouvrages envoyés depuis la dernière séance, soit à titre d'hommages, soit comme échanges. En voici la liste :

Conseil général, — session d'août (compte rendu).

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2me et 3me trimestre de 1882.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques ; section d'histoire, d'archéologie et de philologie, nº 2, année 1882.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, treizième année, décembre 1882.

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, 3me série, tome VII, année 1881-1882.

Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, 1882.

Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai, tome XVII, 1882.

Mémoires et documents publiés par la Société archéologique de Rambouillet, tome VI, 1881-1882.

Revue d'Alsace (nouvelle série) tome XI, octobre, novembre et décembre 1882.

Revue des Sociétés savantes des départements publiée sous les auspices du Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, tome VI, 7me série 1882.

Revue bibliographique universelle (Partie technique) 2me

série, tome VIII, XXXVIme de la collection, 12me livraison, décembre. — *(Partie littéraire)* 2me série, tome XV, XXXVme de la collection, 6me livraison décembre 1882.

La Flandre, revue des monuments d'histoire et d'antiquités, 3me série, tome V, XIIIme de la collection, 12me livraison, 1882.

Bibliothèque de l'école des chartes, t. XLIII, 5me livraison, 1882.

Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles, tome XI, 1882.

Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux, tome VII, 1880.

Société de secours des amis des sciences fondée le 5 mars 1857 par L.-J. Thenard. — Compte-rendu de la 22me séance publique annuelle tenue le 20 avril 1882 dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

Journal des savants, octobre, novembre et décembre 1882.

Histoire d'Amiens racontée aux enfants des écoles primaires, par A. Janvier, membre de la Société des Antiquaires de la Picardie et de l'Académie d'Amiens 1882.

Robert le Frison, comte de Flandre, et les batailles du Val de Cassel de 1071, par le docteur de Smyttère, 1882.

Compte-rendu de la commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg, année 1880 avec un atlas, 1882.

Handelingen en mededeelingen van de Maatschappij der nederlandsche Letterkunde te Leiden. Over Het Jaar 1882.

Levensberichten Der Afgestorvene Medeleden van de Maatschappij der nederlandsche Letterkunde Bijlage tot de Handelingen van 1882.

Les rues de Douai d'après les titres de la ville, par M. J. Lepreux, archiviste municipal.

Ville de Douai. — Inventaire analytique des archives communales antérieures à 1790, séries AA, BB, CC, DD, EE, (cinq fascicules), par M. Jules Lepreux.

Le Secrétaire-général procède ensuite au dépouillement de la correspondance.

1° — La Société d'histoire et d'archéologie de Genève

accuse réception des livraisons 119 à 122 du *Bulletin* et des *Cartulaires de l'église de Térouanne.*

2° — M. Rembry-Barth, archiviste de la ville de Menin, remercie la Société de sa nomination comme membre correspondant.

3° La Société de littérature Néerlandaise à Leyde, annonce l'envoi d'une de ses publications qui est déposée sur le bureau.

4° — Lettre d'envoi des comptes-rendus de la commission impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg, pour l'année 1880.

5° — M. Loriquet, archiviste du département, remercie de l'envoi des publications de la Société qui lui a été fait pour compléter la collection que possèdent les archives.

— La parole est accordée à M. de Bailliencourt pour donner communication de la notice biographique qu'il a été chargé d'élaborer sur M. Quenson, qui fut longtemps président de la Société. L'auteur, négligeant avec raison les autres titres de notre regretté collègue au souvenir de ceux qui l'ont connu, le considère surtout au point de vue des services qu'il a pu rendre aux sciences archéologiques et historiques par ses nombreuses connaissances et ses collections dont il faisait jouir si libéralement tous ceux qui venaient le consulter. Il analyse les ouvrages dus à la plume de M. Quenson, ouvrages peu nombreux, ses occupations multiples ne lui donnant pas le loisir de s'y livrer autant qu'il l'eut voulu. — L'assemblée écoute avec intérêt la lecture de cette notice, remercie par l'organe de son Président l'auteur du soin qu'il y a apporté, et en décide l'insertion dans le volume en cours d'impression.

— M. de Lauwereyns donne ensuite lecture d'une note sur l'introduction de l'imprimerie à Saint-Omer. Le Magistrat de cette ville désirant faire jouir ses concitoyens des avantages que procurait cet art, fait en 1593 des démarches auprès de François Boscard, massier de la faculté de droit de Douai et imprimeur. A la suite d'une lettre de celui-ci, le Magistrat prend une délibération en

vertu de laquelle 50 florins lui sont alloués pour subvenir aux frais d'établissement. Il lui propose en conséquence de venir s'établir à Saint-Omer vers le mois d'août. Mais François Boscard, à mesure qu'on est plus désireux d'obtenir son acquiescement, se montre plus exigeant. Il rappelle que son père eut, pour venir s'établir à Douai, un pot de vin de 400 florins, une maison et diverses exemptions d'impôt. Il demande en conséquence qu'on lui donne quelque chose de semblable. Le Magistrat de Saint-Omer, par sa délibération du 10 mars, maintient ses premières offres et lui accorde, en outre, exemption du guet et de la garde. Cette offre fut probablement considérée comme insuffisante par François Boscard, car on ne trouve plus aucune trace de cette affaire dans la correspondance du Magistrat, et vraisemblablement l'établissement d'une imprimerie se trouva retardée à Saint-Omer jusqu'aux premières années du XVIIe siècle.

L'assemblée écoute avec intérêt la lecture de M. de Lauwereyns. A l'appui du refus probable de François Boscard de venir à Saint-Omer, un membre fait observer que jusqu'à présent, l'on ne connait aucun livre sorti des presses de cet imprimeur dans notre ville. M. Lepreux prenant la parole, dit que ledit Boscard, pendant qu'il était imprimeur à Douai, n'a imprimé que des placards, et qu'il a pu en être de même pendant son séjour à Saint-Omer, si toutefois il est venu s'y établir.

— M. Lepreux lit une note sur un fragment d'épistolaire du XIIIe siècle, appartenant à la Bibliothèque publique de Saint-Omer. Ce fragment contient des épîtres *farcies* ainsi qu'il était d'usage d'en chanter dans certaines solennités. L'auteur explique très clairement ce que l'on entendait au moyen-âge par le mot *farsa*. — L'assemblée écoute cette lecture avec une grande attention et un intérêt soutenu, et décide l'insertion de ladite note dans le *Bulletin*.

— M. le Président propose M. Petit, Delphin, archéologue à Lille, en qualité de membre correspondant. Cette

proposition étant appuyée, l'élection est, conformément au règlement, renvoyée à la prochaine réunion.

— La séance est levée à dix heures moins un quart.

Séance du 10 février 1883.

Présidence de M. J. BUTOR.

La séance est ouverte à huit heures. Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente, lequel ne donnant lieu à aucune observation est approuvé.

M. le Président fait connaître la liste des ouvrages déposés sur le bureau, et reçus dans le courant du mois qui vient de s'écouler, soit à titre d'hommages, soit comme échanges. Elle est comme il suit :

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, n° 3, année 1882.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome VII, n° 113, 2me trimestre 1882.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, tome XIX, n° 1, janvier 1883.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, quatorzième année, n° 1, janvier 1883.

Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois, tome XVI, 3me livraison 1882.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, IIme série, tome XX, XXVIIIme de la collection, années 1881 et 1882.

Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, nos 7-9, juillet-octobre 1882.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques ; section d'histoire, d'archéologie et de philologie, n° 3, année 1882.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, 64me livraison, janvier 1883.

Mémoires de la Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de St-Quentin, 4me série, t. IV. Travaux de juillet 1880 à juillet 1881.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 2me série, tome Ier, 1882.

Revue de l'histoire des religions publiée sous la direction de M. Maurice Vernes, troisième année, tome VI, nos 4 et 5, juillet-octobre 1882.

Revue bibliographique universelle (Partie littéraire) 2me série, tome XVII, XXXVIIme de la collection. — *(Partie technique)* 2me série, tome XIX, XXXIXme de la collection, 1re livraison, janvier 1883.

Revue historique, huitième année, tome XXI, n° 1, janvier-février 1883.

Revue historique et archéologique du Maine, tome XII, 2me trimestre, année 1882.

La Flandre, revue des monuments d'histoire et d'antiquités, année 1883.

L Investigateur, journal de la Société des études historiques, 48me année, novembre-décembre 1882.

Annuaire Ville-Marie suivi des recherches archéologiques et statistiques sur les institutions catholiques du Canada, tome Ier, 2me livraison. Montréal 1881.

Grande exposition provinciale, agricole et industrielle de Québec, du 14 au 23 septembre 1882. Montréal.

Tiers de sou d'or de Marsal, de Vic, de Noveant et de Naix.—Observations sur les monnaies mérovingiennes, par M. Ch. Robert, 1882.

Third report of the Montreal horticultural society and fruit Growers association of the province of Quebec for the year 1877.

Les trésors archéologiques de la Bretagne publiés par la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, 3me livraison.

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance.

1° — M. le Ministre de l'instruction publique accuse

réception de l'envoi des exemplaires de la 124e livraison du *Bulletin*, destinés aux sociétés correspondantes.

2° — Circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, relative à la 21e réunion des Sociétés savantes qui aura lieu à la Sorbonne les 27, 28, 29 et 31 mars prochain.

3° — Circulaire semblable émanée de M. le Directeur des Beaux-Arts, et relative à la réunion des délégués des Sociétés des beaux-arts des départements, qui aura lieu à la Sorbonne les 28, 29, 30 et 31 mars prochain.

4° — Lettre de M. le Ministre de l'instruction publique faisant connaître le programme des questions proposées au congrès de la Sorbonne en 1883 pour la *Section des sciences économiques et sociales*. Conformément aux instructions contenues dans cette circulaire, sa reproduction ainsi que celle du programme dans le présent procès-verbal sont ordonnées par l'assemblée.

Paris, le 26 janvier 1883.

Monsieur le Président,

La circulaire de mon prédécesseur, M. Jules Ferry, en date du 27 juillet dernier, vous annonçait l'envoi ultérieur des questions proposées au Congrès de la Sorbonne en 1883 *(section des sciences économiques et sociales)*.

Si j'ai attendu jusqu'à ce jour pour vous adresser ce programme, qui vous était promis depuis longtemps, c'est que j'espérais amener celles des sociétés savantes qui s'occupent de cet ordre d'études à désigner elles-mêmes les sujets qu'elles jugeraient de nature à être traités dans vos séances ou susceptibles d'y faire naître d'intéressantes et fructueuses discussions.

Ce résultat a été en partie atteint : toutes les sociétés de Paris et quelques sociétés de province ont répondu à mon appel.

Le nombre et l'importance des questions qui m'ont été soumises me sont une preuve que le moment était venu de donner une sorte de consécration officielle à tout un ordre d'études et de recherches de jour en jour plus utiles et plus conformes aux besoins de notre milieu social.

J'ajoute que les préoccupations qui les ont dictées sont un sûr garant de l'avenir de ces réunions, en même temps qu'une

réponse à certaines appréhensions qui auraient pu naître : le congrès des sociétés savantes n'a point à redouter de voir les discussions descendre des sphères hautes et sérieuses où elles doivent absolument se maintenir pour conserver leur véritable caractère scientifique.

Vous recevrez prochainement, Monsieur le Président, quelques instructions de détail ; mais je vous serai reconnaissant de donner dès aujourd'hui à cette circulaire et au programme qui l'accompagne la publicité nécessaire, et d'en ordonner l'insertion au procès-verbal des séances de votre société.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
Signé : J. DUVAUX.

Pour copie conforme :
Le Directeur du Secrétariat.
CHARMES.

Programme du Congrès de la Sorbonne en 1883

— Suite. —

III.

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.

1° Des améliorations qu'il y aurait lieu d'introduire dans la législation civile au point de vue de la conservation des intérêts des mineurs, notamment en ce qui concerne les transactions dans lesquelles ils se trouvent engagés. Aurait-on quelques emprunts à faire à des législations étrangères ?

2° Des améliorations qu'il pourrait être utile d'apporter dans la législation relative aux retraites des fonctionnaires publics.

3° De l'unification de la législation en matière de lettres de change ; rapprocher les législations étrangères de la législation française et mesurer à ce sujet les besoins du commerce.

4° Quels sont les changements qu'a subis depuis 1850 le taux des salaires agricoles ou industriels dans le canton, dans une partie du canton ou dans la ville, et à quelles causes peut-on y rapporter la diversité et l'accroissement des salaires ? Quel

est le mouvement d'immigration de la population dans la ville et quelle influence les salaires ont-ils pu exercer sur cette immigration ?

5° Etudier les variations qui sont survenues depuis 1800 dans le prix de vente et le prix de fermage d'une ou de plusieurs propriétés rurales et rechercher les causes qui ont pu produire ces variations.

6° Des améliorations que pourrait comporter la législation des aliénés, notamment en ce qui concerne l'admission des aliénés dans les asiles, la surveillance de ces maisons et les travaux qui peuvent y être pratiqués.

7° N'y aurait-il pas un avantage sérieux à ce que, sans rien préjuger sur la question de l'étalon unique ou des deux étalons, reliés ou non d'ailleurs par un rapport fixe, les nations s'entendissent pour adopter une même forme monétaire, poids, titre et tolérance ?

8° Des assemblées représentatives du commerce sous l'ancien régime. — Dans la première moitié du XVIIIe siècle, le Gouvernement institua dans chaque centre de fabrique des assemblées annuelles des divers marchands et fabricants. On devait y discuter les réformes à introduire dans la législation ou dans les procédés de l'industrie du lieu. L'autorité y était représentée par un agent. — Les procès-verbaux de ces assemblées de commerce sont intéressants à plus d'un point de vue. Ils jettent un jour curieux sur une institution oubliée jusqu'ici et qui pourrait peut-être être rappelée aujourd'hui par quelque institution similaire.

5° Programme des questions proposées au concours de l'année 1883 par la Société académique de St-Quentin.

6° — Annonce de l'envoi d'un fascicule de la *Revue de l'histoire des religions*. Ce volume figure parmi ceux déposés sur le bureau.

7° — M. Gilliodts Van Severen, membre correspondant à Bruges, auquel le secrétaire général s'était adressé pour savoir la cause du retard survenu dans l'envoi du 8° volume de l'*Inventaire des archives de Bruges*, contenant les tables de cet inventaire, fait connaître que ce retard

provient de difficultés survenues entre l'administration municipale de Bruges et l'imprimeur au sujet de la livraison du volume. Il reproduit en même temps l'apostille suivante mise par ladite administration, en marge de la lettre du secrétaire général qui lui avait été communiquée : « Prière de vouloir répondre à M. le Secrétaire général de la Société des Antiquaires de la Morinie qu'il sera expédié un exemplaire suivant promesse, aussitôt que la ville aura pu prendre livraison du huitième volume. »

En présence de cette réponse et considérant que le volume en question n'est point encore en distribution, l'assemblée est d'avis qu'il y a lieu d'attendre et ne juge point nécessaire d'employer pour le moment les autres moyens dont parle notre correspondant, qui serait seulement prié de tenir la Société au courant de l'affaire.

8° — M. Dramard membre correspondant à Limoges, envoie une note sur les cartulaires de la Chartreuse de Gosnay, acquis il y a plusieurs années par la ville de Béthune. Cette note qui avait paru alors dans le journal de la localité, a été remaniée par notre collègue, et a paru assez intéressante pour recevoir dans le Bulletin une publicité plus grande que celle qu'elle a eue à cette époque.

— L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre correspondant proposé à la dernière séance. Un scrutin est ouvert et le dépouillement ayant fait connaître que le candidat avait obtenu la majorité voulue par le règlement, M. le Président proclame M. Petit, Delphin, archéologue à Lille en qualité de membre correspondant. Avis lui sera donné de sa nomination.

— La parole est donnée à M. le Trésorier, pour donner connaissance à l'assemblée du compte de l'exercice 1882, lequel se résume ainsi qu'il suit :

Recettes y compris l'encaisse au 1er janvier 1882	4.943,15
Dépenses	2.296,95
Reste en caisse au 1er janvier 1883.	2,646,20

M. le Trésorier dépose à l'appui de son compte toutes les pièces justificatives, mémoires, etc.

M. le Président désigne pour faire partie de la commission de vérification des comptes, MM. Simon, Du Hamel, et l'abbé Bled. Il prie ces messieurs de vouloir bien présenter leur rapport à la séance prochaine.

— M. Pagart d'Hermansart lit à la Société un travail sur la coutume de Merville, document qui a été adressé à la Société il y a plusieurs années par un de ses membres correspondants, M. Arnould Detournay. L'auteur propose de soumettre son travail à la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne, en mars prochain, comme pouvant répondre à l'une des questions du programme du congrès, arrêté par M. le Ministre de l'Instruction publique. L'assemblée après avoir écouté avec une attention soutenue la lecture de ce travail étudié avec beaucoup de soin et une grande compétence, partage l'avis de l'auteur, et croit qu'il répond à la partie de la 6e question du programme de la section d'histoire et de philologie qui concerne les anciennes coutumes restées inédites. Elle en autorise en conséquence la présentation au congrès de la Sorbonne.

— M. de Lauwereyns communique une lettre adressée au Magistrat de Saint-Omer sur l'assassinat d'Henri IV, en l'accompagnant d'observations qui en font ressortir l'intérêt. Cette lecture est écoutée avec beaucoup de plaisir par l'assemblée qui décide l'insertion de la notice de notre collègue dans le bulletin.

— La séance est ensuite levée à dix heures moins un quart.

Le Secrétaire général,
L. DESCHAMPS DE PAS.

LA BANCLOQUE DE SAINT-OMER

(Communication de M. l'abbé Bled, membre titulaire.)

Au cours de notre précédent exposé des différents usages auxquels avait été employée la cloche de l'église de Saint-Denis, nous avons nommé la Bancloque, et nous avons dit que si la cloche du Guet était la plus besogneuse, la Bancloque était la plus considérable des cloches de la ville. En nous bornant alors à cette mention trop sommaire, afin de ne pas nous distraire trop longtemps de la cloche qui nous occupait, nous nous étions réservé de parler ensuite de cette dernière avec les développements qu'elle mérite. Comment en effet exposer le rôle des cloches dans la vie municipale chez nos pères, sans faire une mention spéciale de celle qui fut le principal organe des volontés de la cité ou des magistrats qui l'administraient ? de celle dont le nom même indique une intime participation à la vie communale ?

Nous ne possédons aucun document qui nous permette de fixer l'époque à laquelle la commune commença à avoir une cloche spécialement affectée à son usage. Il est vraisemblable que ce ne fut pas par un acte ou contrat passé entre les deux pouvoirs ecclésiastique et séculier que le magistrat fut autorisé à se servir d'une cloche suspendue dans la tour de l'église consacrée à Notre-Dame. Comme cela eut lieu pour beaucoup d'autres choses à une époque où l'on vivait surtout de tradition, la possession s'est établie peu à peu par l'usage ; et ce qui confirme

notre hypothèse, c'est que de tout temps ce droit prétendu par le magistrat sur la Bancloque fut contesté, gêné ou restreint par le Chapitre, et suscita entre les deux partis de vifs et nombreux débats; ce qui ne serait pas arrivé, si ce droit eut été fondé sur une origine tout à fait inattaquable. La ville n'allègue jamais d'autre preuve à son droit que l'usage qu'elle possède « de toute anchienneté. » Cette unique raison justifie trop souvent de vieilles usurpations.

L'usage de la cloche de l'église appliquée aux besoins de la vie séculière et communale doit être presque aussi ancien que l'existence même de la cité. Quand les plus anciens habitants de la contrée se furent groupés autour de l'église où reposait le corps vénéré de leur saint apôtre, et que, sous la protection et l'action civilisatrice des deux monastères, celui *d'en haut* et celui *d'en bas*, ils furent devenus assez nombreux pour former, à l'imitation des Germains leurs ancêtres, une corporation ou gilde commerciale, les membres de cette confrérie ou gilde eurent leurs jours d'assemblée, leurs jours de fêtes. Pour se réunir commodément et s'assembler à la même heure au jour fixé, il fallut convenir d'un appel entendu de tous, et, vu le caractère à la fois religieux et commercial de ces premières associations, quel signal plus commode, plus familier à tous, que celui qui du haut de la tour et du portail de l'église leur annonçait tous les jours, avec une ponctuelle régularité, l'heure des offices des moines? Cette cloche réglait déjà la vie religieuse des habitants; quoi de plus naturel que d'en tirer parti pour accomplir avec ensemble et exactitude les différents actes qui leur prescrivait le règlement de leur association? Du reste, le plus ancien document que l'on connaisse sur la gilde marchande vient puissamment aider notre supposition. Dans les statuts de cette gilde

que M. Pagart d'Hermansart a mis en lumière et qu'il fait remonter au XIme siècle, nous lisons cet article : *Si quis ad capitulum suum, prima pulsante, non venerit,* XII^d^ *dabit.* C'est-à-dire : celui qui ne se sera pas rendu à son chapitre (ou à sa réunion) au coup de Prime, paiera douze deniers. Et c'est bien de la cloche de l'église qu'il s'agit puisque plus loin ces mêmes statuts disent que l'on donnera au jour de la *Potacio* ou Banquet un lot de vin au coutre (custos) de l'église de Saint-Omer qui sonne Prime, heure à laquelle les associés se rendaient à leur chapitre. *Custos sancti audomari qui Primam sonat per quam ad capitulum nostrum adunamur... unum lotum.* Le coutre de Saint Omer qui sonne Prime, heure à laquelle nous nous rendons à notre chapitre aura un lot (de vin).—S'il faut fixer au XIme siècle cette rédaction des statuts de la gilde marchande, nous sommes en droit de penser qu'elle ne fait que constater une coutume bien antérieure à l'époque où fut écrit ce document, et très voisine de la fondation même des monastères. C'est bien là une utilisation à la vie civile de la cloche de l'église. Mais comment arriver de là à cette main mise par le magistrat sur une cloche qu'il déclare sienne, à laquelle la commune donne un nom particulier et très significatif, et que le chapitre, malgré ses incessantes protestations, continue d'abriter dans la tour de son église? La transition est facile et toute naturelle. De cette société de marchands réunis en une gilde, sortit bientôt la communauté urbaine, comme l'a clairement établi l'intéressant auteur de l'*Histoire des corporations à Saint-Omer* (1); les bourgeois conservèrent de leurs anciennes pratiques toutes celles qui n'étaient pas en désaccord avec leur consti-

(1) *Les anciennes communautés d'arts et métiers à Saint-Omer,* par M. Pagart d'Hermansart.

tution nouvelle; à plus forte raison celles qui, comme l'usage de se réunir au son de la cloche, facilitaient les actes de la vie commune. Quand les vicaires, comtes royaux ou châtelains, puis plus tard, lorsque la cité fut devenue puissance seigneuriale, son premier magistrat voulaient annoncer au peuple quelque nouveau décret du roi ou des comtes, quelque nouvelle décision du conseil des échevins, ils durent trouver fort commode cet usage établi déjà de convoquer le commun au son de la cloche. Pour le maintenir, il leur fallut nécessairement l'agrément de l'abbaye de Sithiu, ou plutôt du chapitre qui depuis le IXme siècle l'avait remplacé. Celui-ci tenait sans doute à honneur, et comprenait du reste qu'il était de son intérêt de conserver des rapports de bonne amitié avec une cité que les premiers moines avaient en quelque sorte fondée. Sa reconnaissance aussi y était engagée, car les gens de la ville l'avaient plusieurs fois défendu, et vaillamment, contre les bandes pillardes. Aussi les chanoines ne pouvaient refuser de laisser une de leurs cloches au service de la ville.

Ces décrets royaux, ces décisions s'appelaient autrefois *Banntum* (1); et la cloche, toujours la même, qui servait à convoquer le peuple pour les lui proclamer, prit de bonne heure le nom de cloche du Ban ou Bancloque (*Banni clocqua*). Avec le temps cet usage, qui ne fut d'abord qu'une tolérance de la part du chapitre, fut regardé, par la longue habitude, comme un droit du pouvoir civil, et ceux qui l'avaient autrefois prêté furent désormais impuissants à le retirer et même à le régler.

La Bancloque nous dit donc, par son nom même, quel fut son primitif emploi. Plus tard, quand le magistrat se fut arrogé sur cette cloche un droit qu'il ne laissait plus

(1) Du Cange.

contester, la Bancloque devint comme le héraut des volontés de l'échevinage. Il ne se passa plus de fait un peu important pour la cité auquel la Bancloque ne mêlât sa voix. Quelque charte nouvelle avait-elle été octroyée par le roi ou par le comte de Flandre? ou bien le magistrat avait-il pris quelque arrêté intéressant le commun? La Bancloque convoquait les citoyens à se réunir sur le « Grand marchié » pour en entendre la lecture. Le conseil échevinal avait-il conclu quelque arrangement qui nécessitait l'apposition sur l'acte du grand scel de la communauté? Il n'était point permis de l'apposer avant qu'à l'appel de la Bancloque, les membres ne se fussent réunis en nombre suffisant pour donner à cet acte une valeur que les règlements ne lui reconnaissaient pas sans cette formalité. Quelque bourgeois avait-il été maltraité ou injurié, et malgré son cri de : « Bourgeoisie! » (1) lésé dans quelqu'un de ses droits? Oh alors la Bancloque se mettait en branle avec une sorte de colère, et par ses coups précipités appelaient tous les citoyens aux armes.

(1) Il fallait secourir le bourgeois criant à l'aide, sous peine de perdre sa bourgeoisie si le bourgeois appelant était assailli par un étranger, ou sous peine de LX^{s} d'amende s'il demandait seulement qu'on l'aidât à arrêter un malfaiteur. Il était défendu de crier bourgeoisie contre un bourgeois sous peine de la même amende.

« Commandeis se un bourgois voit courre un estraigne homme » sor sen bourgeois et il crie : Aide! ke il lui aide sans fourfait ; » et s'il ne le laisoit pas il perdroit se bourgosie à toujours. »

p Ke nus ne crie bourgosie sur sen bourgois sor LX lib. »

« S'il (le malfaiteur) ne se voloit laisier prendre, et li bourgois criant : Bourgoisie! ou : Aide! pour retenir chaus, on » leur doit aidier sans meffait; et ki ne leur aideroit seroit à » LX lib. »

(Registre des bans, XIIIe s. Arch. munic. AB. XVIII.)

Dès que les bourgeois étaient rassemblés, du haut de la Breteque, le mayeur leur exposait l'outrage dont venait d'être victime l'un de leurs frères. Le coupable avait trois jours pour s'amender ; si le délai expiré il n'avait pas fait réparation, la Bancloque appelait de nouveau les bourgeois et tous ensemble, armés de ce qu'ils avaient pu saisir, ayant à leur tête les mayeur et échevins, le châtelain ou son lieutenant, les sergeants de la ville. ils partaient, enseignes déployées, vers la demeure de l'étranger ou forain qui n'avait pas respecté le droit sacré de bourgeoisie. Arrivé devant la maison du coupable, le magistrat le sommait de comparaître et de faire la réparation de son crime. Si l'étranger refusait, le magistrat donnait le signal de l'attaque et tous se précipitaient à la destruction de sa demeure et de ses biens. « Et se il ne vient mie dont, art on et destruit le maison de l'injuriant, et li arbre du pourpris de le maison sont sartet et desrachinet (1) ». Mais il était défendu aux bourgeois de s'approprier quoi que ce fut de tout ce qu'ils détruisaient. C'est le fameux *droit d'Arsin* (ardoir, *ardere*) accordé à la commune de Saint-Omer par la charte de Guillaume Cliton octroyée en 1127 (2). Durant toute la durée de l'expédition, les

(1) Il n'existe pas de recueil des coutumes d'Artois réglementant la manière dont il fallait exercer le droit d'Arsin. Un procès-verbal de l'Arsin d'une maison à Esquerdes en 1405 cité par M. Giry, t. XV des Mémoires, p. 279, donne sur ce sujet de curieux détails. Nous en avons aussi emprunté quelques-uns au recueil de Roisin sur les coutumes de Lille qui sont en nombre de points où le rapport est possible, identiques à celles de Saint-Omer.

(2) C'est à ce droit d'arsin que M. Courtois (tome XIII des *Mémoires*) attribue la prédominance de notre vieille cité sur toutes les seigneuries qui l'avoisinaient. Ce droit qui mettait le bourgeois inoffensif à l'abri de la brutale agression de quelque

bannières des eschevins étaient « mises hors as feniestres de la Halle » et la Bancloque ne cessait de faire entendre sa voix irritée et vengeresse. « Et doit on sonner le Bancloque et l'Escalette et aler tout li commugne a armes pour le bourgeois »; l'on marchait « *ad pulsacionem Bancloque ad scaletam* (1) ».

C'est au branle de la Bancloque qu'en 1353 les gens de Saint-Omer se levèrent en masse pour s'en aller, échevins en tête, au nombre de plus de trois mille « en manière d'ost... en la ville d'Arkes... au commandement du mayeur... copper et dépécher (mettre en pièces)... les mestiers... et aussi dépécher et rompre les cuves, caudières et tous les aultres mestiers qu'ils trouvèrent or-

hobereau des environs, et le dispensait du duel judiciaire, où il avait presque infailliblement tort, ce droit, disons-nous, loin d'être une preuve de la barbarie du temps, marque au contraire un notable progrès vers une civilisation plus éclairée en laissant à l'offensé la faculté d'un débat contradictoire devant un tribunal. Du reste le magistrat n'eut que fort rarement l'occasion d'y recourir. En 1321 contre Baudouiu de Weringhem, écuyer, sire de La Prée, pour avoir battu un bourgeois, Guillaume Floquet, qui le requérait « que il lui paiait ce que il pooit devoir de bonne dette et loial. » (M. L. Deschamps de Pas, *Bulletin historique* 55e et 56e livraisons, p. 469.) En 1320 contre les gens de Renty; en 1347 contre Pierre de Wirquin qui se constitua prisonnier et fut amené à satisfaction. (M. Courtois, *loc. cit*). En 1350 « fut ars le maison de Gilles Mayes en le parroche de Serkes par chiaus de le ville de Saint-Aumer. En 1405 contre Jean d'Esquerdes, écuyer, (M. de Laplane, *Bull. hist.* 21e et 22e liv. p. 305 et M. Giry, *Mémoires*, t. XV p. 279).

(1) Roisin Coutumes de Lille. Privilège de l'arsin. — L'Escalette était une cloche plus petite que l'on sonnait en même temps que la Bancloque. C'était aussi l'usage à Saint Omer, comme nous le verrons dans un acte de 1487 cité plus loin, de sonner une plus petite cloche en même temps que celle du Ban.

donés sur le faict de draperies (1) ». Cette expédition à main armée eut lieu pour empêcher la concurrence illégale que l'abbaye de Saint-Bertin faisait à la ville dans la fabrication des draps (2). Elle se renouvela plus violente encore en 1367.

S'il fallait appeler les bourgeois à la rescousse pour aider leurs frères aux prises avec les irascibles habitants des faubourgs, jaloux de défendre leurs fêtes contre les mauvaises plaisanteries des citadins, ou désireux de conquérir, les armes à la main, les privilèges de la cité, c'était encore la Bancloque qui informait le peuple audomarois du péril commun, et le conjurait de courir à l'aide (3).

Comme on le voit, le rôle de la Bancloque était considérable et presque entièrement politique. Toutefois elle sonnait aussi quand les cloches du Guet, de l'Effroi et de l'Alarme annonçait quelque danger, sa mission étant de se faire entendre chaque fois que la communauté avait un motif de se rassembler.

Nous avons essayé d'expliquer l'origine des prétentions du magistrat sur la cloche du Ban. Cette possession n'était pas absolue ni exclusive des droits du chapitre sur cette même cloche : elle se borna d abord à un usage commun. C'est ce qui semble résulter d'une démarche faite par le chapitre en 1429 auprès du corps échevinal. Nous ne savons quel accident nécessita en cette année la refonte de la Bancloque. Le prévôt et le chapitre avaient demandé que la ville, vu l'usage qu'elle faisait de cette cloche, contribuât aux dépenses de sa refonte et de son rétablisse-

(1) Voir *Pièces justificatives A.*

(2) Voir M. Derheims, *Histoire de Saint-Omer*, — M. Pagart d'Hermansart, *Histoire des corporations*, — M. L. Deschamps de Pas, *Histoire de Saint-Omer.*

(3) Piers.

ment dans la grande tour. Le 22 mars 1429 (v. st.) deux échevins avec le conseiller vinrent en chapitre pour excuser la ville de ne pouvoir contribuer à ces dépenses à cause des charges considérables qu'elle avait en ce moment à supporter. Il n'est pas admissible que le magistrat eut fait une telle réponse, si la Bancloque n'avait été en même temps à l'usage de l'église. Sans doute l'accompagnement de la cloche plus petite, nommée à Lille Escalette, faisait connaître aux bourgeois si la cloche sonnait pour le commun ou pour les chanoines. Ce refus mécontenta apparemment le chapitre : il crut pouvoir prendre prétexte de là pour entraver une jouissance fondée seulement sur la tradition et que ne justifiait aucun concours de subsides. Un jour de l'année 1463 il s'avisa d'interdire l'entrée du clocher aux ouvriers de la ville. Mais à quelque temps de là les chanoines voulant faire faire une nouvelle châsse pour les reliques de saint Omer, firent demander aux échevins celle des clefs dont ils étaient détenteurs, afin d'ouvrir la châsse ancienne et prendre les mesures du reliquaire. Le magistrat envoya deux échevins et le conseiller avec la clef demandée, mais en leur donnant mission de rappeler les droits de la ville sur la châsse, protester contre l'interdiction de l'accès du clocher, « oir sur ce la réponce desd. de cappitre, et selon ce quilz oiront de besoingner ou sourplus » 27 avril 1463 (1). Il n'est

(1) Le XXVIIe jour davril lan LXIII aprez Pasques sur ce què maist. Jehan de Coupper nottaire de mess[rs] doyen et cappitre de S. Omer estoit venu devers mes[rs] doyen et eschevins leur dire et requérir que demain ils voulussent envoyer a six heures du matin en leglise de S. Omer mess[rs]..... qui ont la garde dc la clef de la casse, en laquelle est encloze le chef dud. mons. saint Omer, à tout lad. clef pour faire oudverture de lad. casse, adfin de prendre la mesure du reliquaire et chief de mond. saint Omer pour faire le nouvelle casse et reliquaire dont lesd. du

pas demeuré traces aux archives de la façon dont se termina ce petit différend : mais la châsse ayant été ouverte, il est probable que l'accès de l'escalier de la tour avait été rendu aux ouvriers de la ville.

Peu de temps après, en 1474, le chapitre était dans l'intention d'exhausser la tour à l'ouest de l'église. Ce travail nécessitait le déplacement des cloches qui s'y trouvaient et que, du reste, on voulait renouveler. Le magistrat, informé du projet de messieurs du chapitre, leur fit une très habile proposition qui, sous prétexte de les débarrasser des ennuis d'une possession en commun, le rendait lui-même propriétaire exclusif d'une cloche à l'acquisition de laquelle il ne semble pas qu'il ait contribué, ou tout au moins enlevait aux chanoines tout motif de plaintes dans les difficultés ultérieures. Les registres capitulaires nous ont conservé le procès-verbal de cette proposition :

« Aujourdhui xvii de novembre a° lxxiiii mess^rs de la ville de » St Omer par les deputez Jehan de Nortout, et sire Nicolle Da- » verhout eschevins dicelle, et Me Philippe le Prevost et Me Phi- » lippe de Sussainslegier, advocaz, leurs conseilliers, entre » aultres remonstrances, ont offert à mess^rs de capitle que,

cappitre avoient marchandé, conclud a esté par mess. de lune et lautre anné de leur y envoyer a tout led. clef et maistre Jehan..... conseiller de la ville avoec eulx, pour dire et remoustrer ausd de cappitre, lesquels ne peuvent ne doibvent faire mutation de lad. casse sans les ad ce appeller ne leur en advertir, ensuyvant le garde quilz ont de led. clef. Et aussy pour ce que naguaire iceulx de cappitre avoient reffusé de faire oudverture du cloquier de led eglise aux ouvriers leur remoustrer q. led. refus n'avoit point été raisonnable et les griefs qui sen eussent pu ou pourroient ensuivre et de oir sur ce la reponce dud. de cappitre et selon ce quilz oiront de besoingner ou sourplhs.

(Reg. des délib. c. fol. 57 v°).

» actendu quilz ont intention de faire nouvelles cloches et re-
» nouveler le Beffroy, se ilz font avaler (descendre) *le Bancloque,*
» *sans prejudice à eulx ne lesd. de leglise* ilz mettront led. *Ban-*
» *cloque* en aultre lieu quilz aviseront en la ville hors de led.
» eglise de St Omer, et sur ce mess[rs] de capitle ont prins leur
» advis pour en parler à mons. le Prévost, et ce fait leur rendre
» réponce. »

Nous ne savons pas la réponse que fit le chapitre, mais selon toute apparence il se garda bien de se dessaisir d'une cloche qui était une des plus considérables, puisque le son en devait être assez puissant pour se faire entendre dans toute la banlieue, c'est-à-dire dans un rayon de près d'une lieue.

Un acte de quelques années postérieur à ces faits et que nous citerons tout à l'heure nous montre le magistrat en pleine possession de la Bancloque. Comment y était-il parvenu? Avait-il indemnisé le chapitre du droit d'user en commun de cette cloche, comme semble l'indiquer ce passage de sa dernière proposition « sans prejudice a eulx ne lesd. de leglise »? La perte du registre des délibérations pour ces années nous empêche de rien déterminer sur ce point.

Vers la fin du xve siècle, le chapitre mit à exécution le projet indiqué plus haut de refondre ses cloches et renouveler son beffroi. Les comptes du chapitre mentionnent en effet pour l'année 1475 l'acquisition de plusieurs cloches nommées Omer, Marie, Austreberte, Magdalaine et Julienne (1).

(1) Le xvie jour de ce présent compte furent baptiséez les quatre cloques dernièrement faictes et fonduez, l'une du ton de *mi*, nommée Omer, la seconde du ton de *fa*, nommée Marie, la IIIe du ton de *sol*, nommée Austreberte, et la IIIIe du ton de *la*, nommée Magdalaine, dont fut reçu en don dez parrins et marrines, en plusieurs pièces d'or, la somme de xxiii[l] iii[s], dont fault

Les anciennes cloches avaient été descendues de suite, mais la Bancloque resta dans l'ancienne tour jusqu'en 1487, époque à laquelle les travaux nécessitèrent son déplacement.

Elle ne fut descendue qu'à bon escient. Il fallut que le doyen et le chapitre dressassent en forme un acte (1) solennel où sont marqués, avec un soin minutieux et un détail presque infini, les droits du magistrat à posséder dans la tour de l'église une cloche à son usage. Et encore c'est le chapitre qui demande et qui remercie. La Bancloche sera descendue et rétablie à ses frais, elle sera remontée dans un délai convenu et en même temps que les cloches de l'église, la deuxième, troisième ou quatrième, au mieux de l'œuvre, ou telle « aultre en son lieu que lesd. de la loy auroient faict faire ». En attendant, les mayeur et échevins pourront se servir « *de la petite cloche que l'on a accoutumé de sonner avec led. Bancloche* » et l'employer à l'usage de la viile, soit avec la Bancloque, s'ils la suspendent provisoirement quelque part, soit avec telle autre qu'ils choisiront.

Cet acte est important, parce qu'il est le premier document écrit où soit nettement marqué le droit du magis-

déduire et rabbattre pour les vicaires et ceulx qui firent l'office XXII^{s}, pour le clocquement et aultres officiers qui avaient appoincter les hours (ourdages) et aultrez besoignez ad ce requisez XIIII^{s}, et pour enchens, mirre, thimiama et olibane LXVIII^{d}, demeure bon a la fabrique : XIX^{l} XV^{s} VI^{d}.

Des exécuteurs (testamentaires de M^{tre} Bangois Béguin) par la main du s^{r} Osve, par don faict par led. feu, pour l'accomplissemant et au commenchemant du beffroi où seront panduez les clocquez nouvellement faictes et la clocque du ton de *ré*, (la Julienne) que ledit feu a donné à lad. eglise..... etc. III^{XX} II^{l}.

(Comptes du chapitre pour l'année 1474. — *Histoire des Corporations*, par M. Pagart d'Hermansart, p. 506.)

(1) Voir *Pièces justificatives B.*

trat sur la Bancloque; jusque-là on n'arguait que de « l'anchienneté ». Le chapitre, dont les nouvelles cloches étaient toutes prêtes, était sans doute impatient de terminer son grand œuvre de la réédification de la tour, et voulait par ses concessions vaincre toutes les résistances du magistrat, qui en mettant son *veto* à la descente de la Bancloque, pouvait rendre les travaux impossibles.

La réédification dura plusieurs années. Pendant tout ce temps, les cloches conservées par le chapitre et quelques-unes de celles nouvellement acquises furent placées dans un clocher provisoire ou « carpenterie » construit sur la Motte-Chatelaine (le mont Sithiu) louée à cet effet par les chanoines; la Bancloque resta dans la chapelle de Saint-Martin (1).

D'aussi énormes travaux avaient presque épuisé les ressources du chapitre quelque considérables qu'elles fussent. Il chercha de l'aide autour de lui, et naturellement, il s'adressa d'abord au magistrat avec lequel il venait de passer un acte si complaisant, et de qui il était en droit d'attendre quelque retour. Dans le courant de l'année 1500, des députés se présentèrent devant les mayeur, eschevins et « communaulx » pour leur remontrer que le chapitre avait entrepris au grand clocher de son église un bel et somptueux ouvrage, et qu'il érigeait audit édifice « le montée qui de anchien tems avoit esté laissé en usaige à led. ville pour aller à le Bancloque ». En conséquence le chapitre, par ses députés, priait le magistrat de vouloir bien l'aider par quelque secours d'argent. La ville, en ce temps déjà fort peu prêteuse, allégua le mauvais état de

(1) D'après le plan de la cathédrale dressé par M. Wallet, cette chapelle était celle qui fait actuellement face à la statue dite « le Grand Dieu de Thérouanne », tout au bas de la nef de gauche.

ses finances assez gênées en ce moment, au dire de Gaillon, et se déclara impuissante à concourir à l'entreprise. Les chanoines demandèrent alors à faire une quête auprès des bourgeois dans la compagnie de deux échevins. On laissa généreusement faire la quête, mais on refusa les échevins (1).

Soit épuisement des ressources, soit difficultés de ces temps malheureux où la guerre était presque incessante, les travaux avaient marché avec une très grande lenteur. Le chapitre, par son acte de 1487, s'était engagé, sauf le cas « de fortune de guerre..... que jà n'aviendra, Dieu donnant » à rétablir la Bancloque « par dedans six ans prochainement venans ». Or vingt-cinq ans après, la cloche de la commune n'était pas encore remontée et gisait dans la chapelle Saint-Martin où, à sa descente, on l'avait déposée.

Cependant la paix conclue en 1516 entre François Ier et Charles d'Autriche avait été rompue à l'occasion de la succession de l'empereur Maximilien, mort en 1520. Charles était venu cette année même à Saint-Omer prêter le serment des comtes d'Artois (2). Les grands travaux de défense qu'il avait alors décidés eurent bientôt leur utilité. Le roi de France ouvrit les hostilités en 1521, et comme le traité de 1516 avait remis Thérouanne en sa possession, ses troupes étaient sans cesse en vue de Saint-Omer qu'elles semblaient menacer.

Dans ces conjonctures, le gouverneur de Saint-Omer voulant mieux assurer la défense de la place, chercha à augmenter son artillerie. Pour faire de nouveaux canons il fit requérir tout le métal qu'il put trouver dans la ville, et, alléguant l'inutilité de la Bancloque, gisant à terre et

(1) Table des délibérations, p. 158.

(2) Derheims, *Histoire de la ville de Saint Omer.*

muette depuis tant d'années, il demanda au magistrat de la lui donner afin de la livrer aux fondeurs (17 février 1522). Le magistrat refusa, et pour écarter toute occasion d'une pareille demande, il enjoignit au chapitre de faire pendre cette cloche dans la tour de son église où elle était autrefois, d'autant que les circonstances exigeaient alors plus que jamais un moyen de réunir promptement les défenseurs de la ville (1).

Mais la Bancloque, la cloche du moins qui en portait le nom, n'était pas sauvée pour longtemps. Quatre ans plus tard, en 1526, elle subit le sort auquel messieurs de la ville l'avaient précédemment soustraite. Car par suite d'un accident quelconque « estant faillie et mal sonnant, au moyen de quoy l'on ne poeult bonnement ayder », elle fut descendue et livrée à la refonte. On en fit des canons.

En cette nécessité le magistrat, toujours fidèle gardien des droits de la ville, se fit donner une lettre de non préjudice par le chapitre. Cet acte, daté du 3 août 1526, porte pour suscription : Que Mayeur et Eschevins ont moyens et autorité de faire mettre pendre et sonner au clocher de St Omer une clocque nommée Bancloque pour faire effroy et assembler la bourgeoisie, manans et habitans. — Nous y lisons que la cloche de la ville pesait 3798 livres et que les échevins étaient autorisés « touttes et quantes fois qu'il leur plaira a mectre pareille cloche de semblable poix et grandeur » au clocher de l'église collégiale (2).

Au seizième siècle, messieurs de la ville tenaient donc en leurs archives deux actes écrits, l'un de 1487, l'autre de 1526, par lesquels se trouvaient nettement acceptées

(1) Table des délibérations. — Registre capitulaire C, folio 268 vv. « *Ut faciliur inimicos oppidum invadere volentes... pulsa campana effugare posset.* »

(2) Voir *Pièces justificatives C.*

leurs prétentions, non plus seulement d'employer à leur usage une cloche de l'église collégiale, mais d'avoir à eux et de faire pendre en la tour du chapitre une cloche qui leur appartenait en propre. Nous n'avons pu établir comment de la jouissance ils sont passés à la nu-propriété. Les registres des comptes ne portent aucune dépense pour l'acquisition de cloche à l'époque où le magistrat devint propriétaire de la Bancloque. Nous inclinons à croire que le désir de terminer les travaux de la tour et l'abondance des cloches au moment où le chapitre renouvela son beffroi, décidèrent les chanoines à faire à la ville l'abandon de celle dont la possession avait été commune jusque-là, et à souscrire l'acte si condescendant du 25 mai 1487.

Quoiqu'il en soit, à partir de cette époque nous ne trouvons plus rien, dans les archives de la ville ni dans celle du chapitre, qui prouve que la Bancloque ait donné lieu à de nouvelles difficultés. Le seul acte que nous rencontrons est du 12 septembre 1639. C'est un *vidimus* des lettres données par le chapitre en 1487 et citées plus haut. Bien que ces lettres n'eussent d'autre objet que la Bancloque, le magistrat, dans une difficulté où apparemment elle n'était pas en cause, voulut les rappeler pour inquiéter le chapitre. — En cette année, messieurs de la ville eurent de sérieuses inquiétudes pour la tour et le clocher de l'église paroissiale de Sainte-Aldegonde où se faisait le guet. On les croyait à ce point ébranlés que les guetteurs n'osaient plus ni y sonner la cloche, ni même s'y tenir. L'on songea alors à faire faire le guet sur la tour de l'église collégiale, et ce fut devant la résistance du chapitre que le magistrat exhiba la lettre de 1487 qui ne venait guère à la cause. Mais une « visitation » ayant eu lieu, l'un des experts, pour bannir les craintes, s'offrit à sonner lui-même toutes les cloches toute la journée si on lui donnait de l'aide. Il fut reconnu que provisoirement on

- a -

tous 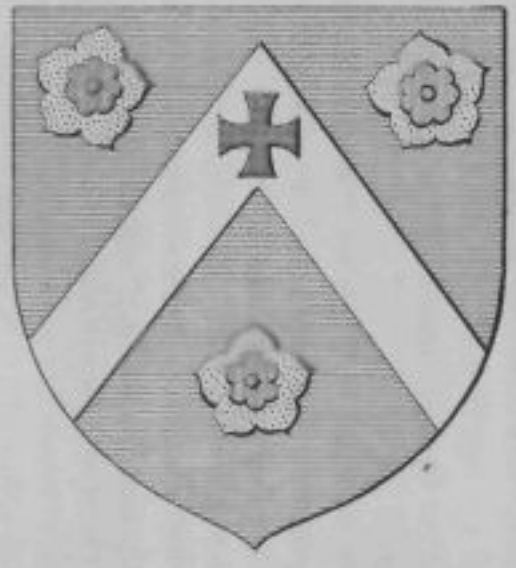 tamps

✠ me julianam vocatam hinc juliam ecclie bte audomari devote donavit egregius vir mgr baugelius beguini de falcoberga oriundus decretorū doctor hui ecclie canonicus. conflantibus gobelino moer et uillelmo carper fusoribus año dni m cccclxxiiii.

pourrait sonner à l'ordinaire les deux moindres cloches à la volée « tant pour joye que pour doeuil » et ce sans aucun danger pour la tour et pour l' « aguille » (1). Le projet de déplacer les guetteurs fut abandonné, et le chapitre un moment rassuré.

C'est la dernière fois où la question de la Bancloque ait été rappelée, de façon du moins à laisser traces aux archives.

Nous avons vu qu'en 1526 le magistrat dut faire refondre l'ancienne cloche du Ban dont le poids était de 3798 livres. Depuis cette date, les registres ne mentionnent aucune délibération ni aucune dépense à l'occasion de la Bancloque. La cloche fondue pour cet usage au XVIe siècle continua donc son service sans nouvel accident jusqu'à la Révolution. C'est dans ces mauvais jours que disparut la cloche du Ban.

En vertu de la loi du 14 décembre 1789 qui autorisait les conseils généraux des communes à supprimer les cloches inutiles provenant des églises ou chapelles, et à disposer des fonds à provenir de leur vente pour subvenir aux besoins des communes, le conseil général de la commune de Saint-Omer décida, le 17 septembre 1792, que vu la détresse (2) où se trouvait alors la ville, on ne laisserait que deux cloches à chacune des quatre paroisses, plus la cloche principale à la paroisse épiscopale pour sonner l'alarme et servir aux fêtes civiques. Trois membres du conseil furent chargés de se transporter dans les

(1) Le clocher, ou aiguille. (Reg. des délib. V. Procès verbaux du 27 août au 6 novembre 1639.)

(2) C'était après le désastre de l'armée du Nord à la frontière : Saint-Omer en avait éprouvé une véritable panique, et le besoin de fondre de nouveaux canons fut sans doute ce qui motiva ce nouveau dépouillement.

paroisses pour y désigner les cloches à conserver. Le lendemain l'assemblée, qui était en permanence depuis quelque temps, sur le rapport de ses commissaires, décida qu'à la paroisse épiscopale outre la principale cloche on laisserait la seconde pour les grand'messes et la septième pour les messes basses; à la paroisse de Saint-Denis, la première et la cinquième; à celle de Saint-Bertin, la seconde et la septième; à celle de Saint-Sépulcre, la première et la cinquième.

Peu de temps après, la deuxième cloche laissée à la cathédrale venant à être fêlée, on conserva en sa place la quatrième beaucoup plus petite, mais d'un son beaucoup plus clair. On vendit les battants des cloches supprimées, et l'argent qui en provint fut employé à l'achat de l'huile nécessaire aux reverbères qui éclairaient les rues.

C'est cette décision du 18 septembre 1792 qui livra à la destruction la vieille cloche du Ban.

Des trois cloches laissées alors, deux seulement subsistent aujourd'hui, suspendues dans la tour de la cathédrale. Elles reposent sur la belle charpente que les chanoines avaient fait construire vers la fin du xve siècle pour porter leur nouveau et riche beffroi. La plus forte était autrefois désignée sous le nom de *Julienne*, on l'appelle communément aujourd'hui le Bourdon de Notre-Dame ou la Joyeuse. Tous les habitants de Saint-Omer connaissent cette magnifique cloche d'une sonorité si pleine, si douce et si grave à la fois. Elle fut donnée en 1474 par maître Baugois le Béghin (1), docteur en décret

(1) Voici ce que nous lisons sur ce chanoine au manuscrit de Deneuville :

Prébende de St-Ambroise. — Baudouin le Béguin, dit Bourgeois, est nommé dans la partition de 1455. Il était de Fauquembergues Excellent docteur en droit canon qui enseignait à Paris, il s'est présenté pour son stage le 25 octobre 1456. Il a

et chanoine de l'église de Saint-Omer. Cette donation est attestée par les comptes du chapitre pour l'année 1475 et surtout par l'inscription en belle gothique qu'on lit autour de la cloche :

† Me Julianam vocavit, hinc Juliam, Ecclesiæ Beati Audomari devote donavit egregius vir Magister Baugelius Beguini de Falcoberga oriundus, decretorum doctor hujus ecclesiæ canonicus.

Conflantibus Gobelino Moer et Willelmo Carpet fusoribus.

Anno Domini M CCCC LXXIIII.

Autour de la cloche se trouve répété quatre fois l'écusson ci-contre représentant les armes du donateur, entouré d'une inscription dont aucun malheur public ne viendra plus, espérons-le, compromettre la réalisation.

Cette cloche en pur bronze pèse dix-sept à dix-huit mille livres. Il fallait autrefois six hommes pour mettre en branle ce poids énorme.

« A Jehan Deleveynne clocqueman, et chinc aydes, « pour avoir sonné le grosse clocque Jullienne donnée « par ledit feu (Maître Baugois le Béguin) durant le « *Salve* par chacun samedi de l'an, veille de Notre- « Dame et des Nataulx . . . . . IIII l. X s. »

(Comptes du chapitre 1510).

La défectuosité d'un mode de suspension qui nécessitait tant d'efforts, amena dans la charpente un tel ébranle-

fondé une chapelle à l'honneur de St-Julien et St-Basile au-dessous des orgues, et il a fondé l'office de ces mêmes saints en grand double. Il est mort au mois de novembre 1475 : il avait été auparavant chanoine de Fauquembergues.

Il portait : *d'azur au chevron d'argent chargé d'une croix alisée de sable en chef et accompagné de trois roses de gueules acostées de cinq feuilles d'or*,

Les prébendes de St-Ambroise, St-Jérôme et St-Augustin étaient affectées aux gradués nobles.

ment que le clergé de la paroisse dut renoncer pendant de longues années à sonner cette cloche à la volée. Elle ne servit plus dès lors qu'à répéter l'heure. Monsieur le chanoine Duriez, curé-doyen de la cathédrale, désolé de voir ainsi la plus belle cloche de son église réduite au silence, chargea en 1852 M. Chicot, inventeur d'un nouveau système de suspension, d'appliquer à *la Julienne* son invention, et la cloche put de nouveau se faire entendre. Mais malgré la facilité de la mise en branle, puisque deux hommes y suffisaient désormais, on s'aperçut bientôt que la vieille charpente, fatiguée déjà, et du reste, rongée depuis près de quatre cents ans par les vers, le vent et la pluie, ne supporterait pas longtemps l'effort d'une pareille masse en mouvement. Il fallut de nouveau condamner la cloche au silence. Enfin, après bien des années et des travaux considérables exécutés avec le concours des magistrats de la ville, le 17 juillet 1875, à la tombée du jour, *la Joyeuse*, alors si bien nommée, recouvrait sa voix, et annonçait à la cité déjà en fête la solennité du lendemain : le Couronnement de Notre-Dame-des-Miracles.

La seconde cloche conservée est d'un poids beaucoup moindre. Elle pèse 1200 livres. Elle fut commandée par le chapitre qui y a fait représenter ses armes, l'écusson aux trois pommes de pin, et une image du saint patron de l'église. Le son en est très pur et très argentin. Ce fut du reste l'intention des chanoines, indiquée par le distique suivant dont l'ignorance des fondeurs a sans doute bouleversé et rendu inintelligible la dernière partie :

Sublimen edo sonum, magni nam nata parentis.
Audior, au sonus hic max ut et orbis abit. ??? (1)
Vocor Aumarus 1686.

(1) Nous proposons pour ce second vers inintelligible cette restauration d'un latin médiocre :

Audior, ac sonus hic maximus urbis abit.

Au bas on lit cette bizarre indication :

Fait par N de la paix. (1)

Jusques dans ces derniers temps elle était désignée sous le nom de Cloche de la retraite, parce qu'elle servait à la sonner.

Voilà tout ce qui reste de la riche sonnerie dont la générosité séculaire des chanoines avait orné le Beffroi. Assurément, c'était fort peu ; et si ces cloches, harmonieux interprètes de nos joies et de nos douleurs, dont les sons sympathiques, par une influence mystérieuse et irrésistible pénètrent nos âmes d'émotions si diverses et toujours en harmonie avec les sentiments qui nous agitent nous-mêmes, ont pu être sensibles un moment, un triste ennui a dû les saisir le jour où elles se sont trouvées seules pour occuper ce vaste espace préparé par les soins des chanoines, et autrefois si bien rempli.

Mais c'est la noble mission des hommes de cœur qui viennent après ces tourmentes dévastatrices de recueillir et de réédifier dans la patience et dans la foi. Cette mission d'une persévérance qu'aucun effort ne peut lasser, n'a nulle part été plus hautement comprise et plus obstinément pratiquée qu'au sein de l'Eglise, parce que seule son œuvre a les promesses éternelles.

Le sens du distique serait alors celui-ci :

J'émets un son très élevé, car je suis fille d'un père illustre ; et je fais entendre la voix la plus haute de la ville.

(1) Faut-il voir ici un étrange jeu de mots ? Le magistrat, soulevant un nouveau débat au sujet de la litigieuse Bancloque, aurait-il mis les chanoines dans la nécessité de faire faire une nouvelle cloche, et cette exigence en dépit des accords, aurait-elle amené le chapitre à dire que c'était par « *Haine* de la paix » qu'on l'obligeait à faire cette cloche ? Nous reconnaissons que notre interprétation est bien hasardée, mais il faut convenir aussi que cette signature est fort singulière.

Héritier des généreuses traditions des anciens chanoines de la Collégiale, monsieur le chanoine Duriez, grand-doyen de Saint-Omer, curé de Notre-Dame, a consacré les longues années de son laborieux apostolat à la conservation et à l'ornementation de cette magnifique basilique trop longtemps négligée. Avec l'intelligent concours des Magistrats de la cité et des sociétés savantes, que son zèle actif sollicitait sans défaillance, il a presque entièrement mené à bonne fin son immense entreprise. La vue de son œuvre presque achevée, et la pensée d'avoir rendu à Notre-Dame-des-Miracles, l'antique et glorieuse patronne de notre vieille cité audomaroise, un temple digne d'elle, doivent être pour le pieux pasteur une douce récompense de tant et de si grands travaux. D'autres voix plus autorisées diront quelque jour au prix de quels sacrifices, de quels labeurs, et parfois de quelles tristesses, il a accompli ces merveilles.

Nous n'avons ici entrepris de parler que des cloches. La cathédrale doit à la libéralité de M. le Grand-Doyen trois nouvelles cloches, dont deux surtout sont les dignes compagnes de celle donnée par Maître Baugois le Béghin. Elles ont été données l'une en 1831, et l'autre, la plus forte, du poids de six mille livres en 1852. Toutes deux portent le nom de Marie. Sur l'une d'elle on lit cette pieuse inscription : M. P. F. F. Duriez, curé-doyen de Notre-Dame me fit naître et nommer Marie, afin que je répète pour lui et les siens : *Ave Maria, gratia plena, ora pro nobis, nunc et in hora mortis. Amen.*

Malgré ces dons généreux, la sonnerie de notre belle cathédrale n'est pas encore complète : il reste à harmoniser l'ensemble, comme l'avaient voulu et réalisé les anciens chanoines. Nous faisons des vœux pour le prompt achèvement d'une œuvre à laquelle l'esprit de religion et l'amour de la ville natale sont également sollicités.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

A

Complainte donnée à Montreuil contre les mayeur, eschevins et bourgeois de St-Omer (4 avril 1353) en faveur de l'abbaye de St-Bertin.

Après rappel des droits et privilèges de l'abbaye :

« Che nonobstant naguaires grand quantité de eschevins, bourgois habitans et jurés de ledicte ville de St Omer et autres, jusques au nombre de trois mille ou plus, par manière d'ostilité, armés a pié et a cheval, a tout grand quantité de arbalestres par manière de ost et d'assaulx de commun, vinrent en ledicte ville d'Arkes, au commandement de sdis mayeur et eschevins, et ylecques defait huys et fenestres de plusieurs maisons par forche, et tous les draps quils trouvèrent sur les mestiers des tisserans en led. ville, coppèrent et depechèrent par force d'armes et despées avoecques les mestiers lesquels ils coppèrent et depechèrent, et aussi depechèrent et rompirent les cuves, caudières et tous les aultres mestiers quils trouvèrent ordenés sur le faict de le dicte draperie gouverner. Et que pis est, entrèrent en le maison desd. religieus quils ont à Arkes, les propres ostilz lesquels estoient apporté aud. lieu par manière de refuge et aultres vaissiaux et estoremens ordenés pour draperie faire, depechèrent, rompirent, coppèrent, jettèrent ou emportèrent lau ils voloient, et avoecque ce, depechèrent les propres liches desd. religieus, et firent plusieurs aultres grans excès et damages os dis religieus, lesquels damages ils estiment a le valeur de mil livres

més eschevins bourgois, jurés et habitans de ledicte ville, lesd. mayeur et eschevins el nom comme dessus ont heu pour agréable, et que pis a convenir et comment encore présentement lesd. de led. ville d'Arkes widier le ville, laissier leurs vrais domiciles et eulx fuirent du tout hors de led. ville pour le dobte et menaches desd. mayeur et eschevins, lesquelles cozes et malefachons paravant dictes sont et ont été faites au grand contempt et lésion, vitupère et damage des franchises, coustumes et libertés de led. église desd. religieus. »

(Grand Cartulaire de Saint-Bertin, t. IV, fol. 184.)

B

Lettres du chapitre reconnaissant au magistrat le droit de faire remettre une cloche dans la tour de l'église collégiale (25 mai 1487).

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront et oiront Simon Doyen et chappiltre de l'eglise collégial de Saint Omer en la ville de Saint Omer salut. Scavoir faisons que, en consideracion de ce que pour lonneur et révèrence de Dieu notre createur, à la loenge et exaltation de lad. eglise de Saint Omer ou gist et repose en capse de corps saint diceluy glorieux confesseur evesque nostre bon patron, et de tout le quartier et pays environ, honnourables et sages mayeur et eschevins et communaulx de lad. ville de Saint Omer inclinons favourablement aux bons et loables désirs que avions et avons de ediffier et mectre en estat le grant tour et clochier de nostred. eglise pour y mectre poser et pendre nos grosses cloches puis aucun temps de nouveau faictes et fondues, nous ont à nostre requeste prières et remonstrance consenty et accorde que le *Ban cloche* d'icelle ville qui de bien longtemps a esté pendue en nostred. tour et clochier soit despendue et mise jus (à bas) et posée en nostred. eglise en la chapelle Saint Martin audessoubz de nostred. clochier et à noz despens, tant et sy longement que led. clochier sera ediffié et mis en tel estat et perfection que l'on y porra pendre les cloches de lad. eglise, qui sera le plus brief que faire le porrons sans quelque tornoys, et les excès et fais par avant dis fais par les dessuz nom-

fraulde ou dillacion, lequel œuvre ne se povoit bonnement faire sans descendre lad. *Ban cloche,* nous voullans en la matière présente user et procéder de bonne foy avec lesd. mayeur et eschevins et communaulx, avons pour nous et nostred. eglize et pour nos successeurs consenty et accordé, et par la teneur de cestes consentons et accordons de si tost que led. clochier sera faict, prest et en estat de y pooir mectre et pendre lesd. cloches de nostred. eglize qui y sont de présent, ou autre telles qui seront lors, et qui se fera au plus tost et dilligemment que bonnement faire le porrons, le tout sans cavillacion aucune comme d. est, et y rependre et remectre à noz despens et de nostred. eglize lad. *Ban cloche* ou aultre telle qui en son lieu iceulx mayeur eschevins et communaulx vouldront cy après faire faire, et le faire mectre par nous en lieu tel et si convenable que pour en faire et user par lesd. de la loy et leurs gens et leurs officiers en cas d'effroi et autrement, a tels fins qu'il a esté faict le temps passé et que icelle cloche a esté et est ordonnée, et ce pardedans six ans prochainement venans. Et sy promettons que lad. *Ban cloche* ou aultre en son lieu que lesd. de la loy *auroient faict faire,* pendre et faire pendre avec noz autres cloches et a noz despens par ensemble tout d'ung œuvre soit le II, III, ou IIIIe, du moins ainsi que pour le bien de l'œuvre et du lieu convenable faire se porra sans cavillacion comme dessus. Et se le cas advenait, que ja naviendra Dieu donnant, que par fortune de guerre ou autrement nous ne pouissions acomplir et faire furnir notred. tour et clochier selon notre intention, en ce cas nous avons requis ausd. de la loy et communaulx avoir prorogation du temps de six ans ce quils ne nous ont volu accorder, mais nous ont accordé que au cas dessusd. advenans, nous eslisons quatre de ceulx de la loy, et iceulx de la loy esliront quatre autres de nous chanoines, lesquels huit ensemble, considérans et sachans le temps dalors, porront proroguier led. temps encoires ung an deus ou trois ans enssuivans et non plus, pendant lequel temps nous serons tenus de furnir toutes les choses dessusd. sans plus de délai et cessans touttes excuses et choses à ce contraires, se n'est de la grace et voloir d'iceulx de la loy et communaulx. Et accordons que en cas de contravention reffuz ou délai de nous ou nosd. successeurs (que jà n'advienne), que lesd.

mayeur eschevins et communaulx nous puissent à ce faire compeller et constraindre, soit par action possessoire, petitions ou aultre tel, et par tel juge ou juges capables a en congnoistre quil adviseront, nonobstant laps de temps ou interruption de possession pour les années qui seront lors passées, et sans que nous nous en puissons aucunement aidier contre eulx, signammment quant à l'action possessoire, et tout pareillement que selle avoit esté ou estoit intemptée endedens l'an du jour de la descente de lad. cloche, pourveu toutesfoiz que par ceste cognoissance et lettres de non préjudice lesd. mayeur et eschevins ne porront avoir ou prétendre autre nouvel ou plus grant droit en quelque manière, de avoir et tenir leurd. *Ban cloche* en nostred. clochier quilz avoient auparavant et quilz ont eu led. temps passé, mais chacun de nous demourant entier dans son droit comme paravant, saulf ès choses dessusd. et spéciffiées qui se furniront et se parverront de notre part entièrement. Oultre avons déclaré que pendant le temps que lad. *Ban cloche* sera jus de nostred. clochier, iceulx mayeur eschevins et communaulx ilz puissent user de la petite cloche que lon a accoustumé de sonuer avec led. *Ban cloche* quand il y a feu de meschief en la ville ou ès faulxbourgs, pour le faire sonner en cas de feu comme dict est, avec telle aultre cloche, soit celle du Ban se ilz advisent de le pendre en aultre lieu durant l'intérim dessusd. ou autre telle que lesd. de la loy ordonneront à ceste fin, promettans de jamais ès choses dessusd. leur baillier empeschement, mais anchois promettons loyalment de bonne foy les furnir et parvenir de point en point, soubz et par l'obligacion des biens et temporel de nous et de nostred. eglize, et sy renonchons, par noz foy et en parolles de prestres, à toutes choses qui aidier ou valloir nous porroient pour aller faire ou dire contre l'effect et teneur de ces présentes, et ausd. mayeur et eschevins et communaulx grever ou nuire, et meismes renonchons au droit disant généralte renonchiacion non valloir. En tesmoing de ce nous avons mis nostre scel aux causes à ces présentes lettres faictes et données en nostre chappiltre le XXVe jour de may l'an mil CCCC quatre vingts et sept.

Par commandement de Messieurs, W. Ernout.

Un *vidimus* des mêmes lettres en 1639, le 12 septembre.

C

A tous ceulx quy ces presentes lettres vorront ou orront Doyen et chappitre de l'eglise collegial de Sainct Omer en la ville de Sainct Omer salut et dilection. Comme les maieur et eschevins de lad. ville aient de toute anchienneté puissance et autorité de mectre et pendre au clochier de nostre eglise la cloche du ban et effroi d'icelle ville pour, par le son dicelle pooir assembler leurs bourgeois manans et habitans toutes et quantes fois que besoing et mestiers seroit, laquelle cloche pesant trois mil sept cens IIII^{xx} XVIII livres, pour le présent est faillie et mal sonnant au moyen de quoy lon ne poeult bonnement aydier. A quoy iceulx mayeur et eschevins désirent y pourveoir pour le bien et seurté de lad. ville,ce que cognoissant estre véritable, savoir faisons que désirant aussy de nostre part icelle ville estre gardée et entretenue en toute seurté, avons consenty et accordé, et par ces présentes consentons et accordons pour le temps présent et advenir, que lesd. maieur et eschevins ou leurs successeurs puissent toutes et quantes fois quil leur plaira remestre, pareille cloche de semblable pois et grandeur telle que dessus aud clochier et lieu accoustumé, tout à leurs despens, sans pour et par nous ou nos successeurs pooir aydier du laps de tamps qui se porroit encourir du délay de remectre icelle cloche. — En témo'ng de ce avons faict mectre le scel aux causes de nostred. eglise à ces présentes, faictes et données le troisième jour daoust anno quinze cens vingt six. Parchemin scellé cire brune.

(Boîte LXXXII, p. 9.)

Post-scriptum. — Au moment où s'imprimait cette petite notice, une copie du testament de Maître Baugois le Béguin nous est tombée sous la main. Nous avons cru qu'il pouvait y avoir quelque intérêt à connaître les intentions du pieux et généreux donateur au sujet de la belle cloche dont nous avions dit quelques mots.

Extrait du testament de Maître Baugois le Béguin fait le 19me jour de juin 1475.

..... J'ay fondé et institué la grosse clocque Julienne laquelle j'ay fait faire de mes propres deniers, et donné à lad. eglise pour icelle sonner à vollée par tous les samedis de l'an, et toutes les nuitz de la Benoite Vierge Marie, et en l'honneur d'icelle, tant et sy longuement que l'on canthera le *Salve Regina* en la nef et la station durra dud. salut; ensamble sonner icelle à ung bort (1) chacun jour de l'an durant le elevation du Sacrement à la grand messe, ainsy qu'il est accoustumer de faire ès notables églises de ce royaulme, et ossy avec et tous les jours incontinent matines chantées en lad. eglise, et à l'heure que se commenchera à chanter lad. messe perpétuelle ..... tinter icelle clocque Julienne sept fois a ung bort ..... à l'honneur et augmentation du saint service divin et pour le salut de mon âme aussy de mes père, mère et bienffaicteurs.

Arch. du chap. II G. 473.

(1) Tinter.

Une première tentative pour établir une imprimerie à Saint-Omer échoue (1593-1594)

(Communication de M. de Lauwereyns, membre titulaire.)

En 1593, le conseiller de la ville de St-Omer, Me Adrien Doresmieulx, fut envoyé à Douai pour une besogne que je n'ai pu savoir. Là il vit le sieur Franchois Boscart, « massier et premier imprimeur de l'Université à la facuité ès deux droits de cette ville », et celui-ci lui parla de son dessein conçu depuis longtemps de venir établir une imprimerie à Saint-Omer. M. Doresmieulx goûta sans doute le « concept » de Franchois Boscart, car le massier de l'Université de Douai écrivit le 25 novembre 1593 au Magistrat de Saint-Omer la lettre suivante :

« Comme ainsy soit, Messieurs, que passé jà longue espace j'auroy conceu dans la poitrine ce que jusques à présent j'ay tousjours tenu secret, néantmoins puis que désirez un jour le mettre en effect, si ainsy est advisé à Messeigneurs, n'ay voulu faillir déclairer iceluy mien concept, l'ayant icy communiqué familièrement à Mons. Mons. vostre conseiller Doresmieulx cy venu sur la licence de Mons. Me Anthoine Loste.

» C'est que l'art d'imprimerie ne seroit à mon advis malséante en vostre ville de St Omer munie d'evesché et de beaucoup de monastères, avec ce d'un collége excellent en beauté des Pères de la Société de Jésus, pour plus facilement les furnir de livres tant de dévotion que de classes beaucoup à plus vil prix que présentement. Or pour icelle y transporter seroit d'assez grands frais et despens. Toutesfois sy la volonté ne manque

à quelque honeste contribution de deniers pour subvenir ausdits frais à la bonne discrétion des bons seigneurs, ne sera difficile ce mettre en exécution, comme Franchois Boscart présentement machier de la faculté es deux droicts en ceste université de Douai, fils de Jacques en son temps aussy machier et premier imprimeur de la susdite Université s'offre et se présente pour ce y exercer en vostre susdite ville, sy la volonté de Messrs est de l'accepter, promettant, sy ainsy est, sy bien s'en acquitter que le tout ne retournera qu'au prouffit du public, à l'honneur de Dieu et advancement et décoration de vostre ville, ce que scait le souverain Créateur auquel, Messeigneurs, après vousavoir baisé les mains, présenté mes humbles recours en vos graces, promis les offres de mon perpétuel service, supplieray vous impartir les siennes. Faites en haste de Douay ce jour de Ste Catherine 1593.

» Par cestuy quy désire vos s^ries^ servir ent tout et par tout à jamais. FRANCHOIS BOSCART. »

La lettre ci-dessus fut communiquée aux échevins de l'an le 29 novembre 1593.

La résolution qu'ils prirent est indiquée par cette note en marge de la lettre de Franchois Boscart :

« Soit exhibé en l'assemblée des Deux Années et Dix Jurés.

» Faict en halle le XXIXe de novembre 1593.

» HONART. »

L'assemblée des Deux Années, dans sa séance du onze décembre 1593, accueillit favorablement les offres de l'imprimeur Douaisien, comme l'atteste cet extrait des Registres aux délibérations du Magistrat :

« Sur la requeste de Franchois Boscart imprimeur demeu-
» rant à Douai, offrant de venir résider en ceste ville et y exer-
» cer l'art d'imprimerie, Oy aussi ce que at représenté le con-
» seiller Doresmieux ayant nagueire esté audit Douay et com-
» muniqué sur ce avec ledit Boscart, at esté advisé de le recep-
» voir et admectre à résider en ladicte ville à l'effect susdit et
» luy at esté escript que Messieurs luy feront furnir L ^fl^ pour
» subvenir aux frais de son voyage s'il veneit par dedans le mois
» d'aougst de l'an prochain. »

Quant à la lettre écrite par le Magistrat le onze décembre à Franchois Boscart, voici dans quels termes elle fut conçue :

« Très cher et espécial amy Nous avons entendu ce que vous avez représenté tant verbalement que par escript par Mtre Adrien Doresmieux nostre conseiller à son rethour de Douay. Et sur ce consulté les dix jurés pour la communaulté de ceste ville, trouvans vostre concept et prétention raisonnable, sommes contens de vous admettre et recepvoir en ceste ville pour y exercer l'art d'imprimerie, ne doubtans que pour les raisons que représentez, y trouverez prouffit et très bonne commodité, offrans de vous faire fournir et payer la somme de cincquante florins pour subvenir aux frais et despens de vous transporter icy pour veu que ce soit par dedans le mois d'aougst prochain. Sur quoy nous polrez adviser de vostre absolute résolution. En esclaircerons en priant Dieu vous impartir ses saintes bénédictions. De Saint Omer le XIe jour de décembre 1593.

» A nostre très cher et espécial ami Franchois Boscart, machier de la faculté es deux droicts en l'université de Douai,

» Maieur et eschevins de la ville et cité de St Omer les vostres.

Cette résolution du onze décembre 1493 ne dut pas être notifiée de suite à l'imprimeur de Douai, ou celui-ci tarda à accuser réception de la lettre des échevins de St-Omer, car la réponse de Franchois Boscart porte la date du 5 mars 1594.

Le premier imprimeur de l'Université de Douai se montre cette fois plus exigeant : il ne se borne plus à demander « quelque honeste contribution » à ses frais de voyage :

« Messieurs, écrit-il, après avons entendu l'oblation à moy faicte touchant la contribution aux frais et despens de la veicture des utensibles de mon imprimerie vers vostre ville de Saint Omer, icelle je l'accepte de bien bon cœur et vous en rends graces infinies. Quant est du terme duquel me parlez en vos lettres quy est : pourveu que ce soit pas dedans le mois d'aoust

prochain, j'en accepte aussy la condition et seroys avec la grace du bon Dieu longue prêche peut-estre devant, sy c'estoit le plaisir de Messeigneurs d'user de telle ou semblable grace ou faveur vers moi à mon arrivée en vostre susdite ville, que Messieurs de ceste ville de Douai ont usé tant vers feu mon père (à quy Dieu fasse paix) lequel eut, pour pot de vin qu'on appelle 400 florins et une maison commode tant pour sa demeure que pour la constitution de son imprimerie et bibliothèque, que vers le sieur Jean Botard lequel en eut deux cents encore que second et pareille demeure, ensemble exemption de guet et de garde (coustume fort pesante en ceste ville) pour luy et ses serviteurs, avec ce immunité de taille et gabelle tant de bierre, vin, qu'autre marchandise touchant la qualité de leurs personnes.

» Si Messeigneurs sont délibérés de me faire quelque bien tel, moindre ou plus grand (comme vous est le moyen au centuple plutôt qu'à ceste cabane), attendrai sur ce vostre résolution laquelle Dieu doint qu'elle soit bonne, car j'ai grandissime envie de servir vos seigneuries.

» A tant très honorés seigneurs faisant fin prieray le souverain Créateur vous impartir ses saintes graces.

» De Douai ce cincquième en mars 1594.

» Par le très affectueux vostre en service,

» Franchois Boscart.

» A discrets et prudens seigneurs Messieurs les mayeur et escheuins de la ville de St Omer. »

« Messieurs de la ville de Saint-Omer » firent à la dernière lettre de Franchois Boscart la réponse marquée dans leur délibération du 15 mars ainsi rapportée au registre :

« Les lettres de Boschart imprimeur demeurant à Douai ayant » esté veues, at esté résolu de persister à l'offre à luy faicte le » XIe de décembre dernier et luy accorder par dessus ce exemp- » tion de guet et de garde. »

Sans doute ces conditions ne satisfirent pas l'imprimeur Douaisien, car Franchois Boscart ne vint pas exercer son art à Saint-Omer et notre ville resta privée quelques années encore d'une imprimerie.

SAINT-OMER, IMP. H. D'HOMONT.

DÉPÔT LÉGAL
Pas de Calais
N° 118
1883

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

Séance du 3 mars 1883.

Présidence de M. J. BUTOR.

La séance s'ouvre à huit heures par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, lequel, ne donnant lieu à aucune observation, est approuvé.

M. le Président fait connaître la liste des ouvrages reçus depuis la dernière séance, soit comme hommages, soit à titre d'échanges. Elle est comme il suit :

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), 23me année, n° 9 septembre, n° 10 octobre 1882.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, tome XXX, première livraison, tome VIII de la deuxième série, 1882.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, 1882.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, quatorzième année, n° 2, février 1883.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, tome onzième, 2me série, 1880.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, n° 14, août-décembre 1882.

Revue d'Alsace, nouvelle série, tome douzième, janvier-février-mars 1883.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de l'arrondissement de Valenciennes, tome XXXV, trente-quatrième année 1882.

Revue bibliographique universelle (partie technique), deuxième série, tome neuvième, XXXIXme de la collection; — *(partie littéraire)* deuxième série, tome dix-septième, XXXVIIme de la collection, deuxième livraison, février 1883.

Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, tome XII, 4me livraison 1883.

Nobiliaire du Diocèse et de la Généralité de Limoges, par l'abbé Joseph Nadaud, curé de Teyjac (publié sous les auspices de la Société archéologique et historique du Limousin, par l'abbé A. Lecler), tome I, 1882.

Annales de la Société archéologique de Namur, tome quinzième, 4me livraison 1883.

Comité archéologique de Senlis, deuxième série, tome VII, année 1881.

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, publié par Paul Meyer et Gaston Paris, tome XI, n° 44, octobre 1882.

Journal des Savants, janvier 1883.

Marguerite de Ravalet et soirées cherbourgeoises, par M. de Pontaumont, 1882.

Action de l'huile pour calmer les vagues de la mer et dérider la surface des eaux.

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance qui se borne à la lettre de M. Petit, remerciant la Compagnie d'avoir bien voulu l'admettre au nombre de ses membres correspondants.

— L'ordre du jour appelle le rapport de la commission des comptes. Ce rapport est fait verbalement par l'un des membres de la commission, qui constate que ces comptes examinés avec beaucoup de soin, ont été trouvés parfaitement en règle, toutes les dépenses étant justifiées par des mémoires à l'appui. L'honorable rapporteur propose en conséquence leur approbation, et des remerciements pour M. le Trésorier. L'assemblée adoptant les conclusions du rapporteur, les vote telles qu'elles sont proposées.

— La parole est donnée à M. Du Hamel qui rappelle à ses collègues quelques traits des anciens usages des habitants de nos faubourgs, usages qui avaient persisté jusque vers 1825, et qui maintenant sont disparus, comme une foule d'autres, sous le niveau égalitaire qui tend à annuler les distinctions qui existaient autrefois entre les habitants des villes, et ceux des campagnes, en les soumettant tous au joug impitoyable de la mode. Ces renseignements donnés par un témoin oculaire, ont paru assez curieux à l'assemblée pour en ordonner l'insertion au procès-verbal.

Costume des habitants des Faubourgs du Haut-Pont et de Lyzel jusque vers 1825.

Les habitants aisés de ces faubourgs avaient conservé jusqu'à cette époque les vêtements de leurs ancêtres ; aussi les voyaient-on arriver en Ville, les jours de grande fête de l'Eglise, habillés comme du temps de Louis XVI. Grand habit en pannes ou en velours, culotte en velours de couleur claire, chemise à jabot, souliers avec boucles d'argent, chapeau à trois cornes, les boutons des habits étaient en acier de la grandeur d'un écu. La solidité des tissus employés pour ces vêtements et le peu d'usage que l'on en faisait, font supposer, avec raison, qu'ils avaient servi à plusieurs générations.

Mariages dans les dits Faubourgs.

Les fiançailles se faisaient une année d'avance.

Les parents des futurs époux, leur accordaient la jouissance

d'une portion plus ou moins grande de terrain à cultiver à leur profit.

Les noces se faisaient, avec beaucoup d'entrain; les convives étaient très nombreux et cela se conçoit facilement par la raison qu'outre les victuailles que l'on apportait, on devait contribuer à la dépense, pour une somme qui se payait par couple. Le second jour de la noce, après le dîner, on se rendait en ville, le joueur de violon en tête, les jeunes gens déguisés. On s'était muni de mannes pour aller chez le marchand, acheter tout ce qui était nécessaire pour monter le jeune ménage, de faïence et autres objets.

L'assemblée par l'organe de son Président, remercie M. Du Hamel de son intéressante communication.

— M. Pagart d'Hermansart communique le commencement de son travail sur la coutume de Merville, lequel forme l'introduction naturelle de la partie dont il a donné lecture à la séance précédente, et qui doit être soumis à la réunion des délégués des Sociétés savantes qui aura lieu à la Sorbonne du 27 au 31 mars prochain. Ce chapitre traite de l'histoire de Merville, ou plutôt de celle de ses institutions. Cette lecture pleine d'intérêt est écoutée avec la plus grande attention par la Compagnie.

— M. l'abbé Bled lit une note qu'il a préparée sur la bibliothèque de Jacques de Houchin, chanoine de la collégiale de Saint-Omer, décédé en 1480, d'après un inventaire manuscrit existant dans les archives de l'ex-chapitre. La note de notre collègue est très sommaire, il attire l'attention sur quelques-uns des volumes qui lui ont paru les plus dignes d'être signalés, et entre autres sur les livres imprimés que renfermait la bibliothèque du chanoine. M. le Président, au nom de l'assemblée engage M. l'abbé Bled à donner plus de développement à son travail, et à y joindre la copie de l'inventaire concernant les livres délaissés par Jacques de Houchin, les documents de ce genre, à cette époque, étant toujours très rares, et offrant beaucoup d'intérêt.

— La séance est ensuite levée à neuf heures et demie.

Séance du 7 avril 1883.

Présidence de M. J. BUTOR.

La séance s'ouvre à 8 heures. Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal est approuvé.

M. le Président fait connaître les titres des ouvrages reçus dans le courant du mois précédent, soit comme hommages, soit comme échanges. En voici la nomenclature :

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, troisième année, 1re et 2me livraisons, septembre à décembre 1882.

Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, tome X, 1er, 2me, 3me et 4me trimestres, année 1882.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, quatorzième année, n° 3, mars 1883.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 4me livraison, 1882.

Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, 11me série, tome XIII, 1882.

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, huitième série, tome IV, 1er et 2me semestres, 1882.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, CXXXIIme année, 4me série, tome XIV, 1881.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, tome XI, troisième partie, 1882.

Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, tome XII, 1882.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, tome XXXVIIIme, 1882.

Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, tome V, deuxième bulletin, 1883.

Séance publique de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, 1879-80-81-82.

Revue bibliographique universelle (partie littéraire), deuxième série, tome dix-septième, XXXVIIme de la collection ; — *(partie technique)* deuxième série, tome dix-neuvième, XXXIXme de la collection, troisième livraison, mars 1883.

Revue de l'histoire des religions, publiée sous la direction de M. Maurice Vernes, troisième année, tome VI, n° 6, novembre-décembre 1882.

La Flandre, revue des monuments d'histoire et d'antiquités, 3me série, tome VI, XIVme de la collection, 2me livraison, année 1883.

Annales de la Société d'émulation de Bruges pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre, 4me série, tome V ou XXXIIme de la collection,—4me série, tome VI ou XXXIIIme de la collection ; 1re, 2e, 3e et 4e livraisons, années 1881-82-83.

Travaux de l'Académie nationale de Reims, 70 et 71me volume, n°s 1, 2, 3 et 4, années 1880-81-82.

Journal des savants, février-mars 1883.

L'Investigateur, journal de la Société des études historiques, quarante-huitième année, livraison supplémentaire, 1883.

Bibliothèque de l'école des chartes, 6me livraison, année 1882.

Gazette archéologique, recueil de monuments pour servir à la connaissance et à l'histoire de l'art antique, 7me année, n°s 5-6, août à décembre 1881-1882.

Messager des sciences historiques ou archives des arts et de la bibliographie de Belgique des années 1877-78-79-80-81-82.

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance :

1°. — Le Secrétaire du Comité de rédaction du Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, ac-

cuse réception des publications de la Société des Antiquaires de la Morinie qui lui ont été envoyés.

2°. — Le Secrétaire général de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, annonce l'envoi d'un volume des mémoires de cette Académie, qui figure parmi ceux déposés sur le bureau.

3°. — Programme des questions mises au concours pour l'année 1883 par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

4°. — Lettre d'envoi d'un numéro de la Revue de l'histoire des religions. Ce fascicule est indiqué dans la liste reproduite ci-dessus.

— M. L. Deschamps de Pas a la parole pour donner quelques renseignements sur les séances du Congrès de la Sorbonne auxquelles il a assisté comme délégué de la Société des Antiquaires de la Morinie. Il s'est fait un devoir d'aller entendre la lecture qu'a donnée de son travail sur la coutume de Merville, notre honorable collègue, M. Pagart d'Hermansart, également délégué de la Société. Cette lecture, que notre Compagnie avait déjà entendue dans une précédente séance, a été écoutée avec attention et sympathie par les savants réunis dans le vaste amphithéâtre de la Sorbonne.

M. L. Deschamps de Pas donne ensuite un bref exposé de la conférence intéressante faite à la section d'archéologie par le R. P. de la Croix, l'habile explorateur de Sanxay, sur le résultat des fouilles qu'il a opérées en cet endroit, sur les substructions des nombreux édifices qu'il y a rencontrés, parmi lesquels on remarque surtout un temple d'une grande étendue, des thermes et un théâtre. Sans entrer dans des détails qu'il serait impossible de reproduire, l'opinion du P. de la Croix, opinion, qui tend à être admise assez généralement, est qu'on ne se trouve pas ici en présence d'un centre habité d'une manière permanente, mais plutôt d'un lieu de réunion de la nation Pictonne, où elle tenait ses assemblées à des époques plus ou moins périodiques. Au reste les fouilles n'étant pas

achevées, et devant être continuées, il n'y a pas lieu ni possibilité de se prononcer d'une manière définitive.

Dans la même section un vœu a été émis pour la conservation des arènes de Paris, que l'édilité parisienne n'a pas cru devoir prendre sous sa sauvegarde, et dans le but de la faire revenir sur sa décision.

M. Pagart d'Hermansart prenant à son tour la parole, exprime le regret que dans le compte-rendu, inséré au *Journal officiel,* des lectures faites aux séances de la Sorbonne, l'on ait dit que la découverte de l'original de la coutume de Merville avait été faite par lui, tandis qu'il avait pris soin d'indiquer au contraire que ce document avait été signalé dès 1839 par M. Le Glay, archiviste du département du Nord à Lille, et qu'une copie avait été envoyée à la Société par M. Arnoud Detournay, membre correspondant. Cette erreur sera rectifiée, suivant la promesse qui en a été faite à notre honorable collègue, dans le répertoire des travaux historiques. Les faits ont d'ailleurs été parfaitement établis dans une séance précédente de notre Compagnie, ainsi qu'il est constaté dans le procès-verbal de cette séance inséré au Bulletin.

M. Pagart d'Hermansart a assisté de son côté à une autre séance du Congrès dans laquelle on a entendu des travaux de linguistique. Il a écouté surtout avec beaucoup d'intérêt la conférence faite par M. Joret, où il est traité des noms de lieu, et où l'auteur a parlé de ceux de notre pays terminés en *ghem* et en *kerke.*

— M. Violette de Noircarmes signale à l'assemblée l'omission du nom d'un mayeur de Saint-Omer, oublié dans les listes publiées par H. de Laplane. M. le Président engage vivement notre honorable collègue à rédiger sur ce point, une petite note qu'il communiquera dans une des prochaines séances.

— M. l'abbé Bled annonce qu'il a opéré le dépouillement, ou plutôt le triage d'une partie des papiers acquis par la Bibliothèque publique à la suite du décès de Dufaitelle. Il donne lecture de la liste des documents intéressants

qu'il y a trouvés, en l'accompagnant de quelques explications. Parmi ceux-ci se trouvait une lettre entièrement autographe de Méchain, membre de l'Académie des sciences, collègue de Delambre et son associé dans la mesure du méridien. Cette lettre datée du 8 pluviôse an II est relative à des miroirs paraboliques commandés en Angleterre pour cette importante opération, et a paru à l'assemblée assez intéressante pour qu'elle la juge digne, malgré sa date relativement récente, d'être reproduite dans le Bulletin.

— La séance est ensuite levée à neuf heures et demie.

Séance du 5 mai 1883.

PRÉSIDENCE DE M. J. BUTOR.

La séance est ouverte à huit heures. Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant présentée le procès-verbal est approuvé.

M. le Président fait connaître la liste des ouvrages déposés sur le bureau et envoyés dans le courant du mois qui vient de s'écouler, soit comme hommages, soit à titre d'échange. Elle est ainsi qu'il suit :

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, 65me livraison, avril 1883.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la ville de Castres et du département du Tarn, tome quatrième, IVme année 1881.

Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, IVme volume, 2me livraison, avril 1883.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, quatorzième année, n° 4, avril 1883.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône, tome VIIme, 1re partie, 1883.

Revue bibliographique universelle (partie littéraire), deuxième série, tome dix-septième, XXXVIIme de la collection ; — *(partie technique)* deuxième série, tome

dix-neuvième, XXXIXme de la collection, quatrième livraison, avril 1883 (*Polybiblion*).

La Flandre, revue des monuments d'histoire et d'antiquités, année 1883.

La Conférence de Bayonne en 1565, par M. le Baron Kervyn de Lettenhove, membre de l'Académie royale de Belgique, 1883.

Verhandelingen der koninklijke akademie Van Wetenschappen, afd. natuurkunde, deel XXII, Amsterdam 1883.

Verhandelingen der koninklijke akademie Van Wetenschappen, afd. letterkunde, deel XV, Amsterdam 1883.

Verslagen en mededeelingen der koninklijke akademie Van Wetenschappen, afd. natuurkunde, tweede reeks, deel XVII, Amsterdam 1882.

Verslagen en mededeelingen der koninklijke akademie Van Wetenschappen, afd. letterkunde, tweede reeks, deel XI, Amsterdam 1882.

Jaarboek van de koninklijke akademie Van Wetenschappen gevestigd te Amsterdam voor 1881.

Processen-verbaal van de Gewone Vergaderingen der koninklijke akademie Van Wetenschappen, afdeeling natuurkunde, mai 1881 à avril 1882.

Naam en Zaakregister op de Verslagen en mededeelingen der koninklijke akademie, afdeeling letterkunde, deel I-XII.

Tria carmina latina, Amsterdam 1882.

Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschaft (der Gesellschaft für vaterlandische alterthumer) in Zurich, XLVII—die kirche von oberwinterthur und ihre Wandgenialde, 1883.

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance :

1°. — M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception des exemplaires de la 125me livraison du Bulletin, destinés aux sociétés correspondantes.

2°. — Le Secrétaire-général de l'Académie royale des sciences à Amsterdam, accuse aussi réception de plu-

sieurs publications de la Société, savoir les livraisons 118 à 123 du Bulletin, les Cartulaires de Térouanne, et la Notice historique de la Société.

3°. — La Société des Antiquaires de Zurich informe qu'elle a reçu les livraisons 117 à 120 du Bulletin, et les Cartulaires de Térouanne. Elle envoie en même temps le fascicule XLVII des *Mittheilungen*. — Ce fascicule est compris dans la liste précédente.

4°. — La Société des Antiquaires de Londres accuse réception des livraisons 121 à 124 du Bulletin.

5°. — L'Académie royale des sciences d'Amsterdam annonce l'envoi de plusieurs de ses publications. — Ces ouvrages sont déposés sur le bureau.

6°. — Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique demandant aux sociétés savantes l'envoi de questions pouvant être comprises dans le programme de celles à traiter au prochain congrès qui se tiendra à la Sorbonne en 1884.

7°. — M. de la Prairie, président de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, présente quelques observations à propos de l'article de notre collègue M. l'abbé Bled, inséré dans le dernier Bulletin, sur la Bancloque de Saint-Omer, à propos du nom du fondeur de la dernière. Ces observations étant très justifiées, l'assemblée décide que la lettre de M. de la Prairie, sera insérée au procès-verbal. En voici le contenu :

Soissons, le 10 avril 1883.

Mon cher collègue,

Dans un article sur la *Bancloque de Saint-Omer,* M. l'abbé Bled se demande ce que signifient ces mots que porte la cloche dont il s'occupe : *Fait par N. de la paix ;* il n'a qu'à consulter le 21e vol. du Bulletin de notre société p. 205, il s'assurera que les *de la paix* étaient une famille de fondeurs ; sur deux cloches dont je donne les inscriptions, j'ai trouvé les noms de Edme de la Paix, I. de la Paix, M. de la Paix et F. de la Paix. On n'indique pas où ils sont établis. La date de mes deux cloches est 1691.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

L. DE LA PRAIRIE.
Président de la Société.

L'assemblée est unanime pour voter des remerciements à M. de la Prairie, pour son intéressante communication.

— M. Pagart d'Hermansart lit une note sur les anciennes archives des greffes criminel, de police et des vierschaires à Saint-Omer. Cette note qui fait connaître la portion des archives qui en a été distraite au moment de la première Révolution, et que l'on peut regarder comme irrévocablement perdue aujourd'hui, est ainsi conçue :

NOTE
sur les anciennes archives des greffes criminel, de police et des vierschaires à Saint-Omer.

Les anciennes archives municipales de Saint-Omer comptent parmi les plus riches des villes du Nord de la France et de la Belgique, et les membres de la Société des Antiquaires de la Morinie ainsi que de nombreux savants étrangers, y ont déjà puisé largement, tant pour écrire l'histoire de Saint-Omer, que pour publier des documents intéressant l'histoire générale. Cependant beaucoup de pièces anciennes ont été détruites, et on rencontre fréquemment des registres qui sont des fragments épars de vastes collections qui n'existent plus. Peut être les investigations patientes du laborieux archiviste qui est aujourd'hui à la tête de ce dépôt (1) lui feront-elles retrouver encore quelques volumes ; il en est qui sont irrévocablement perdus, car la plus grande partie des archives du bailliage et de l'échevinage a été détruite pendant la Révolution. Il importe aujourd'hui de chercher à savoir d'une manière précise ce que sont devenus ces titres ; la confection de l'inventaire et l'histoire des archives en seront plus faciles.

(1) M. de Lauwereyns de Roosendaele, vice-président de la Société des Antiquaires de la Morinie, professeur agrégé d'histoire au Lycée de Saint-Omer.

Aussi croyons-nous utile de donner les indications suivantes sur les anciennes archives du greffe de police, des vierschaires et du crime (criminel). En 1794, un commissaire délégué par le conseil général de la commune de Saint-Omer lui remit la liste des papiers existant dans ces greffes, et le 22 messidor an II (10 juin 1794), le Conseil considérant que toutes ces archives devaient être déplacées et qu'un grand nombre d'entre elles n'étaient bonnes qu'à faire des cartouches, prit la résolution suivante :

« **Dans le greffe de police ;** *à envoyer :* les registres de 1416 jusqu'à 1789, registres aux hipotèques de 1610 à 1625, ceux aux distributions de deniers depuis l'an 1740, ceux et liasses de prisées de grains, liasse de comptes de régie et ventes forcées depuis 1740, liasse des procès-verbaux des ventes par décret.

» *A conserver jusqu'à rembours* les liasses des ventes d'offices des mesureurs, brouetteurs, etc.

» *A déposer au bureau des actes civils* les procès-verbaux modernes des publications de mariages et d'enterremens d'hollandais et anglais.

» *A déposer au bureau de police et de sureté générale* nombre d'exemplaires imprimés sur différens réglemens pour les corps de métiers.

» Dans ledit greffe de police ; *à envoyer à l'arsenal* pour faire des cartouches : les registres des audiences du petit auditoire, ceux aux statuts et réglemens des corps de métiers, ceux aux réceptions des bourgeois, ceux aux réceptions à maîtrise, les anciens comptes des escauwages des chemins, liasses d'enquêtes sommaires, liasse des requêtes et plaicts, pour bâtir maisons, liasses de requête pour habiter la ville, idem pour être reçu bourgeois, liasses d'arrêts et ordonnances des ci-devants rois.

» **Dans le greffe pour le crime ;** *à envoyer à l'arsenal* les anciens procès criminels de différens siècles, ceux des dernières années ayant été remis au tribunal.

» **Dans le greffe des vierschaires ;** *à conserver :* depuis 1700 les minutes des ventes, depuis 1400 et les minuttes

des inventaires ; *à envoyer à l'arsenal* les registres d'enregistrement de saisie et arrêts ; et il sera fait un rapport sur différens papiers et dossiers remplis d'iceux trouvés dans les maisons mortuaires et qu'on a déposés audit greffe. »

(Archives de la ville.)

— M. Pagart d'Hermansart lit ensuite une notice sur « la chapelle de saint Omer dans l'église N.-D. de Saint-Omer et le chanoine Guilluy. » La clôture de cette chapelle, en marbres de diverses couleurs, avec bas-reliefs en albâtre, et marbre, fut construite en 1631 aux frais du chanoine Guilluy. L'auteur en donne la description et ajoute à son travail la biographie du donateur. — L'assemblée écoute avec beaucoup d'intérêt la lecture de cette notice, et en décide l'insertion au Bulletin.

— M. de Lauwereyns, continuant ses études sur l'introduction de l'imprimerie à Saint-Omer, fait connaître le résultat de ses recherches sur le premier imprimeur qui vint s'établir effectivement dans notre ville. Ce fut François Bellet, et son arrivée ainsi que l'ouverture de ses ateliers peuvent être fixés à l'année 1601. Le Magistrat lui accorda une allocation de 100 florins pour ses premiers frais. Mais sa générosité ne fut pas bornée à ce présent, car une requête du même François Bellet de l'année 1609, fait mention d'autres immunités et courtoisies qui lui auraient été accordées, sans les désigner d'une manière plus explicite. Les lettres patentes qui lui furent délivrées sont datées du 4 décembre 1601, plusieurs mois après son arrivée à Saint-Omer, mais il a pu exercer provisoirement avant leur réception, avec l'autorisation de l'évêque. — Renvoyé à la commission du Bulletin.

M. le Président exprime à l'auteur, au nom de l'assemblée, l'espoir qu'il voudra bien continuer ses recherches si intéressantes, et les communiquer à la Société.

— A la suite de cette communication, M. l'abbé Bled lit deux passages extraits du manuscrit d'Hendricq, relatifs audit imprimeur Bellet, qui ont paru intéressants,

et dignes d'être insérés au présent procès-verbal. Voici ces extraits :

Heindricq dit T. I. 530.

Au commencement du mois d'aoust 1601 vint demeurer en cette ville de S. Omer un imprimeur qui fut bien le premier qui oncques exerça l'art en icelle ville ; et estoit nomé Franchois Bellet, demeurant du premier en la Tanne rue près le Blan Chapon.

T. II. 203.

En ce mois de décembre 1609, Mre Franchois Bellet, premier imprimeur qui oncques exerça l'art en la ville de S. Omer, y estant venu demeurer en l'an 1600, ledit non content de la faveur et du magistrat et du commun, et du bon gaignage qu'il y avoit fait jusques alors s'en partit, et s'en alla demeurer en la ville d'Ipre soubs espoir d'un meilleur traitement, au lieu duquel au mois de febvrier ensuivant vint demeurer en ceste ville Jacques Boscart, imprimeur de Douai, auquel messieurs accordèrent cent florins pour les frais de ses moeubles et mesnage, puis d'estre exempt de guet personnel et de tous logements de soldats, et qu'il pourra tenir vin et bière en sa cave sans paier impost, moienant ce qu'il demeureroit moins trois ans, en faulte de quoy il seroit submis rendre lesdits cent florins.

Il est évident qu'il y a une erreur dans le second extrait où Hendricq dit que François Bellet vint à Saint-Omer en 1600, tandis que dans le premier il met la date 1601, qui est seule conforme à la vérité.

— Sur la proposition du Secrétaire-général, l'assemblée décide qu'il sera pris un abonnement à la *Revue de l'Art chrétien.*

— La séance est ensuite levée à dix heures moins un quart.

Le Secrétaire général,

L. DESCHAMPS DE PAS.

NOTE

SUR

UN FRAGMENT D'ÉPISTOLAIRE DU XIIIe SIÈCLE

(Communication de M. J. Lepreux, membre titulaire.)

M. l'abbé Bled, notre honorable collègue, a bien voulu me communiquer une garde de volume, en parchemin, trouvée par lui à la bibliothèque communale de notre ville.

L'ayant examinée avec intérêt, j'y ai reconnu un fragment d'Epistolaire *farci* qui provient sans doute de l'ancienne église collégiale de Notre-Dame. D'une écriture remontant au XIIIe siècle, il est noté en points guidoniens entremêlés de neumes et contient la suite de l'épître ou leçon de la Dédicace et le commencement de l'épître ou leçon chantée autrefois à la messe de Noël.

Le texte sacré est entrecoupé par une glose latine, mélange très commun au moyen-âge et que l'on appelait *Farsa*. Ce mot est défini par Ducange, III 345, « Quædam paraphrases, inter Scripturas vel preces in ecclesia cantari solitas ». Il cite à l'appui un ancien cérémonial monastique où sont indiqués les morceaux qui doivent être chantés *cum farsa*. Ces tropes, suivant l'expression liturgique, étaient employés surtout pour les *Kyrie* et les *Gloria ;* de nos jours encore on désigne dans les anti-

phonaires sous les noms de *Kyrie fons bonitatis, Kyrie rector cosmi pie,* des chants notés autrefois sur ces paroles, remplacées aujourd'hui par un interminable port de voix sur la voyelle E. A l'époque de Ducange et d'après son témoignage, le *Kyrie fons bonitatis* se chantait encore en quelques églises telles que Sens et Le Mans aux fêtes les plus solennelles.

L'épître ou leçon farcie était en usage également les seuls jours de grandes fêtes, comme le prouve d'ailleurs notre feuillet qui saute de la Dédicace à Noël. On la chantait en cérémonie. La charte d'Odon, évêque de Paris s'exprime ainsi « Epistola cum farsa dicetur a duobus cum cappis. » Elle était entremêlée tantôt de latin, comme dans notre épistolaire, tantôt de français, comme dans la leçon de saint Etienne, citée par D. Martène d'après un missel de S. Gatien de Tours et reproduite avec le chant original dans un essai anonyme sur le chant ecclésiastique publié à Toulouse en 1867 « par un supérieur de séminaire ». On sait que dans la célèbre abbaye de Saint-Denys, on chantait en grec et en latin, le jour de la fête du saint martyr, le fameux discours de saint Paul à l'Aréopage. Dom Martène dans ses rites anciens de l'Eglise, I, 279, assure qu'à Reims de son temps (1700), on chantait encore une prose française en l'honneur de saint Etienne. Ce dernier vestige des anciennes *farses* fut aboli, dit il, par le métropolitain actuel.

Pour en revenir au fragment que nous possédons, voici le texte de saint Jean, Apoc. XXI, 3, 4 et celui d'Isaïe, IX 2, imprimés en italique, avec la *farse* en caractères romains :

RECTO

Ad eum venient omnes gentes et dicent gloria tibi Domine. *Et habitabit cum illis,* nunc et in eternum. *Et ipsi populus ejus erunt,* omnes Dei gratia quos a morte redemit perpetua. *Et ipse Deus cum eis erit eorum Deus,* qui moderatur cuncta creata.

Et absterget Deus omnem lacrimam ab oculis eorum, quorum non sol, luna, sed Christus vera est lucerna. *Et mors non erit ultra* sed celi premia perpetua, *neque luctus, neque clamor,* ubi cum beata gloria nova Deo canunt cantica, sed *nec ullus dolor* ubi pax erit et requies sempiterna. *Et dixit qui sedebat in throno* et magne....

VERSO

Virtuti sede *Ecce nova facio omnia* divina providenti a Sancti Spiritus gratia per sacra ministeria renovatur ecclesia

In Natale Domini Epistola.

Laudes Deo dicam per secula, qui me plasmavit in manu dextera et reformavit cruce purpurea. Sanguine nati qui cunctos redemit orbis per climata ab ortu solis usque ad mundi partes occiduas in laudes ejus clamores excitam. *Lectio Ysaie prophete,* in qua Christi lucida vaticinatur nativitas. *Hec dicit Dominus,* pater, filius, sanctus Spiritus. *Populus* gentium *qui ambulabat in tenebris* quem creasti, quem fraude .....

Le chant de ces leçons, noté en points, semble appartenir au neuvième ton pour l'apocalypse et au huitième pour Isaïe. La lecture en est d'ailleurs très facile pour qui a pratiqué un peu les manuscrits liturgiques.

Saint-Omer, 9 janvier 1883.

L'IMPRIMERIE A SAINT-OMER

II

Une seconde tentative pour établir une imprimerie à Saint-Omer réussit (1601)

(Communication de M. de Lauwereyns de Roosendaele, membre titulaire.)

La tentative de 1593 avait échoué, soit parce que l'imprimeur douaisien s'était montré trop exigeant, soit parce que le magistrat de Saint-Omer avait été trop peu « courtois »; mais pour les raisons qu'avait fait valoir François Boscart, l'établissement d'une imprimerie dans une ville « fournie » de tant d'écoles et de couvents était si opportun que l'on ne pouvait y avoir renoncé absolument.

Sept ans toutefois s'écoulèrent avant que l'on revînt à un projet si utile.

En 1601 un imprimeur de « stil », comme on disait alors, c'est-à-dire de métier, François Bellet, vint résider à Saint-Omer. D'où il était originaire, je n'ai pu le savoir. Ce qui est certain, c'est qu'il avait été employé « bon nombre d'années, en l'imprimerie de feu Me Christofle

Plantin et de son beau-fils Jehan Moretus, à Anvers (1). » Ce dont on ne peut douter davantage, c'est qu'il n'ait été admis dans la ville de Saint-Omer comme résident, non comme bourgeois, car son nom ne figure pas dans la liste des bourgeois reçus en 1601, insérée au registre des comptes de l'argentier.

La date de l' « admission à résidence » est fixée par cette note du registre aux délibérations échevinales (2) :

« Le VIIe de Mai (1601) Franchois Bellet imprimeur et sa » femme ont esté admys de résider en ceste ville, et luy at esté » accordé en don cent florins pour subvenir à faire admener » ses meubles et ce qu'est nécessaire à l'art d'imprimerie à » charge qu'il continuera sa demeure pour le moins trois ans » en ceste dicte ville à peyne de restituer lesdicts cent florins. »

A juger par ces mots : « ont été admis », on serait tenté de croire que la première démarche fut faite par l'employé de Jehan Moretus, mais le contraire semble ressortir de ce renseignement des registres de l'Argentier (3) :

« A Franchois Bellet imprimeur juré (4) at esté furny la » somme de cent livres arthois que Messieurs du Magistrat luy » ont accordée en don gratuit pour l' « attirer » en ceste ville. »

Le Magistrat n'admit pas cependant François Bellet à résider en la ville de Saint-Omer sans exiger l'accomplissement des formalités requises en pareil cas. Si l'on avait des doutes à cet égard, il suffirait pour les faire cesser de lire une lettre écrite par le Magistrat de Saint-Omer au

(1) Voir les lettres patentes résumées ci-après.

(2) Registre aux délibérations N, f° 7 v°.

(3) Année 1601 f° 84.

(4) Le mot « juré » prouve que les cent florins ne furent payés que vers la fin de l'année 1601, car les lettres patentes délivrées par Albert et Isabelle portent la date du 4 décembre 1601.

Conseil privé de Bruxelles à la date du 8 octobre 1601 (1). Cette lettre nous apprend en effet que François Bellet dut être préalablement recommandé par des docteurs en théologie et en philosophie, par des chanoines et par d'autres ecclésiastiques témoignant de son « idonéité » et de ses « prud'homies ». Sans doute ce furent ces ecclésiastiques qui les premiers eurent la pensée d' « attirer » à Saint-Omer l'ancien employé de Christofle Plantin.

Il n'est pas fait mention dans les deux extraits ci-dessus d'exemption de guet et de garde. Ce silence porterait à croire que pour le moment la « courtoisie » du Magistrat se borna à la gratification de cent florins. Mais un document, cité plus loin, nous dit qu'à la date du 22 décembre 1609 les « prédécesseurs en loy des mayeur et échevins » de cet an avaient « dernièrement grattifflé Mre Franchois » Bellet d'exemptions et autres « courtoisies ». D'ailleurs Franchois Bellet lui-même, dans une lettre écrite au Magistrat le 11 décembre 1609, en remerciant « leurs Sei- » gneuries de tant de graces et faveurs receues tant » libéralement d'icelles » (2), donne assez à entendre que les mayeur et échevins de Saint-Omer finirent par le faire bénéficier des « exemptions et courtoisies » que leurs « prédécesseurs en loy » de l'an 1594 avaient accordées à Mre François Boscart.

Quoi qu'il en soit, Mre François Bellet vint certainement résider à Saint-Omer après le 7 mai 1601, et vers le 11 juin, puisque, au 11 décembre 1609 (c'est lui-même qui nous le dit) (3) il y avait « huit ans et demi » qu'il exerçait l'art d'imprimerie » dans cette ville (4).

(1) Cette lettre sera citée plus loin.

(2) Cette lettre sera citée plus loin.

(3) Voir une lettre reproduite plus loin.

(4) On voit que c'est à tort que Derheims et d'autres auteurs après lui ont fait venir François Bellet à St-Omer en l'an 1600.

Mais l'employé de Jehan Moretus exerça-t-il son art dans la ville de Saint-Omer avant d'avoir obtenu les lettres patentes sans lesquelles il ne pouvait à bon droit, faire le double office d'imprimeur et de libraire sollicité par lui ? Il faut bien le croire, puisque, autrement, il n'aurait compté le 11 décembre 1609 que huit années d'exercice. Les lettres patentes, du reste, semblent établir elles-mêmes que François Bellet exerça son art provisoirement pendant un certain temps en vertu d'une première autorisation délivrée par l'évêque de Saint-Omer.

En effet voici ce qu'on lit dans ces lettres :

« Mais ne povant ce faire (office d'imprimeur et de libraire) » sans nostre autorité et admission, nonobstant que à ce il se- » roit jà admis par Réverend père en Dieu l'évêque « de St- » Omer » moyennant le règlement et restriction que ledict » evesque luy a prescrit comme il appert par le document et » acte qu'il luy at imparti », etc., etc.

Il y a plus : François Bellet dut exercer son art d'abord sur une autorisation verbale de l'évêque, car dans une lettre écrite par le Magistrat le 8 octobre 1601 aux gens du Conseil privé de leurs Altesses à Bruxelles, il est dit que « Bellet fut pourveu de l'acte d'admission du Révé- » rendissime évêque en date du XXIXe de juillet der- » nier » (1).

La requête tendant à obtenir les lettres patentes fut sans doute envoyée aux archiducs Albert et Isabelle avec l'acte d'admission et le certificat de l'évêque, dans les premiers jours du mois d'août 1601, car, le 17 de ce mois, leurs Altesses adressèrent aux bailli, mayeur et échevins de la ville de Saint-Omer la lettre suivante :

« Chiers et bien amez, Nous vous envoyons cy-encloses les requeste et pièce jointe, à nous presentées de la part de François Bellet a présent resident en nostre ville de St-Omer à la

(1) Correspondance du Magistrat, année 1601.

fin contenue en icelle, Vous ordonnant de les veoir et visiter, et sur ce que ledict suppliant y requiert nous envoyer vostre advis, Pour, icelluy veu, par nous après en estre ordonné comme trouverons appertenir. A tant chiers et bien amez, Nostre S[r] vous ait en sa saincte garde. De Bruxelles ce XVIIe d'Aout 1601 (1).

» S[r] DE GRIMALD »

J'ai retrouvé l' « avis » demandé par les archiducs : il est adressé à « Messeigneurs les président et gens du Conseil privé de leurs Altesses à Bruxelles », et est ainsi conçu :

« Messeigneurs, Nous avons receu la requeste presentée à leurs Altesses sérénissimes par Franchois Belet afin d'avoir octroy d'imprimer et vendre livres, avec les lettres de leurs dictes Altesses sérénissimes en date du XVIIe d'Aoust dernier par lesquelles nous est ordonné de veoir et visiter ladicte requeste et sur icelle leur envoïer nostre advis.

» Pour à quoy satisfaire avons trouvé convenir de representer à leurs Seigneuries que plusieurs personaiges doctes et bien versés ès sciences tant en théologie, philosophie que aultres, mesmement que aucuns chanoines et aultres ecclésiastiques aïans dignitez et bénéfices en ceste dicte ville et diocèse de St-Omer, gens de bien et d'honeur, zéleus de la foy catholique et de l'utilité et advancement de la république de ceste dicte ville, nous avoient donné bon tesmoignage de la preud'homie dudict Belet et de son idonéité pour exercer offices d'imprimeur de livres en cesdicte ville, tant pour avoir par luy soy faconné audict stil soubz Jehan Moretus imprimeur beaufilz de Christofle Plantin en Anvers que aultrement, et nous recommandé ledict Bellet affin de luy permettre sa résidence en ceste dicte ville, a quoy l'avons receu, estans d'advis que la requeste dudict Belet faicte à leurs Altesses sérénissimes de luy accorder octroy d'exercer office d'imprimeur et de pouvoir vendre livres comme aultres fidels libraires en ceste ville est digne de faveur, et que leurs Altesses sérénissimes feront œu-

(1) Correspondance du Magistrat, année 1601.

vre bonne et méritoire de s'y incliner, pour estre tel office au bien et proufict de ceste dicte ville en laquelle résident plusieurs gens d'eglise ; et y a le collège des estudians anglois en grand nombre qu'il a pleu à Sa Majesté establir et ordonner de recevoir en ceste ville, et aultres colleges tant de la fondation du prélat de St-Bertin, chapitre de St-Omer, que aultres de plus ancienne fondation tous d'estudians soubz les pères de la Société de Jesus et aultres régens, ausquels le faict dudict Belet en ladicte imprimerie polra servir de beaucoup, y joinct que ledict Belet est pourveu de l'acte d'admission du Reverendissime evesque de ceste dicte ville en date du XXIXe de juillet dernier que avons receu et que renvoions joinctement ceste avecq ladicte requeste pour y estre ordonne comme leurs Altesses serenissimes trouveront convenir. En cest endroict ferons fin prians le Créateur impartir a vos Seigneuries, Messeigneurs, ses divines bénédictions, baisans bien humblement les mains à vos Seigneuries. De St-Omer ce 8e d'octobre 1601.

» De vos Seigneuries

» Bien humbles et obéissans Serviteurs maieur et échevins de la ville de St-Omer (1). »

Les archiducs ne furent pas aussi prompts à prendre une résolution : ils laissèrent s'écouler deux mois avant de répondre. Mais, le 4 décembre 1601, ils octroyèrent à François Bellet l'autorisation demandée (2), et la ville de Saint-Omer eut enfin un imprimeur.

A suivre.

(1) Suscription : A Messeigneurs, Messeigneurs les president et gens du Conseil privé de leurs Altesses, à Bruxelles.

(2) Gros registre en parchemin f° 215, décembre 1601.

L'ANCIENNE CHAPELLE DE S^{T} OMER

DANS

L'ÉGLISE N.-D. DE SAINT-OMER (1)

ET

LE CHANOINE GUILLUY

(Communication de M. Pagart d'Hermansart, membre titulaire.)

Les chapelles des deux bas côtés de l'église N.-D. de Saint-Omer sont closes par d'élégantes fermetures en marbre et en albâtre qui n'ont pas été décrites d'une manière spéciale, mais qui passent à juste titre pour des œuvres d'art remarquables par la richesse des matériaux employés, l'exécution soignée des ornements et l'heureuse distribution des figures, statues et bas-reliefs ; elles pré-

(1) C'est sous le nom de St Omer que M. Vallet dans sa *Description de l'ancienne cathédrale de Saint-Omer*, p. 36, désigne la chapelle dont nous parlons ; aujourd'hui elle est sous le vocable de St Luc, on y voit un grand tableau représentant cet évangéliste.

L'église N.-D. est classée parmi les monuments historiques : l'Etat et la Ville vont en continuer la restauration (*Journal officiel* du 31 mars 1883 n° 88 p. 1627).

sentent surtout entre elles, malgré leur diversité, une harmonie parfaite d'ensemble qui ajoute à la beauté du monument tout entier. On sait que la plupart de ces clôtures sont dues à la libéralité de divers chanoines : Etienne Caverel, Georges Guilluy, Herman Loëmel, Michel Weyms et l'archiprêtre Pierre Descamps (1).

Celle qui fut fermée par Georges Guilluy est la sixième à gauche ; il n'est pas sans intérêt de recueillir aujourd'hui quelques détails sur ce chanoine et sur le petit monument qu'il a laissé, qui atteste, en même temps que sa générosité, son goût artistique.

Georges Guilluy (2) était né en 1575 à Hémont (3), fief acheté en 1506 par son ancêtre Jean I. Il était lui-même fils de Jean II qui avait épousé en 1568 demoiselle Louise de Lauesne. Clerc du diocèse de Boulogne et licencié en droit, il fut pourvu d'abord, le 19 décembre 1608, de la simple prébende de saint Nicolas, au chapitre de la cathédrale de Saint-Omer, puis le 13 janvier 1614 de la prébende graduée de sainte Austreberthe (4).

A cette époque, l'église des chanoines, rebâtie pour la troisième fois presque entièrement dans le XIVe et le XVe siècle, était achevée ; elle avait été consacrée en 1441 et était devenue cathédrale en l'année 1560 ; cependant on

(1) M. Vallet, dans son atlas, a reproduit pl. VI fig. 3 une partie de la chapelle de St Jacques apôtre, dont la fermeture fut donnée par Herman Loëmel.

(2) Et non de Guilluy, comme l'ont écrit plusieurs auteurs. On trouvera du reste tout à l'heure quelques détails sur la famille de ce chanoine.

(3) Hémont. 342 h. c. Campagne — château au milieu des bois (Dict^re^ des communes de Joanne).

(4) Voir notre brochure : *Statistique de Saint-Omer vers* 1730, dans laquelle se trouve exposée l'organisation religieuse de la ville. Bulletin des Antiq. de la Morinie de juillet à septembre 1880, 115me livraison.

y travaillait encore, car ne fut que vers 1629 que fut terminé l'allongement de la chapelle absidale, et les embellissements intérieurs n'étaient point finis. Dans la nef septentrionale Etienne Caverel acheva en 1623 la fermeture de la chapelle de la Conception de N.-D., autrefois de saint Nicaise, mais il restait encore trois chapelles dont les clôtures étaient en bois.

L'une de celles-ci était consacrée à saint Omer ; au-dessus de sa fermeture avait été placée en 1604 la statue de saint Chrysogone, patron d'une confrérie établie en souvenir d'une tentative de surprise de la ville du côté la porte Sainte-Croix, faite par les Français en 1594 et repoussée le 24 novembre, jour de la fête de ce saint (1). A l'exemple de quelques-uns de ses prédécesseurs, le chanoine Guilluy voulut doter la cathédrale d'une nouvelle fermeture en marbre, et il choisit cette chapelle, la sixième près du transept gauche, en face de la niche qui, de l'autre côté de l'église, renfermait la châsse du chef de Saint-Omer (2).

Cette clôture occupe la dernière arcade ouvrant sur la nef sur une longueur de $4^{m}15^{c}$, sa hauteur jusqu'au dessous de l'entablement, et non compris la marche en marbre du Boulonnais qui règne le long de la façade, est de $2^{m}80^{c}$. Toutes les parties qui accusent les lignes de l'architecture sont en marbre noir, les colonnes et ornements sont en marbres variés et en albâtre.

Le soubassement, qui a une hauteur de $1^{m}12^{c}$, se com-

(1) M. Vallet déjà cité p. 36, note 4 ; — *Attaque de la ville de Saint-Omer par la porte Sainte-Croix en* 1594, et *Note complémentaire sur deux bas-reliefs représentant cette attaque* par M. L. Deschamps de Pas. *Mém. des Antiq. de la Morinie,* t. X, 1re partie p. 119 et 137.

(2) Le chef de Saint-Omer a été transporté depuis dans une chapelle.

pose d'une large plinthe de marbre rouge veiné, décorée de diverses moulures et entourée en haut et en bas de marbre noir. Quatre consoles saillantes, de 0,75c de haut, en marbre noir veiné de blanc, divisent le soubassement en trois parties égales ayant chacune une largeur de 1m04c ; le premier panneau est occupé par la partie inférieure de la porte que nous décrirons plus loin en son entier, les deux autres présentent des moulures encastrant un morceau de marbre semblable à celui des consoles et faisant saillie en forme de prisme.

Les consoles supportent quatre colonnes détachées, dont la hauteur, en y comprenant la base et le chapiteau, est de 1m65c ; elles soutiennent les parties saillantes de l'entablement ; des moulures rondes ou tores en albâtre en décorent les bases, les fûts unis sont en marbre rouge veiné d'un seul morceau sans décoration, et les chapiteaux en albâtre sont d'ordre ionique, une guirlande de fruits dont les extrémités sont attachées à l'œil de chaque volute retombe sur le chapiteau.

Les trois parties encadrées par ces colonnes et par les piliers carrés placés derrière ont une largeur de 1m01c, elles sont à claire-voie ; l'une est la partie supérieure de la porte, les deux autres sont remplies chacune par six colonnettes en marbre rouge, dont deux encastrées, leur hauteur est de 1m07c à 1m08c ; elles présentent beaucoup de détails, leurs bases et leurs chapiteaux reproduisent en de plus petites dimensions ceux des quatre grandes colonnes.

Au-dessus des six colonnettes et de la porte, trois arcs d'albâtre en plein cintre, entourés de marbre noir, sont remplis par des sculptures à jour, aussi en albâtre, qui figurent trois cartouches accostés de têtes d'anges. Dans les six tympans d'arcades se trouvent des têtes de chérubins avec des ailes.

L'entablement se compose d'un architrave en marbre noir, d'une frise en albâtre ornée de bas-reliefs très délicats représentant plusieurs scènes de la vie de saint Georges, patron du donateur, et de la corniche en marbre noir avec nombreuses moulures, qui suit tous les détails du monument ; les parties saillantes au-dessus des chapiteaux des grandes colonnes sont ornées de têtes ailées placées de face.

Le couronnement, qui a été mutilé, consiste en deux dés placés au-dessus des grandes colonnes de chaque extrémité, et qui devaient supporter chacun une petite statue. Deux autres dés, dont l'encadrement arrondi au sommet est en marbre noir, se trouvent au-dessus de la porte et de la dernière arcade; le milieu en est rempli par deux bas-reliefs en albâtre présentant des cartouches tenus par des anges placés derrière, et dont on n'aperçoit que les têtes, l'un porte gravé le mot *anno,* l'autre la date *1631*. Au-dessus de l'arcade du milieu, s'élève un fronton circulaire à plusieurs moulures en marbre noir, il est interrompu dans le milieu et chaque extrémité se termine par un enroulement, il laisse place à un piédestal posé sur la corniche et divisé en deux parties : sur la partie inférieure et la plus large, on voit saint Georges à cheval se détachant sur un fond noir, sur la partie supérieure, un vase. Au-dessus, est la statue en albâtre de saint Nicolas qui domine tout le monument. L'évêque a la mître, la crosse, la bordure et l'agrafe de son manteau dorées, à ses pieds, à droite, les trois petits enfants, attributs ordinaires du saint, dans une cuve cerclée d'or. Sur chaque côté du fronton circulaire, il y avait probablement deux anges accoudés, comme on voit encore sur les frontons des chapelles voisines, leur emplacement est indiqué par des trous pratiqués pour les y assujettir.

On entre dans la chapelle élevée de deux marches par

une porte en chêne sculpté, à un seul battant. La partie inférieure est pleine, de manière à continuer la ligne du soubassement de marbre. Au centre se trouve un écusson tenu par les griffes et les dents d'un dragon, et dominé par la tête de l'animal. La partie supérieure de la porte est à jour, elle est décorée d'un vase tenu par deux dragons ailés et cornus, dont les queues, finissant en rinceaux, se mélangent aux fleurs et aux branches ; au milieu un vase plus petit chargé de fruits. Cette porte est très belle (1), elle est moderne et a remplacé l'ancienne qui portait les armoiries du donateur (2).

La façade intérieure de la chapelle présente les mêmes décorations que la partie extérieure, mais un peu simplifiées ; les consoles et les quatre colonnes en saillie sont remplacées de ce côté par des tores et chapiteaux d'albâtre placés à plat sur les quatre piliers en marbre noir. Au revers de la partie du piédestal où se trouve saint Georges, on voit un poisson à la queue recourbée avec une ancre, symbole qui désigne sans doute l'espérance dans le Christ.

Ce petit monument a d'ailleurs peu souffert : deux ou quatre statuettes du couronnement et les deux anges accoudés n'existent plus ; quelques têtes ornant les saillies de la façade ou des petits personnages de la frise ont été abimées ou détachées, et les guirlandes de quelques petits chapiteaux brisées. Outre son mérite artistique, cette clôture offre donc un intérêt particulier, c'est qu'elle est entièrement composée des marbres anciens avec lesquels elle a été élevée et qui sont d'autant plus précieux qu'on ne pourrait en retrouver de semblables aujourd'hui ; c'est pour cette raison même qu'on ne répare pas une des consoles qui a subi diverses cassures.

(1) Elle est l'œuvre de M. Sturne, sculpteur audomarois.

(2) Nous indiquons plus loin ces armoiries.

Dans les chapelles voisines quelques parties des soubassements semblent, au contraire, avoir été restaurées avec des marbres plus modernes.

Cette fermeture fut terminée en 1631 ; il semble qu'une noble émulation s'était emparée des chanoines pour achever les ornements intérieurs de leur église, car en 1634, Herman Loëmel, suivant à son tour l'exemple de Georges Guilluy, achevait la clôture de la chapelle de saint Jacques apôtre ; cependant l'une d'elles, la deuxième, devait rester jusqu'à nos jours avec sa clôture de bois peint.

Le 13 décembre 1634, le chanoine Guilluy fut élevé à la seconde des grandes dignités du chapitre, il fut nommé chantre (1).

Pendant le siège de 1638, commencé le 24 mai par les Français, il prit une part active à la défense de Saint-Omer : on le vit accompagner le 30 mai Mgr Christophe de France, son évêque, en la chambre échevinale et prendre part aux délibérations qui s'y tinrent les 30, 31 mai, 1er et 12 juin (2), concourir par son énergie à repousser les assiégeants, et contribuer avec le clergé aux charges de toute nature que la défense de la cité im-

(1) « Dignité de chantre vulgairement nommée *chanterie,* » *cantoria,* qui donne à celui qui en est pourvu une intendance » dans le chœur et sur tous les chantres parce qu'elle est de la » première institution des dignités aussi bien que celles du » Prévôt et du Doyen. Comme avant l'érection de l'évêché » (13 mai 1559) elle était la troisième du chœur et du chapitre, » elle se trouve maintenant la seconde par la suppression de » la Prévôté qui a été réunie à la mense épiscopale. » *(Deneuville, De l'état ecclésiastique de la ville de Saint-Omer. — Ms. de la Bibliothèque des Antiq. de la Morinie, n° 334.)*

(2) *Saint Omer assiégé et délivré l'an* 1638, par Jules Chifflet, traduit par Louis Moland. *Mém. des Antiq. de la Morinie,* t. XIV, p. 426, 427, 430, 444.

posait (1). Les maladies s'ajoutèrent aux désastres de la guerre, les fièvres pestilentielles envahirent la ville ; aussi, le 16 juillet, le jour même de la levée du siège, Georges Guilluy, malade et sentant sa fin prochaine, fit-il son testament dont voici un extrait :

16 juillet 1638

Je soussigné Guilluy, Prêtre, chantre et chanoine de l'église cathédrale de Sainct-Omer, j'ordonne mon testament en la forme et manière que s'ensuit, cassant et annulant tous autres. . . . . « Primes je recommande mon âme à Dieu, à la vierge » Marie, à sainct Georges et sainct-Omer mes patrons et à tous » les saincts et sainctes du paradis, désirant que mon corps » soit inhumé au devant de la chapelle de sainct-Omer où je » dis ordinairement la messe, sy ainsy plait à Monseigneur le » Réverendissime et messieurs Doyen et chanoines de ladicte » Eglise, laissant à cause des calamités de la guerre présente » et du siégement de cested. ville par les Français mes obsè- » ques et funérailles et tout ce qui en dépend, à la discrétion » des exécuteurs de mon dit testament cy après dénomez... » (2).

Il succomba en effet le 23 août suivant, aux fatigues et aux misères du siège, à l'âge de 63 ans (3). Ses dernières

(1) *Id. p.* 454 et 455. Le 26 juin, l'évêque, le chapitre et les religieux de Saint-Bertin s'obligèrent à « furnir l'espace d'un » mois la somme de quattre mil cent florins par chacque sep- » maines assçavoir 2100 florins pour mille rations des soldatz » de cested. ville à raison de six sols pour teste à distribuer » par eux ou leurs députez, s'ilz se trouvent ainsy convenir, et » le surplus portant 2000 florins pour estre mis ès-mains de » Messieurs du Magistrat de ceste ville .... etc. »

(2) Expédition en notre possession intitulée : *Extrait du registre aux testaments de l'église cathédrale de Sainct-Omer.*

(3) L'abbé de Saint-Bertin était mort le 16 août, victime de son zèle pour les malheureux blessés, et en peu de temps 8,000 personnes succombèrent, entre autres les trois curés des paroisses de Saint-Jean, Sainte-Marguerite et Sainte-Aldegonde (Les *Abbés de Saint-Bertin*, par M. de Laplane, t. II, p. 277 et 278).

volontés, ou plutôt ses derniers désirs furent exécutés, car en tête d'une espèce de livre de raison tenu par son petit-neveu André Guilluy, qui relate une partie de la généalogie de sa famille, il est dit que Georges Guilluy avait assisté au mariage de son neveu Jacques-Philippe, père d'André, et on lit la mention suivante :

« Icelui s^r^ chanoine décédé le 23 août 1638, chantre de la » ditte église et inhumé au devant de la chapelle dite de » St Omer soubs un marbre bleu (1), laquelle chapelle il a fermé » de marbre à ses frais en 1633 (2) et y fit apposer les armes » de la famille. obIIt DoMInVs georgIVs gVILLVŸ In aVgVsto, » etc. »

Ce chronogramme, qui donne la date de 1638, était sans doute avec une épitaphe sur la pierre tombale, qui a disparu (3).

Quant aux armes, les Guilluy portaient : d'azur semé de molettes d'argent à trois épis de blé d'or brochant sur le tout et posés en pal 2 et 1 (4).

Il ne faut pas confondre le donateur de la fermeture de la chapelle de saint Omer avec son petit-neveu Georges II,

(1) C'est par erreur que M. Vallet, *loc. cit.* p. 36 note 3, dit qu'il fut enterré dans la chapelle.

(2) La date inscrite sur la clôture est 1631, comme nous l'avons dit.

(3) Elle ne fait pas partie de celles qui ont été recueillies et réunies dans diverses chapelles ou appliquées contre les murs.

(4) C'est par erreur que M. Plouvain : *Notes historiques relatives aux officiers et offices du Conseil d'Artois. Douai* 1823, a donné des *étoiles* au conseiller Guilluy, ce sont des *molettes*. Les cachets, pièces d'argenterie et portraits qui nous viennent de cette famille sont tous conformes à la description ci-dessus, donnée d'ailleurs par d'Hozier dans l'*Armorial général. Picardie, Arras et Saint-Omer*, p. 29 n° 13 *bis*, et 46 n° 34 (éd. Borel d'Hauterive), et aux armoiries peintes *Mss d'Hozier bibl. nat.* vol. 26 p. 150 et 363.

qui fut aussi chanoine de la cathédrale de Saint-Omer, et auquel Deneuville donne par erreur le prénom de Guillaume. Il fut pourvu de la prébende sacerdotale de Saint-Jean le 14 février 1659 et la transmit le 4 novembre 1686 à son frère cadet Pierre-Philippe, né le 13 juin 1641 et mort le 29 mai 1712. Ce dernier, comme son grand-oncle le chantre, fut un grand amateur d'objets d'art. Par son testament il léguait à son neveu André-Louis : « ma tapisserie d'haute lisse consistante en cinq pièces, » avec une douzaine de mes meilleurs tableaux à choisir » par lui. » Et l'inventaire dressé après son décès des biens meubles, or et argent existants dans la maison claustrale de Saint-Antoine, dans l'enclos de la cathédrale qu'il habitait, constate qu'il possédait 40 tableaux, des tapisseries en cuir doré, un christ en ivoire, un autre en ébène, etc. Malheureusement cet inventaire qui se trouve aux archives du chapitre (1) est très sommaire et il ne désigne les tableaux que par leur grandeur ou la nature du cadre noir ou doré (2).

On nous permettra d'ajouter que la famille Guilluy ne se distingua pas seulement par son goût éclairé pour les arts, et par les dignités ecclésiastiques qu'occupèrent plusieurs de ses membres (3) ; on a vu la conduite tenue par le chantre pendant le siège de 1638 ; son neveu Jacques-

(1) II G. 504. On y trouve aussi une expédition de son testament, un compte d'exécution testamentaire et autres pièces concernant sa succession. L'inventaire fait après le décès de Georges I, le XXV août 1638, y est également déposé, il est fait par l'archidiacre de Flandre et un chanoine députés par le chapitre, en présence de son bailli-général.

(2) Quelques-uns de ces tableaux sont parvenus jusqu'à nous, ainsi que le christ en ivoire qui est signé J. D. Y. c'est-à-dire : Jérôme Duquesnoy.

(3) On peut encore citer en effet un quatrième chanoine du nom de Guilluy, André-Louis, chanoine à Arras, né le 25 août

Philippe (1), échevin des dix jurés de la Communauté à la même époque, est aussi très fréquemment mentionné dans « le registre aux résolutions prises en halle échevinale de la ville et cité de St-Omer pendant et au sujet » du siège mis devant cette ville par une puissante armée » française, en l'an 1638 (2). »

Enfin, cette famille se distingua également dans la haute magistrature. André Guilluy, écuyer, fut avocat-général, puis conseiller au Conseil d'Artois de 1688 à 1702 (3). Thomas-Joseph, s^r^ de la brique d'or, occupa de 1715 à 1737 l'une des cinq charges de conseillers au bailliage de Saint-Omer (4). De ses neuf enfants huit restèrent célibataires,

1683, décédé le 9 août 1760, et qui fut inhumé le 12 en la cathédrale d'Arras, vis-à-vis la chapelle de la visitation « en présence » de Messire Alexandre Palisot, seigneur d'Incourt, Lesglantiers, Vienne et autres lieux, et docteur en théologie de la » faculté de Paris, prévôt et chanoine de la cathédrale d'Arras, » et de Messire Edouard-Marie-Joseph Desiyons, chevalier, seigneur de Moncheaux et autres lieux, parens dud. feu s^r^ Guilluy. » *(Extrait des registres aux sépultures de l'église d'Arras. — Expédition en notre possession.)*

(1) Né à Saint-Omer en 1594 et mort en 1651, il avait épousé demoiselle Anne Daman, il eut 12 enfants.

(2) Voir *Mém. des Antiq. de la Morinie*, t. XIV, déjà cité, pages 428, 429, 432, 435, 440. 453, 454, 456, 462, 469, 480, 481 et 490.

(3) Né à Saint-Omer le 29 janvier 1627, mort à Arras en 1702; il avait épousé le 5 juillet 1678 demoiselle Marie-Louise-Françoise Rogier, fille de Jean s^r^ d'Hondanville, avocat fiscal au Conseil de l'Artois réservé à Saint-Omer (Voir notre brochure sur l'*Artois réservé* 1883 p. 23) et de Marie-Anne de Latre ; il eut sept enfants.

(4) Né le 22 mars 1686, mort le 11 janvier 1736 ; il avait épousé le 25 mai 1722 demoiselle Marie-Joseph-Alexandrine Gaillard, fille de J.-B^te^, écuyer, receveur des Etats d'Artois à Saint-Omer et de demoiselle Marie-Isabelle Roëls.

et le nom s'éteignit dans la personne de Joseph-Xavier mort en 1762 ; l'une de ses filles mademoiselle Marie-Eugénie Guilluy du Hamel (1) a épousé le 20 novembre 1775 le chevalier de Lauretan, dernier mayeur et premier maire de Saint-Omer, dont postérité.

(1) Le fief de la brique d'or dont son père portait le nom avait passé à une autre sœur.

Saint-Omer, typ. H. D'HOMONT

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

Séance du 2 juin 1883.

Présidence de M. J. BUTOR.

La séance s'ouvre à huit heures par la lecture du procès-verbal, lequel ne donnant lieu à aucune observation, est approuvé.

M. le Président fait connaître la nomenclature des ouvrages reçus depuis la dernière réunion, et envoyés soit comme hommages, soit à titre d'échange. En voici la liste :

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), 24me année, nos 1, 2, 3, janvier-février-mars 1883.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, IIme série, tome XXI, XXIXme de la collection (1er fascicule), années 1883-84.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, quatrième trimestre de 1882.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéolo-

giques, de la ville de Draguignan, tomes XII et XIII, 1878-1879-1880-1881.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome VII, nos 114 et 115 ; 3me et 4me trimestres de 1882.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, quatorzième année, V, mai 1883.

Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, tome VII, 1882.

Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, tome XLIIme ; cinquième série, tome II, 1881.

Revue historique, huitième année, tome vingt-deuxième, mai-juin 1883.

Revue bibliographique universelle (partie littéraire), deuxième série, tome dix-septième, XXXVIIme de la collection ; — *(partie technique)* deuxième série, tome dix-neuvième, XXXIXme de la collection, — quatrième livraison, mai 1883.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes, 35me année, tome XXXVI, nos 1, 2 et 3, janvier, février et mars 1883.

Revue d'Alsace, douzième année ; avril-mai-juin 1883.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, année 1881.

Annuaire de la Ville-Marie, origine, utilité et progrès des institutions catholiques de Montréal (Canada) 1882.

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, publié par Paul Meyer et Gaston Paris, tome XII, no 45, janvier 1883.

Notes historiques sur Amiens 1789-1803, par A. Dubois, 1883.

Académie commerciale catholique de Montréal (Canada), années académiques 1872-73-79-80.

Journal des Savants, avril 1883.

The Canadian Antiquarian and numismatic journal published quaterly by the numismatic and Antiquarian Society of Montreal, vol. V, july, 1876, no 1 ; april, 1877, no 4.

Histoire généalogique de la maison de Tramecourt, par M. le comte de Brandt de Galametz, 1881.

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance :

1°. — Le Secrétaire de la Société des Antiquaires de Londres, accuse réception de la 125me livraison du Bulletin.

2°. — Circulaire de M. le Président du Comité constitué à Paris pour ériger une statue au général Chanzy, faisant connaître la composition de ce Comité, et sollicitant la souscription des membres de la Société.

3°. — Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique envoyant un questionnaire relatif à l'observation des coups de foudre. Cette demande est faite en suite d'un vœu émis par le Congrès international des électriciens tenu à Paris en 1881, à l'effet d'obtenir que les gouvernements prissent le soin de « réunir les éléments statistiques relatifs à l'efficacité des paratonnerres des divers systèmes. »

4°. — M. le Secrétaire-archiviste de l'Académie de Stanislas demande quelques éclaircissements au sujet des Cartulaires de Thérouanne, et désire savoir si l'introduction annoncée ne pourra pas bientôt être donnée. — Il a été répondu que malgré les promesses réitérées faites par M. Giry, éditeur des Cartulaires, l'introduction n'était point encore prête, et qu'il était impossible de dire quand elle pourrait paraître, les nombreuses occupations dont s'est chargé M. Giry venant constamment se mettre à la traverse.

5°. — Circulaire envoyée par M. Perret, demeurant à Paris, rue de Strasbourg, 8, annonçant que par suite de la liquidation de la publication intitulée « Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France, par le Bon L. Taylor », il peut livrer cet ouvrage, en totalité ou par provinces séparées, et même par livraisons et planches isolées, à des prix réduits.

— M. le Comte de Brandt de Galametz, membre corres-

pondant de la Société à Abbeville, offre d'envoyer divers documents concernant le prieuré de Saint-André-lès-Aire, de l'ordre de Saint-Augustin, dont les archives sont aujourd'hui disparues.

Les documents annoncés par notre honorable correspondant, paraissent à l'assemblée devoir être très intéressants, aussi est-il décidé qu'on acceptera son offre avec reconnaissance, le priant en même temps de vouloir bien y joindre une notice historique sur ledit prieuré, dont il paraît avoir tous les éléments entre les mains

L'assemblée charge en même temps son Secrétaire-général de remercier M. de Galametz, de l'envoi de son « Histoire généalogique de la maison de Tramecourt », dont il a bien voulu faire hommage à la Société.

— M. de Bailliencourt, met sous les yeux de la compagnie, à titre de simple communication, trois pièces relatives au bail emphytéotique passé par l'abbaye de Saint-Bertin, des marais dits de Sainte-Aldegonde. La pièce la plus importante est l'acte sur parchemin signé du roi Louis XVI autorisant l'abbaye à consentir à ce bail. — M. le Président remercie M. de Bailliencourt de cette intéressante communication.

— La séance est ensuite levée à neuf heures.

Séance du 7 juillet 1883.

Présidence de M. J. BUTOR.

La séance est ouverte à huit heures. Le Secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant faite, ce procès-verbal est adopté.

M. le Président fait connaître la liste des nombreux ouvrages déposés sur le bureau, et reçus dans le courant du mois qui vient de s'écouler, soit à titre d'hommages, soit comme échanges. Elle est comme il suit :

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement

de Boulogne-sur-Mer, tome XIX, nos 2, 3, 4, 5 et 6, 1883.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section d'histoire, d'archéologie et de philologie, n° 4, année 1882.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 36me volume, 6me de la 3me série, année 1882.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, séances du 28 novembre 1882 au 20 mars 1883 inclus.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, 66me livraison, juillet, année 1883.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, tables analytiques, deuxième série, par J. Colin, membre de la Société, 1867-1878.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, n° 15, janvier, février et mars 1883.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault), deuxième série, tome XI, 11me livraison, 1882.

Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, octobre, novembre 1882.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, n° 1, année 1883.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), nos 4 et 5, avril-mai, 24me année, 1883.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, quatorzième année, juin 1883.

Mémoires de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, 2me série, tome XX, première partie, 1882.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, troisième série, tome VII, 1882.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, tome XXIIIme, 54me volume de la collection des annales, 1881.

Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, tome XXI.

Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, tome XIII, 1re livraison, 1883.

Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie, tome Ier, 1866; tome II, 1867; tome III, 1868-1869-1870.

La Flandre, revue des monuments d'histoire et d'antiquités, 3me série, tome VI (XIVme de la collection), 4me et 5me livraisons, année 1883.

Revue bibliographique universelle (partie littéraire), deuxième série, tome dix-septième, XXXVIIme de la collection; — *(partie technique)* tome dix-neuvième, XXXIXme de la collection, sixième livraison, juin 1883.

Revue de l'histoire des religions, publiée sous la direction de M. Maurice Vernes, tome VII, — n° 1, janvier-février 1883.

Bibliothèque de l'école des chartes, tome XLIV, première livraison, année 1883.

Journal des Savants, mai-juin 1883.

Messager des sciences historiques ou Archives des arts et de la bibliographie de Belgique, 1re livraison, année 1883.

Conseil général, rapport du Préfet et procès-verbaux des délibérations, session d'avril 1883.

Répertoire des travaux historiques, année 1881-1882 (Supplément).

Le Dépôt légal et nos Collections nationales, par Georges Picot, membre de l'Institut, 1883.

Catalogue du Musée Guimet, première partie, Inde, Chine et Japon, par L. de Milloué, directeur du musée, 1883.

Annuaire de Ville-Marie, suivi de recherches archéologiques et statistiques sur les institutions catholiques du Canada, tome premier, Montréal, 1882.

Annuaire de Ville-Marie, origine, utilité et progrès des institutions catholiques de Montréal, 1873 à 1877.

Relevé indiquant les noms, origine, religion, fonctions et

salaires de tous les employés du gouvernement canadien, Ottowa, 1872.

Winter-Carnaval, Montréal 1883.

Ypriana, notices, études, notes et documents sur Ypres, par Alphonse Vandenpeereboom, tome sixième. *Jansénius, les Frères mineurs franciscains, le Chapitre de Saint-Martin,* Bruges, 1882.

La Taxe des Pauvres à Abbeville, en 1588, précédée d'*une étude sur l'Assistance publique avant cette époque,* par le Comte de Brandt de Galametz.

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance :

1°. — M. le Ministre de l'Instruction publique réclame quelques publications de la Société qui manquent à la Bibliothèque des Sociétés savantes, créée à son ministère sous le patronage du Comité des travaux historiques. — Le Secrétaire-général fait connaître qu'il a satisfait à la demande de M. le Ministre.

2°. — M. le Ministre de l'Instruction publique, accuse réception des cinq exemplaires du XVIIIme volume des Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie.

3°. — Accusé de réception des 123, 124 et 125me livraisons du Bulletin par le Bibliothécaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

4°. — M. l'Archiviste bibliothécaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, fait connaître que ladite Société a reçu les dernières publications qui lui ont été adressées.

5°. — M. le Préfet demande le rapport à soumettre au Conseil général, sur les travaux de la Société des Antiquaires de la Morinie. — Le Secrétaire-général donne lecture à l'assemblée du rapport suivant qu'il a adressé à M. le Préfet :

Saint-Omer, le 3 juillet 1883.

Monsieur le Préfet,

Par votre lettre en date du 13 juin 1883, vous me faites l'hon-

neur de me demander un rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de la Morinie, et sur ses titres à la continuation des encouragements de l'assemblée départementale. Je m'empresse de répondre à votre demande, et j'ai tout lieu d'espérer que les renseignements fournis par moi paraîtront assez satisfaisants au Conseil général, pour qu'il veuille bien continuer à l'égard de notre Société, la même bienveillance qu'il lui a accordée les années précédentes.

Nous avons encore le regret de ne pouvoir donner l'introduction des *Cartulaires de Thérouanne*. L'éditeur, M. Giry, malgré ses promesses formelles, s'est trouvé empêché par ses nombreuses fonctions qui l'occupent beaucoup, de mettre par écrit ce complément indispensable de notre publication. Ne pouvant compter sur lui, il nous est malheureusement impossible de dire à quelle époque nous pourrons livrer le manuscrit à l'imprimeur. Il est à craindre qu'elle ne se fasse attendre encore longtemps.

Le *Bulletin historique* trimestriel se poursuit d'une manière régulière. Depuis la réunion du Conseil général au mois d'août l'année dernière, quatre numéros ont paru. Outre les procès-verbaux des séances, ils contiennent quelques articles intéressants, parmi lesquels nous citerons, 1° une notice de M. l'abbé Bled sur *la Cloche de l'Eglise Saint-Denis,* suivie d'une autre sur *la Bancloque de Saint-Omer ;* 2° deux études de M. de Lauwereyns sur l'introduction de l'*Imprimerie* dans notre ville ; 3° une note de M. Pagart d'Hermansart sur l'*Ancienne Chapelle de saint Omer dans l'église N.-D. de Saint-Omer,* et sur *le chanoine Guilluy,* fondateur de cette chapelle. La Société des Antiquaires de la Morinie a aussi fait paraître le XVIIIme volume de ses *Mémoires* qui contient les travaux suivants : 1° *Une Ville artésienne avant la Révolution,* par M. P. Decroos. C'est une histoire de la ville de Béthune pendant les deux derniers siècles, extraite des archives de cette ville. 2° *Un épisode des Élections échevinales à Saint-Omer (1764-1767),* par M. l'abbé O. Bled. 3° *Convocation du Tiers-État de Saint-Omer aux États généraux de France et des Pays-Bas,* par M. Pagart d'Hermansart. 4° *Histoire de l'Abbaye de Saint-Jean-au-Mont-lès-Thérouanne,* par feu l'abbé Robert.

5° *Notice biographique sur M. le Président Quenson,* par M. R. de Bailliencourt. 6° *L'Artois réservé, son Conseil, ses Etats, son Election à Saint-Omer de 1640 à 1677,* par M. Pagart d'Hermansart.

Des exemplaires de ce volume et des *Bulletins* seront distribués à MM. les Conseillers généraux.

La Société compte commencer prochainement l'impression d'un nouveau volume de *Mémoires,* le XIXme de la collection, dont les matériaux sont en grande partie en sa possession.

Il résulte des détails que je viens de vous donner, M. le Préfet, que, ainsi que j'avais l'honneur de le dire en commençant, la Société des Antiquaires de la Morinie a continué à travailler comme par le passé, et que malgré ses ressources limitées, elle a pu faire paraître un certain nombre de travaux originaux et intéressants dus aux patientes recherches de ses membres. L'énoncé de leurs titres en fait foi. Aussi se croit-elle en droit de dire qu'elle n'a point démérité de la bienveillance que le Conseil général a toujours bien voulu lui témoigner. Elle aime à espérer que MM. les Conseillers généraux partageront cet avis, et elle compte sur votre appui bienveillant auprès d'eux pour lui faire obtenir la subvention annuelle qui lui est indispensable pour faire paraître les travaux qui lui sont adressés. C'est dans cette espérance que je vous prie, M. le Préfet, de vouloir bien accepter l'assurance des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur,

P. le Président de la Société des Antiquaires de la Morinie,

Le Secrétaire général,

L. DESCHAMPS DE PAS.

L'assemblée approuve les termes et le contenu de ce rapport, qui sera inséré au procès-verbal de la séance.

6°. — M. le Comte de Brandt de Galametz, membre correspondant à Abbeville, envoie copie de deux pièces inédites, savoir : 1° *Procès-verbal de l'élection d'un abbé de Saint-Augustin-lès-Thérouanne, en* 1755. 2° *Un rapport fait au Roi par l'Abbesse de Sainte-Colombe, de Blandecques, vers la fin du XIVme siècle.* — Renvoi à la commission du Bulletin et remerciements.

— M. Lepreux a la parole pour lire à la Compagnie la note suivante relative à une ancienne cloche de la chapelle de N.-D. des Miracles.

NOTE sur la cloche de N.-D. des Miracles.

En parcourant il y a quelques jours avec un ami les nefs imposantes de notre belle cathédrale, notre attention fut éveillée par la vue d'une cloche dissimulée sous des draperies funèbres dans la dernière chapelle du collatéral droit.

Nous approchant et retournant à grand'peine cette masse de bronze nous y pûmes lire l'inscription suivante :

« Je fut baptizée par ordonn. du Chapitre de St Aumer et mon parrin est D. du Bruecquer Me de la fabricque M IIC IIII XX XIII (1293). »

La tradition rapporte que ce vénérable monument de la piété de nos pères ornait jadis le clocher de la chapelle élevée sur le grand marché en l'honneur de Notre-Dame. Sa date concorde en effet avec l'achèvement du petit édifice de pierre commencé en 1271 suivant une charte (1) de Robert d'Artois qui autorise à cette date le chapitre de N.-D. à prendre un emplacement sur le marché pour construire *de lapidibus* la chapelle primitivement en bois.

Une seconde charte (2) de 1293 permet au même chapitre d'avancer encore un peu sur la place pour les degrés du portail. C'est alors sans doute qu'on aura fondu notre cloche qui figura longtemps au Musée de la ville et revint il y a quelques années à la Cathédrale. Bien qu'elle soit légèrement fêlée, cette cloche paraîtra sans doute à la Société digne d'être conservée tant à cause de sa date, les cloches du XIIIe siècle ne sont pas communes, qu'en raison de l'antique chapelle dont elle est demeurée le dernier vestige.

J'ai l'honneur de proposer en conséquence de signaler à M. le Grand-Doyen l'intérêt que présente ce respectable débris afin qu'il soit sauvé de la refonte et exposé dans une chapelle à la vue du public.

7 juillet 1883.

J. LEPREUX.

(1 et 2) A. M. G. G. 53 f° 60.

L'assemblée invite son Président à écrire à M. le Grand-Doyen pour l'engager à assurer la conservation d'un monument, à la fois si rare et si précieux pour l'histoire de notre cité.

— M. L. Deschamps de Pas, communique un tarif des frais de justice dans une des seigneuries du chapitre de Saint-Omer en 1558. — Renvoyé à la commission du Bulletin.

— M. Pagart d'Hermansart fait connaître à l'assemblée, que depuis la publication de son travail sur l'ancienne chapelle de Saint-Omer, dans l'église cathédrale de cette ville, et comme conséquence de ses recherches, l'on a fait sculpter sur la porte de cette chapelle les armoiries de son fondateur, le chanoine Guilluy. Il regrette seulement que ces armoiries reproduites un peu légèrement, et sans qu'on ait pris la peine de le consulter, ne soient pas tout à fait exactes, et laissent quelque prise à la critique.

— Un membre appelle l'attention de l'assemblée sur l'état d'abandon où se trouve la tour de Saint-Bertin, et sur les dangers imminents qu'elle court au point de vue de sa conservation. Déjà la presse locale a jeté le cri d'alarme en faisant connaître que la plate-forme en plomb de la partie supérieure est tellement détériorée, qu'elle laisse passer les eaux pluviales qui s'infiltrent lentement dans la voûte recouvrant la chambre des cloches, et que fatalement il en résultera de graves dégradations. Un autre membre signale ce fait qu'une des petites voûtes reconstruites il y a quelques années sur le bas côté droit de la tour, dépourvue de couverture, reçoit aujourd'hui directement les eaux pluviales, et qu'il est à craindre qu'elle ne s'écroule prochainement. Cette voûte était protégée anciennement par un toit en tuiles creuses (pannes), qui ont presque toutes été enlevées par le vent, en sorte que ce toit est devenu complètement à jour. Cet état de choses fut signalé, il y a quelques années, à l'administration municipale, qui n'a pas fait exécuter les quelques travaux nécessaires pour arrêter les dégradations.

L'assemblée vivement émue du récit de cet état de choses, considérant que la tour de Saint-Bertin est classée comme monument historique, décide qu'il y a lieu de s'adresser à M. le Ministre pour le prier de mettre sous les yeux de la Commission des Monuments historiques le danger imminent que court la tour de Saint-Bertin par défaut d'entretien, et d'informer en même temps de cette démarche, M. le Maire de Saint-Omer.

— M. de Lauwereyns continue à entretenir l'assemblée de l'introduction de l'imprimerie à Saint-Omer. Cette fois il donne lecture d'un nouveau chapitre de son étude, qui nous fait connaître la fin du séjour de l'imprimeur François Bellet dans notre ville, et l'existence simultanée d'une imprimerie dans le collège anglais, laquelle vraisemblablement contribua à dégoûter Bellet de son entreprise et l'engagea à transporter ses pénates dans d'autres lieux où il espérait rencontrer moins de concurrence. — Remerciements et renvoi à la commission du Bulletin.

— M. L. Deschamps de Pas présente à la Société une étude sur le missel d'Odoard de Bersaques, manuscrit appartenant à la bibliothèque publique de Saint-Omer, où il est inscrit sous le n° 60. Outre l'examen des offices contenus dans ce volume, il décrit les jolies miniatures qui l'ornent, et en apprécie la valeur et l'exécution. Quelques observations judicieuses sont présentées par divers membres à l'auteur, qui en tiendra compte. — Remerciements et renvoi à la commission du Bulletin.

— M. Pagart d'Hermansart lit un rapport envoyé par M. Picquart, membre correspondant à Louches, sur quelques trouvailles faites à Ardres et à Louches. D'après l'auteur, on aurait découvert plusieurs fosses (?) de $1^{m}20$ de profondeur, de 2 à $3^{m}00$ de longueur et dont la largeur variait de un mètre à un mètre cinquante centimètres. Ces fosses contenaient une grande quantité de fragments de poterie noire, dont quelques-uns sont présentés à la compagnie. Ils sont de l'époque dite gallo-romaine. Quel-

ques morceaux de poterie rouge sortent aussi de ces fouilles. Aucun vase entier n'a été mis au jour. Se trouve-t-on ici en présence de sépultures, ou simplement d'amas de débris, c'est ce qu'il est impossible de déterminer. Tout ce que l'on peut conclure de leur présence, c'est l'existence d'un centre habité plus ou moins important à proximité de l'endroit où ces débris ont été mis au jour. Il en est de même sur le territoire d'Autingues, où les travaux du chemin de fer d'Anvin à Calais, ont fait découvrir des vases intacts, qui ont été malheureusement brisés par les ouvriers.

M. Picquart a envoyé en même temps un certain nombre de monnaies trouvées sur le lieu des fouilles. Presque toutes sont des monnaies relativement modernes, évidemment perdues par leurs possesseurs primitifs, et n'offrent aucun intérêt. Celles qui méritent d'être mentionnées, quoique très frustes sont les suivantes :

1° Un denier d'argent de la famille Julia, offrant au revers une aigle entre deux enseignes militaires.

2° Un double briquet (argent) de Charles le Téméraire, pour le Limbourg.

3° Un quart d'écu de Philippe II, roi d'Espagne, pour la province d'Over-Issel, de 1566.

Malheureusement l'absence de provenance certaine leur ôte tout intérêt.

L'assemblée adresse ses remerciements à M. Picquart, et prescrit le dépôt de son rapport aux archives.

— La séance est ensuite levée à dix heures moins un quart.

Le Secrétaire général,

L. DESCHAMPS DE PAS.

UNE LETTRE DE MÉCHAIN

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES (1)

Au Citoyen
Emery, négociant à Calais
pour remettre s. l. p. au Citoyen
Sept-Fontaines.
A Calais.

Paris, à l'Observatoire, le 8 Pluviôse, an 11me.

Citoyen,

Voulez-vous bien permettre qu'en me rappelant à votre bon souvenir, je réclame vos services pour une chose dont le promt succès m'importe très particulièrement. Voici ce dont il s'agit.

Vous avez, peut-être, lu dans les papiers publics, il y a quelques mois, que le premier consul a arrêté que la mesure de la méridienne de France serait continuée depuis Barcelone jusqu'aux îles Baléares. On m'a chargé de cette opération, non qu'elle ne put être confiée à des mains beaucoup plus habiles, mais probablement parce que j'avais déjà fait une portion de la première mesure jusqu'à Barcelonne. Pour la nouvelle partie j'ai besoin de grands réverbères paraboliques, qui serviront de signaux aux sommets des grands triangles, dont les côtés seront de 90 à cent mille toises de longueur. Je ne pouvois avoir de ces réverbères qui eussent les dimensions requises et produi-

(1) La reproduction de cette lettre a été décidée dans la séance du 3 mars 1883. V. plus haut, page 188.

sissent le grand effet dont j'ai besoin qu'en les faisant construire à Londres. Ils sont faits. Le général Andreossi, ambassadeur de France près S. M. Britannique, a bien voulu se charger de les payer sur les fonds que je lui ai fait passer, d'en faire surveiller et favoriser l'envoi de Londres à Calais. Mais il est à craindre que dans votre port, il ne se rencontre de grandes difficultés, pour l'introduction, les droits d'entrée, les permis pour l'envoi à Paris, en ce qu'on considéreroit cela comme marchandises ou instruments venant d'Angleterre et saisisables ; si les privilèges de l'ambassadeur de France sont de nul effet à cet égard. Afin de parer à cet inconvénient, autant que possible, je viens d'écrire au cit. Mengaud pour l'engager à me favoriser en cela de tout son pouvoir. Je lui dis que j'ai l'honneur de vous écrire aussi pour vous prier, de nous aider de vos moyens, de le débarrasser des soins où son intervention ne seroit pas indispensable. Le Ministre de l'Intérieur écrit à celui des Finances pour l'engager à faire passer des ordres aux officiers des Douanes à Calais, afin qu'ils ne s'opposent point à l'entrée de nos caisses à Calais, de n'en pas exiger les droits d'entrée, et de délivrer les permis nécessaires pour l'envoi à Paris. Il seroit même à désirer qu'on n'ouvrît pas ces caisses pour visiter ce qu'elles renferment, ou du moins que si la visite est indispensable, on la fît avec précaution afin de ne pa gâter les réverbères, et qu'elles fûssent refermées avec les soins nécessaires pour qu'il n'y ait point d'accidens dans le transport de Calais à Paris. C'est surtout pour cela que vos bons offices me seroient infiniment précieux. Il pourra se trouver aussi dans les caisses quelques livres que le Bureau des Longitudes d'Angleterre envoie en présent à plusieurs membres de celui de France et de l'Institut.

Ces caisses doivent être rendues à Calais sous peu de jours. J'ai invité le Général Andreossi à les faire adresser au Cit. Mengaud ; mais peut-être il auroit jugé plus à propos de les adresser au Ministre des Relations Extérieures, ou à celui de l'Intérieur, ou directement à moi-même pour Paris. Cela sera aisé à vérifier, et n'apporteroit, je crois, point de nouvel obstacle. De quelque manière que ce soit, je vous prierois de vouloir

bien vous entendre avec le Cit. Mengaud, s'il est nécessaire pour l'envoi à Paris, soit à mon adresse directement, soit à tout autre que le commissaire croiroit plus sûre et plus convenable. Je pense aussi qu'il faudroit préférer de les faire charger sur les voitures de la messagerie au lieu de sur celles des diligences dont les violens cahos pourroient causer des avaries aux réverbères, qui seroient irrémédiables à Paris.

Vous auriez la bonté de me donner avis de l'envoi, par quelle voiture, et à quelle adresse, de ce qu'il y auroit à rembourser soit à vous, Monsieur, soit au Cit. Mengaud pour les frais à Calais, etc.

Je n'ai point cru devoir affranchir ma lettre à M. Mengaud ; mais si comme fonctionnaire public, il n'en recevoit point qui ne fûssent franches de port, je vous serois très-obligé de faire retirer celle-ci du bureau de Calais, d'en payer le port que je vous rembourserois, et de la remettre au Cit. Mengaud.

Voilà bien des embarras que je vais vous donner, Monsieur ; je sens que c'est trop abuser de votre obligeance, et que je n'ai nul droit pour y compter. Cependant, j'ai espéré que votre amour pour les sciences, et peut-être l'intérest que l'objet de ma mission peut inspirer, vous engageroient à accueillir ma demande et à ne pas repousser mon importunité. Vous ne devez pas douter de toute ma reconnoissance ; et du désir que j'ai de pouvoir vous payer de retour si j'étois capable de vous être utile ici ; vous savez sans doute que l'organisation de l'Institut est changée et définitivement arrêtée ; vous l'aurez vue dans les papiers publics. Elle n'a point encore été notifiée, mais elle le sera très-incessamment : et les cinq commissaires que le premier Consul va nommer lui présenteront la liste des membres conservés, de ceux nouveaux qu'ils jugeront dignes d'être élus, et la répartitions de tous dans chacune des quatre classes ainsi que dans les différentes sections dont deux de ces classes seront composées.

Il y aura cent correspondans nationaux ou étrangers pour la classe des sciences mathématiques et physiques. Vous avez de grands titres, Monsieur, pour y trouver place ; et c'est bien l'intention des Cit^ns^ Brisson, Charles, Levesque, et le Fèvre Gineau

à qui j'en ai déjà beaucoup parlé. Vous leur écrirez si vous le jugez à propos : et vous devez être bien convaincu, Monsieur, de tout le plaisir que j'aurais, de tout l'empressement que je mettrai à vous faire rendre justice et à honorer l'Institut dans cette circonstance, si je puis y concourrir.

Je regrette bien d'être forcé de partir, pour ma mission, tout au commencement du mois prochain, ventôse. Si l'élection des correspondans pouvoit être faite avant cette époque ; je serois bien glorieux d'avoir eu l'avantage de joindre mon inutile vote, pour vous, à la très-grande majorité, ou plutôt à l'unanimité de ceux de nos confrères.

Agréez, je vous prie, Monsieur, l'expression bien sincère de la haute considération que vous m'avez commandée, et de l'inviolable attachement que je vous ai voué :

MÉCHAIN.

P. S. Vous voyez, Monsieur, par ce que j'ai dit ci-dessus, que je dois être parti de Paris dans les 1ers jours de ventôse ; il me seroit donc bien important de recevoir les réverbères le plutôt possible, et pour cela je ne saurois trop me recommander à vos bons offices.

L'IMPRIMERIE A SAINT-OMER

III

Les lettres patentes de François Bellet.

(Communication de M. de Lauwereyns de Roosendaele, membre titulaire.)

Il n'est pas sans intérêt de voir dans quelles limites fut restreint le droit d'imprimer et de vendre octroyé au premier imprimeur de la ville de Saint-Omer en 1601.

Ces limites sont nettement tracées dans les lettres patentes des archiducs Albert et Isabelle, insérées dans le « Gros Registre en parchemin ». On appelle ainsi le Livre d'or où les échevins de Saint-Omer tenaient bonne note des actes, des lettres et autres pièces qui pouvaient tourner soit à « l'honneur », soit au « profit » de leur ville.

Or voici ce que portent entr'autres prescriptions les « lettres d'octroi » de Me François Bellet :

Le « sr Bellet » prêtera d'abord serment ès-mains des « chef-président et membres du conseil privé à Bruxelles » de ne rien faire contre son privilège « sous peine de mort », le roi d'Espagne estimant qu'il ne pouvait se tenir trop en garde dans ses « pays de pardeça » contre un moyen de propagande aussi puissant que l'imprimerie.

Nul livre, nul « refrain », nul « almanach » même ne pourra être imprimé ni vendu sans une autorisation préalable de Sa Majesté.

Il ne pourra être accordé d'autorisation qu'après que

l'imprimeur aura fait le dépôt en dûs temps et lieux, soit de l'original, soit d'une copie conforme signée par lui et soussignée par les « commis à la visitation », car le roi d'Espagne avait institué des commis chargés de voir les écrits destinés à l'impression et de lui en faire leur rapport.

L'imprimeur devra tenir toujours à la disposition des « commis à la visitation », dans sa boutique ou dans son magasin, deux exemplaires de chacun des ouvrages imprimés par lui : il devra en outre présenter, chaque fois qu'il en sera requis, un inventaire de tous les livres qu'il aura chez lui « à peine d'une amende de cent florins de vingt patars pièce » sans préjudice des autres peines portées dans les placards de leurs Altesses. »

Il ne pourra imprimer ou faire imprimer aucun livre sans y publier le « contenu ou du moins le sommaire de ses lettres d'octroi », avec les noms du secrétaire qui les aura délivrées et des commis qui les auront visitées, les nom et prénoms de l'imprimeur, le lieu et la date de l'impression.

Toute contravention aux ordonnances ci-dessus entraînera la perte pour l'imprimeur de son privilège sans préjudice des peines arbitraires.

Ce sont là des règlements assurément fort sévères, mais il ne faut pas oublier que la liberté de la presse n'existait nulle part en Europe aux XVIe et XVIIe siècles : François Ier rendit un jour un édit qui supprimait l'imprimerie en France. Elisabeth ne laissa le droit d'imprimer en Angleterre qu'à des anglicans ; Philippe III ne l'octroya dans ses Pays-Bas qu'à des catholiques.

IV

Une imprimerie dans le Collège anglais. — François Bellet se décide à quitter Saint-Omer (1601-1609).

Il est bien certain que François Bellet fut seul admis à l'office d'imprimeur ordinaire à Saint-Omer en 1601 : mais fut-il seul à exercer l'« art d'imprimerie » dans cette ville?... Non apparemment. En effet, que nous apprennent les liasses des années 1621 et 1622 de la *Correspondance du Magistrat ?*

En 1621 un certain George Sentin demande à être admis à exercer l'art d'imprimerie à Saint-Omer. Le Magistrat exige du postulant un certificat de capacité. Deux témoignages sont recueillis par les échevins commis à la réception, celui de Guillaume Hardy et celui de Nicolas Pigache, et le premier déclare qu'il « a pertinente con-» naissance de George Sentin, qu'il a vu besogner du » style d'imprimeur en la librairie du collège anglais en » cette ville passé six à sept ans, ayant toujours continué » depuis ce temps comme il fait encore présentement, ne » pouvant dire sous quels maîtres il a besogné à ce col-» lège autrement que le père Wilson (selon qu'il a vu » plusieurs fois) revisitait ce que Sentin avait imprimé »; le second atteste qu'il « a vu George Sentin besogner du » style d'imprimeur au collège des anglais en cette ville » de Saint Omer, ne sachant le nom du maître imprimeur » sous lequel il besognait, sachant bien que ledit George

» a travaillé en l'imprimerie de ce collège l'espace de » quatre ans et qu'il y demeurait, gagnant seulement ses » dépens. »

En 1622 le père recteur du même collège anglais reçoit d'un imprimeur de Douai du nom de Henry Taylor une lettre qui le met en garde contre un certain Richard Floyd, espion anglais aux gages du roi d'Angleterre. Or parmi les révélations qui, au dire de l'imprimenr douaisien, auraient été faites par Richard Floyd, s'en trouve une ainsi formulée : « Richard Floyd a donné à Monsieur » Trumbal, agent du roy d'Angleterre, un catalogue de » tous les livres catholiques qui sont imprimés en an- » glais à Saint-Omer ces six années passées ..... et luy a » écrit qu'au collège des Anglais de St-Omer ils ont un » livre *de coronâ regiâ* pour imprimer en anglais, mais » dessous un autre titre « un fléau pour un Ecossais. »

Il y avait donc dès l'année 1615 une imprimerie établie dans le collège des jésuites anglais de Saint-Omer. J'inclinerais à croire, que la fondation de cette imprimerie ne fut pas postérieure de beaucoup à la fondation du collège lui-même (1). Elle dut au moins être antérieure à l'année 1609, comme on le verra plus loin.

François Bellet n'eut pas à restituer les cent florins que lui avait payés l'argentier de Saint-Omer vers la fin de 1601, car il continua de résider dans cette ville jusqu'en 1609, « durant un espace, » c'est lui-même qui nous le dit, « de huit ans et demi ». Où fixa-t-il sa demeure ? Dans la Tenne-Rue (2) apparemment, et, je crois, dans la maison que son successeur occupa au coin de la rue de la Basse-Boulogne (3), faisant face à la fois à ces deux rues, du côté du couchant. C'est l'imprimerie que nous voyons

(1) 1593.

(2) Aujourd'hui rue de Dunkerque.

(3) Aujourd'hui rue des Carmes.

figurer, avec l'enseigne : « Au nom de Jésus », dans un plan dressé par l'architecte des Carmes en 1655 (1). Quant aux livres qu'imprima François Bellet, Deschamps de Pas, Eudes, Derheims en ont fait connaître un certain nombre. Les plus curieux se trouvent sans doute réunis dans la riche bibliothèque Artésienne de M. le Baron Dard. J'ai inutilement recherché des ordonnances de prince, des règlements municipaux, et autres pièces semblables, qui ont dû sortir des ateliers de Me Bellet. Ce qui n'est pas douteux au moins c'est que cette première imprimerie audomaroise ne fut pas une sinécure ; que si elle n'enrichit pas beaucoup son propriétaire, elle ne le ruina pas non plus ; qu'enfin si, à tout prendre, la ville eut à se louer de son imprimeur, celui-ci n'eut pas trop à se plaindre de la ville de Saint-Omer, comme il sera dit ci-dessous.

Me François Bellet se décida cependant en 1609 à quitter notre ville pour aller s'établir à Ypres.

Pourquoi cette détermination ?

Lui-même nous en donne les raisons dans cette lettre, écrite aux maire et échevins de Saint-Omer le 11 décembre 1609.

« Messeigneurs, Messieurs les Mayeur et eschevins de la ville de Saint-Omer,

» Supplie très-humblement François Bellet, imprimeur juré de cette ville, que vos Seigneuries ne prennent de malpart de ce qu'aprés tant de grâces et faveurs reçues tant libéralement d'icelles il se retire avec toute sa famille pour faire sa demeure à Ypres, attendu que par l'espace de huit ans et demy il s'est employé de tout son pouvoir tant à l'honneur qu'au profit public et privé de vostre république comme la pluspart ou toutes vos Seigneuries ont la cognoissance ; car se voyant iceluy Bellet mal espaulé pour soy défendre contre celuy d'Anvers qui pourchassait l'anéantissement du privilège qu'il avait obtenu en

(1) Arch. mun. CCXLI. 9.

cour, il s'est rangé sous l'appui de l'évesque d'Ypres avec promesse de le servir d'imprimeur à Ypres en cas de ratification du privilège, ce que le s[r] evesque a obtenu. En outre, il a esté contraint à ce faire, voyant une autre imprimerie dressée, par laquelle il est privé du principal gaignage qu'il attendait. Le suppliant pensait avec le temps d'employer son neveu au service de vos Seigneuries, mais voyant que plusieurs s'offrent à cest effect, il s'est résolu de vendre sa maison pour soy ayder du peu qu'il luy en restera, ayant contenté ses créditeurs, attendant le temps pour voir comme ceux qui se présentent (qui peut-être trouveront autres commodités et moyens d'y profiter) s'y emploieront : s'offrant toujours néantmoins luy et les siens au service de vos Seigneuries et de toute la bourgeoisie tant en général qu'a chacun en particulier et suppliant vouloir toujours avoir esgard aux devoirs qu'il a fait en ceste ville ; et priera Dieu pour l'advancement et prospérité de vos Seigneuries et de toute la communauté (1).

Quel était « celui d'Anvers » qui pourchassait l'anéantissement du privilège de l'imprimeur audomarois?

Ce ne pouvait être évidemment que le successeur de Christofle Plantin, qui avait dû voir son gain diminué par l établissement à Saint-Omer d'une imprimerie pouvant fournir aux nombreux couvents et collèges de cette ville les livres de dévotion ou de classe dont ils avaient besoin.

Quelle « autre imprimerie » privait Me Bellet de son principal « gaignage » ?

Je n'en vois point d'autre que celle qu'un document cité ci-dessus nous montre « dressée » dans le collège anglais dès l'année 1615.

Mais qui Me Bellet désigne-t-il par ces « plusieurs » qu'il voit « s'offrir à l'effet de s'employer au service de leurs Seigneuries dans l'art d'imprimerie » ?

C'est ce que montrera le chapitre suivant.

(A suivre.)

(1) Arch. municip. corr. du Mag. Année 1609.

Le MISSEL d'Odoard de Bersaques

(Communication de M. L. Deschamps de Pas, membre titulaire.)

Le 15 février 1558, s'éteignait auprès de Bruxelles, Odoard de Bersaques, qui fut le dernier prévôt de l'église collégiale de Saint-Omer. Bien que grand aumônier de l'Empereur, et étant nécessairement par les devoirs de sa charge, souvent absent de son église, il n'oublia pas cependant le chapitre dont il était le chef, et, indépendamment des bourses à la collation de celui-ci qu'il fonda notamment à l'Université de Louvain, il lui légua à titre de souvenir, quelques objets précieux qui furent présentés aux chanoines dans leur séance du 15 avril 1558, ainsi qu'ils se trouvent mentionnés dans l'extrait suivant des registres capitulaires :

15 avril 1558 post Pascham. — « Venerabilis et circumspectus vir dominus ac magister Carolus Piers decanus hujus ecclesie, unus executorum testamenti felicis memorie Reverendi patris et domini Odoardi de Bersaques quondam hujus ecclesie prepositi, pro et nomine aliorum suorum coexecutorum, obtulit Dominis meis in capitulo congregatis, unum librum in membrana descriptum cum pluribus imaginibus pulchre et eleganter depictis, officium, quod dominus prepositus hujus ecclesie tam in vesperis matutinis quam missa facere consuevit in choro, continentem : Item unam parvam tabulam ligneam, cum clausuris (alias foliis) ligneis ab utraque parte, in qua canon ac certe partes misse cum imagine crucifixi depicti continentur, que prefatus Reverendus dominus Prepositus

defunctus testamentaria ordinatione huic ecclesie dedit et legavit ; Insuper prefatus dominus decanus nomine quo supra obtulit et dono dedit huic ecclesie unum librum musices in magno volumine coopertura nigra coopertum, plures missas egregie compositas et descriptas continentem. »

Le chapitre accepta avec reconnaissance les souvenirs que lui remettaient les exécuteurs testamentaires d'Odoard de Bersaques : il ordonna que le missel et le canon d'autel seraient remis au grand coutre pour être conservés dans la trésorerie, et s'en servir quand on en aurait besoin. Quant au livre de musique, il prescrit qu'il soit relié, puis confié au maître de chant, avec défense de le laisser sortir de l'église (1).

Nous ignorons ce que sont devenus le canon d'autel et le livre contenant des messes en musique, faisant partie du legs d'Odoard de Bersaques, mais nous possédons encore le missel du Prévôt. C'est un manuscrit appartenant aujourd'hui à la bibliothèque de Saint-Omer, où il porte le n° 60. Sur le verso du feuillet de garde de ce volume est en effet inscrite cette mention :

« Reverendus in christo pater et dominus, dominus Odoardus de Bersaques quondam hujus ecclesie prepositus hunc librum officium D. prepositi dicte ecclesie in se continentem huic ecclesie sua testamentaria ordinatione legavit »

« 1558 »

« Ita est : O. de latre notarius. »

Dans l'état actuel, il comprend soixante-sept feuillets non côtés, et onze feuillets blancs à la suite de ceux-ci. Le parchemin a 0,37^{c} de hauteur sur 0,26^{c} de largeur, mais il a été légèrement rogné lorsqu'on a donné au manuscrit la reliure moderne qu'il a aujourd'hui. Le texte

(1) Registre capitulaire côté F, f° 57 v°. — Archives de l'ex-chapitre de Saint-Omer.

est en noir, et les rubriques en rouge, le tout en écriture dite gothique.

Au verso du premier feuillet, au-dessous de la grande miniature dont nous parlerons plus loin, se trouve écrite à l'encre rouge la mention suivante :

« Sequitur officium quod debet cantare Dominus Prepositus ecclesie collegiate Sancti Audomari oppidi de Sancto Audomaro Romane Ecclesie imm^te^ subjecte in diocesi Morinen(si) constitute In precipuis festivitatibus magnis ejusdem ecclesie sibi ex statuto prescriptis, Tam in vesperis et matutinis quam summa missa, quando celebrare intendit. (1) »

Le manuscrit contient l'office de dix fêtes, ce sont : la Toussaint, Noël (avec les trois messes), l'Epiphanie (2), la Purification, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, la fête du Saint-Sacrement, l'Assomption, et la fête de saint Omer (Depositio beati Audomari hujus ecclesie patroni).

Toutes les messes ont une prose. Aujourd'hui la liturgie romaine les a supprimées toutes sauf quelques-unes, celles de Pâques, de la Pentecôte et du Saint-Sacrement. Dans notre manuscrit, la première et la dernière sont identiques aux proses ou séquences qui se chantent actuellement, mais la prose de la Pentecôte est complétement différente (3). Ajoutons de plus que les offices contenus dans ce missel, diffèrent presque en totalité de ceux du missel

(1) Il résulte de cette rubrique que le Prévôt n'était pas tenu d'officier aux fêtes désignées, mais lorsqu'il en avait l'intention, il devait suivre les offices écrits dans ce volume. Comme Odoard de Bersaques fut le dernier Prévôt de la Collégiale, il est probable que ce recueil ne servit plus, ce qui nous en a assuré la conservation.

(2) Il manque à l'office de l'Epiphanie, un feuillet contenant le commencement de la messe jusqu'à la prose.

(3) La Prose actuelle : *Veni sancte spiritus*, ne se chante que depuis le pape St Pie V.

de Saint-Omer, imprimé en 1785 par ordre de Mgr de Bruyère-Chalabre.

Les intonations que doit chanter le célébrant, sont notées en plain-chant, ainsi que toutes les Préfaces.

Presque toutes les prières de l'ordinaire de la Messe, sont insérées, dans le Missel ; elles sont placées à la suite de l'office de la Pentecôte. Elles commencent par le *Gloria in excelsis,* dont il y a deux intonations différentes, la première pour les fêtes *in magnis duplicibus,* la seconde pour celles *de beata virgine Maria.* A la suite de ces intonations est transcrit le reste du *Gloria.* Mais à partir d'un certain point, le texte est interpolé de phrases écrites à l'encre rouge, on dirait un *gloria* farci. Voici la reproduction de cette partie :

« ..... Domine fili unigenite Jesu Christe, *Spiritus et alme orphanorum paraclete.* Domine Deus agnus dei filius patris. *Primogenitus marie virginis matris.* Qui tollis peccata mundi suscipe deprecationem nostram. *Ad marie gloriam.* Qui sedes ad dexteram patris miserere nobis. Quoniam tu solus sanctus, *Mariam sanctificans,* Tu solus dominus, *Mariam gubernans,* Tu solus altissimus, *Mariam coronans,* Jesu Christe. Cum sancto spiritu in gloria dei patris. Amen. (1) »

A la suite du *Credo,* qui ne donne lieu à aucune remarque, se trouve une série de *communicantes,* ou

(1) Nous transcrivons en italiques les phrases écrites en rouge dans l'original. Une chose est à remarquer, c'est que toutes ces phrases ont subi un commencement de grattage, comme si l'on voulait dire par là qu'il n'était plus d'usage de les ajouter au texte liturgique. Probablement la crainte d'endommager trop le manuscrit, qui est très soigné en tout, aura empêché de les faire disparaître complétement. Il n'en est pas moins curieux de retrouver là ces vestiges d'un autre âge, et ce reste des offices *farcis,* si en usage auparavant dans toutes les églises pour certaines fêtes.

plutôt de commencements de cette prière du Canon de la Messe, modifiés suivant les diverses fêtes, savoir :

« In die nativitatis domini et per octavas. »
« In die epiphanie et per octavas. »
« In die pasche et per octavas. »
« In die ascensionis domini et per octavas. »
« In vigilia penthecostes. »
« In die penthecostes et per octavas. »

Puis une modification des premières lignes d'une autre prière, le *hanc igitur,* qui doit se dire : « In vigilia die et per octavas pasche et penthecostes. »

Le canon de la messe vient ensuite, avec le *Pater* noté en plain-chant, et le *Per omnia* qui suit le *Libera* (1).

Mais ce qui fait le véritable intérêt du volume que nous examinons, ce sont les jolies miniatures, au nombre de neuf dont il est orné. Nous allons les examiner successivement.

1° Au verso du premier feuillet est une grande miniature de 0,175^{m} de largeur sur 0,157^{m} de hauteur. Sur le premier plan se trouve le prévôt à genoux tourné à droite, revêtu du surplis et portant l'aumusse sur le bras gauche. Le prie-dieu sur lequel est un livre ouvert, est recouvert d'une draperie, et offre un écusson aux armes d'Odoard de Bersaques, qui sont, écartelé aux 1er et 4e cantons, d'azur à trois molettes d'éperon d'or, et aux 2e et 3e, d'or à la fasce d'azur.

Au second plan, se voit une série de saints avec leurs attributs. Au milieu saint Pierre avec les clefs, ayant à sa gauche saint Paul avec l'épée haute A droite de saint Pierre, une sainte tenant un livre ouvert, avec une épée

(1) Dans cette partie du manuscrit on trouve aussi quelques autres prières faisant partie de l'ordinaire de la Messe, qui ont subi un commencement de grattage, probablement parce qu'elles se trouvaient déjà inscrites sur le Canon d'autel.

traversant le cou, peut-être sainte Agnès ; puis saint André, avec sa croix caractéristique ; sainte Apolline tenant une dent au bout d'une longue tenaille, et saint Etienne avec des pierres dans les plis de sa dalmatique.

A gauche de saint Paul, une sainte ayant pour attribut un mouton qui se dresse contre elle, peut-être sainte Brigitte, un saint Evêque, crosse en main, mitre en tête, laissant tomber une pièce de monnaie dans la sébille d'un mendiant, appuyé sur une béquille et marchant sur les genoux ; enfin saint Laurent avec son gril.

Le fond est un paysage.

Tous les saints sont nimbés. Les trois apôtres ont les pieds nus, les autres sont chaussés. Signalons aussi le bas de la soutane noire du prévôt, qui est à dessins, figurant peut-être des broderies.

2° En tête de la Messe du jour de la fête de Noël se trouve une peinture de 0,082^{m} de largeur, sur 0,083^{m} de hauteur. Au premier plan la Sainte-Vierge vêtue d'une robe et d'un manteau bleus, et saint Joseph, en robe rouge avec un collet vert à capuchon sont à genoux devant un tout petit enfant, entouré d'une gloire, et nimbé, étendu sur la paille. En arrière le bœuf et l'âne couchés. La scène a pour cadre des constructions en partie détériorées. Au-dessus du mur à gauche, apparaissent deux individus regardant curieusement. Dans l'éloignement on aperçoit un troupeau de moutons.

Plusieurs fautes de proportion existent dans cette miniature. Nous ne les détaillerons pas. En somme, malgré le fini de la peinture, c'est assez médiocre.

3° La troisième peinture est au commencement de la messe de la Purification. Elle a une largeur de 0,078^{m} sur 0,077^{m} de hauteur. Les personnages ne sont qu'à mi-corps. La scène se passe dans l'intérieur d'un temple dont on voit les colonnes ainsi que les œils-de-bœuf qui

servent à l'éclairer. Sur le devant, la Sainte-Vierge en robe et manteau bleus, présente, sur un linge, le divin enfant, entièrement nu, la tête entourée de rayons, à un personnage qui porte un bonnet pointu et qui doit être le saint vieillard Siméon. Il est vêtu d'une robe rouge, à manches très courtes, laissant passer une seconde manche verte, puis une autre bleue, collante. Il avance les bras pour recevoir l'enfant. Sur la bordure du collet de la robe rouge, brodé d'or, on aperçoit des lettres que je crois lire HVSQVEM CA....., Est-ce le nom de l'artiste qui a fait cette miniature, nous n'oserions l'affirmer. Entre le vieillard Siméon, et la Vierge on voit une femme en costume de religieuse, tenant un cierge : ce doit être Anne, fille de Phanuel, qui se trouvait dans le temple au moment de la Présentation. Derrière ce groupe, figurent cinq personnages dont on ne voit que les têtes. La Vierge seule est nimbée.

4° Résurrection de N.-S. Miniature de 0,08^{c} de largeur sur 0,093^{m} de hauteur. Le Christ, la tête nimbée, est debout devant un sarcophage de forme rectangulaire, à couvercle plat. Une draperie rouge passe sur une partie du bras gauche, entoure les reins et une partie des jambes. Il a le bras droit levé et tient à la main gauche une longue hampe terminée par une croix, et portant un étendart avec une croix rouge. Cinq soldats entourent le tombeau ; trois d'entre eux regardent avec étonnement et même épouvante, les deux autres dorment encore. Fond de paysage. On voit dans le lointain, sur un chemin, trois petites figures qui doivent représenter les trois Marie se dirigeant vers le sépulcre.

5° L'Ascension. Miniature de 0,082^{m} de large sur 0,12^{c} de hauteur, légèrement cintrée dans le haut. Une foule nombreuse de disciples, parmi lesquels on remarque au premier plan saint Pierre, saint Jean, et la Sainte-Vierge, entourent le pied d'une montagne au sommet de laquelle

sont deux anges vêtus de blanc (1). En haut on aperçoit encore les pieds du Sauveur et le bas de sa robe d'où s'échappent des rayons lumineux. Outre les trois personnages ci-dessus, qui ont la tête nimbée il y a encore sur le même plan trois autres hommes cachés en partie par les précédents, et offrant la même caractéristique, c'est-à-dire, le nimbe ; puis derrière la Vierge une femme avec un turban, également nimbée.

6° La Pentecôte. Miniature ayant 0,082^{m} de largeur sur 0,102^{m} de hauteur. Dans un appartement fermé se trouvent quinze personnages masculins, debout, la tête entourée du nimbe, et la Vierge assise. Tous, à l'exception de la Vierge, qui paraît lire attentivement dans un livre posé sur ses genoux, regardent en haut, où se trouve le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe, entourée de rayons. Sur la tête de chacun des personnages repose une langue de feu (couleur rouge). Saint Pierre et saint Jean sont sur le premier plan, à mi-corps ainsi que la Vierge dont les pieds seuls manquent. Dans un coin de l'appartement, au fond, est une crédence recouverte d'un linge ; elle est munie d'un panneau contre la muraille, formant retable. Deux chandeliers sont posés sur la table, on dirait un autel. L'appartement est éclairé par des fenêtres à petits losanges de verre.

7° Fête du Saint-Sacrement. En tête de la Messe, peinture de 0,08^{c} de largeur sur 0,102 de hauteur. Sur une table dont le devant est revêtu d'une draperie rouge, et dont le dessus est blanc (2), repose un ostensoir ou

(1) Cette représentation n'est pas tout à fait conforme au texte évangélique, d'après lequel les disciples se trouvaient, avec le Seigneur sur la montagne, lorsqu'il s'éleva au ciel, et disparut à leurs yeux.

(2) L'inspection de la peinture ne permet pas d'affirmer que ce soit un linge qui couvre le dessus de la table.

monstrance du xvme siècle, formé d'un cylindre de cristal renfermant l'hostie consacrée, accompagné à droite et à gauche de piliers terminés par des pinacles à crochets et dont les faces sont décorées de statuettes. Entre ces piliers et le cylindre, deux petites statuettes d'adorateurs à genoux. Le cylindre est surmonté d'un haut clocheton terminé par un pinacle muni de crochets, et accompagné de quatre piliers plus petits et de même forme. Le pied, en style flamboyant, est composé de quatre lobes à pointe, ce qui lui donne une grande assiette. Devant la table, deux anges en robe bleue et avec des ailes de même couleur, à genoux, balançant des encensoirs d'or, dont la forme est celle des encensoirs du xve siècle. Deux autres anges vêtus de rose, sont en adoration. Le fond de l'appartement est tendu en bleu. Deux rideaux relevés se trouvent dans les angles supérieurs.

8° L'Assomption. En tête de la messe du jour se trouve une miniature de 0,08^c^ de largeur sur 0,108^m^ de hauteur, légèrement cintrée dans le haut. La Sainte-Vierge vêtue d'une robe et d'un manteau bleus, la tête ornée du nimbe, et les pieds sur le croissant, entourée d'une auréole elliptique, est accompagnée de sept anges, quatre à gauche, trois à droite, qui la regardent monter dans le ciel, plutôt qu'ils ne l'aident ; cependant deux anges soutiennent le croissant. Dans le haut, le Père éternel vêtu de rouge, et coiffé de la tiare rouge, paraît à mi-corps à travers les nuages, entouré d'une gloire. Dans le bas est représenté un paysage.

9° La dernière miniature du manuscrit, est certainement la plus intéressante de toutes. Elle a 0,079^m^ de largeur sur 0,103^m^ de hauteur, et se trouve en tête de la messe pour la fête de la déposition de saint Omer. Au milieu de la nef d'une église dont le fond est séparé du reste par un jubé s'appuyant sur les gros piliers, à la rencontre

des transsepts et du chœur, est debout un saint évêque, mitre en tête, tenant la crosse de la main gauche et bénissant de la droite. Il porte au-dessous d'une chape rouge, une dalmatique également rouge au bas de laquelle, se détachant sur l'aube blanche, est un écusson aux armes de saint Omer, qui est là pour indiquer que l'on a bien sous les yeux le saint patron de la ville. Au-dessus du jubé, entre les deux piliers précités, se voit la poutre supportant un crucifix accosté de la Vierge et de saint Jean. Dans l'église on voit trois petits personnages, représentant des chanoines en costume de chœur (1).

L'ensemble que nous venons de décrire pourrait bien, suivant nous, avoir eu la prétention de représenter l'intérieur de la collégiale de Saint-Omer. C'en est au moins une réminiscence et l'auteur de la miniature a dû certainement connaître notre église. La principale différence que l'on peut constater, est que les colonnes qui soutiennent les arcades de la nef sont monocylindriques dans la miniature, tandis qu'en réalité elles sont cantonnées de quatre colonnettes recevant la retombée des nervures. La distance qui règne entre le triforium et les hautes fenêtres du chœur est aussi plus grande qu'elle ne l'est dans le monument. Quoiqu'il en soit, cette miniature nous fournit des renseignements précieux sur la disposition de l'église au moment où fut fait le manuscrit, l'emplacement du jubé (2), la clôture en bois de l'entrée des carolles que l'on

(1) Comme il ne s'agit pas ici d'une scène réelle, comme dans les autres miniatures, l'artiste a cru pouvoir donner à saint Omer une taille relativement exagérée ; ainsi la tête du saint est presque au niveau du chapiteau des colonnes voisines. Il est évident que l'intérieur de l'église ne faisait à ses yeux qu'un accompagnement sans importance au point de vue des proportions.

(2) Un autre renseignement vient à l'appui de celui donn

aperçoit dans le transsept nord, clôture qui rappelle par sa forme, celles en marbre existant devant les chapelles des bas-côtés.

Les miniatures qui ornent le missel d'Odoard de Bersaques sont remarquables par leur fini, et par le soin avec lequel elles sont exécutées. L'artiste a fait preuve d'un talent très grand ; cependant on pourrait lui reprocher quelques fautes de dessin, surtout de proportions. Nous avons déjà signalé celles qui se trouvent dans la scène représentant la Nativité. Mais elles sont surtout remarquables quand la composition a plusieurs plans, les personnages sur le premier plan étant hors de proportion avec ceux placés en arrière. Ce qui frappe surtout, en procédant à un examen attentif, c'est la vulgarité des types ; rien d'idéal, c'est plutôt du réalisme, mais dans la bonne acception du mot. Le Christ de la Résurrection n'a rien de divin. La figure de la Vierge, assez jolie, n'a rien de relevé dans la physionomie. Les anges sont de grands enfants joufflus, enveloppés jusqu'au cou de longues robes. Les plis des vêtements sont d'ailleurs bien étudiés. Au reste il convient d'observer que les têtes d'hommes sont mieux réussies que celles des femmes. Ainsi, saint Joseph dans la scène de la Nativité, le vieillard Siméon dans celle de la Purification : les deux figures de soldats qui regardent, dans la Résurrection,

par notre manuscrit sur l'emplacement du jubé. En 1607, le chapitre commande quatorze statues, savoir les douze apôtres, saint Paul et saint Omer, pour être placées contre les colonnes de la nef. Or, entre le transsept et la tour, pour trouver le nombre de sept piliers de chaque côté, il faut comprendre les grands piliers de la croisée qui se trouvent immédiatement à l'entrée du transsept du côté de la nef. Ce ne peut donc être entre ceux-ci que se trouvait le jubé, mais bien entre les piliers opposés, comme l'indique notre miniature.

sont remarquables, une surtout de ces dernières, celle de gauche, rappelle la figure de certains reîtres allemands que représentaient souvent les graveurs de cette époque. Nous ne parlons pas dans tout ceci de la grande miniature qui se trouve en tête du manuscrit, mal composée, et dont les figures offrent toutes une vulgarité désespérante. Nous en exceptons naturellement celle du prévôt à genoux, qui doit être un portrait authentique d'Odoard de Bersaques. Tout nous démontre que l'artiste inconnu s'est inspiré de ce qui l'entourait, et qu'il a reproduit dans ses peintures le type flamand, notre prévôt résidant souvent à Bruxelles à cause des devoirs de sa charge auprès de l'empereur, ayant dû, ce nous semble, s'adresser pour illustrer son manuscrit, à un miniaturiste de cette ville, qui en possédait plusieurs célèbres et de grand talent.

Outre les miniatures que nous venons de décrire, la page ou se trouve le commencement du Canon de la Messe est entourée d'un grand encadrement orné. L'un des côtés est formé par une de ces grandes colonnes ou balustres si compliqués qui sont la caractéristique de l'époque de la renaissance. Le bas représente une espèce de frise avec ornements d'assez bon goût, en or sur fond rouge.

Les initiales sont généralement des majuscules gothiques sans ornements ; mais il en est un certain nombre, placées ordinairement au commencement des offices qui sont composées d'ornements d'une très grande afféterie : elles ressortent en or sur fond pourpre ou bleu, et en gris sur fond jaune.

En faisant exécuter ce missel pour son usage personnel, Odoard de Bersaques avait montré qu'il aimait les arts et savait apprécier les belles choses. Une autre preuve de ceci, est qu'il avait fait décorer son oratoire particulier, à la prévôté, de peintures représentant les portraits des

ducs de Bourgogne et des comtes d'Artois. Ce fait nous est révélé par la mention suivante des registres capitulaires : (1)

8 mars 1558 (v. st.) — « Venerabilis dominus ac magister Carolus Piers hujus ecclesie decanus, deduxit ad notitiam dominorum quod capitaneus germanorum in domo prepositurali hujus ecclesie nuper hospitatus, in exitu suo abstulit e sacello sive oratorio dicte prepositure certas imagines et effigias in tabulis ligneis depictas antiquorum ducum burgundie et comitum arthesii, quas bone memorie quondam reverendus pater dominus Odoardus de Bersaques ultimus prepositus defunctus, sua testamentaria voluntate in eodem oratorio reliqui mandaverat. »

Nous ne pouvons savoir ce qu'étaient ces portraits, ni ce qu'ils sont devenus, puisqu'on nous apprend qu'ils ont été volés. Déjà donc à cette époque, les allemands se montraient grands amateurs d'objets d'arts et de belles choses, et ne négligeaient aucun moyen de se les approprier, d'une manière licite ou non. Et encore dans le cas actuel, il n'y avait pas à exciper du fait de guerre, puisque les troupes allemandes qui étaient logées à Saint-Omer, étaient au service du comte de Flandre et d'Artois, Philippe II d'Espagne, dans les domaines duquel se trouvait Saint-Omer (2). Il serait absurde de vouloir généraliser et étendre à tout un peuple les reproches qu'on est en droit d'adresser à quelques individus, mais le fait ne nous en a pas paru moins piquant, et l'on avouera que les rapprochements sont faciles avec ce qui s'est passé malheureusement sous nos yeux.

(1) Registre côté F, f° 113.

(2) Les mêmes registres capitulaires mentionnent en même temps que le fait précédent, le bris des fenêtres de la cuisine commis par un domestique ivre dudit capitaine. *(Quidam famulus dicti capitanei potu captus.)*

Saint-Omer, Imp. H. D'HOMONT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

Séance du 4 août 1883.

PRÉSIDENCE DE M. DE LAUWEREYNS DE ROOSENDAELE, VICE-PRÉSIDENT.

La séance s'ouvre à huit heures Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant faite, ce procès-verbal est approuvé.

M. le Président fait connaître la liste des ouvrages envoyés depuis la séance de juillet, soit comme hommages soit à titre d'échange. Elle est ainsi qu'il suit :

Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, IVe volume, 3e livraison, 1er juillet 1883.

Bulletin de la Société bibliographique et des Publications populaires, 14e année, juillet 1883.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, no 17, mai et juin 1883.

Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, nos 1-3, janvier-mars 1883.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 11e série, tome XXI, XXIXe de la collection, années 1883 et 1884.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, tome VI, 3e série, janvier à mai 1883.

Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris, 2e série, tome IIIe 1883.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, 7e série, tome IV, année 1881.

Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère, 3e volume, 9e livraison, 1883.

Recueil des procès-verbaux des séances de la Chambre de commerce de Dunkerque, tableaux statistiques du commerce du port et de la circonscription consulaire de Dunkerque, 1882.

Revue bibliographique universelle (partie littéraire) 2e série, tome XVIII, XXXVIIIe de la collection, 1re livraison. — *(Partie technique)* 2e série, tome XIX, XXXIXe de la collection, 7e livraison. — juillet 1883.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique, tome XXXVI, nos 4, 5 et 6, avril, mai et juin 1883.

Revue historique, 8e année, tome XXIIe, juillet-août 1883.

Baronnie de Baye, documents historiques, par le baron J. de Baye, 1882.

Messager des sciences historiques de Belgique, 2e livraison, année 1883.

Description de soixante-et-onze tessères de bronze, par M. L. Dancoisne.

Précis historique sur la ville de Bapaume, par Gabriel Lenglebert, 1883.

Notice et extraits des manuscrits de la bibliothèque de Saint-Omer, nos 115 et 710, par Charles Fierville.

Album Caranda (suite). Les fouilles d'Armentières(Aisne), 2e année, 1882.

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance.

1° — M. le Ministre de l'Instruction publique accuse

réception des exemplaires du tome XVIII des Mémoires de la Société destinées aux Sociétés françaises correspondantes et à la bibliothèque des Sociétés savantes. — Il en est de même des exemplaires de la 126e livraison du Bulletin historique envoyés à M. le Ministre dans le même but.

2° — M. l'Archiviste de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe annonce l'envoi d'un fascicule du Bulletin trimestriel de cette Société, et accuse réception de la 125e livraison du Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie.

3° — M. le Directeur du Musée Guimet annonce l'envoi de deux paquets destinés à notre Société.

— Le Secrétaire général donne lecture de la lettre qu'il a adressée à M. le Maire de Saint-Omer, au sujet de la tour de Saint-Bertin, lettre écrite en conformité de la décision prise par la Société dans sa dernière séance. — M le Maire fait connaître qu'il n'ignorait pas les dégradations signalées par la Société, qu'une visite avait été faite par lui avec l'architecte de la ville, indépendamment de celle prescrite par M. le Ministre des Beaux-Arts, mais que malheureusement la ville ne pouvait disposer des fonds nécessaires à cette réparation cette année, et il ajoute : « L'an prochain, si l'Etat consent, comme je l'espère, à nous venir en aide, nous ferons tous nos efforts pour donner à nos concitoyens toute satisfaction à cet égard. »

L'assemblée après avoir entendu la lecture de cette lettre, exprime le regret qu'il faille attendre encore pour effectuer à la tour de Saint-Bertin des travaux dont l'urgence ne peut être contestée, d'autant plus que l'hiver peut augmenter d'une manière notable et désastreuse les dégradations signalées. Elle a lieu d'ailleurs de s'étonner que M. le Maire ne puisse donner au moins une certitude que les travaux nécessaires seront effectués en 1884.

— M. d'Argœuves entretient quelques instants l'assemblée du classement qu'il a entrepris des archives du

gros, reléguées dans une chambre du palais de justice, où elles ont été longtemps exposées aux intempéries de l'atmosphère, la pluie entrant par les vitres cassées. Il ne peut d'ailleurs donner aucun renseignement sur leur importance avant que le classement ne soit achevé.

— La séance est levée à neuf heures et un quart, et la Société s'ajourne au premier samedi de novembre à cause des vacances.

Séance du 3 novembre 1883.

PRÉSIDENCE DE M. J. BUTOR.

La séance est ouverte à huit heures : lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente ; aucune observation n'étant présentée, le procès-verbal est approuvé.

M. le Président fait connaître la nomenclature des nombreux ouvrages envoyés pendant la durée des vacances, soit comme hommages soit à titre d'échanges. En voici la liste :

Bulletin de la Société bibliographique et des Publications populaires, 14e année, août, septembre et octobre 1883.

Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier, sciences, arts et belles-lettres, tome XVII, 1re livraison.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, tome VI, 3e série, mai à juillet.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, année 1883, octobre.

Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, avril à septembre 1883.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1883.

Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap et Viviers, 3e année, 16e, 17e et 18e livraisons, mars-août 1883.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, juillet et août 1883.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 18 juillet 1883.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section d'histoire, d'archéologie et de philologie, 1882, n° 4.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome VIII.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et beaux-arts de Belgique, 49e année, 2e série, tome L, 1880. — 50e et 51e années, tomes I à IV — 1881, 1882.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, tome XVI, 1re partie.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, nos 6 et 7, juin et juillet 1883.

Bulletin de l'Académie Delphinale, 3e série, tome XVIIe, 1881-1882.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.

Bulletin de la Société des Antiquaires de la Picardie, année 1883, n° 2.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, 1882-1883.

Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix, tome VI, 1879-1882.

Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, tome XIV.

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome XIX.

Journal des Savants, juillet à septembre 1883.

Revue historique, 8e année, septembre et octobre 1883.

La Flandre. Revue des monuments d'histoires et d'antiquités, 3e série, tome VI, XIVe de la collection, livraisons 6 à 9 année 1883.

Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, tome VIII.

Annales du Musée Guimet, tome V^e^.

Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire des antiquités de la Flandre, année 1883, 3e et 4e livraisons.

Annales de la Société archéologique de Namur, t. XVI, 1re livraison.

Inventaire des monuments mégalithiques du département de l'Ille-et-Vilaine.

Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, commission de l'inventaire des richesses d'art.

Conseil d'arrondissement du département du Pas-de-Calais, rapport du sous-préfet. Session d'août 1883.

Bibliothèque de l'Ecole de Chartes, année 1883, 2e, 3e et 4e livraisons.

Ypriana, notices, études, notes et documents sur Ypres, par M. Alph Vandenpeereboom, tome VII.

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine, 1er vol. 3e série, 1882.

La fabrication de la tapisserie de haute-lisse à Middelbourg en Flandre.

Répertoire des travaux historiques, contenant l'analyse des publications faites en France et à l'étranger pendant 1882, tome IIe, 1er fascicule.

Mittheilungen der kai. and kon. geographischen Gesellschaft, Wien 1882.

Réunion générale des délégués des Sociétés savantes, discours de M. Jules Ferry.

Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique, juillet et août 1883

Notes d'archéologie, d'histoire et de numismatique, par A. Van Robais, 3e série.

Congrès international des Américanistes, 5e série (Copenhague).

Congrès archéologique de France, séances générales tenues à Vannes en 1881.

Table chronologique des chartes et diplômes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique, t. VI (1280 à 1300).

Collection des Chroniques belges inédites : — Cartulaire des comtes du Hainaut, t. Ier, 1881, par Léopold Devillers.

Idem — Voyages des souverains des Pays-Bas, t. III, 1881, par Gachart et Piot.

Idem — Correspondance du cardinal de Granvelle, tomes III et IV, 1881 et 1882, par Edm. Poullet.

Idem — Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous Philippe II, tomes Ier et IIe, 1882 et 1883, par Kervyn de Lettenhove.

Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 47e, 48e et 49e années, 1881-83.

Tables générales du recueil des bulletins de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1867-1880.

Catalogue des livres de la bibliothèque de l'Académie royale des sciences, des lettres et beaux-arts de Belgique.

Polybiblion Revue bibliographique universelle (partie technique) 2e série, 9e livraison, tome XIX, XXXIXe de la collection. — *(Partie littéraire)* 2e série, tome XVIII, XXXVIIIe de la collection. — Août, septembre et octobre 1883.

Revue d'Alsace, de juillet à septembre 1883.

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance.

1° — Lettre d'envoi de publications du Musée Guimet.

2° — Programme des questions mises au concours pour 1884 par la Société d'émulation de Cambrai.

3° — Envoi d'un bon pour retirer le volume des Mémoires de l'Académie de Stanislas de l'année 1882.

4° — Programme des concours ouverts pour les années 1884, 1885 et 1886 par l'Académie nationale de Reims.

5° — Programme du concours ouvert pour 1884, par la Société académique de Boulogne-sur-Mer. Au nombre des prix proposés s'en trouve un pour un travail historique ; voici la partie dudit programme qui le concerne :

HISTOIRE

Une Médaille d'or de 400 francs à l'auteur du meilleur travail historique qui sera présenté à la Société, concernant soit une localité importante, soit un des principaux établissements religieux, civils ou militaires, soit une période intéressante de l'histoire d'une ville, soit enfin un homme célèbre ou utile du Boulonnais.

La Société recommande spécialement les questions suivantes :

1° Origines de la Commune de Boulogne.

2° Valeur historique de la généalogie des Comtes de Boulogne, antérieurement au XIe siècle.

6° La Société des Antiquaires de Londres accuse réception du XVIIIe volume des Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie et de la 126e livraison du Bulletin.

7° — M. le Préfet de Seine-et-Oise envoie le 3e fascicule publié par la Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, et demande comme échange l'envoi des publications encore disponibles de notre Société. — Accordé.

8° — M. A Janvier, membre correspondant, envoie un petit opuscule de lui, intitulé : « Les premiers essais d'aérostation en Picardie » et demande en même temps quelques renseignements sur l'expérience qu'aurait faite à Saint-Omer le sieur Dallery, auteur de ces essais. — Renvoyé à M. Pagart d'Hermansart.

9° — M. Ad. Enchery, notaire à Vanault-le-Châtel, par Vanault-les-Dames (Marne), écrit pour solliciter sa nomination comme membre correspondant en remplacement de son oncle, M. l'abbé Aubert, curé de Cocherel, qui figurait à ce titre sur la liste de la Société — Cette demande étant agréée par les membres présents équivaut à une présentation, et conformément au règlement, l'élection est renvoyée à la séance prochaine.

10° — M. de Forceville adresse une épreuve de la médaille qu'il a fait frapper à propos de son monument historique des illustrations picardes. — Remerciements.

11° — Envoi du programme du Congrès dès Sociétés savantes à la Sorbonne. Conformément au désir de M. le Ministre, on reproduit ci-dessous les questions relatives à la section d'histoire et de philologie et à la section d'archéologie :

I. — SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

1° Origine, signification et formes successives des noms de lieu d'une région.

2° Mode d'élection et étendue des pouvoirs des députés aux Etats provinciaux.

3° Les villes neuves, les bastides, les sauvetats et autres fondations analogues à partir du XIIe siècle.

4° Les biens communaux au moyen âge.

5° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers.

6° Indications fournies par l'emplacement des établissements charitables pour fixer le tracé des anciennes voies.

7° Origine, importance et durée des anciennes foires.

8° Utilité et importance des registres de notaires, des registres de paroisse et des documents des greffes ; — mesures prises ou à prendre pour en assurer la conservation et en faciliter l'usage.

9° Anciens livres de raison et journaux de famille.

10° Données géographiques et statistiques à tirer des procès-verbaux de rédaction des coutumes.

11° Etat de l'instruction primaire et secondaire avant 1789.

12° Liturgies locales antérieures au XVIIIe siècle.

13° Les ermites et les reclus.

14° Origine et règlements des confréries et charités antérieures au XVIIe siècle.

15° Quel jour commençait l'année dans les différentes provinces de la France au moyen âge ?

II. — SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

1° Quelles sont les contrées de la Gaule où ont été signalés des cimetières à incinération remontant à une époque antérieure à la conquête romaine ? — Quels sont les caractères distinctifs de ces cimetières ?

2° Essayer une classification des enceintes fortifiées, *oppida* gaulois, camps romains, mottes féodales. — Indiquer quels sont les caractères distinctifs de chacune de ces séries ; donner des exemples.

3° Déterminer la date exacte des murs d'enceinte de l'époque romaine dans la construction desquels sont entrés des monuments funéraires ou des débris d'anciens édifices.

4° Décrire les monuments connus sous le nom de *piles,* comme la *pile de Cinq-Mars,* près de Tours. — Caractériser ces monuments : en rechercher l'origine et la destination.

5° Dresser la liste, faire la description et rechercher l'origine des œuvres d'art hellénique et des inscriptions grecques qui existent dans les collections publiques ou privées de Marseille et des villes de la Provence ou de la basse vallée du Rhône. Distinguer entre eux ceux de ces monuments qui sont de provenance locale et ceux qui ont été importés dans les temps modernes.

6° Etudier les plus récentes théories qui ont pu être émises sur l'origine des basiliques chrétiennes. Décrire les plus anciennes basiliques que l'on connaisse en dehors de l'Italie, en particulier celles de l'Algérie.

7° Etudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.)

8° Quels sont les monuments qui, par l'authenticité de leur date, peuvent être considérés comme des types certains de l'architecture en France avant le XIIIe siècle ?

9° Quelle est la distribution géographique des églises à une seule nef dont les cathédrales d'Albi et de Perpignan sont les types principaux ? Quelle est l'origine du plan de ces édifices ?

10° Quelles sont les églises à coupoles de l'Aquitaine dont la date peut être établie par des documents historiques ? Produire et discuter les textes relatifs à leur construction.

11° Quels sont les monuments dont la date attestée par des documents historiques peut servir à déterminer l'état précis de l'architecture militaire en France aux différents siècles du moyen âge ?

12° Etudier avec accompagnement de coupes et de plans, les constructions rurales élevées par les abbayes, telles que granges, moulins, étables, colombiers, etc.

13° Signaler et décrire les peintures murales antérieures au XVIe siècle, existant encore dans les monuments civils ou religieux de la France.

14° Signaler les œuvres de la sculpture française antérieures au XVIe siècle, qui se recommandent soit par la certitude de leur date, soit par des signatures d'artistes.

15° Etudier les tissus anciens et les broderies, qui existent dans les trésors des églises, dans les musées et dans les collections particulières.

16° Quels sont les progrès réalisés depuis dix ans dans le classement des monnaies gauloises, soit au point de vue chronologique, soit au point de vue de leur distribution géographique ?

12° — M. le Ministre de l'Instruction publique envoie l'instruction sommaire rédigée par la section des sciences économiques et sociales, faisant ressortir le rôle qui appartient à ces études, et les limites dans lesquelles elles doivent se renfermer.

13° — Circulaire de M. le Directeur des Beaux-Arts invitant les membres des sociétés de beaux-arts à assister au congrès des délégués des Sociétés savantes qui aura lieu à la Sorbonne en 1884, et insistant sur le rôle qu'ont à remplir ces sociétés, qui est l'achèvement de l'histoire de l'art national, en produisant les documents inédits qu'elles peuvent rencontrer sur ce sujet.

14° — Envoi par le bureau central météorologique d'instructions pour l'observation des phénomènes périodiques des animaux et des végétaux.

— La lecture de la correspondance terminée, la parole est accordée à M. L. Deschamps de Pas pour donner connaissance à la Compagnie de la notice biographique qu'il a préparée sur M. Albert Legrand, président honoraire de la Société, enlevé par la mort vers le commencement des vacances, et auquel, par suite, la Société n'a-

vait pu encore rendre ce dernier hommage. L'auteur s'efforce de retracer les services que notre regretté collègue a rendus aux sciences archéologiques et historiques, et termine en disant que sa mort laisse dans le sein de la Société un vide difficile à combler, et qui ne pourra malheureusement l'être de suite.

L'assemblée écoute avec intérêt cette notice, et en décide l'insertion dans le volume en cours d'impression.

— La séance est ensuite levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire général,

L. DESCHAMPS DE PAS.

UNE BIBLIOTHÈQUE DE CHANOINE

AU XVe SIÈCLE

(Communication de M. l'abbé Bled, membre titulaire.)

Parmi les exécutions testamentaires conservées aux archives du chapitre de l'antique collégiale de Saint-Omer, plusieurs présentent un véritable intérêt par les détails qu'elles donnent sur les habitudes, le mobilier et les menus usages de la vie au XVIe siècle. Tel de ces inventaires détaillant le pécule trouvé au logis de l'un des chanoines défunts, pourrait fournir à un numismate la nomenclature complète des nombreuses pièces de monnaie ayant cours à cette époque.

Parmi ces dossiers curieux, nous avons remarqué celui de la succession de Me Jacques de Houchin, chanoine, décédé en 1480. L'inventaire contient entre autres choses un catalogue détaillé des ouvrages composant la bibliothèque du défunt, qui devait être une des plus riches de toute la collégiale. Ces sortes de documents sont assez rares et peuvent procurer aux chercheurs des indications assez utiles pour que nous pensions pouvoir en donner ici communication. Cet inventaire, du reste, offre cette particularité assez rare de donner, outre la nomenclature des ouvrages, l'indication du prix de vente de la plupart d'entre eux. Nous ne disons pas de tous, car d'après une clause du testament, certains livres, ayant une destination désignée, ne devaient pas être mis en vente.

Le catalogue renferme 347 articles distribués en 7 parties ; mais la distribution des ouvrages n'est pas toujours rigoureusement exacte. Comme il faut s'y attendre, la bibliothèque de Me Jacques de Houchin était surtout composée d'ouvrages de théologie, de patrologie, de droit canon, de commentaires sur l'Ecriture sainte, et d'autres

ayant trait aux études ecclésiastiques. Mais les lettres anciennes y sont aussi richement représentées, et témoignent chez le vénérable chanoine d'un esprit très cultivé. Nous pourrons remarquer que les auteurs grecs, même les Pères de l'Eglise, y sont assez rares, tandis que les Pères de l'Eglise latine s'y rencontrent fréquemment et en plusieurs exemplaires. Il est même fort probable que les auteurs grecs, à s'en rapporter au titre de leurs œuvres, ne figurent ici que dans des traductions latines : le XVIe siècle n'avait pas encore sonné le réveil des études grecques.

Sur les 347 ouvrages dont se compose le catalogue, 31 seulement sont accompagnés de la mention : *Impressus*. Peut-être que le scribe ne les a pas tous exactement signalés. Ce nombre du reste est déjà fort remarquable pour une bibliothèque particulière, surtout quand on songe que l'imprimerie de la Sorbonne, la première qui s'établit à Paris, n'a donné ses premiers travaux qu'en 1470, c'est-à-dire dix ans à peine avant la présente exécution testamentaire (1). Les ouvrages imprimés sont particulièrement ceux des Pères de l'Eglise et des écrivains de l'antiquité. Nous n'avons trouvé aucun ouvrage en français qui fut indiqué comme imprimé. Il n'y a pas lieu d'en être surpris. Outre que la bibliothèque du feu chanoine contient peu d'œuvres françaises, on sait que les premiers imprimeurs exercèrent surtout leur art à la reproduction des auteurs latins. Le plus ancien ouvrage français imprimé qui parut en France avec date certaine fut : *Les grandes chroniques de France*, édité chez Paquier-Bonhomme en 1476.

La plupart des ouvrages cités au catalogue ne portent aucune mention particulière : il en faut conclure vraisem-

(1) Un autre inventaire de bibliothèque fait en 1573 ne mentionne aucun ouvrage imprimé.

blablement qu'ils étaient manuscrits. Quelques-uns sont accompagnés d'une petite note descriptive : *In pergameno perpulcro — Bien vies en parchemin — En parchemin hystoriet — In papiro ligatus in corio nigro — In pergameno portativus — Loyet en cuir vert,* etc.

L'adjudication la plus élevée fut celle du *Boecius de consolacione cum glosâ,* acheté par Monsieur le Chantre pour la somme de 4 livres, 10 sols, 3 deniers. C'était sans doute l'exemplaire porté au catalogue avec la mention : *Cum glosâ Magistri Arnulfi, in pergameno perpulcro.* Aucun des autres articles n'atteignit ce prix élevé, ni même en approcha.

Parmi les plus chers, nous voyons :

« Une decretale », à M^tre Hugues de Mouchy (1), chanoine, pour 72 ^s.

« Glosa Dyonisii super Valerio Maximo », à M^r le Pruvost d'Arques, pour 37 ^s.

« Margarita poetica », au même, pour 27 ^s.

« Aulus Gellius. Noctium atticarum », à M. le Doyen de Dole, pour 22 ^s.

« Un livre de medecine en franchois », à Mr Pierre de St Amand (2), pour 22 ^s.

« Laurencius elegantiarum », à Mr Tybaut, pour 27 ^s (3).

(1) Hugues de Mouchy était un des trois exécuteurs testamentaires désignés par le défunt.

(2) C'est le bailli du chapitre qui assista à l'inventaire et présida à la vente.

(3) Le procès-verbal de la vente mentionne en outre quelques volumes vendus, avec les effets mobiliers, beaucoup plus cher. Mais la valeur de ces livres provenait sans doute des accessoires qui les accompagnaient plutôt que de l'ouvrage lui-même :

« Sire Jehan Dergny ung journet (diurnal) à l'usage de Rome, XXIIII ^s. I ^d.

« Maistre Jehan Dervilers I breviaire en papier à l'usage de Rome, XLIIII ^s. III ^d.

La vente des livres produisit 107 l. 14 s. 6 d.

Mais sur les 347 articles de l'inventaire, 293 seulement furent vendus. Le testateur avait disposé de quelques-uns par une clause spéciale ainsi conçue : « Et pour tant que j'ay intention de disposer de mes livres, se je n'en ay disposé plus adplain à leurre de mon trespas, je voeul que mes exécuteurs en disposent là où ils scavent ou puent sçavoir que je suis le plus affecté. Et voeul que aucuns desdits plus convenens soient mis au coeur de l'Eglise de Monsieur St Aumer, à ung leiz et à l'aultre » (1).

Ce produit de 107 l. 14 s. 6 d. paraîtrait bien mesquin, si nous ne tenions compte de la valeur beaucoup plus considérable de l'argent au xve siècle. Afin que l'on puisse juger approximativement de l'importance relative de ce chiffre, nous dirons que la vente de tout le mobilier très riche et très considérable de M^tre^ de Houplin, de son argenterie, de son linge, de ses vêtements fort beaux et très nombreux, n'a produit que 479 l. 5 s. 2 d. Si l'on

« Me Hughes de Mouchy 1 journet à l'usage de Rome, XL s. VI d.

« Sire Jehan Dergny ung breviaire à cloant (fermoir) d'argent, V l. II d.

« Maistre Jehan de Mouchy 1 breviaire à l'usage de Rome, IIII l. XIII s. III d.

(1) Malgré nos recherches nous n'avons pu savoir au juste ce que c'était que ces deux bibliothèques qui devaient exister de chaque côté du chœur, et dont il est plusieurs fois fait mention dans les documents du chapitre.

Nous signalons entre autres les trois articles suivants relevés dans un compte du chapitre pour l'année 1396 :

Item : Pro cathena qua liber santorum patrum jacet ligatus in choro a parte prepositi, IIII s.

Item : Pro cathena qua liber commendacionum juxta tabulam chori jacet ligatus, II s. VI d.

Item : Pro cathena qua hystoria scolastica jacet légata in choro, III s.

(Arch. du chap. de St-Omer. Rouleau pap. sur toile.)

tient compte des livres qui ne furent pas vendus, on verra que la bibliothèque du défunt formait au moins le quart de sa fortune mobilière, laquelle était très considérable.

Du reste, on jugera mieux encore de la valeur de l'argent à cette époque par les quelques articles suivants extraits du procès-verbal de vente :

La plus belle toile s'est vendue à l'aune. . . II s. VIII d.
» Une paire de linceux (draps), les plus chers. XXI s.
» Une cayèle à double fond . . . . . XX s.
» Quatre essuiores de mains . . . . . V s. VII d.
» Deux grans oreilliers sans toye. . . . . VI s.
» Ung buffet . . . . . XII s.
» Une ronde table à piet et coffret. . . . . XXIII s.
» Ung drechoir à deux enclastres (dressoir à deux compartiments) . . . . . XXV s.
» Ung drechoir à III aulmares (dressoir à trois vantaux) . . . . . LX s.

Inventarium librorum et litterarum Jacobi de Houchin pro tutela in custodia datorum Domino magistro Hugoni de Mouchy alteri executori, factum in domo ipsius de Mouchy, anno Domini M° IIII° LXXX°, die XXVI.a mensis Martii.

Libri theologie et annexarum cum diversis adjacentibus materiis.

Una biblia pulcra r° fol° incipiens : Quid enim.

Liber hierarciarum. In pergameno. Incipiens in r° f°.

Liber Boecii, de consolacione, cum glossa magistri Arnulfi Grebem nova. In pergameno, perpulcer.

Quadraginta omelie super Evangelia Beati Gregorii, incipiens : reverendissimo.

Sermo B^ti Bernardi abb. ad Prelatos : De bonis pastoribus mercenariis et furibus, in Dominica prima.

Scala nostra, alias Zedoarius. En pappier.

Manipulus florum sive extractiones originalium. Bien vies en parchemin:

Responsiones facte in sacro basiliensi consilio super IIIIor articulis.

Bohemorum per IIIIor doctores eximios. In pappiro.

Ung petit traictiet en papier, commenchant : a la loenge, etc. cum : des choses mondaines et de leurs vanitez.

Fasciculus temporum cum siderum observatione ad omne genus hominum. Impressus.

Quatuor dyalogi Gregorii.

Lactancius. Divinarum institucionum adversus gentes. In papiro.

Legenda aurea, vetus in pergameno.

Liber de dicatione ecclesie et consecracione ejusdem cum dispositione misse.

Simbolum quod discant fratres, in littera currente ytala.

Liber B. Augustini de vita christiana.

Rabanus.

Liber Jacobi de Theramo de consolatione peccatorum. Impressus.

Speculum præceptorum. Aliquæ propositiones propositæ coràm Papa et collegio cardinalium Petri de Alliaco cardinalis cameracensis.

Speculum humane vite. Impressus.

Sermones de Beata Virgine. In pergameno.

Quidam liber ubi sunt plura volumina. Pº : tres libri B. Ambrosii de officiis.

Liber Senece de remediis fortuitorum. Impressus.

Quidam liber ubi sunt plures epistole incipiens : inter clausos. In papiro ligatus in corio nigro.

Liber magistri Dominici : de arte notariatûs. Scriptus in littera ytalica. (Ponatur cum libris juris). In papiro.

Liber confessionum B. Augustini. Impressus.

Tertia pars libri de vita Jesu Christi. In pergameno.

Compendium veritatis theologice.

Collectarius super librum psalmorum. In papiro parvi valoris.

Excerpta a pluribus doctoribus, specialiter a Remigio B. Gregorii.

Parvus tractatus super decretalibus. In pergameno portativus.

De consolacione theologie magistri Johannis Gerson.

Passionarius abbreviatus et legendarum. In pergameno.

Sermones Henrici de Gandavo (1). In pergameno.

Flores B. Augustini super libris de civitate Dei. In pergameno.

Cassiodorus in libris epistolarum, de anima. En parchemin.

Omelie S. Augustini, Et P° : de hoc quod psalmista ait : Quis est hoc (sic).

Opiniones minus probabiles quas ponit magister Summarius cum pluribus extractis. In papiro.

De erudicione religiosorum. In pergameno.

Aliqui parvi sermones in uno libello. In pergameno.

Quidam alius libellus incipiens : de sacramento altaris.

Item plures sermones incipientes : ad sanctam et rectam confessionem.

Questiones quotlibetorum S^ti Thome. Impresse.

De remediis utriusque fortune, S^ti Thome de regimine principum, et Enee Silvii de fortuna.

Flores colecti ex libris Vincencii.

Expositio decalogi R^mi Johannis. Index impressus.

Liber (.....?) in sermones Johannis Chrisostomi.

Tractatus moralis de oculo.

Omnes epistole Hieronimi in uno grosso volumine impresso.

Liber Augustini de civitate Dei. Impressus.

Libri vite sive passiones sanctorum.

De unitate Ecclesie, de potestate pape et concilii.

Tractatus magistri Petri de Hassia. De reductione.

Efficienda ad causas cum pluribus aliis tractatibus.

Argumentum de Lyra (2) contra Judeos.

(1) Henri de Gand, docteur en Sorbonne, vécut au XIVe siècle. Il était désigné par ses contemporains sous le nom de Doctor solemnis. (V. Aub. Le Mire.)

(2) Nicolas de Lyre, religieux de l'ordre des Frères-Mineurs, naquit au XIVe siècle à Lyre ou Leyre, village de Normandie. Il a composé entre autre ouvrage un traité « De Incarnatione contra Judœos » (V. Aub. Le Mire.)

Epistole Nicolay de Clemengiis.

Psalterium glossatum (legavit Ecclesie B^ti Piati Siclinensis).

Expositio plurimorum et diversorum doctorum super psalterium.

Prologus psalmorum. In papiro parvi valoris.

Liber de claustro animæ. In pergameno.

Prima pars libri de vita Christi.

Liber pronosticorum futuri seculi cum pluribus auxionibus.

Quidam libellus de diffinicione virtutum theologalium et cardinalium.

Liber enchiridion B^ti Augustini.

Item unus alius similis.

Colecta ex sommâ Thome de veritate fidei.

Epistole Petri Blesensis.

Tractatus de Instructione simplicium confessorum Domini Anthonii, arch. Florenttni.

Gaufridus de Monte Florito poemata nova.

Sermones Bernardi abbatis super cantica canticorum.

Summa magistri Alani (1) in parvo libello.

Libellus in quo continentur plures libri sicut liber theologicus.

Omelia Origenis super Evangelio : Maria Stabat.

Liber sentenciarum.

Epistole XII ad Mahumetam principem Turcorum.

Sermones S^ti Bernardi.

Liber Augustini de variis loquendi regulis, sive poetarum præceptis.

Quidam liber metricus incipiens : Indicat auctores.

Quidam alius liber incipiens : Auctores medico.

Liber theologie trium dietarum Paradisi.

Augustini de civitate Dei auctoritates.

Diverse epistole Anthoni Panormiti.

(1) Alain ou Alanus naquit à Lille vers la fin du XIIe siècle. L'étendue de ses connaissances lui mérita de ses comtemporains le surnom de *Doctor universalis*. L'ouvrage ici indiqué est sans doute celui que Aub. Le Mire intitule « Summa ad prædicationis officium utilis ».

Tullius de Senectute.

Liber Pogii de miseria humana.

Tractatus de mendicitate spirituali magistri Johannis Gerson.

Macrobii Ambrosii Theodosii in sompnio Scipionis.

Meditationes B^ti Bernardi.

Viridarium consolationis.

Brevis somma de foro primatiali.

Quidam liber de turri sapientie.

Sermones in papiro incipientes : considero.

Liber moralium sive secretum secretorum.

Liber de regimine sacerdotum cum horis dicendis.

Tractatus B. Benedicti (1) de consideratione ad Papam Eugenium.

Libellus Hughonis de cantico (2) Beate Marie.

Allanus de Planctu nature (3) cum glosa.

Cordiale de quatuor novissimis.

Sermones incipientes : Hora est jam nos.

Aliqui sermones in uno grosso libro in pergameno cum primis foliis ruptis.

Liber primus de officiis ministrorum.

Guillebertus super cantica canticorum, in uno libello.

Elucidarium quœstionum.

Quidam libellus incipiens : Origo quorumdam.

Hymnarius glossatus parvus.

Itinerarium in Deum Rev^mi Bonaventure.

Plures epistole Bernardi abbatis.

Epistole B. Eusebii ad S. Damasum episcopus.

Amanus in Reginio cum epistolis Lotharii.

Libellus ad Renèrum conversum, cognomine corde benignum.

Sermones plures et Primo : In LXX^a glosa sequentiarium.

(1) Pour Bernardi.

(2) Hugues de Saint-Victor naquit au XIe siècle, vraisemblablement à Ypres, mais passa sa vie à l'abbaye de Saint-Victor dont il était chanoine régulier.

(3) Ouvrage écrit partie en vers, partie en prose. (V. sur Alain page 272, note 1.

Dialogus magistri Johannis Chrisostomi et B. Basilii.

Quidam liber cum primis foliis fractis incipiens : de fide.

Expositiones præcipuorum nominum sacre Scripture in alphabetum.

Expositiones omnium auctorum.

Aliqui sermones et Primo : Dominica prima post Epiphaniam.

Dialogus contra Maniceos.

De vita B. Gregorii liber.

Liber de miseria condit'onis humane Lotharii.

Sermones incipientes : Misit vos prædicare.

Cordiale de quatuor novissimis.

Bernardus super omeliis IIIIer Luce.

Liber incipiens : Da nobis Domine auxilium, ubi sunt diverse materie super Parabolis Salomonis.

Concilium Basiliense.

Liber de meditatione magistri Joh. Gerson.

Liber soliloquiorium B. Augustini.

Expositio sequentiarum.

Liber pro indoctis : de modo confitendi.

Liber Bernardi abb. De consideratione ad Eugenium.

Sermo de focaristis (1) Gerardi Groet.

Plures auctoritates diverse.

Liber incipiens : Hec est via.

Quoddam ordinarium de officio et horis.

Libri juris canonici et civilis.

Liber in papiro ubi sunt plura opera.

Liber aureus decretorum cum casibus brevibus et aliis.

Liber sermonis Innocentii pape tertii. En parchemin.

Extractus Bernardi super decretales in uno maximo libello. En parchemin.

Decretales cum Glosa.

(1) Gerardus Magnus (en flamand Groot et Groet) né à Deventer en 1340. Cet opuscule est cité par Le Mire comme encore inédit à l'époque où il écrivait.

Apparatus Dⁿⁱ Guidonis (1) de Barsio, arch. Bonanensi supra sexto libro decretalium.

Quiddam grossus liber in quo sunt plures materie incipiens : furtum sine effectu.

Bartholinia (2) parvi valoris.

Ordinarius magistri Tancreti (3), de ordine judiciorum.

Summa super processu judiciario. En papier.

Quedam glossa super jure que dicitur mercuriale Jo. Andree (4). In pergameno.

Casus breves super decreto per abecedarium.

Tractatus jurisdictionis Ecclesie.

Apparatus Domini Dini (5) De regulis juris.

Casus longi.

Casus breves in uno libello.

Summa de casibus parvis.

Prima particula de quinque ordinibus clericorum.

Singularia seu apices juris in causis criminalibus super quintum librum rubrice juris civilis.

Casus breves Bernardi.

Ordo judiciorum Egidii.

Textus Clementinorum nudus absque glosâ.

Rubrice juris civilis.

Rubrice juris canonici.

Unus liber compendialis juris incipiens de libelli oblacione.

(1) Guido Baifius, archidiacre de Bologne, vivait au XIIIe siècle.

(2) Peut-être le « Quœstiones et consilia » de Bartholus, très célèbre jurisconsulte de Pérouse. XIVe siècle. Ce manuel, d'après Le Mire, était aux mains de tous les étudiants de son temps

(3) Probablement Tancrède, archidiacre de Bologne, auteur de la collection des Décrétales, XIIIe siècle.

(4) Jean André, célèbre jurisconsulte de Bologne, vivait au XIVe siècle. Il a donné sur les Décrétales un commentaire qu'il a appelé *Mercuriale* parce qu'il y travaillait ordinairement le mercredi *(Mercurii dies)* (V. Aub. Le Mire.)

(5) Dinus, un des plus savants docteurs en droit de son temps, florissait en Italie au XIIIe siècle. (V. Moreri.)

Secundus liber decretalium, in papiro cum Glosa.

Principium textus decretalium.

Registrum libellorum plurimorum.

Liber dictus tabula compendiata super compendium summe confessorie incipiens : de Symonia.

De origine juris canonici. 22 [4].

Libri poetarum et poematum et grammatice et rhetorice.

Galterus de Castilione (1) Alexandridos. En parchemin.

Epistole et ode Oratii. In papiro.

Boccacius. De casibus virorum illustrium, ligatus in corio nigro.

Ysidorus ethimologiarum. En parchemin, loyet en cuir vert.

Epistole magistri Karoli Lovanii. Impressus.

Ung livre en papier : De Silvis, montibus et fluviis Bocacii, cum aliquibus operibus Ysidorii, Tholomei, Pomponii et aliis.

Salustius in Cathilenario et Jugurta. Impressus.

Preceptio Ciceronis de exordiis data ac de ceteris orationis partibus, epistolarum forme Gasparini (2).

Sophilogium ad amorem sapiencie. Impressus.

Les epistles de Othea dresse de prudence. En franchois.

Plura extracta ex libris rhetorum. En papier.

Boccacius de genealogia Deorum. En papier.

Lucanus glossatus. En parchemin.

Epistole Senece. Impressus.

Liber Marci T. C. ad Quintum fratrem, III libros....

De oratore. Scriptus in papiro.

Liber Francisci Petrarchi de constantia Griselidis mulieris.

Quidam sermones incipientes : venite ascendamus. In pergameno satis vetusto.

(1) Galterius ou Walterus de Castilione. Gautier de Castillon, né à Lille au XIIIe siècle, a composé un poème en dix chants sur les exploits d'Alexandre le Grand. Aub. Le Mire dit que de son temps ce poème était si estimé, que dans les écoles on négligeait pour lui la lecture des poètes anciens (V. Aub. Le Mire.)

(2) Gasparini de Bergame, grammairien célèbre, auteur de Commentaires sur Cicéron. XVe siècle.

Liber S^ti Ysidori de summo bono et Ecclesiastica institutione. In pergameno, satis pulcer.

Epistole Augustini ad Jheronimum.

Servius super Virgilium. Impressus.

Liber in papiro ubi sunt : P^o. certe expositiones super librum ethicorum et plura. Macrobius.

Ovidius de Pontho.

Virgilius. Eneydos.

Expositio Valerii Maximi. Impressa.

Liber de remediis bone fortune incipiens : cum res hominum.

Textus Valerii maximi. Impressus.

Margarita poetica de arte dictandi.

Epistolarum opus clarissimum incipiens : Albertus.

De..... *(omis dans l'inventaire)*. Impressus.

Hystoria trojana et rhetorica nova.

Decem Dyalogi Ysidori. Impressi.

Bartholonia in papiro parvi valoris.

Liber Tulli de officiis. Impressus.

Valerius Maximus dedictis et factis memoralibus Romanorum in textu solo, in papiro satis veteri.

Libri Senece plures, in uno volumine. Epistole ad Lucilium.

Ad Paulinum de Beneficiis, de remediis fortunarum, de virtute et questionibus naturalibus. Laurencii (1) Valee eleganciarum.

Liber et partes plures grammatice. Impressus.

Yconomica Aristotelis cum glosa.

Bocacius de Certaldo. De casibus virorum illustrium.

Salustius et Tulius de Amicia. Impressus.

Prefatio Bernardi Aretini in tres libros ethicorum. Impressus.

Liber de natura rerum, sive de apibus. In papiro.

Decem dyalogi.

Terentius. In papiro.

Bocacius. De genealogia Deorum.

(1) Laurentius Valla, patricien romain et chanoine de Latran. Il a fait un traité en six livres des élégances de la langue latine. Il mourut en 1457.

Alii libri rethorum et Epistolarum et poemata plura.

Liber Francisci Petrarchi vite solitorie. En parchemin hystoriet.

Epistola ad Eugenium Romanum Pontificem regis Cipri, cum aliis pluribus epistolis Cosme Raymundi.

Epistole Pogi Florentini Cancellarii, oratorisque clarissimi libri.

Liber rhetorice, sive manus officiorum Leonardi, Macrobii, Ambrosii, Theodorii. Commentum in sompnium Ciceronis.

Expositio fabularum metamorphoseos incipiens : a veritate, cum personis.

Bocacius. De genealogia Deorum.

Epistole Silvii.

Libellus S^ti Bernardi. De honestate vitæ satis moralis.

Moralia Gregorii. Impressus.

Dyalogi Basilii et Johannis.

Item alius liber elegantiarum.

Aulugelii noctium atticarum commentarium.

Item Matheolus.

Plures libelli in uno volumine. S^tus Crisostomus de eo quo nemo leditur ab alio.

Aristoteles ad .....? Morales Senece. Impressus.

Dyalogus quidam incipiens : glose magistri.

Marcus Tullius. Espistolarum familiarium.

Virgilius. Eneydos.

Oracio Marcii Tullii Ciceronis pro Pompeio.

Liber Francisci Petrarche.

Ovidius. De arte amandi.

De vita et moribus philosophorum et poetarum veterum. Impressus. Galterii Burlei (1).

Liber Eusebii, Jheronimi, Joviniani, cum pluribus operibus et epistolis. De morte Jheronimi.

Plures espistole Pogi Florentini.

(1) Gautier Burlei, théologien de l'université d'Oxford, vivait au XIVe siècle.

Item, Facecie Pogli. Impresse.
Item, Esopetus.
Tragedie Senece.
Sinonimia Bti Ysidori.
Epistole familiares M. Tullii ad Lentulum proconsulem.
Terencius. Impressus cum glosa.
Leonardus Aretinus in libros .....?
Tractatus Enee Silvii (1) ad regem Bohemie.
Tractatus musicalis.
Liber Pogii, de miseria humana.
M. Donati jurisconsulti oratoris.
Oratio ad illustrissimum Philippum Burgonie ducem.
Bucolicum et Georgicum Virgilii.
Dictionarius Mtri Joh. de Galandia : Incipiens : Vescor cum potior.
Dictionarius incipiens Nomen dirivatum, et est Ysidorus ethimologiarum.
Anticlaudianus.
Ciceronis oratio pro Sexto Roscio.
Parvus libellus, Ambrosius : de officiis, incipiens : unus verus.
Lactancius cum pluribus aliis materiis.
Liber Galterii Alexandridos antiqua littera.
Commentum Persii.
Dyalogus Luciani.
Persius.
Diverse epistole Anthoni Panormite.
Tullius. De Senectute.
Liber Pogii. De miseria humana.
Terencius.
Epistole Oracii ubi est tractatus de Prœcepto... in principio.
Alanus de planctu nature.
Diverse epistole Laurentii Valle.
Enee Sylvii in uno libello.
Titulus de Nobilitate.

(1) Enee Sylvius Bartholomeus Piccolomini, qui devint pape et prit le nom de Pie II.

Epistola xii ad Mahumetam turchum.

Seneca. De Beneficiis.

Boecius. De disciplina scholarum.

Ovidius. Heroydum.

Metamorphoseos liber.

Primus libellus, ubi sunt plures epistole, et incipit : Antea siccarii.

Epistole Aristotelis ad Alexandrum.

Facecie Pogii.

Epistole Oracii.

Salustius. Ovidius de Remedio. Ovidius de Ponto. Boecius, de disciplina scolarum.

Ovidius. De tristibus.

Compotus magistri Allexandri.

Stacius. Thebaidos.

Dyalogus Mafei Vegii (1) cum quibusdam epistolis Tullii. In principio.

Divinatio quarumdam diversarum rerum, alphabetum. Impressus.

Esopus grecus.

Gaii (2) Sollinii, Appollinaris Sidonii epistolarum libri.

Excerpta. Phisialogus.

Leonardi Aretini utriusque lingue oratoris in ypocritas invectiva.

Petri Pauli Vergerii (3) historici ad Ubertinum Carinensem Leonardi.

(1) Maffee Vegio, prêtre italien, chanoine de Saint-Jean de Latran. Il a composé plusieurs ouvrages de piété et de morale ainsi que quelques dissertations littéraires écrites en latin avec beaucoup d'élégance. Il vivait au xve siècle. (V. Moreri.)

(2) Gaius, nom inconnu. Le scribe aura mal entendu et écrit Gaius pour Caius. Caius Solinus est en effet un grammairien latin. Les savants s'accordent peu sur l'époque à laquelle il vécut. Les uns le font contemporain de l'empereur Auguste, les autres de Pline. (V. Moreri.)

(3) Pierre-Paul Verger ou Vergerius, philosophe, juriscon-

Liber Gerardi (1) de matrimonio Paule et Paulini.

Quedam expositiones figurarum rethorice, incipientes : rethorica est.

Dyalogus pulcerrimus contra Manicheos.

De vita B^ti Gregorii papæ. Liber primus.

Fabule Aniani.

Ars dictandi.

Tractatus brevis musice.

Quidam liber Senece metricus.

Epistole M^tri Petri Blesensis.

Epistole Candidi (2) ad Bartholomeum episcopum Mediolanensem.

Tullius de officiis.

Tullius ad Titum Atticum, Catho major, alias de Senectute. Impressus.

Tractatus dictaminis, et Boecius de consolacione philosophie.

Expositiones Ovidii metamorphoseos.

Tobias. Juvenalis.

Tabula libri metamorphoseos in arte metrica.

Ovidius. De arte amandi.

Lactancius. De hominis exitio ad Demetrianum.

Boecius. De consolacione philosophiæ.

Commentum super Thimon Platonis et super Macrobium.

De sompnio Scipionis.

Aristoteles. De sompnio et Vigilia.

Commentum super Ovidio de arte.

sulte, orateur et historien, vivait en Italie au xve siècle. Il fut le précepteur des enfants d'un des princes de Carrari, seigneurs de Padoue, dont il a fait l'histoire. (V. Voreri.)

(1) Gerardus Magnus. Quoique ce traité ne soit pas indiqué par Aubert Le Mire parmi les ouvrages de Gerard Groot ou le Grand, il se rattache trop directement à la question de Focariis ou Focaristis pour n'être pas du même auteur.

(2) Probablement Candidus December, lettré italien qui vécut à Milan au xve siècle.

Summula Johannis (1) de arte dictatoria.
Glosa super Boecio de disciplina.
Enee Silvii ad regem Ladislaum.
Summa dictaminis Richardi de Posis.
Tobias. Ysidorus ethimologiarum. Anianus.
De speciebus et figuris rethorice incipiens : ad peticionem.
Ovidius. De Factis.
Liber metaphisice primus in uno libello.
Apologus Laurencii Vallè in Pogium.
Noviciorum studia.
Compotus.
Ars dictandi.
Quidam liber in Rigino.

Libri medicine, cyrurgie et astrologie.

Aliqua dicta utilia extracta de libro compilato per D. Vitalem de Furno quondam cardinale, intitulata : De diversis infirmitatibus. En pappier.

Galienus in Ysagogis.

Ung livre de medecine en franchois.

Quidam liber medicine incipiens : Enax rex Arabum, ubi sunt plures materie medic'ne. In pergameno.

Liber appellatus Allasale Arabia de medicinis simplicibus contra morbos uniuscujusque membri.

Teorica planetarum.

Cronogia conformis.

Liber de observandà sanitate. Jo. de Tolleto.

Unus liber Alberti Magni, incipiens de equis.

Astrologia Marciani Macer.

Liber metricus.

Centiloquium Ptholomei cum commento Hali.

Liber de medicina corporali et utili hominibus.

Dispositio Domini Ulbertini : de corearia.

Liber de speciebus, incipiens : omnia que.

(1) Peut être Jean, grammairien, né à Alexandrie, contemporain du calife Omar, auprès duquel il aurait vainement intercédé pour la conservation de la bibliothèque d'Alexandrie.

Plutarchus.
Liber incipiens : Domino suo... de omnibus membris.

Livres en françois de diverses materes.

Le secret parlement de l'homme contemplatif.
L'exil de maistre Alain.
Le Roman de la Rose.
Ovide. De l'art d'aimer en franchois.
Ung quatrieme commenchant : feru en l'oeul.
Ung livre commenchant : reverence.

Livres de musicque.

Chincq livres de canchons petis et ung grant coyer.
Trois moyens.
Trois grans livres de messe et de mottés, et ung quoyer.
Deux moyens à messes.

Dans un inventaire spécial des papiers du défunt, parmi plusieurs titres concernant ses affaires domestiques, nous avons trouvé les titres de quelques livres que nous citons aussi :

Ars moriendi hystoriatus.
Ars lectoria Sancte Ecclesie.
Gesta Dagoberti regis.
Un partie d'un metamorphose.
Mater herbarum.
Ung livre de canchons commenchant : pour danser l'Amorisque.
Ung aultre commenchant : ad cenam.
Liber pater familias. *(Serait-ce ici l'excellent livre de famille d'un usage si répandu aux siècles passés?)*
Ung légendaire à usage de Rome.
Ung psaultier.
Une vigilles et commendaces.

L'article suivant de l'exécution nous apprend comment fut accomplie la volonté de M^tre^ de Houchy au sujet des

livres qu'il léguait à l'église collégiale, d'après le choix de ses exécuteurs testamentaires :

« En ensuyvant lad. desrenière volunté dud. trespassé, ont « esté délivrés à Maist. Mahieu Dausse, maist. et rechepveur « de la fabricque d'ichelle église de St Aumer, dix des livres « dud. testateur qu'il a samblé estre les plus conveniens pour « mectre et atacher au coeur de lad. eglise ; Est ascavoir, dont « les noms s'ensuyvent :

« Primes : Ung gros livre ou sont toutes les epistles de S[t] « Jerome.

« Moralia Gregorii.

« Super libros decretalium. Ysidorus.

« Rabanus. De natura rerum.

« Omelie B[i] Gregorii.

« Expositiones plurimorum doctorum super psalterium.

« Epistole B[i] Bernardi.

« Passionarius sive legenda aurea.

« Epistole B[i] Augustini ad Jeroninum.

Enfin, pour n'omettre aucun des détails que nous fournit notre document sur cette vente de livres au xve siècle, nous ajouterons qu'elle dura cinq jours, ce qui ne témoigne pas en faveur de la rapidité des liquidations à cette époque. Un article du compte des « despens » de l'exécution porte en effet :

« A Baudechon des Groissellières, huyssier de messeigneurs « pour avoir cryet par cincq jours à la vendicion des livres es- « tans en guarde à l'ostel de Maistre Hughes de Mouchy, pour « chacun jour VI [s]. ; et pour avoir esté annonchier à S[t] Bertin « et en plusieurs lieux XII [d] ; sont XXX [s]. XII [d].

LE CARTULAIRE DE GOSNAY

(*Bibliothèque de Béthune, 3 vol. in 4 ms parch.*)

(Communication de M. E. Dramard, membre correspondant.)

Le village de Gosnay, à quatre kilomètres de Béthune, possédait autrefois deux couvents de l'ordre des chartreux, l'un d'hommes, l'autre de femmes. Le premier a presque complètement disparu. Il comprenait des propriétés assez étendues tant dans la paroisse même de Gosnay que dans celles environnantes, et ses archives paraissent avoir eu une certaine importance.

Il y a plusieurs années, la ville de Béthune profita de l'occasion qui s'offrit à elle d'acquérir, à la vente d'un savant collectionneur du pays, un recueil de pièces qui se composait de la majeure partie des pièces de son chartrier. Ces documents semblent n'être pas connus de ceux qui s'occupent d'histoire locale. M. Ch. d'Héricourt, en particulier, n'en fait pas mention dans sa notice sur Gosnay, insérée dans le *Dictionnaire historique du Pas-de-Calais*, où cependant il cite un certain nombre de documents originaux relatifs à ce village. C'est pourquoi j'ai cru intéressant d'appeler l'attention sur celui dont je présente ici une description sommaire.

Au moment où il fut constitué, le Cartulaire des Chartreux de Gosnay formait trois volumes auxquels on avait donné, à cause de la couleur de leur reliure, les noms de

livre blanc, *livre noir* qui servaient à les désigner d'ordinaire.

Ces trois volumes ne sont pas parvenus dans leur état primitif. Ce que possède aujourd'hui la bibliothèque de Béthune n'est que le reste du Cartulaire tel qu'il existait dans les archives du couvent à une époque qu'il n'est pas possible de déterminer d'une manière certaine, mais qui, suivant toute vraisemblance, est celle de la révolution ; le recueil a été lacéré et les feuilles dispersées ; ce n'est que postérieurement qu'elles ont été recueillies par quelque appréciateur éclairé de cette sorte de documents, peut-être même par un des anciens chartreux qui en a religieusement sauvé les épaves. Elles ont été réunies en trois volumes correspondant aux anciennes divisions du Cartulaire et reliées à une époque pouvant remonter à trente ou trente cinq ans.

Il ne faut donc pas s'étonner si les trois volumes actuels contiennent bien des lacunes ; mais la perte des feuillets qui manquent n'est sans doute pas de tout point irréparable. D'abord tous n'ont peut-être pas été complètement détruits, et il se peut faire que quelques débris isolés se trouvent en la possession de collectionneurs ; grâce aux progrès faits par la science de la bibliographie, il serait possible, dans cette hypothèse, de découvrir les détenteurs de ces débris et d'obtenir des copies qui suppléeraient aux lacunes. Mais où l'on peut surtout espérer trouver à remédier en grande partie au mal, c'est dans le dépôt des archives départementales conservé à Arras.

Le fonds de Gosnay qui y a été constitué est assez riche en documents relatifs aussi bien à la chartreuse d'hommes ou du Val Saint-Esprit (1), qu'à la chartreuse de femmes

(1) V. dans le mémorial d'Harbaville, tome Ier, l'anecdote qui a valu à ce lieu le nom de Val Saint-Esprit.

dite du Mont-de-Marie. Pour ne nous occuper que de la première, on y trouve une collection de pièces allant de l'année 1320, époque de la fondation du monastère, à l'année 1781 et se composant de : 4 plans, 10 liasses, portefeuilles ou cartons et 438 chartes isolées. Il ne faudrait pas croire que toutes ces pièces sont les originaux mêmes des titres dont le cartulaire n'est que la copie ; car cette copie, même quand elle était intacte, était loin de contenir un aussi grand nombre de pièces ; et le fonds d'Arras serait dans ce cas beaucoup plus riche que le cartulaire de Béthune. Il n'est même pas certain que toutes les chartes copiées dans ce cartulaire se trouvent aux archives départementales ; mais parmi les pièces qu'elles contiennent, il en est beaucoup qui n'ont qu'un intérêt historique secondaire et qui, bien qu'ayant pu faire partie des archives de Gosnay, ne peuvent être rangées dans la classe des chartes proprement dites, telles sont par exemple : les cueilloirs, terriers, livres de cens, registres de comptes, pièces relatives à des contestations, tous les papiers qui se trouvaient dans un grand établissement et qui se rencontrent aujourd'hui même dans presque toutes les maisons particulières, sans pour cela constituer des titres de propriété, ou de créances.

Le premier volume, ou plutôt le premier Recueil du cartulaire de Gosnay, contient ce qui reste du *Livre Blanc* exécuté dans la première moitié du xve siècle. En tête se trouve une table à laquelle manquent le premier et les derniers feuillets. Le texte lui-même ne commence qu'au 21e feuillet; d'autres lacunes se remarquent après les folios 28. 41. 47, 56, 71 ; le volume s'arrête au folio 87. Le verso du folio 67 est en blanc et porte en travers le mot *vacat ;* c'est par suite d'une inadvertance du copiste qui s'en accuse naïvement dans un avis obligeant qu'il fait au lecteur en ces termes, pour lui éviter des recher-

ches : « Querès au premier feuillet en suivant, et ne vous arrestés pas à ceste seneslre ; c'est la faulte de moy escripvain que ay oublié ceste page. »

C'est, des trois, le plus incomplet puisqu'il ne contient en tout que 47 feuillets, dont 43 de texte ; mais la table fournit les indications nécessaires pour compléter les lacunes intermédiaires, puisqu'elle donne le titre des chartes transcrites sur les feuillets qui manquent. Les recherches à faire aux archives, ou ailleurs, ainsi que je l'ai indiqué, seront de la sorte rendues plus faciles. Il n'y aurait d'incertitude à l'égard de la nature des chartes manquant que pour celles qui étaient transcrites à la suite du folio 87; car, par une singulière coïncidence, la table s'arrête précisément au même endroit. Il faut en conclure sans doute que la transcription de ce volume n'a pas été achevée. Les débris du *Livre blanc* qui forment ce premier volume devaient se trouver en grande partie en assez triste condition quand l'amateur auquel nous en devons la conservation les a réunis, car ils portent de nombreuses traces de nettoyage. L'opération du reste a été bien faite et ce manuscrit est aujourd'hui en fort bon état. L'écriture en est belle et facilement lisible. Les titres sont les uns en latin, les autres en français, quelques-uns dans le langage du pays qui s'est conservé dans le patois parlé encore aujourd'hui.

Le plus ancien porte la date de 1323. Ces chartres concernent les localités de Béthune, Gosnay, Chocques, La Buissière, Bruay, Gonnehem, Foucquereuil, Eps (Nord), La Couture, Molinghem et Nœux.

Le second Recueil comprend les restes du cartulaire désigné sous le nom de *Livre noir* et exécuté en 1453. Il commence ainsi : « C'est la table de ce présent livre auquel sont mises et escriptes par manière de coppie toutes les lettres, cens, rentes, revenus, prez, boys, pos-

sessions quelconques, venans et appendans à l'église du Val-St-Esprit-lez-Gosnay, de l'ordre des Chartreux, avec les amortissements d'icelles. Icelluy livre faict et escript en l'an mil IIIIC et chincquante-trois, ou temps d'esté, par Jehan Maupetit, fils de Collart, demeurant à Chocques. » Ce titre dispense de plus ample description. Ajoutons seulement. quant à l'état où il nous est parvenu, quelques brèves indications. L'écriture en est très belle, large et lisible ; elle fait honneur au calligraphe de Chocques où son espèce a sans doute disparu depuis longtemps. Le volume, plus complet que le précédent, a reçu par les mêmes causes que lui sans doute, des détériorations plus graves ; plusieurs feuillets sont érodés ; ceux portant les numéros 122 et 125 ont été légèrement mutilés; des bandes de parchemin en ont été enlevées et ont fait disparaître à l'un une ligne, à l'autre deux lignes d'écriture.

Quelques lacunes existent en divers endroits. Comme au précédent recueil la table facilitera les moyens d'y suppléer. Le volume s'arrête au folio 150 ; il contient en tout 79 feuillets de texte, plus la table.

Le troisième volume contient les restes de deux cartulaires exécutés dans la première moitié du XVIe siècle; il commence au f° 25 et contient aussi plusieurs lacunes (folios 32, 96, 107, 112, 118). La première partie s'arrête au f° 128. Ensuite viennent les restes d'un autre recueil de pièces présentant aussi des lacunes et finissant au f° 127 qui le complète.

Au v° du f° 47 et f° 48 sont deux titres d'une écriture toute différente de celle du reste du recueil, plus récente et paraissant indiquer qu'un blanc était resté à remplir à cette place pour la transcription des deux titres égarés peut-être au moment où il fut rédigé. Même observation pour le f° 107.

Ce recueil a en tout 112 folios, c'est le plus gros des

trois ; il n'a pas de table ; l'écriture est belle et très lisible, quoique serrée.

Tels sont les renseignements généraux qu'un examen fort sommaire permet de donner sur cet important manuscrit dont, malgré ses lacunes, il est heureux qu'une bibliothèque publique ait pu s'enrichir. Il serait bien à souhaiter maintenant que l'on en fît l'objet d'une étude approfondie. Ce serait assurément un travail long et difficile ; mais on y recueillerait des renseignements de toute nature sur l'histoire d'une région jusqu'à présent assez peu explorée. Les archives d'Arras fourniraient, comme je l'ai dit, des documents précieux, ainsi que les archives de la Chambre des comptes de Lille, et celles de Paris. Il en est de même d'un autre manuscrit relatif également à Gosnay, mais dont je regrette de ne pas connaître le possesseur actuel. Il a appartenu autrefois à l'auteur de l'histoire des Français de divers états, Monteil, et a pour titre : *Comptes de recettes et dépenses des hôpitaux d'Arras, de Gosnay depuis l'année 1307 jusqu'en l'année 1336* (in f° ms-bas).

Enfin, dans sa notice sur Gosnay citée plus haut, M. d'Héricourt cite fréquemment un document qu'il appelle *Manuscrit des chartes* et *Manuscrit de M. de la Plane*, dont il ne donne aucune description, mais qui pourrait bien être un recueil formé de fragments des *Livres blanc* et *noir* manquant au cartulaire que possède la bibliothèque de Béthune.

Comme on le voit, les documents originaux ne manqueraient pas à qui voudrait étudier à fond l'histoire de cette intéressante localité.

UNE RECTIFICATION

Dans la notice que nous avons donnée sur l'église des Jésuites, aujourd hui chapelle du lycée de Saint-Omer (1), nous avons décrit les sujets qui ornent les métopes de la corniche régnant tout autour de l'église, à l'intérieur. L'on sait que ces métopes contiennent une série de sentences s'appliquant plus ou moins à un sujet placé au milieu, et que chaque sentence ou courte phrase est séparée de la précédente et de la suivante par un motif décoratif, arabesque ou personnage qui n'a point de rapport immédiat avec lesdites phrases ou sentences, et leur est quelquefois tout à fait étranger.

Les métopes nos 40 et 42 sont occupées chacune par un personnage en buste, la tête recouverte d'une toque à plumes et vêtu d'un costume du XVIe siècle semblable à ceux de l'époque de François Ier. Dans le champ, à côté de chacun de ces personnages, se lit une inscription en petits caractères. Celle du n° 42 est bien RECESSVS. Mais celle du n° 40, qu'une mauvaise lecture nous avait fait croire être DIABOLVS, est réellement DISSOLVS. Notre première lecture n'avait en effet aucune raison d'être, et nous ne savions comment l'expliquer, tandis que la leçon DISSOLVS, qui est la vraie, jointe à l'inscription du n° 42, se justifie très facilement. Pendant que les PPs. Jésuites construisaient leur nouvelle église, ils faisaient des démarches pour l'enrichir de reliques qu'ils ne possédaient pas encore, ou d'objets propres à être exposés à la vénération des fidèles. S'étant adressés au Saint-Père, ils obtinrent les corps de deux martyrs, saint Disole et saint Recesse. Ce fut le 13 mai 1618 que ces précieuses reliques arrivèrent à Saint-Omer, où elles furent reçues avec toute la solennité possible par les PP. Jésuites de cette ville. Le *Diarium* du collège nous fournit à cet égard la mention suivante :

(1) Statistique monumentale du Pas-de-Calais, tome II, n° 18.

« 12 maii.—Tulimus in curru SS. Martyrum Disoli et Recessi corpora et capita Aria. Retulimus 13, solemni pompa Audomarum, insigni pietate, et delata primum in Ecclesiam S^ti^ Audomari, ubi, 14, sacro dicto a decano, per S. Bertini abbatem habita est concio : relata sunt vesperi a prandio cantate vesperæ; hora 8^a^ cantato Te Deum, ignem in foro et area accensi sunt. »

Ce fut probablement pour rappeler ce fait que les RR. PP. firent insérer les bustes des deux saints parmi les métopes de la corniche, dans l'intérieur de leur église en construction. Les préoccupations qu'amenèrent les guerres incessantes dont les environs de Saint Omer furent le théâtre, nuisirent nécessairement au développement de la dévotion envers les saints martyrs. Aussi résolut-on, en 1650, de rétablir avec une grande pompe le culte de saint Disole et de saint Recesse. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le *Diarium* du collège français, à la date du 9 juillet :

« Ad redintegrandum SS. Martyrum Dizoli et Recessi cultum, qui hac importunitate temporum ac bellorum videbatur aliquantum refrixisse, excitata solemnitas novo ornatu et splendore. Erectus obeliscus vario illustris emblemate et ingenti spectabilis magnitudine, qui a solo in fornicem usque pertingeret : erat que omnium emblematum ut magna varietas, sic unus scopus, idemque propositum : videlicet, Quis nos separabit a charitate Christi ? tribulatio an angustia; et cum esset hujus apparatus species augusta, toto octiduo seu novendiali SS^tis^ Martyribus sacro, tantus fuit tum populi, cum etiam optimatum ac sacerdotum qui ad aras facerent concursus, quantum abhinc vigenti annis communi omnium ore ac sensu feratus visus haud fuisse. »

Ce sont les deux seules fois où il soit question de saint Disole et de saint Recesse dans le *Diarium* des Jésuites de Saint-Omer.

L. Deschamps de Pas.

Saint-Omer, Imp. H. d'Homont.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

Séance du 1er décembre 1883.

Présidence de M. J. BUTOR.

La séance s'ouvre à huit heures par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, lequel ne donnant lieu à aucune observation est adopté.

M. le Président donne connaissance de la liste des ouvrages déposés sur le bureau et reçus dans le courant du mois qui vient de s'écouler, soit comme hommages, soit à titre d'échanges. Elle est comme il suit :

Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois, tome XVII, 1re livraison.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, 35e année, t. XXXVI, n° 9, septembre 1883.

Revue historique, 8e année, t. XXIII, nov.-déc. 1883.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle, — partie technique, 2e série, t. XIX, XXXIXe de la collection,

11e livraison, novembre 1883, — partie littéraire, 2e série, t. XVIII, XXXVIIIe de la collection, 5e livraison, novembre 1883.

La Flandre, Revue des monuments d'histoire et d'antiquités, 10e livraison, année 1883.

Les artistes Artésiens au Salon de 1883, par M. F. Le Sergeant de Monnecove.

Messager des sciences historiques de Belgique, année 1883, 3e livraison.

La bataille du Val de Cassel de 1328, par le docteur P. J. E. De Smyttère (de Cassel).

Le Journal des Savants, octobre 1883.

Trésors archéologiques de l'Armorique occidentale, album en chromolithographie, publié par la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, 4e livraison.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 14e année, 11e livraison, novembre 1883.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1883, n° 3.

Bulletin de la Société de secours des amis des sciences, fondée le 5 mars 1857 par L. J. Thénard. Compte-rendu de la gestion du conseil d'administration pendant l'année 1882-1883.

Quelques observations sur les premières monnaies des comtes de Flandre à propos d'une monnaie inédite de Lens, par M. Deschamps de Pas.

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance.

1° — M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception des exemplaires de la 127e livraison du Bulletin destinés aux sociétés françaises correspondantes.

2° — Circulaire de M. le Président de la commission de Rédaction du Répertoire des travaux historiques, demandant que les sociétés savantes veuillent bien vérifier si dans le volume paru relatif à l'année 1881, il n'y a pas eu quelques omissions involontairement commises, et de lui signaler celles qu'on pourrait retrouver. Il désirerait

en même temps que l'on recherchât si le répertoire a fait figurer les autres périodiques ou les livres parus dans le département pendant ladite année 1881. — Renvoyé à M. l'abbé Bled et à M. Deschamps de Pas.

3° — Circulaire adressée par la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin, faisant connaître la délibération prise par elle pour appeler l'attention bienveillante de M. le Ministre des Beaux-Arts sur les découvertes de Sanxay, faites par le P. de la Croix, et lui demander de prendre les mesures nécessaires pour en assurer la conservation. — L'assemblée appréciant l'importance des découvertes de Sanxay, se joint au vœu émis à ce sujet par la Société historique et archéologique de Pontoise, et décide qu'il sera écrit dans le même sens à M. le Ministre des Beaux-Arts en son nom.

— L'ordre du jour appelle l'élection des membres du bureau pour l'année 1884. Un premier scrutin est ouvert pour la nomination du Président. Le dépouillement fait connaître que la majorité des voix est acquise à M. J. Butor.

Le scrutin pour la vice-présidence exige trois tours; le dépouillement du dernier donne la majorité à M. J. Lepreux.

M. L. Deschamps de Pas est réélu secrétaire général pour cinq ans.

Le bureau pour l'année 1884 se compose donc ainsi qu'il suit :

Président : M. J. Butor.
Vice-Président : M. J. Lepreux.
Secrétaire général : M. L. Deschamps de Pas.

— M. le Président entretient l'assemblée des démarches qu'il a cru devoir faire dans le but de trouver un local pour installer d'une manière suffisante la bibliothèque de la Société, afin de pouvoir rendre celui qui a été mis à sa disposition par M. le Ministre de l'Instruction publique dans l'intérieur du Lycée, et dont celui-ci paraît avoir besoin. — Il est décidé que l'on s'adressera à l'adminis-

tration municipale à l'effet d'obtenir un emplacement dans les bâtiments appartenant à la ville, et dans le cas d'impossibilité absolue, d'accorder à la Société une subvention annuelle qui lui permettrait de trouver plus facilement un local convenable et suffisamment spacieux.

— Il est procédé ensuite à l'élection d'un membre correspondant proposé dans la séance précédente. Un scrutin est ouvert, et le candidat ayant obtenu la majorité voulue par le règlement, M. le Président proclame M. Adelia Enchéry, notaire à Vanault-le-Châtel, en qualité de membre correspondant. Avis lui sera donné de sa nomination.

— M. Butor propose à l'assemblée en qualité de membre titulaire, M. Doazan, ancien receveur des finances. Cette proposition étant appuyée, l'élection est, conformément au règlement, renvoyée à la prochaine séance.

— Le Secrétaire général dépose sur le bureau le travail de M. le comte de Brandt de Galametz, membre correspondant à Abbeville, sur le prieuré de St-André-lès-Aire. Ce travail, qui paraît très complet, comprend une courte notice historique avec la liste des prieurs, un détail des biens formant le temporel du prieuré, un obituaire et quelques chartes inédites, le tout accompagné de nombreuses notes. Il est terminé par une notice généalogique sur la famille de Crésecque à qui l'on doit la fondation du prieuré, notice qui n'est point déplacée à la suite de ce qui concerne le prieuré lui-même. Il est donné lecture des préliminaires et de la notice historique. L'assemblée l'écoute avec intérêt : elle décide que ce travail consciencieux sera inséré dans un des prochains volumes de ses Mémoires et que des remerciements et des félicitations seront adressés à l'auteur.

— La séance est ensuite levée à neuf heures et demie.

Séance du 12 janvier 1884.

Présidence de M. J. BUTOR.

La séance s'ouvre à huit heures par la lecture du pro-

cès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant présentée, le procès-verbal est approuvé.

M. le Président rend compte des démarches qui ont été faites pour procurer à la Société un local convenable en remplacement de celui qu'occupe actuellement sa bibliothèque dans une des salles du Lycée. Il résulte des diverses entrevues qu'il a eues à ce sujet avec M. le Maire, que l'administration municipale se rend maintenant parfaitement compte de la nécessité qu'il y a de procurer à la Société un emplacement définitif qu'elle puisse aménager de manière à y recevoir les livres composant sa bibliothèque, sans avoir la crainte de devoir en opérer l'enlèvement dans un bref délai, ces déménagements successifs ne pouvant que nuire à la conservation des volumes. M. le Président annonce qu'en conséquence l'administration municipale promet de faire son possible pour procurer à la Société ce local dont elle a besoin.

M. le Président donne à l'assemblée la nomenclature des ouvrages parvenus depuis la dernière réunion et reçus soit à titre d'hommages, soit comme échanges. En voici la liste :

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 11e série, t. XXI, XXIXe de la collection, années 1883 et 1884, 3e fascicule, 4e trimestre.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), 24e année, 1883, nos 8 et 9, août-septembre.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e et 3e trimestres de 1883.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 14e année, décembre 1883.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, septembre à décembre 1883, t. XIX, nos 9 à 12.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, t V, 3e livraison, et t. VI, 1re livraison.

Bulletin de la Société académique de Brest, août 1880.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1883, 37e volume, 7e de la 3e série.

Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, t. VIII, 1er et 2e fascicules.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de l'arrondissement de Valenciennes, 35e année, t. XXXVI, nos 10 et 11, octobre et novembre 1883.

Revue d'Alsace, 12e année, nouvelle série, t. XII, octobre à décembre 1883.

La Flandre, Revue des monuments d'histoire et d'antiquités, 3e série, t. VI, XIVe de la collection, 11e et 12e livraisons.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle, partie technique, 2e série, t. XIX, XXXIXe de la collection, 12e livraison, décembre ; — partie littéraire, 2e série, t. XVIII, XXXVIIIe de la collection, 6e liv., décembre.

Mémoires de l'Académie de Stanislas 1882, CXXXIIIe année, 4e série, t. XV.

Société des sciences et arts de Vitry-le-Français, t. XI, 1881.

Répertoire des travaux historiques (pour l'année 1882), t. IIe, no 2.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, 3e série, t. IX.

Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai, t. XVIII.

Travaux de l'Académie nationale de Reims, 72e volume, année 1881-82, nos 3 et 4.

La bataille du Val de Cassel de 1328, par le docteur P. J. F. De Smyttère.

Le prieuré de Chamonix : documents relatifs au prieuré et à la vallée de Chamonix, recueillis par M. J. A. Bonnefoy, publiés et annotés par M. et Perrin, vol. IVe.

La châsse de Gimel (Corrèze) et les anciens monuments de l'émaillerie, par Charles de Linas.

Le Journal des Savants, novembre et décembre 1883.

Les petits mereaux de plomb d'Arras aux types des monnaies, par L. Dancoisne.

Revue de l'art chrétien, t. II, 4e livraison, XXXIVe de la collection.

Inventaire des archives de la ville de Bruges, publié sous les auspices de l'administration communale, section première, Ire série, tables et glossaire flamand, par E. D. W Gailliard.

Annual report of the Board of Regents of the Smithsonian institution showing the operations, expenditures, and condition of the institution for the Year 1881.

Le Secrétaire général procède ensuite au dépouillement de la correspondance.

1° — Lettre de M. le bourgmestre de Bruges annonçant l'envoi du volume de tables de l'Inventaire des archives de cette ville. — Ce volume figure parmi ceux déposés sur le bureau.

2° — Circulaire de la Société héraldique, annonçant la distribution prochaine de la table du 3e volume, et faisant connaître que la Société doit se réorganiser sur de nouvelles bases.

3° — Annonce de l'envoi par l'intermédiaire du service des échanges internationaux, d'un volume adressé à la Société des Antiquaires de la Morinie par la Smithsonian Institution, des Etats-Unis. (Ce volume est déposé sur le bureau.)

4° — Circulaire du P. de la Croix relative aux découvertes de Sanxay, demandant que les sociétés savantes interviennent auprès du Ministre pour obtenir l'acquisition au compte de l'Etat du lieu de ces fouilles afin d'en assurer la conservation.

5° — M. le président de la Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, remercie la Société des volumes qui lui ont été envoyés.

6° — M. le Ministre remercie de la communication qui lui a été faite de deux feuillets de parchemin, formant la couverture d'un registre de compte existant aux archives de St-Omer, et annonce que lesdits feuillets seront renvoyés aux archives par les soins du Ministre de l'Intérieur.

— L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre titulaire. Un scrutin est ouvert et le dépouillement ayant fait connaître que le candidat avait obtenu l'unanimité des suffrages, M. le Président proclame M. Furcy Doazan en qualité de membre titulaire. Avis lui sera donné de sa nomination.

— M. l'abbé Bled a la parole pour commencer la lecture d'un travail sur le *zoëne* ou paix entre les bourgeois de St-Omer. On trouve dans les textes produits par les archives que l'usage de cette paix, c'est-à-dire de la composition pour homicide, dura jusqu'au XVIIe siècle. Après avoir étudié l'origine de la composition, qui était née chez les Germains, et qui n'est autre qu'un dédommagement pécuniaire d'un dommage causé, et l'avoir suivie chez les Saliens et les Francs, l'auteur aborde l'emploi de la composition à St-Omer. Il démontre que les Francs, restés dans le pays à la suite de la conquête, ont absorbé les Morins et ont dû par conséquent imposer leurs usages dont la conservation fut assurée par les éléments germains qui vinrent s'y ajouter, ce que prouve du reste la persistance du flamand dans le langage usuel. Saint-Omer reçut la foi chrétienne d'apôtres d'origine germanique. Il en fut de même de la loi. Un des rouages essentiels de celle-ci était le *Paiseur ou appaiseur* dont le rôle était de rétablir la paix troublée par une cause quelconque entre les bourgeois. Cet emploi ne paraît pas avoir existé, organisé en tribunal à St-Omer, c'étaient les mayeur et échevins qui présidaient le tribunal *d'asseurance*, et prononçaient *l'appaisement* par la composition pécuniaire.

L'heure avancée force l'auteur à interrompre cette lecture écoutée avec beaucoup d'intérêt par l'assemblée qui insiste pour que M. Bled veuille bien la continuer à la prochaine réunion.

— Avant de clore la séance, le Secrétaire général demande la parole pour déposer un travail de M. l'abbé Haignéré, membre correspondant. Ce travail est inti-

tulé : « Etat récapitulatif des décimateurs dans les paroisses du diocèse de Boulogne qui font partie des arrondissements de Béthune, de Montreuil, de Saint-Omer et de Saint-Pol. » Le Secrétaire général lit l'introduction écrite par l'auteur pour faire ressortir l'utilité de ses recherches. — L'assemblée appréciant l'intérêt que présente le travail si consciencieux de M. l'abbé Haignéré, décide qu'il sera envoyé à la commission des impressions, pour être inséré dans l'un des prochains volumes. Elle adresse de plus ses remerciements à l'auteur.

— La séance est ensuite levée à dix heures moins un quart.

Séance du 2 février 1884.

Présidence de M. J. BUTOR.

La séance est ouverte à huit heures. Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant présentée, le procès-verbal est approuvé.

A propos du passage de ce procès-verbal relatif aux démarches tentées pour arriver à se procurer un local convenable pour placer la bibliothèque de la Société, M. le Président donne lecture de la lettre suivante que M. le Maire de Saint-Omer lui a envoyée en réponse à la demande qui a été faite :

Hôtel-de-Ville, le 23 janvier 1884.

Le Maire de la ville de Saint-Omer à Monsieur le Président de la Société des Antiquaires de la Morinie.

St-Omer.

Monsieur le Président,

A la date du 13 décembre 1883, vous m'avez fait l'honneur de m'adresser une demande de local pour votre bibliothèque.

J'ai soumis cette demande au Conseil municipal qui l'a renvoyée à la commission du budget, laquelle a conclu au rejet, par les motifs suivants :

« Après examen, votre commission est obligée de reconnaître » que la Ville n'a présentement aucun local disponible à mettre » à la disposition de la Société des Antiquaires de la Morinie » et que, quant à accorder une subvention annuelle à la dite » Société pour l'objet précité, elle se garderait bien de vous le » conseiller, cette Société toute intéressante qu'elle soit pour » les services qu'elle rend chaque jour à l'histoire du pays par » ses savantes recherches, n'a pas en définitive un caractère » assez local pour imposer à notre ville une charge complète- » ment en dehors de ses attributions.

» Pour les raisons que nous venons d'exposer, nous croyons » donc qu'il est impossible de donner suite à cette demande. »

Ces conclusions du rapport de la commission ont été adoptées par le Conseil municipal dans sa séance du 28 décembre 1883, qui a prononcé le rejet définitif de votre demande.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous en donner avis et de vous prier de vouloir bien agréer, avec mes regrets, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Maire de Saint-Omer,
E. DUMÉRIL.

L'assemblée après cette lecture décide que ladite lettre sera reproduite intégralement et sans commentaires au procès-verbal de la séance. Elle charge ensuite le Secrétaire général d'adresser à M. le Maire le volume de « Tables des Bulletins et Mémoires publiés par la Société des Antiquaires de la Morinie » dans les cinquante premières années de son existence et de lui signaler les 162 articles spéciaux consacrés à Saint-Omer dans lesdites publications indépendamment des mentions nombreuses relatives à cette ville qui se trouvent encore çà et là. Ceci pour répondre à l'étrange assertion du rapporteur de la commission du budget municipal.

M. le Président fait connaître la liste suivante des ouvrages déposés sur le bureau et reçus depuis la dernière réunion, soit à titre d'hommages, soit comme échanges : *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Cler-*

mont-Ferrand, n° 19, août, septembre et octobre 1883.

Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, IVe volume, 5e livraison, 1er janvier 1884.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, année 1884, janvier, 68e liv.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome VIII, n° 117, 2e trimestre de 1883.

Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, tome VIII, 3e fascicule.

Bulletin de la Société bibliographique et des Publications populaires, 15e année, janvier 1884.

Revue historique, 9e année, tome XXIVe, 1re livraison, janvier-février 1884.

La Flandre, Revue des monuments d'histoire et d'antiquités, année 1884, 1re livraison.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. — Partie littéraire, 2e série, tome XIX, XLe de la collection, 1re livraison, janvier. — *Partie technique,* 2e série, t. X, XLIIe de la collection, 1re livraison, janvier.

Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

Messager des sciences historiques ou Archives des arts et de la bibliographie de Belgique, année 1883, 4e livraison.

Société archéologique de Bordeaux, tome VIII, 1er et 2e fascicules, mars et juin 1881.

Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschaft (Der Gesellschaft Für Vaterlandische Alterthümer) in Zürich, XLVIII. Denk maler aus der Feudalzeit im Lande Uri. (Das Kastchen von Attinghusen). Von H. Zeller-Werdmüller.

Glossaire archéologique du moyen âge et de la Renaissance, par Victor Gay, ancien architecte du gouvernement, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, 2e fascicule.

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance.

1° — M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception des exemplaires de la 128e livraison du Bulletin destinés aux Sociétés françaises correspondantes.

2° — Programme des concours ouverts pour les années 1885 et 1886 par l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

3° — Circulaire adressée par M. le Directeur des Beaux-Arts, faisant connaître que des réunions des délégués des beaux-arts auront lieu aussi cette année à la Sorbonne, à la même époque que la réunion des délégués des Sociétés savantes, du 15 au 19 avril prochain.

4° — La Société des Antiquaires de Zurich accuse réception des livraisons 125 à 128 du Bulletin, et annonce l'envoi du XLVIIIe fascicule des « Mittheilungen ».

— L'ordre du jour appelle la reddition des comptes de l'exercice 1883. M. le Trésorier a la parole pour exposer les différents faits relatifs à sa comptabilité, qui se résume ainsi qu'il suit :

Recettes, y compris l'encaisse au 1er janvier 1883	4598 75
Dépenses	2318 20
Reste au 1er janvier 1884	2280 55

Il dépose sur le bureau ses registres et les pièces justificatives à l'appui de son compte.

M. le Président désigne pour faire partie de la commission de vérification desdits comptes, MM. Du Hamel, l'abbé Bled et d'Argœuves, et leur demande de présenter leur rapport à la prochaine séance.

— M. Pagart d'Hermansart auquel avait été renvoyé la lettre de M. Janvier, membre de la Société des Antiquaires de la Picardie, au sujet d'expériences aérostatiques faites à Saint-Omer, peu de temps après la célèbre découverte des frères Montgolfier, fait connaître qu'il n'a rien trouvé dans les archives qui eut rapport à ces expériences.

— M. l'abbé Bled signale divers documents historiques

concernant l'abbaye de St-Jean-au-Mont-lez-Thérouanne, contenus dans l'ouvrage publié par M. Ignace de Coussemacker sur la commanderie de Saint-Antoine de Bailleul, et mentionne également plusieurs pièces concernant les Etats d'Artois, insérés parmi les pièces justificatives de l'histoire généalogique de la maison de Tramecourt. Il lit au sujet de ces deux ouvrages la note suivante :

M. Ignace de Coussemacker vient de publier une curieuse notice sur la Commanderie de St-Antoine de Bailleul. Ce fut, comme on le sait, dans les bâtiments de cette Commanderie que les moines de l'abbaye de St-Jean-au-Mont s'établirent après que Charles-Quint eut fait raser leur monastère près de Thérouanne. Bon nombre de pièces, jusqu'alors inédites, publiées par ce savant et infatigable chercheur, complètent l'histoire de l'abbaye de St-Jean-au-Mont, écrite par M. l'abbé Robert et récemment éditée par la Société des Antiquaires de la Morinie (1). Nous citerons particulièrement parmi les pièces justificatives :

1° Une charte de Charles VI (20 février 1407), roi de France, qui soustrait l'abbaye de St-Jean à la juridiction des bailli, échevins et seigneurs temporels de Thérouanne. Pièce II.

2° Un acte de Charles-le-Téméraire (14 octobre 1472) relatif à l'annexion de l'abbaye de la Cappelle (hameau des Capples, commune des Attaques) à celle de St-Jean-au-Mont. P. VI.

3° Une homologation des titres perdus, accordée à l'abbaye de St-Jean par Philippe II, le 20 août 1563. P. XVI.

4° Une confirmation de ses privilèges, par Philippe II, le 18 mars 1568. P. XVII.

5° L'acte par lequel Philippe II autorise les moines de Saint-Jean à s'établir à Bailleul, 1er septembre 1568. P. XVIII.

6° L'usage de la mitre confirmé par les évêques d'Ypre et de Saint-Omer à l'abbé de Saint-Jean, 19 mars 1583. P. XX.

7° Un échange entre les religieux de Saint-Jean et les jésuites d'Ypre, juillet 1585. P. XXI.

8° Une convention entre l'abbé de Saint-Jean et l'évêque et les échevins d'Ypre, 4 juin 1598. P. XXIII.

(1) Mémoires des Antiq de la Morinie, tome XVIII.

9° Les bailli... de la ville d'Ypre accordent à l'abbaye de St-Jean le droit et les privilèges de bourgeoisie, 6 février 1599. P. XXV.

10° Sentence rendue par l'évêque d'Ypre dans un différend entre l'abbaye et le curé de St-Nicolas d'Ypre. 31 décembre 1607. P. XXVI

11° Inventaire des titres, papiers, monnaies, etc, concernant l'abbaye de Saint-Jean... le 4 mai 1718. P. XXIX.

12° Des extraits d'un manuscrit existant à la bibliothèque royale de Bruxelles concernant l'abbaye de St-Jean-au-Mont. M. J. de Coussemacker en a extrait un obituaire qui fixe plusieurs dates laissées incertaines par M. l'abbé Robert.

De même, M. le comte de Brandt de Galametz dans sa belle et savante *Histoire généalogique de la maison de Tramecourt,* si richement éditée, ne sert pas seulement la gloire d'une illustre famille. Au cours même de l'histoire de la maison de Tramecourt se rencontrent nombre de documents et renseignements d'un intérêt plus général pour la connaissance des mœurs et usages des temps passés, sur l'ancienne topographie du pays et la distribution des terres, sur les paroisses, abbayes et seigneuries de la contrée. Parmi les piéces justificatives, plusieurs sont fort curieuses et d'un haut intérêt historique : ainsi la reconnaissance, éditée sur l'original, de l'emprunt contracté en 1191 par Renaud de Tramecourt devant St-Jean d'Acre ; la liste des gens d'armes de l'establie de Sainct-Omer, en 1314, etc. D'autres fournissent sur les Etats d'Artois, tenus à Arras en 1414 et à Saint-Omer en 1657 et 1661, des détails circonstanciés et instructifs. Ces derniers documents sont d'autant plus précieux que les renseignements n'abondent pas sur les Etats de notre province, et ils intéressent d'autant plus notre Société, qu'elle vient de publier un travail de M. Pagart d'Hermansart sur les Etats d'Artois à Saint-Omer (1), travail qui a été remarqué par plusieurs revues savantes.

— La parole est conservée à M. l'abbé Bled pour continuer la lecture de son travail sur le *zoene*, commencée dans la dernière séance.

(1) Mémoires des Antiq. de la Morinie, tome XVIII.

L'auteur fait connaître dans cette partie les circonstances qui amenaient la conclusion de la paix entre les parties, les formalités qui l'accompagnaient et ses conséquences. Celui qui s'était rendu coupable d'un outrage ou d'un meurtre envers un de ses co-bourgeois, se trouvait naturellement banni des limites de la commune, par jugement des échevins. Il lui était interdit sous des peines très graves et même capitales d'enfreindre son ban. L'on conçoit que dans ces conditions il tint à se réconcilier avec la famille de l'offensé. Ses parents pouvaient aussi prendre l'initiative et essayer de faire la paix. Mais le coupable devait accomplir lui-même les formalités qui l'accompagnaient.

L'auteur nous fait connaître, dans un récit très attachant, la marche à suivre pour arriver à la conclusion de la paix et les cérémonies de réparation de l'outrage qui étaient très solennelles. Un procès-verbal en était rédigé par le greffier. Mais outre la cérémonie proprement dite qui était la marque ostensible et publique de la réconciliation, le coupable avait à supporter les frais assez considérables qu'entraînait le *zoene*. Pour les couvrir, l'offensé ou sa famille pouvait réclamer la contribution des parents du coupable suivant le degré de parenté.

Après l'accomplissement des formalités indiquées et le paiement des frais, la réconciliation entre les deux familles de l'offenseur et de l'offensé était considérée comme définitive. Le violateur de la paix jurée, quel qu'il fut, devait subir le dernier supplice sans pouvoir obtenir de pardon. De plus les intéressés pouvaient se faire délivrer une attestation de l'acte passé. Cela servait à empêcher les représailles de la part des enfants de l'offensé.

L'assemblée écoute avec un vif intérêt ce récit, dont la suite est renvoyée à une autre séance, et M. le Président se faisant l'organe de tous remercie M. l'abbé Bled de sa lecture si attachante.

— La séance est ensuite levee à neuf heures et demie.

Le Secrétaire général,

L. DESCHAMPS DE PAS.

Cérémonial de la réparation pour « Burgaige » à Saint-Omer en 1318.

(Communication de M. l'abbé Bled, membre titulaire, extraite d'une étude sur la réparation pour homicide, qui paraîtra prochainement dans les *Mémoires*.)

La réparation pour « Burgaige » se faisait avec un cérémonial très solennel et tout rempli de ce symbolisme si cher aux peuples naissants, et que les Francs ont particulièrement aimé.

Nous donnons ici le plus ancien acte de ces sortes de solennités que contiennent nos archives communales. Outre qu'il est inédit et antérieur à tous ceux déjà publiés, il nous présente, mieux qu'aucun autre, par ses détails plus circonstanciés, la forme et la pensée de cette cérémonie (1).

En l'an de grace mil CCC et XVIII le Diemenche après le Nativité S. Jehan Baptiste, el moy de Jung, ausi que a eure de tierce, Lambert Coezelin d'Esperleke venu, as le samedi devant, en le prison de le ville, de plain jour, à le semonce et apel Ph. d'Aire lieu tenant du Castelain de S. Omer qui l'avoit apelé à Esperleke, très le joesdi devant, et dit en teil manière que il venist dedens tierch jour amender à Willaume Tour, borgois de S. Omer, et à le ville, che que il avoit meffait. Li dit Lambert au dis jour de Diemence et eure dite, appeliés d'amender selonc les us et coustumes de la ville, descendit de le prison de le ville

(1) M. Giry déclare n'en avoir pas trouvé d'antérieur à 1341, *Hist. de St-Omer*, p. 223.

avec le dit lieu tenant du Castelain et plusieurs ses amis et parens, et s'en ala à le maison Jehan Harevare, et estant sere le maison qui fait l'un corun du markiet ensi comme on vas as le porte bouliziene, maieurs et eschevins, leur conseil, et plusieurs clers et lais, chevaliers, escuiers et borgois estant as miedi devant le porte de le hale as nichierf, appelées de rechevoir et veir l'amende dudit Lambert, liquels Lambert avoec plusieurs ses parens et amis Robert de Biaule, sire Nicole filg Monsieur de Licques et plusieurs autres, en le main dudit lieu tenant du Castelain qui le tenoit par le giron *(par un pan de sa robe ou tunique)* en samblance de prisonnier, sans solers et sans cauches *(bas ou chaussettes),* les tiniens *(les bretelles)* de ses braies pendans desous se cote sour ses gambes nues, en cote, tous deschaus, les manches de le cote renversées, sans caperon, tous descauvelelés *(échevelé),* un tison ardant de le longeur d'aune et demie ou plus en se main, s'en vin amenés près dudit Castelain par le giron, si comme dit est, dusques au lieu le maieur eskevins et li consaus estoient, devant le porte de le halle dite, mus de le dite maison Jeh. Arrevare le petit pas, et comme li dis Castelain et Lambert et leur compangnie furent venu en presence des dessus dit maieurs eskevins et conselg et plusieurs autres, parla li dis Castelain pour le dit Lambert en manière que s'ensuit : « Signeur, vees chi Lambert Coezelin » lequel j'apelai à loy selonc les libertez et loy de le ville de » S. Omer que il venist amender dedens tiert jour le meffait que » il meffist a Willaume le Tour, borgois de S. Omer, a le ville et » à ledite partie, liquel Lambert y est venus et dedens terme pour » faire l'amende tele que il apartient selonc les libertez, franchises et costumes de le ville, et recognoit que quant ung estranges meffait à 1 borgois, et il ne le veut amender, ou il le » laisse à amender après che que il est apelés dedens tierch jour » par le castelain, vous, Signeur, poes abattre et ardoir se maison, se il vous plaist; et che reconnoist li dis Lambert, et vous » soupplie comme chieus que est venus pour amender le par loy, » et ensi que il apartient que vous en voellies rechevoir l'amende.» Dont dist li dis Lambers : « Ainsi le reconnois-je, et le vous soup» plie, Signeur. » Et adont, en signe d'amende li dis Lambers rendi

le tison ardant à sire Mathiu Bollart, le maieur, liquels le rechut en lieu d'amende ; et tendi li dis Lambers le giron a Willaume le Tour liquels le rechut en lieu d'amende. Et che fait, tendi li dis Lambers le giron au maieur primement, et puis à tous les eschevins qui présent y étaient, et jura en le main du clerc à tous jours bone pais sans fraude et malangren de lui et des siens à Willaume le Tour primement, et puis as maieurs et eschevins, et à toute le loy et puis à tous les bourgois de le ville. Et de la le mena li sire en le prison de le ville pour atendre loy et jugement d'eschevins sour le fait.

Présent à che appellés Monsieur Aliaune de Berkain chevalier Bailli, le sire de Liskes, Robert de Biaule, Colart de Lisques, Huc de Berneval, Bertaud de Drancourt chevalier, messire Tourbet, Raoul de Frannes, etc., etc.

(*Arch. Munic.* Registre au renouvellement de la Loy, E, fol. XII.)

Il n'est pas besoin d'expliquer au long le symbolisme de cette cérémonie. Rappelons seulement que le tison enflammé mis aux mains du coupable et présenté par lui au mayeur était destiné à rappeler le droit d'*Arsin* auquel il reconnaissait s'être exposé. En terminant, l'agresseur, en son nom et au nom des siens, jure de garder la paix avec la ville et ses bourgeois. Il était donc devenu lui et sa parenté en *Faide* véritable avec la ville.

C'est une chose digne de remarque que cette réconciliation de toute une commune avec la parenté d'un individu qui a maltraité un de ses bourgeois. Nous touchons peut-être ici au véritable principe qui a présidé à la formation des communes. Cette association, commerciale plus tard, et finalement politique, n'aurait été à l'origine qu'un engagement à se considérer comme membres d'une même famille et à entrer en Faide contre celui ou ceux qui lèseraient les droits de l'un des associés. Ainsi la préoccupation d'assurer la vengeance privée et de garantir par là la sécurité commune aurait précédé l'in-

tention commerciale des Gildes ou Corporations dont l'existence est constatée au XIe et Xe siècles.

Cette hypothèse paraîtra plus plausible encore pour quiconque se rappelle la place immense, le rôle considérable de la vengeance privée chez les peuples d'origine germanique, et la nécessité de se grouper pour mieux résister aux conséquences de cette barbare coutume sous la féodalité.

RAPPORT FAIT AU ROI

par l'abbesse de l'abbaye de Sainte-Colombe de Blandecques.

(Communication de M. le comte de Braudt de Galametz, membre correspondant à Abbeville.)

L'abbesse de Sainte Coulombe de Blendesque, lez Saint Omer, tient amorty soubz le Roy, de l'ordre de Citiaux, le corps de leur eglise et abaye contenant XIIII mesures de terre et LXXII mesures III quartiers et demi de terres gaignables qui doivent à pluseurs seigneurs x livres par an. Item mesure et demi de pré et XXII mesures de Ries. Item en Rentes d'argent par an XVIII livres IX s. IIII deniers et IIII rasieres un quarteron et II picotins de blé avecques moienne justice. Item ont le tiers en la disme de la ville du patronnage de la cure et les II pars de l'ostelage, et sur ce doivent livrer au curé son vivre. Item ont XV livres et une rasiere de blé sur le moulin qui est en la parroisse à ceulx de Saint-Omer. Item ont un molin dedans leur abaye et sy ont XXII hommes de fief a denombrer. Item ont a Rouguestor leur maison nommée le Val, assise emprés Pastures, contenant XXI mesures de terre. Item LXX mesures de terre ahanables et les II pars des dismes sur leurs terres et sur les terres du seigneur de Fontaines ou Val, et XX s. de rente sur LXVI mesures de terre et justice moyenne. Item à Raquiguehem VII quartiers de terre sur quoy elles doivent demi quartier d'avoine et III deniers et le tiers des dismes. Item XVI s.

de Rente par an. Item XVI livres XVI deniers IIII chappons et II gelines de Rentes pour l'office de la celeuerie. Item a Verdesque, leur maison prez, jardins et ausnoys XXX mesures, VII ˣˣ et XII mesures de terre ahanable, quartier et demi et le VIᵉ de la disme. Item a Campaigne, VI livres II s. VI deniers de Rente et XXII s. a le consterie et XVIII s. VI deniers à l'ostelliere, et doivent sur une partie de leurs terres ahanables a pluseurs seigneurs VI livres, et elles ont II rasieres de blé de Rente. Item ont les dismes sur le terre de Lestore, et LXII mesures à Lestores. Item à Saint Omer XLIIII livres XVII s. de Rente, III rasieres de sel et III rasieres de brays. Item ont en Boulenois leur maison de Veannes, contenans terres, manoirs, bois, dont les LXII mesures sont frances et les bois (blancs). Item en la paroisse des Anchiens en Boulenois, IIII ˣˣ et XV mesures de terre, XVIII livres XIX s. et IX deniers de rente, XII chapons, IIII gelines XIIII oysons, XIIII poquins d'avoine et VII boisteaux de blé avecques la justice. Item en ladicte ville un franc homme. Item ont a Waringuehem X s. de rente, XLII solz et X rasieres de blé a Saint Martin d'Aire XVI solz VI deniers obole, III chappons, une geline I buisceau d'avoine et V rasieres de blé ; a Longuenosse IIII livres de rente VI rasieres et VII quarterons de blé avecque XIIII s. VI deniers et demi rasiere d avoine. Item a Halines, XII solz, a Esproulesque, XIIII solz parisis. Item à Heringuehen XX solz de rente pour l'estelliere et IIII rasieres de blé, à Saint Omerglise VI livres XVI solz VI deniers, une poise de froumaige, XXIIII rasieres III quartiers de blé et XX rasieres d'avoine, en la parroisse de Merch, et d'Oye VI livres VI solz et XXI rasieres de sel ; a Boningnes une rasiere de sel ; a Bechin une rasiere de blé ; es bois de Quercamp mesure de bois ; a Esquerdes, V rasieres de blé; a Wavrans, a Rumilly VIII rasieres de blé, et sur la disme qui queurt a Estrees une mesure de blé. Item a Boncourt

en Boulenoys, VI poquins de grain. Item a Goumyngue-hen, III quartiers de blé. Item a Quelmes une rasiere d'avoine. Item IX mesures de bois le seigneur de Tien-bronne. Item a Lestoquoy, X mesures de bois de lez les bois du seigneur de Cohen. Item le tiers es dismes de Wavrans et en la parroisse de Rinch. Item une dimette en la parroisse de Linguy. Item en la parroisse de Tien-bronne sur les terres du Vametant, la disme. Item la disme d'Estrées empres Monsterueil, les dismes de la Folie en Boulenois; une petite dimette a Recque en Boullenois. Item une petite dimette a Audinghetin Quinquenet sur les terres de Nidon en partie. Item une rasiere de blé d'une dismette à Assinghem en la parroisse de Rumilly. Item la disme de Soieke sur quoy il convient trouver aux religieusez chappellain. Item ont les dictes religieuses la donnoison de la cure de Witteque et le chappellerie de Saint Riquier en (*mot barré*). Item ont un fief tenu de leur eglise en la parroisse des Auteues en Boullenois, qui vault par an LXXIII S. VI deniers, et trois hommages qui sont tenus de chascun a VII solz VI deniers de relief quant il eschiet, et puent valoir par an.

Lesdictes religieuses ont en la parroisse de Auteux quatre hommages qui se Relievent quant le cas y eschiet, chascun de VII picotins d'avoine, de XXVIII solz parisis et IIII gelines.

(Archives nationales P. 137. fol. 81 v° et 82 v°.)

UNE ÉLECTION D'ABBÉ

à Saint-Augustin lez-Térouane en 1755

(Communication de M. le comte Brandt de Galametz, membre correspondant à Abbeville.)

Le 25 juin 1755, dans la maison de la Tête-de-Loup, rue Saint-Jean en Lestrée à Arras, Hugues Bourdrel, natif d'Aire, abbé de Saint-Augustin-lez Térouane et député ordinaire des Etats d'Artois, rendait le dernier soupir. D'après les inventaires faits le même jour à Arras dans cette maison qu'il occupait et le surlendemain dans son abbaye, les religieux de cette abbaye étaient au nombre de vingt-trois, dont seize en résidence et les sept autres dans leurs bénéfices, savoir :

1° F. Ferdinand Dauchy, prieur, âgé de 54 ans, natif d'Aire, profès du 29 juin 1723, (curé de Rincq en 1708.)

2° F. Antoine Defebvrin, sous-prieur, âgé de 48 ans, natif de Lisbourg, profès du 25 août 1729.

3° F. Pierre Harache, âgé de 40 ans, natif de Saint-Omer, profès du 30 mai 1740.

4° F. Milon le Cointe, âgé de 35 ans, natif de Saint-Omer, profès du même jour.

5° F. Ignace Riquart, receveur, âgé de 34 ans, natif d'Armentières, profès du 26 juin 1741.

6° F. Charles Marche, âgé de 36 ans, natif d'Aire, profès du même jour.

7° F. Joseph Thevelin, âgé de 35 ans, natif d'Armentières, profès du 13 août 1742.

8° F. Emmanuel Dauchy, âgé de 30 ans, natif d'Aire, profès du 26 février 1746.

9° F. Louis Loquety, âgé de 29 ans, natif de Saint-Omer, profès du 27 avril 1749.

10° F. Augustin Pigouche, âgé de 32 ans, natif de Boureck, profès du même jour.

11° F. Jean-Baptiste Van Steemberghe, âgé de 29 ans, natif de Ghyvelde, profès du même jour.

12° F. Alexis Baelde, âgé de 32 ans, natif d'Ypres, profès du même jour.

13° F. Hugues Wautier, âgé de 26 ans, natif de Ham, profès du 26 novembre 1752.

14° F. Godefroy Wiscart, âgé de 26 ans, natif d'Isberghe, profès du 23 juin 1754.

15° F. Nicolas Delalleau, âgé de 58 ans, natif de Gonnehem, profès du 29 juin 1723 (absent).

16° F. Norbert Courtin, âgé de 33 ans, natif de Bergues-Saint-Winock, profès du 26 février 1746 (absent).

Bénéficiers.

1° F. Martin Vigreux, âgé de 75 ans, natif de Nielles-lez-Bléquin, profès du 1er juin 1710, curé de Bayenghem-lez-Eperlecques.

2° F. Robert Pagart, âgé de 60 ans, natif de St-Omer, profès du 1er janvier 1720, prévôt de Beauregard.

3° F. Etienne d'Affringues, âgé de 50 ans, natif de Saint-Omer, profès du 13 avril 1721, curé de Rebecq.

4° F. Herman Peuvrel, âgé de 48 ans, natif de Saint-Omer, profès du 28 août 1729, demeurant à la prévôté de Beauregard.

5° F. Liévin Hollebecque, âgé de 40 ans, natif de Stiembecq, profès du 11 mars 1729, curé de Winnezelle.

6° F. Claude Aclocque, âgé de 37 ans, natif de Saint-Omer, profès du 30 mai 1740, curé de Rincq.

7° F. Gilbert Leroux, âgé de 31 ans, natif de Douai, profès du 19 juillet 1745, curé de Stavele.

Les religieux de l'abbaye de Saint-Augustin ayant obtenu du roi Louis XV de procéder à l'élection d'un abbé, le jour en fut fixé au 10 août suivant : ses commissaires délégués pour y faire procéder furent le duc de Chaulnes, gouverneur de Picardie et d'Artois, M. de Beaumont, intendant de Flandre et d'Artois, et F. Ignace Crespin, abbé de Saint-André-au-Bois, de l'ordre de Prémontré.

L'ordre des votes se régla ainsi : le prieur d'abord, puis l'ancien prieur, ensuite chacun des religieux à son rang de profession. Après serment, *manu pectori apposita*, de nommer suivant leur conscience le plus digne et le plus capable de gouverner au spirituel et au temporel, chaque bulletin fut déposé dans l'urne ; il devait comprendre trois noms : au premier appartenait 3 voix, au deuxième 2 voix et au troisième 1 voix. Le dépouillement amena le résultat suivant :

1° F. Liévin Hollebecq, curé de Winnezelle, âgé de 40 ans, eut 6 premières voix,
4 deuxièmes voix
et 7 troisièmes voix ; au total : 33 voix.

2° F. Charles Marche, professeur de théologie, âgé de 36 ans, eut 7 premières voix,
2 deuxièmes voix
et 3 troisièmes voix ; au total : 28 voix.

3° F. Ferdinand Dauchy, prieur, âgé de 54 ans, eut
3 premières voix,
3 deuxièmes voix
et 4 troisièmes voix ; au total : 19 voix.

4° F. Joseph Pagart, prévôt de Beauregard, âgé de 60 ans, eut 8 deuxièmes voix
et 3 troisièmes voix ; au total : 19 voix.

Il arriva donc que 7 premières voix, 6 deuxièmes voix

et 6 troisièmes voix s'égarèrent : ce qui fut d'autant moins surprenant que l'abbé de Saint-André avait appris, dès son arrivée le 8, la candidature de sept ou huit prétendants dont une d'un religieux (Emmanuel Dauchy), âgé de 30 ans, qui malgré tout ce qu'il fit, eut trois premières voix et nulle autre ensuite.

Le F. Liévin Hollebecq était atteint d'une infirmité pouvant le mettre bientôt hors d'état d'exercer : aussi les commissaires, de l'avis de l'abbé de Saint-André, recommandèrent le F. Marche au ministre d'Argenson et à l'ancien évêque de Mirepoix chargé de la feuille des bénéfices. Mais, après leur départ, les brigues recommencèrent, même de la part d'un religieux qui n'était pas dans l'élection : l'abbé de Saint-André écrivit à M. de Mirepoix une nouvelle lettre ; elle arriva le jour de sa mort et le cardinal de la Rochefoucauld le remplaça pour la feuille des bénéfices. Une lettre du général de l'Ordre, alors à Dommartin, le pressa vivement en faveur du F. Marche, et il fut nommé à la fin de septembre ou au commencement d'octobre. (Les lettres-patentes portant nomination de D. Charles Marche sont datées du 28 septembre 1755 et furent enregistrées au 20e registre aux commissions du Conseil provincial d'Artois, f° 870.)

L'abbé Charles Marche mourut à l'abbaye de Saint-Augustin le 30 mars 1777 : le gouvernement royal lui avait imposé 2400 livres de pension lors de sa nomination ; à sa mort, l'abbaye comptait vingt religieux et bénéficiers.

(Extrait de la chronique manuscrite de l'abbaye de Saint-André-au-Bois et des archives du Conseil provincial d'Artois aux Archives du Pas-de-Calais, B. 740.)

Le trespas du bon duc Philippes de Bourgogne
en sa ville de Bruges
Le XVe *jour de jullet, anno mil quatre cens* LXVII.

(Communication de M. L. Deschamps de Pas, membre titulaire.)

Ledit jour icelluy de Bourgogne termina vie par mort en sa ville de Bruges et fut trois jours après son trespas le face descouverte affin que il fut veu de tous ceulx quy avoient envie de le veoir, et le jour enssuivant fut faicte procession généralle afin de prier Dieu pour son âme.

Le XXIIe jour dudit mois, son corps fut porté en l'église Sainct Donat dudict Bruges accompaigné de plusieurs grandz prélatz, lesquelz précédoient plusieurs personnes accoustrées en deul ayant torses ardentes en leurs mains aveq les armes dudit duc y atachées et ayant aussy les mesmes armes atachées à leur poictrine, plusieurs héraulx précédoient led. corps vestus de leurs cottes d'armes ayant chaperons de deul en la teste.

Lequel corps estoit porté de quatre notables chevaliers acoustrez en deul.

Ledit corps estoit couvert de ung couvertoir de drap d'or estendu jusques en terre que quatre chevaliers à teste descouverte tenoient à quattre boultz, sur lequel couvertoir de drap d'or y avoit encoires ung couvertoir de drap d'or plus petit sur lequel y avoit une espée d'or.

Après sieuvoit le comte de Charolois acoustré en deul, et après luy marchoient sept princes l'un après l'aultre,

après lesquelz marchoient plusieurs chevaliers et escuiers tous vestus de noir ayant le chaperon sur l'espaule.

Et depuis l'hostel dudit s^gr^ duc jusques à l'église Sainct Donas, y estoit mise en bonne ordonnance la bourgoisie dudit Bruges aveq les mestiers à deux costés des rues, ayant torses ardantes en leurs mains ausquelles torses estoient atachées les armes desd. bourgoisie et mestiers.

Et estant led. corps en la pompe susd. porté en lad. église fut enterré au chor audevant du grant autel ou il fut l'espace de six ans et jusques ad ce que led. conte de Charrolois le feist mener en Bourgogne aux chartreux de Digeon, comme led. duc de Bourgogne en son temps lui avoit chargié de faire.

Le deul de sa mort fut très grand, car il avoit esté saige, vaillant et vertueux prince, et long temps règne.

Le XXIIIe jour dudit mois qui fut par ung samedi son service fut faict en la manière qui s'ensuit.

Le jone prince estant au chor toutes les torses de la bourgoisie et mestiers estoient ardantes autour de lad. église armoiées comme dit est, où elles furent jusques à la fin de la messe. Le chor estoit tendu de drap noir, et le nef de bougran noir. En hault et bas, torses ardantes armoiées des armes dud. duc.

La couverture de drap d'or estant sur lad. tombe y demoura jusques ad ce que le duc Charles feist emporter le corps à Digeon en Bourgongne.

Au milieu dud. chor y avoit une maison sur laquelle y avoit plusieurs torses ardantes ayant les armes dud. duc de Bourgongne.

La conduicte du corps dud. duc Philippes mené en la ville de Digeon en Bourgongne le penultiesme jour de décembre XIIII^c^ LXXIII.

Le duc Charles de Bourgogne estant malade ès Allemaignes la mesme année, mémoratif que il ne avoit rem-

ply le commandement dud. s^gr^ duc son père, envoya en diligence le s^gr^ de Ravestain en lad. ville de Bruges pour mener le corps dudit duc Philippes aux chartroux de Digeon en Bourgongne aveq ses nobles prédécesseurs, et avoit lors led. corps esté enterré audit Sainct Donas l'espace de six ans.

Or ledit duc Philippes en son vivant avoit ordonné que après son trespas il fut mené audit Digeon, ce que led. duc Charles lui avoit promis de faire.

Parquoy, led. pénultiesme jour de décembre dud. an, ledit corps fut mis hors de terre, et mis sur hestaulx audit chor et après le disner vigiles furent chantées.

Ledit tombeau estoit avironné de une maisonnette chargée de plusieurs chandeilles.

Le chor estoit plain de torses et chandeilles ardantes.

Le jour ensuivant fut fait un service solempnel. Et à une heure après mydy led. corps fut mis sur ung chariot branlant faict propice à ce, lequel chariot estoit couvert de drap d'or de tous costés.

Et fut led. corps mis sur deux hestaulx noirs estans audit chariot qui fut couvert de une couverture de drap d'or noir comme le couverture de ung lit que six chevaliers tenoient en six costés quand la pompe funéraille marchoit.

Auprès dudit chariot marchoit ung chevalier menant ung cheval en dextre couvert des armes de Bourgongne jusques aux piedz en sorte que l'on ne lui véoit que les yeulx et estoit sellé de une selle dorée, donnant à entendre, voyci le monture du prince, et à présent il est mort en ce chariot.

A l'un des costé dud. chariot, marchoit ung chevalier accoustré en deul portant ung heaume doré semé de fleurs de lys.

Et à l'aultre costé marchoit semblablement ung aultre

chevalier portant ung grand blason armoyé des armes de Bourgongne richement ouvré de brodure.

Fault noter que tous les chevaliers et escuiers de Bruges et des villes allenviron aveq les officiers dud. prince marchoient en bon ordre tous vestuz de noir.

Led. chariot estoit mené de six beaulx chevaulx allant l'un devant l'aultre couvertz de velour noir jusques au piedz tellement que l'on ne leur véoit que les yeulx et les piedz, qui estoient ferréz de fers doréz.

Ceulx qui menoient led. chariot estoient accoustrez en deul ayant le teste nue.

Auprès du premier cheval menant ledit chariot marchoient quatre roix d'armes vestus de leurs cottes armoiées des armes de Bourgongne ayant chacun ung chaperon de deul en la teste et sur le chaperon une couronne d'or.

Le premier portoit en sa main une banière des armes de Brabant.

Le second une des armes de Flandres.

Le tiers des armes de Haynault.

Et le quart des armes d'Arthois.

Et devant lesd. roix d'armes marchoient deux héraulx acoustréz comme les roix d'armes ayant ausy chaperon de deul en leur teste sans néantmoins porter couronnes ne banières en leurs mains.

Faut ausy noter que tout devant marchoient le bourgoysie dud. Bruges et tous les mestiers en bon ordre chacun selon son estat, et aussi tous les colliges et les quatre ordenes mendiants, et les religieux de l'abie de lespoute (?), y avoit aussy grand nombre de serviteurs dudit prince, officiers de Bruges et du Francq qui portoient torses ardantes aveq les armes de Bourgongne.

Après le corps marchoit ledit s[r] de Ravestain en deul accompaigné de plusieurs seigneurs acoustrés de robes de deul jusques en terre.

Après sieuvoyent ceulx de la loy dudit Bruges.

Après ceulx du Francq.

Après lesquelz sieuvoyent plusieurs chevaliers et escuiers des villes voisines, et en cet ordre fut convoyé ledit corps jusques à la porte de Saincte Croix qui fut mené led. jour jusques en la ville de Eccloo distant cincq lieues dud. Bruges, et d'ilecq aulx chartroux endedans Digeon en Bourgongne.

(Extrait des manuscrits d'Antoine de Beaulaincourt, roi d'armes de la Toison d'Or.)

SAINT-OMER, IMP. H. D'HOMONT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

Séance du 1er mars 1884.

Présidence de M. J. BUTOR.

La séance s'ouvre à huit heures. Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant présentée, le procès-verbal est approuvé.

M. le Président fait connaître à l'assemblée la liste des ouvrages déposés sur le bureau et reçus dans le courant du mois qui vient de s'écouler, soit comme hommages, soit à titre d'échange. En voici la reproduction :

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, n° 20, novembre et décembre 1883.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section d'histoire et de philologie, année 1883, n° 1.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 15e année, février 1884.

Revue de la Société des études historiques, faisant suite

à *l'Investigateur*, 4e série, t. I, XLIXe année, 1883.

Revue d'Alsace, 1884, 13e année, nouvelle série, t. XIII, janvier-février-mars.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle, partie technique, 2e série, t. X, XLIIe de la collection, 2e livraison, — *partie littéraire*, 2e série, t. XIX, XLe de la collection, 2e livraison, février 1884.

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 8e série, t. V, 1er et 2e semestre 1883.

Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et belles-lettres du Hainaut, 4e série, t. VI et VII.

Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie, 2e série, t. I, Ve de la collection, 3e à 7e parties, 1879 à 1881.

Annuaire de la même Société pour l'année 1882, quatre parties.

Journal des Savants, janvier 1884.

Discours prononcés sur la tombe de M. François Lenormant, membre de l'Institut, professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale, le 11 *décembre* 1883.

Les étrangers à Bordeaux, étude d'inscriptions de la période romaine portant des Ethniques, par M. P. Charles Robert, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles-lettres).

Pierre l'Hermite, son histoire et sa légende, par le comte de Marsy.

Trésors archéologiques de l'Armorique occidentale, album en chromolithographie publié par la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, 5e livraison.

Répertoire des travaux historiques, t. II, n° 3, 1883.

Conseil général, session d'août 1883. — *Rapport du préfet et procès-verbaux des délibérations.*

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance.

1° — Le Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse annonce

l'envoi du tome V, 8e série des Mémoires de cette Société. — Ce volume est compris parmi ceux énumérés dans le tableau précédent.

2° — M. le Ministre de l'Instruction publiqùe accuse réception des exemplaires du volume de tables des publications de la Société des Antiquaires de la Morinie pendant les 50 premières années de son existence, exemplaires destinés aux Sociétés correspondantes.

3° — M. le Maire de Saint-Omer remercie de l'envoi du même volume de tables à la bibliothèque populaire.

4° — Accusé de réception de la 127e livraison du Bulletin par le Secrétaire de la Société des Antiquaires de Londres.

5° — Circulaire du Comité archéologique de Senlis, faisant connaître qu'il a obtenu l'autorisation d'organiser une loterie dont le produit est destiné à l'exécution des travaux d'achèvement du déblaiement de l'amphithéâtre gallo-romain de Senlis. Ce Comité sollicite les Sociétés savantes de s'associer à cette œuvre en prenant un certain nombre de billets — Après en avoir délibéré, l'assemblée décide qu'elle souscrira pour une somme de vingt francs. Le Secrétaire général est chargé de demander un nombre de billets équivalant à cette somme.

6° — M. Picquart, membre correspondant à Louches, écrit pour remercier de l'envoi du volume des tables.

7° — M. A. Janvier, membre correspondant à Amiens, remercie des renseignements qui lui ont été envoyés en réponse à sa demande relative à des essais d'aérostation qui auraient été faits à Saint-Omer par un sieur Dallery peu de temps après la découverte des frères Montgolfier.

8° — Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, relative aux réunions des délégués des Sociétés savantes qui auront lieu à la Sorbonne du 15 au 19 avril prochain.

— M. le Président expose à l'assemblée l'utilité et même l'urgence qu'il y aurait de tâcher de se procurer un local pour y placer les collections de la Société, afin de

ne pas se trouver dans l'embarras dans le cas où elle serait obligée de quitter dans un court délai celui que ces collections occupent actuellement dans l'intérieur du Lycée, et qui lui avait été gracieusement concédé à cet effet par décision de M. le recteur de l'Académie de Douai. Il demande a être autorisé à faire, conjointement avec le bureau, les démarches et les recherches nécessaires dans ce but. Cette autorisation est accordée par l'assemblée.

— M. le Président annonce ensuite que MM. de Lauwereyns et Simon, professeurs au Lycée, membres titulaires de la Société, lui ont adressé leur démission. Il ajoute qu'il regrette que les démarches qu'il avait cru devoir faire auprès de ces Messieurs pour les faire revenir sur leur décision n'aient malheureusement pas abouti.

— M. Deschamps de Pas propose comme membre titulaire M. Bouclet de Préville. Cette proposition étant appuyée, l'élection, conformément au règlement, est renvoyée à la prochaine réunion.

— M. l'abbé Bled a la parole pour continuer la lecture de son travail sur le *zoëne* ou *zoëningue*, commencée dans les séances précédentes.

Le privilège de zoëne ou zoëningue, qui était un reste des anciennes lois germaniques, plaçait Saint-Omer dans une catégorie à part des autres villes de la province, où cette coutume n'existait pas. Aussi l'on comprend que le pouvoir royal voulut la faire disparaître, en supprimant le privilège. Il admettait bien la composition, mais il soutenait que la rémission le regardait exclusivement, et que le Magistrat était sans droits à cet égard. Celui-ci fut donc mis en demeure de fournir ses titres. Une députation fut envoyée à Bruxelles en 1589 pour soutenir l'affaire, qui n'était pas sans offrir beaucoup de difficultés. Outre la susceptibilité de l'autorité royale, le Magistrat avait aussi à lutter contre les prétentions des officiers du Bailliage, qui revendiquaient pour eux l'exercice de ce droit. Comme toutes les affaires de ce genre, concernant

les réclamations de la ville au sujet d'anciens privilèges, celle-ci traîna en longueur. On en conçoit parfaitement le motif. Dans une narration très intéressante, l'auteur nous fait connaître les nombreuses démarches que fit le Magistrat pour stimuler la lenteur calculée du conseiller rapporteur, ses craintes lorsque les pièces furent renvoyées de Bruxelles au Conseil d'Artois pour avoir son avis, craintes parfaitement justifiées par ce fait indiqué ci-dessus que Saint-Omer était la seule des villes de la province qui eut conservé ce reste des anciennes coutumes germaniques, et enfin le parti qu'il prend au retour des pièces d'envoyer un cadeau au conseiller rapporteur, dans l'espérance d'activer la solution de l'affaire, en même temps qu'il adressait une nouvelle requête aux archiducs. Il faut reconnaître du reste qu'il y avait dans cette affaire pour le Magistrat, surtout une question de principes et de conservation de privilèges, car par suite de l'adoucissement des mœurs, le zoëne n'était plus employé que pour des citoyens de la dernière catégorie. Aussi, peu à peu disparaît-il de la pratique, et il en fut de même bientôt de la coutume, car en 1611, lors de l'homologation des coutumes de Saint-Omer, il n'en est plus question.

M. le Président adresse à M. l'abbé Bled des félicitations pour son intéressant travail, tant en son nom qu'en celui de l'assemblée qui décide que ce mémoire sera renvoyé à la commission des impressions pour être inséré dans le volume actuellement sous presse.

— La séance est ensuite levée à neuf heures et demie.

Séance du 5 avril 1884.

Présidence de M. J. BUTOR.

La séance s'ouvre à huit heures. Lecture est faite du procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant présentée, le procès-verbal est approuvé.

M. le Président donne lecture de la liste des ouvrages déposés sur le bureau, et parvenus depuis la réunion

précédente, soit à titre d'hommages soit comme échanges. Elle est comme il suit :

Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, t. VIII, 4e fascicule.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, janvier et février 1884, tome XX, nos 1 et 2.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 15e année, mars 1884.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1883, no 4.

Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, nos 10-12, octobre-décembre 1883.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section d'archéologie, année 1884, no 1.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), 24e année, 1883, no 10, oct., nos 11 et 12.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, tome VI, 3e série, 4e fascicule, juillet à décembre 1883.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, séances du 3 avril au 24 juillet 1883 inclus.

Revue historique, 9e année, t. XXIV, mars-avril 1884.

Revue de l'Art chrétien, 27e année, 3e série, t. II, XXXIVe de la collection, 1re livraison, janvier 1884.

Revue de l'histoire des religions, 4e année, t. VII, nos 2 et 3, mars à juin 1883 ; t. VIII, nos 4 à 6, juillet à déc. 1883.

La Flandre, Revue des monuments d'histoire et d'antiquités, année 1884, 3e série, t. VII, XVe de la collection, 2e et 3e livraisons.

Bibliothèque de l'Ecole des chartres, t. XLIV, année 1883, 5e et 6e livraisons.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, t. XXXVI, 35e année.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle, partie littéraire, 2e série, t. XIX, XLe de la collection, 3e li-

vraison, mars 1884 ; — *partie technique,* 2e série, t. X, XLIIe de la collection, 3e livraison, mars 1884.

Notes sur le château de Montmort (Marne), par le baron Joseph de Baye.

Hommage à la mémoire de M. Morand-Delalleau (Amé-François-Louis), par M. l'abbé D. Haigneré.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, t. XII, 1re partie.

Annales du Musée Guimet, tome VI.

Le Journal des Savants, février 1884.

Naam-en Zaakregister op de Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen. Afdeeling : letterkunde, 2e série, *Deel I — XII.*

Processen-Verbaal van de Gewone Vergaderingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen. Afdeelink, natuurkunde : van mai 1882 *tot en met april* 1883.

Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen. Afdeeling letterkunde. — Tweede reeks. — Twaalf de Deel.

Idem. Afdeeling natuurkunde. — Tweede reeks. — Achttiende Deel.

Jaarbock van de Koninklijde Akademie van Wetenschappen, Gevestigd te Amsterdam voor 1882.

Verhandelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen. — Afdeeling natuurkunde. — Deel XXIII.

Idem. Afdeeling letterkunde. — Deel XIV.

(Ce volume contient un ouvrage très important sur les monnaies grecques, par M. F. Imhoof-Blumer, en français.)

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, publié par Paul Meyer et Gaston Paris, t. XII, nos 46, 47, 48, avril, juillet, octobre 1883. *Idem.* t. XIII, n° 49, janvier 1884.

Dictionnaire topographique du département du Calvados, comprenant les noms de lieux anciens et modernes, publié par ordre du Ministre de l'Instruction publique et sous la direction du Comité des travaux historiques par C. Hippeau.

Lettres de Jean Chapelain, de l'Académie française, publiées par Ph. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut et du Ministère de l'Instruction publique, tome second. — 2 janvier 1659 — 20 décembre 1672.

Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère, recueillies et publiées par M. A. Chéruel, t III. — janvier 1648 — décembre 1650.

Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, publiés par les soins du Ministre de l'Instruction publique. Mélanges historiques, tome IV.

Inscriptions de la France du Ve au XVIIIe siècle, recueillies et publiées par F. de Guilhermy et R. de Lasteyrie, membres du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, t. V, ancien diocèse de Paris.

M. le Président croit devoir exposer à ses collègues les incidents survenus depuis la dernière réunion au sujet de la translation de la bibliothèque de la Société dans un nouveau local, celui qu'elle occupait au Lycée ayant été réclamé à diverses reprises par M. le Proviseur. A la suite de la séance du 1er mars dernier, en vertu de l'autorisation donnée par l'assemblée, le bureau s'était occupé immédiatement des recherches nécessaires pour arriver au but que l'on se proposait, lorsque M le Président reçut de M. le Maire la lettre et la délibération que voici :

Hôtel-de-Ville, le 6 mars 1884.

Monsieur le Président,

Suivant le désir formel de la Commission administrative du Lycée, j'ai l'honneur de vous transmettre l'extrait de la délibération ci-jointe et en vous priant de prendre en temps voulu les mesures nécessaires pour restituer au Lycée un emplacement indispensable aux besoins du service.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Maire de Saint-Omer,
E. Duméril.

LYCÉE DE SAINT-OMER

Extrait du Registre des délibérations du Bureau d'administration.

L'an mil huit cent quatre-vingt-quatre, le vendredi huit février, le Bureau d'administration du Lycée se réunit à deux heures et demie dans la salle du parloir.

Sont présents :

MM. Duméril, maire, président ;
Bresson, sous-préfet ;
Lecointe, conseiller municipal ;
Fournier, avocat ;
Auguste Dambricourt, industriel ;
Bachelez, docteur-médecin ;
Eugène Bret, conseiller municipal ;
Streiff, proviseur.

M. le Président procède à l'installation et invite à prendre place au bureau M. Eugène Porion, nommé membre du Bureau d'administration.

. . . . . .

. . . . . .

M. le Proviseur rappelle alors au Bureau qu'une salle de l'établissement est occupée par la bibliothèque de la Société des Antiquaires de la Morinie et que, vu le manque des locaux indispensables au service, il y aurait urgence à faire cesser cet état de choses, si ancien d'ailleurs qu'il puisse être. Déjà, dans une précédente séance, l'attention du Bureau a été appelée sur ce point, et à la suite de cette première communication, M. le Maire de Saint-Omer s'est mis en rapport avec M. le Président des Antiquaires de la Morinie sans arriver jusqu'ici à une solution.

Le Bureau exprime l'opinion qu'il y a lieu de mettre un terme, pour le premier avril prochain, à cette occupation de la salle où la Société a établi sa bibliothèque et de restituer au Lycée un emplacement nécessaire aux besoins du service.

Pour extrait certifié conforme :

Le Proviseur,

STREIFF.

Il était au moins singulier de voir une véritable mise en demeure datée du 5 février 1884, communiquée seulement le 6 mars suivant. Le délai fixé par la délibération du bureau d'administration du Lycée, le 1er avril, était ainsi de beaucoup diminué. C'est ce que M. le Président s'empressa de représenter à M. le Maire, en lui demandant que le terme imposé fut prorogé jusqu'au 1er mai. Cette prorogation fut accordée par M. le Maire, qui malheureusement négligea d'en faire part à M. le proviseur, ce qui amena de fâcheuses conséquences. Quoiqu'il en soit, et sans s'arrêter à l'irrégularité du procédé, la délibération sus-mentionnée devant, suivant nous, être approuvée par l'autorité compétente qui avait autorisé la Société à occuper une des salles du Lycée, c'est-à-dire par M. le recteur de l'Académie de Douai, le bureau continua ses recherches, et aussitôt le local trouvé, et le propriétaire ayant permis l'entrée en jouissance avant l'époque fixée par le bail intervenu entre les parties contractantes, M. le Secrétaire archiviste, chargé de la bibliothèque, se mit en devoir de déménager les livres. C'était une longue et délicate opération. Se confiant d'ailleurs à la parole de M. le Maire, l'on se crut autorisé à ne pas se presser. Néanmoins toute la bibliothèque était transportée avant le 1er avril. Il ne restait plus dans la salle du Lycée que quelques parties de mobilier que l'on comptait déménager après la séance d'aujourd'hui, lorsque M. le Président reçut les deux lettres qui suivent :

Hôtel-de-Ville, le 3 avril 1884.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous communiquer la lettre ci-incluse, que je viens de recevoir de M. le Proviseur du Lycée.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Maire de Saint-Omer,
E. Duméril.

LYCÉE DE SAINT-OMER

Saint-Omer, le 2 avril 1884.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer qu'antérieurement au 1er avril, MM. les membres de la Société « la Morinie » ont fait évacuer la salle du Lycée occupée par leur bibliothèque. Toutefois, on a omis de nous remettre la clef de cette pièce.

Je vous prie, Monsieur le Maire, de vouloir bien user de votre influence pour nous faire entrer en possession de cette partie indispensable du mobilier.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'hommage de mon profond respect.

Le Proviseur,
STREIFF.

La lettre de M. le proviseur démontrait qu'il n'avait pas eu connaissance de la prorogation de délai qu'avait consentie M. le Maire. En présence de cette insistance, que rien ne justifiait, le bureau jugea qu'il était de bon goût de continuer à montrer que la Société mettait, comme elle l'a toujours fait, le plus grand désir de ne pas faire d'opposition aux exigeances de l'administration universitaire, et des ordres furent donnés en conséquence pour achever immédiatement le transport du mobilier et remettre les clefs demandées par M. le proviseur.

L'assemblée écoute avec attention l'exposé précédent de M. le Président, et décide qu'il sera inséré intégralement dans le procès-verbal avec les lettres de M. le Maire et de M. le Proviseur, afin que le public érudit puisse juger avec quel peu d'égards a été traitée, dans cette circonstance, la Société des Antiquaires de la Morinie, qui figure pourtant à un rang honorable parmi les sociétés savantes des départements, et qui a été l'objet d'encouragements et de hautes récompenses justement mérités.

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance.

1° — L'Académie royale des sciences d'Amsterdam

accuse réception des livraisons 124 à 126 du Bulletin, et du tome XVIII des Mémoires.

2° — La même Académie annonce l'envoi de diverses publications qui sont déposées sur le bureau.

3° — L'archiviste bibliothécaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, accuse réception de l'envoi des dernières publications.

4° — La Société d'émulation de Bruges accuse aussi réception des livraisons 114 à 124 du Bulletin.

5° — La Société d'histoire et d'archéologie de Thuringe sollicite de la Société des Antiquaires de la Morinie l'échange des publications.

— L'assemblée considérant que tous les ouvrages édités par ladite Société sont écrits en allemand, regrette de ne pouvoir accepter l'échange proposé.

6° — Envoi par M. Bouton de diverses feuilles d'un ouvrage en cours de publication qu'il édite en ce moment sous le titre de : « Gelre, héraut d'armes, 1334-1370, Wapenbœck ou Armorial. »

— L'assemblée, vu le prix de 800 francs auquel est porté chaque volume, regrette que l'état des finances de la Société ne lui permette pas de faire cette acquisition, malgré les facilités qu'on annonce devoir être accordées pour le paiement.

7° — L'instituteur de Sibiville (près Frévent), demande qu'on lui concède les publications de la Société pour la bibliothèque de cette commune. — L'assemblée considérant que le stock desdites publications est de beaucoup diminué, décide qu'il est préférable de conserver celles en petit nombre dont on peut encore disposer, pour les communes de l'arrondissement de Saint-Omer qui n'en ont pas encore reçu, et que par suite il n'y a pas lieu d'accueillir la présente demande.

8° — M. le directeur du *Journal de Calais* écrit pour mettre les colonnes de sa feuille à la disposition de la Société, et exprime l'intention où il est d'y rendre compte de ses publications. — L'assemblée accepte l'offre qui lui

est faite et décide qu'un exemplaire de la Notice historique de la Société, par M. Dramard, sera envoyé à M. Goutier, directeur du journal.

— L'ordre du jour appelle le rapport de MM. les membres chargés d'examiner les comptes de M. le Trésorier. M. le rapporteur fait connaître que lesdits comptes examinés avec soin ont été trouvés exacts. Ils sont en conséquence approuvés par l'assemblée qui vote des remerciements à M. le Trésorier.

— Un membre propose de changer l'heure de la réunion de la Société. — L'examen de cette proposition sera porté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

— Il est ensuite procédé à l'élection d'un membre titulaire proposé dans la dernière séance. Un scrutin est ouvert, et le candidat ayant réuni la majorité exigée par le règlement, M. le Président proclame M. Bouclet de Préville en qualité de membre titulaire. Avis lui sera donné de sa nomination.

— Le Secrétaire général soumet à la compagnie la copie d'une pièce très intéressante communiquée par M. Loriquet, archiviste du département. C'est un règlement du XIIIe siècle relatif à l'hôpital « de la Madeleine » de Saint-Omer, et concernant la nourriture et le mode de service des malades à toutes les époques de l'année. — Renvoyé à la commission du Bulletin.

— Le Secrétaire général donne aussi lecture d'une note de M. Hervé de Rougé, membre correspondant, sur St-Omer-en-Chaussée, commune du département de l'Oise, traversée par le chemin de fer de Creil à Beauvais. Le nom que porte ce village avait éveillé l'attention et fait naître le désir de connaître à quoi était due cette appellation qui paraissait étrange en dehors de l'Artois et de l'ancien diocèse des Morins. La note soumise à la Société nous amène à conclure que le nom de Saint-Omer donné à ce village, doit être la conséquence du don fait à son église d'une relique notable du chef du saint Patron de notre ville. Mais par qui ce don avait-il été fait, et à

quelle époque, c'est ce qu'il n'est guère possible de savoir. — L'assemblée après avoir entendu la lecture de la note de M. de Rougé, en décide l'insertion dans le Bulletin.

— Il est présenté un travail que M. l'abbé D. Haignéré, membre correspondant, se propose de lire prochainement aux séances de la Sorbonne. Sous le titre de « une opération financière au XIIIe siècle », l'auteur nous fait connaître que l'abbaye de Saint-Bertin se trouvant, par suite de diverses causes, obérée de dettes à la fin du XIIIe siècle, dut se préoccuper de les éteindre. Après avoir réduit autant que possible les dépenses nécessaires à l'entretien et à la marche des services du monastère, le restant des ressources disponibles n'étant pas suffisant pour arriver au résultat désiré, les religieux décidèrent de se procurer la somme indispensable en émettant des rentes à vie et en engageant un certain nombre de leurs domaines. C'est le dépouillement du grand cartulaire de Saint-Bertin qui a fourni à M. Haignéré les éléments de ce travail intéressant dont la lecture a été écoutée avec une attention soutenue par l'assemblée, qui lui a donné son entière approbation, et l'a jugé digne d'être présenté par son auteur à la réunion des délégués des Sociétés savantes qui doit avoir lieu prochainement à la Sorbonne.

— La séance est ensuite levée à dix heures moins le quart.

Séance du 3 mai 1884.

Présidence de M. J. BUTOR.

La séance est ouverte à huit heures. Il est donné lecture du procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant présentée le procès-verbal est adopté.

M. le Président fait connaître la nomenclature des ouvrages déposés sur le bureau et reçus dans le courant du mois qui vient de s'écouler, soit à titre d'hommages, soit comme échanges. Elle est comme il suit :

Bulletin de la Société des archives historiques de la Sain-

tonge et de l'Aunis, V^e^ volume, 6e livraison, 1er avril 1884.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, quinzième année, IV, avril 1884.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, quatrième trimestre 1883.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault), deuxième série, tome XII, 1re livraison.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, tome septième, IIIe série, 1er fascicule, janvier à mars 1884.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, n° 21, janvier et février 1884.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, quatrième année, 1re à 3e livraisons, septembre-octobre 1883 à janvier-février 1884.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome VIII, n° 118, troisième trimestre 1883.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section d'histoire et de philologie, année 1883, n° 2.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, année 1884 (avril), 69e livraison.

Bulletin de l'Académie du Var, nouvelle série, tome XI, 2e fascicule, 1re, 2e et 3e parties, avril à décembre 1883.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, tome XXIVe (55e volume de la collection des annales), 1882.

Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et arts de Seine-et-Oise, tome douzième 1880 ; tome treizième 1883.

Revue de l'histoire des religions, publiée sous la direction de M. Jean Réville, cinquième année, nouvelle série, tome IX, janvier-février 1884.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement

de Valenciennes, trente-sixième année, t. XXXVII, nos 1, 2 et 3, janvier, février et mars 1884.

Polybiblion, revue bibliographique universelle (partie technique), deuxième série, tome dixième, XLIIe de la collection, quatrième livraison, avril 1884; — *(partie littéraire,* deuxième série, tome dix-huitième, XLe de la collection, quatrième livraison, avril.

Journal des Savants, mars 1884.

Refuges gaulois et camps romains, étude historique et archéologique, par Duhamel-Décéjean, membre titulaire résidant de la Société des Antiquaires de Picardie.

Messager des sciences historiques ou *Archives des arts et de la bibliographie de Belgique,* année 1884, 1re livraison.

Bibliographie namuroise, indiquant les livres imprimés à Namur depuis le xve siècle jusqu'à nos jours, les ouvrages publiés en Belgique et à l'étranger par les auteurs namurois, ou concernant l'histoire du Comté ou de la Province actuelle de Namur, suivie d'une liste chronologique et analytique des placards et ordonnances relatifs à l'ancien pays de Namur, par M. F. D. Doyen, chanoine honoraire de la basilique de Lorette, curé-doyen de Wellin, ancien bibliothécaire de la Société archéologique de Namur, etc. (publications de la Société archéologique de Namur), première partie, première livraison, années 1473-1639.

Cimetière gaulois de Mareuil-le-Port (Marne), par M. le baron J. De Baye, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 1884.

Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie, année 1883, cinq fascicules, de janvier à décembre.

Hesdinfort, par Jules Lion, officier d'Académie, chevalier de l'ordre royal d'Isabelle la Catholique, membre de Sociétés savantes.

Bericht über das IX. Vereinsjahr (18. Januar bis 15. No-

vember 1883), erstattet vom Vereine der Geographen an der Universitat Wien.

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance.

1° — Lettre d'annonce de l'envoi d'un fascicule de la *Revue de l'histoire des religions.* — Ce volume est parmi ceux déposés sur le bureau.

2° — M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception des exemplaires de la 129e livraison du Bulletin destinés aux sociétés correspondantes.

3° — Programme du concours biennal de la Société philotechnique de Paris.

4° — Circulaire de la Société héraldique et généalogique de France annonçant qu'elle va reprendre la publication de son Bulletin et faisant connaître en même temps que son programme les conditions de la souscription.

5e — Circulaire de M. Léon Palustre, directeur de la Société française d'archéologie, pour la conservation des monuments historiques, relative aux découvertes de Sanxay, et faisant ressortir l'intérêt que présente l'ensemble des monuments mis au jour. Il insiste sur la nécessité de dépenses à faire pour acquérir le terrain et mettre les ruines à l'abri des intempéries des saisons; il prend l'initiative d'une souscription entre les Sociétés savantes et tous les archéologues en général, tendant à assurer par l'offre d'une somme suffisante, la conservation des découvertes. — L'assemblée après examen de la question, décide qu'elle s'inscrira pour une somme de cinquante francs dans la souscription proposée, regrettant d'ailleurs que son faible budget ne lui permette pas de donner une somme plus forte.

6° — M. Lion, membre correspondant de la Société, fait hommage de son ouvrage, *l'Histoire d'Hesdinfort.* — Remerciements.

7° — M. de Marsy, membre correspondant à Compiègne, écrit la lettre suivante dont l'assemblée décide la reproduction :

Compiègne, 7 avril 1884.

Monsieur et honoré confrère,

Le *Bulletin Monumental* que je reçois ce matin contient p. 138-140 la description d'une cloche qui ne pourra manquer d'attirer votre attention ou celle de vos confrères de la Société des Antiquaires de la Morinie puisqu'elle a appartenu à une église du département du Pas-de-Calais :

D. O. M. P. GAUDEFFROY DE LA RVE
PAR LA GRACE DE DIEV ABBÉ DE
St SAVLVE ET S^{r} DE CAVRON
WALOIS MA NOMME POVR SERVIR
A LEGLISE DV DICT CAVRON 1631
LOVIS LONGREE NOVS A FAICT.

Consulté seulement par M. Palustre sur la question de savoir s'il y avait dans le Valois une localité du nom de Cavron, j'avais répondu affirmativement sans avoir eu connaissance de la légende entière, aujourd'hui que je l'ai sous les yeux, mon opinion se modifie complètement et je tiens à aller au devant d'une rectification que vous ne manqueriez pas de faire et qui laisserait supposer que je ne connais ni les abbayes, ni les saints du Ponthieu et de Montreuil.

Il s'agit évidemment de Cavron, canton d'Hesdin dont la seigneurie avait été donnée à l'abbaye de St-Sauve de Montreuil par le comte Helgaud ; et Wallois, ou mieux Walloy, nom de la cloche est celui d'un saint breton dont les reliques étaient vénérées à St-Sauve. Dès lors, plus de difficultés, l'abbé, parrain de la cloche destinée à l'église d'une paroisse appartenant à l'abbaye se qualifie seigneur de cette localité et lui donne le nom d'un des saints patrons de l'abbaye. — Je laisse de côté naturellement l'identification de St-Walloy et de St-Guignolé qui n'a rien à faire ici.

Maintenant, comment la cloche est-elle à Galway en Irlande. Deux hypothèses sont possibles, ou elle a été prise par les Anglais au xviie siècle, ou, remise au fondeur lors d'un changement dans l'organisation des cloches de Cavron, elle a été vendue à l'église de Galway. En tous cas, la proximité de la mer

rend facile son transport en Angleterre. Peut-être l'histoire de Cavron fournirait-elle sur ce point des renseignements qui me manquent.

En même temps que je transmets cette rectification à M. Palustre et à M. Gaidoz, je crois devoir vous prier de la faire connaître à la Société des Antiquaires de la Morinie, vous priant etc.. MARSY.

Comme complément aux renseignements précédents, voici ce qu'on lit dans le « Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais », article *Cavron-St-Martin, arr*t *de Montreuil* (par M. le Bon de Calonne) :

« Peu de temps après la fondation de la ville de Montreuil, des moines et des laïques bretons, qui fuyaient l'invasion des Normands sous la conduite d'un évêque nommé Clément, vinrent demander l'hospitalité au comte Helgaud. Celui-ci les reçut très courtoisement et leur donna la terre de Cavron en toute franchise, afin que les religieux vécussent des revenus et que les laïques pussent y habiter. Cavron est donc, au moins en partie, une colonie de Bretons. »

Dès lors le nom de Walloy, qui est l'équivalent de celui de Guignolé, donné à la cloche, n'a plus rien d'étonnant. Il rappelait la patrie des premiers habitants de Cavron.

— Le Secrétaire général donne lecture de l'extrait suivant du *Journal officiel,* relatif à la lecture du mémoire de M. l'abbé Haignéré aux réunions de la Sorbonne qui ont eu lieu du 15 au 19 avril dernier :

Réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne.

Séance du jeudi 17 Avril 1884.

Section d'histoire et de philologie.

Séance du matin.

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE.

« M. le président donne connaissance à la réunion d'un mémoire de M. l'abbé Haignéré, intitulé : *Une opération financière au treizième siècle.* M. Haignéré expose en détail les procédés auxquels l'abbaye de Saint-Bertin eut recours en 1288 pour

éteindre les dettes qui menaçaient le monastère d'une ruine prochaine. Le but qu'on se proposait fut atteint par la création de rentes viagères qui devaient être servies aux souscripteurs de l'emprunt.

Le mémoire de M. l'abbé Haigneré n'est pas seulement un chapitre intéressant de l'histoire de Saint-Bertin. Il aidera à faire comprendre le système des rentes à vie, qui tient une place considérable dans l'histoire financière des communes françaises du treizième et du quatorzième siècle ».

Journal officiel, 18 avril 1884.

— L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition faite à la dernière séance de changer l'heure des réunions de la Société, afin de permettre à un plus grand nombre de membres d'y assister. Après examen approfondi de diverses combinaisons, l'assemblée décide que, jusqu'à nouvel ordre, les réunions auront lieu le premier lundi du mois, à trois heures de l'après-midi.

— M. Pagart d'Hermansart, Secrétaire archiviste, donne quelques détails sur la bibliothèque de la Société, et sur l'aménagement des livres dans le nouveau local où l'on s'est vu obligé de les établir. Il explique l'ordre qu'il a dû suivre pour classer les 5000 volumes environ dont se compose ladite bibliothèque, et la nécessité où il s'est trouvé de modifier celui adopté précédemment pendant que nous avions la jouissance d'un local au Lycée. Le nouveau classement permet d'ailleurs de retrouver facilement les livres dont on peut avoir besoin. Il résulte donc de cet exposé que le transfert de la bibliothèque dans son emplacement actuel ne donne lieu, du moins provisoirement, à aucun inconvénient matériel. La seule chose que la Société soit en droit de regretter, c'est la nécessité où elle se trouve de payer un loyer dont elle était dispensée pendant le temps de son séjour au Lycée, ce qui permettait chaque année, depuis 1877, date de son entrée dans cet établissement, d'employer à l'entretien des livres une certaine somme qu'elle ne pourra plus y affecter, d'autant plus que, ainsi qu'on se le rappelle, le

Conseil municipal a refusé de lui allouer une subvention nécessaire pour couvrir une partie de ce supplément de dépenses.

L'assemblée après avoir entendu ce rapport, vote des remerciements à M. Pagart d'Hermansart, pour les soins qu'il a apportés dans le transfert et le classement des livres de la Société.

— Le Secrétaire général dépose sur le bureau de la part de M. l'abbé Haignéré, les copies de deux pièces inédites provenant des archives de l'officialité de Thérouanne. — Remerciements et renvoi à la commission du Bulletin.

— Le Secrétaire général lit ensuite la première partie de l'introduction du Grand Cartulaire de Saint-Bertin, par M l'abbé Haignéré. L'auteur présente dans ce travail l'histoire sommaire des archives du célèbre monastère, et démontre qu'en présence de leur dispersion et de leur anéantissement presque certain, on doit s'estimer encore très heureux de posséder l'immense travail de Dom de Witte. Il se réserve d'ailleurs de faire apprécier, dans une seconde partie, l'importance de ce recueil au point de vue surtout de l'histoire du Nord de la France et de la Belgique.

L'assemblée écoute cette lecture avec une attention soutenue et un grand intérêt. Elle espère et a tout lieu de le penser que notre savant et zélé correspondant pourra conduire à bonne fin l'immense travail qu'il a entrepris et qui doit rendre tant de services à la science historique. Consultée sur le mode que l'on devra suivre pour sa publication, elle décide que l'on adoptera le format in-4° qui est le format en usage pour les cartulaires.

— La séance est ensuite levée à dix heures moins le quart.

Le Secrétaire général,
L. DESCHAMPS DE PAS.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

M. Camille Enlart, membre correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie s'occupe de réunir, dans la vue d'un travail d'ensemble, tout ce qui est relatif aux anciens monuments de la ville de Boulogne-sur-Mer. Il nous prie d'insérer l'appel ci-dessous qu'il adresse au public dans l'espérance qu'il sera entendu.

« Il y a un assez grand nombre d'années, un amateur de Bordeaux, passant par Boulogne, y a acheté un dessin (ou aquarelle) du XVIIIe siècle représentant l'intérieur de la cathédrale de cette ville. — Qu'est devenue cette vue, pourrait-on donner à ce sujet quelques indications. »

Les personnes qui seraient à même de fournir le renseignement demandé, sont priées de le faire connaître soit au Secrétaire général de la Société des Antiquaires de la Morinie, soit à M. C. Enlart, au château d'Airon-Saint-Vaast, près Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

RÈGLEMENT DU XIIIe SIÈCLE

Sur « la Madeleine » de Saint-Omer.

L'histoire des œuvres charitables à St-Omer est faite ; tout ce que les archives de la ville et de l'administration hospitalière recélaient, M. Deschamps de Pas l'a mis au jour avec une grande sûreté de critique et d'ordonnancement des textes. Tout au plus, pourra-t-on, de loin en loin, retrouver quelques pièces qu'il n'a pu connaître par le fait de circonstances indépendantes de sa volonté.

Tel est précisément notre cas. Le classement des archives de la Madeleine, récemment opéré par nos soins, a donné le jour à un règlement nouveau, le plus ancien que l'on possède, puisque son écriture accuse le XIIIe siècle.

Un statut du Magistrat, de 1464, réglait l'assistance aux offices, les rapports des lépreux entre eux et avec leur *maître*, les bonnes mœurs, la tenue de la maison et les mesures préservatrices de la contagion.

Un siècle avant, le Magistrat avait fixé la quotité de la *provende* en argent, blé, fagots, etc, afférente à chaque malade ; mais ce dernier statut revêt plutôt la forme d'une page de comptabilité intérieure que d'une réglementation méthodique de l'alimentation.

Le nôtre, au contraire, et c'est ce qui le recommande, s'arrête successivement, comme la règle canoniale et les règles monastiques, à toutes les étapes de l'année ecclésiastique avec ses fêtes, ses vigiles, ses abstinences, et y indique le mode de vivre qu'elles comportent. Il règle aussi l'entrée, *estoffement*, du malade dans la maison,

sa mort, sa succession et ses funérailles, les legs faits à la maladrerie et quelques détails de la vie en commun.

Arras, 20 mars 1884.

HENRI LORIQUET.

Chest chou ki afiert (1) a le provende et as usages des malades de Sainte Marie Magdalaine :

[1] C'est asavoir III pains et demi le semaine, lesquels III pains et demi le paste doit peser XXI lb.

[2] Item, chascune semaine, VII los de chervoise (2) et VII pintes, (mais les VII pintes doneirent maieur et eskevin en pitance (3) as malades tant ke leur boen sambleroit), fors le boen Devenres (4) et le nuit Nostre Dame à mi aoust, dont na on nient de chervoise, mais on a I d. pour I blanc pain, et sor ches II jours a on, en chascune maison, I pain de mainie (5), à faire lor volente.

[3] Item, chascune semaine, a chascune persone III pieches de char, teiles comme le saison la porte, dont il i a le pois au chelier de le granche, de chascune maniere ordenee par mayeur et eskevin ; et est asavoir ke le char ke on nort (6) en le maison, doit peser mieus ke le char ke on acate dehors ; et quant il est vigile sor le mardi ou sor le joedi, dont (7) a on demi compenage (8) pour le char.

[4] Item, de le Paske dusques as Quaremeaus (9), en compenages XXXVI oes le semaine, et II oes sor le jour de Paskes deseure les XXXVI, pour mangier quant on est à cumenies ; et sont contees pour IX compenages, cest asavoir III oes pour I compenage.

[5] Item, et est asavoir ke chascuns malades doit avoir IX com-

(1) Concerne.
(2) Bière.
(3) Portion supplémentaire.
(4) *Boen Devenres :* vendredi saint.
(5) *Pain de mainie* : pain de ménage.
(6) Engraisse.
(7) Alors.
(8) Dariole.
(9) Mardi gras.

penages le semaine, dusques as Quaremeaus, soit en formage flamenke, ke commenche a doner quant on a le meilleur markiet de formage, ke des oes apres le Pentecouste, dont les IX compenages poisent IIII lb.

[6] Item, soit en burre, ke on commenche a doner au may a chascun malade dedens VI semaines, demi piere (1) dusques as Quaremeaus, dont on aquit (2) VIII compenages.

[7] Item, soit en lait, ke on commenche a doner au mi may dusques a le Saint Martin, a chascun malade III pintes de lait le semaine, dont on aquit compenage et demi.

[8] Item, soit en formage, ke on fait dedens le maison, ke on apele Wanlscase, ke on commence a faire au may dusques au jour Saint Omer apres aoust, lequel formage les malades doivent tout avoir, fors I formage ou II encontre chou ke il i a moult de formage, ke li provendiers (3) doivent avoir, et doit li maistres (4) et chous ki l'ont en warde (5), par leur sairement warder ke il soit soufissant au porfit des malades, et ke on i met toute le compenage ke li afiert par raison, sans oster nule chose, et chou ont il en aquit de leur IX compenages le semaine, tant k'il dure.

[9] Item, soit en fourmenchie (6) ou en piet de porc ou de buef ou de quelconques compenage ke che soit, et est asavoir ke I piet de porc ou de buef et chou k'il i afiert pour II compenages, et une andoille pour I compenage.

[10] Item, apres le Saint Martin, a cascun malade II lb. de sieu (7), si largement pesei que on en puet avoir II lb. de candeilles.

(1) *Demi piere* : deux livres.

(2) Donne.

(3) Ceux qui ont part aux distributions.

(4) Le maître de la maladrerie, cf. Deschamps de Pas. *Recherches historiques sur les établ. hosp. de St-Omer.*

(5) Garde.

(6) Peut-être viande en hachis, comme ce qui est désigné sous le nom de fromage d'Italie.

(7) Suif.

[11] Item, toutes les fois ke on brasse, si a chascuns malades une pinte de brisise (1).

[12] Item, le nuit de Tous Sains, III waras (2) de glui (3) en chascune maison, c'est asavoir II en le capele et I en le maison, et cascun samedi I warat en cascune maison de le Tous Sains dusques à Paskes, et le nuit du Noel III et le nuit de Paskes III.

[13] Item, le nuit des Quaremeaus, a chascun malade II pieches de char de porc freske et demi polet, ou le value en argent, et demi lb. de burre, et IIII oes, et une escuelee de flenc.

[14] Item, tout chou ki vient du chelier, soit char freske soit autre chose freske, on i doit avoir du seil tant com il afiert.

[15] Item, le jour des Chendres, VII XX herens et I a chascun malade, c'est asavoir cascun jor III, et le diemenche IIII, et IIII reses (4) d'oignons a chascun, et XXXVI couples de grumel (5) en commun, pour tout le Quareme.

[16] Item, le venredi apres le Paske, I d. a chascun pour leur pisson, et ensi en avant chascun venredi dusques on a bon marchiet de herenc, et donques doit avoir cascuns III herens soufissans; et se on eust VI herens pour I d., ne devroit avoir ke III soufissans, et se on acatoit I seul herenc I d., chascuns en devroit avoir III soufissans.

[17] Item, li malade doivent avoir, VIII fois dedens l'an, pois et char de porc, sans les pois des venredis; c'est asavoir, le jour de Tous Sains, le jour du Noel, le jour du novel an, le tresime jor du Noel, le jor de le Candelier (6), le jor des Chendres, le jor de Blancke Paske et le jor de Paskes; se I de ches VIII jors kiet sor le jor ke on na nient de char, on a une lb. de burre as pois.

[18] Item, li malade doivent avoir, entre le Paske et le Pen-

(1) Mot inconnu.

(2) Bottes.

(3) Paille.

(4) Peut-être tresses ?

(5) Gruau. « *Farina accommoda pulti faciendæ.* » Du Cange : *Grumella.*

(6) La Chandeleur.

tecouste, une pitance d'aigneaus souffissant, c'est asavoir IIII et IIII I aignel, mais sor chel jor nont il nient d'autre char.

[19] Item, le nuit de l'Ascention, se chest chose ke li procession i vient, li sain frere (1) doivent porcachier (2) en non des malades, et de chou ke il porcachent ont li malade les II pars et li sain le tierce part.

[20] Item, le jour de le Pentecouste, doivent il avoir char de buef freske, et chascun diemenche apres dusques a le Saint Jehan tous les jours de le semaine ke on a char, si on a char de buef ou autre freske, dusques li point vient ke on puet saler.

[21] Item, le jour de le Magdalaine a chascun I d. et IIII oes, mais les IIII oes ont il en rabat de leurs compenages ; et doivent li malade avoir les II pars de le chire ke on offre le jor de le Magdalaine, et li sain le tierche part.

[22] Item, le nuit de Nostre Dame a mi aoust, si doivent il avoir demi quartier de blei à comble, por faire leur pot.

[23] Item, quant une persone, home ou feme, acatent leur provende laiens (3), de tautes provendes ke il acatent cascuns malades en doit avoir de chascune x d. et 1/2; mais de chou laisent il a court de chascune provende, tout chou ke leur afiert sor I jour k'il rechoivent char.

[24] Item, chascuns freres malades doit avoir x aunes et demie de linge drap soufissant a le St Mikiel, et chascune sereur malade VII aunes et demie.

[25] Item, cascuns malades doit avoir XII d. au Noel et XII d a le Paske, pour leur cauchiers.

[26] Item, quant une personne, home ou feme malade, vient en le maison, il covient paier VII lb. et VII s. de parisis et ser estofement (4), ensi que on a usei cha en avant (5); et doit estre une nuit dedens le maison, devant chou k'il rechoive provende, et doit venir devant le St Mikiel s'il rechevra linge drap dedens

(1) Le frère non malade : *frater sanus*.
(2) Quêter.
(3) Là.
(4) Mobilier pour l'entrée en ménage.
(5) *Cha en avant* : jusqu'ici.

l'autre annee, et doit venir devant le Noel s'il rechevra argent de ses cauchiers dedens l'autre annee.

[27] Item, li malade doivent avoir une fois devant aoust, quant point est, pois en escosse, s'il i a pois sor le tere de le maison.

[28] Item, chascuns malades doit avoir VIII milliers de tourbes dedens l'an, pour ardoir (1) au commun fu, et c en chascune maison le semaine, pour buer (2) les dras de commun.

[29] Item, se chest cose ke une persone, home ou feme, donast une somme d'argent ou quelconque chose que che fust a Sainte Marie Magdalaine, u a le maison, li malade ne li sain n'en avoient nient, ains (3) le devroit on metre en le profit de le maison. Et se on nomast as malades, li malade aroient les II pars et li sain le tierche part. Et se on nomast a chascun malade X s. ou XII s., ou tant ke che fust, mais kil i eust some a chascun, chou seroit lour propre sans partir nuli.

[30] Item, quant une persone, homme ou feme malade, muert, li maistres doit avoir les hanas d'argent u de masere (4), sil i sont; et sen lit, coussins de pleune, sil i sont, et caiere (5) et huge et eskamel (6) et tavle et buffet et son tonel, sil i sont, et chou k'il i a d'estaim et de metal, tout ches choses doit li maistres metre au porfit de le maison; et tout chou ki afiert à sen cors et à son lit, chou ont li frere malade ou les sereurs, si che n'est cose ke il le done ailleurs en son testament au darain; et sor chou, le doivent metre en tere, et acader I luisel (7) et une livre de chire, et paier sen testament; et se il muert sans faire testament, li frere ou li sereur n'en doivent nient faire, fors doner au prestre XII d. et au clerc VI d.

(1) Brûler.

(2) Laver.

(3) Mais

(4) *Madre*, matière inconnue jusqu'ici, dont on faisait des vases à boire.

(5) Chaise.

(6) Escabelle.

(7) Cercueil.

[31] Item, s'il avient chose ke une persone malade muert sor le jour St Mikiel, et sor I autre jour ke pitanche eskiet ou apres, anchois k'il ait rechut se part, li frere ou les sereurs doivent avoir se part, soit de linge drap ou de cauchiers ou de pitanche.

[32] Item, li frere malade doivent avoir III meskines (1) en leur maison pour aus servir et aidier a leur feuleche (2), et les sereurs II meskines en leur maison, et si doivent avoir une meskine en commun pour faire leur pot de commun, et doit cascune avoir se provende, ausi soufissant ke I des freres u des sereurs, fors de pitanche et de linge drap et de cauchiers.

[33] Item, li maistres doit trover, en le maison des freres malades et des sereurs, le vaisselemente ki i afiert, c'est asavoir de paieles, de caudrons, de seille (3), de cuves, d'escueles, de rostiers (4) et d'autres coses ki i afierent.

§ Chest chou ki afiert au commun pot des malades : c'est assavoir, cc de tourbes chascun jour, et toutes les fois ke on quit poree ; si a on demi piere de burre et demi blanc pain au grumel ; et quant on quit pois ou feives I lb., fors les venredis ; et tous les venredis de l'an, II picotins de pois à comble, fors le bon Devenres ; et quant on a feives, demie quartier à comble ; et en Quareme, a le poree une pinte d'oile, et as pois et as feives demi pinte ; et à toute freske chose ki afiert au pot, se on a tant de seil k'il i apartient.

Hospices de St-Omer, fonds de la Maladrerie, série E, pièce du XIIIe siècle (non datée).

(1) Servantes.
(2) Mot inconnu.
(3) Faucille.
(4) Gril.

SAINT-OMER-EN-CHAUSSÉE

CANTON DE MARSEILLE (OISE).

(Communication de M. Hervé de Rougé, membre correspondant.)

Pour répondre au vœu exprimé par M. le Secrétaire de la Société des Antiquaires de la Morinie, j'allais il y a quelques jours dans le département de l'Oise pour avoir des renseignements sur cette commune. Après de nombreuses difficultés, je parvins à recueillir les notes ci-dessous. Je dois dire avant de commencer que c'est à M. le curé de Saint-Omer et à un membre distingué du Comité archéologique de Senlis que je dois ces précieux documents.

1° Saint-Omer-en-Chaussée — Saint-Aumer — Sanctus Audomarus — entre Oudeuil à l'Est, Milly au Sud, Villers-sous-Bonnières à l'Ouest, Achy au Nord-Ouest.

La vallée d'Herperre se réunit à celle du Thermet sur le territoire de cette commune, qui est ainsi fort tourmenté ; le chef-lieu est placé à l'ouverture du vallon d'Hemperie. C'est un village de trente maisons couvertes la plupart de chaume, disposées en rue sur la route de Paris à Calais.

La cure de Saint-Omer était conférée par le prieur de Milly, c'est aujourd'hui une succursale de laquelle dépend la commune de Villers-sur-Bonnières.

L'église actuelle a été solidement reconstruite en grès et cailloux dans l'année 1549, elle est grande et élevée, sa forme est celle d'une croix. Le clocher est sur le portail. Cet édifice qui est lambrissé n'offre rien de remarquable. On y voit la sépulture de Manassès de Milly, seigneur de Monceaux, mort en 1628.

(Précis statistique sur le canton de Marseille-le-petit, arrondissement de Beauvais (Oise). Extrait de l'*Annuaire de 1833,* par Graves.)

2° *Epoque romaine.* — Vases de poterie noire trouvés dans des sarcophages en 1839. — *Moyen-âge.* — Montagne de Quesnoy. — En 1828, sarcophages au lieu dit le Luzet. Au-dessous du bois de Campagne depuis 1830, entre Saint-Omer et Oudeuil, sarcophages de 2 mètres de longueur sur 50 centimètres de largeur et 40 centimètres de profondeur, au nombre de vingt environ, qui présentaient cette particularité anormale et unique : chaque tombe était divisée transversalement en deux parties (couvercle et sarcophage), au lieu d'être uni le couvercle était bombé avec un bourrelet au milieu ; elle était percée d'un trou latéral allongé près de la tête. On trouva dans ces sarcophages des squelettes et des petits vases en terre cuite de plusieurs couleurs. — Eglise paroissiale. — Edifice reconstruit en 1549. *(Répertoire archéologique du département de l'Oise,* par Woillez.)

3° Saint-Omer dans la Picardie, diocèse de Beauvais. — Parlement et intendance de Paris. — Election de Paris : 454 habitants. *(Dictionnaire universel de la France* MDCCXXVI.)

Comme je l'ai dit plus haut, j'allai moi-même voir M. le curé de Saint-Omer-en-Chaussée qui me fit visiter son église, monument dont la date est indiquée précédemment, restauré il y a quelques années sous son prédécesseur et sous son administration. Ce temple, comme restauration et comme propreté, ne mérite que des éloges, il fait honneur au digne pasteur, M. l'abbé Bouchet, placé à la tête de la paroisse. La première chose qui frappa mes yeux fut un tableau que je crois du XVIIIe siècle, représentant saint Omer sauvant un enfant des flots (les petits Bollandistes racontent tout au long ce prodige.) Ce jeune imprudent s'étant avancé dans une barque, fut pris par la mer montante et entraîné au large où une tempête étant survenue, il dut son salut en invoquant le nom du saint évêque (1).

(1) Cet épisode est figuré sur l'une des parois du tombeau de saint Omer dans l'ancienne cathédrale de cette ville.

Un buste reliquaire de saint Omer en bois fut sauvé pendant la Révolution par une famille du pays qui dernièrement a fait faire à ses frais un socle en pierre et l'a fait poser dessus. Ce buste contenait une relique unique du chef de saint Omer, évêque de Thérouanne, malheureusement elle n'est pas authentiquée, l'authentique ayant été perdue en 1793. M. le curé serait désireux d'avoir une autre relique du saint qu'il renfermerait dans ce magnifique buste reliquaire, si curieux par son travail et par l'époque à laquelle il remonte. Ce serait le moyen de conserver le buste à la postérité et en même temps une restitution pieuse.

Autrefois cette relique était portée processionnellement auprès d'une fontaine qui n'existe plus. Cette cérémonie se faisait dans les temps de sécheresse afin d'obtenir la pluie. L'église contient encore un autre objet intéressant et ancien, c'est une statue en bois de l'évêque des Morins et un saint Nicolas qui n'est pas sans valeur.

Conclusion. C'est donc bien saint Omer, évêque de Thérouanne, qui est le même patron de la ville de Saint-Omer en Artois et du village près Beauvais.

Relation sommaire de la bataille de Cassel

Le 11 avril 1677.

(Communication de M. X. d'Argœuves, membre titulaire.)

La relation reproduite ci-dessous a été trouvée par nous parmi les papiers déposés au greffe du gros de Saint-Omer (1). C'est un feuillet ne portant aucune signature et où existent plusieurs lacunes causées par la vétusté. Il paraît avoir été écrit par un témoin oculaire de la bataille de Cassel, et peut-être par un secrétaire du duc d'Orléans. Il a pour but d'engager les habitants de Saint-Omer à se rendre promptement au roi de France, et à ne pas prolonger inutilement la résistance.

On sait que les alliés avaient envoyé une armée de secours pour faire lever le siège de la ville. Le duc d'Orléans

(1) On ne saurait trop adresser des remerciements et des éloges à M. X. d'Argœuves qui s'est dévoué au classement des archives du greffe du gros. Ces archives étaient dans un désordre incroyable, empilées dans une chambre haute du Palais de Justice, où elles recevaient par les fenêtres brisées les eaux pluviales qui auraient fini au bout de peu de temps par les détruire complètement. M. d'Argœuves après avoir obtenu d'y faire opérer les réparations et les installations nécessaires, a entrepris la mise en ordre de cette masse de papiers, et lorsque cette opération matérielle sera terminée, il a l'intention d'en faire un inventaire sommaire qui permettra les recherches. Il aura ainsi rendu un service signalé à la science.

(*Note de la commission du Bulletin.*)

alla à sa rencontre et la joignit au pied du mont de Cassel. Le prince d'Orange, général en chef des alliés, espérait faire entrer une partie de ses soldats dans Saint-Omer, mais il en fut empêché par l'armée française qui l'attaqua avec vigueur. Le récit inédit que nous reproduisons semble avoir été rédigé sous forme de proclamation aux habitants de la ville assiégée, mais nous ignorons s'il fut imprimé ou adressé seulement au gouverneur. Quoiqu'il en soit, lorsque l'on apprit la défaite de l'armée alliée, la ville n'hésita pas à se rendre, et évita ainsi les horreurs de la prise d'assaut et ses terribles conséquences.

Narré succincte de la bataille de Piennes que l'on nommera dans l'histoire bataille de Cassel, arrivée le 11 de ce mois d'avril 1677 à une heure ou environ de l'après midy, laquelle a duré dans le plus fort du chocq quattre heures et demys, et dans la poursuite des Hollandois et leurs alliez jusques à douze heures de la nuict, gaignée par Monsieur frère du Roy.

Le prince d'Orange g^nal^ de cette armée ennemie à la pointe du jour passa un ruisseau et se rangea en bataille, ce que recognu par son A. R. Ph[i][ipp]es alla au rencontre sur les helles et se rangea pareillement donnant la gauche de son armée posée près de l'église dud. Piennes au martial duc de Luxembourg et la droite au généreux Maréchal dIlumieres retenant pour luy le corps de bataille, et co[mm]e les ennemis dilayoient d'approcher, faisant cognoitre que leur dessein estoit seullement de jetter le monde dans St Omer et non dentrer au combat, ce que S. A. R. souhaitoit pour les y attirer ordonna que l'on attaqueroit leurs bagages, ce qui fut exécuté par quattre cens maistres soutenus par deux bataillons des trouppes du ducq avecq telle force que lespée à la main ils renversérent tout ce qu'ils rencontrérent, ce que veu par la d^te^ Alteze et le Maréchal donnérent à l'instant sur le corps et la gauche de l'armée ennemie, ce que fit pareillement le ducq sur leur droite; la générosité des officiers et soldats les a servy de pont pour passer le ruisseau où il se fit tel feu de part et d'autre qu'armée ait jamais fait, lequel fut

suivy d'un carnage des ennemis que les braves françois forcerent dans les jardins et lieux avantageux où ils s'estoient posez lequel fut tel que les deux compagnies de M. . . . . de trois cens hommes chacune tuerent de t . . . . . deux bataillons Hollandois composez de dix-huit . . . . . soldats, le tesmoignage de cela cest de voir . . . . . gisans dans les jardins par dessus grand nombre . . . . . en divers lieux qu'il obligea le prince d'Orange à retirer son armée et repasser le deuxiesme ruisseau et mettre deux pieces de canon sur la hauteur dou ils tirerent deux coups seullement, qui peuvent avoir esté veu de St Omer et sitot fut suivy par les trouppes et l'artillerie que conduisoit le Marquis de la Freselière avecq telle vigueur qu'ils prirent leurs canons sur cette hauteur, ou ils redoublerent le carnage de telle manière que l'infanterie hollandoise et de leurs alliez furent la plus grande partie tué et le reste prisonnier en nombre de quattre mille et plus, le jeune chevalier de Nassau en est tesmoins avecq plusieurs colonels et officiers de remarque, ce qui les obligea à crié sauve qui peut et fuyerent en confusion estant poursuivy par le brave de la Motte denguien mareschal de camp jusques a plus de deux lieux au dela du mont de Cassel, jomet de dire qu'ils ont abandonné leur canon en nombre de noeuf pièces, je passe sous silence qu'ils ont laissé leur bagage pardessus deux cens chariots estans restez sur le camp de bataille, des armes pour remplir cent chariots et plus, le commandant Armentier at adiouté à cette victoire que les ennemis passans aux environs de la place détacha une partie de la garnison laquelle augmenta le nombre des morts et prisonniers, c'est une vérité de ce bref narré sur lequel je prie faire réflexion penser et juger aux villes sujettes à l'obeissance d'Espagne, l'estat de leur monarchie et gouvernement, particulièrement à la garnison et bourgeoisie de St Omer que j'avise de la déroutte de leurs trouppes auxiliaires, et que s'ils n'implorent la clémence du prince que l'on prendra la milice à discretion et la bourgeoisie sera abandonnée aux soldats sans en apres leur estre accordé aucuns privilèges, jugez doncq peuple de St Omer s'il ne vous sera plus doux d'implorer cette clémence que de faire une résis-

tance inutile veu que vous êtes privé de secours, il est vray ce . que je viens et vais vous dire que vous serez receu si ne résistez davantage, veu que cette alteze est douce d'une clemence admirable, mais si vous résistez de plus il la convertira en fureur jusqu'à vous abandonner (co[mm]e je viens vous dire) à la discretion des soldats, telle est son intention, et celuy qui vous l'advise le sait très bien, finissez doncq peuple v[ot]re résistance futile et embrassez la paix c'est le conseil d'un de vos amis françois : depuis sont recouverts encore cincq pièces de canon faisant le tout le nombre de quatorze et aussy plusieurs enseignes et estendarts que l'on n'a peu nombrer jusques à présent.

Saint-Omer, Imp. H. D'HOMONT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

Séance du 3 juin 1884.

PRÉSIDENCE DE M. J. BUTOR.

La séance s'ouvre à trois heures conformément à la résolution prise dans la dernière réunion et mentionnée dans le procès-verbal dont il est donné lecture. Aucune observation n'étant présentée, le procès-verbal est adopté.

M. le Président fait connaître les noms des ouvrages déposés sur le bureau et reçus depuis la dernière séance soit à titre d'hommages, soit comme échanges. En voici la liste :

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, n° 22, mars et avril 1884.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), 25e année, 1884, nos 1, 2 et 3, janvier à mars.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, quinzième année, V, mai 1884.

Bulletin de la Société héraldique et généalogique de France, 6e année, 4e volume, nos 1 et 2.

Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, tome dixième.

Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, tome quarante-troisième, cinquième série, tome III.

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard, XIVe et XVe volumes ou 4e et 5e volumes de la 3e série.

Revue historique, neuvième année, tome vingt-cinquième, I, mai-juin 1884.

Polybiblion, revue bibliographique universelle (partie littéraire), deuxième série, tome dix-huitième, XLe de la collection, 5e livraison ; — *(partie technique),* deuxième série, tome dixième, XLIIe de la collection, 5e livraison. — Mai 1884.

La Flandre, revue des monuments d'histoire et d'antiquités, 3e série, t. VII, 4e livraison.

Académie de Savoie. Catalogue du Médaillier de Savoie, par André Perrin. Documents, volume V.

La Photographie appliquée aux sciences biologiques et le Physiographe universel du Dr A.-L. Donnadieu, construit par J.-B. Carpentier, Lyon.

Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, deuxième série, tome VIII.

Bibliographie générale des Gaules, par Ch.-Emile Ruelle, bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève, correspondant de la commission de la topographie des Gaules, troisième livraison, catalogue alphabétique des auteurs A.-GU.

Journal des Savants, avril 1884.

Handelingen en Madedeelingen van de Maatschappij der Nederlandsche Letterhunde Te Leiden, over het jaar 1883.

Levensberichten der Afgestorvene Medeleden van de Maatschappij der Nederlandsche Letterhunde (Bijlage tot de Handelingen van 1883).

Mittheilungen der kais. konigl. geographischen Gesellschaft in Wien. 1883, *XXVI Band (der neuen Folge XVI).*

Après cette lecture, M. le Président s'adressant à l'assemblée, fait remarquer, qu'en changeant l'heure de ses réunions, la société a obtempéré au désir exprimé par plusieurs de ses membres, qu'il a tout lieu d'espérer que par suite rien ne viendra plus s'opposer à leur présence aux réunions, et que le nombre des assistants deviendra de plus en plus nombreux. Il ajoute que la modification adoptée permettra aux membres correspondants qui auraient quelque communication à faire, de venir assister aux séances, sans être obligés de prolonger leur absence, pouvant retourner facilement chez eux après la réunion.

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance :

1°. — La Société de littérature Néerlandaise de Leyden accuse réception des livraisons du bulletin n° 119 à 123 ; de la Notice historique sur la Société, et des Cartulaires de Térouane.

2°. — La Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève remercie de l'envoi de la 128e livraison du Bulletin ; et de la table des Bulletins et Mémoires.

3°. — Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique demandant le prompt envoi des questions que la Société pourrait avoir à envoyer comme devant être comprises dans le programme du congrès des Sociétés savantes en 1885, ce programme devant être publié à la fin de Juin.

4°. — M. le Bon de Baye demande l'adhésion de la Société des Antiquaires de la Morinie, aux démarches qu'il fait en ce moment auprès du gouvernement Roumain, pour obtenir que le Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistorique puisse se tenir à Bucarest en 1885. — L'assemblée appréciant les bons résultats obtenus dans les congrès précédents, croit devoir s'associer aux démarches de M. le Bon de Baye et décide qu'il lui sera écrit dans ce sens.

5°. — M. Hipp. Bonardot demeurant à Paris écrit pour offrir l'acquisition de deux plans en relief de l'église Notre-Dame et des ruines de St-Bertin, qu'il possède, et dont il voudrait se défaire. — Décidé qu'on lui écrira pour avoir de plus amples renseignements surtout sur la provenance, et le prix demandé.

6°. — Prospectus de la publication d'un ouvrage sur Henri Martin intitulé « Henri Martin, sa vie, ses œuvres, son rôle ». — L'assemblée décide qu'il n'y a pas lieu de souscrire.

7°. — Discours de M. le Ministre de l'Instruction publique à la séance générale du congrès des Sociétés savantes le 19 avril 1884.

8°. — Prospectus de la revue « l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux ». — L'assemblée tout en reconnaissant les services que peut rendre et qu'a déjà rendus cette revue fondée en 1864, regrette de ne pouvoir y souscrire.

9°. — M. de la Phalecque membre correspondant à Lille, communique à la Société le récit d'un voyage fait en Artois et dans le Boulonnais en 1728, par un Anglais, et reproduit par le *Journal de Béthune*, dans les n^{os} des 2, 9 et 16 Mars 1884. — Le secrétaire général donne lecture de la partie de ce récit qui concerne St-Omer et ses environs. L'assemblée l'écoute avec plaisir, et émet l'avis qu'une réimpression de ce voyage ou du moins de la partie relative à St-Omer pourrait être faite dans l'un des journaux de cette ville, en obtenant l'autorisation préalable de la personne qui l'a fait insérer dans le *Journal de Béthune*.

— La parole est donnée à M. l'abbé Bled pour donner connaissance de trois lettres inédites de Philippe II, extraites de la correspondance du Magistrat de St-Omer. — Renvoyé à la commission du Bulletin.

— La séance est ensuite levée à quatre heures et demie.

Séance du 7 juillet 1884.

PRÉSIDENCE DE M. J. BUTOR.

La séance s'ouvre à trois heures par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant présentée le procès-verbal est approuvé.

Les ouvrages reçus dans le courant du mois qui vient de s'écouler, soit à titre d'hommages, soit comme échanges sont les suivants :

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, séances du 27 novembre 1883 au 25 mars 1884 inclus.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, quinzième année, VI, juin 1884.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, n° 23, mai 1884.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1883, 38e volume (8e de la 3e série).

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1884, n° 1.

Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, nos 1-3, janvier-mars 1884.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section d'archéologie, année 1884, n° 2.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, premier trimestre de 1884.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, tome XVII, 2e livraison.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, mars et avril 1884, tome XX, nos 3 et 4.

Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France, année 1883.

Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, tome neuvième, premier fascicule.

Revue de l'art chrétien, XXVIIe année, nouvelle série, tome II, 2e livraison.

Revue d'Alsace, treizième année, 1884, nouvelle série, tome XIII, avril-mai-juin.

Polybiblion, revue bibliographique universelle (partie technique), deuxième série, tome dixième, XLIIe de la collection, 6e livraison ; — *(partie littéraire),* deuxième série, tome dix-huitième, XLe de la collection, 6e livraison. — Juin 1884.

Mémoires et documents, publiés par la Société archéologique de Rambouillet, tome septième, 1882-1883.

Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences et arts de Douai, deuxième série, tome XV, 1878-1880.

Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville, 3e série, 3e volume, tome quinzième de la collection (1877-1883).

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, tome XXXIXe, séance publique du 16 août 1882.

Tables chronologique, méthodique et alphabétique des travaux insérés dans les Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, depuis 1754 *jusqu'en* 1883 *(inclusivement),* par Armand Gasté, secrétaire.

Le culte de Saint-Gengoult à Montreuil-sur-Mer, par A. Braquehay, fils.

Journal des Savants, mai-juin 1884.

Rapports sur la situation de l'Institut pendant les années 1878 à 1883, faisant suite à ceux des treize années précédentes (1865-1877).

Langue internationale néo-latine ou langage auxiliaire simplifié destiné à rendre possibles et faciles les relations directes entre tous les peuples civilisés d'origine latine, par E. Courtonne. Fascicule extrait du *Bulletin de la Société niçoise des sciences naturelles et historiques.*

Constitution of he anthropological Society of Washington, With alist of its officers and Members.

Glossaire archéologique du Moyen-Age et de la Renais-

sance, par Victor Gay, ancien architecte du gouvernement, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, troisième fascicule. — CHAP-COUT.

Répertoire des travaux historiques contenant l'analyse des publications faites en France et à l'Etranger, sur l'histoire, les monuments et la langue de la France pendant l'année 1882, tome deuxième, n° 4.

Compte-rendu de la Commission impériale archéologique de Russie, pour l'année 1881, avec un atlas, Saint-Pétersbourg.

Le secrétaire général procède au dépouillement de la correspondance.

1°. — La commission Imp^le^ Archéologique de St-Pétersbourg envoie le volume de ses comptes-rendus pour l'année 1881. Ce volume est accompagné d'un atlas.

2°. — La Société de l'Histoire de France adresse son Annuaire-Bulletin de 1883.

3°. — Le Président de l'Association française pour l'avancement des sciences fait connaître que des questions d'archéologie figureront au programme du Congrès qui doit s'ouvrir à Blois le 4 septembre 1884. Mais avant de décider qu'une section d'archéologie serait définitivement annexée à ladite société, l'on attendrait pour savoir si la tentative qui aura lieu cette année à Blois réussira. Le Président de l'Association demande en conséquence à être renseigné le plus tôt possible sur le nombre de personnes qui désireraient faire partie de cette section, si la Société y serait représentée et le nombre de membres qui assisteront au congrès.

4°. — Le secrétaire de la Société niçoise des sciences naturelles et historiques envoie un rapport fait sur un projet de langue auxiliaire néo-latine présenté par M. E. Courtonne, membre de ladite Société, et demande qu'on veuille bien l'examiner avec attention, et lui faire parvenir le résumé des appréciations ou des critiques que pourra susciter cet examen. — Renvoyé à M. Lepreux pour rapport.

5°. — M. Bonnardot, en réponse à la lettre qui lui a été adressée pour obtenir les renseignements complémentaires sur les plans en relief de l'église de Notre-Dame de Saint-Omer, et des ruines de l'abbaye de St-Bertin dont il a été question dans la dernière séance écrit pour donner les dimensions de ces deux ouvrages et le prix qu'il en demande.

— L'assemblée décide que la Société ne dispose pas d'un budget assez important pour pouvoir faire cette acquisition.

6°. — M. le Préfet du département demande le rapport annuel sur les travaux de la Société, à mettre sous les yeux des membres du Conseil général. Le secrétaire général donne lecture du rapport suivant qu'il a préparé dans ce but :

Saint-Omer le 8 Juillet 1884.

Monsieur le Préfet,

Par votre lettre en date du 13 Juin dernier vous me faites l'honneur de me demander de vous adresser un rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de la Morinie et sur ses titres à la continuation des encouragements de l'Assemblée départementale. Je m'empresse de déférer à cette demande, et j'ai tout lieu de penser que les renseignements fournis par moi, paraîtront au Conseil général assez satisfaisants pour qu'il veuille bien encore cette année, nous continuer la même bienveillance avec laquelle il les a accueillis les années précédentes.

Ainsi que je l'indiquais dans mon rapport de l'année dernière, la Société a commencé le XIXe volume de ses mémoires. Environ 20 à 25 feuilles sont imprimées, et le tirage en est fait. L'on espère que le volume pourra être achevé vers la fin de l'année ou au commencement de 1885. Il contiendra des mémoires très importants.

Le Bulletin historique continue avec sa périodicité régulière. Quatre numéros ont paru depuis la réunion du Conseil général au mois d'août 1883. Indépendamment des procès-verbaux des

séances presque tous intéressants, il contient de courtes notices ou des documents inédits. Voici l'indication de quelques-uns de ces articles : 1° *Une lettre de Méchain, membre de l'académie des sciences.* Bien que le contenu de cette lettre échappe à la compétence de la Société, puisqu'il y est question non d'archéologie, mais des préliminaires relatifs à la mesure du méridien, il a paru que nous pouvions déroger en cette occasion à nos habitudes pour publier un fait accessoire, il est vrai, relatif à cette grande opération et que le hasard nous avait mis à même de connaître. 2° Un nouvel article sur *les origines de l'Imprimerie à St-Omer,* par M. de Lauwereyns de Roosendaele. 3° *Le Missel d'Odoard de Bersacques,* par M. L. Deschamps de Pas. C'est l'analyse et la description d'un manuscrit du XVIe siècle, contenant de curieuses miniatures très finement faites et dues au pinceau d'un artiste de l'école flamande. 4° M. l'abbé Bled fait connaître un document très intéressant pour la bibliographie, c'est *l'inventaire de la bibliothèque d'un chanoine de St-Omer au* XVe *siècle.* 5° Le même auteur a communiqué aussi une pièce inédite très importante, c'est *le Cérémonial de la réparation pour « Burgaige », à St-Omer en 1318.* Ce document se rattache à la composition pour délits, crimes et offenses en usage dans notre ville jusqu'au XVIIe siècle. 6° M. Loriquet, archiviste du département à Arras, a bien voulu fournir pour notre publication, un réglement inédit du XIIIe siècle concernant la nourriture des malades à l'hôpital de la Madeleine ou Maladrerie de St-Omer.

Outre les publications que je viens de rappeler, la Société a encore fait paraître un volume de tables détaillées concernant les travaux publiés par elle dans les cinquante premières années de son existence et relatives par conséquent aux 17 volumes des mémoires, et aux 120 livraisons du Bulletin parues pendant cette période qui s'est écoulée de septembre 1831 à la même époque de 1881.

Je joins au présent rapport un exemplaire des quatre numéros du Bulletin et des tables. J'aurai soin d'en faire remettre ultérieurement, aussi un à chacun de Messieurs les Conseillers généraux.

Les renseignements détaillés que je viens de donner, suffiront, je l'espère, M. le Préfet, pour prouver que, ainsi que j'ai eu l'honneur de le dire en commençant, la Société des Antiquaires de la Morinie a continué à travailler comme par le passé, et que malgré les ressources limitées dont elle dispose, elle a pu faire paraître un certain nombre de travaux dus aux patientes recherches de ses membres. Aussi se croit-elle en droit de dire hautement qu'elle n'a point démérité de la bienveillance que le Conseil général à toujours bien voulu lui témoigner. Elle ose espérer que MM. les Conseillers généraux partageront cet avis, et elle compte sur votre bienveillant appui, auprès d'eux, pour lui faire obtenir la subvention annuelle qui lui est si nécessaire pour continuer ses publications. C'est dans cette espérance que je vous prie M. le Préfet de vouloir bien agréer l'assurance des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur
Pour le Président de la Société des Antiquaires
de la Morinie
Le Secrétaire général
L. DESCHAMPS DE PAS.

L'assemblée après avoir entendu la lecture de ce rapport en approuve les termes et en autorise l'envoi à M. le Préfet.

7°. — M. le Préfet demande l'avis de la Société sur un projet d'aliénation, proposé par le conseil de fabrique de l'église de Caumont, d'un ancien retable en pierre, gisant aujourd'hui sous le clocher. Cette pierre est présentée comme étant mutilée et ne pouvant plus être d'aucune utilité pour le service du culte ; mais elle doit avoir une certaine valeur artistique, puisqu'on l'estime 400 francs.

Le Secrétaire général fait observer à l'assemblée qu'il résulte des renseignements qu'il a fait prendre par un membre correspondant de la Société, M. Grandsire demeurant à Hesdin, qui s'est transporté à Caumont pour examiner cette pierre, que les figures seules ont été mutilées, mais que les armoiries et l'architecture sont en parfait état de conservation. Une description de ce mo-

nument existe dans le Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais, arrondissement de Montreuil, page 199.

L'assemblée, après avoir entendu les explications ci-dessus et les renseignements fournis, considérant que la meilleure raison que l'on puisse alléguer en faveur de l'aliénation proposée, est que la fabrique de Caumont a besoin d'argent pour solder des dépenses de réparations urgentes faites à l'église et qu'elle ne voit pas d'autre moyen de s'en procurer ; que du reste tout en reconnaissant que la pierre en question n'est plus d'aucune utilité à la fabrique, elle ne consacre pas moins le souvenir d'anciens seigneurs de Caumont, et qu'il serait facile d'en assurer sur place la conservation, en l'encastrant dans les murs de l'église ; que la mutilation dont les figures ont été l'objet n'ôte pas toute valeur artistique à la pierre, puisqu'on l'estime un certain prix ; que néanmoins ce prix de 400 fr. pourrait être notablement dépassé, si au lieu de passer par l'intermédiaire d'un marchand, la fabrique traitait directement avec le musée qui désire l'acquérir, ce qui pourrait alors faire monter la valeur à demander à 600 fr. : que d'un autre côté il paraît regrettable de voir un monument intéressant le département, en sortir pour aller figurer dans un musée étranger, ainsi qu'il semblerait résulter des renseignements obtenus :

Estime qu'il y a lieu, vu les circonstances et par exception d'autoriser la fabrique de l'église de Caumont à aliéner le monument ayant servi autrefois de retable dans une chapelle de ladite église, en l'invitant toutefois à éviter d'avoir recours à un intermédiaire et à traiter directement avec le musée qui se propose d'en faire l'acquisition et dont il pourrait obtenir un prix supérieur à celui de 400 fr. auquel cette pierre est évaluée dans la délibération du Conseil de fabrique, prix qui pourrait s'élever jusqu'à 600 fr. qui est la véritable valeur de l'objet.

L'assemblée croit d'ailleurs devoir représenter à M. le

Préfet combien il serait regrettable de voir sortir du département un monument qui l'intéresse par ses souvenirs historiques et pense qu'il serait bon de faire des démarches auprès des musées d'Arras ou de Boulogne, qui, mieux dotés que celui de St-Omer, pourraient peut-être l'acquérir et donner ainsi un abri à cette épave du passé.

— M. du Hamel met sous les yeux de la compagnie une pièce gauloise en or trouvée à Fruges. C'est un statère des Morins, reproduit sous le n° 23 Pl. B. du catalogue raisonné des monnaies d'Artois de Dewismes.

— M. l'abbé Bled commence la lecture d'une notice sur Simon Ogier. Ce travail qui a pour but d'éclaircir quelques parties qui sont restées obscures de la biographie du poëte audomarois est très intéressant, et fait connaître des faits curieux sur la famille de Simon Ogier et sur lui-même. La suite en est renvoyée à la prochaine séance.

— L'assemblée met à la disposition de M. X. d'Argœuves une somme de 50 fr. pour le placement de rayons destinés à recevoir le restant des papiers qui existent aux archives du greffe du gros, dont il a entrepris le classement.

— Sur l'exposé qui lui est fait par le Secrétaire général, l'assemblée décide que l'impression du grand cartulaire de Saint-Bertin, telle qu'elle a été proposée par M. l'abbé Haignéré, membre correspondant serait commencée au mois de novembre prochain, et qu'en même temps une demande serait adressée à M. le Ministre de l'Instruction publique à l'effet d'obtenir une subvention pour faire paraître plus promptement un recueil aussi important.

— M. l'abbé Bled propose comme membre titulaire M. Delplanque, licencié-ès-lettres, professeur. Cette proposition étant appuyée, l'élection est, conformément au règlement, renvoyée à la prochaine réunion.

— La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire général,

L. DESCHAMPS DE PAS.

DEUX ACTES INÉDITS

de l'officialité de Thérouanne.

(Communication de M. l'abbé D. Haignéré, membre correspondant.)

Les cartulaires de Thérouanne publiés par la Société des Antiquaires de la Morinie ne contiennent qu'une faible partie des documents ayant appartenu à cette ville et pouvant fournir quelques renseignements sur son histoire. Sa destruction complète, et la dispersion de ses habitants ont fait disparaître, sans espoir de retour, les archives de tous les établissements de cette malheureuse cité. Aussi est-on heureux quand on en retrouve quelques rares épaves dans d'autres dépôts. C'est ainsi que M. l'abbé Haignéré a retrouvé dans les archives du Palais-de-Justice de Boulogne deux actes de l'officialité de Thérouanne. Il a bien voulu les communiquer à la Société qui, par les considérations qui précèdent, en a décidé l'impression dans le Bulletin.

(Note de la Commission du Bulletin.)

N° 1.

Compromis sur un différend, relatif à la dîme de Polincove, avec le curé de la Paroisse. — 20 août 1278.

Universis presentes litteras inspecturis ... Officialis Morinensis salutem in Domino. Cum questionis materia [verteretur] inter venerabiles viros ... Decanum et Capitulum Morinense, ex parte una, et dominum Stephanum, presbyterum, curatum de Polinchove, ex altera, super eo quod dicti ... Decanus et Capitulum dicebant et proponebant, contra dictum presbyterum, quod ipsi ... Decanus et Capitulum, a tempore a quo non extat memoria, fuerant in pacifica possessione percipiendi per se, aut per censuarios suos, terciam partem provenientem ex decima parochie de Polinchove, ipse presbyter, predictos actores a dicta possessione destituens, triginta garbas bladi dicte decime que [jacebant] in parochia predicta, ad ipsos ... Decanum et Capitulum, racione tercie partis dicte decime, spectantis, ceperat et asportaverat, capi et asportari fecerat, contra dictos Decanum et Capitulum et eorum censuariorum voluntatem, ipsos ... Decanum et Capitulum a dicta possessione indebite et contra justiciam spoliando ; notum facimus quod dictus presbyter, in nostra presentia personaliter constitutus, recognovit in jure coram nobis se predictos actores, nomine Ecclesie sue Morinensis, et restituisse, et eciam restituit, ad possessionem garbarum predictarum, in manu venerabilis viri Archidiaconi Flandrensis, nomine Ecclesie Morinensis predicte ; Decanus vero et Capitulum, ex consensu dicti presbyteri, elegerunt venerabiles viros, Penitenciarium Morinensem, et dominum Willelmum de Liskes, canonicum Morinensem, qui, Domino imperante, instans festum Omnium Sanctorum, inquirant veritatem legitime super proprietate et jure premissorum, et ipsis duobus, secundum quod invenerint, de proprietate et jure, de plano, sine strepitu advocatorum, concessa est à partibus potestas dictam causam modo debito terminandi, qui bona fide promiserunt jus utriusque partis conservare indempne. In cujus rei testimonium, presentibus litteris sigillum curie Morinensis

duximus apponendum. Datum anno Domini M° CC° LXX° octavo, sabbato post Assumpcionem beate Marie Virginis. — Monst.

Au dos : Littere super restitutione garbarum decime terre presbyteri de Polinchove, site in eadem parochia.

(Transcrit le 29 juillet 1853 sur l'Original en parchemin qui se trouvait alors dans les archives du Palais-de-Justice de Boulogne, hors classement.)

N° 2.

Jehan Ballinc, héritier de Philippe, son père, reconnaît devoir au chapitre de Thérouanne deux poquins de blé et six deniers de rente annuelle, à Louches et Autingues. — 19 décembre 1281.

Universis presentes litteras inspecturis Officialis Morinensis salutem in Domino. Cum quedam littera, conscripta nomine Philippi dicti Ballinc, quondam patris Johannis dicti Ballinc, in qua continetur quod dictus Philippus, tempore dum vivebat, tenebatur viris venerabilibus et discretis ... Decano et Capitulo Morinensi, in duobus polkinis frumenti et sex denariis certa causa in dicta littera, que penes dictos Decanum et Capitulum extitit, contenta ; Notum facimus quod in nostra propter hoc presentia personaliter constitutus dictus Johannes Ballinc, filius quondam et heres dicti Philippi, recognovit in jure coram nobis se teneri eisdem Decano et Capitulo, ex causa in dicta littera contenta, in duobus polkinis frumenti et sex denariis predictis annuatim ; quod frumentum cum sex denariis predictis idem Johannes promisit per fidem suam se soluturum et redditurum eisdem Decano et Capitulo, aut eorum mandato, in quolibet festo beati Remigii, omni exceptione cessante penitus et exclusa ; et quoad premissa omnia et singula, idem Johannes renunciat omni privilegio crucis sumpte, seu eciam assumende, omni exceptioni doli mali fori, omni juris auxilio tam canonici quam civilis, et omnibus aliis exceptionibus, que dicto Johanni et ejus heredibus possent competere, et eisdem Decano et Capitulo, aut eorum mandatis obesse in premissis, jurisdictioni curie Morinensis se quoad hoc spontanee supponendo. In

cujus rei testimonium et evidentiam pleniorem, nos, ad preces et instanciam dicti Johannis, presentibus litteris apponi fecimus sigillum curie Morinensis. Datum anno M° CC° octuagesimo primo, die veneris ante Natale Domini. — Ph.

Au dos : Littere recognicionis duorum polkinorum bladi et .vj. denariorum parisiensium, apud Louches et Autingues.

(Transcrit le 31 juillet 1853 sur l'Original en parchemin qui se trouvait alors dans les archives du Palais-de-Justice de Boulogne, hors classement.)

LE RELIQUAIRE DU CHEF DE SAINT OMER

Dans l'église collégiale de ce nom

AUJOURD'HUI ÉGLISE DE NOTRE-DAME A SAINT OMER

(Communication de M. L. Deschamps de Pas, membre titulaire.)

Guillaume Fillastre, 64e abbé de Saint-Bertin, faisait exécuter, pour l'embellissement de l'église de son monastère, un magnifique reliquaire en vermeil enrichi de quantité de pierres précieuses pour contenir le chef de son saint patron. Le chapitre de la collégiale de Saint-Omer, toujours en rivalité avec l'abbaye, était au courant de ce qui se faisait dans celle-ci et s'efforçait sans cesse de ne pas se laisser surpasser par elle. C'est à cet ordre d'idées évidemment qu'il faut attribuer le désir d'avoir aussi un reliquaire spécial d'une grande magnificence pour contenir le chef du saint patron de son église. Pour l'exécution de ce projet, le chapitre, par délibération du 23 mars 1462 (v. st.), députa le prévôt et deux chanoines pour aviser à ce qu'il y aurait à faire. Le compte, dont nous donnons ci-dessous la copie, nous renseigne très approximativement sur les phases que suivit cette affaire. Naturellement, la première pensée des députés dut être de se rendre à Thérouanne, et là, parmi les reliquaires que possédait la cathédrale, ils en virent un dont la forme parut leur convenir, c'était celui du chef de saint Maxime qui était formé du buste du saint supporté par des anges. Un pa-

tron en bois de cette châsse existait à ce qu'il semble, car le compte ne fait nullement mention de dépense faite pour sa façon : ce patron fut envoyé au chapitre de Saint Omer et il paraît qu'après examen il leur parut pouvoir être adopté. Y eut-il des modifications prescrites, c'est probable, puisque nous voyons que le chapitre ordonne de faire un patron aussi en bois pour le chef de saint Omer et les trois anges qui le soutenaient. De quelle nature étaient ces modifications, nous l'ignorons ; peut-être le chef de saint Maxime était-il porté seulement par deux anges ; ce mode de support se rencontre en effet dans quelques anciens reliquaires. Quoiqu'il en soit, un marché fut conclu avec un orfèvre de Thérouanne pour la confection de la nouvelle châsse, et le chapitre se mit en devoir de rassembler les pierreries et les perles destinées à l'enrichir encore. Un certain nombre lui provint de dons, les autres furent achetées (1). Le compte qui suit fait connaître les divers faits relatifs à notre reliquaire.

Compte particulier fait par sire Pierre Pauchet et Johannes Dessinges canones de St Aumer deputez en ceste partie par Messieurs de capitle dudit lieu, avec Claye de Bye orfevre demourant a Therouenne a cause de la nouvelle capse pour reposer le chief Monsieur St Aumer de laquelle ledit orfevre doit avoir par marchie fait par mesdis sieurs de chascun marc dargent LXX^s^ courant ou LXXII^s^ audit de Mons. le prevost par condicion quil doit dorer icelle capse et faire les casses des pierres et les asseir. Et mess. luy doivent livrer lor le vif argent et les pierres precieuses ; laquel capse poise C mars IIII onches XV esterlins dont faut rabattre pour lor qui est dessus XXIII onches I est. Et pour le poix de le pierie et pesles X onches VIII esterlins, reste IIII^XX^ XVI mars III onches VI esterlins.

(1) Mentionnons aussi le cadeau d'un marc d'or fait par la ville, ce qui est tout naturel, saint Omer étant aussi le patron de la cité.

Ladite capse poise comme il appert par les parties cy apres cent mars IIII onches XV esterlins.

Langele qui est au droit coste poise XIII mars V esterlins.

Langele au senestre coste poise XIII mars IIII onches XV esterlins.

Le IIIe angele qui est derriere poise XIIII mars V onches X esterlins.

Le clere voye poise XIII mars V onches X esterlins.

Rabatu IIII mars et demi pour le platine qui est de coeuvre, le chief poise VII mars II onches et demie.

Le mittre dudit chief poise XVII mars VII onches et demie.

Et les deux labeaux (1) en tout les cloquettes poise III mars II onches.

Le piet qui est de coeuvre lor et largent dont il est saulde ensemble le platine qui est en la basse et ce qui est de coeuvre dore assis a le chiviere et a laisselle qui est dessus pesent LXV mars.

A XX[s] lonce qui est VIII [lib] le marc.

Pour tout que a couste icelle capse sans y comprendre les droits (?) des bulles et le vin de la feste XVIII[c] XXXIX [lib] XIII[s] VI[d] courant.

Les principales pierres sont assises en la mittre.

Un marc dor donné par la ville pour ledit ouvrage vaut XLIII [l] IIII [s].

Dons de pieries pour convertir en ladicte casse.

De rasse quadaens lequel y a donne moyennant sa sepulture et paille que len luy a accorde ou cloistre, XIII pesles descoche — item II amastices et II topases.

De Monsieur le prevost de St Aumer lequel y a donne un saphir perchiet et pour ce yci I saphir.

De ma demoisele du Troncquoy le VI[e] jour de sept. LXV, I petit rubis.

De Caiste Van Endene laquelle y a donne II saffirs petis citrins et II petites amastites.

(1) **Pendants ou fanons de la mitre.**

Aultre despense pour achat de pieres precieuses.

Primo. A Anselet Simon le voirier, pour plusieurs pieres precieuses achates . . . xv l. x s. »

A Jehan Van Marte pour ung saphir en un cleu dor, un grant grenat, II petis, V amastites, une prasme, ung camahieu vert et II topases montrées en chapitre . . . . xviii l. x s. »

A ung petit merchier pour I saffir citrin, une petitte prasme, III petites amastites, deux rubuis dAlexandrie et XII pieces de pesles. . . . . » xxx s. vi d.

A Clay lorfeuvre pour VII pesles et aultres pieres quil avoit achatees . . . . » ci s. »

A ung marchant de Lille pour plusieurs pieres et pesles achatez par Guerin le Merchier et ledit Clay en le feste St Michiel . xviii lib. » »

A ung aultre marchant de Hollande pour plusieurs pieres et pesles achatees comme dessus . . . . . x lib. » »

A ung aultre joyelier pour pesles achatees par ledict Clay en ladicte feste. . . » xix s. vi d.

Pour ung grenat en fourme descu et tailliet achate par Jeorge varlet de Clay lorfeuvre en la feste St Michiel IIII c LXV, IIII escus dor qui valent . . . . . IIII lib. xviii s. »

Pour deux grenas bien grans et luisans et deux esmeraudes qui ont couste parmi le vin. . . . . xxxv lib. III s. »

A Jehan de Martre joyelier auquel a este achate par sire Piere Pauchet, Clay lorfeuvre le XVIe jour dapvril IIII c LXVI plusieurs pieres precieuses et pesles a parfaire ledict reliquaire et ont couste parmi le vin du marchié et le disner dudit Clay . . . . xii lib. v s. »

Somme VI xx III lib XII d.

A Ysabel qui porta de Therouenne a St Omer les patrons de bois de St Maxeme et

les angeles . . . . . » » XVIII d

A Pierequin du Molin pour avoir taillié en bois les patrons de ladicte casse et III angeles chascun estoffe de deux eles par marchiet fait. . . . . IX lib » »

Item pour deux los de vins donnez audit Clay et ses varles quant il vint querre le vaisselle et monstrer aulcunes pieres de Venisse present Guerin le Merchier. . . » IIII s »

A ladite Ysabel pour avoir reporte le patron et les angeles de St Maxeme. . . » II s »

A icelle Ysabel pour avoir porte le patron du chief St Aumer et les III angeles nouveaulx a Therouenne devers ledit Clay. » II s »

A sire Pierre Pauchet lequel avoit preste et donne de par capitle aux compaignons quant il ala veir louvraige, une maille Ernoldus de . . . . . » XI s »

A Kennaire Carton pour avoir mene sur son car sire Pierre Pauchet sire Nicole Sauvaige, Jo Dessinges et leurs gens audit lieu de Therouenne le dernier jour davril IIII c LXIIII veir ledict ouvraige par ordonnance de capitle . . . . . » X s »

A Baudechon du Molin dit Yvain pour avoir paint le visaige de le capse St Aumer les III visaiges et les mains des angeles et aussi ledite chiviere et le tablet estans sus par traitie fait et depuis dore en aulcuns lieux . . . . . VI lib » »

A Guillaume de Rabodenghes en courtoisie pour avoir porte parmi les gens darmes audict Clay a Therouenne III c lib et pour avoir accompaigné ledit capse a lamener a St Aumer VIII los de vin vermeil valent . . . . . » XVIII s VIII d

Audict Baudechon paintre pour avoir

assis ung cent dor a le platine de la basse
et aussy dore desoubz lentablement dicelle
basse y compris sa labeur. . . . . » xxiiii^{s} »

Ce présent compte a esté veu leu examine et clos par Mess. ma'stre Baugois le Beghin, Hue de Mouchy, et sire Jehan Libourch ace depputez par MM. du c̄apitle, le xx jour daoust mil iiii^{c} soixante six.

(Archives du chapitre de la collégiale de St-Omer.)

Il résulte de l'examen de ce compte que la figure du saint patron, celles des anges et leurs mains étaient peintes *au naturel*, ce qui se rencontre souvent sur les reliquaires de ce genre, et notamment pour celui de saint Bertin que nous avons cité en commençant. Un article mentionne aussi les *cloquettes* qui exis'aient à l'extrémité de pendants de la mitre, particularité assez intéressante.

Ce que nous voyons moins bien, c'est la provenance des fonds qui ont servi à acquitter la dépense de ladite chasse. Les comptes de fabrique ne font figurer en 1466 qu'une somme de 101 livres payée à l'orfèvre de Thérouanne, Clay de Bye, qui avait confectionné le reliquaire. Il est vrai que le chapitre disposait d'autres ressources et il est probable que la confrérie de Saint-Omer, association importante existant dans la collégiale, y contribua largement.

La châsse, confiée aux soins de Guillaume de Rabodenghes et de ses gens d'armes, avait été rapportée de Thérouanne à Saint-Omer. Il s'agissait maintenant d'y transférer le chef du saint patron de l'église et de la ville. L'on voulut profiter de cette occasion pour mettre également dans un reliquaire séparé le chef de saint Erkembode (1),

(1) Nous sommes porté à penser qu'on utilisa à cet effet l'ancien reliquaire du *chef* de saint Omer qui devenait disponible

dont l'église possédait le corps, et pouvoir ainsi l'exposer à la vénération des fidèles. A cet effet, le chapitre s'adressa à l'évêque de Gibelle, suffragant de l'évêque de Thérouanne et vicaire général de l'évêché des Morins. Il fallut se munir de bulles pour être autorisé à ouvrir les châsses et à faire la translation. Les comptes de fabrique de l'année 1465-1466 nous renseignent sur toutes les dépenses qu'entraînèrent ces diverses opérations. En voici les divers articles :

Dépenses tant à cause de le nouvelle casse pour le chief St Aumer comme pour les translations dudit chief et du chief saint Erkembode.

A Johannes Egidii pour deux bulles est assavoir lune pour faire le translation des quiefs de mons. S[t] Aumer et saint Erkembode et aperition des fiertres ou sont les corps sains, Et laultre pour reconsilier leglise en cas de necessite pour lesquelles a esté paie LX cincq ducas et VII gros de pappe qui valent . . . . . IIII[xx] VIII[l] XII[s] X[d]

A Jehan Fin pour avoir porté à mons[r] de Gibelle ung livre contenant le legende et miracles de mons[r] S[t] Aumer . . . . . » » III[s] »

Pour les despens de mons[r] de Gibelle pour VI jours, des abbes de S[t] Jehan au mont et S[t] Augustin pour jour et demi de plusieurs aultres venus pour assister audict mons[r] de Gibelle esleu par vertu desdites bulle par mess[rs] de capitle pour faire les dites translation, pour le don fait audit

après la translation des reliques dans celui que le chapitre venait de faire exécuter. Nous n'avons néanmoins aucune preuve de ce fait. Toujours est-il que nous n'avons trouvé nulle part la mention de la confection d'un reliquaire spécial pour le chef de saint Erkembode.

mons^{r} de Gibelle et pour pluisieurs aultres parties declaries en ung foeullet de pappier comptees en capitle le xi jour de septembre lan LXVI, pour tout	»	XXVII ^{l}	XV ^{s} »
A Colart Belicquet pour avoir tailliet et prins hors dune robe de bleu velours et cousu deux draps pour ataquier a le nouvelle casse du quief mons^{r} St Aumer quant on le porta a le procession, Et pour aultres parties etc	»	»	XIX ^{s} VI ^{d}
Audit Colard pour avoir relargi desdits draps de velours qui estoient trop estrois pour couvrir le chiviere, et pour avoir réparé deux des capes de leglise	»	»	VII ^{s} »
A Jehan de le Steghele et ses varles pour avoir vacquiet plusieurs journées pour faire le hourt ou fu faite la translation desdis quiefs.	»	»	XXV ^{s} VI ^{d}
A Martin Clocqueman pour avoir sonne quant on ouvry le fertre ou estoit le corps entier de mons^{r} St Erkembode	»	»	IIII ^{s} »
A Baudechon paintre pour avoir paint^{r} ung des bous de le casse ou est le quief St Erkembode et y fait ung ymage eslevee paié	»		XXXVII ^{s} VI ^{d}

Nous n'insisterons pas sur les choses qui peuvent paraître obscures dans ces extraits. Elles sont suffisamment et amplement éclaircies par le procès-verbal que nous transcrivons ci-dessous d'après les registres capitulaires, procès-verbal de tout ce qui fut fait dans la cérémonie de la translation des chefs de saint Omer et de saint Erkembode :

« Hac die nona mensis septembris, die depositionis beati Audomari hujus ecclesie gloriosi patroni, anno LXVI°; indictione decimaquarta, pontificatus SS. nostri domini Pauli pp. secundi

anno tercio, Reverendus in Christo dominus Johannes dei et apostolice sedis gracia episcopus Gebeldensis, ad infra scripta per dominos meos de capitulo, decano absente, electus et rogatus, in navi ecclesie sancti Audomari predicte, phalanga seu hourdis super tumbam ejusdem sancti facta, copiosa multitudine ob id in dicta ecclesia congregata, venerabile caput ejusdem beati Audomari de vase argenteo deaurato in quo ipse longis temporibus fuerat reconditum in alium vas ad instar faciei episcopi in pontificalibus existentis, tribus angelis sustinentibus, alio longe magnificencius et sumptuosius, post verbo salutari prius perlato adhibito solemnitatibus consuetis transtulit. Et post hoc feretrum seu capsam in quo constabat corpus beati Erkembodonis, ad instantiam eorumdem dominorum aperuit. In quo alveolum ligneum quercus tribus bendis ferreis clavis affixis circum ligatum comperit, que ligamina ferrea claves extrahendo aufferre mandavit, et alveolo predicto aperto, in eodem fardellum pannis sericeis et lineis stolla quidem infasciatum seu colligatum invenit : Stolam denodavit, sericeum pannum primo devolvit, et super lineo crucem eream antiquis litteris utroque latere scriptam repperit hec verba continentem. Hic requiescit sanctus Erkembodo Morinorum episcopus post Audomarum quartus; et in alio latere : elevatur anno domini millesimo octuogesimo quinto, indictione octava, kalendis novembris. Et hoc testimonio comperto, ulterius confidenter aggrediens pannum lineum devolvit, in quo beata membra corporis beati Erkembodonis, videlicet caput integrum et inferiorem mandibulam dentibus bene confertam, singula ossa principalia brachiorum, scapularum, femorum et tibiarum cum juncturis arteriis et aliis ossibus spine dorsi munitis. Diligenter illa etiam populo ibi astanti monstrando conspexit. Et hoc facto, predictum caput cum mandibula inferiore extrahit, quod in vase ad hoc ordinatum solemnitatibus observatis transtulit. Reliquas vero partes principales diligenter cum cruce predicta refasciando in eodem alveolo reposuit quod reclusum in dicto feretro claudi jussit. De minutis vero partibus date sunt partes que sequuntur. Primo domino abbati sancti Johannis in monte, unam junctu-ram : domino abbati sancti Augustini prope Morinum, unum

dentem : Domino de Nortquelmes, unum dentem ; et Nicolao de Vye aurifabro qui capsam beati Audomari fecit, unam junctu-ram : presentibus ad premissa prenominatis abbatibus sancti Johannis et sancti Augustini, prioribus cartusiensium et predi-catorum ac gardiano fratrum minorum prope villam sancti Audo-mari existentium ; Jacobo de Ste Aldegunde milite ; Allelmo Gamel, majore ; Hugone Dollehain, Jacobo de Croix, Johanne de Northout, Nicolao Daverhout, Jacobo de Boulloigne, Bal-duino Zelve, Andrea Advisse, Philippo de Cokempot, Buccio le Roeudre, Guilberto Loncle, et Guillelmo le chevalier, scabinis ville sancti Audomari, qui cum predictis sigillum communitatis dicte ville his litteris exinde confectis apposuerunt. »

Enfin, pour terminer, nous transcrirons encore les deux articles de l'inventaire de 1557 décrivant sommairement ces reliquaires :

« Ung grand et beau reliquiaire dargent doré a face ou re-pose le chief mons^r^ St Aumer, aorné de ouvraige exquise et de plusieurs pierres précieuses avec une mitre décorée aussy de beaucoup de pierries de grande valeur soustenu de trois anges dargent doré. »

« Ung aultre reliquiaire dargent doré ou repose le chief saint Erkenbode décoré de pluseurs pierres soustenu de huict leon-ceaulx par le dessoubz. »

LETTRE du Père Pelletier chanoine régulier des deux amans, au Père Maran Benedictin pour prouver que St-Prudence n'est pas l'auteur des annales de St-Bertin.

(Communication de M. L. de Backer, membre correspondant.)

J'envoyay, mon Reverend Père, dés l'année 1737, à l'aucteur du Mercure une letre ou je prouvois que St-Prudence ne peut être aucteur des annales de St-Bertin. Je ne sçay pourquoi elle n'a pas été imprimée.

Cependant elle est de consequence ; avant d'envoyer ma letre, j'avertis les aucteurs des dissertations qui sont dans le Mercure de Decembre 1736 et de May 1737 qu'ils s'etoient trompés lourdement dans la principale de leurs preuves, en prenant le texte d'un heretique pour celui de St-Prudence.

Il arriva ce qui est très ordinaire. C'est que sans examiner dans le livre même ce qu'on avoit avancé dans les dissertations dont il s'agit, plusieurs personnes même entre les sçavants, crurent qu'une partie des annales de St-Bertin avaient pour aucteur St-Prudence. Jay pressé jusques à present, et prié ceux qui avoient composé les dissertations de detromper le public par quelque écrit : L'amour de la verité auroit dû vaincre l'amour propre qui a horreur de cet aveu si chrestien : Je me suis trompé.

Car bien loin de se retracter, l'aucteur de la première dissertation soutient son erreur dans la réponse à l'auteur de la suite de la deffence de l'eglise de Troyes page 12, imprimée dans le Mercure d'Octobre de l'année 1738. De plus il m'écrit le 9 Decembre 1738 en m'envoyant sa réponse à M. Breyer chanoine de l'eglise de Troyes en ces termes : *Il ne m'a point allegué comme vous, que j'avois pris la proposition de Scot pour la solution ou la réponse de St-Prudence. Jay lu de nouveau les textes et les ay trouvés parfaitement conformes à ce que j'avois dit dans ma première dissertation. S'il y a une autre edition que celle que jay vu deux fois dans deux bibliothèques, la confrontation des manuscrits decidera la difficulté sur laquelle vous ne me devez rien imputer puisque jay été si fidèle et si exact dans ma citation.* Nous n'avons pas besoin, mon Reverend Père, de manuscrit pour decider la question. Que l'auteur consulte la Bibliothèque des Pères (imprimée à Lyon en 1677) qu'il cite lui-même, il verra que la suite du discours fait voir, qu'il a fait dire à S^t^. Prudence ce que Scot Erigene avance : l'Edition du president Mauguin est plus commode, parce que on y met en letres italique le texte de Scot. Dans la recapitulation que l'auteur continue de citer pour son sentiment on y lit : *Dicis tres hæreses... testem Gothescal canam.* Ce sont les paroles de Scot. Saint-Prudence commence sa reponse par ces mots : *Respondemus* etc. il ne nomme point Gothescale, il se contente de detester l'heresie que Scot lui attribue, cela seul suffisoit pour faire remarquer à l'auteur non seulement les differends textes, mais encore que St-Prudence n'a point attribué à Gothescale les erreurs qu'on lui attribuoit. Ce Saint étoit trop prudent pour parler avec assurance de Gothescale dont les sentiments paroissent lui avoir été inconnus.

Ponis sententiam Gothescalis quâ affirmare Concludit necessitatem Predestinationis, tam Bonos ad Bona quam malos ad mala inevitabiliter impelli, hoc utrum vel quare diu dixeritipse viderit etc. Cette modération ne montre-t-elle pas que St-Prudence ne peut être auteur des annales de St-Bertin depuis 830 jusques en 860. L'annaliste traite C. le malheureux moine, d'homme arrogant et superstitieux qui a des sentiments contraires au salut, et qui a été puni comme sa perfidie le meritoit. *Scientia tumidus quibusdam superstitionibus de ditus .. saluti valde contraria adstruens... dignum sua perfidia... quedam hic desunt in annum 849.*

Que cela est contraire à la mannierre dont nous avons vu que St-Prudence traitte Gothescale ! Mais dira-t-on, l'aucteur des annales de St-Bertin raporte que le Pape Nicolas I confirma les décisions du concile de Valence. Or cet article est attribué par Hincmar à Prudence, d'ou l'on conclut qu'il a composé une partie des annales, ou les memes termes se trouvent. Je reponds que, supposé qu'Hincmar ne se trompe pas ou qu'il n'ait pas voulu nous tromper, il faut avouer que St-Prudence avoit composé l'histoire de nos Rois par annales, et que le compilateur de celle de St-Bertin en a tiré l'article dont il s'agit et peut être plusieurs autres, mais les injures que cet homme vomit contre Gothescale sont si opposés à la moderation de St-Prudence dans l'ouvrage qui est veritablement de lui, qu'on ne peut dire, qu'il soit l'auteur d'une partie de ces annales. Il les a recueillies sans jugement ou au moins sans reflexion puisqu'il raporte des choses qui semblent se contredire. Il fait entendre que le souverain Pontife a confirmé le concile de Valence, c'est à dire, selon Hincmar, même la doctrine de Prudence et de Gothescale. Cependant il traite ce dernier comme un très

méchant heretique. Saint-Prudence n'est pas moins injurié sur l'an 861 par le même personage, Si c'est lui, comme il y a grande apparence, qui a continué les annales jusque en lan 882. Cette letre pourra servir d'appendix à la deffence du culte de St-Prudence. Ce qui regarde un auteur celebre par ses ecrits et sa sainteté, ne doit pas être regardé comme une chose indifferente. Si M. Fleury vivoit, je ne doute pas que l'amour de la verité ne l'engageat à retracter ce qu'il a ecrit, que St-Prudence étoit l'auteur des annales connues sous le nom de St-Bertin.

(Extrait des manuscrits de Dom Grenier.)

Titre de fondation de la chapelle de Rihoult.

(Communication de M. L. Deschamps de Pas, membre titulaire)

Dans le 5e volume des mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, M. Hermand a donné une notice très intéressante sur le château de Rihoult. Le titre de fondation de la chapelle instituée par Philippe d'Alsace dans ce château n'était pas encore connu, en sorte que cet auteur n'a pu donner que la charte du prévôt de la collégiale de St-Omer, dans laquelle sont rappelés les revenus et les biens affectés à cette fondation. J ai retrouvé parmi les papiers provenant des archives de l'ex-chapitre de N.-D. une copie du 16me siècle de la charte originale de Philippe d'Alsace. Il est probable qu'à l'époque où Aubert Le Mire a composé son recueil, ce titre n'existait plus, car il l'eut sans doute, inséré, ainsi qu'il l'a fait de la charte du prévôt Gérard, citée par M. Hermand. Je crois intéressant de la reproduire ici textuellement.

Copia fundationis et dotationis capelle de Ruhout.

In nomine sancte et individue trinitatis amen. Ego, Philippus flandrie et viromandie comes, notum fieri in perpetuum volo quod pro salute anime mee et antecessorum meorum, necnon et successorum, capellaniam perpetuam institui in capella mea de Ruhot, et ei certos in perpetuum redditus assignavi; scilicet trecente mensure terre apud odemonstre cum decima earum et universo dominio earum et justicia et comitatu, ad hec sex libre apud ballolium ex ministerio gilii de pa-

ratiori redditu in festo sancti martini, et septem libre furnis ex ministerio leonii notarii in purificatione sancte marie annuatim solvendas : Quamdiu autem locus Ruhot inhabitabitur et capella duraverit et domus, manebit ibidem (?) capellanus, et domus capellanie ad dominum domus spectabit. Si vero locum contigerit esse desertum, ad ecclesiam sancti audomari capellanus transferetur et capellania ad domum prepositi spectabit, quam non nisi presbitero poterit conferre, quiquidem canonicus ecclesie erit, contentus predictis stipendiis quos canonice in ecclesia possidebit. Quod ut firmum permaneat, constitutus est Petrus capellanus et nunc canonicus ecclesie, et quantumque capellanus fuerit Ruhoti, institutus ecclesie canonicus erit, contentus tamen priordictis (?) stipendiis ad capellaniam suam pertinentibus. Hoc dictum autem ut ratum inconcussum que permaneat, ac tam presenti scripte pagine quam mei impressione sigilli, ymo et subscritarum testimonio personarum munire decrevi : Scilicet : D. venerabilis morinorum episcopi ; scilicet G Brugensis et sancti Audomari prepositi ; scilicet G. insulensis prepositi ; scilicet W. decani sancti Audomari, scilicet W. Castellani sancti Audomari.

Actum anno domini M°. C. LXXXIX.

Saint-Omer, Typ. H. D'HOMONT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

Séance du 4 août 1884.

Présidence de M. LEPREUX, vice-Président.

La séance s'ouvre à trois heures. Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant présentée, le procès-verbal est adopté.

Les ouvrages reçus soit comme hommages soit en échange sont les suivants :

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 15e année, VII, juillet 1884.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, année 1884, juillet, 78e livrais.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, tome XXXI, 1re et 2e livraison, tome IX de la 2e série.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, tome VIIe, 3e série, 2e fascicule, mars à mai 1884.

Bulletin de la Société des Archives historiques de la Sain-

tonge et de l'Aunis, V^e^ volume, 1re livraison, 1er juillet 1883.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section d'histoire et de philologie, année 1884, n° 1.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, n° 24, juin 1884.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, 7e série, tome V, année 1882.

Mémoires de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, 3e série, tome Ier. 1884.

Revue de la Société agricole, industrielle, littéraire et artistique de l'arrondissement de Valenciennes, 36e année, tome XXXVII, n°s 4 et 5, avril et mai 1884.

Revue historique et archéologique du Maine, tome XIII, 1er semestre de 1883; tome XIV, second semestre de 1883.

Revue historique, 9e année, tome XXVe, II, juillet et août 1884.

La Flandre, Revue des monuments d'histoire et d'antiquités.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. (Partie technique) 2e série, tome X^e^, XLIIe de la collection, 7e livraison, juillet. — *(Partie littéraire)* 2e série, t. XXe, XLIe de la collection, 1re livraison, juillet.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, année 1882.

La Société de l'histoire de France de 1833 à 1884, par Ch. Jourdain, membre de l'Institut.

Les artistes Artésiens au Salon de 1884, par M. F. de Monnecove.

Conseil général du département du Pas-de-Calais, session d'avril 1884. — *Rapport du Préfet et procès-verbaux des délibérations.*

Puissance du Canada. — Le grand occident canadien. —

Le plus vaste champ qui soit maintenant ouvert à la colonisation. — Informations pour ceux qui veulent émigrer. (Troisième édition.)

Académie commerciale catholique de Montréal, année académique 1875-76.

Des comptabilités occultes, par Victor de Swarte, trésorier-payeur général des Ardennes (extrait de la *Revue générale d'administration).*

Note sur les tentures de hautelisse, possédées par l'abbaye de Saint-Vaast, par Henri Loriquet, archiviste du département du Pas-de-Calais, membre de plusieurs Sociétés savantes.

La place Saint-Vaast et la croix dite de Saint-Bernard, par Henri Loriquet, archiviste du département du Pas-de-Calais, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Travaux de l'Académie nationale de Rennes, 73e volume, année 1882-1883, nos 1 et 2.

Le Nord-Ouest. — La province de Manitora et les territoires du Nord-Ouest, — leur étendue, salubrité du climat, fertilité du sol, produits en général, règlements concernant les terres, chemins de fer, prix des denrées et des instruments de ferme, salaires, voies de communication, etc., etc., etc., par Elie Tasse (déuxième édition, revue et augmentée).

Album Caranda (suite). Les fouilles de Chouy (Aisne) 1883.

Le Secrétaire général procède au dépouillement de la correspondance.

1° — M. le Ministre de l'instruction publique accuse réception des exemplaires de la 130e livraison du Bulletin historique destinés aux Sociétés correspondantes.

2° — Programme des questions mises au concours pour l'année 1884, par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

3° — Circulaire du comité formé pour élever une statue à la mémoire du chimiste J.-B. Dumas, à Alais, sa ville natale. — L'assemblée estimant que les titres de

gloire de Dumas sont plutôt du ressort des Sociétés qui s'occupent des sciences mathématiques, physiques et naturelles, et en présence de son budget restreint, décide tout en le regrettant, qu'il n'y a pas lieu de souscrire.

4° — Prospectus de l'alliance française, association nationale pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger.

— Le Secrétaire général donne lecture du rapport qu'il a adressé à M. le Ministre de l'instruction publique à l'appui de la demande de subvention pour la publication du grand Cartulaire de Saint-Bertin.

— Le même membre fait connaître que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné, dans la séance du 4 juillet dernier, le prix Lafons-Mellicoq, d'une valeur de 1800 francs, à M. l'abbé D. Haignéré, membre correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Menneville, pour son *Dictionnaire historique et archéologique de l'arrondissement de Boulogne*, publié par la Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais à Arras. — L'assemblée est unanime pour envoyer ses félicitations à son honorable collègue pour la distinction qu'il vient d'obtenir, et qu'il avait si bien méritée.

— M. Lepreux lit la note suivante sur le projet de langue internationale néo-latine dont la brochure lui a été renvoyée à la dernière séance pour examen.

Rapport sur le projet de langue internationale nèo-latine de M. Courtonne.

Messieurs,

Vous avez bien voulu me demander un rapport sur un projet de langue internationale par M. Courtonne que nous a envoyé la Société Niçoise des sciences naturelles et historiques.

Quoique cette question sorte du cadre habituel de nos travaux spécialement consacrés aux études archéologiques, il vous a paru convenable néanmoins de répondre à l'appel d'une Société

qui demande leur avis à toutes les Compagnies savantes de la France et de l'étranger.

A notre époque où les relations internationales se multiplient d'une façon toujours croissante, il a paru nécessaire à un estimable philologue de créer une langue auxiliaire qui facilitât ces relations, surtout entre les peuples d'origine latine, c'est-à-dire les Français, les Italiens, les Espagnols et les Portugais, et même pour une certaine part les Anglais.

Ce projet d'une langue universelle n'est pas nouveau. Il était réalisé déjà avant le dix-septième siècle, au moins pour les savants qui, tous, composaient leurs ouvrages et correspondaient entre eux dans cette belle langue que l'Eglise nous avait conservée et qu'elle emploie toujours dans sa liturgie et ses livres théologiques.

Quand peu à peu la littérature profane se débarrassa du latin au grand dommage de la science cosmopolite, quelques docteurs mirent en avant l'idée d'une langue universelle ; Leibnitz lui-même s'occupa de ces recherches qui restèrent toujours à l'état de spéculation.

Mais pendant que discutaient les savants, un langage, sinon universel, du moins très étendu, s'était formé peu à peu en vertu des relations commerciales et se parlait sur toutes les côtes de la Méditerranée, c'était la langue franque, idiome composé en grande partie de mots corrompus des langues de formation latine. L'immortel Molière nous donne en plusieurs endroits des exemples de ce langage barbare qu'on peut encore entendre aux Echelles du Levant.

C'est à peu près là ce que nous semble vouloir réglementer et vulgariser l'ingénieux M. Courtonne. Son verbe fondamental en *ar*, vanté par le rapporteur niçois, figure continuellement dans les phrases de Molière :

> Mahameta; per Giourdina
> Mi *bregar*, sera et matina
> Voler *far* un paladina
> De Giourdina, de Giourdina
> *Dar* turbanta, e *dar* scarrina, etc.

Tous les mots cités dans le vocabulaire de la brochure ont un

aspect italien ou espagnol qui ne rappelle que de loin l'analogue français quoique l'étymologie soit la même. Il existe en effet dans des langues diverses des mots dérivés de la même souche latine et qui à première vue ne paraissent avoir entre eux aucun lien et n'ont parfois même aucune lettre commune. Ainsi *évêque* et *bishop* viennent tous deux d'*episcopus* par des chemins différents :

Episcopus { Piscopus, piscop, biscop, bishop.
Epesque, ebesque, evesque, évêque.

Quel sera le mot de M. Courtonne. Sans doute l'italien vescovo, comment le français et l'anglais le reconnaîtront-ils.

Ce langage hétérogène et baroque au point de vue de sa formation est-il appelé à devenir vulgaire comme le voudrait la Société Niçoise. Je ne le pense pas, au moins en dehors des côtes de la Mediterranée où il existe déjà à l'état de langue franque ou patois italien. La grande raison, c'est la prononciation, car une langue est faite non pour être écrite, mais pour être parlée, or la prononciation italienne et espagnole des mêmes mots est essentiellement différente de la nôtre, si bien que nous arrivons avec peine à comprendre le latin tel qu'on le parle au-delà des monts.

En résumé nous pensons que la langue universelle religieuse, au moins catholique, est et doit rester le latin ; la langue universelle diplomatique est et restera le français ; la langue universelle commerciale tend à devenir l'anglais. La langue savante ne sera jamais celle de M. Courtonne; quant aux langues vulgaires, elles continueront à se parler tant qu'il y aura des nationalités qui ne sont appelées à se fondre que dans un avenir encore bien lointain.

J. LEPREUX.

— L'assemblée partageant complètement les idées du rapporteur, décide qu'il sera donné connaissance de ses conclusions à la Société Niçoise des sciences naturelles et historiques.

— L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre titulaire proposé dans la dernière séance. Un scrutin est ouvert, et le candidat ayant obtenu l'unanimité des suf-

frages, M. le Président proclame M. Delplanque, licencié ès-lettres, en qualité de membre titulaire. Avis lui sera donné de sa nomination.

— Le Secrétaire général donne lecture d'un compte-rendu d'un ouvrage de M. de Quatrefages inséré dans le « Journal de la Marne » du 18 juillet dernier. L'ouvrage dont il est question a pour titre : « Hommes fossiles et hommes sauvages » et mentionne à diverses reprises la belle collection anthropologique et préhistorique de notre correspondant M. le Bon J. de Baye, dont l'auteur a tiré le plus grand parti pour ses démonstrations.

— La Société se proroge ensuite au mois de novembre et la séance est levée à quatre heures.

Séance du 10 *novembre* 1884.

Présidence de M. J. BUTOR.

La séance s'ouvre à trois heures par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant présentée le procès-verbal est approuvé.

M. le Président communique la liste des nombreux ouvrages reçus pendant les vacances, soit à titre d'hommages, soit comme échanges. En voici la teneur :

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, tomes XI et XII.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1884, 38e volume (8e de la 3e série).

Bulletin de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, tome XVI, 2e partie.

Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, 11e série, 12e vol. 1re liv.

Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, tome XI, année 1883 (1er, 2e, 3e et 4e trimestres).

Bulletin de la Société philotechnique du Maine, 3e année, n°s 1, 2 et 3, 1882-1883 : — 4e année, n° 1.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, 4e année, 22e, 23e, 24e et 25e livraisons, de janvier au mois d'août 1884.

Bulletin de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, 3e vol., 3e livr., 3e et 4e trim. 1879.
id. 4e livr., 1880-1883.
id. 5e livr., 1er trimestre 1884.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, mai à octobre 1884, tome XX, nos de 5 à 10.

Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique, 21e année, de 9 à 12: — 22e année, de 1 à 12.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, année 1884 (octobre) 71e liv.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1884, no 2.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome VIII, no 119, 4e trimestre 1883.
id. no 120, 1es trimestre 1884.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), 25e année, 1884, nos 4, 5, 6, avril, mai, juin.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, tome VIIe, 3e série, 3e fascicule, mai à juillet 1884

Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, 5e vol., 2e liv., 1er octobre 1884.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section d'archéologie, année 1884, no 3.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 15e année, VIII, août 1884.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, no 25, juillet 1884.

Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, tome IXe, 2e fascicule.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la

Sarthe, 2e série, tome XXI, XXIXe tome de la collection, années 1883 et 1884.

Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, nos 4 à 6, avril-juin 1884.

Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois, tome XVII, troisième et dernière livraison.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, documents inédits concernant la province, tome Xe.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1883, CXXXIVe année, 5e série, tome I.

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome XVIII avec atlas.

Mémoires de la Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de St-Quentin, 4e série, tome V, travaux de juillet 1881 à janvier 1883, 58e année.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, année 1882-1883.

Mémoires et documents publiés par la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, tome XXII.

Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, tome XLIVe, 5e série, tome IV.

Revue de l'histoire des religions, publiée sous la direction de M. Jean Réville, 5e année, nouvelle série, tome IX, no 2, mars-avril, no 3, mai-juin.

Revue d'Alsace, juillet-août-septembre 1884, 13e année, nouvelle série, tome XIIIe.

Revue de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, 36e année, t. XXXVIIe, nos 6, 7 et 8, juin-août 1884.

Revue historique, 9e année, tome XXVI, I, septembre-octobre 1884.

La Flandre, revue des monuments d'histoire et d'antiquités.

Polybiblion, revue bibliographique universelle (partie littéraire), 2e série, tome XX, XLIe de la collection, 2e,

3e et 4e livraisons, août à octobre 1884 ; — *(partie technique)*, 2e série, tome X, XLIIe de la collection, 8e, 9e et 10e livraisons, août à octobre 1884.

Annales du Cercle archéologique d'Enghien, tome Ier. — Tome IIe, 1re et 2e livraisons.

Annales de la Société archéologique de Namur, tome XVIe, 2e livraison.

Annuaire de la Société philotechnique, année 1883, tome XLIIIe.

Journal des Savants, juillet, août et septembre 1884.

Robert de Cassel et Jehanne de Bretagne sa femme (XIVe siècle), avec planches, par le docteur P. J. E. De Smyttère.

Rapport sur la situation de la Société archéologique de Namur pendant l'année 1883.

Glossaire archéologique du moyen-âge et de la Renaissance, par M. Victor Gay, janvier 1884, 3e livraison.

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures Romanes, publié par P. Meyer et Gaston Paris, t. XIII, nos 51 et 52, avril-juillet 1884.

Les cinq livres des Astronomiques de Marcus Manilius, traduction en vers par Louis Ricouart, membre de l'Académie d'Arras, officier d'Académie.

Petite histoire de Picardie, Dictionnaire historique et archéologique, par A. Janvier, membre de la Société des Antiquaires de Picardie et de l'Académie d'Amiens, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, de la Morinie, de Normandie, etc.

Les ducs de Bar, ou seigneurs et dames de Cassel, de la maison ducale de Bar, par M. le docteur P. J. E. De Smyttère.

Répertoire des travaux historiques, contenant l'analyse des publications faites en France et à l'étranger, sur l'histoire, les monuments et la langue de la France pendant l'année 1883, tome IIIe, no 1.

Commission des Antiquités et des arts de Seine-et-Oise

(Commission de l'inventaire des richesses d'art), 4e fascicule.

Rapport du Sous-Prefet et procès-verbal des délibérations du Conseil d'arrondissement de St-Omer, session de juillet 1884.

Sujets décoratifs empruntés au règne animal dans l'industrie gauloise, par M. le baron Joseph De Baye.

Messager des sciences historiques ou Archives des arts et de la bibliographie de Belgique, année 1884, 2e livrais.

Société de secours des amis des sciences, par L. J. Thénard.

Rapport du Comité chargé par le Conseil d'agriculture P. Q. de visiter l'école d'agriculture de l'Etat de Mickigan. A Lausing, E. U. l'école d'agriculture d'Ontario à Guelph.

Grande Exposition de la Puissance, ouverte à l'univers à Montréal, du 5 *au* 13 *septembre* 1884.

Transactions of the Anthropological Society of Washington published With The Co-operation of the smithsonian institution, volume II : — february 7 1882, *to May* 15 1883.

British association for the advancement of science. Montreal, Meeting, August 27th to september 3rd, 1884. *First Report on conveyance, as adepted by the executive Committee.*

Idem — List of Visiting Members.

Annual report of the Board of Regents, of the Smithsonian Institution showing The operations, expenditures, and condition of the institution for the year 1882.

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance.

1°. — Lettre de faire-part de la mort de M. Alphonse Vandenpeereboom, ministre d'Etat de Belgique, membre correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie.

2°. — Annonce par M. le directeur du Musée Guimet d'un numéro de la *Revue de l'histoire des religions.*

3°. — Le secrétaire de la *Smithsonian Institution* (Etats-Unis), envoie une formule d'état statistique pour les Sociétés correspondantes, en invitant celles-ci à remplir les blancs et à la retourner ensuite.

4°. — M. W. Hoffman, secrétaire général de la Société d'anthropologie de Washington (Etats-Unis), propose l'échange des publications de cette Société avec celles de la Société des Antiquaires de la Morinie. — L'assemblée autorise l'échange demandé, et décide que le XVIIIe volume sera envoyé.

5°. — M. le Président de la Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise annonce l'envoi du 4e fascicule publié par ladite Commission.

6°. — M. le Président du Cercle archéologique d'Enghien (Belgique), demande l'échange des publications de la Société qu'il dirige avec celles de la Société des Antiquaires de la Morinie. — Approuvé. L'assemblée décide que le Cercle archéologique d'Enghien sera également inscrit au nombre des Sociétés correspondantes.

7. — Programme des Concours ouverts pour les années 1885 et 1886, par l'Académie nationale de Reims.

8°. — M. le Président de l'Académie d'archéologie de Belgique, soumet aux Sociétés savantes de ce pays et des provinces de France limitrophes, un projet de fédération des Sociétés d'archéologie et fondée sur des principes analogues à ceux de l'*Association pour l'avancement des sciences* en France Les délégués des diverses Sociétés, auxquels pourraient se joindre les personnes qui s'intéressent à l'étude de l'archéologie, se réuniraient chaque année dans l'une des villes choisie à cet effet. Ils y exposeraient les travaux de leurs Sociétés, indiqueraient les problèmes que ces travaux soulèvent et dont ils provoqueraient ainsi l'étude par les autres Sociétés. Le congrès se réunirait pour la première fois en 1885, à Anvers, au mois de septembre. — L'assemblée, appréciant les bons résultats que peut amener le projet présenté, y donne sa complète adhésion.

9°. — M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts adresse le programme des questions à traiter dans la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, en 1885, priant qu'on lui donne toute la publicité désirable. Pour satisfaire autant que possible à cette demande, il a paru utile de reproduire ici la partie de ce programme concernant les Sections d'histoire et d'archéologie.

Programme du Congrès de la Sorbonne en 1885.

I. — SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

1° Mode d'élection et étendue des pouvoirs des députés aux Etats provinciaux.

2° Les villes neuves, les bastides, les sauvetats et autres fondations analogues à partir du XIIe siècle.

3° Recherche des documents d'après lesquels on peut déterminer les modifications successives du servage.

4° Origine, étendue, régime et formes d'aliénation des biens communaux au moyen âge.

5° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers.

6° Origine, importance et durée des anciennes foires.

7° Anciens livres de raison et de comptes et journaux de famille.

8° Etat de l'instruction primaire et secondaire avant 1789.

9° Liturgies locales antérieures au XVIIe siècle.

10° Origine et règlements des confréries et charités antérieures au XVIIe siècle.

11° Etude des anciens calendriers.

12° Indiquer les modifications que les recherches les plus récentes permettent d'introduire dans le tableau des institutions communales tracé par M. Augustin Thierry.

13° Des livres qui ont servi à l'enseignement du grec en France depuis la Renaissance jusqu'au XVIIIe siècle.

14° Rôle des maîtres écrivains dans l'instruction populaire et la rédaction des actes.

15° Etude des documents antérieurs à la Révolution pouvant

fournir des renseignements sur le chiffre de la population dans une ancienne circonscription civile ou ecclésiastique.

II. — SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

1° Quelles sont les contrées de la Gaule où ont été signalés des cimetières à incinération remontant à une époque antérieure à la conquête romaine ?

Quels sont les caractères distinctifs de ces cimetières ?

2° Dresser la liste, faire la description et rechercher l'origine des œuvres d'art hellénique, des inscriptions et des marbres grecs, qui existent dans les collections publiques ou privées des divers départements. Distinguer ceux de ces monuments qui sont de provenance locale de ceux qui ont été importés dans les temps modernes.

3° Etudier les plus récentes théories qui ont pu être émises sur l'origine des basiliques chrétiennes. Décrire les plus anciennes basiliques que l'on connaisse en dehors de l'Italie, en particulier celles de l'Afrique romaine.

4° Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique.

5° Grouper les renseignements que les noms de lieux-dits peuvent fournir à l'archéologie et à la géographie antique.

6° Signaler les édifices antiques de l'Afrique tels que arcs de triomphe, temples, théâtres, cirques, portes de ville, tombeaux monumentaux, aqueducs, ponts, etc., et dresser le plan des ruines romaines les plus intéressantes.

7° Etudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.)

8° Rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture militaire en France aux différents siècles du moyen âge. En donner des statistiques, signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

9° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes,

telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner, autant que possible, les coupes et plans.

10° Etudier les tissus anciens, les tapisseries et les broderies qui existent dans les trésors des églises, dans les anciens hôpitaux, dans les musées et dans les collections particulières.

11° Signaler les actes notariés du XIVe au XVIe siècle, contenant des renseignements sur la biographie des artistes et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

12° Etudier les produits des principaux centres de fabrication de l'orfèvrerie en France pendant le moyen âge et signaler les caractères qui permettent de les distinguer.

10° — M. le Président de la Société des Antiquaires de France communique le texte d'un vœu émis par ladite Société, à l'effet de faire introduire dans la législation relative à la préservation des monuments de l'antiquité, des mesures assurant la sanction légale des prescriptions édictées en matière de monuments historiques.

— L'assemblée, vu l'exposé que lui donne un de ses membres des faits qui ont motivé le vœu de la Société des Antiquaires de France, considérant que ce n'est pas seulement en Algérie que se produisent les dégradations que l'on signale, mais que ce système se pratique malheureusement aussi dans nos contrées, adhère complètement au vœu de ladite Société et se joint à elle pour obtenir que le Gouvernement prenne auprès du Parlement l'initiative d'un projet de loi destiné à assurer la protection des monuments anciens dans toute l'étendue du territoire national et des possessions françaises.

— Le Secrétaire général donne lecture d'une note envoyée par M. C. Enlart, membre correspondant, sur les cimetières gallo-romain et franc d'Airon-Saint-Vaast, près Montreuil. Cette lettre est écoutée avec intérêt, et l'assemblée envoie le travail en question à la commission du Bulletin.

— M. Lion, membre correspondant à Paris, écrit pour

donner quelques renseignements sur les cloches de Cavron, dont il a été question dans la séance du 3 mai 1884. Voici l'extrait de la lettre :

La 130e livraison, nouvelle série, du Bulletin historique, signale l'existence à Galway (Irlande), d'une cloche provenant de l'église de Cavron. M. de Marsy se demande comment cette cloche se trouve en cet endroit et dit que l'histoire de Cavron fournira peut-être sur ce point des renseignements qui lui manquent. — J'ai publié en 1874 un opuscule sur Cavron-Saint-Martin, vous le trouverez certainement dans la bibliothèque de la Société, mais je ne m'y suis point occupé de la question de la suppression des cloches que toutes les communes ont dû subir pendant la Révolution. A Cavron comme ailleurs il n'en fut laissé qu'une, celle de l'église paroissiale de St-Martin (1) ; les deux autres, c'est-à-dire celles de l'église succursale de Cavron furent précipitées du haut du clocher (dans lequel une baie avait été ouverte pour cet objet) sur un tas de bottes de paille préparé pour la circonstance à la demande de M. Delattre, riche fermier, qui ne voulait pas qu'elles fussent brisées en sa présence. Puis, elles furent transportées intactes à Montreuil-sur-Mer. Là se bornent les renseignements que j'ai pu obtenir à Cavron, notamment par M. Delwaulle, ancien greffier de cette commune. Comment l'une de ces cloches a-t-elle pu échapper à la destruction ? Je n'ai pu le savoir. De Montreuil à Boulogne le transport était facile, j'ajouterai qu'il l'était aussi à cette époque de Cavron à Boulogne par l'ancienne voie romaine dont les riverains ne s'étaient pas encore emparés. Le terrier de Cavron reposant dans l'étude de Me Harlé, notaire à Hesdin, parle à plusieurs reprises de la route de Boulogne (2).

(1) Il y avait deux églises à Cavron, l'église placée sous le vocable de St-Martin a été démolie, sa cloche - la troisième — est maintenant dans l'église St Walois de Cavron. l'inscription fait connaître qu'elle fût nommée Marie-Philippine-Julie par M. Delattre fermier et par Dlle Marie-Françoise-Julie-Mabille de La Loge. Elle fut fondue en 1772 par Florentin F. T. Fels Gory.

(2) Sur La Loge et sur Cavron, les eaux pluviales avaient

Dans cette même lettre, M Lion donne les détails suivants sur les déblais qui ont été effectués l'été dernier sur l'emplacement du Vieil-Hesdin.

Je profite de cette occasion, Monsieur le Secrétaire général, pour vous signaler les *déblais* qui s'exécutent au Vieil-Hesdin en ce moment, j'y vais souvent. — Peut-être en présence de trouvailles intéressantes, le propriétaire se décidera-t-il à faire de véritables fouilles? — Quoi qu'il en soit, l'on vient de mettre à découvert les soubassements encore en place de deux piliers d'une église qui n'est autre que celle de la collégiale de Saint-Martin. C'est la constatation la plus importante à faire en ce moment, puisqu'elle vient à l'appui du titre reposant aux Archives Nationales, titre dont j'ai donné des extraits dans mon travail sur le Vieil-Hesdin. L'emplacement est celui que j'ai assigné à cet édifice et aussi celui qui est fixé sur le *croquis* bien incomplet publié par la Société des bibliophiles de Belgique (Un brief et vray récit de la prinse de Thérouanne et Hesdin, etc. Bruxelles 1872). J'ajouterai que ce croquis est *fautif* en ce qui concerne les fortifications ainsi que l'on peut encore le vérifier aujourd'hui. Il n'a du reste été fait qu'après la destruction de la ville; avant d'affirmer l'exactitude de pareils documents, l'on ferait bien de les étudier sur place.

Un autre de nos membres correspondants, M. Grandsire, d'Hesdin, mentionne aussi dans une lettre les déblais faits sur le sol du Vieil-Hesdin, et déplore avec raison que ces travaux ne soient pas mieux conduits, « car » ajoute-t-il « on y retrouve une quantité de sculptures, meneaux, carreaux, débris de pierres tombales, dont on se sert pour drainer un terrain adjacent. »

L'assemblée est unanime à partager les regrets exprimés par notre correspondant, et le travail entrepris

concouru à la destruction de cette voie qui était transformée en ravin sur une grande longueur. L'empierrement avait complètement disparu. — Des tuiles romaines ont été trouvées dans un champ sur le territoire de Cavron.

pouvant être continué, il est décidé qu'on lui écrira pour le prier d'exercer une surveillance qui permette de recueillir les renseignements que les objets qu'on découvrira pourraient fournir à l'histoire et à l'archéologie.

— M. le Président communique une lettre de M. Pagart d'Hermansart. secrétaire-archiviste, par laquelle notre honorable collègue, vu l'absence prolongée de St-Omer qu'il doit faire en ce moment, donne sa démission des fonctions qu'il occupe.

L'assemblée est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'accepter la démission offerte, attendu que M. Pagart d'Hermansart n'a pas quitté notre ville sans espoir de retour, mais que vu la nécessité de ne pas laisser les archives et la bibliothèque à un abandon plus ou moins prolongé, il est bon de désigner un membre qui remplisse par intérim les fonctions de secrétaire-archiviste. Sur la demande qui lui en est faite, M. l'abbé Bled veut bien accepter cette charge.

— M. de Bailliencourt remet, pour être placé dans la bibliothèque de la Société, le programme illustré du cortège historique et religieux organisé à Bruges en l'honneur du bienheureux martyr, Charles-le-Bon, comte de Flandre.

— Le même membre fait passer sous les yeux de l'assemblée un cachet ovale de l'époque révolutionnaire. On y lit cette légende : « République française. Levée en masse, 2e bataillon du district de St-Omer » autour de la représentation si connue de la liberté.

— M. l'abbé Bled propose comme membre titulaire M. Eugène Herbout, bibliophile.

M. Deschamps de Pas propose également comme membre titulaire M. Charles Legrand avocat, et comme membre correspondant M. W. Hoffman, secrétaire général de la Société d'anthropologie de Washington (Etats-Unis).

Ces diverses propositions étant appuyées, les élections sont remises conformément au règlement à la prochaine séance.

— Un membre propose de mettre à l'étude la biographie de Jacqueline Robins, à propos de laquelle une vive polémique s'est engagée entre les journaux de la localité. L'assemblée adhère avec empressement à cette proposition. Elle décide que chacun de ses membres recherchera, dans la limite du possible et de ses moyens, tous les renseignements pouvant servir à élucider la question, les archives municipales n'en renfermant aucuns Ces renseignements seront centralisés entre les mains d'nn de nos collègues.

— Le Secrétaire général commence la lecture d'un travail de M. Decroos, membre correspondant à Béthune, intitulé : « l'Artois pendant la Révolution des Pays-Bas, 1566-1579 » Plusieurs observations sont faites par les membres présents. On reproche entre autres à l'auteur de ne pas se borner seulement à l'Artois, comme son titre semble l'indiquer, et surtout de donner de longs extraits d'auteurs déjà publiés plusieurs fois. Néanmoins l'assemblée décide qu'avant d'émettre un avis définitif, elle entendra la suite de la lecture à une autre réunion.

— La séance est ensuite levée à cinq heures moins un quart.

Le Secrétaire général,
L. DESCHAMPS DE PAS.

NOTE sur le cimetière Gallo Romain et le cimetière Franc d'Airon-Saint-Vaast, près Montreuil.

Communication de M. C. Enlard, membre correspondant à Airon-Saint-Vaast.

Il existe à Airon un cimetière Gallo-Romain et un cimetière Franc, sans compter un tumulus hypothétique et un bois dit *la Grosse-Tombe* où rien ne prouve qu'on ait jamais enterré personne.

Le cimetière d'incinération est situé au lieu dit les Gallois, dans une butte de sable et de gravier de silex : on y a trouvé un nombre assez restreint de sépultures : les cendres étaient déposées dans des vases de terre noirâtre et grossière, d'un détestable état de conservation : ces vases reposaient au fond d'une sorte de petit puits que l'on avait comblé au-dessus avec de la terre meuble et noire : je ne crois pas qu'on y ait jamais trouvé d'autres objets. — Je n'ai pu voir que quelques fonds de vases funéraires, aplatis et d'un diamètre de 10 à 15 centimètres.

Le cimetière d'inhumation est beaucoup plus considérable : il comprend tout le cimetière actuel d'Airon-St-Vaast, avec l'église, la mairie, deux routes, toute la place du village, une partie de la cour de la ferme voisine et une portion de la propriété attenante au château.

On a fréquemment creusé sur tous ces points, et l'on y a toujours mis à découvert des tombes contenant des vases de terre et des armes : malheureusement, personne

ne s'est jamais soucié de relever la disposition des sépultures : un seul renseignement m'a été donné à ce sujet par les ouvriers qui ont creusé les fondations de la tour de l'église : ils ont découvert une sépulture commune s'étendant à une grande profondeur : des squelettes de très grande taille y reposaient disposés en carré les uns au-dessus des autres, et paraissant tous avoir eu le crâne brisé. On n'a trouvé, paraît-il, avec eux qu'une petite hache qui a disparu. On n'a pas creusé jusqu'au fond de cette tombe.

Partout ailleurs, on a trouvé des poteries, de formes et de dimensions variables : j'en possède huit dont six en terre grise et deux plus petites en terre noire. Les hauteurs varient de 16 cent. à 7 cent. 1/2, le diamètre des ouvertures de 17 à 7.

Elles peuvent se ramener à deux types : les unes sont surélevées, entre autres celle qui paraît la plus ancienne; les autres sont basses à ouverture large, avec l'angle de la panse plus accusé. — Toutes sont décorées à la roulette : les dessins varient beaucoup : certaines pièces n'ont que des lignes de points ; d'autres, sans doute plus récentes, ont des festons et des fleurs ou étoiles figurés par le même procédé.

Les poteries du cimetière de Conchil-le-Temple sont d'un type très différent : beaucoup plus surélevées, elles ont des ouvertures plus étroites et des ressauts pour tous décors ; celles de Waben semblent se rapprocher davantage du type d'Airon.

En fait d'armes, il a été trouvé à Airon beaucoup de lances et de scramasaxes : je possède également deux haches de même provenance : l'une est petite, droite, épaisse ; l'autre beaucoup plus grande s'élargit vers le tranchant qui est en arc de cercle : elle conserve dans sa rouille l'empreinte très nette d'une grosse étoffe de toile.

J'ai aussi du cimetière d'Airon des fragments de meule romaine, et un petit boulon de cuivre trouvé avec quelques lamelles de fer informes.

Mais les plus belles pièces qu'on y ait découvertes sont un calice de verre et un peigne en os, trouvés en 1856 en creusant les fondations de la mairie. Ces objets étaient accompagnés d'un petit vase en terre rouge que je n'ai pas.

Le vase de verre est haut de 10 cent. ; son ouverture évasée mesure 8 cent. de diamètre. Il va en se rétrécissant jusqu'au pied dont le diamètre est de 5 cent. 1/2 — Il est vert-pâle, d'un verre très mince et contenant des bouillons : la décoration consiste en filets circulaires appliqués : il a trois de ces anneaux superposés à la base du calice ; un autre règne un peu en dessous du bord, et deux autres plus petits se trouvent sous ce dernier.

Le peigne est composé de dents quadrangulaires très serrées que surmonte un petit fronton triangulaire. — L'objet est formé de six plaques d'os : deux sont triangulaires et retiennent les autres entre elles au moyen de 11 rivets de cuivre : ces quatre autres plaques ont été sciées en dents après l'assemblage, et les fentes ont été prolongées jusque dans la base des plaques triangulaires, qui est taillée en biseau : ces entailles sont de même hauteur que le biseau. — La base du triangle a 13 cent. ; les autres côtés 7 cent. ; sa hauteur est de 4 cent., celle des dents de 3, ce qui donne 7 cent. sur 13 pour dimension totale de l'objet.

La décoration est entièrement gravée : elle se compose de trois lignes qui suivent les côtés du triangle, et au-dedans desquelles règne une rangée de points entourés de petits cercles et qui sont remplacés à intervalles réguliers par les têtes des rivets de cuivre.

Au centre de cette décoration sont 3 autres disques :

au milieu, le principal est formé d'un point entouré de 4 cercles concentriques : entre le 2e et le 3e, l'espace est plus grand, et il y a 4 très petits points disposés en croix; entre les deux extérieurs règne toute une ligne de ces points. — Il y en a 6 autres disposés en triangles dans chacun des angles aigus du fronton.

Ce peigne est bien conservé. — Le musée de Boulogne en a de semblables.

Tels sont tous les renseignements que je possède sur notre cimetière Franc. — Le tumulus est à peu de distance sur le territoire d'Airon-Notre-Dame : une route passe au pied et l'on dit qu'en la creusant on a trouvé des ossements. Mais le voisinage des ruines du château d'Airon peut faire supposer que cette butte n'est qu'un cavalier.

Le bois dit la Grosse-Tombe est aussi une butte : je ne connais personne qui y ait creusé et n'ai jamais entendu dire qu'il y eut là des sépultures.

TROUBLES EXCITÉS A SAINT-OMER

Par les patriots en 1578.

Les troubles qui amenèrent la séparation d'une partie des Pays-Bas de la monarchie espagnole, se firent ressentir aussi en Artois. A Saint-Omer les factieux, sous le nom de *patriots* ou *sinoguets*, ainsi désignés du nom de celui qui s'était mis à leur tête, et composés des partisans du prince d'Orange, tinrent pendant près d'une année la cité sous leur domination. Depuis quelque temps ils faisaient tous leurs efforts pour faire déclarer la ville en faveur des Etats, et contre Don Juan d'Autriche, sans avoir pu parvenir à leur but, lorsque l'élection du nouveau Magistrat au commencement de 1578, leur parut une occasion favorable pour dévoiler leurs projets. Réunis en armes sur la place du marché, ils imposent la nomination de ceux de leur parti, et exigent d'eux un nouveau serment contre Don Juan d'Autriche. Non content de cela, ils forcent une foule de citoyens à prêter le même serment, chassant de la ville ceux qui s'y refusent. Ils comptaient sur le concours des troupes qui se trouvaient aux environs et qui étaient secrètement dévouées au parti du prince d'Orange et des Etats. Mais la prudence des chefs, qui étaient loin de partager ce sentiment, écarta ce nouveau danger ; la révolte s'éteignit peu à peu faute d'appui, et à la fin de l'année 1578 il n'en restait plus de trace, tous ceux qui y avaient trempé ayant été bannis de la ville.

Nous avons trouvé dans le *Diarium* du collège des Jésuites Wallons de Saint-Omer, le récit des événements

dont nous venons de tracer un sommaire très abrégé. Il nous a paru intéressant d'en donner la copie intégrale, supprimant seulement les passages du manuscrit qui ont rapport au régime intérieur du collège. On le trouvera ci-après. Nous le faisons suivre de la liste nominative des citoyens qui furent exilés à la suite de cette rébellion, et lorsque l'ordre fut rétabli. Cette liste est extraite d'un des manuscrits de Jean Baliin, moine de Clairmarais, reposant à la bibliothèque publique de Mons.

L. Deschamps de Pas.

EXTRAITS DU DIARIUM

Des Jésuites Wallons de Saint-Omer

Circa initium mensis (januarii 1578) magnus in hac civitate tumultus ortus est patriotis, ut vocabantur, eum excitantibus, capta prima occasione ex quadam epistola et ab ipsis patriotis confecta, quæ propositionem diebatur continere. Mali illam attribuebant Domino de Brand (1) civitatis scribæ ordinario : verum boni domino d'Esquedez, præcipuo malorum omnium authori adscribebant. Inter hec, cum duo capita perturbationis, Sinoguet et Sarra (sic enim vocabantur) comprehendere vellet, restiterunt factiosi, inde ad arma concursum est : stant cives omnes in foro armati odio et ferro, inter se boni mixti cum malis, et ni Deus sua providentia affuisset, actum procul dubio esset de tota civitate et religione catholica. Tempus erat tum novi Magistratus eligendi ; hunc factiosi pro arbitrio eligerunt, libertatis electionis nulla habita ratione : astabant armati et minaces domui civitatis (2), et si quis bonus catholicus electus esse nuntiabatur, ilico reclamare illi et dicere : nolumus hunc, vel illum ; sed dabimus catalogum eorum electoribus, quot eligere debebunt : et sic pro vesania eorum fieri oportuit. Qui extra civitatem habitant ad altum, ut vocant, pontem, ipsi omnes mali fere, se aliis qui intus erant se adjungere volentes, ausi sunt ipsas portas, quæ tunc clausæ erant, effringere et sic vi irrum-

(1) De Brandt, greffier de la ville.

(2) La maison de ville, connue plus tard sous le nom de conciergerie, où se faisaient les élections du Magistrat.

pere. Quamobrem tranquillitate restituta, eorum œdes jussit Magistratus dirui. Porro electi sunt ad voluntatem malorum non omnino mali. Prœtor (1) fuit dominus de Richamez, Dominus Malpaux, medicus, Pigouchen, Franciscus Capentier senior, Antonius Du Bois et alii, quos factiosi spectabant sibi fautores in rebus pessimis. . . . . .

. . . . Factiosi cum suo Magistratu juramentum prœstiterunt et ab aliis exegerunt contra Joannem Austriacum et omnes ei adhœrentes. Illud multi prœstiterunt, et Ecclesiastici et qui recusabant pellebantur tanquam rebelles et patriæ proditores. Comitiorum exercitus (2) omnino dissolutus est et dispersus providentia divina magis quam humanis viribus.

Initio mensis februarii, P. Provincialis, disciplinæ pœna addicta, prohibuit nostris ne de patriæ rebus loquerentur inter se vel disputarent. P. Segart Parisiis rediens, nostros Duaci reperit a custodibus factiosorum ibi custodi.

28 hujus mensis. Captus est a malis Magistratus antiquus (3), et aliquandiu in œdibus S^ti^ Joannis in custodia detentus, magnis excubiis adhibitis factiosorum. Inde missus est Atrebatum non sine periculo vitæ omnium. Liberati in custodia, exules et vagi extra patriam et urbem ad annum manserunt.

Mense Martio, sex corpora sanctorum venerandia populo exhibuerunt Canonici et Bertiniani pro patriæ necessitatibus, idque postulantibus bonis catholicis et malis repugnantibus. Die 8 et sœpius alias vocatus fuit D. Gubernator ad exercitum comitiorum, qui tamen non obtemperavit, bonorum civium adductus consilio. Sciebant enim boni illum eo advocari ut facilius aliquis nebulo in ejus locum surrogaretur.

Die 12 Martii, petiit D. de la Motte (4), gubernator Gravelinganus, aliquem ex nostris cum quo conferret de suis, quæ magnæ erant, difficultatibus : erat enim et cum aliis intricatus. Clam ad eum missus est P. Gerardus cum instructione a P. Crohino, rectore, accepta qui Dei opitulante gratia, ita cum eo

(1) Le Mayeur

(2) L'armée des Etats ; il n'y en avait pas dans la ville en ce moment

(3) Le Magistrat de l'année précédente, qui, avec celui de l'année courante, faisait partie du corps municipal.

(4) Valentin de Pardieu, s^gr^ de la Motte, gouverneur de Gravelines.

egit, ut omnino decrevit ille deserere malorum partes et ex animo regiis adherere, sicut reipsa paulo post declaravit. Capta enim astu arce quadam dicta Henuin, expulit Gravelingis cum summa diligentia et solertia males omnes ; qua ex re hæc civitas, et omnes aliæ a factiosis, specie recti, deceptæ ei quodammodo bellum indixerunt. Sed ille, ità se modeste continuit et gessit, rationem actionum suarum omnibus reddens, ut paulo post amicas sibi reddiderit. Egit enim primo clam cum domino de Maunuy qui militibus 500 hic præerat, sic feliciter ut eum in suam sententiam perduceret. Idem fecit cum domino de Monteigni qui copias magnas in Flandriam ducebat et cum domino Marchione de Robey quos convenit prope Watem semotis omnibus arbitris, odiis et armis, regiæque voluntati parere suasit, eoque id fecerunt libentius quod ab ea nunquam alienos fuisse affirmarent, sed a Principe Auriaco circumventos dolo malo.

16 (Martii). Ad hanc urbem secundo venit abbas de Maroile, cui comitia cum Auriaco monasterium S^ti^ Bertini contulerant. Porro ingressus cum incredibili gaudio malorum, bonorum que dolore, itum est ei obviam cum timpanis et armatis hominibus circiter ducentis, et ita vi intromissus est, sed non ad multos dies; ut enim audivit de la Motte Gravelingis a parte Joannis Austriaci stare, metuens hic includi, Antuerpiam unde venerat fugit, secum ferens spolia monasterii quæ potuit (1).

Undecimo Aprilis, tota hæc civitas in summum addicta discrimen, religio catholica periclitata, bonis omnibus metu trepidantibus. Factiosi enim Magistratum jam sibi faventem habebant, civitatis claves et munitiones tenebant, omnibus quod lubebat præcipiebant nemine fere contradicente. Itaque cum se superiores crederent, decreverunt die sequenti catholicos omnes præsertim religiosos et sacerdotes urbe expellere. Sed non est consilium contra Dominum, qui aliter sua misericordia disposuit. Nam 12^a^ die mane qui divo Werquembodo sacer erat et cujus reliquiæ in divi Bertini (templo) a populo venerationis causa expositæ jam antea aliquo temporis spatio fuerant, illo inquam die mane, catholicis in forum quinque primum aut sex, deinde paulatim ad fere quinquaginta circiter venientibus sine armis, sine ordine, reliquis bonis additi sunt animi, adeoque crevit eorum qui antea jacuerat zelus, ut ausi sint Magistratum

(1) Voir pour cet épisode de l'intrusion de l'abbé de Maroile, *les Abbés de Saint-Bertin*, de H. de Laplane.

adire, coegereque ut sententiam perversam mutet, potius omnes quotquot adessent milies morituros quam ut patiantur vel unum sacerdotem urbe pelli. Tunc trepidare Magistratus, se idem velle affirmare, nihil aliud antea cogitasse, de prœdictis se excusare, et, si vellent, catholicis claves et omnes munitiones quam primum se reddituros pollicentur, et id fecisset nisi quidam (cujus consilium ambiguum fuit) obstitisset. Missi sunt igitur catervatim boni catholici ad singulas religiosorum familias, nuntiantes eis gaudium novum, scilicet, bono animo essent; in civitate manerent securi; nihil ipsis mali imminere.

13 (aprilis) Dominus de Capz cum equitibus circiter quinquagenta ad hanc civitatens venit, ut bonis civibus auxilio esset : verum quia ejus voluntas ignorabatur, boni non permiserunt illum ingredi : non enim ille secretam suam voluntatem alicui revelarat, et ideo suspectus erat tam bonis quam malis. Sequenti tamen die intromissus est, sed adeo paucis comitatus, ut aggredi quod cogitarat non fuerit ausus. Uno aut altero die ante multi ex antiquo Magistratu in civitatem rediere, ex quorum reditu et aliis causis perculsi timore capitanei factiosorum, D. de Reidez et Sarra et Synoguet se ad tempus substraxerunt. Dominus de Lick qui a parte regis stabat, in suo castello satis diu se continuit, nihil agens : unde occasionem capientes mali rumores falsissimos in vulgus sparsere : aiebant enim ipsum colligere uno et habere magnas Hispanorum et aliorum hominum copias ut hanc civitatem invaderet, traderet que Hispanorum potestati. Idem Dominus cum Domino de la Motte egit liberius sciens eum omnino partes regias velle tueri. Venerunt iterum D. de Capz et dominus de Mourbecq gubernator Ariensis, qui suadere conabantur catholicis ut militem Domini de Maunuy admitterent ad majorem securitatem et tranquillitatem civitatis, duoque tantum vexilla ingressura pollicebantur. Sed quia suspecti milites erant nec quales essent constabat, vel quorum partes defensuri, contradicebant catholici, nolebant que militem externum admittere. At dum in foro ista altercatio ageretur inter catholicos et D. de Capz et de Mourbecq, ecce adsunt non duo sed quinque vexilla per altum pontem intromissa a malis, qui sperabant sibi auxilio fore, imo urgebant eos ut si quas civium cohortes in ingressu offenderent, trucidarent, quia Joannis sequaces esse aiebant et proditores : sed dei providentia factum est ut ne tres simul reperirent, intrarentque placide et sine ulla vi. Erat tum P. Rector cum P. Gerardo in œdibus comitis du Rheux agens

cum D. de Capz, ut si miles intraret, collegium ab eo esset immune, quod facile concessit. Supervenit interim eo Dominus de Maunuy Coronellus eorumdem militum, qui præsentibus nobis et verbo et juramento est testatus se cum tota familia esse catholicum : de suis autem militibus idem non auderet spondere, erant enim mixti boni et malì : se tamen daturum operam ne quid omnino contra catholicum religionem facerent, vel scandalo alicui essent. Duo capita factiosorum, Sarra et Synoguet, qui timore se substraxerant, cum militibus ingressi sunt alacres, conati que iidem et alii mali sœpius illos milites pertrahere in suam sententiam, pecuniis et pollicitationibus quotidie instabant ut Joannistes, hoc est catholicos et ecclesiasticos urbe pellerent, ipsos alioquin numquam fore securos. Ad id tempus mandaverat Princeps Auriacus D. de Maunuy ut monasterium S^ti^ Bertini sibi usurparet, omnia venderet, sed tam insano consilio non acquievit prudentior ille dominus.

Mense Maio . . . . . sœpius nobiscum actum est ut juramentum prœstaremus et contra Joannem Austriacum et ejus fautores, prœscripta que sunt nobis diversa dicti juramenti exemplaria et formulæ, sed cum nec illo nec alio modo nos posse jurare diceremus, vellentque nos urgere, necesse fuit recurrere ad archiducem Mathiam. Scripsit itaque P. Provincialis ad doctorem Longolium ut causam nostram in aula ageret. Juvit ille non nihil, sed multo amplius Dominus de Rumenghem hujus civitatis gubernator, qui forte tunc in aula erat, et nobis, ut poterat, favebat . . . . . Reverso ex aula gubernatore, mense Junio, secundam juramenti formam, quam inde retulit, juravimus, nihil scilicet nos acturos vel molituros contra hujus urbis bonum et totius patriæ utilitatem. . . . . .

Mense Julio omnia satis tranquilla fuerunt in Arthesia. . . . . Quoniam ea nostri juramenti forma multis malis non satisfaceret, vellentque omnino ut contra Joannem Austriacum juraremus eique ut possemus obsisteremus, necesse fuit Magistratum et Gubernatorem ad collegium venire, et securos nos reddere.

Ad hos dies (initio Augusti), religiosi Bertiniani quatuor capti et in currum vi conjecti, Antuerpiam deducti sunt jussu D. de Maroille, qui videlicet ei resisterent, ne in locum defuncti sufficeretur : horum nomina sunt D. Petrus de Faucuelle, D. Silly senior, D. N. de Campis, et D. Haiæ, qui Antuerpiam sic se

gesserunt, ut ipse D. de Maroille e causa acciderit, et ipsi religiosi immunes reversi sint non sine gaudio bonorum : substraxerunt se nonnulli ex eodem monasterio ne juramentum iniquum prestare cogerentur, scilicet D. Vaast de Grenet prior, qui postea abbas creatus est, D. Adrianus Poulet prepositus Arquensis. postea abbas d'Aucy, D. Winebroot et alii. Idem fecerunt canonici nonnulli, inter quos fuit D. Joannes Sixius, postea Episcopus electus, D. Christophorus Broot pœnitentiarius, qui Parisiis obiit. Recesserunt prœterea hinc, multi cives et Ecclesiastici viri eadem de causa. Alii quibus domus et bona terrena chariora fuerunt quam anima juramentum iniquum prœstiterunt, etiam Ecclesiastici. Sed tamen ubi rem intellexerunt, et hæreticorum astutias animad verterunt, eos facti pœnituit. Comitia Hannoniæ litteras dederunt rogantes ne unquam a naturali suo principe recederent, nec religionis libertatem poterent introduci. Factiosi, jussi principis Auriaci magnam pecuniæ vim a tota civitate extorserunt, instituerunt que optimos catholicos qui eas colligerent, ut vel sic odiosi essent apud omnes, dum peterent id quod coacte solvebatur ab omnibus bonis. Nos et 24 florenos pendere oportuit. Cogebantur etiam cives quotidie laborare in mœnibus et munire civitatem contra Hispanos, ut mali ferebant, et qui operi interesse non poterant, propriis sumptibus alium substituere debebant. Nobis tamen in ejusmodi opere indulgebant, satis illis erat quod singulis septimanis decem asses solveremus. Nostri qui Brugis agebant, post multas afflictiones tandem collegium dissolvere coacti sunt, unde huc missi sunt P. Godefridus, P. Adrianus Albissenus, M. Trajectensis et alii, qui auxilio divino et domini d'Auci viri nobilis, et societati nostræ amicissimi, incolumes et salvi per medios hostes huc pervenere. Paulo post secutus est P. Georgius, Donatianus etc. P. vero Claysonnius cum P. Philippo ibidem clam remansit ad bonorum catholicorum consolationem.

Mense septembris instituta est generalis processio pro bono patriæ et successu pacis quæ peracta est cum gaudio bonorum.

Mali, mense octobris, nunquam antea otiosi, conabantur pro viribus impetrare libertatem religionis, sed bonis contradicentibus eorum conatus irriti facti sunt.

24 hujus mensis. Atrebati hœreticorum proditio causa fuit magni boni. Ex præcipuis civibus, qui illius proditionis authores supplicio affecti aliquot.

3° Novembris, vacillante adhuc Arthesia, hœc sola civitas conjunxit se cum Hannonia pro fidei catholicæ defensione tuenda.

Comes Egmondanus junior qui erat præcipuus rector corum militum quos D. de Maunuy huc introduxerat, hanc civitatem ingressus est, non sine metu bonorum et malorum gaudio, qui semper aliquid mali sperabant sed frustra : ipse enim recessit sine tumultu, idque gratia Dei opitulante, et exhortatione D. de Maunuy, qui eum permovit ad malos fugiendum, et credendum bonis, alioque Deo et sibi se hostem fere certo persuaderet.

6° hujus mensis convenitur Atrebatum ad celebranda comitia Arthesiæ, sed quia res ibidem non erat tuto loco, Bethuniæ celebrata sunt.

Die 11°, milites regis Casseletum ingressi sunt, aliis inde expulsis. Conflagravit ex parte illud oppidum. Paulo post Dominus de la Motte qui tanquam proditor et hostis habebatur, idque malorum persuasione, ingressus est hanc civitatem cum D. de Monteigni, cui D. de la Motte persuaserat Regi parere, comitiis et Auriaco relictis. Sententiam decrevit Magistratus de malis et factiosis expellendis, idque paulatim factum est. Ejecti sunt enim nunc vigenti, nunc trigenta usque ad centum et amplius.

Casseletense Dominium conjunxit se cum D. de la Motte pro rege. Comitia Arthesiæ qua Bethuniæ celebrata fuerant, iterum Atrebatum convocantur.

9 Decembris, actum est de Magistratu exule revocando et in honorem pristinum restituendo.

Die qui S. Nicolao sacer erat magnum incendium fuit in foro, quo tota perculsa fuit civitas, metuebatur enim proditio.

Noms de ceux qui ont esté cause des troubles advenus à St-Omer (l'an 1578), et lesquelz à ceste occasion, ont depuis esté bannis et mis hors de la ville.

Antoine Sinoguet, principal autheur de toute la tragédie.
Augustin Desquincourt, quy depuis pour ses desmérites, a été ext^é par la corde à St Omer.
Aman Tavernier.
Antoine Ogiez.
Adrien de la Barre.
Andrieu Deccre.
Antoine le Porcq, filz de Philippes.
Antoine Herchin.
Charles Six.
Cornille Queval.
Claude le Porcq, filz de Philippes.
Claude Creton.

Chrestien de Lattre.
Eustace de Fiennes, s^r d'Esquerdes.
François Sarray.
François Carpentier.
François de le Marlière dit Lournetz.
François de le Taille, serviteur de Sinoguet.
Guillaume Lencantillon.
Guillaume Driebran.
Jean de Quienville.
Gaspar Godin.
Jan Perrin.
Jean Peppin.
Jean Pomart.
Jean de France.
Jacque Matenaire.
Jean Cocquenpot.
Jacques de Gand.
Jan le Porcq, filz de Philippes.
Jean Bellinguen.
Me Jean Pètre.
Mahieu Caron.
Nicolas Chauseteur, beau fils de Me Pierre Pigouce.
Nicolas Bultel.
Nicolas le Jeune.
Nouel Robert.
Nouel Clément.
Nouel Cocquenpot.
Mr Pierre Pigouce, eschevin.
Philippes le Porcq, eschevin.
Pterre Wimet.
Pierre Cuvelier.
Pierre Ostremoville.
Pierre Peleu.
Pierre Desnart.
Philippe Inderbert.
Pierre le Roy.
Pierre Carpentier.
Paul Ogier.
Pierre Bultel.
Robert Tibau.

(Fol. 198 v° — 199 du tome IV du « Recueil de ce qui est advenu plus digne de mémoire depuis l'an de salut 1576 jusques à l'an 1586 » par Jean Balin ; mss de la bibliothèque publique de Mons n° 8446.)

Saint-Omer, Imp. H. D'HOMONT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

Séance du 1er décembre 1884.

Présidence de M. J. BUTOR.

La séance s'ouvre à trois heures par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant présentée, le procès-verbal est approuvé.

Ouvrages reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 15e année, IX, X, septembre-octobre 1884.

Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier, sciences, arts et belles-lettres, tome XVII, 2e livraison.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1884, n° 3.

Bulletin de la Société héraldique et généalogique de France, table du 3e volume.

Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, nos 7-9, juillet-septembre 1884.

Bulletin mensuel de la Société académique de Chauny, août, septembre, octobre et novembre 1884.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), 25e année, 1884, nos 7, 8, 9, juillet, août, septembre.

La Thiérache, Bulletin de la Société archéologique de Vervins (Aisne), tomes VIII et IX.

Revue historique, 9e année, tome XXVIe, II, novembre-décembre 1884.

Revue de l'histoire des religions, 5e année, nouvelle série, tome X, n° 1, juillet-août.

Annales du musée Guimet, tome VIIe.

Journal des savants, octobre 1884.

Société archéologique de Bordeaux, tome VIII, 3e fascicule, octobre 1882.

Robert de Cassel et Jehanne de Bretagne, sa femme (XIVe siècle), avec planches, par M. le docteur P. J. E. De Smyttère, officier de l'instruction publique.

Messager des sciences historiques ou archives des arts et de la bibliographie de l elgique, année 1884, 3e livraison.

Le baron A. Th. de Girardot, archéologue, sa vie, son œuvre, par Edmond Michel.

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance.

1° — M. le Directeur des Beaux-Arts, en annonçant que la réunion des délégués des Sociétés des Beaux-Arts aura lieu à l'époque accoutumée, appelle l'attention de ces Sociétés sur les travaux relatifs à l'histoire des Beaux-Arts, qui faciliteraient l'achèvement de l'histoire de notre art national par la mise au jour des pièces d'archives, comptes, marchés, autographes, etc., que les érudits des départements peuvent découvrir dans leurs patientes recherches.

2° — M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception des exemplaires de la 131e livraison du Bulletin historique destinés aux Sociétés correspondantes.

3° — Circulaire de la Société Niçoise des sciences naturelles et historiques concernant la création d'une langue

populaire néo-latine, proposée par un membre de cette Société, M. Courtonne, et dont il a été question dans une des dernières séances de la Société des Antiquaires de la Morinie.

4° — M. Lion, membre correspondant à Paris, fait connaître qu'il existe à Cavron, une clochette pesant environ 25 k. 00 qui sert actuellement à l'école de cette commune, et qui provient d'une chapelle située autrefois en face de l'église Saint-Martin de Cavron, chapelle qui a été démolie quelque temps avant la révolution. Cette clochette porte l'inscription :

MATHEVS
EST NOMEN
MEVM
MCCCCCVIII

A ce propos, M. l'abbé Haignéré, présent à la séance, donne quelques détails sur Cavron-Saint-Martin, autrefois séparé en deux communes distinctes ayant chacune leur église ; celle de Cavron avait pour patron saint Valois. Il a été expliqué dans une précédente séance ce qu'était ce saint d'origine étrangère, et pour quels motifs il avait été choisi pour patron de l'église de Cavron.

5° — M. l'abbé Cazot, secrétaire fondateur de la Société académique de Chauny, propose l'échange du Bulletin de cette Société avec celui de la Société des Antiquaires de la Morinie. — Accepté.

6° — M. Pagart d'Hermansart, membre titulaire, momentanément absent de Saint-Omer, envoie une note sur le *Ravitaillement de Saint-Omer en* 1710 *par le comte d'Estaing*, Il donne à ce sujet la copie d'une lettre de l'intendant de Dunkerque adressée à M. Voysin, secrétaire d'Etat au département de la guerre et extraite des archives du ministère de la guerre. — L'assemblée décide que cette note extrêmement curieuse et intéressante sera insérée dans le Bulletin.

— L'ordre du jour appelle l'élection du bureau, c'est-à-dire du Président et du Vice-Président pour l'année

1885. Le scrutin est ouvert et le dépouillement fait connaître que le bureau sera ainsi composé :

M. J. Butor, Président.

M. J. Lepreux, vice-Président.

Les autres membres ne sont pas sujets cette année à la réélection.

M. Butor prend la parole pour remercier ses collègues de la confiance qu'ils veulent bien lui accorder, et les assurer de son dévouement à la Société. M. Lepreux se joint à lui.

— Des scrutins sont ensuite ouverts pour l'élection de membres proposés à la dernière séance. Les candidats ayant obtenu la majorité exigée par le règlement, M. le Président proclame, en qualité de membres titulaires, MM. Charles Legrand, licencié en droit, et Eugène Herbout, bibliophile, et M. W. J. Hoffman, secrétaire de la Société d'anthropologie de Washington (Etats-Unis), en qualité de membre correspondant.

— La parole est accordée à M. l'abbé D. Haignéré, pour donner communication à l'assemblée du testament de Jean de Wissocq, doyen de la cathédrale de Thérouanne pendant plus de 50 ans. Ce testament, daté du 21 novembre 1458, a été reconstitué presque intégralement par notre collègue d'après deux copies authentiques, mais d'une date postérieure, mutilées malheureusement en grande partie. — L'assemblée a écouté avec intérêt la lecture du travail de M. Haignéré, et décide qu'il sera inséré dans un des prochains volumes de Mémoires. M. le Président croit devoir d'ailleurs remercier l'auteur, et lui exprimer le plaisir qu'il a éprouvé, ainsi que tous ses collègues, à l'entendre.

— La séance est ensuite levée à cinq heures et demie.

Séance du 12 janvier 1885.

Présidence de M. LEPREUX, vice-Président.

La séance s'ouvre à trois heures et un quart. Lecture

est donnée du procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant présentée, le procès-verbal est approuvé.

Les ouvrages déposés sur le bureau, et reçus depuis la dernière séance sont les suivants :

Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai, tome XX.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 15e année, IX, novembre 1884.

Bulletin et procès-verbaux de la Société d'émulation d'Abbeville avec une table analytique des séances, années 1881-1882-1883.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section d'histoire et de philologie, année 1884, n° 2.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre 1884.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome VIII, n° 121, 2e trimestre 1884.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, n° 26, août, septembre et octobre ; n° 27, novembre 1884.

Bulletin de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, 3e vol., 6e livr., 2e et 3e trim. 1884.

Bulletin de la Société académique de Brest, 2e série, t. IX, 1883-1884.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, novembre-décembre 1884, t. XX, nos 11 et 12.

Polybiblion. — Revue bibliographique universelle. Partie littéraire, 2e série, t. XXe, XLIe de la collection, 5e et 6e livraisons, novembre. — *Partie technique*, 2e série, t. Xe, XLIIe de la collection, 11e et 12e livraisons, novembre.

Revue d'Alsace, octobre, novembre, décembre.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, 36e année, t. XXXVII, nos 9 et 10, septembre et octobre 1884.

Revue de l'art chrétien, 26e année, 4e série, tome II, XXXIVe de la collection, 4e livraison, octobre 1884.

La Flandre. — Revue des monuments d'histoire et d'antiquités, 3e série, t. VII, XVe de la collection, 9e et 10e livraisons, année 1884.

Journal des savants, novembre et décembre 1884.

Travaux de l'académie nationale de Reims, 74e vol., années 1882-1883, nos 3, 4.

Comité archéologique de Senlis, 2e série, t. VIII, années 1882-1883.

Dissertations et mélanges sur l'histoire du comté de Chiny, par Jean d'Anly. — Chronique publiée d'après deux manuscrits de la bibliothèque royale de Bruxelles, par J. Pety de Thozée.

Les indices de la transition de l'époque de la pierre polie à l'époque du bronze. — Les traits caractéristiques de l'époque Néolithique en France, tels qu'ils sont réunis dans les stations de la Champagne, par M. le baron J. de Baye.

Almanach des noms, expliquant 2.800 noms de personnes.

Langue internationale néo-latine ou langage auxiliaire simplifié destiné à rendre possibles et faciles les relations directes entre tous les peuples civilisés d'origine latine, par E. Courtonne.

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance.

1° — M. le Ministre de l'Instruction publique envoie un questionnaire ou programme de questions à étudier pour être communiquées à la section des sciences économiques et sociales, qui fait partie, depuis l'arrêté du 12 mars 1883, du Comité des travaux historiques établi auprès du ministère. — Des exemplaires de ce questionnaire sont remis à ceux des membres de la Société des Antiquaires de la Morinie, que leurs études antérieures rendent aptes à traiter les sujets indiqués.

2° — M. le Ministre de l'Instruction publique informe la Société qu'il accorde une somme de 800 francs pour la

publication entreprise par elle du grand Cartulaire de Saint-Bertin, en échange de soixante exemplaires de cet ouvrage. — Le Secrétaire général fait connaître qu'il a de suite remercié M. le Ministre, et qu'il a en même temps désigné le trésorier de la Société comme étant celui au nom duquel la dite somme doit être ordonnancée.

3° — M. Lion, membre correspondant à Paris, envoie la copie d'un document concernant Joseph Lebon. — L'assemblée considérant que ses statuts lui interdisent toute excursion dans le domaine historique au delà de 1789, décide que le document en question qui a d'ailleurs été utilisé par M. Paris dans son histoire de Joseph Lebon, serait déposé aux archives.

4° — M. le comte de Galametz, membre correspondant à Abbeville, envoie la copie d'un compte de 1297 concernant « les sommes payées aux officiers de la comté d'Artois, aux gens d'armes et autres y demeurant. » — Remerciements et renvoi à la commission du Bulletin.

5° — M. G. Vallée, conseiller de préfecture de Meurthe-et-Moselle, membre correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie, envoie en communication un numéro du journal l'*Avenir* d'Arras, contenant un article nécrologique sur M. Bertin, aussi membre correspondant, et décédé récemment à Boulogne-sur-Mer. — Le Secrétaire général donne lecture de cet article.

6° — M. Janvier, membre correspondant à Amiens, envoie l'empreinte d'un cachet existant au musée de cette ville, et relatif à Saint Omer C'est celui d'une loge de francs-maçons. En voici la description :

Sur un autel de forme antique, décoré à la partie antérieure d'un trophée composé des emblèmes maçonniques, est un cœur enflammé qui porte inscrit en creux le chiffre IX. Sur la plinthe supérieure de l'autel, on lit : NOVEM IN UNO et sur la plinthe inférieure : CONCORDIA. Au pied, à droite, est un hibou, et à gauche, une massue. Il est accompagné de deux drapeaux qui se croisent et dont on ne voit que l'extrémité supérieure. Le cœur forme pour

ainsi dire le nœud d'une couronne de feuillages. A droite et à gauche, deux branches feuillues montent jusqu'au sommet du sceau. Une banderolle s'enroule autour de ces branches, et passe au-dessus du cœur enflammé ; elle porte pour légende : L . . DE L'HEUREUSE RÉUNION O .'. DE S^{T}-OMER. Enfin, dans le haut, au-dessus de la banderolle, une étoile à cinq pointes, ayant des flammes dans les angles.

— Remerciements et dépôt aux archives.

— M. l'abbé Bled offre à la Société un exemplaire d'une petite plaquette qui a paru dans le journal « l'Indépendant du Pas-de-Calais » sous le titre de *un vieux souvenir audomarois*. C'est la reproduction d'un factum devenu excessivement rare, intitulé : *Satire contre les visites du jour de l'an, par M...* — Remerciements.

— Le Secrétaire général reprend, pour l'achever, la lecture du travail de M. Decroos, membre correspondant à Béthune, ayant pour titre : *l'Artois pendant la révolution des Pays-Bas* (1566-1579). — L'assemblée est unanime à constater que le travail qu'elle vient d'entendre embrasse trop l'histoire générale des Pays-Bas, et ne se borne pas assez à l'Artois pour justifier son titre. Il ne s'appuie d'ailleurs sur aucun document nouveau et inédit, et paraît fait avec des matériaux de seconde main extraits d'ouvrages imprimés dont l'auteur donne de longs passages. En conséquence, elle décide que ce mémoire sera déposé aux archives de la Société.

— La séance est ensuite levée à cinq heures.

Séance du 2 février 1885.

Présidence de M. J. BUTOR.

La séance s'ouvre à trois heures. Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant présentée, le procès-verbal est approuvé.

Les ouvrages déposés sur le bureau et envoyés depuis la dernière réunion sont les suivants :

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, fondée en 1761, 2e série, tome XXI, XXIXe de la collection, années 1883 et 1884, 5e fascicule, 4e trimestre 1884.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, année 1885, janvier, 72e livrais.

Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, 5e vol., 3e livrais. 1er janvier 1885.

Bulletin de la Société historique de Compiègne, tome 6e.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 15e année, XII, décembre 1884.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, t. VI de la 2e série, année 1883.

Revue historique, 10e année, tome XXVIIe, I, janvier-février 1885.

Revue de la Société des études historiques, faisant suite à l'Investigateur, 4e série, tome II, 5e année, 1884.

La Flandre, revue des monuments d'histoire et d'antiquités, 3e série, tome VII, XVe de la collection, 11e et 12e livraisons.

Bulletin mensuel de la Société académique de Chauny, nos 5 et 6, 15 décembre 1884 et 15 janvier 1885.

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures Romanes, publié par P. Meyer et Gaston Paris, t. XIII, no 52, octobre 1884.

L'Université de Bruxelles, notice historique faite à la demande du Conseil d'administration, par L. Vanderkindère, professeur à la faculté de philosophie et lettres.

Conseil général du département du Pas-de-Calais, session d'août 1884. — *Rapport du Préfet et procès-verbaux des délibérations.*

Le prieuré de St-André-lès-Aire au diocèse de Térouanne, ses prieurs, son temporel, son obituaire, suivi d'un fragment généalogique sur les sires de Crésecques, par M. le comte de Brandt de Galametz.

Le Secrétaire général procède ensuite au dépouillement de la correspondance.

1°. — M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts accuse réception des exemplaires de la 132e livraison du Bulletin destinés aux sociétés correspondantes françaises et étrangères.

2°. — M. le directeur du Musée Guimet annonce l'envoi du tome VII des *Annales du Musée Guimet*, et de trois numéros de la *Revue de l'histoire des religions*.

3°. — Circulaire annonçant la publication d'un recueil d'inscriptions relevées en Tunisie, et qui paraît par livraisons. — L'assemblée décide que les faibles ressources dont dispose la Société, ne permettent pas de souscrire à cet ouvrage dont elle se plaît d'ailleurs à reconnaître l'importance.

4°. — M. d'Herbigny, avocat à Lille, fait connaître qu'il va bientôt paraître une notice biographique sur son père qui fut longtemps correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie, et autorise celle-ci à faire de cette brochure tous les extraits qu'elle croirait pouvoir publier dans ses recueils

— L'ordre du jour appelle la reddition du compte de la Société pour l'année 1884. M. le Trésorier lit à l'assemblée l'exposé des recettes et dépenses faites pendant le cours de cet exercice, qui se résume comme il suit :

Recettes y compris l'encaisse au 1er janv. 1884.	4319,00
Dépenses.	1870,10
Reste au 1er janvier 1885.	2448,90

M. le Trésorier dépose sur le bureau son compte ainsi que toutes les pièces justificatives, mémoires et autres. M. le Président désigne pour faire partie de la commission de vérification, MM. du Hamel, l'abbé Bled, et X. d'Argœuves, et engage ces messieurs à présenter leur rapport à la prochaine réunion.

— M. le Trésorier fait aussi connaître que M. Gaston de Monnecove, ne résidant plus à Saint-Omer, donne sa démission de membre titulaire.

— M. J. Butor fait passer sous les yeux de ses collè-

gues une médaille romaine en or de Tibère, trouvée à Herbelles en abattant un arbre. En voici la description :

TI. CAESAR DIVI AVG F. AVGVSTVS. Tête laurée de Tibère à droite.

℟-PONTIF MAXIM : Livie assise à droite tenant un sceptre et une fleur.

Cf. Cohen n° 1.

— M. le Président dépose sur le bureau au nom de M. Van Zeller d'Oosthove qui n'a pu assister à la séance, le croquis figuratif d'une pierre tumulaire, découverte récemment à Wardrecques en démolissant une ferme, où elle servait de pierre d'évier dans la cuisine. A cet effet, elle avait été creusée, mais sur la partie inférieure de la pierre, en sorte que l'inscription est intacte. Il y manque seulement quelques lettres à droite. En voici la description :

En tête se trouve un écusson aux armes du défunt qui sont écartelées, aux 1er et 4e de.... à deux bandes de.... ; aux 2e et 3e, de.... à trois maillets de.... posés deux et un. L'écusson est timbré d'une couronne de comte, et a pour support deux levrettes. L'inscription est gravée au-dessous :

ICY REPOSE
HAVT ET PVISSANT SEIGNEV..
MESSIRE ADRIEN DE LIERE..
GENERAL DE BATAILLE ET COLON..
DVN REGIMENT D'INFANTER...
AV SERVICE DE SA M. CATHOLIQ...
SEIGNEVR DE FERFAY, ZILLEBE....
HERENTAL, CAVCHY A LA TOVR
MONTERGON, NEZ A MARLE
MARLES EN PARTIE, STCORM...
LE FOSSÉ, &, LEQVEL FVT T...
A LA DEFENSE DE ST OMER EN
1611 REGRETTE DE SON RO..
HONORÉ DES GRANDS AIME DES
PEVPLES PASSANT NE LUY
REFVSE PAS TES PRIERES.

Plusieurs incorrections se remarquent dans cette inscription. Elles sont peut-être le fait du lapicide. La plus considérable est la date de la mort d'Adrien de Lières. En 1611, il n'y a pas eu de siège de Saint-Omer, ni d'attaque contre cette ville. Nous pensons que ce chiffre est mis à tort pour 1677, année de la prise de Saint-Omer par Louis XIV. A cette date, le grand bailli, capitaine gouverneur de cette ville, était Maximilien de Lières, et il n'y aurait rien eu d'étonnant qu'un de ses proches parents figurât dans les armées espagnoles venues au secours de la place assiégée. Nous n'insisterons pas sur les autres mots incertains qu'on retrouve dans le cours de l'inscription.

L'on ignore complétement d'où provient cette pierre, en sorte qu'il n'est pas possible de savoir où est inhumé réellement le corps d'Adrien de Lières.

La dalle en pierre bleue de Tournai, a 0,60 de largeur et 1m10 de hauteur. Elle appartient à M. Porion, distillateur à Wardrecques.

— La parole est donnée à M. l'abbé Bled, pour lire une notice sur Simon Ogier et sa famille. Notre honorable collègue est parvenu à découvrir les causes probables des voyages incessants du poète audomarois, et de l'incurable tristesse qui se manifeste dans ses ouvrages. Cette lecture est écoutée avec un grand intérêt par l'assemblée, qui en décide l'insertion dans le Bulletin. Des remerciements sont adressés à l'auteur par M. le Président, au nom de la compagnie.

— La séance est ensuite levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire général,
L. DESCHAMPS DE PAS.

UN DERNIER MOT SUR SIMON OGIER

(Communication de M. l'abbé O. Bled, membre titulaire.)

Dans les jugements sur les faits ou les personnages de l'histoire on ne saurait apporter trop de précautions. Avant d'admettre définitivement ce qu'en disent des auteurs, souvent sans autorité, ou ce qu'en racontent des légendes sans valeur, il faut, sans se laisser influencer par les intermédiaires, remonter aux sources et consulter les documents originaux. Ces trésors vrais de l'histoire ont parfois de surprenantes révélations, et les papiers jaunis des archives, soit des villes, soit des familles, recèlent plus d'un secret qui, s'il était connu, modifierait singulièrement des renommées faites tout d'une pièce, et acceptées jusque-là sans conteste.

Ces réflexions, souvent faites par de graves esprits, nous revenaient à la pensée en parcourant quelques feuillets lacérés, épars dans la correspondance du magistrat conservée dans nos riches archives municipales, et qui nous étaient par hasard tombés sous la main. C'est à cette circonstance toute fortuite que nous devons de pouvoir aujourd'hui mieux connaître le poète audomarois Simon Ogier, révéler peut être le secret de cette vie mystérieuse, et donner en même temps l'explication d'une œuvre qui constitue, dans son ensemble, une véritable énigme.

Nous ne recommencerons pas la vie de Simon Ogier si

habilement extraite de ses œuvres, et exposée d'une façon si intéressante et dans une forme si piquante par M. Robineau, ancien professeur de rhétorique au lycée de Saint-Omer et autrefois membre titulaire de notre Société (1). Nous avions lu déjà cette curieuse biographie, avec d'autant plus d'attrait que nous retrouvions dans les jugements de l'auteur (2) la plupart des impressions que nous avait laissées la lecture des œuvres d'Ogier. Nous avions souvent éprouvé les mêmes étonnements, et nous nous étions souvent posé les mêmes questions. La très intéressante lecture publique que fit, en 1854, sur Simon Ogier, notre regretté collègue M. Courtois (3) nous captiva vivement aussi, mais en raison même de son ton exclusivement élogieux, elle laissait plus insoluble encore la question qui avait surgi dans notre pensée.

Nous ne pouvions comprendre comment ce jeune homme avait pu, à vingt-deux ou vingt-trois ans, quitter soudain, sans que rien l'annonçât, sa famille et sa ville, s'exiler durant dix longues années, fut-ce même pour aller vivre dans le pays où fleurit l'oranger, et, poète lui-même, rêver dans la patrie où Catulle, Virgile et Horace avaient chanté. Ses historiens n'en donnent, comme lui-même du reste, que cette seule raison, *bella, horrida bella.* La guerre, il est vrai, désolait alors l'Artois, et l'alarme était dans les murs de Saint-Omer. Mais Ogier qui rappelle si souvent et avec tant de satisfaction que son père Allard

(1) *Simon Ogier* par E. M. D. Robineau, agrégé des lettres, professeur de rhétorique au Lycée de Saint-Omer, membre titulaire de la Société des Antiquaires de la Morinie. 1879.

(2) Nous n'entendons parler ici que des jugements de l'auteur sur l'homme et le poète, réservant notre propre appréciation sur la politique, la religion, etc, au temps où vivait Simon Ogier.

(3) *Mém. des Ant. de la Mor.* Tome x.

avait, par son intrépidité, sauvé Saint-Omer de la parricide faction des *Patriots* ou *Sinoguets* ; qui se vante lui-même à plusieurs fois (1) d'avoir le premier donné l'alarme en sonnant la cloche du guet de Ste-Aldegonde lors de la tentative des Français en 1594, aurait dû rougir d'alléguer en 1600 un aussi lâche motif à sa fuite loin de sa patrie en danger. Cet aveu honteux devait, nous semblait-il, cacher un autre motif moins avouable encore.

Pourquoi sans parents, sans intérêt en Italie, sans but à sa vie, sans résultat pour son avenir, s'en aller passer dix années, les meilleures et les plus fécondes de la vie, dans une hospitalité honorable et généreuse, il est vrai, mais à laquelle, il l'avoue, rien ne le recommandait, et cela, pendant que la patrie attaquée réclamait le dévoûment de tous ses fils. Le problème se dressait devant nous avec cette sévérité.

La vie d'Ogier après son retour au pays n'est pas moins étrange. Doué de tous les dons de l'esprit, instruit aux plus célèbres écoles des Pays-Bas, après avoir donné à son instruction ce magnifique et rare couronnement d'un long séjour dans la terre classique des belles-lettres et des arts, ce descendant d'une race très antique, d'une famille très opulente, très influente, ce brillant jeune homme, docteur

(1) « Æquo fert animo Allardi filius nullum suo sudori patriæ » salutari præmium redditum illo die, qui D. Chrysogono sacer » erat, tunc cum ipse primus cognitis insidiis, ære campano » signum tumultus et adventus hostium e specula Aldegondia » jussit dari. » — *Symbola*, 99. — Voy. aussi *Symbola* 82. *Charisterion*, 2.— Ces citations et tant d'autres endroits de ses écrits où il fait de lui ou des siens des éloges si hyperboliques font douter que le respectable H. Piers ait jamais parcouru les œuvres de Simon Ogier lui qui dit que Simon parle de lui-même « avec modestie et indifférence ». Mais il y a longtemps que H. Piers n'est plus en histoire qu'un simple indicateur.

in utroque, titre rare et fort apprécié, dans la force de l'âge et dans la pleine éclosion de toutes ses ressources intellectuelles, demeure dans la cité où il est né, sans emploi, sans honneur, sans crédit. Son père, Allard Ogier, argentier de la ville de Saint-Omer de 1563 à 1570, est tellement riche qu'il a pu de son opulence soutenir les finances défaillantes de sa cité, c'est Simon Ogier qui le dit (1); sa fortune est telle que ses adversaires redoutent en 1571 son influence, car, disent-ils, il est « homme fort riche et opulent » ; les frères de Simon, Allard et Guillaume, tiennent l'un par sa charge, l'autre par sa fortune, les premiers rangs dans la cité au moment où il y revient, mais lui reste pauvre (2), et ce prétendu descendant d'Ogier le Danois, ce fils du richissime argentier, sollicite et tend à tout protecteur sa sébille poétique : il en vient, a pu dire son biographe, « à une mendicité effrontée » (3). Ses contemporains le lui ont reproché (4). Sa muse en effet est solliciteuse infatigable et quémandeuse à l'excès. Dans presque toutes ses dédicaces, dépassant de beaucoup les épîtres à la Montauron, il se plaint de sa misère, récrimine contre l'ingratitude de ceux qui l'oublient ; et ce ne sont pas des honneurs seulement qu'il sollicite ; sou-

(1) « *Civitatem enim non semel pecunia laborantem juvit et sublevavit.* » *Etymologiæ*. Epit. dédicat. au Magistrat.

« *Pecunia egentem et laborantem divitiis et opibus suis amicè et benignè et sine morâ et cunctatione juvit et recreavit.* » — *Epitaph.* 17.

(2) « *Ejusmodi metalli (auri) magna est domi nostræ penuria.* » — *Encomiorum. lib. III.* Epit. dédicat.

« *Nullo nitet ære crumena.* « — *Sylvæ*, III 17.

(3) E. Robineau. *op. cit.* Préf. p 12.

(4) *Neque enim, ut fœdi et nefandi homines blaterant et calumniantur, musa mea venalis est.* » *Albertus et Isabella.* Epit. dédic.

vent avec des circonlocutions poétiques, quelquefois fort nettement, c'est de l'argent qu'il attend de ses riches protecteurs.

De retour dans sa ville natale, loin d'hériter de l'antique influence de sa famille et d'être admis aux charges auxquelles son titre de docteur *in utroque* le devait porter, il ne trouve auprès de ses concitoyens ni sympathie, ni succès. Et même, s'il faut s'en rapporter à ce qu'il nous en dit lui-même, sa vie fut sans cesse travaillée par de nombreuses et bien haineuses inimitiés. A chaque instant dans ses œuvres, mais surtout dans ses épîtres dédicatoires, il implore en termes pressants le secours de ses puissants Mécènes contre ses ennemis qu'il dit nombreux et animés des plus perverses intentions. Son existence est batailleuse autant que besogneuse. Son établissement fut tardif. Ce ne fut que bien des années après son retour au pays qu'il épousa Marie Dausque ou d'Ausque, et entra ainsi dans une famille fort honorable assurément, mais dont la fortune semble avoir été ordinaire : son beau-frère : Jacques d'Ausque, était orfèvre à Saint-Omer. Une fois marié, son sort ne paraît pas encore fixé. Dans un temps où le bon bourgeois établi semblait prendre racine dans sa cité, Simon, comme poursuivi par les ennuis et harcelé par ses ennemis, transporte son foyer de ville en ville : son premier fils naît à Saint-Omer en 1593, son second à Aire en 1595, son troisième à Douai en 1597, un quatrième lui naît à Saint-Omer où il a encore un fils posthume en 1603.

Partout où il pose un moment sa tente voyageuse, il se souvient qu'il est fils d'Apollon, il chante. Mais malgré la facilité de son vers et l'abondance prolixe de son talent, sa muse n'a ni gaîté, ni grâce : on ne sent nulle part dans ses poésies une heureuse et libre inspiration. Le poëte est triste et son vers pleure presque toujours, toujours du

moins il se plaint. Simon a dû être malheureux, et la tristesse a dû de bonne heure empoisonner sa vie. Cette mélancolie chagrine n'a pas échappé à son biographe : il la constate avant que Simon n'ait quitté son pays, et il se demande avec étonnement : « Simon Ogier éprouva-t-il des pertes et des malheurs personnels ? on l'ignore. Ce qui est certain, c'est qu'à partir de cette époque il est triste, il est inquiet. » (1). La devise qu'il a ingénieusement composée pour lui : *Solor olor*, par laquelle il se donne comme le cygne qui se console dans son chant, il se l'applique très souvent ; sans cesse il redit que c'est dans le charmant commerce des muses qu'il a de tous temps cherché et goûté une consolation à ses nombreuses et persistantes tristesses.

Pourquoi est-il triste (2) ce jeune homme de vingt ans, orné de tous les dons de l'intelligence et de la fortune, assez riche, assez privilégié pour s'en aller loin des maux de sa patrie respirer les brises embaumées de l'Italie ? Le problème se posait plus impénétrable, plus étrange, et avec une fascination plus attirante encore à notre curiosité impatiente. Dès lors cependant nous n'en pouvions plus douter, quelque terrible secret pesait sur cette vie et en assombrissait toutes les joies.

C'est en janvier 1571 (n. st.) qu'Allard Ogier, père de Simon, rend son dernier compte comme argentier de Saint-Omer, et malgré l'éminent service que sa fortune lui a permis de rendre à sa cité, malgré son action d'éclat contre les Sinoguets en 1578, jusqu'à sa mort survenue en 1586, nous ne le voyons plus reprendre rang parmi les officiers de la ville. C'est aussi vers cette époque que son

(1) Robineau. *op. cit.*

(2) « La route de la vie s'ouvrait devant lui facile et belle. Comment devint-il plus tard si élégiaque et si mélancolique ? » — E. Robineau. *op. cit.* p. 2.

fils aîné Simon quitte Saint-Omer pour n'y rentrer qu'en 1584 à la prière de ses vieux parents. Déjà le jeune poète a exhalé dans ses Sylves les tristesses et les angoisses de son âme. Ce recueil, la partie la plus parfaite de son œuvre, comme le remarque avec raison M. Courtois, comprend les compositions de sa jeunesse. La première Sylve est adressée à Gérard d'Haméricourt, évêque de Saint-Omer et abbé de Saint-Bertin. Il le remercie en très beaux vers de l'avoir arraché des portes de la mort, et il lui voue une éternelle reconnaissance (1). Quel malheur soudain, mit au début même de sa vie, ses jours en si grand danger qu'il fallût la main du puissant évêque de Saint-Omer pour l'en préserver ? Quel événement brisa court, au même moment, la carrière, jusque-là si pleine d'honneur, d'Allard son père, et l'exclut désormais des conseils de la cité? Quelques documents rencontrés par hasard nous ont livré le secret de ces deux grandes infortunes : Allard Ogier et son fils Simon étaient des assassins.

En 1570, Pierre des Fossez, veuf depuis 1560 de sa première femme, Marie du Prey, était le beau-fils d'Allard Ogier dont il avait épousé une fille nommée Jeanne. Ce mariage ne fut pas apparemment heureux. Nous lisons en effet dans nos documents que, malgré la volonté de son beau-fils, Allard retenait chez lui, dans sa maison du Blanc-Ram, sa fille, femme de Pierre des Fossez. De plus Allard venait d'obtenir de Messieurs de la ville de faire passer à son fils cadet, alors âgé seulement de onze à douze ans, la charge de sergent à verge de l'échevinage qui jusque là avait appartenu à son fils aîné Simon. Pierre

(1) Il est vrai que Simon ne parle que d'une maladie mortelle dont il aurait été guéri par les prières de l'évêque. Nous croyons que le poète s'exprime ici par figure, et que sous le voile de l'allégorie, il désigne le malheur dont nous allons parler tout à l'heure et qu'il n'osait rappeler autrement.

protestait-il contre cette substitution qui le frustrait peut-être ? Y eût-il un débat d'intérêt (1) ou quelqu'une de ces tristes causes qui font éclater des malheurs soudains dans les familles ? Nous l'ignorons. Toujours est-il qu'à la suite d'une querelle entre le beau-père et son gendre, Allard, doué comme ses aïeux d'une force herculéenne, et peut-être violent par nature, tua son beau-fils, et que Simon, alors âgé de vingt et un ans, fut accusé d'avoir donné assistance au meurtrier. Ce crime dut être commis vers le mois de juin ou de juillet 1570.

Selon la coutume du temps qui accordait à la famille de la victime les premiers soins de la poursuite du meurtrier, deux beaux-frères de Pierre des Fossez, Jean Pommart et Eugène le Caucheteur citèrent Allard et Simon devant le tribunal des échevins pour rendre compte de leur crime. Fort du crédit dont il jouissait auprès du Magistrat, Allard refusa de se rendre à cette sommation : le Magistrat de son côté négligea de faire exécuter le mandat d'arrêt décerné par le bailli du roi et laissa au criminel le loisir de se réfugier au couvent des Dominicains de Saint-Omer. Là, abrité par l'immunité dont jouissaient ces religieux, il bravait impunément la justice échevinale qui du reste le recherchait fort peu. Ce refus du criminel, aux termes de la keure des bourgeois de St-Omer, mettait Allard dans le cas du meurtrier fugitif : il pouvait être mis à mort par les parents de la victime qui l'auraient rencontré, et tous ses biens devaient être confisqués. La loi était, pour les crimes contre le droit sacré de bourgeoisie, fort sévère (2). Mais les nombreux et

(1) Nous voyons par les actes conservés au gros qu'en 1563 Allard devait cent livres à Pierre des Fossez sur sa maison du Blancq-Ram qu'il avait alors achetée de Jean Ogier.

(2) V. *Le Zoene ou la composition pour homicid · à Saint-Omer*, par M. l'abbé O. Bled. — *Mém, des Ant. de la Morinie. t. XIX p.* 145.

puissants amis d'Allard le protégeaient. Plusieurs d'entre eux, des échevins mêmes, c'est-à-dire ceux qui devaient être ses juges, et à leur tête le mayeur, M. de Hannon, seigneur de Cahen, allaient journellement causer, manger et boire avec l'hôte forcé des Frères prêcheurs. Quant à son fils Simon, il est probable qu'aussitôt après le crime, il s'était enfui de la ville et de sa banlieue. Cela semble résulter d'une note marginale au compte de l'argentier pour l'année 1569 à 1570. Simon devait donner quittance d'une somme qu'il avait reçue comme sergent à verge ; son père se fait garant pour son fils. Simon n'était donc plus à Saint-Omer dans le courant de 1570 quand Allard rendit ses comptes.

Ce ne fut qu'à la quatrième sommation, au jour même où il devait paraître, et seulement six mois après le meurtre, quand déjà les accusateurs en avaient appelé à la justice du roi, qu'Allard Ogier quitta volontairement son asile qui ne le protégeait plus contre la justice royale, et se constitua « prisonnier ès prisons des mayeur et eschevins de la ville. »

Mais ces lenteurs indulgentes avaient ôté toute confiance aux accusateurs dans la justice du Magistrat. Vers la fin de l'année 1570 ils avaient adressé une requête au roi.

Nous la donnons intégralement parce que c'est un document authentique, original et d'une grande importance pour le fait dont nous nous occupons.

Au Roy,

Remonstrent humblement Jehan Pommart mary et bail de Agnès Deffossez, sœur consanguine à défunct Pierre Deffossez, et Eugien le Caucheteur, mary et bail de Marie Deffossez, aussy sœur consanguine aud. feu Pierre, bourgeois de vostre ville de Sainct-Omer : comme à raison de l'homicide commis en la personne dud. feu Pierre par Allard et Simon Ogier, père et filz

(led. Allard beau-père aud. Pierre) l'on auroit procédé contre lesd. Ogier à l'instance desd. supplians d'office par evocation aux droitz de V. Majesté sy avant que, à la quattriesme, estant le jour venu pour le effectuer, ledict Allard se serait volontairement constitué prissonnier ès prisons des mayeur et eschevins de vostred. ville de Sainct-Omer, où il est encoirre présentement. Mais pour autant que led. Allard est homme fort riche et opulent, aiant esté argentier de vostred. ville l'espace de sept ans, et que par son moien il peult avoir trouvé tesmoingtz aposté ; ou bien que ceulx dont lesd. déposans entendent eulx aider avecq l'office de V. Majesté ne oseront déposer du faict et homicide susd. à la pure et vraie vérité craindans l'indignation desd. Ogier, au retardement de justice et du bon droict desd. supplians ; pour ces causes, aussy que led Allard est favorisé par ceulx de la Loy de vostred. ville de St-Omer, les biens duquel ny de sond. filz, en vertu du premier défault contre luy et sond. filz décerné aux premiers appeaulx, n'ont esté saisis ou inventoriez, et que l'on n'a procédé contre led. Allard ausd. appeaulx sinon demy an aprés led. homicide perpetré par lesd. Ogier de faict d'appert et propos délibéré en la personne dud. feu, duquel au jour de son décez led. Allard détenoit la femme sa fille, comme paravant il auroit faict contre la volonté d'iceluy feu, ains auroit le filz maisné dud. Allard esté pourveu des mayeur et eschevins de lad. ville en l'an passé, d'un estat de sergeant à verghe de lad. ville, duquel estait pourveu led. Simon Ogier, et lequel estat se exerce présentement par ung subtitud pour le filz dud. Allard, quy ne peult exercer iceluy pour n'estre eagié que de onze à douze ans, ny observé au faict dud. homicide les poinctz contenus en l'édict de V. Majesté du neufvième de juillet dernier de ceste ans xv^{c} soixante dix : ils supplient humblement V. Majesté qu'il plaise à Icelle, en faveur de droict et justice faire evoquier la cause dud. Allard par vos lettres patentes pardevant vos président et conseilliers de vostre Conseil d'Arthois, ou par vosd. lettres pattentes ordonner ausd. mayeur et eschevins de Sainct-Omer de deputer en icelle commissaires de deulx de leurs confrères en Loy, avecq greffier, non suspectz aux parties pour vaghuier à l'audition et récolle-

ment des témoingtz que entendent produire lesd. supplians, avecq adjonction de l'office aud. procès et sur le faict dud. homicide énorme et exécrable, pour le procès estre deuement faict et instruict et en tel estat estre envoyet chez les conseilliers de vostre conseil privé, clos et scellé, et aux despens de cestuy qu'il appartiendra, pour en aviser paravant widier et déterminer diffinitivement par lesd. mayeur et eschevins.

Sy ferez justice.

Où lesd. suppliantz supplient vos seigneuries avoir lettres patentes par lesquelles il soit commandé à Messieurs de justice expédier le cas avec toutte déposition d'affection et aussy briévement comme il est possible, et pareillement de faire commandement ausd. mayeur et eschevins de faire bonne guarde pendant le procès.

L'affaire ne fut pas « evocquiée » devant le conseil d'Artois, mais la requête fut renvoyée au Magistrat de Saint-Omer, avec cette apostille écrite de la main même du fameux président de la Torre :

« Soit renvoié à ceulx de la justice de St Omer, affin » d'administrer aux parties bonne et briesve justice en » renommant ceulx qui se trouveront suspectz, affin que » les supplians n'ayent cause de faire à Sa Majesté do- » léances. » — Faict en Anvers le 24 de janvier 1570. » (v. st.)

De la Torre.

La requête renvoyée était accompagnée de la lettre suivante :

A nos chers et bien amez les mayeur et eschevins de notre ville de Sainct-Omer.

Par le Roy,

« Chers et bien amez, Nous vous envoyons avec cestes la re- » queste présentée en notre privée conseil de la part de Jehan » Pommart et Eugiène le Caucheteur, maris et bails respectifs » de Agnès et Marie des Fossez, sœurs de feu Pierre des Fossez ; » et pour les raisons à plain y contenues voulons et vous com-

» mandons bien expressément qu'ayez à faire administrer aus-
» dits supplians bonne et droicturière expédiiion de justice
» contre Allard et Simon Ogier, père et filz, mentionnez en lad.
» requeste, en leur faisant telles que en vos consciences et
» leaultez nous conseillerez de faire, en renommant à ceste fin
» ceulx d'entre vous qui pourroient estre suspectz de favoriser
» ausd. père et filz, et au surplus vous y acquictant de sorte
» que iceulx suppliantz n'ayent juste occasion de retourner vers
» nous plainctifs, et nous en faire ultérieure doléance. Et en
» ce ne faictes faulte. A tant chiers.....

» D'Anvers le XXIIIe jour de janvier anno 1570 (v. st.)

» Signe : DE LATORRE. »

Avant la réception de cette lettre si impérative, la date du 4 janvier avait amené le renouvellement de la Loy, et c'était devant d'autres juges qu'allait être appelée l'affaire d'Ogier, père et fils. Monsieur de Cahen, que récusaient les plaignants, n'avait pas été réélu. Le mayeur de cette année était Valentin de Pardieu, seigneur de la Motte, le fameux capitaine de Philippe II, élu sans doute par l'intervention du duc d'Albe pour faire accepter par la ville, qui y répugnait, l'inique impôt du dixième denier. Les accusateurs n'avaient plus assurément de motif de suspicion contre ce nouveau président du tribunal qui devait juger les meurtriers : la mère de Valentin de Pardieu, Catherine du Prey, et Marie du Prey, première femme de Pierre des Fossez, semblent avoir été parentes.

Le nouveau Magistrat, avant de citer l'affaire à son tribunal pour la vider, fit comparaître devant lui, le 7 février, Pommart et le Caucheteur, afin qu'ils exposassent les motifs qui les avaient déterminés à refuser leurs juges naturels et à présenter requête au roi. Nous avons retrouvé la minute de cet interrogatoire écrite par Jean de Brandt, alors greffier de l'échevinage. Nous citons textuellement :

« Eugiene Causseteur déclare qu'il a deubt et suspicion sur

» plusieurs des Messieurs pour la fréquente hantise qu'il a veu » iceulx avoir avoecq l'argentier, sa partie, fugitif... (1) *illisible,* » les tient néantmoins gens de bien ; et pour ceste cause il a » présenté en court la requeste, laquelle il advoue.

» Requis de vouloir dénommer les personnes qu'il tient sus- » pectes a déclaré qu'il scait les soubzcripts estre suspects et » les tient pour suspectz :

» Cahen, mayeur, *un nom effacé,* Andrieu (2), Carré (3).

» Dit que Chocquel luy est aussy suspect pour ce que deman- » dant quelque escript au greffe touchant ledict faict, led. Choc- » quel feyt deffence de ne luy delivrer les papiers, en sorte » qu'il fut constraint de attendre... *illisible* a luy faire sommer » par devant nottaires.

» Dict qu'il suspecte Carré pour ce qu'il a dit à son père que » aprez boire il vient journellement adresser à Messeigneurs » pour avoir justice et qu'il ne se debvoit mesler, ains qu'il » debvoit laisser faire justice.

» Sur ce qu'il a esté demandé quelles aultres suspicions » qu'il a... *illisible* a dit qu'il y at aultres causes, lesquelles il » dira en temps et lieu, requerant le temps de VIII ou X jours. » Sur quoy a esté ordonné ausd. Causseteur et Pomart de ce » faire dès Lundy prochain, à paines... »

En effet, Caucheteur et Pommart firent immédiatement rédiger en forme leurs griefs par Nicolas de Hémont, leur procureur, et le 13 février la pièce était, comme l'atteste le greffier de Brandt, déposée sur le bureau de l'échevinage. Nous reproduisons également cette pièce où l'on

(1) Allard n'avait pas quitté la ville ; il était même, aux termes de la requête, détenu à cette date à la prison du mayeur. Mais ayant refusé de se rendre à la première citation en justice, il était déclaré rebelle à la loi et traité comme fugitif.

(2) C'est Claude Andrieu, beau-frère d'Allard Ogier et lieutenant du mayeur.

(3) Les Carré étaient aussi alliés aux Ogier, mais nous n'avons pu établir leur degré de parenté. — Toutes ces familles étaient riches et influentes.

pourra constater que sans modifier le fond, les plaignants ont adouci l'expression de leur défiance envers les anciens échevins ; car Messieurs de l'an passé devaient encore, comme jurés au conseil, faire partie du tribunal, l'affaire étant de grande importance.

Furnissant par Jehan Pomart et Eugiène le Caucheteur à l'ordonnance de Nous honorables et discrets seigneurs, messeigneurs, mayeur et eschevins de ceste ville et cité de Sainct-Omer, de respondre et esclairchir certaine requeste par eulx présentée a Sa Majesté, de laquelle honorables seigneurs, messeigneurs mayeur et aucuns eschevins de l'an passé voeillent dire estre intéressés, dient en brief ce que s'ensuit.

I. En premier lieu dient que lad. requeste a esté par eulx présentée à Sad. Majesté non pour en rien volloir intéresser mesd. seigneurs de l'an passé, mais pour conservation de leur droict qu'ils prétendoient et prétendent à l'encontre de Allard et Simon Ogier, père et fils, pour homicide par eulx respectivement commis en la personne de feu Pierre Desfossez, duquel lesd. Pomart et Caucheteur ad cause de leurs femmes sont proches parens.

II. D'avoir remonstré par lesd. Pomart et Caucheteur que lesd. Allard poioit estre ou estoit favorisiet de mesd. seigneurs de l'an passé ; ce à cause pour autant qu'il avoit esté argentier de cested. ville, aiant deppuis le temps de son estat d'argentier peu acquerre l'amitié et faveur de plusieurs de mesd. seigneurs de l'an passé, quy s'est assez desmontrée pour autant que journellement, du moins bien souvent, plusieurs desd. seigneurs de l'an passé ont conversé avecq led. Allard, estant aux Predicateurs comme criminel fugitif, et latitant *(caché)*, avecq lesquels n'estoit licite a particulier et moins aux juges de converser, boire et mangier, comme aucuns de mesd. seigneurs de l'an passé ont confessé avoir plusieurs fois faict, délaissant à la très pourveue discrétion desd. seigneurs de l'an passé la juste occasion de doubte que lesd. Pommart et Caucheteur ont peu avoir que lesd. seigneurs favorisoient aud. Allard et le pooient adsister de conseil ; joinct que le décret d'appréhension dé-

cerné contre lesd. Allard et sond. fils n'avoit esté mis à exécution comme il estoit requis.

III. Sy ont lesd. Pommart et Caucheteur eu occasion de doubter de la faveur de mesd. seigneurs de l'an passé, du moins de plusieurs, pour autant que l'on n'a procédé au bannissement dud. Simon Ogier combien que ses appeaulx aux droictz de Sa Majesté auroient dès à long temps esté achevés, ce que, à correction, mesd. seigneurs du temps passé debvoient, selon les termes de droict et édict de Sa Majesté, avoir commandé faire, pour oster aux parties intéressées occasion de doubte de faveur, et pour accomplissement de justice à l'endroit des délinquans.

IIII. Et combien que en rien compecte ausd. Pommart et Caucheteur de discuter et enquerre de ce que mesd. seigneurs de l'an passé ont pourveu le fils maisné dud. Allard de l'office de sergeant à verghe, duquel estoit pourveu led. Simon Ogier, sy est-ce toutes voies qu'ils ont eu juste occasion de doubter de lad. faveur par lad. provision, ne voeillans lesd. Pommart et Caucheteur aucunement chargier mesd. seigneurs de tort ou injustice, comme n'ont faict par lad. requeste et ne avoient occasion de faire, pour autant que lesd. seigneurs de l'an passé sont justes et discrets, aiant eu néanmoins occasion de doubte de faveur d'aucuns desd. seigneurs de l'an passé pour les raisons susd., à mesd. seigneurs de l'an passé plus que notoires.

V. Respondans ad ce que mesd. seigneurs de l'an passé ont vollu que lesd. Pommart et Caucheteur eussent particulièrement dénommé ceulx desquelz ils avoient doubte de faveur à l'endroit dud. Allard, dient que en particulier ils n'ont autre doubte à l'endroit de noble homme Anthoine de Hanon, seigneur de Cahen maieur de l'an passé, et sire Claude Andrieu, son lieutenant, sinon pour la fréquente conversation qu'ilz ont eu ausd. Prédicateurs et autres lieux avec led. Allard, laquelle conversation et commensation porroit avoir cause de favorisier de conseil led. Allard ; du moins en ont eu lesd. Pommart et Eugienne juste occasion de presumption, joinct, comme dict est, qu'ils estoient juges, et led. Allard pur criminel et fugitif.

VI. Au regard de sire Philippe du Chocquel, eschevin de l'an passé, il s'est montré assez favorable pour avoir aussi conversé

journellement, but et mengiet avecq led. Allard, et plus en ce qu'il auroit prohibé et deffendu à sire George Nonnart, greffier du crime, estant en la faveur de la bouteille, de délivrer ausd. Pommart et Caucheteur coppie du dicton et sentence rendue contre led. Allard au différent meu contre lesd. Pommart et Caucheteur, tellement qu'il leur convint requerre deux notaires pour estre présens aud. reffus et commandement faict par led. Chocquel aud. Nonnart. En quoy s'est assez apertement demonstré la faveur dud. Chocquel.

VII. Comme aussy ont lesd. Pommart et Caucheteur eu juste occasion de présumer que sir Denis Carré, aussy eschevin de lad. ville, portoit faveur et amitié aud. Allard, avec lequel il auroit journellement conversé, but et mengiet, n'aiant peu céler l'amitié et faveur qu'il portoit aud. Allard, par ce qu'il se seroit plainct de ce que lesd. Pommart et Caucheteur rompoient la teste ausd. seigneurs de l'an passé, et qu'ilz devoient laisser faire la justice ; où il a monstré assez l'amitié qu'il portoit aud. Allard.

VIII. Et à l'endroit dud. Nonnart ont lesd. Pommart et Caucheteur eu cause de présumer faveur à l'endroit dud. Allard parce qu'il luy est anchien amy et fort familier, aiant conversé journellement avecq led. Allard ausd. Prédicateurs, aiant par faveur dud. Allard demandé aux tesmoins contre luy produictz, s'ils estoient bien sallariez desd. Pommart et Caucheteur, et qu'ils deposoient fort à leur advantage, et que lesd. Pommart et Caucheteur avoient beau faire, et que aussy bien led. Allard les matteroit. En quoy faisant led. Nonnart n'a peu céler sad. faveur. Combien pourtant lesd. Pommart et Caucheteur qu'ilz ne voeillent (comme dict est) aucunement chargié mesd. seigneurs de l'an passé de injustice, mais que pour les raisons susd., ils ont eu juste occasion de présumer faveur à l'endroit dud. Allard.

Présenté en jugement à Messeigneurs mayeur et eschevins de ceste ville, par Eugienne Caucheteur et Jehan Pommart en personne, adsistez de Nicolas de Hémont leur procureur le XIIIe jour de febvrier XVc LX et dix.

Signé : J. DE BRANDT.

1570.

Quelle fut l'issue de cet étrange procès qui, en raison même de la position sociale des meurtriers et de la victime, du rôle partial qu'y prit une partie du Magistrat, dut causer dans la ville une bien vive émotion ? Il nous a été impossible d'en saisir la moindre trace en aucun dépôt de nos archives. Allard, principal accusé, dut sans doute quitter la ville, le bannissement étant la peine ordinaire du bourgeois homicide. Mais on sait que la coutume de Saint-Omer, permettait au bourgeois meurtrier, après avoir passé une année pleine hors de la ville et de sa banlieue, de s'aboucher avec les parents de la victime pour convenir d'une indemnité pécuniaire, puis, avec l'autorisation du Magistrat, faire solennellement réparation de son crime dans une des églises de la ville. Le bourgeois rentrait alors dans tous ses droits. C'est ce qu'on appelait faire *zoene,* usage antique, transmis à nos pères par les vieux Francs. Un acte réglant l'indemnité était passé pardevant deux notaires entre les parents du défunt et le meurtrier. Nous en avons retrouvé plusieurs aux archives du *Gros* conclus vers cette époque. Celui d'Allard, s'il a été fait, n'y existe plus. Les registres des affaires criminelles jugées à l'Echevinage ou au Baillage devaient porter mention de ce procès, mais ils ont été brûlés à l'époque de la révolution avec quantité d'autres documents intéressants. Du reste les papiers du greffe de l'Echevinage et du Baillage ont été durant de longues années aux mains des descendants de Simon Ogier qui ont pu en faire disparaître les pièces compromettantes pour leur famille. Les documents publiés par nous suffisent pour établir le fait ; le jugement seul nous échappe, mais il s'affirme dans les conséquences que ce crime eut pour les coupables.

A partir de cette époque, Allard, qui a rendu son dernier compte à la Chandeleur 1570 (v. st.) cesse d'être argentier de la ville et disparaît à tout jamais des conseils

de la cité où il avait tenu un rang distingué, pour finir dans une absolue obscurité. Quant à Simon Ogier, ce fut alors aussi qu'il quitta Saint-Omer pour aller achever ses études et prendre ses grades dans les plus célèbres écoles des Pays-Bas, à Arras, à Douai, à Malines. Car il ne pouvait être à vingt ans *doctor in utroque jure*, comme il signe dans les actes publics. Il avait vingt-quatre ans accomplis quand, sans doute sur la recommandation de l'évêque de Saint-Omer, Gérard d'Haméricourt, il entra comme précepteur dans la célèbre famille des Caëtans auprès de laquelle il resta jusqu'en 1584 (1). Après quatorze ans, le souvenir du drame de 1570 était sans doute bien effacé : Simon osa rentrer dans sa ville natale, d'autant, comme il le dit lui-même, que ses vieux parents désiraient son retour ; mais il n'y prit jamais le rang que sa naissance, ses titres et ses talents devaient assurer à un homme dont le passé eut été irréprochable. Son fils même, comme pour se soustraire à un souvenir fâcheux, se fixe à Aire où il fait un brillant mariage en épousant Marguerite Deschamps. Par sa vie toute d'honneur et sa grande fortune, il réhabilite sa race et procure à ses enfants et petits-enfants les moyens de reconquérir dans la cité de leurs aïeux une position honorable et respectée.

(1) V. *Simon Ogier*, par E. Robineau, p. 14 et suiv.

H. Piers, *Biog. de St-Omer*, p 61, se mettant en évidente contradiction avec Simon Ogier lui-même, le fait aller dans le Brabant et la Flandre prendre ses grades après son retour d'Italie, ce qui est invraisemblable. Mais nous savons qu'il ne faut s'aider de cet historien qu'avec une grande circonspection. — Cf. *Simon Ogier. Sylv. II, ad Artesiam* et, *Sylv. XII, ad Gulielmum Lolyrum.*

TABLEAU GENÉALOGIQUE

DE LA FAMILLE SIMON OGIER

(Voir le tableau à la suite des notes.)

1. C'est jusqu'à ce preux illustre, pair de Charlemagne, que Simon Ogier fait remonter sa race. *Ogeridæ ab Ogeria denominantur Ogerius enim Danorum rex fortissimus et religionis Christianæ contra Mahometanos latrones et paricidas olim una cum Carolo Magno, et Rolando atque Oliviero, aliisque nobilissimis heroibus defensor acerrimus, generis nostri princeps et origo fuit. Epitaph. I.* 16. Voyez aussi *Symbol.* 102 : « aussy fort qu'un Ogier. »

2. *(Ab Ogerio) longa serie ortus Engueranus Bartholomæi filius, Davidis nepos* Simon dit qu'Enguerrand, son grand-père, honnête bourgeois de Saint-Omer, était d'une taille gigantesque et d'une force herculéenne. Il mourut d'une indigestion à l'âge de 43 ans vers 1520 (D) à Saint-Omer, et fut enterré à St Sépulcre dans la chapelle du Saint-Esprit qu'avait fait bâtir son beau-fils, Claude Andrieu. *Epitaph. I.* 16. Il épousa Jeanne Pasquin (*Ibid.*). Simon Ogier nomme lui-même les enfants d'Enguerrand (*Ibid.*).

3. *Allard Ogier* fut argentier de la ville de 1563 à 1570. Il fut créé le 18 juin 1560 receveur de la maison et hôpital de l'Escoterie du Brûle (Arch. du gros) et administrateur de la chapelle Sainte-Croix à Saint-Sépulcre (Gros, rente 22, 1562). Son fils dit qu'il fut très cher au Magistrat et à tous ses concitoyens. Sa force était extrême et son courage très grand. Il mourut âgé de 73 ans, le 28 octobre 1586. Il fut inhumé dans l'église Saint-Sépulcre en face de la statue de saint Augustin, comme il l'avait demandé. Ses enfants lui firent un très beau

mausolée. *Epitaph.* 18. — Il est dans certains actes du Gros qualifié marchand. (*Transports* 1571). — Plusieurs articles des registres des comptes de la ville, 1563-1564, 1566-1567, *fol.* 103 *v°*, établissent en effet qu'il était marchand de fer. Sa fortune devait être très grande ; sa charge d'argentier l'exigeait, car elle l'obligeait à faire à la ville des avances d'argent très considérables. Le compte de 1570-1571, *fol.* 147 *v°*, constate que la ville lui redevait encore 1200 livres au sortir de sa charge. Elle ne put rembourser cette somme qu'en plusieurs à-compte annuels. Ce sont là sans doute les services rappelés par Simon Ogier. — Il avait acheté en 1563 la maison du « Blancq Ram » d'un Jean Ogier l'ainé avec lequel nous n'avons pu établir sa parenté. « La maison à heretaige de défunct Jehan Ogier, » l'aisné, scituée en la Tenne rue, au lez Zud, nommée le » Blancq-Ram, acquis par palmée, par Allard Ogier pour la » somme de VI[c] XXIIII[l] de principal. » Il s'engage le 25 juin 1563 à payer cette somme aux enfants du defunt. Jean Ogier, Béatrix Ogier, veuve de Denis Merleng, et aux enfants qu'Ysabeau Ogier leur sœur eut de Jean Thieullier et de Jacques Maisnart. Pierre des Fossez, la victime d'Allard, prend sur cette maison une part de cent livres, nous ne savons à quel titre.

Allard épousa *Nicaise Haverloix*. Elle mourut le 8 juin 1590 à l'âge de 72 ans. Simon a fait de sa mère un touchant éloge. *Epitaph. I.* 19. Il fait aussi celui de son aïeul maternel. *Epitaph. I* 17.

4. *Nicolas* était en 1534 doyen de la keurre des Cuveliers (D).

5. *Jeanne*, fille d'Enguerrand et sœur d'Allard, épousa Claude Andrieu, qualifié sire et l'un des principaux rentiers de la ville. (V. compte de l'argentier 1569-1570.) Il était en 1570 lieutenant du mayeur, M. de Cahen, et l'un des juges suspects récusés par les parents de Pierre Desfossez. Il fit construire avec sa femme et sa nièce Marguerite Gavelle une belle chapelle sous le vocable du Saint-Esprit dans l'église du Saint-Sépulcre, où était la sépulture des Ogier. *Epitaph.* 16. Les comptes de l'argentier établissent qu'il eut six enfants, dont deux filles furent religieuses à Sainte-Claire.

6. Nous nommons les enfants d'Allard dans l'ordre indiqué

par Simon lui-même dans sa dernière sylve du livre XII :

Duæ me soror s ortu præcesserunt,
Tertia sequitur tri| lici cum fratre.

M. Robineau nomme Antoine pour Antoinette.

Jeanne épousa Pierre des Fossez, la victime d'Allard et de Simon. Nous n'avons pu trouver sur elle aucun autre renseignement.

7. *Marie* mourut à 18 ans et fut inhumé à Saint-Sépulcre près d'Enguerrand. Son frère vante sa beauté, sa piété et sa vertu. *Epitaph I.* 21.

8. *Simon* était en 1569 sergent à verge de l'échevinage. Il paraît comme tel dans les comptes de la ville pour cette année.

« A Simon Ogier sergeant à vierghe de lad. ville de Saint-Omer,
» pour soy avoir transporté la nuyt de May, temps de ce compte,
» au chasteau de Rouhoult seigniffier que le roy des grans
» arbalestriers d'icelle ville et aultres de sa compaignie yroient
» au bois dud. Ruhoult le lendemain premier jour de May
» comme de tout temps l on est accoustumé faire . . . . . IIs

« Et pour la despence par led. sergeant soutenue et faicte
» led. jour au bancquet et destrévier dud. roy estant au bois
» avecq le lieutenant de M. le Grand-Bailly de Saint Omer et
» aultres officiers du Roy Nostre Sire, et Mrs les eschevins à ce
» commis, ainsi que l'on est accoustumé de long et anchien
» temps faire . . . . . c°

En tout vl IIs IIId

(Reg. des comptes 1569-1570*).*

Duthillœul dans sa *Bibliographie douaisienne* (p. 27) dit que Simon fut attaché comme professeur à l'Université de Douai.

Simon prend dans plusieurs actes notariés le titre de « Docteur ès loix » ; il est qualifié poète lauréat lorsqu'il est parrain de sa nièce Louise, fille d'Allard son frère. Il cède le 19 novembre 1591 à son frère Guilbert moyennant 450 ' monnaie courante en Artois pour deniers capitaux et 10 sols au denier à Dieu, son quart sur la maison du Blanc Ram et sa part des meubles tenant à fer et à clous qui y sont, à la charge d'une rente annuelle d'un quart de 6 livres 15 s aux chartreux. *Arch. du gros.* (Signature originale de Simon Ogier, la seule pièce authentique que nous ayons de la main du poète audomarois.)

Simon a pris soin d'informer la postérité du lieu, du jour et de l'heure de sa naissance. (*Charist. I.*) Il naquit ce 3 mai 1549, à Saint-Omer, dans la maison du Blanc Ram. Il épousa *Marie Dausque*, fille d'Antoine et de Françoise Lapierre. Marie survécut longtemps à son mari. Nous la retrouverons dans un règlement d affaires de ses petits-enfants en 1633. Elle mourut en 1655 et fut inhumée en l'église Saint-Denis le 2 septembre (D). Nous n'avons pu retrouver la date de la mort de Simon, ni le lieu où il mourut. Ce fut apparemment à Saint-Omer, et sans doute dans le courant de 1603 puisqu'il eut un fils posthume le 4 juin de cette année. Nous ne saurions rien préjuger sur le lieu de sa sépulture, car si la famille Ogier avait la sienne à Saint-Sépulcre, nous avons vu que la veuve de Simon ut inhumée à Saint-Denis.

Il semble qu'un souvenir fâcheux se soit attaché dans la famille à ce prénom de Simon, bien qu'il fut le plus illustre de la race. A l'exception d'un fils né après la mort de son père, personne dans sa descendance ne portera désormais ce nom.

9. *Antoinette* Il est fait mention d'Antoinette dans l'inventaire des biens de son frère Guilbert. Elle est marraine avec son frère Guilbert, de Antoinette Ogier, fille d'Ogier Ogier, son cousin. *Reg. St Denis*, 16 *décembre* 1589.

10. *Pierre* mourut à 22 mois et fut enterré à Saint-Sépulcre, *Epitaph. I.* 20.

11. *Allard*, dit le Jeune, fut dès l'âge de onze à douze ans sergent à verge de l'échevinage ; il tenait encore cette charge en 1591. *(Gros. vente.)* Simon dit que son frère était premier sergent à verge et fort estimé du Magistrat. *Etymol. Ep. dédicat. p.* 128. Allard avait il un penchant pour la dive bouteille ? on le pourrait conclure du conseil que lui donne son frère Simon de mettre de l'eau dans son vin. *Sylv. II* 4. Il était déjà mort en 1601 Il avait épousé Marguerite Boubers. — Le 24 janvier 1591, comme son frère Simon, il vend à son frère Guilbert son quart sur la maison paternelle du Blancq Ram. *Gros. vente.* C'est en ces mains que l'on remit l'or et l'argent monnayés trouvés en la maison de son frère Guilbert, s'élevant à la somme, énorme pour ce temps, de 1717 livres 3 deniers

« Laquelle somme de dix sept cens dix sept livres III deniers » at esté trouvé dans un coffre de bois, le VIe de septembre » XVe IIII[XX] seize par Maistre Quevillart, Allard Ogier, George » Boulnisien, et Anthoinette Ogier, et ce en la maison de » deffuncts Guilbert Ogier et Paulyne de la Rivière ; et » pour doubte que lad. somme ne fust desrobée, parce que » en lad. maison n'y residoyt que la servante et enfans, elle at » esté mise ès mains dud. Allard Ogier qui l'a promys rensei- » gner toutesfoys que requis en sera. » Signé : Ogier.

Allard s'occupait aussi de poésie. *Ombronth. I.* 11. Simon a encore composé pour son frère Allard une pièce de vers à l'occasion de la mort de son fils Michel. Il y parle de Marguerite, femme d'Allard et de son autre fils Jean. *Ombronth. III.* 14. L'acte de baptême de ce fils Jean à Saint-Sépulcre, le dit fils d'Antoinette Boubers au lieu de Marguerite. C'est sans doute une erreur.

12. *Guilbert* semble avoir été celui de toute la famille Ogier dont les affaires ont le plus prospéré Il épousa, nous n'avons pu trouver en quelle année, Paulyne de la Rivière et mourut le 6 ou 7 septembre 1596. Au contraire de son frère Allard, il est félicité par Simon de ne jamais boire que du vin coupé d eau :

Quare perge mero gelidum miscere liquorem.

Il devint en 1591 seul propriétaire du Blancq-Ram en rachetant de ses deux frères Simon et Allard et de sa sœur Antoinette leur part sur la maison paternelle. Il laissa une fortune considérable, à en juger par l'inventaire de la maison mortuaire conservé au Gros Cet inventaire p ouve que Guilbert continua dans la maison paterne le le commerce de son père Allard qui était marchand de fer : nombre de maréchaux de la région sont ses débiteurs. La liste de ses autres débiteurs pour argent emprunté est aussi fort longue, et la ville y figure pour 70 florins. Son mobilier est celui d un riche bourgeois. En argenterie nous trouvons : « Une chaine d'argent doré. — ung agneau d'argent » avecq trois chaynettes. — Ung agneau or avecq ung rubys » enchassé. — Ung agneau d'argent non enchassé. — Une vas- » selle dorée appartenante à Guillaume Ogier, à iceluy donné » par sa grand'mère en testament. — Une couppe d'argent et

» une vasselle pomelée (?) pesantes. . donnés à Simon Ogier » par ses parins et marine — Deux vasselles données à Allard » Ogier, pesantes... données par ses parins et marines. — Une » vasselle d'argent à Jehan Ogier pesante... donnée par son » parin. (On demandera à nostre sœur Anthoinette sy c'est son » intention que la vasselle sera à l'enfant, sinon on la rendra.) » — Une culier d'argent. »

13. *Ogier Ogier*, fils de Guillaume, épousa d abord (l'après Dufaitelle) Marguerite Lenor dont il eut deux enfants, Antoinette baptisée à Saint-Denis le 16 décembre 1589, parrain et marraine Antoinette et Guilbert Ogier, et Philippe baptisé le 20 juin 1592, parrain Philippe Ogier, vicaire à la cathédrale de Saint-Omer. Il existe au Gros trois contrats de mariage d Ogier Ogier, l'un du 7 février 1597 (v. s t) avec Mariette Payelle, un autre du 14 mai 1601 avec Marie Droguerye, dans lequel le mariant est assisté de « maistre Simon Ogier, docteur es droix son cousin » ; enfin un troisième en 1616 avec Loyse Van Broucque.

14. *Jacques*, premier né de Simon Ogier naquit à Saint-Omer le 22 avril 1593 *Christ.* 7. Simon a chanté sa naissance *Symm. I.* 8, et lui donne pour devise *Phœbos ires*, Phébus et Mars, Poésie et Guerre *Symbol.* 101. D'après Dufaitelle, il aurait épousé à Saint-Denis en 1630 ou 1632 Jacqueline Bailly.

15. *François* devait seul perpétuer et relever la descendance de Simon. Il naquit à Aire le 1er juillet 1595 *Christ* 7. Il eut pour parrain « Franciscus Modius, homme docte » et pour marraine Marie de le B cque, d'Aire. *Symm. I.* 17. Après avoir suivi ses parents à Saint-Omer, il revint plus tard dans sa ville natale et s'y fixa. Il était à son trépas, survenu le 6 janvier 1633, sieur du Bray, échevin juré au conseil de la ville d'Aire. François avait fait un fort riche mariage en épousant, à une date que nous n'avons pu retrouver, Marguerite Deschamps, fille de Jacques, bachelier en droit, greffier principal de la ville d'Aire, et héritière de François Deschamps son oncle, chanoine de Saint-Pierre d'Aire, titulaire de la prébende de Saint-Venant « qui est de grande importance » dit l'acte du Gros où nous trouvons ces détails, et de plus fonda-

teur du couvent des Dévotaires de Saint-François en ladite ville. Cet acte coté à tort *Mariage* 18. (*Gros* 1633) est un accord entre Marie Dausque, veuve de Simon Ogier assistant ses pe its-enfants, et Marguerite Deschamps sa belle fille. Cette pièce importante établit que ce François, fils de Simon, était le dernier survivant de la descendance de Simon, puisqu'il y est dit qu'à défaut de ses enfants, son plus proche parent, habile à lui succéder dans tous ses biens était Maître Jacques Dausque, curé de l'église paroissiale de Gravelines, son cousin germain du côté maternel. Il y est dit aussi que ce sieur du Bray avait hérité d'un cousin germain nommé Allard ; c'est probablement le petit-fils d'Allard le Jeune. Une note inscrite au dos de cet acte mentionne que la seigneurie du Bray appartient « pour moitié à la mère et pour l'autre à François Ogier, son fils. » La mère, est-ce Marie Dausque ou Marguerite Deschamps ? Cette seigneurie vient-elle des Dausque ou des Deschamps ?

16. *Antoine* né à Douai le 28 nov. 1597. *Charist.* 7.

17. *Pierre* né à Saint Omer, paroisse Saint-Sépulcre, le 24 janvier 1600. Il eut pour parrain Pierre de Haffreingues, fils de François. *Charist II* C'était une des plus anciennes familles de Saint-Omer. Sa marraine fut Anne de Noyelles, fondatrice de l hospice Saint-Anne à Saint Omer.

18. *Marie* fut bapt à Saint-Denis le 13 juin 1602. Son père se déclare dans l'acte docteur *in utroque* et poëte lauréat. Son parrain fut Sire Charles Bloet, receveur de Leurs Altesses et demoiselle Marie Vasseur, épouse de Maître Gérard Aubron licencié *in utroque.*

19 *Simon* fils posthume, né à Saint-Omer, et baptisé à Saint-Denis le 4 juin 1603. Son parrain fut Hercule Van Arkenkiel, époux d'Anne Dausque ; sa marraine fut Françoise Ogier femme d Antoine Michiels.

20. *Michel*, mort enfant. *Ombronth. l. III.* 14

21. *Jean* né le 27 av. 1585. *Ombronth ibid.* — Il épousa en 1609 Marguerite Stemne. Il était à son trépas premier sergent à verges de Messieurs du Magistrat, charge qu'il avait héritée de son père.

22. *François*, bapt. à S^t. Denis le 15 août 1587. Il mourut

religieux de Clairmarais et chapelain de Wœstine. (V. de Laplane. *Abb. de Clairm.* p. 205.)

23. *Louise*, bapt. à S'-Denis le 10 septembre 158[8]. Parrain Simon Ogier, poëte lauréat; marraine Louise Rogier, femme de Maître Antoine Aubron (le jeune) fils du conseiller pensionnaire de la ville.

24. *Marguerite*, bapt. à St-Denis le 9 février 1590. Enterrée dit Dufaitelle à St-Denis le 21 juill. 1663.

25. *Adrien*, bapt. à Saint-Denis le 1er octobre 1592. Parrain Adrien de Neufville, abbé de Saint-Augustin; marraine Anne de Mouchy, femme de Jean de Maulde, baron de Colembert.

26. *Guislaine*, bapt. à Saint-Sépulcre le 10 nov. 1585. Elle eut pour parrain Nicolas Castelain et Guislaine Desplancques.

Les années de 1586 à 1596 inclusiv. manquent dans les registres paroissiaux.

Les enfants postérieurs à Guislaine ne se peuvent plus retrouver. Une note à la fin de l'inventaire mortuaire de Guilbert semble lui donner comme enfants outre Guislaine, Simon, Allard et Jehan.

27. *François*, fils de François et de Marguerite Deschamps, fut baptisé à Notre-Dame d'Aire le 14 juillet 1631, et mourut à Saint-Omer, par. St-Denis, le 22 août 1680. Il fut licencié ès-droits, avocat, conseiller au bailliage de St Omer depuis 1654 jusqu'à sa mort, et nommé en 1665 grand bailli et capitaine des ville et bailliage de St-Omer, charge qu'il exerça jusqu'à la prise de la ville par Louis XIV en 1677. Il épousa demoiselle Anne Françoise Honoré, dont le frère Pierre Honoré fut abbé de Saint-Amand en 1673.

D'après Dufaitelle sa veuve Anne Honoré, vendit le 6 février 1685 la maison du Blancq Ram à Jean François Capelle et Marie-Isabelle Merlin, sa femme. Nous n'avons pas pu retrouver cet acte.

28. *François Lucas* fut baptisé à Saint-Denis le 24 mars 1655 : il eut pour parrain Maître Lucas Delattre, curé de N.-D. à Aire, et pour marraine Françoise Honoré, sa tante et sœur de Pierre Honoré, coadjuteur de l'abbé de Saint Amand.

29. *Joseph François*. Nous n'avons pu retrouvé l'acte de baptême de Joseph François, mais des actes notariés établissent

nettement qu'il fut le fils du François Ogier précédent D'un autre côté François Lucas ne nous est connu que par son acte de baptême à St Denis le 24 mars 1655 : jamais plus ailleurs il n'est fait mention de ce nom. C'est ce qui nous incline à penser que, ce qui arrivait quelquefois, François Lucas a changé de nom et s'est appelé plus tard Joseph François. Joseph François était licencié en droits, avocat au conseil d'Etat, et fut longtemps échevin de St Omer. Il épousa le 3 janvier 1683 Dlle Jeanne-Claire Werbier.

30. *Marie-Anne-Jacqueline*, bapt. à Saint-Denis le 27 avril 1657. Elle épouse le 20 décembre 1677 Jacques Deffosse, sieur d'Antoing, avocat, procureur au Baillage de Saint-Omer de 1686 à 1699. Anne Honoré est témoin dans l'acte.

31. *Marie-Polixène*, bapt. à Saint-Denis le 18 août 1659. Thomas-Bonaventure Ogier la tint sur les fonds baptismaux au nom de son parrain, le marquis de Croy; sa marraine fut la marquise de Bentivoglio, comtesse de Rœux.

32. *Maria-Alexandre-Thérèse*, bapt. à Saint-Denis le 15 janvier 1661. Sa marraine fut Alexandrine Ogier, sa tante.

33. *Philippe Joachim* bapt. à St-Denis le 20 mars 1662, fut licencié en droit ; il était échevin de Douai en 1699. C'est alors qu'il fit en egistrer à Douai dans le Grand Armorial général les armes suivantes : *D'azur à un cygne d'argent, becqué de sable, s'essorant et sans pieds, surmonté de trois étoiles à six rais d'or, rangées en chef.*

De Philippe Joachim descendent très vraisemblablement :

1° Philippe Luc, né à Douai en 1690 sur lequel Viscomti nous a laissé la note suivante :

« Le 8 mars 1716 est décédé frère Basile, religieux de la » Trappe, âgé de 26 ans. Il avait fait profession le 28 février » 1715. Il se nommait dans le monde Philippe Luc Ogier ; il » était originaire de St Omer, mais natif de la ville de Douay. » Selon lui sa jeunesse ne fut pas exempte de fautes et de débor- » dements Il étudia en droit et se fit avocat. La relation de sa » mort et de sa vie a été imprimée en 1718. On y aplicqua en » tete ces paroles de St-Cyprien : *In annis adhuc novellus,* » *sed in virtutis et fidei laude provectus* ».

Biblioth. de Saint-Omer ms. 836.

2° Messire Philippe Luc Ogier conseiller du roi et son procureur au Bailliage ès siège présidial de Flandres, à Douai, en 1762, et ses deux frères François Eustache et Pierre Marie demeurant le premier à Boulogne, l'autre à Choisy-le Roy.

3° Marie Josèphe Claire Ogier, fille de Philippe et de Françoise Gussen, qui épousa à Douai, paroisse Saint-Jacques le 15 septembre 1740 Charles Joseph Honoré, écuyer, seigneur du Locron, échevin de Douai en 1705.

Honoré porte : *de gueules à un croissant d'or, accompagné de six croix fleuronnées, au pied fiché de même, posées trois en chef, deux en flanc et une en pointe.*

Nous devons à la bienveillante collaboration de notre honorable collègue, M. de Noircarmes, presque toutes ces notes généalogiques sur la famille Ogier. Nous lui exprimons ici notre reconnaissance pour son précieux concours dans ces recherches toujours ardues devant lesquelles notre inexpérience eut certainement reculé.

Saint-Omer, Typ. H. D'HOMONT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

Séance du 2 mars 1885.

Présidence de M. J. BUTOR.

La séance s'ouvre à trois heures par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, lequel ne donnant lieu à aucune observation est approuvé.

Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont :

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre 1884.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section d'archéologie, année 1884, — n° 4.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, tomes XII et XIII, 2e série.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, — n° 28, — décembre 1884.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, — 16e année, I, — janvier 1884.

Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, — tome IXe, — 3e fascicule.

Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, — n°s 10 à 12, — octobre à décembre 1884.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, — séances du 1er avril au 22 juillet 1884 inclus.

Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, — tome XIII, 2e livraison.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, — tome VII, 2e partie.

Mémoires de l'Académie nationale des sciences et belles-lettres de Caen, — 1884.

Recueil des mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère,—série des mémoires,—4e vol , 1re livraison.

Tables générales des mémoires et bulletins de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres ; mémoires (1re et 2e séries) 1836-1882, *bulletins* (jusqu'à la fin de 1881) *avec un aperçu sur les autres publications de la société, par Léo Desaivre, vice président,* — 2e série, tome XX, 1883, 2e partie.

Journal des savants, — janvier 1885.

Revue d'Alsace, 1885, — 14e année, nouvelle série, t. XIVe, — janvier, février, mars.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes (Nord) — t. XXXVII, 36e année, 12e livraison.

Revue de l'histoire des religions, publiée sous la direction de M. Jean Réville,—5e année, nouvelle série,—tome X, n° 2 et n° 3, — septembre-décembre.

Revue de l'art chrétien, publiée sous la direction d'un comité d'artistes et d'archéologues,—28e année, nouvelle série, — tome III, 1re livraison.

La Flandre. — Revue des monuments d'histoire et d'antiquités,—4e série, t. XVIe de la collection, 1re livraison

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, — XL, année 1884.

Polybiblion.—Revue bibliographique universelle.—Partie littéraire, 2e série, t. XXIe, XLIIIe de la collection, 1re et 2e livraisons, janvier-février.—*Partie technique,* 2e série, t. XIe, XLVe de la collection, 1re et 2e livraisons, janvier et février.

Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre,—année 1884, 1re, 2e et 3e livraisons, — 4e série, tome VII ou XXXIVe de la collection.

Société académique de Chauny, — bulletin mensuel n° 7, 15 février 1885.

Répertoire des travaux historiques contenant l'analyse des publications faites en France et à l'Etranger, sur l'histoire, les monuments et la langue de la France pendant l'année 1882, — tome IIe, supplément, index.

Id. pendant l'année 1883, t. IIIe, n° 2.

Messager des sciences historiques ou archives des arts et de la bibliographie de Belgique,—année 1884, 4e livraison.

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance.

1° — M. l'archiviste bibliothécaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai accuse réception de l'envoi du dernier Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie.

2° — M. l'archiviste de la Société d'archéologie de Meaux propose au nom de la dite compagnie l'échange du Bulletin publié par celle-ci, avec celui de la Société des Antiquaires de la Morinie. — Accepté.

3° — Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, annonçant le Congrès des délégués des sociétés savantes qui aura lieu à la Sorbonne du 7 au 11 avril prochain. M. le Ministre invite les sociétés à désigner leurs délégués et insiste sur les conditions à observer pour pouvoir profiter de la réduction de prix que les compagnies de chemin de fer veulent bien accorder dans cette circonstance aux membres des sociétés savantes qui se rendent à Paris.

— Le secrétaire général donne lecture d'un document envoyé par M. Pagart d'Hermansart relatif à Thérouanne, et faisant connaître qu'après sa destruction ordonnée par Charles-Quint, le sol de cette ville était resté la propriété indivise des évêques de Saint-Omer et de Boulogne. — Renvoyé à la commission du Bulletin.

— Sur la proposition faite par M. le Président de changer le jour de la réunion à cause des inconvénients que peut souvent présenter pour plusieurs des membres le premier lundi du mois, il est résolu que désormais et jusqu'à nouvel ordre, la Société se réunira le dernier lundi de chaque mois, et que cette mesure aura son effet pour la première fois le lundi 30 mars courant.

— L'ordre du jour appelle le rapport de la commission d'examen des comptes de l'exercice 1884. Ce rapport est présenté par l'un des membres qui dit que, vérification faite de la comptabilité, il a été reconnu qu'elle était établie avec la plus grande régularité. La commission propose en conséquence de les approuver et de voter des remerciements à M. le Trésorier. — Ces conclusions sont adoptées par l'assemblée à l'unanimité.

— M. l'abbé Bled fait passer sous les yeux de l'assemblée un reliquaire du XIVe siècle appartenant à l'église d'Herbelles. Ce reliquaire en argent doré, ayant la forme de monstrance provient de la cathédrale de Thérouanne. C'est une des rares épaves qui ont échappé à la destruction de cette malheureuse cité. M. Bled lit à ce sujet une notice qui est écoutée avec la plus grande attention. Des remerciements sont adressés à l'auteur pour son intéressante communication par M. le Président au nom de l'assemblée qui décide que cette notice sera insérée dans le Bulletin. Une reproduction de l'objet sera aussi donnée s'il est possible.

— La séance est ensuite levée à cinq heures.

Séance du 30 mars 1885.

Présidence de M. J. BUTOR.

La séance s'ouvre à trois heures par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente. A la suite de cette lecture M. l'abbé Bled fait connaître qu'il a fait les démarches nécessaires pour obtenir la photographie du reliquaire de Thérouanne dont il a donné la description dans la dernière séance, et qu'il s'est assuré qu'on pourra en obtenir les exemplaires au prix de 25 francs le cent. L'assemblée invite M. Bled, à continuer à s'occuper de cette affaire et à faire une commande de 300 exemplaires de cette photographie destinés au Bulletin. — Le procès-verbal est ensuite approuvé.

Les ouvrages déposés sur le bureau et reçus depuis la dernière réunion sont :

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, — n° 29, janvier 1885.

Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, — tome XII, année 1884, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres.

Bulletin des bibliothèques et des archives, publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique,—année 1884, nos 1, 2 et 3.

Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique, — 20e année, 9 à 12, — 21e année, 1 à 8.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris,—tome VII, 3e série, 4e fascicule, juillet à décembre 1884.

Bulletin de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer,—3e volume, 7e et dernière livraison, 4e trimestre 1884.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), — 25e année, 1884, nos 10, 11 et 12, octobre, novembre, décembre.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, — année 1884, n° 4.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, — 16e année, II, février 1885.

Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, — tome VI, 2e livraison.

Revue historique, — 10e année, t. XXVIIe, II, mars-avril 1885.

La Flandre, revue des monuments d'histoire et d'antiquités, — 4e série, tome I, XVIe de la collection, 2e livr.

Polybiblion.—Revue bibliographique universelle.—Partie technique, 2e série, tome XIe, XLVe de la collection, 3e livraison, mars. — *Partie littéraire,* 2e série, t. XXIe, XLIIIe de la collection, 3e livraison, mars.

Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris, — 2e série, tome IIIe, 2e fascicule.

Inventaire des archives de la ville de Bruges, publié sous les auspices de l'administration communale, — section 1re, 1re série : table analytique par Ed. W. Gailliard.

Bibliographie des généraux Cavrois, par Louis Cavrois, commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand et de Charles III.

Histoire de Mon Fauteuil, XXIIIe de l'Académie d'Arras, par Louis Cavrois.

Le secrétaire général procède au dépouillement de la correspondance.

1° — M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception des exemplaires du t. XIX des Mémoires de la Société, destinés aux sociétés correspondantes.

2° — M. le Ministre de l'Instruction publique demande l'envoi de deux exemplaires du supplément à l'*Inventaire des manuscrits de la Bibliothèque de Saint-Omer*, édité par la Société des Antiquaires de la Morinie. — Les deux exemplaires ont été envoyés par le secrétaire général.

3° — MM. les Bourgmestre et Echevins de Bruges envoient un exemplaire du t. IX (2e partie des tables) de l'inventaire des archives de cette ville. — Remerciements.

4° — M. Forestié, secrétaire de la Société archéologi-

que de Tarn-et-Garonne, adresse un prospectus de l'ouvrage dont il a entrepris la publication sous les auspices de la dite Société, et qui a pour titre : « Les livres de comptes des frères Bonis, marchands Montalbanais au XIVe siècle », et demande des souscriptions pour parvenir à couvrir les frais de cette publication qui seront assez considérables.

Pour édifier ses collègues sur l'intérêt immense qu'offrira cette publication sous tous les rapports, le secrétaire général donne lecture à l'assemblée des différents extraits de journaux relatifs à cet ouvrage qui a été présenté en 1881 aux réunions des délégués des sociétés savantes à la Sorbonne, et d'où M. Forestié a extrait chaque fois de 1881 à 1884 la matière d'un travail intéressant, dont la lecture faisait vivement désirer la publication intégrale du manuscrit des comptes des frères Bonis.

— L'assemblée, tout en reconnaissant l'utilité de la dite publication regrette que son budget restreint, déjà engagé pour l'impression du grand Cartulaire de Saint-Bertin, ne lui permette pas de souscrire à l'ouvrage de M. Forestié.

— Le secrétaire général lit à l'assemblée, une notice concernant le ravitaillement de Saint-Omer en 1710, faite par un des membres de la Société, d'après les documents inédits publiés par le gouvernement, intitulés : *Mémoires militaires de la succession d'Espagne.* L'assemblée après avoir entendu cette lecture décide que le narré très circonstancié de ce qui s'est passé à cette époque dans les environs de Saint-Omer sera inséré dans le Bulletin, c'est là le moyen le plus pratique de rectifier le récit donné de ces événements par les divers auteurs qui en ont parlé précédemment. La note en question sera accompagnée de pièces inédites extraites des archives du ministère de la guerre, et envoyées par M. Pagart d'Hermansart.

— M. l'abbé Bled propose comme membre correspondant, M. Loriquet, archiviste du département du Pas-de-

Calais à Arras. Cette proposition étant appuyée, l'élection est, conformément au règlement, renvoyée à la prochaine réunion.

— La séance est ensuite levée à cinq heures.

Séance du 27 avril 1885.

Présidence de M. BUTOR.

La séance s'ouvre à trois heures. Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant présentée, le procès-verbal est approuvé.

Ouvrages reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, — 5e vol., 4e livrais. 1er avril 1885.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, — t. VII, 3e série, 5e fascicule, décembre 1884.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, — nos 30 et 31, février et mars 1885.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, — année 1884, 38e volume, 8e de la série.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, — 16e année, III, mars 1885.

Bulletin de l'Académie du Var, — nouvelle série, t. XII, 1er fascicule 1884.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,— t. VIII, nos 122 et 123, 3e et 4e trimestres 1884.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Digne, Gap, Grenoble et Viviers, — 5e année, 1re et 4e livraisons, septembre 1884 à mars 1885.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, — année 1885, avril, 73e livrais.

Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois, —t. XVIII, 1re livraison.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts

de Clermont-Ferrand,—t. XXV, 56e vol. de la collection.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, — année 1883.

Annales de la Société archéologique de Namur, — t. XVI, 3e livraison.

Revue de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, — 37e année, tome XXXVIII, nos 1 et 2, janvier et février 1885.

La Flandre, Revue des monuments d'histoire et d'antiquités, — 4e série, t. I, 16e de la collection, 3e livraison.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle, — partie technique, 2e série, tome XI, 45e de la collection, 4e livraison, avril ; — *Partie littéraire*, 2e série, tome XXI, 43e de la collection, 4e livraison, avril.

Journal des savants, — mars 1885.

Comité archéologique de Senlis, comptes-rendus et mémoires, — 2e série, t. IX, année 1884.

Comité des travaux historiques et scientifiques. — Liste des membres titulaires, honoraires et non résidants du Comité, des correspondants et des correspondants honoraires, du ministère de l'instruction publique, des sociétés savantes de Paris et des départements.

Le dernier président-lieutenant-général de la sénéchaussée du Boulonnais, 1770 à 1790, par Pagart d'Hermansart, membre correspondant de la Société académique de Boulogne-sur-Mer.

Le Martyrium de Poitiers, compte-rendu des fouilles et de l'ouvrage du R. P. de la Croix, par X. Barbier de Montault, prélat de la maison de Sa Sainteté.

Elephant Pipes, in the Museum of the Academy of natural sciences, Davenport, Iowa, by Charles E. Putnam,

Collection des documents inédits concernant l'histoire de France. — *Lettres de Catherine de Médicis*, publiées par M. le comte Hector de la Ferrière, membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, t. II, 1563-1566.

Idem. — Recueil des Chartes de l'abbaye de Cluny, formé

par Auguste Bernard, complété, revisé et publié par Alexandre Bruel, sous-chef de section aux archives nationales, ancien élève de l'école des Chartres, t. III, 987-1027.

Idem. — Inventaire des sceaux de la collection Clairambault à la bibliothèque nationale, par G. Demay, chef de la section historique aux archives nationales, membre du comité des travaux historiques et scientifiques, tome I.

Handelingen en Mededeelingen van de Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde Te Leiden, over het Jaar 1884.

Levensberichten der Afgestorvene Medeleden, van de Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde. Bijlage tot de Handelingen van 1884.

Verslagen en Mededeelingen der koninklijke Akademie Van Wetenschappen.— Adeling natuurkunde. Tweede reeks. Negentiende Deel, Amsterdam 1884.

Idem. — Twintigste Deel.

Idem. — Derde Reeks, Eerste Deel.

Processen-verbaal van de Gewone Vergaderingen der koninklijke Akademie van Wetenschappen Afdeeling natuurkunde. Van Mei 1883 *tot en Met Maart* 1884.

Naam-en-Zaak register op de Verslagen en Mededeelingen der koninklijke Akademie van Wetenschappen. Afdeeling Natuurkunde. Tweede Reeks. Deel I, XX.

Jaarboek van de koninklijke Akademie, van Wetenschappen Gevestigd te Amsterdam Voor 1883.

Petri esseiva Juditha Praemio Aureo Ornata in Certamine Poetico hoeufftiano. Amstelodami 1884.

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance.

1° — Le directeur du Musée Guimet à Lyon annonce l'envoi d'un fascicule de la *Revue de l'histoire des religions.*

2° — M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception des exemplaires de la 133e livraison du Bulletin destinés aux sociétés correspondantes.

3° — Accusé de réception du dernier Bulletin par la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai.

4° — Le bibliothécaire de l'université royale de Norwège à Christiania remercie de l'envoi des livraisons 128 à 132 du Bulletin historique et de la table des bulletins et Mémoires.

5° — Même accusé de réception de la part de l'Académie royale des sciences d'Amsterdam, mais pour les livraisons 127 à 131 du Bulletin et pour la table générale.

6° — La Société littéraire de Leyde a fait connaître aussi qu'elle a reçu les livraisons 124 à 128 du Bulletin, le t. XVIII des Mémoires et la table générale des Bulletins et Mémoires.

7° — L'Académie royale des sciences d'Amsterdam annonce l'envoi de diverses publications déposées sur le bureau et dont les titres sont repris dans la liste ci-dessus.

8° — Programme des concours de la Société académique de St-Quentin pour l'année 1885.

9° — M. le directeur de la Société française d'archéologie envoie le programme du Congrès archéologique de France, 52e session, qui aura lieu en 1885 à Montbrison.

10° — M. V. Advielle écrit à la Société pour lui demander de souscrire à l'ouvrage qu'il vient de faire paraître sous le titre de « *Histoire de Gracchus Babeuf et du babouvisme.* » — L'assemblée tout en reconnaissant l'intérêt que peut offrir cet ouvrage au point de vue de l'histoire littéraire et de la Révolution en Artois. considérant que les publications entreprises par elle, et la nécessité de ne pas retarder l'impression des mémoires qu'elle a en portefeuille, la forcent à être très économe des fonds d'ailleurs très restreints dont elle peut disposer, décide qu'il n'y a pas lieu d'accorder la souscription demandée.

— A la suite d'observations présentées par plusieurs des membres présents, l'assemblée reconnaît qu'il y a lieu de différer encore la publication des pièces concer-

nant le ravitaillement de Saint-Omer en 1710, qui avait été décidée dans la précédente réunion.

— Le Secrétaire général donne lecture d'une note de M. Pagart d'Hermansart, en ce moment absent de Saint-Omer, sur les lieutenants-généraux du bailliage d'Ardres (1568-1790). Cette lecture est écoutée avec intérêt, et l'assemblée décide l'insertion de cette note dans le Bulletin.

— L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre correspondant proposé dans la dernière séance. Un scrutin est ouvert, et le candidat ayant obtenu la majorité voulue par le règlement, M. le Président proclame M. Loriquet, archiviste du département à Arras, en qualité de membre correspondant.

— Avant de lever la séance, M. le Président fait remarquer que le jour de la réunion prochaine devant être un jour férié, la séance sera, conformément au règlement remise au lendemain.

— La séance est ensuite levée à cinq heures moins un quart.

Le Secrétaire général,
L. DESCHAMPS DE PAS.



UN RELIQUAIRE

DE

l'ancienne cathédrale de Thérouanne.

Communication de M. l'abbé Bled, membre titulaire.

On sait combien sont rares, même dans notre contrée, les reliques artistiques de l'antique cathédrale de Thérouanne. La fureur du vainqueur, exaspéré de la vaillante résistance de cette malheureuse cité, fut telle, qu'après avoir passé ses habitants au fil de l'épée, il livra aux flammes la ville entière sans même épargner les églises. Les mercenaires allemands de Charles Quint, mirent à sac l'église et ses cloîtres : vases sacrés, ornements, reliques et reliquaires, livres et registres, tout fut pillé, lacéré, incendié. A la prière des malheureux chanoines, l'Empereur, reconnaissant que ce pillage d'objets sacrés et servant au culte « selon droict et raison, et avecq usance de » bonne et ancienne guerre, faire ne se debvoit » fit par placard du 13 juillet 1553, exprès commandement à tous « de quelque estat ou condition qu'ils soient, aians des- » dits vénérables corps saints reliquiaires, vaisseaulx d'or » ou d'argent, calices, croix, tapisseries, livres, registres, » letraiges, cartulaires, comptes ou autres meubles... » qu'ils les aient pris eulx-mêmes audict sacq, ou qu'ils » les ayent acquis » d'avoir à les rapporter incontinent en la maison du prévôt de Saint-Omer Oudart de Bersacques, où les chanoines les devaient dédommager de cette

restitution (1). L'excommunication fut même prononcée par le cardinal légat Jérôme Dandinus, contre tout détenteur, acheteur ou recéleur d'objets enlevés au pillage de la cathédrale de Thérouanne, et ayant appartenu au chapitre de cette église (2).

Il est bien à penser que malgré l'ordre impérial et les censures de l'Eglise, bien peu d'objets revinrent aux mains des propriétaires.

Un inventaire conservé dans nos archives capitulaires (3) n'estime qu'à 1960 l. tous les objets apportés par les chanoines de Thérouanne au chapitre de Saint-Omer. Tous ces objets « *libros, calices, reliquias, jocalia, cappas, omniaque ornementa et mobilia* » (4) furent, sur l'ordre formel du pape et du roi Philippe II rendus aux chanoines morins, lors de leur transfert en l'église de Saint-Martin à Ypres, à l'exception des reliques de saint Maxime que le roi ordonnait de laisser à l'église de Saint-Omer.

Les épaves de l'ancienne cathédrale des Morins sont donc très rares autour de nous. C'est pour nous, antiquaires de la Morinie, un devoir d'autant plus urgent de les recueillir avec un soin respectueux et de les signaler dès que nous avons eu le bonheur d'en rencontrer quelqu'une. Nous devons à l'obligeance d'un de nos amis, M. l'abbé Chariot, curé d'Herbelles, de pouvoir vous mettre sous les yeux une de ces épaves sacrées, doublement précieuse et par le souvenir historique qui s'y rattache et par sa valeur artistique. C'est un reliquaire en argent qu'une tradition constante, affirmée par le pre-

(1) Miræus. *Opera diplom.* 233.

(2) Miræus. *Ibid.*

(3) Arch. capit. de Saint-Omer. II. G. 193. — Original.

(4) Lettre de Marguerite au chap. de Saint-Omer. *Ibid.* II. G. 193. — Original.

mier pasteur de la paroisse après la révolution, M. l'abbé Guiot, atteste avoir été transporté de la cathédrale de Thérouanne dans l'église d'Herbelles en 1553.

Cette gracieuse pièce d'orfèvrerie est un reliquaire à cylindre du plus pur gothique et que nous attribuons au XIVe siècle. Il se compose d'un large pied à six pans, faces lisses, portant une colonne hexagonale coupée par le milieu par un nœud travaillé au repoussé et offrant six modillons ornés de croisillons. Cette colonnette porte une galerie ornementée sur laquelle viennent se souder deux légers montants, ornés chacun d'une statuette et surmontés d'un clocheton. Ces deux montants portent une couronne garnie d'une double galerie trifoliée. C'est entre cette couronne et la galerie du bas qu'était maintenu debout le cylindre de cristal, à l'intérieur duquel était exposée la relique sainte. Cette couronne est fermée à l'intérieur par un pavillon formant toiture sur laquelle s'élève un léger édicule couronné d'un dais carré à clochetons et porté par trois colonnettes très déliées dont les deux de côté se rattachent par un léger arc-boutant aux clochetons des deux montants. Ce dais devait autrefois abriter une statuette aujourd'hui perdue.

L'ensemble de cette petite pièce d'orfèvrerie haute de trente-deux centimètres forme un tout excessivement léger et gracieux. L'art y est simple et pur. Il est regrettable qu'une restauration maladroite ait grossièrement endommagé certaines parties : mis aux mains d'un habile ouvrier ce reliquaire redeviendrait ce qu'il fut d'abord, une œuvre d'orfèvrerie d'un travail achevé et d'un goût exquis.

Cette pièce intéressante arrachée on ne sait par qui au vandalisme révolutionnaire fut après la tourmente rendue à l'église d'Herbelles par des personnes dont M. l'abbé Guiot n'a pas conservé les noms.

LES LIEUTENANTS GÉNÉRAUX

AU BAILLIAGE D'ARDRES

1568-1790

Arnoul de Selnesse, fondateur d'Ardres à la fin du XIe siècle, obtint le privilège de juger dans la cour du comte de Flandre avec les douze pairs de ce pays, de sorte qu'Ardres devint la treizième pairie de Flandre. Il institua lui-même « douze pairs ou barons dépendant de son » château d'Ardres, bien différens des douze pairs et des » douze barons de Guines, et sans doute bien moins consi- » dérables, voires si peu que l'histoire n'en a pas conservé » les noms. » (1) Il créa aussi un bailliage purement féodal et patrimonial, pour connaître des appellations des barons et pairs composant sa cour.

En 1176, la seigneurie d'Ardres passa dans la maison de Guines, par suite du mariage de la dernière héritière,

(1) *Coll. Dom Grenier mss, XXVI vol. p.* 91, à la bibl. nat[le]. — *L'aperçu historique sur le comté de Guines et ses institutions*, par M. Courtois, qui précède le *Livre des usaiges et anciennes coustumes de la conté de Guysnes*, publié par la Société des Antiq. de la Morinie en 1856, explique le fonctionnement de ces cours de pairs et barons.

Chrétienne avec Baudouin II, mais le comté de Guines, un instant réuni à la couronne de France en 1282, fut cédé en 1360 par le traité de Brétigny à l'Angleterre. Reprise aux Anglais en 1376, la ville d'Ardres devint le chef-lieu d'un nouveau comté de Guines formé des débris de l'ancien. On l'appela *Pays conquis* ou le *Gouvernement d'Ardres*, « à la tête duquel on plaça un bailli qui porta, » comme les anciens baillis de Guines, le titre de souve- » rain bailli, et dont les appels retentissaient au bailliage » de Montreuil. » (1) Après diverses guerres qui firent passer Ardres et Guines sous des dominations différentes, la première de ces villes resta à la France en vertu du traité de 1529, devint la possession des Espagnols de 1596 à 1598, et, rendue à Henri IV, elle ne cessa plus d'appartenir à la France (2). Guines, de son côté, fut reprise aux Anglais en 1558, mais elle fut démantelée ; et le siège du bailliage fut maintenu à Ardres jusqu'à la Révolution. Guines et Marck furent d'ailleurs annexées à la justice de Calais, tandis que le pays de Brédenarde et Tournehem, anciennes dépendances du comté de Guines, avaient été rattachés à l'Artois. L'Ardresis faisait au contraire partie du gouvernement général de Picardie.

Ces démembrements avaient diminué l'étendue de la juridiction du bailliage d'Ardres qui, en 1698, ne comprenait plus que dix-neuf villages, dont l'intendant Bignon

(1) *Dict. historique du dépt du Pas-de-Calais.*—Boulogne p. 47.

(2) Voir sur Ardres : Collet, *Notice du Calaisis*, etc. Calais, 1833. — *Chronique de Lambert d'Ardres.* — *Le Livre des usaiges et anciennes coutumes de la conté de Guines*, publié par la Société des Antiq. de la Morinie. — *Précis historique sur Ardres* et *Dict. géographique de l'arrond^t de Saint-Omer V°. Ardres.* Mém. de cette Société, t. 4, p. 379 et t. 13. — *Dict. historique du dépt du Pas-de-Calais, arrondt de St-Omer.* — *Bérode, histoire du droit usuel*, Lille, 1865, t. I, p. 411.

a donné la liste avec la population (1). Cependant il continua à être appelé bailliage souverain d'Ardres et du comté de Guines. Mais les attributions du grand bailli avaient été successivement réduites : l'autorité militaire appartenait à un gouverneur, le maniement des finances du roi à des receveurs et contrôleurs, et la justice était entre les mains du lieutenant général civil et criminel. Le grand bailli présidait seulement les séances de son tribunal, sans voix délibérative, et ne jugeait pas lui-même. Il représentait toutefois l'autorité royale, les actes publics étaient rendus en son nom, et il était placé à la tête de la noblesse de sa circonscription territoriale. Le lieutenant général devait avoir 27 ans, être licencié en droit et n'être parent au degré prohibé à aucun des officiers du siège (2). Les douze pairs et les 12 barons, dont nous avons expliqué l'origine, étaient entrés dans la constitution même du bailliage ; les barons avaient perdu le pouvoir législatif, et depuis le xve siècle leur cour féodale n'existait plus, peut-être avaient-ils conservé le pouvoir de faire, d'accord avec le bailli royal, des statuts généraux obligatoires pour tout le comté, en respectant toutefois les règlements de l'échevinage local ; et il semble qu'avec les pairs, ils exerçaient encore un pouvoir judiciaire semblable à celui conféré aux hommes de fiefs dans les autres tribunaux de l'Artois.

Le personnel de cette juridiction était complété par un avocat du roi, un procureur du roi, un greffier, quatre procureurs, un huissier priseur, trois huissiers sergens,

(1) *Chronique de Lambert d'Ardres déjà citée*, p. 511.

(2) Le dernier lieutenant général était un pair du comté, mais nous ne pensons pas que cette qualité était indispensable pour être nommé par le roi, il suffisait sans doute d'être homme de fief.

quatre notaires et trois arpenteurs. Les audiences ordinaires se tenaient le jeudi.

Nous n'avons pu retrouver les noms des grands baillis d'Ardres ; la charge fut souvent vacante, ainsi lorsqu'en 1672, le marquis de Pontrincourt en fut pourvu, elle n'avait pas eu de titulaire depuis plus de neuf ans, et en 1766 elle n'était plus occupée (1). Nous avons été plus

(1) M. Bérode. *Histoire du droit usuel*, p. 411, croit même que le bailliage d'Ardres, qu'il nomme aussi prévôté royale, n'avait à sa tête qu'un lieutenant général, mais c'est là une erreur.

Il dit aussi que l'*échevinage* était gouverné par un bailli institué par le roi et sept échevins renouvelés par voie d'élection le jour des Rois. Voici ce que nous savons sur l'échevinage : Un conseil de douze échevins avait été établi en 1069 par Arnoul de Selnesse, mais cette ancienne organisation avait disparu, et au XVIIe siècle, l'échevinage appelé aussi *mairie royale*, était composé d'un maire, deux échevins et deux assesseurs, d'un procureur du roi, d'un greffier garde des archives, d'un trésorier receveur. Depuis l'édit de mai 1765, les maire, échevins et assesseurs étaient élus chaque année le 31 décembre, dans une assemblée de notables, mais n'étaient installés, comme autrefois, que le 6 janvier. Cette juridiction, qui avait des droits de haute justice, connaissait dans toute l'étendue de la ville et de la banlieue, de la police, de la voirie et du criminel. On appelait de ses jugements au Parlement, sauf pour les affaires de police et de petit criminel, qui furent d'abord portées devant le bailliage de Montreuil et plus tard, en vertu d'un arrêt du conseil de 1711, devant le bailliage d'Ardres. Les officiers de l'hôtel de ville avaient la régie des revenus patrimoniaux qui consistaient dans les droits sur le vin, la bière, la viande, le poisson, le porc, les marchandises arrivant au rivage d'Ardres ou en partant, dans le produit des biens communaux, des octrois sur l'eau de-vie à raison de 40 sols par velte, et de mille livres imposées chaque année pour l'entretien des rivières. (D. Grenier déjà cité p. 94. Mémoire dressé par ordre de M. d'Asfeld le 23 décembre 1722 et Alm. de Picardie 1754).

heureux pour les lieutenants généraux, chefs réels de cette juridiction, nous pouvons en donner les noms depuis la fin du XVIe siècle. On verra que l'hérédité et la vénalité des charges permirent à une seule famille de rester propriétaire de l'office de 1580 à 1752, et à ses membres de l'exercer pendant ce temps, sauf une interruption de quelques années. Encore faut-il ajouter que le premier de cette race avait succédé à son beau-père, et que la dernière héritière apporta la charge à son mari. Nous avons cru, au lieu de nous borner à une simple liste de ces officiers, pouvoir reproduire un certain nombre de renseignements généalogiques que nous avons tirés des papiers des Framery ; ils mentionnent les noms de beaucoup de personnes ayant occupé autrefois dans l'Ardrésis et le Boulonnais diverses positions civiles et militaires, ou qui ont joué un rôle dans l'histoire locale de ces deux pays.

I

Jean Martel, s[r] de Hambreucq, Lesart et La Couture, écuyer

AVANT 1568.

Contrôleur de la ville d'Ardres, puis lieutenant du bailli souverain de cette ville et comté de Guines (1), épousa Marguerite du Rieu, d'où une fille Jeanne, qui suit.

(1) Figure avec ces qualités au contrat de mariage de sa fille en 1568.

II

Jacques Framery, s^r du Puch

APRÈS 1580.

Il était fils de François Framery, écuyer, s^r du Puch (1) et de d^lle Marguerite du Crocq. Il était encore conseiller au siège royal de la sénéchaussée du Boulonnais en 1580, il devint ensuite conseiller examinateur et garde du scel royal à Ardres, puis lieutenant général civil et criminel au bailliage souverain d'Ardres et comté de Guines, comme successeur de son beau-père. Il avait, en effet, épousé en 1568, Jeanne Martel de Hambreucq, fille du précédent. A leur contrat de mariage passé à Ardres le 21 septembre 1568, assistèrent :

Du côté du futur : 1° Marguerite du Crocq (2) sa mère. veuve de François Framery, écuyer, s^r du Puch.

2° Noble homme messire Antoine Chinot, écuyer, s^r du

(1) *Etat ancien du Boulonnais par M. Delagorgue de Rosny.* — Boulogne 1873. - Dans cet ouvrage, l'auteur donne la nomenclature d'un grand nombre d'hommes de guerre de cette famille à partir de 1491 et 1499. Elle portait : semé d'hermines à un lion de sable lampassé et armé de gueules, écartelé d'or à une croix ancrée de gueules (qui est Bernieulles). Elle fit reconnaître sa noblesse par arrêt du conseil d'Etat du 22 décembre 1667.

(2) *Du Crocq :* d'argent à un lion de sable lampassé et armé de gueules, percé d'outre en outre d'une flèche de sable qui lui traverse l'épaule, posée en barre la pointe en haut et accompagné de trois étoiles de gueules deux en chef et une en pointe

Val, conseiller du roi, lieutenant général de la sénéchaussée du Boulonnais (1).

3° Chrestien du Sommerard, son oncle.

4° Richard du Crocq, son oncle.

Du côté de la future :

1° Son père.

2° Pierre du Rieu, procureur de la sénéchaussée du Boulonnais, son frère (2).

3° Charles Treneques, contrôleur de la ville de Boulogne.

4° Jacques Villecot (3).

De ce mariage naquirent cinq enfants :

A *Isabeau*, qui épousa Pierre du Chemin, écuyer s[r] d'Olphus, demeurant à Ardres, d'où 4 enfants.

B *Jean, s[r] de Hambreucq*, mayeur de Boulogne, puis lieutenant particulier de la sénéchaussée. Il épousa Jacquiline Morel, fille de Jérôme, s[r] d'Attinghem, mayeur de Boulogne (4).

C *Géléon, s[r] du Bloc*, qui suit.

D *D[lle] Claude*, qui épousa, suivant contrat passé le 17 août 1604, à Ardres, Jean Dauvergne, écuyer, s[r] d'Ostrohove (5) ; dont une fille Marguerite, mariée le 14 février 1653 à Furcy de la Barre, s[r] du Boisjulien (6), écuyer.

(1) *Chinot :* d'argent à trois molettes à cinq raies de gueules posées deux et une.

(2) *Du Rieu :* d'argent à deux bandes dentelées de sable.

(3) *Villecot :* d'azur à trois faces ondées d'or.

(4) *Morel :* d'azur à trois étoiles d'argent deux et une.

(5) *Dauvergne :* de gueules à une barre d'or chargée d'un annelet d'azur.

(6) *De la Barre du Boisjulien :* d'azur à la face d'or, accompagnée de trois lévriers courants d'argent accolés de gueules et bonclés d'or, deux en chef et un en pointe.

E *Guillaume, s^r de La Couture*, qui épousa, suivant contrat de mariage passé le 26 janvier 1613 à Boulogne, Ludivine de Laroche, fille d'Antoine, s^r de Laroche, écuyer, et de Marguerite de Campagne.

III

Gédéon Framery, s^r du Bloc.

Il succéda à son père dans la charge de lieutenant général civil et criminel au bailliage souverain d'Ardres et comté de Guines. Il épousa d^lle Marguerite Guérard de Fernehem, d'où deux enfants :

A *Madeleine*, qui épousa, suivant contrat passé à Ardres le 28 janvier 1641, Antoine de Courteville, s^r de Hodic, Beauval et la Houssoye, fils de Jacques, écuyer (1), et de Catherine Carpentier.

B *Jacques, s^r de Fernehem*, qui suit.

IV

Jacques Framery, s^r de Fernehem

1644-1674.

Avocat au parlement, fils du précédent. En le mariant, son père lui céda sa charge et office de lieutenant général.

Son contrat de mariage fut passé le 31 janvier 1644 à Ardres, il épousa d^lle Marguerite Groux.

Le futur était assisté de :

1° Noble homme Gédéon Framery, s^r du Bloc, conseil-

(1) *De Courteville :* d'or à une croix ancrée de gueules.

ler du roi, lieutenant général du bailliage d'Ardres, et de Marguerite Guérard de Fernehem, ses père et mère.

2° Jean de Bourx, chevalier, sr de Léomont et de Lisle, conseiller du roi, capitaine d'une compagnie de chevaux-légers, mestre de camp, gouverneur d'Ardres.

3° Messire Antoine du Bosc, chevalier, sr de Tussencourt, lieutenant pour le roi au gouvernement d'Ardres (1).

4° Antoine de Courteville, écuyer, sr du Hodic, et sa femme Madeleine Framery, sœur de Jacques.

5° Jacques Framery, sr de Hambreucq, cousin germain.

Les témoins du côté de la future étaient :

6° Claude Groux, noble homme, écuyer, sr de Vallon, bailli royal d'Ardres et Jacqueline Fontaine, ses père et mère.

7° Antoine Groux, prêtre curé de l'église paroissiale de St Omer, son oncle du côté paternel.

8° Noble homme François Fontaine, écuyer, sr de Scondevel, conseiller du roi, son procureur au bailliage d'Ardres (2).

9° Jean Fontaine, écuyer, sr de Recq, lieutenant d'une compagnie de gens de pied au régiment du sr de Léomont. — ses oncles du côté maternel.

Jacques Framery, sr de Fernehem, mourut en 1674 (3), après avoir fait le 15 septembre 1673, un testament par

(1) Le sr de Tussencourt fut tué en 1653 lors de la conspiration du régiment des Rambures à Ardres (*Mém. des Antiq. de la Morinie*, t. IV, p. 393).

(2) Le sr Fontaine avait épousé une dlle Framery. Une pierre tombale relatant sa mort a disparu dans les dernières réparations faites au pavé de l'église d'Ardres.

(3) Sa mort est constatée dans le contrat de mariage de sa fille Madeleine, du 20 septembre 1674.

lequel il réglait le partage de sa succession entre ses onze enfants, et ordonnait que son fils aîné Hercule Louis lui succédât dans sa charge et dans sa seigneurie de Fernehem.

Parmi ses onze enfants, trois seulement ont laissé postérité :

Marguerite, qui s'est mariée à Ardres le 29 avril 1669 avec Gabriel de Campagne du Trait, écuyer, demeurant à Boursin en Boulonnais (1), fils de Charles de Campagne, s^r de Lamotte, Godincthun et autres lieux, et de feue Antoinette de St Martin, dem^t à Hardinghem. — D'où deux enfants. (2)

Madeleine, mariée suivant contrat passé à Ardres le 20 septembre 1674, à Balthazar Fontaine, s^r du Recq, capitaine au régiment de Sault, fils de Jean Fontaine, s^r du Crocq, capitaine au régiment de Ronville, et de Jeanne Belledame.

Hercule-Louis, s^r de Fernehem, qui suit.

V

Hercule-Louis de Framery, (3) s^r de Fernehem, écuyer

1674-1694.

Son père avait réuni les offices de lieutenant général

(1) *De Campagne :* de gueules semé de trèfles d'or à trois croix ancrées d'argent dont deux en chef et une en pointe.

(2) Un seul enfant : Marie, a laissé postérité. Elle épousa le 20 août 1705 J.-B^te de Guelque, s^r de Cluseaux, qui eut deux filles : l'une se maria en 1727 avec Louis Hercule André de Framery rapporté plus loin, l'autre épousa Léonard Balthazar de Laurétan de Bavinchove ; c'est par cette dernière que les papiers des Framery sont venus entre nos mains.

(3) Il est appelé *de* Framery ainsi que son fils dans les lettres de provision délivrées à celui-ci en 1718 et citées plus loin.

civil et criminel, particulier, commissaire examinateur, assesseur criminel et général au bailliage souverain d'Ardres et comté de Guines. Il lui succéda en 1674, après sa mort, dans toutes ses charges.

En 1683, il épousa à Boulogne demoiselle Marguerite Le Roy d'Andreselle, fille d'Antoine Le Roy, seigneur de Lozembrune et d'Andreselle, conseiller du roi, président et lieutenant général en la sénéchaussée du Boulonnais (1), et de Madeleine Scotté (2). A leur contrat de mariage passé à Boulogne le 18 décembre 1683, assistèrent :

Du côté du futur :

1° Balthazar Fontaine, écuyer, sr du Recq, ancien capitaine au régiment de Sault, époux de Madeleine Framery, sa sœur.

2° Marguerite Framery, veuve de Gabriel de Campagne du Trait, écuyer, sa sœur.

3° Isabelle Framery, sa sœur.

4° Geneviève Framery, sa sœur.

5° Madeleine Framery, veuve d'Antoine de Courteville de Hodic, sa tante.

6° Daniel de Courteville de Hodic, chevalier, et Marthe de Montbelon, sa femme, cousin germain.

7° Antoine de Courteville, chevalier, cousin germain.

8° Catherine de Courteville, veuve d'Antoine Carpentier, sr de l'Espagnerie, conseiller et procureur du roi en la sénéchaussée du Boulonnais, cousine germaine.

9° Antoine Fontaine, seigneur de Scondevel, ancien capitaine au régiment de Normandie, cousin.

(1) *Le Roy de Lozembrune, de Surques, de la Marancherie :* d'or au lion de gueules au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or.

(2) *Scotté :* d'argent à un lion de sable lampassé et armé de gueules et un chef d'or chargé de trois bandes d'azur. (*Arm. Pic. Boul.* 76 n. 70).

10° Marguerite Framery, veuve de Furcy de la Planche, sr de Monthanel, écuyer, cousine.

11° Pierre Framery, prêtre chanoine théologal de N.-D. de Boulogne, cousin.

Du côté de la future :

1° André Le Roy, seigneur de Lozembrune, conseiller du roi, président de la sénéchaussée du Boulonnais, son frère aîné, et Madeleine Abot, sa femme.

2° Antoine Le Roy, chanoine archidiacre de N.-D. de Boulogne, son frère.

3° Thomas Le Roy, écuyer, sr de Montaubert, son frère.

4° Demoiselle Madeleine Le Roy.

5° Michel Le Roy, de la Marancherie, baron du Val, Surques, etc., conseiller du roi, lieutenant général de la sénéchaussée, et Antoine Le Roy, sa femme, sœur de la future.

6° Barbe Le Roy, veuve de noble homme Jean Berliquet, docteur en médecine, sa tante paternelle.

7° Jean Scotté, seigneur de Velinghem et des Combles, conseiller du roi, lieutenant particulier, assesseur criminel de la sénéchaussée, son oncle maternel.

8° André Scotté, prêtre chanoine de la cathédrale.

9° Nicolle Scotté, sr de Velinghem, veuve d'Antoine Macquet, sr du Longpré, capitaine de cavalerie.

10° Noble homme Charles Dhelbert, seigneur du Mesnage, de Montcauvel, etc., et Antoinette Scotté de Velinghem, sa femme.

11° Marguerite Scotté de Velinghem. — ses oncles et tantes.

Hercule-Louis de Framery, sr de Fernehem, mourut jeune en 1694 à Ardres. Il fut enterré dans la sépulture de sa famille, dont l'entrée se trouvait à gauche dans le chœur de l'église, à côté de la chapelle de la

Sainte-Vierge (autrefois Sainte-Catherine), sous l'épitaphe suivante :

Louis-Hercule Framery (1)
A vu dans son printemps terminer sa carrière,
Et son corps qui repose ici
N'est plus qu'un triste amas de cendre et de poussière.
Tandis qu'il a vécu, la brigue et la faveur
N'ont pu trouver place en son cœur.
Il fut toujours juge équitable,
Et prévenant le riche et le pauvre à son tour,
Aux petits comme aux grands également traitable.
Il fut de son pays et l'arbitre et l'amour.
Avec le même éclat, son ayeul et son père
L'ont précédé dans ce haut rang,
Et dans le même caractère,
Tous trois ont soutenu la gloire de leur rang.
Ce dernier, par les soins d'une épouse fidèle,
Va renaître en ce monument,
Lui qui serait encor vivant
S'il eut pu vivre autant qu'il sera pleuré d'elle.

Cette épitaphe a disparu avec la sépulture des Framery, lors de la profanation de l'église en 1793. Hercule-Louis de Framery laissa cinq enfants dont :

A *Thérèse-Louise*, mariée à de Mancel de Houdan (2).

B *Louis-Hercule-André, s^r du Bloc*, qui suit.

C *Antoine, s^r de Fernehem*, écuyer, né le 18 octobre 1687, mort en 1742.

A la mort de leur père, Antoine et Louis-Hercule-André n'avaient, le premier que 6 à 7 ans, le second qu'un an

(1) L'ordre véritable de ses prénoms paraît avoir été Hercule-Louis (lettres de provision de 1715 déjà citées et contrat de mariage).

(2) *De Mancel de Houdan :* de sinople à trois molettes d'argent deux et une.

environ. Marguerite Le Roy, veuve de Hercule-Louis de Framery, leur mère, fit investir alors de l'office, dont la propriété resta à ses enfants, Nicolas Duquesnoy.

VI

Nicolas Duquesnoy

1694 - 1709.

Celui-ci mourut en 1709, et madame veuve de Framery, voulant faire passer l'office sur la tête de son fils aîné, paya le 13 mars 1709 la finance exigée pour la mutation ; mais Antoine de Framery ne désira pas se faire pourvoir de la charge, et fut nommé, le 24 mai 1713, lieutenant général de la sénéchaussée du Boulonnais. L'office de lieutenant général à Ardres resta donc vacant.

Vacance

1709 - 1718.

VII

Louis-Hercule-André de Framery

27 février 1718 — 15 février 1751.

Et ce ne fut que le 27 février 1718, que Louis-Hercule-André de Framery reçut des lettres de provision (1), avec

(1) Ses lettres de provision existent aux archives nationales, *Section judiciaire V.* 232. Elles ne font que reproduire une formule usuelle, mais c'est dans leur texte que nous avons trouvé les détails relatifs à la transmission de l'office depuis 1694.

dispense d'âge, car étant né le 26 juin 1692, il n'avait alors que 26 ans.

En 1727, il épousa sa cousine demoiselle Geneviève de Guelque, fille de Jean-Baptiste, sr des Cluseaux (1) et de Marie de Campagne. A leur contrat de mariage passé à Boursin en Boulonnais le 28 avril, assistèrent :

Du côté du futur :

1° Sa mère.

2° Antoine Framery, écuyer, sr de Fernehem, conseiller du roi, lieutenant général de la sénéchaussée du Boulonnais, son frère, et Marie-Thérèse de Parisiel, son épouse.

3° Barbe-Marguerite Framery, sa sœur.

4° Madeleine Framery, sa sœur.

5° Elisabeth Framery, veuve de Gédéon Lefebure, écuyer, sr de Marey, commandant des ville et château de Lourthes, sa tante.

Du côté de la future :

1° Daniel de Guizelin, écuyer, sr des Bareaux (2), cousin issu de germain du côté paternel.

2° Charles Gillon de Noirval (3), conseiller du roi, juge de l'amirauté de Boulogne, cousin issu de germain du côté maternel, et dame Elisabeth Leporc d'Imbertun (4), son épouse.

3° Achille de Mutinot (5), mayeur de la ville de Bou-

(1) *De Guelque :* d'azur à une croix de Lorraine d'argent surmontée de deux étoiles d'or en chef.

(2) *De Guiselin :* d'azur à trois paons rouants d'or, deux en chef et un en pointe.

(3) *Gillon de Noirval :* d'argent à un lion de gueules couché sur une terrasse de sinople.

(4) *Leporc d'Imbretun :* d'azur à un chevron d'or accompagné de trois coquilles d'or, deux en chef et une en pointe.

(5) *De Mutinot :* d'argent à un charme terrassé de sinople tenu d'une main de gueules mouvante du côté gauche, surmonté de deux corneilles de sable affrontées posées sur le charme.

logne et dame Marie-Suzanne Gillon, son épouse, cousine.

Louis-Hercule-André de Framery mourut le 15 février 1751, laissant une fille unique Marie-Louise-Geneviève-Antoinette de Framery, à qui passa la propriété de l'office.

VIII

Antoine de St-Just, écuyer, seigneur de la pairie d'Autingues (1)

19 mai 1752-1790.

Né à Ardres le 15 novembre 1720, il épousa le 23 mars 1751 Mlle de Framery, et succéda à son beau-père dans les fonctions de lieutenant général au bailliage d'Ardres, suivant lettres de provision du 19 mai 1752. Il fut en outre lieutenant de la maîtrise des eaux et forêts de la province d'Artois.

La loi du 16-24 août 1790, titre 2, art. 2, supprima la vénalité et la transmission héréditaire des offices de judicature, et décréta une nouvelle organisation. La liquidation et le remboursement du prix des offices furent ensuite ordonnés par une autre loi du 7-12 septembre suivant. Le bailliage d'Ardres cessa d'exister.

En 1790, Antoine de St-Just fut nommé président du district de Calais.

Il mourut à Ardres à l'âge de 75 ans, le 5 mai 1795 (16 floréal an III).

(1) *De St-Just :* d'azur à une face d'or accompagnée en chef d'une croix d'argent alaisée et pattée, et en pointe d'un lion d'argent langué et onglé de gueules.

Saint-Omer, Typ. H. D'HOMONT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

Séance du 26 Mai 1885.

Présidence de M. J. BUTOR.

La séance s'ouvre à 3 heures. Lecture est faite du procès-verbal de la réunion précédente ; aucune observation n'étant présentée, le procès-verbal est approuvé.

Ouvrages reçus depuis la dernière séance :

Bulletin mensuel de la Société académique de Chauny, n° 9, 15 avril 1885, — n° 10, 15 mai 1885.

Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, n°s 1-3, janvier-mars 1885.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 16e année, IV et V, avril et mai 1885.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, t. VIII, 3e série, 1er fascicule, janvier et février 1885.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre de 1884.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section d'archéologie, année 1885, n° 1.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section d'histoire et de philologie, année 1884, nos 3-4.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault), 2e série, t. XII, 2e livraison.

Bulletin des procès-verbaux de la Société d'émulation d'Abbeville, avec une table analytique des séances, année 1884.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, janvier à avril 1885, tome XXI, nos 1 à 4.

Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, t. X, 1er fascicule.

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 8e série, tome VI, 1er et 2e semestres.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, t. XII, 2e partie.

Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie, 1884, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres, janvier à décembre.

Journal des savants, avril 1885.

Revue de l'Art chrétien, 28e année, nouvelle série, t. III, 2e livraison. avril 1885.

Revue de l'histoire des religions, annales du musée Guimet, 5e année, nouvelle série, t. XI, n° 1, janvier-févr.

Revue historique, 10e année, t. XXVIII, mai juin 1885.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. XLVI, année 1885, 1re et 2e livraisons.

La Flandre, Revue des monuments d'histoire et d'antiquités, année 1885, 4e série, t. I, 16e de la collection, 4e et 5e livraisons.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle, — partie technique, 2e série, tome XI, 45e de la collection, 5e livraison, mai ; — *partie littéraire,* 2e série, tome XXI, 43e de la collection, 5e livraison, mai, 1885.

Discours prononcé par M. René Goblet, ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, le 11 avril 1885, à la séance de clôture du congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne.

Les phases du mythe de Cybèle et d'Atys, rappelées par les médaillons contorniates.

Bird Names of the Selish Pah-Ota And Shoshoni indians. By W. J. Hoffman.M. D.

Remarks on Aboriginal Art in California and Queen Charlotte's Island. By W. J. Hoffman. M. D.

Mittheilungen der Kais, Konigl. Geographischen Gesellschaft in Wien 1884. — Herausgegeben, vom redactione und Vortrags-comite. — Redacteur V. S. Haardt XXVII Band (der neuen Folge XVII).

Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Der Gesellschaft fur Vaterlandische Alterthümer) in Zurich XLIX, Das Ritterhaus Bubikon. Von H. Zeller Verdmüller.

Il est procédé au dépouillement de la correspondance.

1° — M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts appelle l'attention sur l'utilité qu'il y aurait à préparer dès à présent le programme du Congrès des sociétés savantes en 1886. Il serait important que ledit programme put être arrêté par le Comité des travaux historiques et scientifiques, à la fin de juin prochain. En conséquence, M. le Ministre demande qu'on lui adresse d'urgence la liste des questions que la Société aurait choisies.

2° — M. le Secrétaire Perpétuel de la Société des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse annonce l'envoi du t. VI, 8e série, 1er et 2e semestres de 1884, des Mémoires de ladite Société.

3° — M. Loriquet, archiviste du département du Pas-de-Calais remercie de sa nomination comme membre correspondant, et assure la Société d'un concours vraiment actif de sa part.

4° — Prospectus de la description archéologique du

canton de Nesles par M. Duhamel-Décéjean membre titulaire résidant de la Société des Antiquaires de Picardie. — L'assemblée considérant les faibles ressources dont dispose la Société, et qui sont déjà fort engagées pour quelque temps, décide qu'il n'y a pas lieu de souscrire à cet ouvrage.

5° — La Société des Antiquaires de Zurich accuse réception des livraisons 105 à 132 du Bulletin, ainsi que des tables et du t. XIX des Mémoires, et annonce l'envoi du t. XLIX des *Mittheilungen*.

6° — M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts annonce l'envoi d'un paquet des Etats-Unis, contenant deux brochures déposées sur le bureau et comprises dans la liste précédente.

7° — Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique sollicitant l'intermédiaire des sociétés savantes pour répondre au questionnaire dressé en vue de renseignements demandés par la commission ornithologique instituée auprès du Ministère par arrêté du 29 novembre 1884. — Plusieurs exemplaires de ce questionnaire sont distribués séance tenante, et d'autres seront adressés aux personnes que l'on pense pouvoir donner des réponses aux questions posées.

— M. l'abbé Haignéré envoie la copie de deux chartes inédites des évêques de Thérouanne ; il les fait précéder d'un préambule qui en fait ressortir l'intérêt. Lecture est donnée de celui-ci, et l'assemblée décide que la communication de notre honorable collègue sera insérée au Bulletin.

— M. le baron Dard. membre correspondant à Aire, adresse sous le titre de *Biographie Artésienne*, une notice sur Robert de Grospré, né à Arras, dans les premières années du XVIe siècle, auteur de plusieurs ouvrages de médecine estimés. Il en est donné lecture, et le renvoi à la commission du Bulletin en est décidée par la Compagnie. Cette notice sera accompagnée d'un portrait de Grospré, au moyen du cliché que notre collègue a eu la gracieuseté d'offrir à la Société.

— M. L. Deschamps de Pas lit une note sur l'envoi fait

par le chapitre de la collégiale de Saint-Omer, à la monnaie de Lille, en 1690, de pièces d'argenterie provenant du trésor de la cathédrale et de la chapelle de N.-D. des Miracles. — Renvoyé à la commission du Bulletin.

— M. Ernest Coyecques, élève de l'école des Chartes, offre à la Société les copies de plusieurs documents du commencement du XIVe siècle, existant dans un manuscrit de la Bibliothèque Nationale, côté KK, 394. C'est un recueil formé par Monteil, avec des rouleaux en parchemin sur lesquels sont écrits les comptes de plusieurs terres situées en Artois. Ces comptes sont au nombre de neuf. M. Coyecques en envoie aujourd'hui trois, promettant, si la Société le juge convenable, d'envoyer les autres après les avoir soigneusement révisés. Ceux que la Société a sous les yeux sont relatifs aux terres de Remy (canton de Vitry), de Tournehem et de la Montoire. Bien que ces comptes ne renferment rien de bien saillant, ils fournissent cependant des renseignements utiles sur la valeur des denrées et de la main d'œuvre à l'époque où ils ont été écrits. A ce titre l'assemblée décide qu'ils pourront être insérés dans le Bulletin historique successivement et dans la limite qui sera possible. Des remerciements seront adressés à l'auteur et on l'invitera dans la révision qu'il doit faire des autres comptes de la même série et qu'il annonce être incomplets, à s'efforcer de ne reproduire que les articles vraiment intéressants.

— Après cette communication, M. du Hamel propose M. Coyecques comme membre correspondant de la Société La proposition étant appuyée, l'élection est conformément au règlement reportée à la prochaine séance.

— Le Secrétaire général dépose sur le bureau de la part de M. L. Moland, membre correspondant, une copie d'un mémoire ayant pour titre : « *Essai sur le droit acquis à la ville de Saint-Omer dans la propriété des communes* » dû à la plume de son père, M. Moland anciennement juge au tribunal civil de St-Omer.

— Remerciements et dépôt aux archives.

— La séance est ensuite levée à quatre heures et demie.

Séance du 29 Juin 1885.

Présidence de M. J. BUTOR.

La séance s'ouvre à trois heures par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant présentée, le procès-verbal est approuvé.

Les ouvrages reçus pendant le mois qui vient de s'écouler sont :

Bulletin de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, t. III, 1879-1884, — t. IV, 1re livraison, janvier, février et mars 1885.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), 26e année, 1885, nos 1, 2, 3, janvier à mars.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, no 32, avril 1885.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. XXIII, 1re et 2e livraisons, t. X de la 2e série.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 16e année, VI, juin 1885.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan, t. XIV, 1882-1883.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1885. no 1.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, mai et juin 1885, t. XXI, nos 5-6.

Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, t. V, 3e bulletin.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, 3e série, t. X.

Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, t. XIV.

Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, t XIII, 1re partie.

Académie d'Aix, 63e *séance publique*, 23 juin 1883, — 64e *séance publique*, 14 juin 1884.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la

Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, 37e année, t. XXXVIII, n° 3 et 4, mars-avril 1885.

Revue d'Alsace, avril, mai, juin 1885, 14e année, nouvelle série, t. IV.

Revue historique et archéologique du Maine, t. XV, année 1884, 1er semestre, — t. XVI, année 1884, 2e semestre.

Annales du Musée Guimet, Revue de l'histoire des religions, 6e année, nouvelle série, t. XI, n° 2, mars-avril.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle, — *partie littéraire*, 2e série. t. XXI, XLIIIe de la collection, 6e livraison, juin ; — *partie technique*, 2e série. t. XI, XLVe de la collection, 6e livraison, juin.

La Flandre, Revue des monuments d'histoire et d'antiquités, 4e série, t. I, XVIe de la collection, 6e livraison.

Journal des savants, mai 1885.

Messager des sciences historiques ou Archives des arts et de la bibliographie de Belgique, année 1885, 1re livraison.

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, t. XIV, n° 53, janvier 1886.

Notices sur Henri Bourguignon d'Herbigny, conseiller de préfecture du Nord, décédé le 30 décembre 1882, au château de Beaupré (Nord), et sur Adalbert-Justin Bourguignon d'Herbigny, son fils, lieutenant breveté au 73e de ligne, décédé à Aire-sur la-Lys, le 3 mars 1885, par le baron Amaury de Warenghien, ancien magistrat, avocat près la cour d'appel de Douai.

Quelques mots sur Marie-Antoinette Bourguignon d'Herbigny, épouse d'Armand Le Lièvre, décédée à Douai, le 24 novembre 1870. Dédiés à sa famille, par M. l'abbé Bataille, curé-doyen de Saint-Jacques à Douai, décédé évêque d'Amiens.

Glossaire archéologique du moyen âge et de la Renaissance, par Victor Gay, ancien architecte du gouvernement, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, 4e fascicule.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques, publiés par les sociétés savantes de la France, dressée sous les auspices du Ministre de l'instruction publique, 1re livraison.

Société impériale archéologique Russe, Bulletin, t. II, 1882.

Album Caranda (suite). Les fouilles d'Aiguisy (Aisne), 1884.

Il est procédé au dépouillement de la correspondance.

1° — Le Secrétaire de la Société des Antiquaires de Londres accuse réception de l'envoi des livraisons 131-133 du Bulletin historique et du t. XIX des Mémoires.

2° — M. le Président de l'Académie d'Archéologie de Belgique envoie le programme et une liste de souscription pour le Congrès d'archéologie et d'histoire qui se tiendra les 27, 28, 29 et 30 septembre prochain à Anvers. A cette circulaire est joint le projet de statuts de *la Fédération Archéologique et Historique de Belgique* qui se discuteront dans les séances du Congrès. — La Société des Antiquaires de la Morinie ayant adhéré en principe au projet de Fédération dont il est question, l'assemblée renvoie à la prochaine séance la désignation de délégués pour assister au Congrès annoncé.

3° — Lettre de M. le Maire de Saint-Omer donnant la copie d'une lettre de M. le Sous-Préfet dans laquelle il fait connaître que M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a l'intention d'entrer en relations directes avec les Sociétés des Beaux-Arts, relativement aux réunions de délégués desdites Sociétés qui ont lieu tous les ans à la Sorbonne.

4° — M. le Préfet demande un exposé succinct des travaux de la Société, pour être mis sous les yeux du Conseil général à sa prochaine réunion. — Le Secrétaire général donne lecture du projet de rapport suivant qu'il a préparé pour répondre à cette demande.

Saint-Omer, le 5 juillet 1885.

Monsieur le Préfet,

Par votre lettre en date du 16 juin, vous me faites l'honneur

de me demander de vous fournir les renseignements qui vous sont nécessaires, pour mettre sous les yeux du Conseil général un exposé succinct des travaux de la Société des Antiquaires de la Morinie pendant l'année dernière. Je m'empresse de satisfaire à votre demande et à cet effet je parlerai de ce qu'a fait notre Société depuis le mois de juillet 1884, époque à laquelle vous a été adressé le rapport que nous avons l'habitude d'envoyer tous les ans dans une circonstance semblable.

Ainsi que j'avais l'honneur de vous le faire prévoir dans ce rapport, la Société des Antiquaires de la Morinie a fait paraître au commencement de 1885, le tome XIX de ses Mémoires. Ce volume que je mets sous vos yeux, contient plusieurs travaux intéressants 1° C'est d'abord : *Le duel judiciaire du comte de Fauquembergues et du seigneur de Sorel,* par M. Brassart, étude très intéressante de mœurs dans nos contrées vers la fin du XIVe siècle ; 2° *La ghisle ou la coutume de Merville,* par M. Pagart d'Hermansart. Ce travail nous fait connaître les usages et l'administration d'une petite ville flamande au milieu du XVe siècle ; la comparaison qu'en fait l'auteur avec celle d'autres villes renferme de curieux aperçus ; 3° *Le zoene ou la composition pour homicide à St-Omer jusqu'au XVIIe siècle,* par M. l'abbé Bled qui fait l'histoire complète de cette institution dérivée de l'ancien droit germanique qui régissait sur beaucoup de points la ville de Saint-Omer ; 4° *Le prieuré de St-André-lès-Aire au diocèse de Thérouanne,* par M. le comte de Brandt de Galametz. C'est surtout un recueil de pièces inédites relatives à ce prieuré, accompagnées de notes nombreuses et étendues qui donnent les éclairçissements nécessaires ; 5° Enfin sous le titre de *Documents pour servir à l'histoire de l'ancienne Morinie,* M. l'abbé Haignéré nous donne un état récapitulatif des décimateurs dans les paroisses du diocèse de Boulogne qui font partie des arrondissements de Béthune, Montreuil, Saint-Omer et Saint-Pol. Outre ces mémoires, le volume comprend aussi une notice biographique sur M. Albert Legrand, ancien Président de la Société.

La Société continue d'ailleurs la publication de son Bulletin historique trimestriel, qui paraît régulièrement, et qui contient

soit des pièces inédites, soit de courtes notices. Parmi ces dernières nous signalerons un travail de M. l'abbé Bled intitulé : *Un dernier mot sur Simon Ogier,* dans lequel l'auteur nous fait connaître les causes probables de l'incurable tristesse qui règne dans les œuvres du poète audomarois, ainsi que de ses incessants voyages. Nous citerons aussi une notice de M. Pagart d'Hermansart sur *les lieutenants généraux du bailliage d'Ardres de 1568 à 1790.* Parmi les autres travaux contenus dans le Bulletin, nous appellerons l'attention sur le récit des troubles des Sinoguets à St-Omer en 1578, extrait du *Diarum* des Jésuites ; des renseignements sur le reliquaire du chef de Saint-Omer recueillis dans les archives de la cathédrale ; enfin la description d'*un reliquaire de l'ancienne cathédrale de Thérouanne,* par M. l'abbé Bled.

Outre les Mémoires et le Bulletin historique, la Société vient d'entreprendre récemment une autre grande publication, celle du grand Cartulaire de Saint-Bertin, recueil de chartes de cette célèbre abbaye, qui intéressent l'histoire de notre pays, et celle des pays voisins, contenue dans onze volumes grand in-f° manuscrits existant à la bibliothèque publique de Saint-Omer. En écartant celles de ces chartes déjà reproduites dans d'autres ouvrages, et en analysant seulement les moins importantes, la publication entreprise ne comprendra pas moins de trois volumes in-4° de quatre à cinq cents pages. Le Comité des travaux historiques établi auprès du Ministère de l'instruction publique en a apprécié l'importance, et sur sa proposition, M. le Ministre a bien voulu accorder à la Société une subvention de 800 francs. Mais cette subvention, jointe aux faibles ressources dont nous disposons, suffira à peine à faire paraître le premier volume, et encore ne pourrons-nous obtenir ce résultat qu'en différant l'impression du XX° volume des Mémoires pour lequel nous avons en main tous les matériaux. Je crois devoir appeler, M. le Préfet, votre attention sur cette situation, qui engagera peut-être le Conseil général à augmenter au moins momentanément pour quelques années, la subvention qu'il veut bien nous accorder annuellement. De cette manière, la Société pourrait espérer de voir s'achever promptement cette publica-

tion importante, sans pourtant nuire à celle des Mémoires, ce qui serait impossible autrement, si nous nous trouvions réduits aux ressources ordinaires sur lesquelles nous avons droit de compter.

Le premier volume du grand Cartulaire de Saint-Bertin ne pourra être achevé que vers le commencement de 1886. Aussi nous ne joignons au présent rapport qu'un exemplaire du t. XIXe des Mémoires, et de quatre numéros du Bulletin parus depuis l'année dernière. J'aurai soin d'en faire remettre ultérieurement aussi un à chacun de Messieurs les Conseillers généraux.

Les renseignements détaillés qui précèdent suffiront, M. le Préfet, pour vous prouver que la Société des Antiquaires de la Morinie a continué à faire tous ses efforts pour se maintenir à la hauteur où elle est placée dans le monde savant, et que ses publications sont goûtées par les érudits. Aussi croit-elle pouvoir dire qu'elle n'a pas démérité de la bienveillance que le Conseil général a bien voulu toujours lui témoigner. Elle ose espérer que MM. les Conseillers généraux partageront cet avis, et elle compte sur votre bienveillant appui auprès d'eux pour lui faire obtenir non seulement la subvention annuelle qui lui est si nécessaire pour continuer ses travaux, mais encore l'augmentation momentanée de cette subvention qui lui permettrait d'achever de mettre au jour, dans un espace de temps relativement court, le grand Cartulaire de Saint-Bertin, sans nuire à ses autres publications. C'est dans cette espérance que je vous prie, M. le Préfet, de vouloir bien agréer l'assurance des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur.

Pour le Président de la Société des Antiquaires de la Morinie,
Le Secrétaire général,
L. DESCHAMPS DE PAS.

L'assemblée consultée par M. le Président ne trouve aucune modification à apporter à ce projet qui sera par suite envoyé tel qu'il est reproduit ci-dessus.

— Le rapporteur de la commission *du ravitaillement de St-Omer en* 1710, donne lecture d'une partie du rapport qu'il a préparé. Cette lecture est écoutée avec un

grand intérêt par l'assemblée qui reconnaît que le rapport reproduit exactement le résultat des discussions et des renseignements authentiques recueillis sur cette épineuse question et décide que lorsque le rapporteur aura donné connaissance de la fin de son travail à la prochaine séance le rapport sera immédiatement livré à l'impression, pour commencer le XXe volume des Mémoires.

— Le Secrétaire général commence la lecture d'une notice de M. le baron Dard, membre correspondant, sur la maison des dévotaires à Aire-sur-la-Lys, maison fondée au XVIIe siècle, par François Deschamps, chanoine et trésorier de la collégiale de St-Pierre d'Aire, pour y recueillir douze femmes dans une position précaire, et hors d'état de se suffire et auxquelles le fondateur, outre le logement, assurait une petite pension pour subvenir à leur entretien. Cette lecture est écoutée avec intérêt par l'assemblée qui en renvoie la fin à la séance prochaine.

— L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre correspondant. Un scrutin est ouvert et le candidat ayant obtenu la majorité exigée par le règlement, M. le Président proclame M. Ernest Coyecques, élève de l'Ecole des Chartes, en qualité de membre correspondant. Avis lui sera donné de sa nomination par le Secrétaire général.

— La séance est ensuite levée à cinq heures.

Le Secrétaire général,
L. DESCHAMPS DE PAS.

EXTRAIT du registre des sommes payées aux officiers de la Comté d'Artois, gens d'armes et autres y demeurans, (1296-1298).

(Communication de M le comte de Galametz, membre correspondant à Abbeville.)

Chest la rechoite que Ansiaus Danvin, chastelains de Ruhout, a recheu des garnisons dou dit castel les queles il a vendues et les rechut de Me Morel. En l'an de grasce M.CC $\overset{xx}{\text{IIIj}}$. et XVIj, le XVj^me^ jour dou mois daoust.

Premièrement 1. tonneau de vin vendu. . . . . XIj^lb^ X^s^.

Item VIIIj. bacons qui estoient empiriet, vendu cascun bacon lun par l'autre XIj^s^. valent. . . . . IIIj^lb^ XVj^s^.

Item LXVIj. r. davene qui estoient en la dite garnison des queles il en i eut v. pourries et furent trouvées quant on les vendi. Item v. r. de frait et demourent. LVIIj. ras. vendue cascune rasiere IIj^s^. et VIIj^d^. valent . . . . . X^lb^ IX^s^.

Item de fain vendu qui estoit en la dite garnison CX^s^. rabattu XX^s^. que li ceval des gens M^r^ et des chevaus de IIIj cars qui menerent poisson à Hesding et de Ij cars qui amenerent lespringale de Lille à Ruhout mangererent et demeure. . . . . IIIj^lb^ X^s^.

Somme de ceste rechoite . . . . . XXXIIIj^lb^ V^s^

Despens des rechoites desus dites fais par ledit Ansel et paiées as siaus que il trouva en garnison oudit castel de Ruhout.

Premierement. Jehans de Cambray commencha à servir dou XVj^me^ jor daoust par tout le XIXme jour doctembre ensievant par LXV jours XII^d^. par jour . . . . LXV^s^.

Jakemes li Peletiers servi par tel terme et par tant de jours XIj^d^. par jour valent . . . . . LXV^s^.

Jakemes li machons, etc. . . . . .

. . . . . .

Chest li comptes Ansel Danvin, chastelain de Cakalais qui i vint lonzime jour de may en lan de grasce M.CC.IIIJ^{XX}.XVIIJ.

Rechoites faites des garnisons dou chastel vendues par ledit Ansel. Premièrement.

De XII ton, de ferine et le tierch dun li quel estoient mal mené de ras et de pourreture de lonc tans et les trieula on et osta on ce que nus ne vaust achater et que riens ne valut et en traist on hors XVIIJ r. de le mieudre et fu vendue le rasiere XIJ^{s}. valent . . . . X^{lb} XVI^{s}.

Item XVIJ. ras. de le pieur vendue le r. X^{s}. valent. XIIJ^{lb} X^{s}.

Item que bacons qui estoient en la garnison vendus par pris de bouciers lun plus et lautre mains . . . XXXIJ^{s}.

Item de IIJ. quarterons de carbon de terre quil devoit avoir en le garnison dou castel parmi ce que on en avait alienè pour le forge dou castel quant on fist les engiens anchois que Ansiaus i venist on ne i trouva que XLIIJ. ras. vendue le ras. IJ^{s}. VJ^{d}. valent. . CVIIJ^{s}. VJ^{d}.

Somme des rechoites desus dites. . . . . XXXJ^{lb} V^{s} VJ^{d}.

Despens des rechoites desus dites, faites par ledit Ansel et paiés as serians dou dit castel de Calais

Premièrement. Bretons fu en le garde dou dit castel dou premier jour de may par tout le XXIIIJ^{me} jour de juingnet ensievant après, que sont IIIJ^{XX} et IIIJ jours a le raison XIJ^{d}. par jour valent. . . . . IIIJ^{lb} IIIJ^{s}.

Pour les gages le vaite par tel terme et pour autant de jours . . . . . IIIJ^{lb} IIIJ^{s}.

. . . . . .

. . . . . .

SAINT-OMER.

Chest li comptes Me Morel Danvin estauli chapitene de toute la terre de S. Omer de par Me Mille de Dournay en lan de grasce M.CC.IIIJ^{XX} et XVJ le Vme jour dou mois de février dusques par tout le XXVIJ^{me} jour dou mois de march.

Rechoites des prises faites par le tans le dit Me Morel pour le fait de la guerre.

Premierement. De le vente de vij lies de herenc qui furent trové à S. Omer en le main Willaume de le Hardoie qui estoient 1 bourgeois de Noef port et furent vendu par le main Brison Cane eskevin de S. Omer et par le main dudit Willaume de le Hardoie . . . . . iiij xx xij lb xix s et vii d.

De le vente de filés pris a S. Omer que on menoit par yauwe vers Flandres, qui furent vendu à Willaume Fouke, bourgeois de St-Omer. . . . . xiiij libr.

. . . . . .

Despens fais par le main Me Morel chapitene desus dit et chastelain de Ruhout adonkes.

Pour les gages de xij, saudouers dou chastel de Ruhout, qui furent mis dou commandement Me Simon de Mauregard par le fait de la guerre au quint jour dou mois de jenvier en le fin et servirent dusques au xvme jour de march et le jour, tout par xlviij. jours, a cascun xij d par jour, ... xxviij lb et xvj s.

Item a ce jour i eut il mis xij. saudouers et furent xxiiij. saudouers et fu dou commandement ledit Me Simon, qui servirent dou xvme jour de march dusques a chienkisme jour davril et ce jour, tout par xxi. jour a, cascun saudouer xii d par jour . . , xxvi lb iiij s.

. . . . . .

Kalais.

Chest li comptes Me Morel Danvin. chevalier, chastelain dou chastel de Kalais adoncques, li queus i vint le xvjme jour dou mois de juignet qui fu lan de grasce m.cc.iiij xx et xvij et i demoura dusques au xme jour du mois de may apres ensievant et ce jour tout.

Rechoite dou tans desus dit par ledit Me Morel

Premièrement de maistre Baude Le Normant . . . . . viij xx libr.

Item de Enlart de Sainte Audegonde . . viij xx libr.

Item de Me Renaut Coignet . . . . . xxxlb.
Item doudit Enlart baillu de Kalais. . . lvij lbr. et xvjs.
Somme de ceste rechoite . . . . . iiijc vijlb xvjs.

Rechoite des garnisons vendues par le main Me Morel lesqueles estoient ou chastel de Calais.

. . . . . .

Despens fais des rechoites desus dites.

Premièrement pour les gages de xvj. serians, cest asavoir Maihienet de le Coupele, Jehan le Petit, Jehan Amele, Jehan Pot destain, Jehan Vallet, Robers ses frères, Renaus de Biausene, Jehans Postars, Enguerrans Machue, Jakes de le Buscaille, Huars de le Buscaille, Willaumes dou Bos, Gilles Postars, Jakes Sevins, Pichot de Biausene et Peres Bouteleu, liquel servirent dou xxime jour de juing dusques par tout le xxiiij jourde juignet qui sont xxxiii. jours, a le raison de xiid par jour par home, valent pour ces xvj. serians xx et vij lb et iiij s

Item pour les gages Grart de Haute cloke, qui sont dou xxjme jour de juing dusques par tout le vijme jour daoust, etc . . . . .

Pour les gages Me Morel dou xxvjme jour de juignet dusques par tout le xme jour dou mois, xx s par jour valent . . . . . cc.iiij xx et xixlb .

Somme pour les gages Me Morel et des autres serians . . . . . M. vjlb xiiijs.

Item despens pour mises.

Pour rauller les haubreghons . . . . . x s.
Pour refaire cordes de poil. . . . . x s.
Pour vin à remplir le tonneau de vin egre qui fu mené à Hesding quand li Rois i fut lxjs.
Pour mesurer le blé et lavaine par ij fois xxs.
Somme pour ces despens . . . . . c et js.
Sommes pour gages et pour mises mil xi lb xvs.
Et einsi demeure que on doit à Me Morel. ccc.lxij lb xvijs.

(*Archives départ. du Pas-de-Calais*, série B, *Archives des comtes d'Artois.*)

BIOGRAPHIE ARTÉSIENNE

(Communication de M. le baron Dard, membre correspondant à Aire.)

Grospré (Robert de), est né à Arras dans les premières années du XVIe siècle. Son père occupait dans cette ville une position honorable : il y fut échevin et il prêta serment en cette qualité, le 31 octobre 1519, en l'église de la Madeleine.

Quant à Robert, il s'adonna à l'étude de la médecine. En 1538, il était *maistre en ars*, habitait à Arras et y recréantait sa bourgeoisie le 18 décembre. Peu après, nous le trouvons à Gand où il publie son premier et principal livre, le *Regimen sanitatis*. Ce travail lui valut une véritable renommée ; il fut réimprimé plusieurs fois à Paris. Nous connaissons aussi de cet écrivain un opuscule *de Peste* et un petit traité des Urines et des aphorismes.

Les anciennes biographies des Provinces Belgiques ont donné une indication incomplète des œuvres de Grospré. Valère André l'appelle *Cropretius* et il ne signale que le *Regimen sanitatis* et le traité sur la peste. Foppens qui lui restitue son véritable nom, n'a pas connu ses études sur les aphorismes et les urines.

En parcourant les ouvrages de Grospré, on constate, à son honneur, que le médecin est entré dans une voie rationnelle et expérimentale : ses prescriptions sont basées sur des observations pratiques et ses remèdes demandés

aux plantes auxquelles l'histoire naturelle reconnaît un effet utile à la santé humaine. En ce temps-là, l'astrologie était encore en honneur : Grospré mentionne dans son traité de la peste l'opinion des médecins qui attribuaient l'invasion de cette maladie à la conjonction de certaines planètes, aux éclipses, aux mouvements des étoiles de Saturne et de Mars, mais il ajoute : Sidera, *secundum Dei voluntatem*, præparant causas intermedias (pestis). Ainsi expliquée, l'astrologie devient une innocente hypothèse : en réalité, Grospré n'y croit plus.

Le docteur Grospré est mort à Gand avant l'année 1574. Son tombeau surmonté d'un écusson d'argent au chef d'azur, chargé de trois fusées d'argent, se trouve dans une chapelle de l'église Saint-Michel de Gand et on y lit l'inscription suivante : « *Sépulture de M. le Docteur,* » *Maitre de Grospré et de discrette D*elle *Pierinne* » *Bonne, laquelle est allée de vie à trépas le 16 juil-* » *let 1574. Dieu soit miséricordieux à leurs âmes* »

On ne saurait dire si Grospré a laissé une postérité, mais sa famille s'est maintenue longtemps en Artois. Le 31 mars 1663, Eléonore-Françoise du Grospré, épouse de Jacques-Onuffe de Belvalet, escuier, sr d'Humercœuille, demeurant à Arras, y faisait son testament dans lequel elle nomme Adrien du Grospré, sr de Gorgue, son frère, et le sieur Dumez, veuf de Jacqueline du Grospré, sa sœur.

Les livres de Me de Grospré sont très rares et recherchés des curieux ; ils portent les titres suivants :

1° Regimen sanitatis Roberti Gropretii, Atrebatis, non solvm medicis, vervm etiâ omnibus studiosis pernecessarivm et vtile. Vol. in-4° de 16 ff. Gandavi. Jodocvs Lambertvs. 1538. L'ouvrage est dédié à Henri VIII, d'Angleterre, et il se termine ainsi : *Vivat Arthesia felix,* souvenir donné par l'auteur à sa patrie d'origine. A la suite du *Regimen,* est imprimé le traité sur la Peste. M. Voisin, dans le *Messager des sciences historiques,* année 1842, émet l'opinion que cette édition n'est pas la première du *Regimen*


Robertus Gropretius Atrebas, Medicus & Mathe.

sanitatis qui aurait été imprimée pour la première fois à Paris, chez D. Janot. Cette opinion n'est pas appuyée de preuves et on ne connait de D. Janot que l'édition de 1540, postérieure de deux ans à celle de Gand. Le *Regimen* publié par Lambert est orné d'un portrait gravé sur bois de Grospré dont nous donnons ci-joint un *fac-simile*.

2° Regime sanitatis Roberti Geopretii (sic) Atrebatis, non solum medicis, verum etiam omnibus studiosis pernecessarium et utile. Eiusdem tractatus de Peste. Vol. in-16 de 39 ff. Parisiis. Apud Johannem a Prato sub secùda colùna Palatii Regii. M.D.XXXIX. La faute d'impression que l'on remarque sur le titre (Geopretii) ne se reproduit pas dans le corps de l'ouvrage : le nom de l'auteur y est correctement imprimé *Gropretius*. Le volume se termine au verso du 37e feuillet et les dernières pages sont remplies par les épitaphes des plus célèbres médecins, à commencer par Apollon. Ces épitaphes sont composées en vers latins par Eobanus Hessus.

3° Regimen sanitatis Roberti Gropretii, Atrebatis, non solvm medicis, verùm etià omnibus studiosis pernecessarium et vtile. Eiusdem tractatus de Peste. Vol. in-4° de 58 p. Parisiis. In officinâ Christiani Wecheli, sub scuto Basiliensi. M.D.XXXIX. Sans pagination (Aij — Gv.) On connaît encore une édition du *Regimen sanitatis* imprimée à Paris en 1540 par les frères Angeliers.

4° Epitome Roberti Gropretii, Atrebatis, de Urinis. Eiusdem aphorismi, cùm privilegio. Vol. in-16 de 16 et 8 ff. Parisiis. Apud Dionysium Janotium. 1540. L'*epitome* est dédié à Nicolas Florenati, médecin de Charles-Quint.

Il est probable que Grospré a écrit d'autres ouvrages : mais ils nous sont inconnus. Ceux que nous indiquons suffisent du reste pour apprécier le mérite du docteur et lui assignent une place honorable dans cette pléïade de médecins artésiens du XVIe siècle, Nicolas Godin et Nicolas Haupas, natifs d'Arras, Froideval de Saint-Pol et Frédéric Jamot de Béthune, auteurs d'ouvrages divers, également intéressants pour l'histoire de la médecine et qui eurent leur jour de valeur et de célébrité.

En terminant cette notice, nous devons signaler à l'attention des érudits *la Bibliographie générale des Pays-Bas* qui se publie à Gand, sous la direction de M. Ferd. Vander Haeghen, bibliothécaire de l'Université de cette ville. Les œuvres de Grospré et de quelques autres écrivains d'Artois y sont décrites avec une exactitude et une érudition qu'on ne saurait trop louer.

Bon DARD.

DEUX CHARTES INÉDITES

des Evêques de Thérouanne.

(Communication de M. Haignéré, membre correspondant).

Je viens présenter à la Société des Antiquaires de la Morinie la copie de deux chartes inédites des évêques de Thérouanne, dont les originaux sont conservés à la Bibliothèque nationale. Ils font partie des pièces recueillies autrefois par Colbert, dans la série de registres qui est intitulée *Flandre*, où elles commencent le volume 183

La première est de l'évêque Milon, du 12 janvier 1143. L'original, en parchemin, est d'une très bonne écriture, avec une invocation en lettres allongées ; et l'on y trouve encore pendu le sceau en cire blanche, un peu mutilé, mais reconnaissable, que M. Demay a décrit, sous le n° 2307, dans les *Sceaux de l Artois*.

L'acte est la donation d'un autel aux frères de l'abbaye, ou prévôté, de Voormezeele, canton d'Ypres, dans la Flandre occidentale belge. Il est curieux à divers titres, d abord pour le nom du village d'Elverdinghe, même canton, qui y est orthographié *Geverdighoro*, forme inconnue à M. Choi in dans l'article étymologique consacré à cette localité [1]. Comment la syllabe initiale *Ge* (et même *Ghe*, car le scribe l'a surmontée d'un I éperonné,

[1] *Etudes étymologiques sur les noms de lieu de la Flandre occidentale*, Ypres, 1877, in-8, p. 63.

sorte d'H tronqué, analogue au digamma des Grecs), comment, dis-je, la syllabe *Ge* ou *Ghe*, s'est-elle transformée en *El*, au moins dès le XIVe siècle ? Il y a là une singularité de linguistique tout à fait digne d'être notée, et qui gagnerait à être justifiée par quelque autre exemple analogue.

Quoi qu'il en soit, je trouve que l'autel d'Elverdinghe, qui faisait partie du diocèse de la Morinie, appartenait encore à l'abbaye de Voormezeele lorsqu'Alliot a dressé son *Poullié de l'ancien évesché de Téroane*, publié en 1648 ; et il n'y a, parmi les noms qui y figurent, aucun autre lieu qui puisse répondre à *Gheverdighovo* [1].

L'acte de l'évêque Milon Ier, parallèle à tant d'autres par lesquels cet ancien moine de Prémontré s'est complu à doter les maisons religieuses de l'ordre de Saint-Augustin dans son diocèse, en y faisant chaque fois un éloge pompeux de la vie cénobitique, présente un autre genre d'intérêt par sa date, dont les éléments chronologiques excluent toute apparence de vieux style ; puis par la liste des témoins que le donateur a inscrits à la fin de son diplôme, pour en affirmer l'authenticité.

Il y a là, sur la composition du chapitre de la cathédrale, à une date fixe et positive — ce qui est rare en ces temps reculés — une énumération très importante, au point de vue diplomatique. C'est, par exemple, la dernière mention qui soit faite, à ma connaissance, du trésorier Gautier, *Galtero custode*, dont le long exercice s'étend ainsi de 1097 à 1143; et la dernière mention du chantre Gerbodon, qui figure dans les diplômes de 1134 à 1143. C'est aussi la première mention qui soit faite du chanoine Nicolas, que nous retrouvons ensuite jusqu'à

[1] Collatio, seu præsentatio præpositi de Vornizelles (sic) : *Stipuls*, *Elverdinghe* etc.

l'an 1178; et il y a là, peut-être, des éléments utiles pour arriver à déterminer la date de plusieurs chartes dépourvues de toute indication chronologique.

La seconde charte que je soumets à l'attention de mes doctes confrères, est de l'évêque Didier et date de 1179. Elle est relative à la dîme de Magnicourt-sur-Canche, village dont l'histoire est fort pauvre et s'en trouve merveilleusement illustrée.

Dans cet acte, l'évêque des Morins déclare transmettre à l'abbaye d'*Estruhem*, on d'Etrun, la dîme de cette paroisse, alors appelée *Mainnicort*, et confirme ainsi la libéralité dont faisait preuve en faveur des Bénédictines de cette maison religieuse, un vicomte de Saint-Pol, Alard de Magnicourt, dont toute la parenté, Isabelle, son épouse, Wautier, son fils, Godard et Baudouin, ses frères, y défile sous nos yeux. Il y est aussi question d'un Roger de *Emtleborc*, dont je ne devine pas le nom moderne, et qui y comparaît avec sa femme, également nommée Isabelle, et avec Hoston et Ernulfe, fils d'Ade de Houvin. Citons encore les chevaliers Simon d'Olehain, avec son fils Hugues, Robert d'Hézecques et deux bourgeois de Saint-Pol, qui signent au contrat, en qualité de témoins. Il y a là, pour la vieille noblesse de nos contrées, des révélations inattendues.

Dans le clergé, nous nous trouvons au milieu de personnages plus connus. Ce sont : le doyen Evrard (1164-1180), l'archidiacre Gautier (1166-1187), son collègue Lambert, qui s'y montre pour la première fois et qui se continue jusqu'en 1190, le trésorier Hugues, déjà en exercice en 1177, le chantre Jean, dont le nom se révèle aussi en 1177, d'autres chanoines, dont la personnalité ne se dégage pas avec la même évidence, mais qui tous y reçoivent un supplément d'informations pour ce qu'on pourrait appeler leurs états de service. Je n'oublie pas le doyen

Garin de Lillers, dont le nom m'apparaît ici pour la première fois, ni le doyen Baudouin de Saint-Omer qu'on ne savait pas avoir vécu jusqu'à cette date, ni les chapelains des dames d'Etrun, Robert et Raoul, dont les mentions sont à recueillir.

Notons enfin les formes *Estruhem*, et *Struhem*, pour le nom de l'abbaye qui s'appelait alors en latin *Strumum*. Elles aideront peut-être quelque étymologiste a découvrir le problème de l'antique signification de ce nom de lieu, sur l'origine duquel, jusqu'à ce jour, on n'a produit que des conjectures sans valeur.

Menneville, le 27 avril 1885.

D. Haignerè.

I

Charte de Milon Ier, pour l'abbaye de Voormezeele, du 12 janvier 1143.

In nomine alme et individue Trinitatis, Patris et Filii et Spiritus Sancti, amen. Quamquam generaliter universos fidei catholice professores uno caritatis comprehendere sinu columbina simplicitate jubeamur, specialius tamen amandi et obnixius amplectendi sunt qui, religiosorum virorum vestigia sequentes, pro humane fragilitatis modulo, conversatione sancta discipline regulari subjecti sunt. Ego itaque Milo, Dei gratia, Morinorum presul, cupiens in timore Dei quamlibet cristiane religionis congregationem sublimari et feliciter ditari, manifestum ac enucleatius propalatum volo esse hoc cyrographum cunctis legentibus, seu audientibus, quod altare de Geverdighovo, Ledberto clerico seculari mortuo qui illud in personatu antea obtinuerat, Formosellensi ecclesie perpetuo possidendum donaverim in manu domini Ysaac, ejusdem ecclesie prepositi, ad usus fratrum inibi Deo servientium, solutis tamen synodalibus reditibus mihi et successoribus meis. Et ut hec mea concessio, clericorum meorum facta consilio, firma ac stabilis in eternum permaneat,

sigilli mei impressione signavi atque privilegii mei tuitione racionabiliter corroboravi. Quicumque igitur instinctu seductus diabolico hanc nostram constitutionem sciens, aut sponte consentiens, temerarie infregerit, et ecclesiam Formosellensem doni hujus beneficio minuere ac privare attemptaverit, perpetualiter anathema, nisi resipuerit, permaneat. Actum est hoc anno Incarnationis dominice M.C.XLIII, indictione VI, epacta III, II idus januarii, presentibus testibus idoneis, Philippo, Milone, archidiaconis, Hermanno decano, Galtero custode, Gerbodone cantore, Eustacio, Erenbaldo, Nicolao, canonicis Teruanensibus, Gerardo preposito de Sancto Audomaro, Arnaldo Furnensi decano.

Original scellé, coté *Térouanne* 1, dans le Ms Colbert, 183, Flandre.

II

Charte de Didier, pour l'abbaye d'Etrun, de l'an 1179.

Ut ab omni interitu oblivionis libera rerum gestarum veritas in perpetuum indelebiliter conservanda liquido elucescat, et a nullius posteritatis subdola presumptione ullatenus labefactari queat, ego Desiderius, Dei gratia, Morinorum episcopus, notum facimus tam presenti etati quam future posteritati quod constitutus in presentia nostra Alardus, vicecomes Sancti Pauli, cum uxore sua Isabel et filio suo Waltero et fratribus suis Godardo et Bauduino, consilio sano ductus, decimam quandam apud Mainnicort, quam titulo feodotario ab ecclesia de Estruhem tenebat, et quicquid in nemoribus et in terris et in aquis, hospitibus vel vavassoribus, in eadem villa, excepto vicecomitatu quem sibi ipsi retinuit, ab antiquo possederat, presentibus et consentientibus uxore et filio et fratribus jamdicti vicecomitis et Rogero de Emileborc cum uxore sua Isabel et Hostone et Ernulfo filiis Ade de Hovin, absque omni calumpnia et reclamatione, absolute in manum nostram resignando, in elemosinam ecclesie conventuali de Struhem donavit. Ut igitur hec donatio rata maneat et inconvulsa, et nulla machinatione con-

cuti valeat, vel infirmari, presentem paginam sigilli nostri munimine duximus insignire. Actum est hoc anno Domini millesimo centesimo septuagesimo nono, sub his testibus : Everardo decano, Waltero, Lamberto, archidiaconis, Hugone thesaurario, Johanne cantore, magistro Petro et magistro Bauduino et magistro Roberto, canonicis ; magistro Hugone canonico Remensi, Arnulfo capellano, Renero presbytero, Garino, decano Lileriensi, et Bauduino, decano Audomarensi, Roberto et Radulfo, capellanis de Struhem, G. canonico Furnensi. Militibus : Symone de Olehaim, et Roberto de Heseca, R. et M. burgensibus Sancti Pauli, Hugone, filio Symonis de Olehaim.

Original, coté *Terouanne* 2, dans le Ms Colbert, 183, Flandre ; le sceau manque.

LE SOL DE THÉROUANNE DE 1553 A 1776 [1]

(Communication de M. Pagart d'Hermansart, membre titulaire.)

A la fin de 1775, un s[r] Robichet, négociant à Aire, avait sollicité la concession des terrains qui formaient autrefois les remparts, murs, fortifications et enceinte de la ville de Thérouanne, complètement détruite après le siège de 1553 par Charles-Quint. Sa demande fut examinée, et M. de Caumartin, intendant à Lille [2], répondit à M. de Beaumont, intendant des finances à Paris [3], en lui proposant de rejeter la requête. Nous extrayons ce qui suit de sa lettre : .

Lille, 29 janvier 1776.

. . . . . .

Pour vérifier cet exposé, mon subdélégué s'est fait représenter les titres qui sont en dépôt dans les archives de l'évêché de St-Omer, il a vû d'abord les anciens raports et dénombre-

[1] Voir sur cette ville : *Histoire de Thérouanne*, par M. Piers, 33 articles des *Mém. et Bulletins de la Société des Antiq. de la Morinie*, le *Dictionnaire géographique de l'arrond. de St-Omer*, p. 252 à 265 du t. XIII des Mém. de cette Société, et le *Cartulaire de Thérouanne*, dont l'éditeur ne fournit malheureusement pas l'introduction attendue depuis plusieurs années.

[2] Ant. L. Fr. Lefevre de Caumartin, intendant à Lille de 1756 à 1778.

[3] Jean-Louis-Moreau de Beaumont, conseiller au parlement, intendant des finances, né à Paris en 1715, mort au Mesnil le 22 mai 1785 (D[te] de Lalanne).

mens servis au roy par les évêques et chapitre de Thérouenne plusieurs siècles avant la démolition de cette place ; il en résulte que l'évêque de Thérouenne « à cause de sond. Eveché » était seigneur spirituel et temporel de lad. ville et cité de » Thérouenne, des flots et flégards, et qu'il y avoit la haute, » moyenne et basse justice. » On luy a aussi représenté le procès-verbal tenu par les commissaires des deux cours de France et d'Espagne, contenant le partage des biens de l'éveché de Thérouenne et la formation de la manse Episcopale de ceux de Saint-Omer et de Boulogne ; il y est stipulé au nom desd. cours qu'à l'égard du terrein où la ville de Thérouenne avait été située, il resteroit commun entre lesd. deux évechés de St-Omer et de Boulogne jusqu'à ce que lesd. Evêques en eussent fait le partage entre eux, comme ils jugeront convenir ; il n'y a point eu partage de ce terrein depuis lors, mais il a été vériffié qu'à compter de l'époque de l'érection des deux Evechés de St-Omer et de Boulogne jusqu'à ce jour, le terrein a été affermé en commun par les deux évêques, et que lorsqu'en têms de guerre entre les deux cours, la France confisquoit la part qui en apartenoit à l'éveché de St-Omer, elle nommait un commissaire pour concourir avec l'évêque de Boulogne à la location de ce terrein ; que réciproquement, lorsque la maison d'Autriche confisquoit la part qui en apartenoit à l'éveché de Boulogne, elle nommoit aussi un commissaire qui concouroit avec l'évêque de St-Omer à la même location, et qu'enfin, lorsque la confiscation cessoit, les évêques étoient remis dans la possession de leurs droits. Il y a même plusieurs baux passés pour ce terrein dans lesquels on déclare louer tant d'enclos, pourpris et fossés de l'ancienne ville de Thérouenne.

. . . . . .

Si, dans le sistème domanial, le terrein des anciennes villes est censé apartenir au Roi, ce n'est que dans le cas où il n'est pas prouvé par des titres particuliers que ce terrein apartient au Roi . or, les évêques de St-Omer et de Boulogne ont en leur faveur les titres les plus respectables, tels que des raports et dénombrements servis aux souverains, et des actes souscrits par leurs commissaires et par eux-mêmes auxquels, ils réunissent

une possession de plusieurs siècles ; il est donc certain qu'on ne peut contester aux deux évêques les droits qui leur appartiennent sur l'ancien terrein de la ville de Thérouenne, et que le Roy n'en pourroit disposer sans exciter de leur part la plus juste réclamation.

. . . . . .

Il est à ma connaissance que depuis 1769 la plupart du terrein dont il s'agit est défriché et mis à usage de labour [1], que ces défrichemens continuent et que le tout sera incessamment cultivé.

Je suis, etc.

Signé : CAUMARTIN.

(Archives nationales, q[1] 903-904.)

A cette lettre était jointe la copie suivante d'un extrait de la partition du diocèse de Thérouanne en 1559. Bien que cette partition se trouve déjà dans les Annales de Miræus, t. IV, il peut être bon de reproduire cet extrait pour l'intelligence de la lettre qui précède :

Extrait de la partition de l'éveché de Thérouenne contenant cent vingt six feuillets en grand parchemin sains et entiers pour les écritures et signatures, commençant par ces mots : l'an mil cincq cens cinquante neuf et le mercredy dernier jour de may, et finissant comme s'ensuit : fait en la ville d'Ayres par nous députés dessus dits, le vingt neuvième jour de juin, l'an mil cincq cens cinquante neuf, ainsi signez Prevost, Verjus, max[l] Morillon, Raulin, Griniau, sans préjudice de l'autorité et supériorité du siège archiépiscopal et métropolitain de Reims, et plus bas signez Prevost, Verjus et Griniau avec paraphes, et au soixante huitième feuillet recto et verso est écrit ce qui suit :

Partition des terres, fiefs et dixmes de l'éveché de thérouenne.

Aussi a esté accordé que tout le domaine de l'évêché assis au

[1] M. Piers, *Histoire de Thérouanne*, p. 63, note 3, dit en effet : » Nous en avons vu un autre (plan) de 1775, relatif aux travaux » agricoles entrepris sur l'ancienne enceinte ».

dit therouenne et es environs demeurera par indivis jusqu'à ce que partition en sera faitte par les dits deux evecques quand ils seront érigés.

Il est accordé que le fief de l'advoirie du dit thérouenne tenu et mouvant de la salle épiscopalle demeurera aux deux évecques par indivis pour en prendre et percevoir les fruits par moitié.

(*Archives nationales*, q[1] 903-904.)

NOTE sur l'envoi à la monnaie de Lille, en 1690, de pièces d'argenterie provenant de la cathédrale et de la chapelle de Notre-Dame des Miracles.

(Communication de M. L. Deschamps de Pas, membre titulaire)

L'on sait que les monnaies, sous le règne de Louis XIV, éprouvèrent de fréquentes variations. Les causes en sont multiples, ce n'est pas ici le lieu de les détailler. Au mois de décembre 1689 une refonte générale des espèces ayant cours fut ordonnée. Abot de Basinghem, dans son *Traité des monnaies* [1], nous en fait connaître le motif avoué : c'était de rétablir le droit de seigneuriage, suspendu pendant quelques années, sur la fabrication des monnaies. Nous résumons ce qu'il dit à ce sujet.

Une déclaration du 28 mars 1679 avait suspendu le droit de seigneuriage qui se percevait auparavant sur toutes les espèces nouvellement fabriquées. Il en était de même des frais de fabrication qu'on ne devait plus également percevoir. Il en résultait que lorsque l'on portait des matières d'or ou d'argent à la Monnaie, on recevait en espèces la même valeur sans retenue aucune. Cette libéralité fut faite parce qu'il y avait dans le commerce beaucoup de pistoles d'Espagne et des écus fort légers. Pour les faire disparaître, on décria toutes ces monnaies qui furent converties en louis d'or et louis d'argent aux frais

[1] T. II, p. 589.

du Roi, en sorte que les possesseurs recevaient en échange des espèces décriées une somme égale à celle qu'ils avaient portée. Ceci eut l'avantage de faire affluer l'or et l'argent aux hôtels de monnaies. Par suite, les espèces légères qui étaient primitivement nombreuses dans la circulation, disparurent peu à peu, et au bout d'un certain temps, le Roi jugea qu'il était opportun de faire cesser la libéralité qu'il avait consentie : c'est alors que par son édit du 10 décembre 1689, il ordonna une refonte générale des monnaies.

Il paraîtrait que les dépenses considérables faites par Louis XIV, par suite des guerres ou des constructions nouvelles, et d'autres causes, avaient fait sortir du royaume beaucoup de numéraire. Pour parer à l'insuffisance des matières d'or et d'argent, qui s'en était suivie, le roi prit la résolution de s'adresser à ses sujets, en les invitant à porter aux hôtels de monnaies, les objets précieux dont ils pouvaient se passer, afin de les convertir en numéraire. Le clergé à cette époque était détenteur d'une argenterie nombreuse, entassée dans les trésors des églises, résultat de dons et d'acquisitions depuis un grand nombre d'années. Louis XIV le savait, et il n'hésita pas à recourir à lui en cette circonstance. Une circulaire adressée à tous les évêques les mettait en demeure de mettre à sa disposition les parties d'argenterie qui n'étaient point nécessaires à *la décence du service divin*. L'évêque de Saint-Omer transmit celle qu'il reçut au chapitre, et nous la trouvons reproduite dans les registres capitulaires. Elle est conçue en ces termes :

Monsieur levesque de St Omer vous aurez vu par mon edit du mois de x^bre^ dernier et ma déclaration du 14 du mesme mois ce que jay creu debvoir faire pour empescher que les especes d'or et d'argent ne continuent à sortir de mon Royaume,

et je ne doubte pas que vous n'ayez appris que pour remplacer une partie de celles quy en sont sorties pendant les années précédentes j'ay avec plaisir envoyé a la monoye les moeubles d'argent que j'avois dans mes appartemens, et comme j'ay esté informé qu'il y a beaucoup d'argenteries dans les eglises au dela de celle qui est nécessaire pour la décence du service divin, dont la valeur estant remise dans le commerce apporteroit un grand avantage a mes subjets, je vous fais ceste lettre pour vous exhorter a examiner ce qu'il y a d'argenterie dans chaque eglise de vostre diocese et que vous croirez qu'il sera a propos d'y en laisser outtre les vases sacrés ausquels il ne faut point toucher et que l'on en pourra refondre, vous assurant que vous ferez chose qui me sera fort agréable et fort utile au bien de mon estat d'ordonner qu'elle soit porté dans mes monoyes pour estre convertie en espèces d'or et d'argent, la valeur en estre payé comptant sur le pied porté par ma déclaration du 14 de x^bre^ dernier a ceux quy ly apporteront, et ce quy proviendrat de laditte argenterie superflue estre ensuite employé au proffit des eglises a qui lad. argenterie appartenoit, par les soins de ceux quy sont chargés de leur administration ; et la présente n'estant à auttre fin, je prie Dieu qu'il vous ayt mons^r^ levesque de St Omer en sa sainte garde, escrit a Versailles le 14 de febvrier 1690. Estoit signé Louis : et plus bas : Letellier [1].

Quels qu'aient été les sentiments du chapitre en recevant cette lettre, comme, en somme, c'était un ordre que le roi envoyait, il fallut bien l'exécuter. L'examen du trésor tant de la cathédrale que de la chapelle de Notre-Dame des Miracles fut fait conjointement avec l'évêque lui-même, du moins c'est ainsi qu'il faut conclure des termes de la délibération du 28 mars 1690, à la suite de laquelle se trouve la liste des pièces d'argenterie à envoyer à la Monnaie, et que nous reproduisons ici.

[1] Reg. cap. P f° 234 v°.

28 Mars 1690.

Domini mei insequentes tenorem litterarum suæ Regiæ Majestatis quarum tenor infra transmissarum ad Ill^m^ Dominum et ordinationem factam per prefatum Ill^m^ Dominum tanquam commissarium regium in visitatione quam fecit suppellectilis argenteæ et aureæ hujus ecclesiæ et capellæ B^me^ Virginis supra forum, ordinarunt transferri Insulis partes argenteas sequentes et conflari ex iisdem pecuniam.

Argenteries de la cathedrale.

Deux chandeliers avec les armoiries de mons^r^ le chanoine Herman Van Loemel legattez à la fabricque pesans soixante et une onces.

Deux paires de flambeaux aux armoiries de mons^r^ le doyen de Longueval legattez en valeur à lad. fabricque pesans cincquante quattre onces.

Un bassin aux armoiries de mons^r^ Mutsen avec une esguiere anchienne pesantes ensamble septante huit onces et un quart; lesd. bassin et esguiere servant au lavement des pieds.

Deux aultres chandeliers aux armoiries de monseign. Blazeus pesans quarante trois onces trois quarts.

Quattre calices anchiens avec les patenes pesans ensamble quarante noeuf onces et un quart.

Un petit encensoir fort anchien pesant dix sept onces et un quart.

Un bassin ou petit plat aux armoiries de mons^r^ de Longueval pesant dix sept onces et demye legatté en valeur a lad. fabricque.

Ensamble. Quarante marcs une once et 1 quart.

Argenteries de la chapelle.

Un plat et des burettes pesantes vint et une onces et un quart.

Deux petites lampes pesantes ensamble vingt onces et un quart.

Une grande couronne et une petitte pesantes ensamble trente et une onces et demye.

Un sceptre d'argent donné par la femme Jean Lescoute l'an 1682 pesant quatorze onces et trois quarts.

Ung sceptre, une grande couronne et une petitte donnes par les peres jesuites anglois a la naissance du prince de Galles en juin 1688 pesantes ensamble trente huit onces trois quarts.

Ensamble : vingt noeuf marcs 3 onces 3 quarts.

Total : 69 marcs demy une once [1].

Bien que les parties d'argenterie envoyées à la monnaie de Lille forment un total assez élevé, il est aisé de voir qu'aucune des pièces n'avait grande importance. Il n'est pas facile de savoir d'ailleurs si elles avaient quelque intérêt au point de vue artistique, seulement l'on peut remarquer qu'elles sont presque toutes d'une époque relativement récente, et ne remontent guères au delà du commencement du siècle. Leur disparition ne dut pas du reste former un grand vide dans le trésor de la cathédrale, qui était fort riche et qui, indépendamment des dons que le chapitre recevait souvent, s'augmentait encore au décès de chaque chanoine qui léguait à l'église une partie de son mobilier, et surtout les objets à son usage personnel. C'était là une espèce de reconnaissance posthume de l'autorisation qu'accordait toujours le chapitre, d'être inhumé dans l'église même ou dans le cloître. Aussi est-il à croire que l'ordre du roi fut exécuté sans trop de murmures. Le chapitre reçut d'ailleurs la somme de 867 l 19 s 8 d pour l'argenterie appartenant à la cathédrale, et 638 l 11 s 3 d pour celle provenant de la chapelle de Notre Dame des Miracles, ainsi qu'il résulte des mentions suivantes :

12 Mai 1690.

Dominus du Chastel nuper deputatus Insulas ad curandum conflari monetam ex variis partibus suppellectilis argenteæ tam

[1] Reg. cap. P f° 234

hujus cathedralis quam capellæ nostræ Dominæ supra forum quas Ill^mus Dominus commissarius regius declaravit non necessarias et superfluas, quarum specificatio particularis continetur in acta 27 martis postremi, consignavit super buffeto capituli pro quadraginta markis una uncia et une quarta deducendo unciam cum dimidia pro decremento provenientibus ex suppellectili hujus cathedralis ad rationem xxi ll xiiii s iiii d pro qualibet marka, viii c lxvii ll xix s viii d ob.

Consignavit insuper pro vigenti novem markis tribus unciis et tribus quartis deducendo mediam unciam pro decremento, provenientibus ex suppellectili capellæ Nostræ Domine supra forum, vi c xxxviii ll xi s ix d quæ duæ summæ deductis xxiiii l pro quibusdam misiis positæ fuerunt in cista massæ [1]

[1] Reg. cap. Q f° 2.

Saint-Omer, typ. H. D'HONT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

Séance du 26 Juillet 1885.

Présidence de M. J. LEPREUX, vice-Président.

La séance s'ouvre à trois heures et un quart. Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente: aucune observation n'étant présentée, le procès-verbal est approuvé.

Ouvrages reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, 5e vol., 5e liv., 1er juillet 1885.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 16e année, VII, juillet 1885.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, 74e livraison, juillet 1885.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre de 1885.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, n° 33, mai 1885.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, classe des lettres, volumes XXI et XXII.

Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, 2e série, tome XV.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, 8e série, tome XVI, année 1883.

Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre, année 1884, 4e livraison, 4e série, tome VII ou XXXIVe de la collection.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle, — partie littéraire, 2e série. t. XXII, XLIVe de la collection, 1re livraison, juillet; — *partie technique,* 2e série, t. XI, XLVe de la collection, 7e livraison, juillet.

Journal des savants, juin 1885.

Société des sciences et arts de Vitry-le-François, XII, 1882.

Travaux de l'Académie nationale de Reims, 75e volume, année 1883-1884.

Collection de documents inédits sur l'histoire de France, publiés par les soins du Ministre de l'instruction publique. Première série. Histoire politique — *Rôles gascons* — transcrits et publiés par Francisque Michel. Tome premier, 1242-1254.

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance.

1° — L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon envoie les tomes XXI et XXII de ses Mémoires (section des lettres).

2° — M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception des exemplaires de la 134e livraison du Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, destinés aux Sociétés correspondantes.

3° — Programme des questions mises au concours pour 1886, par la Société d'émulation de Cambrai.

4° — M. Ern. Coyecques remercie la Société d'avoir bien voulu l'admettre au nombre de ses membres correspondants.

— L'ordre du jour appelle la lecture de la fin du rapport de la commission *du Ravitaillement de St-Omer en* 1710. Le rapporteur prend la parole et fait connaître à l'assemblée la fin du récit commencé dans la dernière séance et les conclusions auxquelles s'est arrêtée la commission. Après quelques observations, ces conclusions sont adoptées par l'assemblée qui persiste dans le vote qu'elle a émis dans la réunion précédente, relativement à l'impression immédiate du rapport.

— Le Secrétaire général reprend la suite de la lecture interrompue par l'heure avancée lors de la dernière réunion, de la notice de M. le baron Dard, membre correspondant, sur la maison des Dévotaires d'Aire-sur-la-Lys. Cette partie est écoutée par l'assemblée avec le même intérêt que le commencement. C'est en effet toujours une chose trés attachante que l'histoire des fondations faites par de généreux donateurs dans le but de soulager les pauvres, aussi ne peut-on trop remercier notre honorable collègue de nous avoir fait connaître celle des Dévotaires. — L'assemblée décide que cette notice, accompagnée des pièces à l'appui, sera insérée dans les Mémoires de la Société ; elle est en conséquence renvoyée à la commission des impressions.

— M. Pagart d'Hermansart a ensuite la parole pour donner connaissance à la Société d'une partie d'un travail généalogique qu'il a entrepris sur la famille de Laurétan, dont descendait le dernier mayeur de Saint-Omer en 1790. A ce titre, cette histoire est tout à fait du ressort des travaux dont s'occupe notre Société. Les Laurétan sont issus de la famille Loredano qui a fourni des doges à Venise. L'identité des armoiries le prouve amplement. L'auteur suit les membres de cette famille à partir du moment où ils quittent Venise, et où on les trouve en Allemagne et dans les Pays-Bas. — L'assemblée écoute

avec une attention soutenue cette lecture d'autant plus intéressante, que notre collègue ne s'est pas borné à une sèche nomenclature généalogique, et l'engage vivement à achever sa notice qu'elle juge digne de figurer dans les Mémoires de la Société.

— M. l'abbé Bled a déposé sur le bureau, au nom de Mme de Laplane, diverses brochures, une collection du Bulletin historique, et le manuscrit minute des *Abbés de Saint-Bertin*, écrit de la main de H. de Laplane, de son vivant secrétaire général de la Société des Antiquaires de la Morinie. — Remerciements.

— La séance est ensuite levée à cinq heures. A cause des vacances, l'assemblée se proroge au dernier lundi d'octobre.

Séance du 26 Octobre 1885.

Présidence de M. J. LEPREUX, vice-Président.

La séance s'ouvre à trois heures par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'ayant été présentée, le procès-verbal est approuvé.

M. le Président fait connaître à l'assemblée que pendant les vacances, la Société a perdu l'un de ses membres, M. du Hamel. Entré tard dans son sein, notre collègue était apprécié par tous pour son aménité et ses bonnes relations. Aussi les quelques paroles émues que prononce M. le Président sont justement appréciées de tous les membres présents.

Ouvrages reçus pendant le courant des vacances :

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, nos 34 et 35, juin et juillet 1885.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), 26e année, 1885, nos 4, 5, et 6, avril à juin.

Bulletin de la Société des sciences historiques et natu-

relles de l'Yonne, année 1885, 39e vol. (9e de la 3e série).

Bulletin trimestriel de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, 4e volume, 2e livraison, avril, mai et juin 1885.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1885, n° 2.

Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, nos 4-6, avril à juin 1885.

Bulletin de l'Académie Delphinale, 3e série, t XVIII, 1883, 1re et 2e parties.

Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, t. XVI.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 16e année, VIII, IX et X, août, septembre et octobre 1885.

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1885, n° 1.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, t. VIII, 3e série, 2e fascicule, février à mai 1885.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2e série, t. XXII, XXXe de la collection, année 1885-1886, 1er fascicule.

Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, t. X, 2e fascicule.

Bulletin mensuel de la Société académique de Chauny, 15 juillet et 15 août 1885.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, juillet et août 1885, tome XXI, nos 7 et 8.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, 5e année, 30e livraison, avril, mai, juin 1885; 31e livraison supplément; 32e livraison, juillet et août 1885.

Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, 5e volume, 6e liv., 1er octobre 1885.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, t. XIVe, 2e série.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, année 1885, octobre, 75e livrais.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. VIII, n° 126, 1er trimestre de 1885.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 52e année, 3e série, t. V et VI, 1883; — 53e année, 3e série, t. VII et VIII, 1883.

Revue de l'histoire des religions, publiée sous la direction de M. Jean Réville, 6e année, nouvelle série, t. XI, n° 3, mai-juin; — idem, t. XII, n° 1, juillet-août.

Revue historique, 10e année, t. XXVIIIe, juillet-août 1885; — idem. t. XXIXe, septembre-octobre 1885.

Revue de l'Art chrétien, 28e année, nouvelle série, t. III, 3e livraison.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, 37e année, t. XXXVIII, n°s 5 à 8, mai à août 1885.

Revue d'Alsace, 14e année, nouvelle série, t. XIVe, juillet, août, septembre 1885.

La Flandre, Revue des monuments d'histoire et d'antiquités, 4e série, t. I, XVIe de la collection, 7, 8, 9 et 10e livraisons, année 1885.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. XLVI, année 1885, 3e livraison.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle, — 1° *partie littéraire,* 2e série, t. XXII, XLIVe de la collection, 2, 3 et 4e livraisons; août, septembre, octobre; — 2° *partie echnique,* 2e série, t. XI, XLVe de la collection, 8, 9 et 10e livraisons; août, septembre, octobre.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, tome XXXVIII, sciences.

Mémoires et documents publiés par la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. XXIII.

Mémoires et publications de la Société des sciences, des

arts et des lettres du Hainaut, 4e série, t. VIIIe, année 1884.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, année 1883-1884.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, 3e série, t. VII.

Mémoires de la Société des Antiquaires de la Picardie, 3e série, t. VIII.

Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai, t. XIX.

Annales du Musée Guimet, t. VIIIe, *Le Yi : King ou livre des changements de la dynastie des Tsheou*, traduit pour la première fois du chinois en français par P.-L.-F. Philastre, 1re partie.

Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, t. IX.

Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1884, 50e année, — 1885, 51e année.

Journal des savants, juillet, août, septembre 1885.

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine, 2e volume de la 3e série, 23e volume de la collection, 1883-1884.

Société archéologique de Bordeaux, t. VIIIe, 4e fascicule, décembre 1881.

Messager des sciences historiques ou Archives des arts et de la bibliographie de Belgique, année 1885, 2e livraison.

Répertoire des travaux historiques, contenant l'analyse des publications faites en France et à l'étranger sur l'histoire, les monuments et la langue de la France pendant l'année 1883, t, IIIe, no 3.

Conseil général du département du Pas-de-Calais, session extraordinaire du 7 février 1885 *et session d'avril* 1885. — *Rapport du Préfet et procès-verbaux des délibérations.*

Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790, *de la ville de Béthune (Pas-de-Calais)*, rédigé par Emile Travers, archiviste paléographe.

Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790, de la ville de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), rédigé par MM. l'abbé Haignéré et E. Deseille.

Jours de solitude, édition posthume publiée d'après le vœu de l'auteur (Octave Pirmez).

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, publié par Paul Meyer et Gaston Paris, t. XIV, n° 54, avril 1885.

L'importance des temps néolithiques, affirmée par les travaux pratiqués à l'intérieur du sol et à sa surface, dans quelques stations de la Champagne avoisinant le Petit-Morin, par M. le baron Joseph De Baye.

Collection de Chroniques Belges inédites, publiée par ordre du gouvernement Belge.

1° *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II*, publiées par M. le baron Kervyn de Lettenhove, président de la commission royale d'histoire, t. III. — *Régence de la duchesse de Parme (deuxième partie)*, 28 *avril* 1562 - 13 *mars* 1564.

2° *Correspondance du cardinal de Granvelle* (1565-1583), publiée par M. Charles Piot, archiviste adjoint des archives du royaume, membre de l'Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique, membre de la commission royale d'histoire ; faisant suite aux *Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle*, publiés dans la collection de documents inédits sur l'histoire de France, t. III.

3° *Cartulaire des comtes de Hainaut, de l'avénement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière*, publié par Léopold Devillers, conservateur des archives de l'Etat, à Mons, membre de la commission royale d'histoire, t. II.

Œuvres de Limoges conservées à l'étranger et documents relatifs à l'émaillerie limousine. — Lettre à M. Ernest Rupin, président de la Société historique et archéologique de Brives, par M. Charles de Linas.

Musée municipal de Boulogne-sur-Mer. Exposition des

souvenirs et reliques relatifs à F. Pilâtre de Rosier et P.-A. Romain, aéronautes. Catalogue dressé par M. Alphonse Lefebvre, secrétaire, membre de la commission du Musée. — Souvenir du centenaire.

Etude sur les monnaies de Boulogne, par L. Deschamps de Pas.

Publications de la Société archéologique de Namur, bibliographie namuroise, par M. F.-D. Doyen, 1re partie, 2e livraison (1640-1699).

Rapport sur la situation de la Société archéologique de Namur pendant l'année 1884.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements, publié sous les auspices du Ministre de l'instruction publique, t. VII, Toulouse, Nîmes.

Première excursion de la Société académique de Chauny (itinéraire et souvenir) en chemin de fer de Chauny à Coucy-le-Château.

Société de secours des amis des sciences, fondée le 5 *mars* 1857 *par L.-J. Thénard. — Compte-rendu du vingt-cinquième exercice, séance publique annuelle tenue le* 23 *mai* 1885 *dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.*

Il est procédé au dépouillement de la correspondance.

1° — M. le Ministre de l'instruction publique met à la disposition de la Société le tome VII du Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements.

2° — Annonce de l'envoi de publications par l'Académie royale de Belgique, envoi fait par l'intermédiaire de la commission des échanges internationaux.

3° — La Société d'histoire et d'archéologie de Genève accuse réception du tome XIX des Mémoires de la Société et de la 133e livraison du Bulletin.

4° — Programme des concours ouverts pour les années 1886 et 1887 par l'Académie nationale de Reims.

5° — Programme du nouveau concours qui sera clô-

turé le 1er juin 1887, et ouvert par la Société libre d'émulation de Liège.

6° — M. le Maire de Béthune annonce l'envoi de l'inventaire sommaire des archives de cette ville, antérieures à 1790.

7° — M. le Maire de Boulogne-sur-Mer envoie également l'inventaire sommaire des archives de cette ville, antérieures à 1790.

8° — M. le Ministre de l'instruction publique adresse le programme du Congrès des Sociétés savantes en 1886, et invite de lui donner toute la publicité désirable. — A cet effet, l'assemblée décide que les questions relatives aux trois sections 1° d'histoire et de philologie, 2° d'archéologie, 3° des sciences économiques et sociales, seront insérées au présent procès-verbal comme il suit :

I. — Section d'histoire et de philologie.

1° Mode d'élection et étendue des pouvoirs des députés aux Etats provinciaux.

2° Les esclaves sur les bords de la Méditerranée au moyen âge.

3° Recherche des documents d'après lesquels on peut déterminer les modifications successives du servage.

4° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers.

5° Origine, importance et durée des anciennes foires.

6° Anciens livres de raison et de comptes et journaux de famille.

7° Liturgies locales antérieures au XVIIe siècle.

8° Origine et règlements des confréries et charités antérieures au XVIIe siècle.

9° Etude des anciens calendriers.

10° Indiquer les modifications que les recherches les plus récentes permettent d'introduire dans le tableau des institutions communales tracé par M. Augustin Thierry.

11° Des livres qui ont servi à l'enseignement du grec en France, depuis la Renaissance jusqu'au XVIIIe siècle.

12° Les exercices publics dans les collèges (distributions de prix, académies, représentations théâtrales, etc.), avant la Révolution.

13° Anciennes démarcations des diocèses et des cités de la Gaule, servant encore aujourd'hui de limites aux départements et aux diocèses.

14° Etude des documents antérieurs à la Révolution pouvant fournir des renseignements sur le chiffre de la population dans une ancienne circonscription civile ou ecclésiastique.

15° L'histoire des mines en France avant le XVIIe siècle.

16° De la signification des préfixes EN et NA devant les noms propres dans les chartes et les inscriptions en langue romane.

17° Objet, division et plan d'une bibliographie départementale.

II. — Section d'archéologie.

1° Quelles sont les contrées de la Gaule où ont été signalés des cimetières à incinération remontant à une époque antérieure à la conquête romaine ? — Quels sont les caractères distinctifs de ces cimetières ?

2° Dresser la liste, faire la description et rechercher l'origine des œuvres d'art hellénique, des inscriptions et des marbres grecs, qui existent dans les collections publiques ou privées des divers départements. Distinguer ceux de ces monuments qui sont de provenance locale de ceux qui ont été importés dans les temps modernes.

3° Dresser la liste des sarcophages sculptés de la Gaule. En étudier les sujets, rechercher les données historiques et les légendes qui s'y rattachent et indiquer leur provenance.

4° Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique.

5° Grouper les renseignements que les noms de lieux-dits peuvent fournir à l'archéologie et à la géographie antique.

6° Signaler dans une région déterminée les édifices antiques de l'Afrique tels que arcs de triomphe, temples, théâtres, cirques, portes de ville, tombeaux monumentaux, aqueducs, ponts, etc., et dresser le plan des ruines romaines les plus intéressantes.

7° Etudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

8° Rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture militaire en France aux différents siècles du moyen âge. En donner des statistiques, signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

9° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes, telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner, autant que possible, les coupes et plans.

10° Etudier les tissus anciens, les tapisseries et les broderies qui existent dans les trésors des églises, dans les anciens hôpitaux, dans les musées et dans les collections particulières.

11° Signaler les actes notariés du XIVe au XVIe siècle, contenant des renseignements sur la biographie des artistes et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

12° Etudier les produits des principaux centres de fabrication de l'orfèvrerie en France pendant le moyen âge et signaler les caractères qui permettent de les distinguer.

13° Quelles mesures pourraient être prises pour améliorer l'organisation des musées archéologiques de province, leurs installations, leur mode de classement et pour en faire dresser ou perfectionner les catalogues ?

III. — Section des sciences économiques et sociales.

1° Des procédés de mobilisation de la propriété foncière expérimentés ou proposés en France ou à l'étranger (cédules hypothécaires, dettes foncières, billets de banque fonciers, etc.).

2° De la propriété en pays musulman.

3° Analyse des dispositions prises, depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, pour créer et développer la vicinalité. Avantages et inconvénients de la prestation en nature ; appréciation des conditions actuelles de la législation sur les chemins vicinaux.

4° Historique de la législation ayant eu pour but de conserver les forêts sous l'ancien régime et de nos jours. Indication de quelques mesures à prendre pour prévenir les défrichements et les exploitations abusives de bois et forêts des particuliers.

5° Réforme de l'impôt foncier des propriétés non bâties.

6° Quelles étaient les données générales de l'organisation des anciennes universités françaises ? Y aurait-il avantage à créer des universités régionales ? Quels services pourraient-elles rendre ?

7° De l'enseignement agricole dans les écoles primaires.

8° Ouvrages anciens et tentatives diverses pour la réforme et l'amélioration des prisons avant 1789.

9° Messagers, messageries, courriers, poste dans une région donnée, du moyen âge à la Révolution.

10° La diminution de la population rurale.

11° Etudier la valeur vénale de la propriété non bâtie au XVIII° siècle dans une province, et comparer cette valeur avec la valeur vénale actuelle.

12° Du crédit agricole et des moyens de l'organiser efficacement, son fonctionnement en Allemagne et en Italie. Syndicats d'agriculteurs pour l'achat des instruments et des engrais, et pour la vente des produits ; ne serait-ce pas là le moyen de résoudre la question du crédit agricole et des banques agricoles ?

13° Etude des résultats statistiques de la participation aux bénéfices dans l'industrie.

14° Pourrait-on reprendre la frappe des pièces de 5 francs en argent sans avoir à redouter un rapide drainage de l'or ?

15° Des conditions d'exécution qui peuvent justifier le rang que la transportation et la relégation occupent dans l'échelle des peines établies par le Code pénal et par la loi de 1885.

9° — Circulaire de M. le ministre de l'instruction publique faisant connaître le sens dans lequel il désirerait voir se diriger les recherches des délégués des sociétés des beaux-arts, assistant aux congrès annuels qui se tiennent à la Sorbonne, et le but à atteindre.

10° — M. le baron J. de Baye demande de lui indiquer

les découvertes des époques préhistoriques qui auraient été faites dans le département et les titres des travaux dont ces découvertes ont été l'objet, dans le but d'en faire mention au Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques qui se tiendra à Athènes en 1886.

11° — M. le Président de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inferieure, appelle l'attention des sociétés savantes snr le projet de l'administration des domaines tendant à l'aliénation des remparts de Brouage, et leur demande d'unir leur protestation à la sienne contre la destruction de ces remparts historiques qui serait un acte de vandalisme que rien ne justifie. — L'assemblée est unanime pour reconnaître qu'il y a lieu de joindre sa protestation à celle de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, et charge son secrétaire de faire connaître sa décision.

12° — M. Lion, membre correspondant à Paris, envoie la copie de deux inscriptions tumulaires qui se trouvent dans le cimetière d'Hesdin et qui, quoique un peu modernes, méritent néanmoins de figurer ici :

1.

ICI
REPOSE LES CORPS
DE MONSIEUR CHARLES
ZACHE VARLET DE LAVALLÉE
GÉNÉRAL AU CORPS ROYAL DU GÉNIE
CHEVALIER DE St LOUIS NÉ A St OMER LE 10 MAI 1733
D. C. D A HESDIN LE 19 MARS 1811 ET DE DAME PHILIPPINE MARIE
JOSEPHE URSULE LAISNÉ SON ÉPOUSE NÉE A
HESDIN LE 19 JUILLET 1768 D. C. D
LE 23 OCTOBRE 1819
PRIEZ POUR
EUX
AMEN

2.

ICI
REPOSE DAME MARIE
CHARLOTTE ADELAÏDE
VARLET DE LAVALLÉE
ÉPOUSE DE MONSIEUR
LE CHEVALIER DE GRANDVAL D. C. D
A PARIS LE 3 MARS 1837
AGÉE DE 66 ANS
PRIEZ POUR
ELLE

Je n'ai eu pour but en donnant ces inscriptions, ajoute M. Lion, que de mettre sur la trace d'un enfant de Saint-Omer.

M. Charles-Zache Varlet avait un troisième prénom : *Joseph ;* il était fils de Charles-François Varlet, ingénieur en chef en la ville d'Hesdin.

13° — Prospectus du cartulaire de l'abbaye de Lérins, par Henri Moris et Edmond Blanc.

— M. Pagart d'Hermansart signale à ses collègues des articles qui se trouvent dans les envois des sociétés correspondantes, et susceptibles d'intéresser la Société des Antiquaires de la Morinie en ce qui concerne l'histoire du pays. Ce sont notamment :

1° — Un article de la *Revue de l'Art chrétien* (livraison de juillet 1885) parlant de l'origine de la croix de Lorraine. On sait que les armoiries de la ville de Saint-Omer sont précisément : de gueules à la croix de Lorraine d'argent.

2° — Une communication de M. Wauters à l'Académie royale de Belgique, insérée dans le t. VIII, 3e série, des *Bulletins* de cette Académie, p. 668, intitulée : *Quelques détails sur Wissant (le Portus Iccius). — Térouanne n'a jamais été voisin de la mer. — Le Sinus Itius a-t-il existé.* Dans sa séance du 4 juin 1881, M. Pagart d'Hermansart a lu une analyse d'un premier article de M. Wau-

ters sur le même sujet. (V. Bulletin. t. VI, p. 653). M. Delplanque veut bien se charger d'analyser celui-ci.

3° Le *Bulletin des travaux historiques et scientifiques,* année 1884, contient dans la section d'histoire et de philologie un travail intitulé : *Une opération financière au XIIIe siècle,* dû à la plume de M. l'abbé D. Haignéré, membre correspondant, travail lu le 5 avril 1884 à la Société dés Antiquaires de la Morinie, qui avait décidé que lecture en serait faite au Congrès des délégués des sociétés savantes à la Sorbonne, cette année.

M. Pagart d'Hermansart appelle aussi l'attention de la Société sur l'utilité qu'il y aurait de se procurer la *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge,* par Georges Cumont, secrétaire de la Société royale belge de numismatique (Bruxelles, Fr. Gobbaerts 1884). — L'assemblée décide que si l'état des fonds le permet, il sera fait l'acquisition d'un exemplaire de cet ouvrage.

— M. Lepreux signale le triste état dans lequel l'administration municipale laisse les monuments qui font la gloire de notre ville. Il insiste surtout sur l'incurie que ladite administration a montrée en n'entretenant pas un petit toit qui couvrait une portion restante des voûtes du bas-côté droit joignant la tour de Saint-Bertin, et dont la disparution laisse cette voûte exposée à l'intempérie des saisons et aux chances de destruction qu'elles amèneront forcément. Il pourrait en résulter un grave dommage pour la tour qui se trouverait ébranlée par la chute de cette voûte et sans appui suffisant. M. Lepreux pense d'ailleurs qu'avec une dépense de 5 à 600 francs, on pourrait rétablir une toiture au moins provisoire pour mettre à l'abri les voûtes en question. — L'assemblée décide qu'il sera écrit à M. le Ministre pour lui signaler cet état de choses.

— M. Delplanque fait connaître qu'en faisant une excavation dans le jardin de la maison qu'il occupe, et qui est l'ancienne habitation de l'abbé de Saint-Bertin, il a rencontré une galerie souterraine s'étendant sur une certaine

longueur, jusqu'à un point situé à environ vingt à trente mètres de l'excavation faite, où la galerie paraît avoir été comblée avec des terres. Des galeries semblables ont déjà été rencontrées sur divers points du sol de l'antique abbaye de Saint-Bertin. En l'absence de plan sur lequel se trouverait indiqué l'ensemble de ces galeries, ce qu'on ne pourrait obtenir qu'en bouleversant tout le sol, il est impossible de dire à quel usage elles ont pu servir. Cependant vu leur faible dimension (elles ont à peine un mètre de hauteur) et les marques irrécusables du passage des eaux que portent leurs parois, il semble qu'on soit en présence d'un système d'aqueducs établis avec intention et ayant un objet déterminé.

— M. Pagart d'Hermansart propose M. J. Decroos, notaire à Saint-Omer, comme membre titulaire. Cette proposition étant appuyée, l'élection est, conformément au règlement, renvoyée à la séance prochaine.

— M. L. Deschamps de Pas propose de nommer membre honoraire un de nos plus anciens membres correspondants, M. de Linas, dont les travaux sont justement appréciés par tous les savants de l'Europe. — Cette proposition étant aussi appuyée, l'élection est, conformément au règlement, renvoyée aussi à la prochaine séance.

— M. Pagart d'Hermansart a la parole pour continuer la lecture qu'il a commencée à la dernière réunion, d'un travail généalogique sur la famille de Laurétan. Cette lecture est écoutée avec la même attention et le même intérêt que la précédente, et M. le Président en lui adressant des remerciements, tant en son nom qu'à celui de ses collègues, félicite l'auteur d'avoir su rendre attrayante une lecture qui souvent, pour les travaux généalogiques, se borne à une sèche nomenclature n'offrant qu'un intérêt restreint.

— La séance est levée à cinq heures.

Le Secrétaire général,
L. DESCHAMPS DE PAS.

Trois Lettres de Philippe II.

(Communication de M. l'abbé Bled, membre titulaire.)

Nous avons extrait de l'inépuisable trésor de nos archives municipales trois documents inédits que nous croyons dignes d'arrêter un moment votre attention. Ce sont trois lettres émanant de Philippe II d'Espagne, deux sont authentiquement signées de sa main. Les récents travaux de M. Kervyn de Lettenhove et de M. Forneron ont mis, plus que jamais, à l'ordre du jour les documents nouveaux sur cet étrange, fort discuté, et en somme peu sympathique personnage. Mais outre l'intérêt historique qui s'attache à tout ce qui touche au trop célèbre souverain des Pays-Bas, deux de ces lettres concernent particulièrement l'histoire de notre ville, qui est toujours le premier objet de toutes vos investigations, et à ce titre nous les avons crues dignes de vous être signalées.

La première en date est une copie de la lettre en chiffres écrite le 19 octobre 1575 par le roi à Jérôme de Roda pour lui annoncer le départ de Don Juan et l'envoi de fonds qu'il lui destine. Ce n'est qu'une copie, mais c'est une copie contemporaine et tout entière de la main d'Anthoine Aubron, à cette époque premier conseiller de la ville de Saint-Omer, que ses relations fréquentes avec les premiers personnages de la cour mettaient à même de connaître bien des choses.

Jérôme de Roda, de simple commis, s'était, en dépit de

Philippe II, élevé à une haute position en prenant résolument le commandement des Espagnols mutinés à Anvers et en s'improvisant chef du gouvernement régulier [1]. C'est à ce moment que le roi lui annonce sa résolution longtemps balancée d'envoyer Don Juan aux Pays-Bas, à travers la France. C'était une mesure extrêmement grave au point de vue politique et grosse de périls pour le jeune et glorieux vainqueur de Lépante. Don Juan ne parvint à Luxembourg qu'au prix de mille fatigues, et n'échappant à mille dangers qu'à l'aide d'un déguisement, et se faisant passer pour le domestique de l'un des trois officiers qui l'accompagnaient [2].

Comme on le verra, la question d'argent joue dans la lettre de Philippe II le rôle principal. Il y a là comme une annonce de la gêne dont se plaindra bientôt Don Juan, qui, aussitôt arrivé aux Pays-Bas, répondant aux conseils politiques et moraux de son frère, lui écrit dans sa première lettre : « Le plus important est de déterminer à la hâte la question de l'argent : je supplie le roi de me secourir comme je dis, avec de l'argent, de l'argent et encore de l'argent [3]. »

Copie de la lettre du Roy en chiffres à Heronimo de Roda.

Heronimo de Roda, celles qui vont cy joinctes ont été signées et cachetées depuis le XVIIme du présent mois comme verrez plus amplement. Mais daultant que suis resolu de ce jurdhui envoier mon frère don Jean se hazarder et passer par France incognu, je les ay faict detenir, prendant regard que le principal remède des affaires de par dela consiste à luy mettre entre mains le gouvernement avec toute l'accélération possible ce quil fera,

[1] Forneron, *Hist. de Philippe II*, t. III, p. 2.
[2] Biblioth. nat. Gachard, II, p. 124, Coson de Flanden.
[3] Forneron, *Ibid.*

comme jespère en Dieu pour estre la cause principallement pour son service. Nonobstant qu'il oit porté avec luy les premières lettres de change de deux cents mille escus pour en user comme il trouvera convenir je me suis advise de vous envoier cy joincte la seconde lettre craindant que mon frère ne soit encorre arrive par de là. Néantmoins jespère que ce sera, affin que vous vous en puissiez aider selon le contenu de mes lettres du XVII. La répartition desdits cincquante mille escus se fera particulièrement comme je vous escript, asscavoir pour le secours des Espagnols et provision de ce dont lesdits chasteaulx susdits auront plus de nécessité. Mais si mon frère est arrive par dela ou quil soit en lieu ou on luy puist donner contentement, mon intention est que lon ne depende rien des deux cents mil escus, ains que on luy advertisse de ce que dessus, attendant et remettant le tout jusques à ce que par luy en sera aultrement ordonné tant sur ce poinct que tous aultres, et daultant que polrez de luy entendre les vrays remèdes de pacification des estats de par dela, et vous procéderez en tout et partout conforme à ce quil vous advertira. Quant à votre retenue de pardechà, vous entendrez pareillement de mondit frère la saison et chemin plus comodieux que polrez prendre, ordonnant que en ceci vous vous reglez selon la volonté de mond. frère, presupposant toutes foys, pour eviter toutes sinistres opinions que les nations de par delà polroient concepvoir, que ce sera aprez que le tout sera pacifié et à la moindre esturbe que faire se polra. Je pense que luy aurez desja envoié l'instruction par vous couché, comme vous ay comandé par mes précédentes. Sachez que n'avons eu aulcunes lettres votres depuis celles du XXII de septembre, vous asseurant que les attendons en bonne dévotion pour entendre tout à plain ce que depuis s'est passé par delà. Car il y a beaucoup plus fresches d'aulcuns particuliers tant de cestuy dont ay faict mention comme de.....

Le XXIX d'octobre XV^{c}LXXV.

Arch. mun. Correspondance non classée du Magistrat.

Les deux autres lettres que nous vous présentons sont deux originaux parfaitement authentiques, ayant au bas

le grand paraphe bien connu de Philippe II. Elles reposent dans nos archives municipales, B. CXL.1.

La chemise qui les enveloppe porte quelques lignes de la main de Gaillon qui fit au XVIIIe siècle, en sa qualité de greffier du Magistrat, l'inventaire de nos archives, on y lit cette indication : « Deux lettres de Philippe roy d'Es» pagne écrite et signé de sa main au magistrat de S. » Omer en 1579, tendante à les engager de persévérer » dans la religion catholique romaine, à se défendre de » ses ennemis, de les assister, et qu'il n'entreprenoit la » guerre que pour ces causes, etc , etc. »

Une autre note accompagne ces lettres et explique comment elles sont revenues en la possession du magistrat :

« Les deux missives icy joinctes, l'une du III[e] de jan» vier 1579 et l'aultre du XII[e] de sept. aud. an ont le V[e] » de novembre XVI[c]XXI esté mises ès mains de monsieur » de le (illisible) mayeur de ceste ville par S[r] Jehan Liot » eschevin de l'an passé qui at declaré les avoir trouvé » en la maison mortuaire de feu maistre J. B. de » Brandt, cy devant greffier principal de ceste ville, et » ont lesd. deux lettres esté délivrées par led. sieur » mayeur es mains de moy Jacques de Balinghem gref» fier principal, led. V[e] de nov. 1621 pour les garder avecq » aultres pappiers concernant ceste ville.

» Je les ay enregistré au gros registre de parchemin » estant en halle folio.... »

Ces deux lettres semblent être une réponse à la dépêche qu'Alexandre Farnèse envoyait au roi son oncle peu de temps après qu'il eut pris la place de Don Juan comme gouverneur des Pays-Bas :

« Vostre Majesté entendra en quoy gist le tout : ne » rien vouloir faire chose, sinon ce qui peut donner goust » tant au pays d'Artois que autres de la langue wal-

» lonne... la grande haine qu'ils ont contre les hérétiques » pourra estre cause qu'ils en aymeront plus vostre Ma- » jesté [1]. »

Or, on le sait, la ville de Saint-Omer était alors la cité d'Artois la plus travaillée par les pratiques des Français et la plus directement visée dans toutes leurs opérations militaires. Son avis, comme l'attestent les cahiers des Etats d'Artois, était grandement considéré dans les délibérations du conseil des Etats. Ainsi s'explique cette particulière attention du roi pour notre ville.

Le roy

Chiers et bien amez. Nous avons volontiers entendu les bons debvoirs et offices que vous avez faict pour le bien et salut en général de la chrétienté, et particulièrement de notre pays et comté d'Arthois, en chassant et expulsant tous hereticques et seditieux, et pour ce nous voulons bien que vous entendez que l'occasion quy nous a meu a prendre les armes n'a esté aultre que pour parvenir a cest effect et maintenir inviolablement la foy et religion catholicque romaine ; et vous voyant oppressez par les forces du prince d'Oranges, vous ayder a.ôter ce joug de dessus les espaules et conserver aultant votre estat que notre jurisdiction et seigneurie. Et puisque de vous-mêmes vous estes affectionnez à votre prouffict, et souhaitez votre délivrance, vous nous trouverez disposé et prest à vous ayder at conserver ce qui vous est deu et sert a votre salut avecq les moyens que Dieu nous a presté en ce monde. Et pour desraciner toute dissidence de vos esprits, voulons que soyez francqs, quites et exemptz de toute garnison d'Espaignolz et aultres estrangers quelque ce soit, vous asseurant en parolle de roy que aussy tost que par les forces du pays vous vous pourrez conserver et guarantir contre les invasions dud. prince d'Oranges et ses adhérens, ferons incontinent retirer les Espaignolz et aultres estrangers de par dela. Car ne désirons aultre chose de vous

[1] Formeron, *Hist. de Philippe II*, t. III, p. 171.

que le seul exercice de la foy et religion catholicque romaine et l'accomplissement de notre obéissance en la mesme façon et manière que vos prédecesseurs et vous souliez rendre a feu l'Empereur mon tres honoré seigneur et père, et surtout que vous scachez veoir et congnoistre votre bien, qu'il y en a aulcuns es aultres provinces qui cherchent les moyens de nous endommaiger, et que la fin et intention des François ne tend point ailleurs que en vous tenant asservis soubz leur main et puissance, amoindrir notre jurisdiction et seigneurie. Mais sy obstinément il y a quelqu'un quy se veuille perdre et ruyner soy mesme, nous protestons d'ici en avant, que sy l'on endure quelque perte, ruyne et dommaige, que la coulpe en sera seulement à eulx et non à nous qui fesons par force la guerre, et que ce débat n'est point selon notre volunté. Et d'aultant que vous avez fort bien encommencé, n'estant aultre notre désir que de vous veoir remis en repos et tranquillité perpétuelle, nous vous prions de continuer en notre party que vous avez embrassé comme meilleur et plus prouffictable, vous ramentevant toutes fois que vous avez souvent laissé couller les occasions qui ne reviennent point à la main toutes les fois qu'on les souhaite, en ne condescendant à accepter ce que vous avons offert, ainsi que scavent plusieurs bons personnaiges des vostres, quy sont tesmoings de l'amour et bonne affection que vous portons, comme à présent les effectz le monstreront, sy vous avez le cœur de prendre esgard deprés à vos affaires en conformité de ce que de notre part vous a fait entendre le sieur de la Motte. A tant chiers et bien amez notre Seigneur vous ait en sa sainte garde.

De Madrid le IIIe de janvier 1579.

PHILIPPE.

A nos chiers et bien amez les mayeur, eschevins et communaulté de notre ville de Sainct-Omer.

Le roy

Chiers et bien amez. Nous avons entendu par lettres des srs de la Motte d'Helfault et d'aultres et par le rapport du sr de Blangerval à notre grand contentement avecq quelle voulenté et affection vous vous entretenez en notre devotion et obser-

vance contre les malheureux offices que l'on a intenté pour vous seduyre et corrompre comme l'on a faict aulcunes aultres villes, et avons à service fort agréable les bons et constans termes que de votre cousté vous avez tenu, que nous faict entièrement confier de vous, et ne vous donnez peyne de ce que aulcuns pervers quelques fois sèment pour donner ombre contre votre vertu et constance, dont ne devez faire cas, puisque vous povez confier que pendant que vous persévèrerez (que nous espérons sera tousjours) chose que l'on die contre vous ne nous mouvra, que nous demeurans bons et obéissans subjectz, comme nous confions, et espérons de vous jusques au bout, nous ne vous soyons bon prince, seigneur et père. Et sera bien que pour votre plus grande asseurance, vous tenez tousjours toute bonne correspondance avecq lesd. seigneurs de la Motte et d'Helfault. A tant, chiers et bien amez Notre Seigneur vous ait en sa saincte garde.

De St Laurens le Royal, le 12 de septembre 1579.

PHILIPPE.

A nos chiers et bien amez les mayeur et eschevins de notre ville de Sainct-Omer.

Inventaires des objets existant en 1383 dans les châteaux d'Aire, de Tournehem et de la Montoire.

(Communiqués par M F. de Monnecove, membre titulaire.)

AYRE

Le XIIe jour de février l'an mil trois cent quatre vins et trois par le commandement des gens de Monsieur le duc de Bourgogne conte de Flandres, d'Artois et de Bourgogne, prins Henry Despière, chevalier, capitaine et bailli d'Aire, inventoire de toutez les choses estans ou chastel d'Aire appartenant à mondil seigneur dont les partiez chi-après s'ensuivent :

Prime un molin à main bien estoffez ;

Item IIII[xx] rasière de blé dè molin à le mesure d'Aire ;

Item V[c] fles de Bacon ;

Item une keuwe de vinaygre tenant environ C los ;

Item II tonneaux de vin de Potau qui y furent mis pour la provision de Monsieur le Conte de Flandres et d'Artois que Diex pardoinst quant le Roy avala a tout son hoste pour aler vers Bourbourch dequoy le receveur d'Aire n'est point payet qui les dis tonneaulx y mist ;

Item en artillerie XVIII arbalestrez dyf boins et bien estoffez ;

Item VII baudreiz ;

Item II nouvaux ars à tour bien ordonez ;

Item I millier de trait pour ars à tour dont environ l'une moitié est empannez et nient enferreiz et l'autre moitié nient empannez et nient enferreiz ;

Item xvii cassez de viertons d'arbalestrez boins dont cascune casse puet tenir environ iiii cens ;

Item ix canons que petis que grans ;

Item environ xxviii livres de pourre de canon ;

Item i grant canon de pierre estoffez de l pierrez ;

Item ii dousaines de fondefflez ;

Item xxiiii wans de quir ;

Item iiii falos et iiii^{c} de tourtiaux de falos ,

Item v^{c} et iiii livres de plont tant en flammeaux comme autrement pour faire galez ;

Item xxx cloyes pour hourdir ;

Item i grande table de bois ;

Et jou Tassart de Wanes chastellain dudit chastel cognoys toutes les partiez chi dessus nommeez à avoir en ma garde de par mondit signeur de Bourgogne et en tesmoing de ce ay je mis mon seel ad ceste présente cédule l'an et le jour dessusdis.

Archives départementales du Nord, B. 1016. Chambre des comptes de Lille. Original en papier, sceau perdu, pièce 11327.

TOURNEHEM

Je Guillaume du Bos, escuier chastellain du chastel de Tournehem, cognois avoir donné par inventoire le xie jour de Fevrier l'an mil ccc iiii^{xx} et trois, à Messires Henry Despière chevalier capitaine et bailli d'Aire commis à ycelle recevoir de par Monseigneur le Duc de Bourgogne comte de Flandres, d'Artois et de Bourgogne, de tous les biens meublez, garnison, vivres, artillerie trait et de toutes autres choses quelconques estans oudit chastel, appartenant à mondit Seigneur dont les partiez senssuivent, et autre chose ny say appartenir à mondit Signeur.

Primez, en garnison xl rasières de blé ; Item i tonnel de vin de potau ; Item ii pippes de sel ; Item en artillerie v canons getans plomnes et garros ; Item xxx livres de pourre de canon ; Item xx arbalestres estoffez et les baudrez ; Item ii^{c} virtons de Genève ; Item une casse de iiii^{c} quariaux viex ; Item vi^{c} flechez pour ars à main sans ferz ; Item i falot et i cent de viex tour-

tiaux; Item I molin à main estoffé ; Item I costelet de caudetreppez ; Item xxv^{c} virtons de Geneve ; Item III^{c} de fers de saiettes pour ars à main.

En tesmoing de ce, je Guillaume chastellain dessus nommé ay mis mon seel ad ceste cedule l'an et le jour dessus dit.

Archives départementales du Nord, Chambre des comptes de Lille, 3e carton, n° 25 du supplément.

LA MONTOIRE

Je Lancelot le Persoon, chevalier, chastellain du chastel de le Monstoire cognois avoir donné par inventoire à messire Henry d'Espière, chevalier, capitaine et bailli d'Aire, commiz à ycelle recevoir de par Monseigneur le Duc de Bourgogne conte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, de tous les biens, meubles, garnisons, vivres, artillerie, trait et de toutes autres choses quelconquez, estans oudit chastel appartenant à mondit signeur, lequelle inventoire a esté prinse par ledit messire Henry le XIe jour de février l'an mil III^{c}III^{xx} et trois, dont les partyes s'ensuivent :

Premiez en garnison : I molin pour maure blé à III chevaulx dont il y faut pluiseurs refections, ainchois que on en fache aucune chose ; item X ars à cauque les quelx aroient mestier estre remparé et visité ; item VI grans ars à tour les quelz aroient mestier d'estre visité ; item II petitez espringalez et III grandes espringalez lez quelx aroient mestier d'estre ramparé ainchois que on en feroit aucune chose ; item III canons getans galez et garros ; item environ XXX libvres de pourre de canon ; item pluiseurs garros pour les dis canons boin et en y a pluiseurs sans ferz ; item I grant nombre de trait pour les dictes espringales ; item III arbalestrez boins ; item XII arbalestrez nouvellez, estofféez, de baudrez ; item III arbalestres boins les quelx on tent à I vis ; item X tassez de quariaulx ; item pluiseurs quariaux les quelx aroient mestier d'estre visité et refais par I artilleur ; item III^{m} III^{c} et XX virtons de jenvenez ; item III falos que boins que mais ; item environ I quartron de tourtiaux de falos ; item I tonnel de kake hereng plain de virtons tout nou-

viaux contenant environ xiiie; item deux dousaines de wans; item iiii soufflez pour les canons; item environ ii sacz de carbon; item ii piks; item iiii hauwelx; item i grant martel et iiii petiz; item i canon de keuvre rompu en ii pièches; item i lison vieux et une table; item i caudron et i fournel; item i fons pour baptiser par le congiet del évesque de Terewane tous les ans, estans ledit fons en le cappelle dudit chastel. En tesmoing de ce je Lancelot chastellain dessus nommé ay mis mon seel à ceste cédule, l'an et le jour dessusdit. Et n'y a nul vivres oudit chastel appartenant à mon avant dit signeur.

Archives départementales du Nord, B. 1015. Chambre des comptes de Lille. Original en papier, sceau perdu.

LOUIS XV A SAINT-OMER

Sa réception à la Cathédrale (1744)

Communication de M. L. Deschamps de Pas, membre titulaire.

La guerre de la succession d'Autriche était dans sa période la plus aiguë, et la France qui devait tenir tête de plusieurs côtés à divers ennemis, avait pour alliés la Prusse et l'Espagne, mais pour adversaires, l'Angleterre, la Hollande, la Savoie, et naturellement l'Autriche et la Hongrie, lorsque le faible Louis XV, stimulé par sa maîtresse, Mme de Châteauroux, résolut de prendre la direction de ses troupes. Vers la mi-mai 1744, l'armée, forte de quatre-vingt mille hommes, entrait en Flandre : le roi en personne la commandait, accompagné du maréchal de Noailles et de Maurice de Saxe, qui venait de recevoir le bâton de maréchal A la nouvelle de ce départ, le chapitre de la cathédrale de Saint-Omer crut de son devoir d'adresser à Dieu des prières pour l'heureux succès de l'entreprise. Voici ce que nous trouvons dans les registres capitulaires à ce sujet [1] :

« Die 22^a^ Maii 1744. — Domini mei ordinarunt die lunæ proximo, qui erit 25us hujus, in choro hujus ecclesiæ sacrum solemne post missam conventualem, et cantari in laudibus ves-

[1] R. 378 f° 60 v°. (*Archives de l'ex-chapitre de Notre-Dame de St-Omer.*)

pertinis psalmum exaudiat singulis diebus dominicis et festis, uti et collectam pro rege et pro pace in summo sacro et missis privatis quotidie, ad orandum deum opt. max. quatenus suam regiam Majestatem personaliter et actualiter suos exercitus in his regionibus et apud Insulas urbem Flandriæ, conducentem, tueri et conservare, prosperos que successus eidem concedere velit ac dignetur : prædictum que sacrum solemne cantatum fuit per illustrissimum dominum episcopum. »

Bientôt une première victoire marque le commencement de la campagne ; Menin fut pris le 5 juin. Nos chanoines en furent informés bien tardivement, ce que l'on ne peut attribuer qu'aux difficultés des communications, car ce n'est que le 17 juin que nous voyons le chapitre prendre la délibération suivante [1] :

« Domini mei ordinarunt cantari in choro hujus ecclesiæ dominica proxima quæ erit 21 hujus (mensis) post laudes vespertinas et versus horam sextam canticum *Te Deum* ad gratias deo referendas pro felici successu exercitus regii et capta expugnataque civitate menenensi. »

Mais bientôt le chapitre apprend des nouvelles qui le touchent de plus près. L'arrivée du roi et des généraux qui l'accompagnent est annoncée à Saint-Omer, et l'on devait se préoccuper des mesures à prendre pour que le brillant cortège soit reçu convenablement. A cet effet, les chanoines, dans leur réunion du 1er juillet, arrêtent les dispositions suivantes [2] :

« Domini mei cupientes ut parata sint omnia ad recipiendum potentissimum Regem nostrum, qui die 3a hujus (mensis) advenire debet in hanc civitatem, ordinarunt primo tundari totum claustrum ac illud sabulo substerni.

[1] R. 378 fo 70.
[2] Ib. fo 70 vo.

2° Fieri illuminationes super turri hujus ecclesiæ, et in domibus dominorum meorum, meliori quo poterit fieri modo, et pulsari omnes campanas hujus ecclesiæ in adventu Regis. »

On ne savait pas l'heure exacte à laquelle le roi arriverait, aussi afin d'éviter autant que possible que ce moment ne coïncidât avec l'heure des offices canoniaux, et être prêts à recevoir le monarque dans leur église avec toute la solennité et la pompe accoutumées en semblable occasion, les chanoines résolurent pour cette fois d'apporter quelques modifications dans les heures des offices prescrits par les statuts. C'est ce qu'ils firent par leur délibération du 2 juillet [1] :

« Domini mei dubii quâ horâ Rex noster crastinâ die mane adventurus sit in hanc urbem, et timentes ne ingressus ejus fiat tempore sacri solemnis, ordinarunt cantari hodie medio quintæ vespertinæ matutinum et laudes, et cras mane horâ septimâ matutinâ parvas horas et sacrum solemne, et dari pulsum campanæ capituli ante adventum Regis ut possint omnes collegialiter congregari et induere cappas deauratas et ditissimas ad eundum obviam Regi, si rectâ viâ veniet ad hanc ecclesiam, ut creditur. »

Malgré toutes leurs précautions et les dispositions prises, les chanoines ne purent recevoir le Roi avec la solennité qu'ils espéraient et qu'ils avaient préparée. Louis XV entra dans l'église par la porte qui communiquait avec l'évêché, où il était descendu, et non par le portail occidental, où on l'attendait. Il s'en suivit un certain désarroi et une confusion assez grande. Mais nous laissons la parole au secrétaire du chapitre qui raconte tout ce qui s'est passé avec beaucoup de détails [2] :

[1] R. 378 f° 70 v°.
[2] Ib. f° 70 v°.

« Potentissimus princeps Ludovicus ejus nominis decimus quintus, Rex noster, cum duce Carnutensi simul cum aliis plurimis Ducibus, principibus, comitibus, et nobilibus ac magno equitatu, rhedâ vectus, jucundum suum in hanc civitatem fecit ingressum sub horam undecimam matutinam per portam Sancti Michaelis [1], dictam vulgo (la porte du Brulle) indeque per eundem vicum et per vicum vulgo des Epeers ac per parvum forum [2] acclamante undequaque populo, ad palatium Episcopale, ibidem hospitaturus, ad sonum omnium campanarum perrexit. Erant autem prædicti vici sabulo strati, et domus omnes tapetibus ornatæ ; Interea illustrissimus dominus Episcopus pontificalibus ornamentis vestitus et domini mei cappis deauratis et ditioribus induti ibant processionaliter ad portale majus versus occidens, ubi sperabant se Regem recepturum, cum subito nuntiatum est Regem cum prædictis ducibus, principibus et nobilibus intrare intra ecclesiam per portam palatii episcopalis, quæ est in sacello illustrissimi domini Episcopi ; tunc maximâ cum diligentiâ illustrissimus dominus Episcopus et dominimei non bene servato ordine processionis præ nimiâ jam affluentiâ populi, cucurrerunt obviam potentissimo Regi, cui illustrissimus dominus factâ brevi oratione congratulatoria, crucem sanctam quæ ferebatur, per magnum custodem, deosculandam præbuit, quam cum magnâ reverentiâ deosculatus est genu flectens super pulvino, ab eo, qui illud munus gerit apud regem, posito et secum allato, et inde processionaliter, quantum fieri potuit, ad chorum progressi sunt, ubi cantatus fuit psalmus, *exaudiat te,* concentu rudiori et breviori a musicis hujus ecclesiæ super doxali jam antea stantibus et expectantibus, potentissimo Rege interea existente super uno precario, cooperto tapete rubri coloris a prædicto ministro regis allato et præparato in medio chori paulo infra gradus majoris altaris. Aderant a dextris suæ regiæ Majestatis illustrissimus dominus Episcopus suessioniensis regis eleemosinarius primarius, aderant undequaque apud regem prædicti Duces, principes, comites ac nobiles. Finito autem

[1] Porte du Brûle, aujourd'hui porte d'Arras.

[2] Petite-Place.

psalmo *exaudiat te* cantata est oratio pro rege in cornu altari per illustrissimum dominum Episcopum, qui illico adiit regem, qui rex surgens ivit ad inspiciendum mosoleum existens ad latus majoris altaris [1], et regressi sunt eâdem viâ qua advenerant satis male adhuc servato ordine processionis propter nimiam populi acclamantis multitudinem. Erat autem altare ornatum meliori paramento rubri coloris propter octavam sanctorum apostolorum petri et pauli ardentibus candelis tam in choro quam in navi super ambabus coronis. »

« Eadem die domini mei attendentes quod, si summo mane pro matutinis pulsarentur campanæ, ad sonum ipsarum e somno excitaretur potentissimus Rex noster, ordinarunt adhuc cantari hodie sub horam quartam pomeridianam cum quadrante matutinum et laudes, et venerabilis ac circumspectus dominus decanus certior factus sub horis hujus diei vespertinis quod Rex crastinâ die mediâ octavæ ante discessum suum vellet audire missam, ordinavit ostiario monere quemcumque dominorum meorum. »

« Sequenti die, qui erat quartus hujus, domini mei collegialiter congregati sub horam antedictam superpelliceis induti processionaliter iverunt ad portam palatii episcopalis, quæ est in sacello illustrissimi domini Episcopi, ibidem expectantes potentissimum Regem nostrum, cui paulo post advenienti missam audituro cum pluribus ducibus, principibus comitibus et nobilibus, stipantibus undequaque custodibus suis, venerabilis et circumspectus dominus Lud. Thom. Liot hujus ecclesiæ Decanus obtulit aspersorium, indeque ad chorum processionaliter processum est, ubi existente Rege super uno precario cooperto tapete illustrissimi domini episcopi, eo quod tapes regis jam in arcis suis inclusus erat, celebrata est missa privata per venerabilem dominum lud. and. Josep. Enlart hujus ecclesiæ canonicum, tanquam capellanum regium du rihoult, id permittente eleemosinario regis; cantarunt tempore illius missæ musici

[1] Le grand autel était alors au fond du chœur, et le mausolée dont il est parlé est celui d'Eustache de Croy, ancien évêque d'Arras et prévôt de Saint-Omer.

hujus ecclesie stantes super doxali unum motheum cum simphonia et instrumentis musicis anglorum [1] hujus civitatis, et postea cantarunt psalmum exaudiat concentu rudiori ut pridie, ita ut illum absolverint simul cum missa et cantata est oratio pro rege. Aderant a dextris suæ regiæ Majestatis illustrissimus dominus de Filsejam [2] de bervich episcopus suessoniensis eleemosinarius primarius Dux et par franciæ et dominus De Gystel sancti petri insulensis Decanus et regis eleemosinarius, a sinistris illustrissimus episcopus noster audomarensis toga talari et pallio suo longo indutus, aderant undequaque apud regem prædicti multi Duces, principes, comites et nobiles et finitâ missâ recessum est eâdem via et eodem modo usque ad portam palatii episcopalis, quo advenerant acclamante populo, qui erat in tanto numero ut plures periculum adierunt suffocari. Post missam Rex ipse equo vectus circuivit mænia hujus civitatis usque ad altipontem ubi altipontani vestitu uti solebant vestiri antiquitus, Regem receperunt acclamationibus, vivat rex, qui, in naviculis regiis cum ducibus principibus et notabilibus, Caletum dicessit. »

Malgré le départ du roi, les habitants de Saint-Omer voulurent continuer à marquer leur enthousiasme et leur reconnaissance pour la visite royale au moyen de feux de joie et d'illuminations qui eurent lieu le soir même, ainsi que le constate ce récit du secrétaire du chapitre [3] :

« Dederunt omnes cives horis vespertinis et nocte magna lætitiæ signa. Erant undequaque et in omnibus plateis festivi ignes : splendescebant in qualibet domo illuminationes mire et certatim dispositæ, ubique acclamabat populus suæ Regiæ Majestati. »

[1] Il s'agit évidemment ici des musiciens du collège des Jésuites anglais.

[2] C'est ainsi qu'est estropié le nom de l'évêque de Soissons, qui était Mgr de Fitz-James.

[3] Reg. cap. 378 f° 72.

Louis XV passa encore à Saint-Omer le 19 juillet en revenant de Dunkerque. Il fut reçu à la cathédrale comme la fois précédente, mais le récit du secrétaire du chapitre est beaucoup plus écourté, il se contente de renvoyer à ce qu'il a déjà dit de la réception du 3 juillet. Voici du reste ce qu'il dit [1] :

« Die 22 july 1744. — Potentissimus princeps Lud. XV rex noster qui heri versus medium sextæ stipatus longe pluribus ducibus et equitibus quam tertia hujus, Dunkerkâ in hanc urbem venerat in palatio Episcopali hospitaturus, hodie ad medium duodecimæ missam auditurus, per portam quæ est in sacello illustrissimi domini Episcopi cum prædictis principibus advenit stipatus undique custodibus suis, dominis meis interim ad portam expectantibus; cui potentissimo Regi sacellum intranti, venerabilis et circumspectus dominus th. lud. Liot decanus obtulit aspersorium ; cætera que omnia tam ante quam post missam quam fecit illustrissimus episcopus noster peracta sunt ut 3ª hujus : nulla autem habita fuit oratio, quia sic indicatum fuit a rege. »

Le roi en quittant Saint-Omer se dirigea vers la Lorraine, où il allait se mettre à la tête de son armée. Là, comme on le sait, il fut atteint d'une grave maladie qui mit ses jours en péril. Des prières ardentes furent adressées au ciel pour sa conservation. Il est étonnant que le chapitre de Saint-Omer ne s'y soit pas joint, du moins nous n'en avons trouvé aucune mention dans les registres capitulaires. Nous y voyons seulement indiqué le « Te Deum » d'actions de grâces pour le retour de Louis XV à la santé. Cette décision est mentionnée dans la délibération du 16 septembre 1744, et c'est par elle que nous terminerons les extraits que nous donnons ici desdits registres [2] :

[1] Reg. 378 f° 73.
[2] Ibid. f° 82 v°.

« Domini mei ordinarunt cantari in choro hujus ecclesiæ dominicâ proximâ, quæ erit 20ª hujus post laudes vespertinas et versus horam sextam canticum Te Deum ad gratias Deo agendas pro recuperata sanitate potentissimi Regis nostri, qui vitæ periculum adiit in urbe metensi, ubi intendens ducere ipsemet exercitus suos in morbum incidit, et fecerunt domini mei illuminationes miras in choro et extra chorum hujus ecclesiæ. »

Typ. H. D'HOMONT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

Séance du 30 novembre 1885.

Présidence de M. J. BUTOR.

La séance s'ouvre à trois heures. Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant présentée, ce procès-verbal est adopté.

Ouvrages reçus dans le courant du mois, depuis la dernière réunion :

Bulletin de la Société philotechnique du Maine, 4e année, n° 2.

Bulletin mensuel de la Société académique de Chauny, n° 14, 15 septembre 1885.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1885, n° 3.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, t. VIII (3e série) 3e fascicule, mai à juillet 1885.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement

de Boulogne-sur-Mer, septembre et octobre 1885, t. XXI, nos 9 et 10.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 16e année, novembre 1885.

Bulletin trimestriel de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, 4e volume, 3e livraison, juillet à septembre 1885.

Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, t. X, 3e fascicule.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e et 3e trimestres de 1885.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. VII de la 2e série, année 1884.

Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix, t. VII, 1883-1884.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1884, CXXXVe année, 5e série, t. II.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, t. XL, *séances publiques des 19 août 1883 et 7 novembre 1884.*

Revue historique, 10e année, t. XXIX, novembre-décembre 1885.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, 37e année, t. XXXVIII, n° 9, septembre 1885.

Polybiblion, revue bibliographique universelle, partie technique, 2e série, t. XI, XLVe de la collection, 11e livraison, novembre ; — *partie littéraire*, 2e série, t. XXII, XLIVe de la collection, 5e livraison, novembre.

La Flandre, Revue des monuments d'histoire et d'antiquités, 4e série, t. I (XIe de la collection) 11e livraison.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. XLVI, année 1885, 4e et 5e livraisons.

Journal des savants, octobre 1885.

Messager des sciences historiques ou Archives des arts et de la bibliographie de Belgique, année 1885, 3e livraison.

Histoire des enfants abandonnés et délaissés, études sur

la protection de l'enfance aux diverses époques de la civilisation, par Léon Lallemand.

Collectanea Antiqua, Ancient Remains, illustrative of the habits, customs, and history of Past Ages, by Charles Roach Smith, vol. VII, part. 1, 2, 3, 4.

Retrospections, social and archaeological, by Charles Roach Smith, T. S. A., vol. 1.

On a hoard of roman coins discovered, in Cobham park, by C. Roach Smith, esq,, T. S. A.

Il est procédé au dépouillement de la correspondance.

1° — La Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme fait connaître une rectification à faire au premier article de la 75e livraison de son Bulletin.

2° — L'association archéologique Britannique de Londres remercie la Société des Antiquaires de la Morinie de l'envoi du dernier volume des Mémoires et du Bulletin historique.

3° — Prospectus de la publication d'un ouvrage intitulé : *Recherches sur les faïenceries de Dijon, par le Dr L. Marchant.* — La situation du budget de la Société ne permet pas de souscrire à cet ouvrage.

4° — M. le Ministre de l'instruction publique accuse réception des exemplaires de la 135e livraison du Bulletin historique, destinés aux sociétés correspondantes.

5° — M. le conservateur du Musée d'Ethnographie du Trocadéro demande un exemplaire des Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, destiné à être placé dans la bibliothèque annexée audit Musée. — L'assemblée est d'avis qu'il y a lieu d'accueillir la demande précédente. Il est seulement regrettable qu'on ne puisse plus donner une collection complète, plusieurs volumes étant complètement épuisés. L'on en fera l'observation au conservateur du Musée du Trocadéro, avant d'expédier les volumes, afin de savoir si, malgré les lacunes existantes, il persiste dans sa demande.

6° — M. le Ministre de l'instruction publique informe

que par arrêté du 6 décembre 1885, il a créé au sein des Comités historiques et scientifiques, une section de *Géographie historique et descriptive.*

7° — M. le secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, fait connaître à la Société des Antiquaires de la Morinie que sur la demande qui lui en avait été faite en son nom, elle recevra désormais les comptes-rendus de la commission royale d'histoire ; et que en ce qui concerne la correspondance de Philippe II, comme c'est un ouvrage d'auteur qui ne fait pas partie de la collection des documents inédits publiés par ladite commission, il y a lieu d'en faire la demande à M. le Ministre de l'agriculture, de l'industrie, etc.

8° M. Léon Lallemand fait hommage à la Société de son *Histoire des enfants abandonnés et délaissés,* ouvrage couronné récemment par l'Académie des sciences morales et politiques. Il sollicite aussi des renseignements sur les établissements de toute nature que possèdent les provinces de France.

— L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre titulaire et d'un membre honoraire proposés à la dernière séance. Deux scrutins successifs sont ouverts, et les candidats ayant réuni la majorité voulue par le réglement, M. le Président proclame M. Decroos en qualité de membre titulaire, et M. de Linas, comme membre honoraire.

— La parole est accordée à M. Delplanque, pour donner l'analyse suivante d'un travail de M. Wauters, membre de l'Académie royale de Belgique, sur le *Portus Iccius,* travail inséré dans le dernier volume du Bulletin de cette Académie, et dont il a été question à la dernière séance.

Où était le *Portus Iccius ?* Cette question ne paraît plus à M. Alp. Wauters, membre de l'Académie royale de Belgique, susceptible de nouvelles contestations. Pour lui, le *Portus Iccius* et *Wissant* sont identiques. Ce qui le prouve une fois de plus, c'est le choix de *Sangate,* voisin de *Wissant,* comme point de

départ du tunnel sous-marin reliant la France et l'Angleterre.

On ne peut admettre que le *Portus Iccius* ait été *Boulogne.* En effet, l'étendue du bassin de la Liane n'ayant pas varié, son embouchure n'a pas varié non plus, et jamais une flotte nombreuse n'a pu y manœuvrer.

Il est également difficile d'admettre que le mot *Iccius,* se soit changé en *Isca,* ou *Isques,* nom d'une localité située en amont de Boulogne, et où la Liane, déjà si étroite depuis Boulogne, se rétrécit encore.

Il est étonnant que le célèbre port ne soit pas mentionné pendant la domination romaine; mais ne pourrait-on pas y rattacher cette inscription trouvée à *Vaison* et où il est question d'un habitant d'Iccius, Iccianus :

MERCURIO
SEXTUS SILVIUS
SILVESTER
ICCIANUS.

A tous les faits que M. Alp. Wauters a accumulés dans un précédent travail sur Wissant, il ajoute celui-ci : C'est dans ce port que fut conclu le 26 novembre 1337 un accord entre l'évêque de Térouanne et son chapitre.

Le comte de Flandre était tenu de garantir la sécurité des marchands allant d'*Alost* à *Wissant* pour s'embarquer.

Après avoir éliminé Boulogne, l'auteur élimine Térouanne que l'on s'obstine à représenter comme ayant été voisine de la mer sur la foi d'un lambeau de charte dont on n'a pas pesé la valeur. Cette charte vient enfin d'être publiée en entier.

Or voici ce qu'on y trouve : « D'après ce qu'affirment les » anciens, l'église de Morinie, plus souvent appelée de nos » jours Térouanne, dotée d'une grande force, était une antique » cité située *près de la mer, à l'extrémité du monde,* et trop éloi- » gnée pour être visitée par le roi. C'est pourquoi. . elle ne » put résister aux brigands tant de mer que de terre. »

Les conséquences que l'on a tirées de ces expressions ne supportent pas l'examen. Louis VII n'a fait que reproduire l'allégation des anciens, entre autres de Virgile : *Extremique hominum Morini.* Dans quelques manuscrits de la *Notitia civitatum*

Galliæ, la cité des Morins reçoit la qualification *maritime* ou *Pontique* (Pontium) d'où est venu le nom de *Pontieu,* donné plus tard au territoire s'étendant le long de la mer au sud de Boulogne. C'est dans ce sens seulement que la charte de 1156 peut s'interpréter : Térouanne touchait à la mer par son territoire, et elle n'était voisine de la mer que par rapport à Paris.

Pour expliquer le voisinage de Térouanne de la mer, on a allégué l'existence d'un golfe de Saint-Omer qui aurait existé jusqu'au commencement du moyen-âge. Le monastère de Saint-Bertin, fondé au milieu du VIIe siècle, s'appelait jadis *Sithiu.* Trouvant une ressemblance entre *Sithiu* et *Portus Iccius,* Ortélius et l'un des Chifflet ont placé le *Portus Iccius* à Saint-Omer.

Ce système a été démoli dès le XVIIe siècle par Guillaume Somner.

Le golfe de Saint-Omer n'a pu se prolonger jusqu'à l'époque romaine. En aucun cas, il n'a pu s'approcher de Térouanne, puisque le bassin de l'Aa, ou est Saint-Omer, est séparé du bassin de l'Escaut où est Thérouanne par des hauteurs qui atteignent 182 mètres. Si la mer a reculé de ce côté, dans les temps historiques, c'est au plus à partir de Watten où le sol s'affaisse fortement. Mais rien n'est moins probable que le golfe de Saint-Omer. En effet à partir du cap Gris-Nez, la côte se continue dans la direction du N.-E. en formant une ligne droite protégée par des dunes qui s'interrompent parfois pour ouvrir un passage aux eaux du continent. Presque partout, ces dernières ne se déversent dans la mer qu'au moyen de travaux hydrauliques qui, en même temps, servent de barrière à l'océan.

A quelle date a-t-on établi ces digues ? Il n'est pas facile de le dire. Il ne pouvait plus être question d'un golfe de St-Omer au VIIe siècle, puisqu'alors cette ville, nommée Sithiu, était située près d'une rivière dite l'Agnio ou l'Aa. Elle existait du temps des Romains, peut-être même bien des siècles auparavant, puisqu'on y a trouvé une hache en silex, une monnaie en bronze de Tétricus, des objets gaulois et gallo-romains. *(Mém. des Antiquaires de la Morinie,* t. VIII, p. 415).

Saint Bertin et ses deux compagnons Mommelin et Ebertram vinrent de Saint-Mommelin à l'endroit où s'éleva l'abbaye de

Saint-Bertin, par un étang voisin de l'Aa ; rien dans cette légende ne se concilie avec l'existence d'un golfe.

Ebrard, religieux du commencement du XIIe siécle, nous apprend que Watten était remarquable par des restes de constructions, retrouvées depuis en effet ; que dans ces lieux solitaires, il y avait eu antérieurement une grande vie, une grande animation ; que deux chaussées romaines partaient de là, l'une jusqu'à la côte vers l'est, l'autre à l'ouest de l'Aa, au phare de Boulogne.

Mais, même en l'absence de ces textes, on pourrait aboutir à une conclusion formelle. Le golfe de Saint-Omer qui existait encore, dit-on, au Xe ou au XIe siècle, ne se trouvait, pendant la période historique, ni à l'est ni à l'ouest de l'Aa. En effet, des deux côtés, il y avait des chemins absolument rectilignes et par conséquent très anciens. De plus on a découvert des antiquités à Calais, à Teteghem, à Cappellebrouck, à Bollezelle, à Bourbourg-Campagne, à Watten, à Saint-Omer.

D'autre part, on a trouvé, dit-on, (Dr Deschamps, *Mémoires des Antiquaires de la Morinie*, t. Ier, p. 254), à proximité de cette ville, la proue d'un navire romain, des crocs et une ancre romaine qui a servi de battant à la cloche de l'église de Wizernes.

De tous ces faits une conclusion s'impose. Le golfe de Saint-Omer n'a jamais existé, du moins pendant la période historique. Pour les temps antérieurs, l'observation d'Ortélius reste juste, d'autant plus que l'on a trouvé dans les campagnes voisines de nombreux débris paléontologiques et surtout des ossements de cétacés enterrés dans la tourbe.

Un fait qui semble acquis, c'est l'existence d'ouvrages hydrauliques dès l'époque romaine ; sans cela on ne rencontrerait pas tant de villages.

Mais, dit-on, du IVe au VIIe siècle, les digues furent négligées et le pays fut envahi par les eaux de la mer. Peut-on admettre cette opinion ? Cette inondation n'avait pas eu lieu en 420, puisque à cette époque Mardick était encore occupé par des troupes romaines. Il n'y restait plus de trace vers 650 puisque l'abbaye de Saint-Bertin reçut pour sa dotation des terres, des prés et des bois aux alentours de Saint-Omer.

Les eaux de la mer pour envahir la plaine voisine et pour se retirer n'auraient demandé qu'un peu plus de deux siècles ! Autre chose ; si cette inondation avait eu lieu, l'action des tempêtes n'aurait pas laissé de traces des chaussées romaines. Or nous venons de dire qu'elles subsistent encore. Quoi qu'il en soit de cette opinion, le *Sinus Ilius* est un mythe, et s'il a existé dans les temps préhistoriques, assurément il n'existait plus à l'époque romaine.

Après cette lecture, M. l'abbé Haignéré, membre correspondant, présent à la séance, prend la parole pour réfuter les conclusions de M. Wauters en ce qui concerne l'identification du Portus Iccius avec Wissant. Il insiste sur la plus grande vraisemblance qu'il y a de reconnaître Boulogne pour l'emplacement de ce port d'embarquement de César, lors de ses expéditions dans la Grande-Bretagne. Il appuie cette identification sur l'opinion émise par M. Ernest Desjardins, membre de l'Institut, dans son livre de la Gaule Romaine.

— M. l'abbé Haignéré lit ensuite la seconde partie de l'Introduction au 1er volume du grand Cartulaire de St-Bertin, en cours d'impression, et presque complètement achevé. Cette lecture est écoutée avec beaucoup d'attention et d'intérêt, et M. le Président en remerciant l'auteur, le félicite d'avoir aussi bien exposé tout l'intérêt de la publication entreprise par la Société des Antiquaires de la Morinie, à laquelle il a donné tous ses soins.

— La séance est ensuite levée à six heures moins un quart.

Séance du 28 décembre 1885.

Présidence de M. J. BUTOR.

La séance est ouverte à trois heures. M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant présentée, le procès-verbal est approuvé.

Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion, soit comme hommages, soit comme échanges, sont les suivants :

Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques, année 1885, n° 2.

Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, nos 7-9, juillet-septembre 1885.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, novembre-décembre 1885, t. XXI, nos 11 et 12.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 16e année, décembre 1885.

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1885, n° 2.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), 26e année, juillet à septembre, nos 7 à 9.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle, partie technique, 2e série, t. XI, XLVe de la collection, 12e livraison, décembre; — *partie littéraire,* 2e série, t. XXII, LIVe de la collection, 6e livraison, décembre.

Revue d'Alsace, 14e année, 1885, nouvelle série, t. XIV, octobre à décembre.

Revue de l'art chrétien, 28e année, 4e série, t. III (XXXVe de la collection), 4e livraison, octobre 1885.

La Flandre, Revue des monuments d'histoire et d'antiquités, 4e série, t. I (XVIe de la collection), 12e livraison.

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, 3e série, t VIII, années 1883-1884.

Mémoires de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, 3e série, t. II, 1885.

Journal des savants, novembre 1885.

Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses ; années 1880 à 1884.

Les médailles religieuses et les méreaux de Séclin, par M. L. Dancoisne, membre de plusieurs Académies françaises et étrangères.

Objets mérovingiens découverts à Artres, décrits par M. L. Dancoisne, membre de plusieurs Sociétés savantes françaises et étrangères.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, t. XLIe, 1[ee] de la 9e série, 1re partie.

Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790 *rédigé par M. Jules Finot, archiviste. — Nord, Archives civiles, série B ; Chambre des comptes de Lille, n*[os] 2339 à 2787, t. V.

Le Secrétaire général a la parole pour le dépouillement de la correspondance.

1° — Programme pour le nouveau concours qui sera clôturé le 1er juin 1887 (Société libre d'émulation de Liège.)

2° — M. le directeur des Beaux-Arts envoie un duplicata de la circulaire du 30 juillet 1885 relative à la dixième session des sociétés des beaux arts à la Sorbonne.

3° — M. l'instituteur d'Audreselles, près Marquise, demande la concession de quelques-uns des volumes des Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie pour sa bibliothèque scolaire. — L'assemblée décide qu'il sera envoyé un exemplaire de ceux des volumes dont il existe encore un très grand nombre.

4° — M. de Linas remercie la Société d'avoir bien voulu lui conférer le titre de membre honoraire, et l'assure des sentiments sympathiques qu'il a eus et qu'il conservera toujours pour elle.

— L'ordre du jour appelle l'élection des membres du bureau à renouveler pour l'année 1886, c'est-à-dire le Président et le vice-Président. Un scrutin est ouvert et le dépouillement donne le résultat suivant :

Président : M. J. Butor.

Vice-Président : M. J. Lepreux.

M. Butor exprime à l'assemblée sa gratitude et sa reconnaissance de ce vote qui le continue dans ses fonctions, et l'assure qu'il ne cessera de faire, comme par le passé, ses efforts pour ne pas démériter la confiance qu'elle veut bien lui témoigner.

— Il est ensuite procédé à la nomination des cinq membres de la commission du Bulletin. Le scrutin ouvert fait connaître que

MM. l'abbé Bled,
Ch. Legrand,
Delplanque,
Violette de Noircarmes,
d'Argœuves,

auxquels s'adjoignent, conformément au règlement, M. le Président et M. le Secrétaire général, composeront cette commission.

— La parole est donnée à M. Ch. Legrand, qui lit à l'assemblée une notice descriptive de la statue en argent appartenant à la confrérie de N.-D. des Miracles. Cette statue, évidemment l'œuvre d'un orfèvre du pays, porte les poinçons de Saint-Omer, savoir la double croix et le monogramme S O M. On ne peut dire qu'elle soit d'un travail très relevé, mais telle qu'elle est, elle est agréable d'aspect : les règles iconographiques ont d'ailleurs été respectées ; ainsi la Vierge a les pieds chaussés, tandis que l'enfant Jésus a les pieds nus. La notice de M. Ch. Legrand est écoutée avec intérêt par l'assemblée qui décide son renvoi à la commission du Bulletin.

— M. L Deschamps de Pas communique à ses collègues une courte notice sur le bréviaire de Saint-Omer, et l'adoption par le chapitre de la cathédrale en 1747 du bréviaire parisien. Les renseignements qui y sont contenus sont extraits des registres capitulaires. Ils font voir que le chapitre, après avoir longtemps hésité, et ne pouvant pas s'engager dans une dépense assez considérable pour faire réimprimer l'ancien bréviaire de Saint-Omér, se décida à adopter le bréviaire parisien, ce qui fut autorisé par l'évêque, Mgr Joseph-Alphonse de Valbelle, dont c'était peut-être le secret désir. Cette lecture est écoutée avec attention par l'assemblée qui ordonne aussi le renvoi de la notice à la commission du Bulletin.

— Sur la proposition d'un membre, l'assemblée décide

qu'il y a lieu d'assurer la bibliothèque de la Société. M. le Trésorier est chargé de l'exécution de cette décision.

— M de Bailliencourt fait passer sous les yeux de ses collègues, un très joli échantillon de la fabrique de faiences de Saint-Omer. C'est une très petite potiche de dix à douze centimètres de haut, en émail bleu avec fleurs blanches.

— La séance est levée à cinq heures.

Séance du 25 janvier 1886.

Présidence de M. J. BUTOR.

La séance s'ouvre à trois heures par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant présentée, le procès-verbal est adopté.

Les ouvrages reçus depuis la réunion de décembre sont les suivants :

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 17e année, janvier 1886.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, n° 36, août à octobre 1885.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France. — *Séances du 25 novembre* 1884 *au 17 mars* 1885 *inclus.* — *Séances du 24 mars au 21 juillet* 1885 *inclus.*

Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, t. XIII, 3e livraison.

Journal des savants, décembre 1885.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle, partie technique, 7e série, t. XII, XLVIIIe de la collection, 1re livraison, janvier; — *partie littéraire,* 2e série, t. XXIII, XLVIe de la collection, 1re livraison, janvier.

Revue historique, 11e année, t. XXX, janvier-février 1886.

Société archéologique de Bordeaux, t. IX, 1er fascicule, mars 1882.

Séance publique de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.

Rapports à M. Edmond Turquet, sous-secrétaire d'Etat, sur les musées et les écoles d'art industriel et sur la situation des industries artistiques en Allemagne, Autriche-Hongrie, Italie et Russie, par M. Marius Vachon.

Levensberichten der Algestorvene Medeleden van de Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde, Bijlage tot de handelingen van 1885.

Handelinghen en Mededeelingen, van de Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde Te Leiden, over het yaar 1885.

Il est procédé au dépouillement de la correspondance.

1° — Annonce de l'envoi de publications de la Société de littérature néerlandaise de Leyde par la voie des échanges internationaux.

2° — La Société de littérature néerlandaise de Leyde accuse réception des livraisons 129, 130 et 131 du Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie.

3° — M. le Ministre de l'instruction publique accuse réception des exemplaires de la 136e livraison du Bulletin destinés aux sociétés correspondantes.

4° — Circulaire ministérielle envoyant une note publiée par la Section des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques. Cette note très clairement rédigée, relative aux « assemblées générales des communautés d'habitants en France sous l'ancien régime », pose la question en ces termes :

Etudier dans une région déterminée l'institution des assemblées générales de communautés d'habitants, en recherchant les dates les plus anciennes et les plus récentes, — la périodicité, la composition des assemblées, le mode et l'objet de leurs délibérations, la manière dont ces delibérations ont été recueillies et conservées.

Il est donné lecture de cette note. La question proposée est pleine d'intérêt, mais suivant le sentiment de plusieurs membres de la réunion qui prennent successivement la parole à ce sujet, elle ne parait pas, *à priori,* concerner nos contrées qui, soumises au droit germa-

nique, ont vu naître des communes désignées dans l'origine par le nom de *communitas,* communauté, mais qui, d'après le programme, doivent rester en dehors des recherches demandées. Des exemplaires de cette note sont remis à plusieurs des membres présents.

5° — M. le Ministre de l'instruction publique fait connaître que, par suite de la création de la *Section de géographie historique et descriptive,* le programme des questions proposées pour le prochain congrès des délégués des Sociétés savantes qui doit se tenir à la Sorbonne se trouve modifié, et que celui relatif à la nouvelle Section est le suivant :

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE.

1. Anciennes démarcations des diocèses et des cités de la Gaule servant encore aujourd'hui de limites aux départements.

2. Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique [1].

3. Grouper les renseignements que les noms de lieux-dits peuvent fournir à l'archéologie et à la géographie antique.

4. Exposer les découvertes archéologiques qui ont servi à déterminer le site de villes de l'antiquité ou du moyen âge, soit en Europe, soit en Asie, soit dans le nord de l'Afrique.

5. Signaler les documents géographiques curieux (textes et cartes manuscrits) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives des départements et des communes.

6. Etudier les mouvements généraux des sables en Afrique et en Asie. Déterminer les régions où les sables reculent et celles où ils progressent.

7. Etudier les résultats géographiques obtenus à la suite des grandes explorations accomplies récemment au Congo, dans l'Indo-Chine et au Tonkin.

8. Etudier les communications fluviales ou par canaux entre la Manche et la Méditerranée.

[1] *Cette question* restera également au programme de la section d'archéologie.

6° — La commission instituée à Amiens pour la célébration du cinquantième anniversaire de la fondation de la Société des Antiquaires de la Picardie, envoie le programme des questions à traiter dans le congrès qui se réunira à Amiens, à cette occasion le 8 juin, pour quatre jours, et demande que notre compagnie désigne deux délégués pour assister à ce congrès. — L'assemblée consultée renvoie la nomination des délégués à la prochaine réunion. Il est d'ailleurs donné lecture du programme des questions, qui toutes se renferment dans les limites de la Picardie.

— M. le Président lit une lettre qui lui a été adressée par M. Lepreux, par laquelle notre honorable collègue donne à la fois sa démission de vice-Président de la Société et de membre titulaire. — L'assemblée espérant que M. Lepreux voudra bien revenir sur sa décision, est d'avis de ne point accepter sa démission de membre titulaire, il serait remplacé seulement comme vice-Président. L'élection d'un nouveau titulaire de cette charge sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

— L'ordre du jour appelle la reddition des comptes du trésorier pour l'année 1885. Le résumé de ces comptes est ainsi qu'il suit :

Recettes y compris l'encaisse au 1er janvier 1885	5214,00
Dépenses	2272,20
Reste en caisse au 1er janvier 1886	2941,80

M. le Président désigne pour faire partie de la commission d'examen des comptes MM. Ch. Legrand, d'Argœuves, Bouclet de Préville. Il leur demande de vouloir bien faire leur rapport à la prochaine réunion.

— Le Secrétaire général dépose sur le bureau un travail manuscrit envoyé par M. l'abbé Fromentin, curé de Fressin, membre correspondant, et ayant pour titre : *Histoire des Clarisses du Vieil-Hesdin*. Sur sa demande, l'examen en est renvoyé à l'un des membres de la Société.

Il fait d'ailleurs observer que si la Société juge ce travail digne d'être imprimé dans ses Mémoires,notre honorable collègue devra attendre le XXIe volume, la Société ayant dans ses cartons des travaux déjà anciens et plus que suffisants pour remplir le XXe volume, dont l'impression est commencée. Il en sera fait part à M. l'abbé Fromentin.

— M. d'Argœuves donne lecture à l'assemblée d'extraits faits dans un livre de raison du XVIe siècle qu'il a découvert dans les environs de Saint-Folquin. Les livres de raison sont rares dans nos contrées et la découverte de notre collègue est une bonne fortune pour la science et pour nous en particulier. Les extraits qu'il met sous les yeux de la Société sont très intéressants, et M. le Président en le remerciant croit devoir l'engager à continuer la besogne ardue qu'il a entreprise, et qui est, on doit le reconnaître, très difficile, à cause de l'écriture négligée employée par le rédacteur du manuscrit.

— M. Revillion signale à l'attention de la Société une large pierre gravée, enchassée dans le mur sous le porche de la ferme du château de Cormettes. Cette pierre mesure environ 1m20 de hauteur et représente un écusson dans lequel on remarque un soleil. Le temps a manqué à notre honorable collègue pour l'examiner en détail. Il la recommande à l'attention des chercheurs. Il y a peut-être là quelques données intéressantes pour l'histoire du pays ou des familles.

— M. l'abbé Bled rend compte d'une visite qu'il a faite récemment à l'église d'Acquin, ancien prieuré de Saint-Bertin. L'église, d'une construction assez massive, qui n'est pourtant pas sans mérite, paraît être du XIVe ou XVe siècle, mais on remarque des parties plus anciennes. Tout auprès se voient les restes d'un ancien château-fort dont une partie est utilisée en ferme : l'église elle-même a dû être autrefois fortifiée. Bâtie à mi-pente d'un coteau, la troisième nef, la plus récente, est la plus enterrée : l'église ayant été successivement élargie du côté de la

montée. Il y règne une grande humidité. Les voûtes sont d'un travail remarquable, en toutes petites pierres égales, d'un très bel appareil : les nervures en sont fortement saillantes et d'une heureuse perspective. Il faut surtout signaler, dans la nef de gauche qui est la partie la plus ancienne de l'église, deux clefs de voûtes artistement fouillées L'une représente les armes de l'abbaye de Saint-Bertin, l'autre une *Annonciation* finement sculptée. La tour est très massive et a pu servir de forteresse. Elle offre cette particularité qu'on y voit deux larges manteaux de cheminée assez vaste pour chauffer une salle de gardes. Elles sont superposées. Deux grosses poutres sont restées, une à chaque étage, et l'on voit très distinctement dans les murs les entailles des anciennes poutrelles qui portaient le plancher. Il est certain que cette tour fut autrefois habitée. La tradition du pays est que les vicaires de la paroisse y avaient très anciennement leur demeure. Il est plus vraisemblable que la tour servit autrefois de guet et qu'on y logeait les hommes d'armes. La cloche, qui est très belle et très forte, nous a particulièrement paru intéressante. C'est un don du premier évêque de Saint-Omer, Gérard d'Haméricourt, qui était en même temps abbé de Saint-Bertin. Le généreux donateur la fit appeler de son nom, *Guerardine*, comme elle le porte inscrit sur son flanc. On remarque aussi deux écussons, l'un est aux armes de l'abbaye de Saint-Bertin, l'autre aux armes de la famille d'Haméricourt est surmonté de la crosse épiscopale. Sur la cloche se lit l'inscription : *Gerardus, Dei gratia, primus episcopus audomarensis et divi Bertini abbas, anno Domini M CCCCC LXIII.*

— La séance est ensuite levée à cinq heures.

Le Secrétaire général,
L. DESCHAMPS DE PAS.

COMPTES DU XIVe SIÈCLE

CONCERNANT 9 TERRES SITUÉES EN ARTOIS

(Communication de M. Ernest Coyecque, El. de l'Ec. des Chartes, membre correspondant.)

Les Archives nationales conservent sous la cotte KK. 394 un registre, de format in-folio (43e s. 30), composé par M. Monteil, son ancien propriétaire, avec des rouleaux en parchemin, sur lesquels sont écrits les comptes de recettes et dépenses de 10 terres, dont 9 sont situées en Artois ; le compte de 1319, de Philippe de Neuville, bailli de Charni, concernant cette localité ainsi que Château-Renart et Villers-Rajis, terres nullement artésiennes, a été par erreur relié avec les 9 autres et le titre que M. Monteil a fait mettre sur le plat du registre : Comptes des revenus de *10* terres situées dans l'Artois, se trouve par là inexact [1].

Le registre se compose de 57 feuillets en parchemin, séparés les uns des autres (comme c'était l'habitude de M. Monteil), par une feuille de papier où l'on a quelquefois transcrit quelques lignes du texte.

Ces comptes, rangés par ordre chronologique dans l'ori-

[1] Pour cette raison péremptoire, le compte de Philippe de Neuville n'est pas ici publié.

ginal, vont de 1297 à 1346 ; nous les publions dans l'ordre topographique, préférable ici au premier ; en voici la liste :

1° *Toussaint 1297.* — Contes de Jehan de Drehancort, bailliu de l'Anghelee (f° 1-7), — le rouleau avait 7 pieds 1/2 de longueur.

2° *Chandeleur 1308.* — Contes de Willelme de S. Nicholai, baillieu de Tornehem (f° 9-11, 8, 12-15) (10 pieds).

3° *Chandeleur 1323.* — Comptes Engherram le Caucheteur, bailliu de Tournehem (f° 37-41) (6 pieds).

4° *1er août 1346—? 1347.* — Comptes Jehan de Lisques, chastellain de le Montoyre, fais aus gens de monseigneur le duc de Bourgongne depuis le jour S. Pierre entrant aoust l'an xlvi jusques au trespas de ma dame la duchesse, dont Diex ait l'ame (f° 54-57) (5 pieds).

5° *S. Remy 1309.* — Conte Martyn de Noielestes, pour le terre d'Ivregni (f° 16-20) (7 pieds).

6° *Ascension-Toussaint 1314.* — Contes Jehan d'Estart des receptes de Fanpous, etc. (f° 26-30) (5 pieds 1/2).

7° *Toussaint 1325-1326.* — Comptes Mahiu le Hubert qui warde le maison de Sayli, du jour de le Toussains l'an mil iii c et xxv par tout le jour de le Toussains l'an xx et vi (f° 42-48) (8 pieds).

8° *Toussaint 1327 - 1328.* — Comptes Forestier le Clerc de le terre d'Ablaing que on dit de Hondescote (f° 49-53) (6 pieds).

9° *Noel 1316—Toussaint 1317.* — Comptes de Waignonliu que Symons de Dainville trouva quant Colars li Fossiers s'en fuy, en l'an mil cccxvi au terme de Noel dusques a le Toussains l'an mil ccc et xvii (f° 31-36) (8 pieds).

I

(f° 1) *Chest li contes Jehan de Drehancort* [1], *bailliu de l'Anghelee* [2], *fais en l'an de grasce M.CC.IIII*^{xx} *et XVII, el terme de le Tous Sains* [3].

RECHOITE DES MENUES RENTES.

Do terme de le S. Jehan. . . . . III [s] VI [d]

Des rentes de cele meisme vile en deniers, dou terme de le S. Remi. . . . . XLVI [s] IIII [d] ob.

De cel meisme terme V capons, vendu le capon VIII d.,. . . . . III [s] IIII [d]

Des rentes des pres deriere Esterpignies [4], dou terme de le Tous Sains . . . . . I [s] de rente.

Des cressonieres de Remi [5]. . . . . XL [s]

Des viviers de Remi dones a cense a Jakemon Trescaut et a dame Adain qui fu feme Wagon le peskeur, VI ans, LXVI l. l'an : por le tierch paiement des dis viviers de le ciunquisme anee . . XXII [l]

Por le wisnage de Sailli [6] done a cense III ans, VI^{xx} l., por le paiement de le seconde anee . XL [l] por le tout.

De Huon le Renaume, por le pre qui fu Mehaut de Noevile, qui ne fu onques mais contes, mencaud et demi d'avaine, vendu le mencaus VIII s., XII [s]

De Gillelme de Belone, por une mencaudee de terre qui siet decha le boue d'Esterpignies, qui

[1] Drocourt : P. d. C Arras. Vimy.

[2] Peut-être Angres : P. d. C. Béthune. Lens ?

[3] Au dos du feuillet on lit : Ce est li contes Jehan de Drahocourt, baillieu de l'Anglee, fait en l'an IIII^{xx} et XVII, [el terme de le] Tous Sains.

[4] Eterpigny : P. d. C. Arras. Vitry.

[5] Remy : P. d. C. Arras. Vitry.

[6] Sailly-en-Ostrevent : P. d. C. Arras. Vitry.

riens ne doit quant ele est a gaskiere, qui onques mais ne furent mis en conte, II mencaus d'avaine de rente, vendu le mencaus VIII s., . . XVI s

Des hoirs Oedain Bougiere, por IX mencaus et demi de terre qui sont ou tieroir de S. Legier [7], mis novielement a rente, por cascunne mencaudee IIII d. de rente par an, ... XXXVIII s

Item por les arrierages de VI anees que on n'a nient conte. . . . . XIX s

Somme de ces rentes . . . . . LXXI l XIII s IIII d ob.

RECHOITE DE BLE

Dou ble des rentes de Remi, dou terme de le S. Remi, X mencaus de ble de rente.

Des molins de Remi, demores en le main mon signor, XLII mencaus qu'il ont gaigniet de l'Ascension dusques à la Toussains.

De le tierche partie dou ble des rentes des terres de Remi IIII XX mencaus I mencaud et le tierch d'un boist.

De XIII mencaudees et une coupe de terre que Mikieus Porte-Esteule, bourgois de Douay [8], avoit a Raiccourt [9], bani d'Artois por ce qu'il se tient vers le anemis, IIII XX mencaus et V mencaus de ble.

Item de II rasieres de terre que Jehans li wantiers, de Douai, bani por ce fait, avoit a Raiccourt, XIIII rasieres de ble qui valent a le mesure de Remi XII mencaus et demi.

Somme de ce ble : II C XXX mencaus et demi et le tierch d'un boist.

DESPENS DE CHE BLE

Por le rente que on doit au presbitaire de Remi a le S. Remi, III mencaus et I boist., a prendre sor le muelin de Remi.

Item por le rente que on doit a me dame de Bepaumieles por le praiel dou castiel de Remi, I mencaud.

Somme por che despens de ble : IIII mencàus et I boist. ;

[7] Saint-Léger : P. d. C. Arras. Croisilles.

[8] Douai : Nord. Ch. l. arr.

[9] Récourt : P. d. C. Arras. Vitry.

Et demeure de che ble II[c] XXVI mencaus et I boistel et le tierch d'un boist.

Vendu VI[xx] VIII mencaus III boist. et le tierch d'un boist., le mencaud VII s., ... XLV[l] XXI[d]

Item IIII[xx] V mencaus, vendu le mencaud VI s. VIII d., ... XXVIII[l] VI[s] VIII[d]

Item vendu XII mencaus et demi, le mencaud VI s. VIII d., ... IIII[l] III[s] IIII[d]

Somme de ce ble vendu, en deniers, LXXVII[l] XI[s] IX[d]

RECHOITE D'AVAINE

De l'avaine des rentes des terres de Remi XLIX mencaus et demi d'avaine por toute l'anee.

Item des terres le dit Mikiel Porte-Esteule, de Douay, XXXVIII rasieres d'avaine qui valent a la mesure de Remy XIX mencaus.

Somme de ceste avaine LXVIII mencaus et demi.

Vendu XIX mencaus, VIII s. le mencaud, ... VII[l] XVI[s]

Et demeure (f° 2) de ceste avene, a Remi, en garnison, XLIX mencaus et demi.

RECHOITE DES AVENNES DES PORFIS DES TERRES AS ANEMIS

A Thumas de Boulenois X mencaus d'avaine, qui estoit banis de le terre mon signor por chou qu'il estoit demourans en le terre as anemis, vendu le mencaud VII s., ... LXX[s]

Item a celui Thumas II mencaus d'avaine, vendut le mencaud VIII s., ... XVI[s]

Item a celui Thumas XXX mencaus d'avaine, vendut le mencaud V s., ... VII[l] X[s]

Item a celui Thumas . . . . . XXX[s]

c'om trova sor I vallet, des deniers celui Thumas.

Item IIII poulles ke li valles qui portoit l'argient avoit, de . . . . . II[s]

A Jehan Hary LX s. por une espee qu'il saka [10] LX[s]

A le vile de Cambray [11] . . . . . IIII[l]

[10] Article barré dans l'original.

[11] Id.

de parisis de serviche por aus constraindre a paiier Jehan de Rely xx l.

A Huon Reviel . . . . . xxx s

qu'il devoit a le demisiele au cierf, banie mon signor.

A Hakin . . . . . x s

qu'il devoit a le demisiele au cierf, banie mon signor.

A Jehan dou four xii rasieres de blet qui valurent xi mencaus artisiens, qu'il devoit a Mikiel le merchier, bani mon signor, vendut le mencaud vii s., ... lxxvii s

Item a Jehan dou four vi coupes de blet qu'il devoit a Jehan de Bouloigne [12], bani mon signor, vendut . . . . . xii s vii d ob.

A Lourdiel . . . . . xxvi s

por iiii rasieres de bled qu'il devoit a Marien, fille qui fu Simon le cangeur, banie mon signor.

A Agnies Pikete. . . . . xiii s

por ii rasieres de blet que ele devoit a celi Marien devant dite.

A Jehan le Caisne. . . . . xiii s

por ii rasieres de blet qu'il devoit a celi Marien dessus dite.

Mikius Porte-Esteule, anemis au roy et banis mon signor de le conte d'Artois par jugement, avoit en le vile de Rayecourt xiii mencaus et une coupe de terre, en lequele terre nous avons rechut por mon signor d'Artois iiii xx et xiii rasieres de blet et boist. et demi : se valurent a Arras au mencaud artisien iiii xx et v mencaus, vendut le mencaud vi s. et viii d., [13] . . . . . xxviii l vi s viii d

Item en cele terre meesme xxxviii rasieres

[12] Boulogne : P. d. C. ch. l. arr.

[13] Article barré.

d'avaine, vendut le rasiere IIII s., c'est [14] . . VII[l] XII[s]

Biernars Cateus, anemis au roy et a mon signor d'Artois et banis de le conte par jugement, avoit en le vile de Vilers [15] accate porfis a mon signor de Vilers, des ques porfis nous avons rechut et levet por le droit mon signor d'Artois IIII[xx] mencaus de blet, vendut le mencaud de ble VI s. et VIII d., ... XXVI[l] XIII[s] IIII[d]

Et de ces meesmes Cateus XIIII mencaus et demi d'avaine, vendut le mencaud VIII s., . . CVIII[s]

Jehans li wantiers, anemis au roy et a mon signor d'Artois et banis d'Artois, avoit a Rayecort II rasieres de terre ; se les tenoit Jehans li Aile et en rendoit XIIII rasieres de ble ; se valent XII mencaus et demi artisiens, vendut le mencaud VI s. et VIII d., [16]. . . . . IIII[l] III[s] IIII[d]

A Robert de Douay pris XXVI rasieres de blet dou ble de le maladerie de Douay, anemis au roy et a mon signor d'Artois et banis d'Artois ; se valurent a Arras [17] au mencaud artisien XXIII mencaus et III boist., vendut le mencaud VI s. et VI d.,. . . . . VII[l] XIIII[s] V[d] ob.

(f° 3) Item a celui Robert de ces bles meesme dou ble de le maladerie devant dite, pris XXXIII rasieres et vin(n)rent a Viteri [18], a le mesure de Viteri, a XXX mencaus, vendut le mencaud de Viteri VI s. et VIII d., ... X[l]

Item a le maison Didier XX rasieres de blet dou blet Bernard Catel, bani mon signor, vendut le rasiere VI s. et X d., ... VI[l] XVI[s] VIII[d]

A le fille Amant le Connestable, banie mon

[14] Article barré.

[15] Probablement Villers-lès-Cagnicourt : P. d. C. Arras. Vitry.

[16] Article barré.

[17] Arras : P. d. C. ch. l. dép.

[18] Vitry : P. d. C. Arras. Ch. l. c.

signor, XII rasieres et demi d'avaine, prises a Robert dou four, de Corbehan [19], vendue le rasiere IIII s. et VI d., ... LVI s III d

A Baude de Cassiel [20], bani mon signor, IX rasieres et demie d'avaine prises a Robert le Gaiant, de Corbehan, vendue le rasiere IIII s. et VI d., ... XLII s IX d

Somme de ces avennes . . . . . IIII XX I LXXVIII s I d

ESPLOIS

A signor Willelme dou Mont, qui avoit alet a Douay, atout II karetes de blet et estoit demorans en le terre mon signor de Dampiere, pais faite . . . . . X l

A Jehan Hary. . . . . LX s

por une espee qu'il saka.

A le vile de Cambray . . . . . IIII l

de parisis de serviche por aus constraindre a paiier Jehan de Rely [21] XX l. . . . . .

Des hoirs Oedain Bougiere por relief de IX mencaudees et demie de terre, seans ou tieroir S. Legier. . . . . IIII s IX d

Somme de ces explois . . . . . XVII l IIII s IX d

Somme de toute rechoite. . XII XX XVIII l III s XI d ob.

DESPENS DE GAGES

Por les gages le bailliu de l'Anghelee. . . VI l XIII s IIII d

por le tierch.

Por les gages le garendier qui garde le garende a cheval, II s. et VI d. por jor, ... XV l III s IIII d

por le tierch.

Item por le tierch de X l. que me sires li a done chascun an a sa volente. . . . . LXVI s VIII d

Por les gages le garendier qui garde le ga-

[19] Corbehem : P. d. C. Arras. Vitry.

[20] Cassel : Nord. Hazebrouck. Ch. l. c.

[21] Rely : P. d. C. Béthune. Norrent Fontes.

rende mon signor a piet . . . . . lxi s
por le thierc.
Por les gages Martin qui garde le garende et fait les conninieres . . . . . iiii l
por le thierc.
Por les gages le garendier qui garde le garende avoec Huon. . . . . lxi s
por le thierc.
Por celui qui garde les yauwes et le mairie de Remi . . . . . x s
por le tierch.
Por les gages Pieron Cornille le carpentier iiii l
por le tierch [22].

Somme por gages . . . . . xxxv l xv s iiii d
Somme de gages [23] . . . . . xxxix l xvii s

DESPENS DE BAILLIE

(f° 4) Por une feme mener a Arras qui avoit une orelle caupee et avoit emble dras a Remi v s
Por frais quant on mena tiesmoins a Arras a prover comment ele fut prise et por le jornee des tiesmoins. . . . . x s
Por frais a mener 1 home a Arras qui avoit este pris en le compaignie d'une feme qui avoit cope une bourse en le voie de Serving [24] et n'avoit li homs que une orelle. . . . . v s
Por une feme mener a Arras qui avoit este prise a Sailli por soupechon de Douay que ele ne fust espie . . . . . v s
Por frais de xii caretes, des kevaus et des caretons quant on envoia a Graincort [25] por avoir xxiiii muis de ble que avaine qui estoit

[22] Article barré.
[23] Id.
[24] Servin : P. d. C. Béthune. Houdain.
[25] Graincourt-lès-Havrincourt : P. d. C. Arras. Marquion.

arestee dou commant as maistres por le warnison mon signor et ne le laissa amener Pieres de Buisnies ne Renaus qui estoit en sen liu a Graincort . . . . . xii s

Por le despens des homes quant il alerent semonre les homes et les viles des kemugnes de le baillie de l'Anghelee a estre a S. Omer [26] au dousime jor de le S. Jehan . . . . . xvi s

Por lettres envoiier as viles dou respit de cele semonse. . . . . ii s

Por le despens des homes le conte qui furent a ajorner de tiers quant Simones de Vy [27], Gilles li carpentiers et Jehennes Bateriaus furent ajorne por Wateron le fevre, de Peule [28], qu'il avoient mordri, ... v s

Item por le despens des homes le conte quant il furent a Arras por faire le recort de l'ajornement . . . . . v s

Por abattre le pont de Sailli por les anemis. x s

Por le voiture de IX^xx mencaus de ble XIII mencaus et boist. et demi mener a Arras, VI d. por cascun mencaud, c'est [29]. . . . . IIII l XVI s VIII d

Por les sergans qui ce ble coillierent qui estoient deu as anemis, por leur frais [30]. . . . xxx s

Por XXIII mencaus et III boist. de blet menet a Arras, por vendre, pris a le maison Robert de Douay, des malades de Douay, banis mon sineur, VII d. por le mencaud, c'est [31] . . . . XIII s X d

Por le mesurage [32] . . . . . VII d

[26] St-Omer : P. d. C. Ch. l. arr.
[27] Vis-en-Artois : P. d. C. Arras. Vitry.
[28] Pelves : P. d. C. Arras. Vitry.
[29] Article barré.
[30] id.
[31] id.
[32] id.

Item por le couletier . . . . . XII d
qui le blet vendi [33].

Por le frait dou sergant [34] qui conduist ce ble a Arras . . . . . XVIII d

Por III mencaus de blet et une coupe c'un doit au priestre, VII s. por le mencaud, c'est. . XXII s IX d
et che ble doit on au priestrage [35]. . . . . .

Por 1 mencaud de ble que on doit a me dame de Bepaumieles de rente por praiaus qui sont acquis por mon signor [36] . . . . . VII s

Por le despens Willelme de Marchiaus et por le despens des homes mon signor qui furent avoec lui a ajorner Jehan de Moeures et les enfants Jakemon de Hainecort por Colart dou Frainoit qu'il avoient mordri en le terre mon signor de Couchi. . . . . IIII s VI d

Pour XXXIII rasieres de ble prises a Robert de Douay, menees a Viteri pour vendre, et virent a XX mencaus a le mesure de Viteri et fu des malades de Douay, banis mon singor [37]

Ite mpour XX rasieres de ble prises a la maison Didier qui avoit este Bernard Catel, bani mon singor [38] . . . . . .

Pour XII rasieres et demie d'avene prisses a le maison Robert du four, de Corbehen, qui avoit este le fille Amant le Connestavle, bani mon singor [39]. . . . . .

Item pour IX rasieres et demie d'avene qui

[33] Article barré.
[34] id.
[35] id.
[36] id.
[37] id.
[38] id.
[39] id.

avoient este Baude de Cassel, bani mon singor [40]. . . . . .

Item pour cel graim devant dit, pour menage et pour autres frais qui sont eskeu et pour le despens et serjans [41]. . . . . xxx s

Somme por despens de baillie . . . lxiii l vi d

(f° 5) *Despens des ouvrages au castel de Remi puis le conte del Assension passee.*

Pour xii cens de plonc achate a Arras mis es aloirs de le noeve cambre du castel. . . . iiii l x s

Pour fondre le dit plonc et metre en oevre es dis alois par maistre Jehans deseure dis [42] (fait en taske). . . . . liiii s

Item por iiii cens et demi de plonc ke on prist a Jehan le ploumier, mis en oevres as aloir de le noeve cambre . . . . . liiii s

Item pour iiii c et demi de late mise as cambres, vi s. et v d. le cent, pris a Canbrai . . xxviii s x d ob.

Item pour ii bakes a porter terre et mortier vi d

Item pour voitures a amener mairien de Cambrai par Tridaime et par Coullet pour le dite cambre et pour les toureles. . . . . v s

Item pour v c de lates a le warde reube, vi s. et vi d. le cent, pris à Cambrai, ... xxii s vi d

Pour kierkier le dite late et le despens au vallet ki la querre. . . . . xii d

Item pour amener a voiture par Tridaine et par Coullet cele late . . . . . vi s

Item pour xx pieches de mairien pris au sens, x s

Item pour estain a le cambre noeve pour faire saudures es aloirs . . . . . xii s

[40] Article barré.

[41] id.

[42] Jehans le ploumier, dont le nom a été rayé à l'article précédent dans l'original.

Item a Jehan de Duri [43], couvreur de tuile, pour couvrir le varde reube, en taske . . . . xxxiiii s vii d

Item pour piere prisse a Pronvile [44] pour faire le buhot de le keminee de le warde reube . . iiii s

Item pour xii milliers de tieule et viii c pris a Tassin le tiuler, de Hendecourt [45], pour couvrir le varde reube, x s. le millier . . . . . vi l viii s

Item pour xxviii festures a cele dite cambre prises a celui Tassin . . . . . vii s

Item pour v c de renex et de vaniaus a cele dite cambre pris a celui Tassin, vi s. le cent. xxx s

Item por xlviii festures prises a celui Tassin pour mettre a le dite cambre. . . . . xii s

Item por v c de late prisse a Cambrai pour later le noeve cambre, xviii d. le cent,. . . . ix s

Item pour le valle qui acata le late . . . . xii d

Item pour iiii pieches de cainne prisses a Cambrai pour metre a celui cambre, le pieche vi d., ... ii s

Item pour mairien pris a Jehan de Hanin pour metre a celui cambre. . . . . xii s

Item pour x courbes prisses a Cambrai pour metre as toureles. . . . . xxxi s

Item pour xiii pieches de bos prisses a Cambrai a metre as toureles, ii s. le pieche . . . xxvi s

Item pour xii pieches de bos prisses a Cambrai pour metre as toureles et a le cambre. . xxxiii s

Item pour le vallet qui l'acata. . . . . xii d

Item pour le bos devant dit amener a ii caretes, a Tridaine et a Coullet. . . . . xii s

Item a Tridaine et a Coullet par xv journees a ii carete, pour carier piere as cambres et a toureles et tiule, le jour ii s et vi d., ... lxxv s

[43] Dury : P. d. C. Arras. Vitry.

[44] Pronville : P. d. C. Arras. Marquion.

[45] Hendecourt-lès-Cagnicourt : P. d. C. Arras. Vitry.

Item a celui Coullet pour carier cauc et savelon pour metre au machounaige de le noeve cambre, x jours, le jour II s., ... XX s

Item a Willaume de Balloes pour piefe amener de Monchi [46], par IX jours, pour metre as crestiaus et as toureles, II s. le jour, ... XVIII s

Item pour XII plankes de gries prisses a Huet le briseur, a Sailli, pour metre as crestiaus de le warde reube . . . . . III s

Item pour amener ces dites plankes par Henri le fournier, de Sailli, ... II s VI d

Item pour cordes a hourder le keminee de le warde reube . . . . . VIII d

Item pour cent et demi de late pour contrepaler les cambres, prises a Cherisi [47], . . . XLV d

Item pour une taule de plonc mise a une nokiere entre les II cambres . . . . . XIII s VI d

Item a Pierot le beghe, couvreur de tuile, a parcouvrir le noeve cambre et e sale, umestiers estoit, par XII jours, pour lui et pour sen vallet, II s. et VI d. le jour, ... XXX s

Item pour les toureles couvrir en taske d'adoise, a Jehan le ploumier. . . . . XLVIII s

(f° 6) Item pour plakeeurs a Jehan, a Declin Eliot, sen fil, a le noeve cambre, par VIII jours et demi, le jour XVI d., ... XI s IIII d

Item a Bridoul le fevre pour I fremal a fenestres de le noeve warde reube . . . . . III s

Item a celui Bridoul le fevre pour II vieraus a cele cambre . . . . . II s VI d

Item a celui Bridoul pour le fier du moulin rencauchier. . . . . IIII s

Item pour les martiaus du moelin racerer . III s

Item a celui Bridoul le fevre pour XX agra-

[46] Monchy-le-Preux : P. d. C. Arras. Vitry.
[47] Chérisy : P. d. C. Arras. Croisilles.

pes a le keminee de le noeve warde reube. . v s

Item a celui Bridoul pour xxiiii graues as crestiaus des warde reubes. . . . . xviii s

Item pour ii cles as toureles . . . . . iii s

Item pour ii courbes peles . . . . . iiii d

pour faire mortier et remuer terre . . . . .

Item a Bridoul le fevre pour iiii veraus as fenestres de le warde reube . . . . . ii s

Item a Bridoul le fevre pour ii estriers as sevieres des viviers . . . . . iiii s

Item a Bridoul le fevre pour une clenke a le warde reube . . . . . xviii d

Item a Bridoul le fevre pour ii vieraus as toureles . . . . . ii s

Item pour martiaus des machons racerer . xviii d

Item a Raoul le macon, de Monchi, pour v quarterons de grans quins de blanke piere pour parfaire les crestiaus de le warde reube. xxv s

Item pour lx quins a celui Raoul de Monchi pour metre a celui cambre. . . . . vi s

Item a celui Raoul de Monchi pour pieres a faire le keminee de le warde reube . . . . . xxxii d

Item a celui Raoul pour v c et demi de quarel pour hauchier les warde reubes. . . . . xiii s vi d

Item a maistre Jehan le machon, de Croisille [48], pour parfaire les toureles et les keminees, en taske . . . . . vi l

Item a maistre Jehan de Croisilles pour faire l'entree de le sale, qui fondoit, x journees et demie, ii s. por le jour, ... xxi s

Item a Wiot le machon, frere celui maistre, pour aidier a faire cel ouvraige, x journees de xx d. pour le jour, ... xvi s viii d

Item pour ganne et pour vermeil a metre en le sale appareillie . . . . . xii s viii d

[48] Croisilles : P. d. C. Arras, ch. l. c.

Item a Jakemart le paingneur pour lambroissier le sale et faire blanke et quareler, en taske,. . . . . xl s

Item a menus ouvriers Huon le reniaume, Jakemin, sen fil, Maihiu, sen fil, Jakemon, Mauquare, Toulet, Jehanet, sen frere, Jehan le Bernart, qui ont ouvre au castel a servir les michons, les couvreurs de tuile, a widier terre du castel et des cambres II c journees et XVI, VI d. le jour, ... CVIII s

Item a Drinot pour carier à l'escluse marle, par II jours, V s. pour le jour,. . . . . X s

Item a maistre Jakemon du wes damain (?) pour II fleskes de fer a metre sour les toureles, du pois de IIIIXX l. et XIX, de VI d. le l., . . XLIX s VII d

Item a maistre Jehan le ploumier pour II baneretes d'arain sans painture. . . . . XII s

Item pour II pumiaus des toureles, pris a maistre Jehan le ploumier, du pois de III c l., le cent XV s., ... XLV s

Item pour XII l. de estain pour faire les saudures des pumiaus pris a maistre Jehan devant dit . . . . . XII s

Item pour paindre les baneretes et les pumiaus devant dis de boines couleurs et de boin or, fait en taske,. . . . . XX s

sauf chou ke li ballius avoit or ki demoura de le grant cambre, k'il donna au paingneur.

Item pour adoise et pour claus a couvrir les toureles . . . . . LXXII s

Item pour VI keue prises a le maison Hanin Kokel et II touniaus et une keue a le maison Pieron Hancart et pour une keue prise a Remi, de quoi on lata les toureles . . . . . XVIII s IX d

Item pour une keue prise a Remi a le main le bailliu, de . . . . . XVIII d

Item a Jehan du Vesnoi II keues et I tounel de V s

Item a Voisin de Vilers II touniaus de . . . — et tout chou fu pour later les toureles . . — v s

Item pour une taulle de plonc a couvrir les flekes de fer deseure les toureles . . . . . — XII s

Item pour IIII l. d'estain pour assauder ce plonc. . . . . — IIII s

(f° 7) Item pour une verriere a le montee de le grant cambre, prise a maistre Ote le verrier . — L s

Item pour rasteliers a estaules de Remi . . — III s

Item pour XI milliers et demi de claus a later le warde reube et les pailleus de le montee, le millier XXXII d.,. . . . . — XXX s VIII d

Somme pour oevres. . . . . — IIII^xx^ XIII s ob.

Somme por gages, por tous despens et por oevres . . . . . — CXIX^l^ XI s X d ob.

Et par tant demeure que li ballus doit — VI^xx^XVIII^l^ XII s I d

Et ne conte nient li baillus dou cariage des bles as anemis qu'il a mene vendre, por ce qu'il n'aporta mie en son conte qui les avoit menes, ne le lieu ou il les avoit pris et le doit raporter au conte de la chandelier.

II

(f° 9) *C'est li contes mon singnor Willelme de Saint-Nicholai*[1], *chevalier, bailleu de Tornehem*[2], *fait au terme de le Candelier, en l'an mil CCC et sept.*

RECHOITE DES MENUS CENS

De Tornehem en deniers deuwes au terme de le Candelier . . . . . X^l^ XI s VIII d

De VI^xx^ XVII capons et demi au dit terme, vendu le capon XII d., ... VI^l^ XVII s VI d

[1] Saint-Nicolas : P. d. C. Arras. Arras N.

[2] Tournehem : P. d. C. Saint-Omer. Ardres.

De lxxi gelines et le quart d'une geline, vendu le geline viii d., ... xlvii s vi d

Du four de Tornehem acensi iii ans a Baudet de Scames xxi l. par an, por le tierch paiement de la tierche anee. . . . . vii l

et tout paie.

Du paiage et du forage de Tornehem acensi iii ans a Tueleu lx s. par an, por le secont paiement de le tierche anee pour le tierch . . . . xx s

De le tere d'en coste le vingne, donee a perpetuel ferme du terme de le Candelier . . . . xlviii s vi d

por le tout.

De le tere qui est apelee le vingne deseure le vivier de Tornehem, donee a perpetuel ferme . xxii s

por tout.

Des quarieres de Tornehem, on en conte nient, car on n'en a riens trait puis la Toussains.

Du molin de Beinghem [3] a vent, acensi iii ans a Stasiot Rousel por xviii l. par an, por le secont paiement de le tierche anee, por le tierch. vi l

Du molin de Wilaines, acensi iii ans a Jehan Wals xxxii l. par an, pour le premier paiement de le tierche anee. . . . . x l xiii s iiii d

por le tierch.

De le disme de Beinghem, acensi iii ans a Stasiot Rousel por xxx l. l'an et i a mesire Baudin de le Cressoniere xvii l. par an : si remaint a ma dame xiii l. : por le premier tierch de le tierche anee . . . . . iiii l vi s viii d

Du molin de Tornehem on conte as rechoites de ble en ce conte por ce qui n'est mie vendus.

Du molin de Ghimi [4] acensi iii ans a Jehan le caucheteur et a Jehan le mannier iiii l. par an, por le tierch paiement de le tierche anee . xxvi s viii d

[3] Bainghen : P. d. C. Boulogne. Desvres.

[4] Guémy : P. d. C. Saint-Omer. Ardres.

De le pescherie de le riviere de Tornehem qui soloit valoir VI l. par an, on en conte nient, par ce que el e mise avoec le cense des viviers.

De XXX mesures de tere qui furent Gautier de Lilinghem, acensi hiritaulement a Willelme Pietier de Beinghem par letres, le mesure VI s. et le tienent orendroit li hoir dudit Willelme, por le tout . . . . . IX[l]
et doit chascune mesure II s. de relief.

De Colet et de Jehan le caucheteur nient : la tere est en le main me dame.

De Willelme Heuchin, por VII quarterons de tere, gisans a le tombe de Hokinghem [5], ajugies a ma dame. . . . . XIIII[s]
por tout l'an.

De Jehan le Broc de Tornehem, por IIII mesures de tere, nient : la tere est en le main me dame.

De Jehan le caucheteur, por IIII mesures de tere, nient : le tere est en le main me dame.

De Jehan le Broc, por IIII mesures de tere, nient.

De Jehan le Prestre de Menteke [6], por XXXII mesures et demie de tere, nient.

De Baudin Pridier, por XV mesures de tere, nient.

De celi Baudin, por VII mesures de tere, nient.

Des hoirs Jehan le Brabenchon, por XIIII mesures de tere, nient.

Des hoirs celi Jehan, por II mesure de tere, nient.

De Robin Lancoul de Biavoir, nient.

De Jehan de Loe, de Menteke, por X mesures et demie de tere, nient.

[5] Hocquinghem : P. d. C. Boulogne. Guines.
[6] Mentque-Nortbécourt : P. d. C. Saint-Omer. Ardres.

De Baudin Pridier, por VI mesures et demie de tere, nient.

De Jehan le Broc, por VII mesures et demie de tere, nient.

De Jehan Cartin, por XII mesures de tere, nient.

De Pieron de le Espese [7], por IIII mesures de tere, nient.

De Jehan le Pape et de Laurens, sen frere, et de Baudin du flos, par XXXIII mesures de terre, nient.

De Pieres Pierot de Tornehem, por X mesures de tere, nient.

De Willelme du Caillewich, por VI mesures de tere, nient.

De Jehan Blancpain et de Jehan Adam, por XIX mesures de tere, nient.

De chiaus meismes, por III mesures de tere, nient.

Des rentes des teres de Renteke, acensies hiritaulement . . . . . III[l] II[s] VII[d] ob.

Du vivier de Sutkerke [8] acensi IX ans au prestre de Sutkerke XL s. par an, por le IX[me] anee XL[s]

(f° 10) Du rosel et de l'erbage du vivier de Bresmes [9], nient, car on en conte en le cense des viviers chi apres.

De l'herbe du prei qui fu le Pottre, vendu . . XII[s]

De Jehan Blanc pain, por VI mesures de tere a Bramvelt, nient.

De celui Jehan, por V mesures et demie et XX verghes de tere, nient.

De Baudin Same, por IX mesures et demie de tere, nient.

[7] Lespesses : P. d. C. Béthune. Norrent-Fontes.

[8] Zutkerque : P. d. C. Saint-Omer. Audruicq.

[9] Crêmes : P. d. C. Saint-Omer, Ardres.

De Pieron de Scammes, por II mesures de tere, nient.

De Jehan le Pape de Menteke, por III mesures et demie de terre, nient.

De Robin Lancoul de Biavoir, por VII quarterons de tere, nient.

De Robin Lancoul, nient.

De Petit Jehan, nient.

De Baudin le carpentier, nient.

De Jehan de le Loe de Menteke, nient.

De la soestei de la Montoire [10], acensie IX ans a Jehan Gabriel et a Willelme Rozemate XLVII l. VIII s. VI d. par an : por le secont paiement de le VIme anee, por le tierch . . . . . XV^l^ XVI^s^ II^d^

De Gillon du Cailloy por XII verghes d'aloes, gisans au carroy desus Boninghes [11], acensi hiritaulement . . . . . IIII^d^

por le tout.

De Jehan le caucheteur, por IIII mesures de tere des teres de Renteke qu'il ot a cense III ans, nient, car les anees sont passees.

De Jehan le Pape, de Menteke, nient.

De Wautier Barbel, nient.

De celui Wautier por II mesures de tere, nient.

De Willelme Hain, nient.

De Baudin le carpentier, nient.

De Robin Lancoul, nient.

De Stas Chandel et de Jehan le Pape, de Menteke, por IV mesures de tere des teres de Renteke, gisans à Uricamp acensies XII ans III s. le mesure : por le VIIme anee . . . . . VIII^l^ V^s^

por tout.

De l'erbe du prei des Plankes, que on dit les Pres-le-Conte, desous le Montoire, acensi III ans

[10] La Montoire : P. d. C. Saint-Omer, Audruicq. Zutkerque.

[11] Bonningues-lès-Ardres : P. d. C. Saint-Omer. Ardres.

a monseigneur Phelipe de le Planke por xl l. l'an, nient, car on en conta as contes de le Toussains, por toute l'anee, qui fu le seconde anee de le cense.

De Jehan le Broc, por vii mesures et demie de tere des teres de Renteke acensies iii ans, iiii s. le mesure, nient, car ele est demouree en le main me dame.

De Jehan le Pape, de Menteke, por xxxii mesures et demie de tere, acensie iii ans, v s. iiii d. le mesure, nient.

De Pieres Pierot de Tornehem, por x mesures de tere acensies iii ans, vi s. le mesure, nient, car ele est en le main me dame.

De Stase Chandele, por vi mesures de tere acensies iiii ans, nient : les anees sont passees.

De l'erbage de le Montoire, si comme des pastis apres les pres faukies . . . . . vi[l]

Des conins de Tornehem on n'a nul vendu, mais on en a livrei en l'ostel ma dame, c'est assavoir :

a le Toussains, a Esperleke [12], lxx ;

item a le S. Andrieu, a Hesdin [13], c ;

item a le venue le roi, a Hesdin, xi[c] iiii[x] et x ;

item a Boloingne [14] l ;

qui sont en somme xiiii[c] et x conins.

Du wain de l'erbage de le haie de Ghines, nient, car on en conta a le Toussains de ce que il valut.

Li esploit de le baillie de Tornehem ne sont, point a cense.

Du vivier de Tornehem, du vivier d'Arde [15], du

[12] Eperlecques : P. d. C. St-Omer. Ardres.

[13] Hesdin : P. d C. Montreuil Ch. l. c. — Hesdin l'abbé : P. d. C. Boulogne. Samer.

[14] Boulogne : P. d. C. Ch. l. arr.

[15] Ardres : P. d. C. St-Omer. Ch. l. c.

vivier de Bresmes, du rosel et de l'erbage du vivier d'Arde et de Bresmes, de le riviere deseure le vivier de Tornehem, de le peskerie de le riviere de Tornehem, que Robers Bollart soloit tenir a cense, donee a cense IX ans a Willelme Molentac d'Arde, a Clairontin et a Wautier le Vlinc et a leur autres compaingnons, por LXX l. par an : por le tierch paiement de le quarte anee . . . . . XXIII[l] VI[s] VIII[d]
por le tierch.

Des conins de le haie de Ghines, vendues a Baudin Robin, de Sutkerke, III ans : por le paiement de la tierche anee . . . . . XX[l]
por tout l'an.

Des conins des bos de Camerhout dusques au bos Saint-Bertin, ensi que il ont este autres fois vendu, vendus III ans a Jehan du mont XXVI l. par an : por le paiement de le tierche anee . . XXVI[l]
por tout l'an.

Pour le molin a oele de Reck[16] acensi III ans a Willelme le Heket par le ballieu desus dit, XXIIII l. par an : pour le secont paiement de le premiere anee, por le tierch : . . . . . VIII[l]
s'en sont plege et dete, chascun por le tout, c'est assavoir : Jehan Soukerboud, Witstas Serwits, Monart de le Eweline, et ..lles de le Court.

(f° 11) Somme de rentes en deniers VIII[XX]XIX [l] X[s] VIII[d] ob.

RECHOITE DES FOURFAITURES

De LX mesures des teres qui furent Galien de Rech, fourfaites a me dame d'Artois, donees a cense VI ans a tout le manoir Adrien de Ruskes et a demisiele Jakemine, se nieche, por VII s. le mesure, et parmi ce le doivent desrenter envers les singnors, valent XXI l. par an, moitie a Noel

[16] Recques : P. d. C. St-Omer. Ardres.

et l'autre moitie a le S. Jehan : pour le premier paiement de le tierche anee, au terme du Noel. x l x s

De ces meismes teres xii mesures et i quartier qui ont este trovees par le mesureur outre les lx mesures desus dites ; acensies, chascune mesure vii s., valent iiii l. v s. ix d. a paier a Noel et a le S. Jean : por le moitié de le tierche anee, au terme du Noel . . . . . xliii s x d ob.

Des rentes en deniers que on devoit chascun an a Bouchond audit Galien . . . . . cx s

Du lieuwage de le maison la ou Stas Rufaut maint, qui soloit estre a Galien. . . . . xvi s

por ceste anee, por tout.

Du sourplus de ii capons et de xxx d. qui sont deu a monseignor Eust. de Couchoue du manoir ou Henri Manart maint, lequel sourplus estoit vi s vi d

De Simon Madart, por i ries qui est devant le forge Galant atout une haiete . . . . . iiii s vi d

de rente, et a encore a Rech ii surhostes, c'est assavoir : le manoir Gete par-chant, ouquel manoir maint une povre feme qui se porcache et n'en puet on riens avoir ; ii s

item le manoir qui fu Jehan le Sommere, lequel doit i quartier de ble a le taule des povres, et demi quartier au presbitere, et est li manoirs asses cherchies, aveuc le rente que mesires Alixandres i a.

Du lieuwage du manoir qui est entre ii iauwes xvi s

Des rentes de ble deus au dit Galien x rasieres a le mesure d'Audrewich [17].

De Willelme Fier deseure que il devoit au dit Galien de rente par an por une pieche de tere et est hors de le cense, iii rasieres de ble et iii gelines, vendue chascune viii d., valent . . . . ii s

Des rentes que plusieurs gens doivent en le

[17] Audruick : P. d. C. St-Omer. Ch. l. c.

vile de Beinghem a Mikiel Odolf, bani d'Artois, por le mort du fil Stasiot Rousel, du terme du Noel . . . . . vii[s] viii[d] iii p.

De cele meisme rente une geline, vendue . . viii[d]

De cele meisme rente iiii rasieres, quartier et demi de ble.

De xv mesures de teres qui furent Mikiel Odolf, qui sont en le castelrie de Tornehem, fourfaites a me dame, acensies vi ans a Clairontin et a Jehan, fil Jehan le Wale, por xiiii s. le mesure, valent. . . . . x[l] x[s] por tout l'an.

Et si doit Willecoc de Beinghem, por se tenance, x quartiers de ble et vi capons, qui sont a rechevoir por le debat de le tenance que on ne seit s' ele est en le castelrie de S. Cmer ou de Tornehem

Sommes des fourfaitures xxxi[l] vi[s] ii[d] i p. et xvii rasieres, quartier et demi de ble.

RELIES ET OTROIS

De Phelipe le feivre d'Aulke [18], ... v[s] iiii[d] por le relief de le mort de se feme.

De monsingnor Jehan de Lensele. . . . . viii[l] xiii[s] iiii[d] por l'otroi et por les relies de c rasieres d'avaine qu'il acata, a se vie et a le vie se fame, a demisiele Beatris, veve Baudin le Marissal.

Du relief le veve Andriu dou Ploich, ... xxxii[s]

De Jehan Wichon pour l'otroi dou lievage de xvi mesures de tere a sis anz. . . . . xxiii[s] iiii[d]

Somme des relies et d'otrois xii[l] iiii[s]

(f° 8) RECHOITE DE BOS VENDUS

De xxxviii mesures et demie et x verghes des bos de le Male Maison, vendus du premier, le mesure entour xii l. a xvi l. de renkierissement

[18] Holque : Nord. Dunkerque. Bourbourg.

toute le vente, et furent renkeri par v fois, et le renkerirent darrainement Baudin de Morlinghem et Jehans Jourdains, et leur sont demoure,dont la somme estoit IIII^{c} LXVI l. a paier a VII paiemens : ore a ma dame fait estimer le bos, de grace, le mesure IX l. de bone mousnoie : si montent III^{c} XLVII l. et VIII s., a paier a VII paiemens ; por cascun paiement XLIX l. XII s. VII d. ; pour le VIme paiement . . . . . XLIX^{l} XII^{s} VII^{d}

De IIII^{xx} VII mesures et demie du bos de Camerhout, vendus a Jehan Gabriel et a Wautier de le Baire, le mesure VI l. X s., dont la somme estoit V^{c} LXI l. V s. a paier a IX paiemens : ore a ma dame fait estimer le bos, de grasce, le mesure C s. de bone mousnoie : si montent IIII^{c} XXXVII l. X s. : c'est por chascun paiement XLVIII l. XII s. III d. ; por le VIme paiement . . . . . XLVIII^{l} XII^{s} III^{d}

Somme des bos vendus IIII^{xx} XVIII^{l} IIII^{s} X^{d}

RECOITE DE BLE

Dou restat que li baillieu deut par sen conte de le Toussains : VII^{xx} XV paukins et le tierch d'un paukin de ble.

Du molin de Tornehem, acensi III ans a Jehan le caucheteur C et VI paukins de ble par an : pour le tierch paiement de le tierche anee XXXV paukins et le tierch d'un paukin de ble.

Somme de ble demoure en garnison : IX^{xx} X paukins et les II pars d'un polkin.

(A suivre.)

LA STATUE EN ARGENT

De la Confrérie de Notre-Dame des Miracles

A SAINT-OMER

La Confrérie de Notre-Dame des Miracles fondée à Saint Omer en 1343 a été de tous temps la plus importante du pays. Elle possédait, comme on le sait, une chapelle spéciale sur la Grande-Place de Saint-Omer, chapelle qui fut détruite en 1785.

De toutes les richesses qu'elle possédait avant la Révolution, il ne lui est resté, indépendamment de la statue de bois qui est exposée dans l'église Notre-Dame, qu'une Vierge en argent qui mérite d'attirer un instant l'attention de la Société des Antiquaires de la Morinie par son travail et son ancienneté.

Il est fait mention de cette Vierge d'argent dans le Manuscrit d'Hendricq (tome III, p. 52). Le 18 juin 1617 les confrères portèrent « pour la première fois en mains une imaige de Nre Dame tenant son enfant faitte d'argent et dorée en aucuns lieux..... et estoit icelle du poix de nœuf marcq d'argent et coutoit 55 ^{sl} lonce portant environ a 199 ^{lib}, puis pour fachon de l'ouvrier cent et vingt florins. » C'était un hommage des confrères, comme nous le verrons plus loin.

La Vierge est debout, les cheveux dénoués flottant abondamment sur les épaules. Elle tient de la main droite un sceptre surmonté d'un globe et d'une croix tandis qu'elle soutient l'enfant Jésus de la main gauche. Ses vêtements consistent en une robe et un long manteau aux plis harmonieux tombant jusqu'à terre. Du dessous de la robe sortent à mi-longueur les deux pieds dont les chaussures larges et comme écrasées produisent un effet d'autant plus désagréable que les mains et les pieds de l'enfant Jésus ainsi que les mains de la Vierge sont finement faits ; aussi causent-ils un fâcheux contraste avec l'ensemble du gronpe qui est d'un bel effet. Le visage de la Vierge, un peu penché vers la terre, est empreint d'une grande bonté. La pose est naturelle et gracieuse.

L'enfant Jésus retient appuyé sur la cuisse gauche un globe aussi surmonté d'une croix tandis que la main droite tournée vers sa Mère semble la désigner aux hommages des fidèles. Sa robe faite d'une seule pièce avec un col rabattu et sans le moindre ornement laisse voir les deux pieds nus. Il porte sur la poitrine un double collier de perles auquel est attachée une croix.

On voit encore les traces de dorures dont parle Hendricq sur la chevelure de la Vierge, les dessins imitant la broderie qui garnissent la bordure de la robe et du manteau, les montures des pierres précieuses qui ornent son corsage et disposées en triangle, la pointe en bas ; on en remarque aussi sur les bracelets qui retiennent les manches de la robe serrées contre les poignets, ainsi que sur la ceinture et l'auréole parsemée d'étoiles qui surmonte sa couronne : la dorure est encore très distincte sur l'auréole en forme de soleil qui surmonte la couronne de l'enfant Jésus et dont le centre paraît être en or.

Le socle de la statue est de forme octogonale. Les deux cordons ornés de ciselures qui courent sur chaque face

portent encore des traces de dorure. Les trois faces antérieures sont ouvrées à jour et leur travail est rendu plus visible par trois plaques de verre bleu appliquées intérieurement. La face centrale contient dans un médaillon de forme ovale faisant saillie une relique de l'évêque Silvain (?). Sur les cinq autres faces est gravée l'inscription suivante : « A l'honevr de diev et de la confrerie nre dame des miracles en la saincte chapelle svr le grand marciet de ceste ville de St Avmer mre Iacques Palfart, chapelain, Abraham Daens, doyen, Iacques Ricqvart, Pierre Delattre, mre Mathiev dv Tielt, Gvillavme Bavwin et Denis Franchois, confrères de la dicte conferye ont faict faire la pnte ymaige de levr propre et icelle libéralement donné à la dicte confrérie — l'an 1617 — Pries Diev povr evlx. »

Le socle de la statue est relié à un soubassement et assujetti par quatre boulons d'argent. Ce soubassement a dû être ajouté après coup pour donner plus d'élégance à la statue en lui donnant plus de hauteur. Il est d'un beau travail et fait avec soin : son effet est gracieux. Des cannelures et des écailles en sont les ornements ; la partie inférieure est formée par des nervures en volute.

Il est facile de se rendre compte que le soubassement n'a pas toujours été relié à la statue. L'argent dont il est fait donne un reflet plus mat ; le travail en est plus soigné et semble indiquer qu'il est plus moderne ; de plus, la statue porte par derrière, au bas du manteau, quatre marques de poinçon : l'une porte une double croix, une autre les lettres SOM, la troisième la lettre E, la quatrième un signe conventionnel. Ces quatre marques sont reproduites en dessous même de la statue et dans l'intérieur du socle qui la soutient [1].Le soubassement au con-

[1] Comme il est à remarquer que la première marque portant

traire possède trois marques de poinçon reproduites en deux endroits différents et n'ayant aucune ressemblance avec les quatre dont nous venons de parler. Il est à présumer que le poinçonnage eut été le même pour le soubassement que pour la statue et son socle, si ces trois parties fussent sorties en même temps des mains du même ouvrier.

Pour donner plus de solidité et de stabilité à l'ensemble de la statue, une armature en fer et en bois se trouve à l'intérieur. Elle se compose d'un cercle en fer relié par quatre branches à une pièce en bois que remplit la cavité du socle.

Pour que cette description soit complète, il nous reste à donner quelques renseignements numériques.

La statue a 0,48 de hauteur, le socle 0,06 et le soubassement 0,16 ; ce qui donne une hauteur totale de 0,70. Le diamètre de la partie inférieure du soubassement est de 0,27. Le poids total avec l'armature est de 4 kil. 700.

Tels sont les renseignements que nous avons cru devoir donner sur une œuvre d'art appartenant à la plus ancienne et la plus importante de nos confréries.

CH. LEGRAND.

une double croix reproduit les armes de la ville de Saint-Omer, et que la seconde porte les initiales des trois syllabes qui composent son nom, il est hors de doute que nous nous trouvons en présence du travail d'un artiste audomarois, ce qui suffirait à justifier l'intérêt de cette étude.

TYP. H. D'HOMONT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

Séance du 22 février 1886.

Présidence de M. J. BUTOR.

La sèance s'ouvre à trois heures. Lecture est faite du procès-verbal de la réunion précédente, qui ne donnant lieu à aucune observation est approuvé.

Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion et déposés sur le bureau sont les suivants :

Bulletin de la Société académique de Brest, 2e série, t. X, 1884-1885.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2e série, t. XXII — XXXe tome de la collection — années 1885 et 1886, 2e fascicule.

Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts, du département des Deux-Sèvres, nos 10-12 — octobre-décembre 1885.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifi-

ques, section des sciences économiques et sociales, années 1883 et 1884.

Bulletin de l'Académie du Var, nouvelle série, t. XII, 2e fascicule, 1885.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, n° 37, novembre et décembre 1885.

Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, 5e vol. juillet 1884—octobre 1885,— 6e vol. 1re livraison, 1er janvier 1886.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. VIII, n° 125, 2e trimestre de 1885.

Bulletin mensuel de la Société académique de Chauny, t. I, 2e année.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, année 1886, janvier, 76e livr.

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. XXe, avec atlas.

Mémoires de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Caen, 1885.

Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, 1re série, t. XVI.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, t. XXVI, 57e vol. de la collection des annales, 1884.

Journal des savants, janvier 1886.

Annales du Musée Guimet, Revue de l'histoire des religions, publiée sous la direction de M. Jean Réville, 6e année, t. XII, nos 2 et 3, septembre à décembre.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. XLVI, année 1885, 6e livraison.

Revue de la Société des études historiques, faisant suite à l'*Investigateur*, 4e série, t. III, 51e année, 1885.

Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, 2e série, t. IX.

Histoire de Charlemagne, d'après les documents contemporains, par M. le chanoine E. Van Drival.

Romania, table analytique des dix premiers volumes (1872-1881), par Jules Gilliérou.

Les maisons d'éducation d'Ecouen et de Saint-Denis et les vassaux de Coppenbruge en 1811, par M. Pagart d'Hermansart.

Bericht über das XI. Vereinsjahr (6 décember 1884 *bü 7 november* 1885*) erstattet vom Vereine Der Geographen an der Universitat Wien.*

Les cours d'archéologie dans les grands séminaires et la conservation des objets d'art dans les édifices religieux, par M. le Cte de Marsy.

Conseil général. Session d'août 1885. *Rapport du préfet et procès-verbaux des délibérations.*

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance.

1° — Lettres de faire-part de la mort de M. de Smyttère et de M. Gédéon de Forceville, membres correspondants de la Société des Antiquaires de la Morinie. — L'assemblée est unanime à s'associer aux regrets causés par la perte de ses honorables collègues.

2° — M. le Secrétaire de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen annonce l'envoi du volume des Mémoires de cette compagnie pour l'année 1885.

3° — Circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique demandant le concours de la Société pour recueillir, le cas échéant, les renseignements qui pourraient être fournis relatifs aux recherches entreprises sur la direction des courants de l'océan Atlantique.

4° — Lettre de M. le Ministre de l'instruction publique remerciant des 60 exemplaires du 1er volume des « Chartes de Saint-Bertin, » édité sous les auspices de la Société des Antiquaires de la Morinie, demandés par lui en échange de la subvention accordée pour cette publication.

5° — M. l'instituteur de Noyelles-Vion demande la cession de quelques volumes des Mémoires de la Société pour sa bibliothèque scolaire. — La compagnie décide

qu'on pourra envoyer seulement ceux des volumes dont il reste encore un grand nombre.

— L'ordre du jour appelle l'élection d'un vice-Président pour remplacer M. Lepreux dont la démission est acceptée. Un scrutin est ouvert, et son dépouillement fait connaître que M. l'abbé Bled a obtenu l'unanimité des suffrages. M. le Président proclame M. l'abbé Bled en qualité de vice-Président et l'invite à venir prendre place au bureau.

— M. le rapporteur de la commission nommée pour examiner les comptes du trésorier, fait connaître qu'ils ont été vérifiés avec soin, que ladite commission les a trouvés très exacts, et que la comptabilité était tenue en parfait état. Il propose en conséquence de voter des remerciements à M. le trésorier. — L'assemblée adhère aux conclusions du rapporteur.

— M. le trésorier soumet à la compagnie les bases du contrat d'assurances de la bibliothèque de la Société pour lequel il a reçu mandat dans une des séances précédentes. Quelques observations sont présentées et des modifications indiquées. C'est sur les conditions ainsi modifiées que M. le trésorier est autorisé à traiter avec l'agent d'assurances.

— Le Secrétaire général donne lecture d'une note de M. l'abbé Haignéré, membre correspondant, sur la « Donation à l'abbaye d'Arrouaise d'une terre située à Vieille-Eglise par la reine Mathilde, comtesse de Boulogne. » — Renvoyé à la commission du Bulletin.

— Lecture est ensuite donnée du rapport sur le manuscrit envoyé par M. l'abbé Fromentin, membre correspondant à Fressin, dont il a été question dans la précédente séance.

« M. l'abbé Fromentin, déjà avantageusement connu par plusieurs intéressantes communications, et notamment par une *Histoire de la ville d'Hesdin,* présente à la Société, pour l'éditer si elle le juge à propos, une *Histoire des Clarisses du Vieil-Hesdin.* L'auteur a composé cette histoire d'extraits textuels de

plusieurs relations rédigées par différentes religieuses clarisses, recueillies et probablement transcrites par Jean de Bomy, qui fut curé de Fressin et mourut, croit-on, vers 1651. Il s'explique la présence de ce manuscrit à Fressin où il l'a trouvé par ce que l'une des rédactrices, sœur Lépine, était de Fressin. C'est l'histoire naïve et anecdotique d'un couvent qui, fondé sous la domination espagnole, semble avoir fini avec elle, après une existence d'à peu près deux cents ans. Les Clarisses, fondées en 1437, installées en 1440, demeurèrent au Vieil-Hesdin jusqu'en 1639. Le 19 mai de cette année arrivèrent les Français qui s'emparèrent de la ville. Quelques religieuses se fixèrent alors à Hesdin et y fondèrent un couvent nouveau ; le manuscrit de Fressin ne s'en occupe pas. Les autres qui constituaient la vraie communauté, demandèrent à aller à la ville la plus proche, Béthune, Aire ou Arras. Elles reçurent l'ordre de se rendre à Montreuil. Elles furent logées cinq semaines chez Madame de Sainte-Austreberte, et de là furent conduites par des cavaliers de la garde de Mont-Cavrel et un vieux tambour au couvent des PP. Récollets du Bieg, avec ordre exprès du roi de les renvoyer en leur pays. Le prieur fit venir des chariots « du quartier de leur prince », et celui-ci les autorisa à se retirer en telle ville qu'il leur plairait de son obéissance. Elles se firent conduire à Aire, et de là par bateau sur la Lys elles arrivèrent à Lille le deuxième dimanche de juillet. Elles furent reçues par deux bonnes filles dévotes qui les logèrent charitablement dans leur maison jusqu'au dernier dimanche d'août. « De là, dit la rela-
» tion, nous vinmes dans cette maison de refuge où jusques à
» cette présente année 1646, nous avons esté maintenu par la
» charité et libéralité des bons et charitables bourgeois, exer-
» çant jour et nuict toutes fonctions religieuses comme dans
» notre couvent, priant continuellement pour la conservation de
» la ville et l'heureuse prospérité spirituelle et temporelle de
» Sa Majesté catholique et de tous bons amis et bienfaiteurs. »

» Telle est, à peu de chose près, toute la donnée historique du manuscrit de Jean de Bomy. Les bonnes sœurs rédactrices qui, comme le dit M. l'abbé de Fromentin, se soucient fort peu de la chronologie, négligent les faits historiques les plus im-

portants, et remplissent leurs récits d'aventures merveilleuses, d'apparitions, de mauvais tours joués par le diable ; toutes choses qui sont purement du domaine de la légende, et ne fournissent à l'histoire du pays aucun fait intéressant. Pour ces raisons, et devant les nombreux et importants travaux qui depuis longtemps attendent en portefeuille la publication, la Commission n'est pas d'avis que la Société entreprenne l'impression du manuscrit présenté. »

L'assemblée après avoir entendu la lecture de ce rapport en adopte les conclusions.

— M. d'Argœuves a la parole pour continuer la communication des extraits du livre de raison commencée dans la réunion précédente. — L'assemblée en écoute la lecture avec intérêt et en adressant ses remerciements personnels et ceux de ses collègues à M. d'Argœuves, M. le Président l'engage en même temps à continuer la transcription qu'il a commencée du manuscrit en question et à en communiquer la suite à la Société.

— La séance est ensuite levée à cinq heures.

Séance du 29 mars 1886.

Présidence de M. J. BUTOR.

La séance s'ouvre à trois heures. Lecture est faite du procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant présentée, le procès-verbal est approuvé.

Ouvrages reçus dans le courant du mois qui vient de s'écouler, soit à titre d'hommages, soit comme échanges :

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1885, nos 3-4.

Bulletin des bibliothèques et des archives, année 1885, n° 2.

Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, t. VI, 3e livraison.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, t. XVII, 1re partie.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, janvier-février 1886, t. XXII, nos 1-2.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre de 1885.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, II, février 1886, III, mars 1886.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), 26e année, 1885, nos 10 à 13, octobre à décembre.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, 3e série, t. VII, VIII et IX.

Annales de la Société archéologique de Namur, t. XVI, 4e livraison.

Annuaire des bibliothèques et des archives pour 1886.

Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie, année 1885.

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard, 16e volume de la 3e série.

Journal des savants, février 1886.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle, partie littéraire, 2e série, t. XXIII, XLVIe de la collection, 2e et 3e livraisons, février et mars 1886 ; — *partie technique,* 2e série, t. XII, XLVIIIe de la collection, 2e et 3e livraisons, février et mars 1886.

Revue d'Alsace, 15e année, 1886, nouvelle série, t. XV, janvier à mars.

Revue historique, 11e année, t. XXX, mars-avril 1886.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes (Nord), t. XXXVIII, 37e année.

Revue de l'Art chrétien, 29e année, 4e série, t. IV (XXXVIe de la collection), 1re livraison, janvier 1886.

Ivoire et émaux, par Ch. de Linas. — *Les crucifix champlevés-polychromes en plate peinture et les croix émaillées,* par Ch. de Linas.

Messager des sciences historiques ou archives des arts et de la bibliographie de Belgique, 1885, 4e livraison.

Congrès archéologique de France, Le session. Séances générales tenues à Caen en 1883 *par la Société française d'archéologie pour la conservation et la description des*

monuments. — Idem. LIe session. Séances générales tenues à Pamiers, Foix et St-Girons en 1884 par la Société française d'archéologie.

Catalogue méthodique de la bibliothèque communale de la ville d'Arras, théologie.

Travaux de l'Académie nationale de Reims, 76e volume. année 1884-1885, n°s 3-4.

Annual Report of the Comptroller, of the Currency to the First session, of the Forty-Ninth Congress, of the United States, décember 1, 1885.

Transactions of the Anthropological Society of Washington published with co-operation of the Smithsonian institution, volume III, november 6, 1883, *may* 19, 1885.

Il est procédé ensuite au dépouillement de la correspondance.

1° — L'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse annonce l'envoi du t. VII, 8e série, de ses Mémoires, 1er et 2e semestres de l'année 1885.

2° — L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon fait connaître que cette année elle décernera les prix mis à sa disposition par le conseil municipal de Dijon, et qui consistent en deux médailles d'or et plusieurs médailles de vermeil et d'argent.

3° — Programme des concours ouverts par la Société dunkerquoise pour l'encouragement des lettres, des sciences et des arts, pour l'année 1886.

4° — L'Académie de Reims, la Société d'émulation d'Abbeville, la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, remercient de l'envoi du 1er volume des « Chartes de Saint-Bertin ».

5° — M. le bibliothécaire de la ville d'Arras adresse le 1er volume du catalogue de la bibliothèque de cette ville. — Remerciements.

6° — Circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique relative à la réunion des délégués des Sociétés savantes, à la Sorbonne, les 27, 28, 29 avril et 1er mai prochain, dans laquelle sont rappelées les prescriptions

ordinaires concernant les transports des délégués, et demandant avant le 15 mars l'envoi de la liste des personnes que chaque Société propose comme délégués, ainsi que des mémoires qui pourront être lus au courant de ces séances.

7° — MM. les instituteurs du Haut-Loquin et d'Ouve-Wirquin demandent la concession de volumes des Mémoires de la Société pour leurs bibliothèques scolaires. — L'assemblée décide, comme dans des cas analogues, que l'on pourra envoyer ceux des volumes dont il y a encore un grand nombre d'exemplaires.

— M. l'abbé Bled signale à l'assemblée un compte-rendu du premier volume de l'ouvrage de M. l'abbé Haignéré « les Chartes de Saint-Bertin », édité par la Société. Ce compte-rendu fait par M. V.-J. Vaillant, membre de la Société académique de Boulogne, fait un éloge mérité du travail de notre collègue, et fait ressortir fort bien tout ce que son œuvre a d'intéressant et de remarquable.

— M. L. Deschamps de Pas entretient l'assemblée d'une brochure parue récemment, ayant pour titre : *le Chant de la Marseillaise, son véritable auteur,* par M. Arthur Loth. Celui-ci prouve surabondamment que Rouget de l'Isle ne peut être l'auteur de la musique de ce chant entraînant, les témoignages contemporains sont même d'accord pour lui en refuser la paternité, mais en même temps ils l'attribuent à divers musiciens français ou allemands. M. Loth démontre que c'est à J -B. L. Grisons, maître de chapelle à la cathédrale de Saint-Omer, que doit être reporté l'honneur d'avoir composé ce chant. On le trouve en effet dans l'oratorio d'Esther écrit par ce musicien avant 1787. En sorte qu'il y aurait eu pour la musique de la part de Rouget de l'Isle simplement réminiscence. Au reste, c'est surtout à cause de ses paroles que cette hymne fut célèbre dès les premiers moments ; on s'inquiétait médiocrement de la musique, en sorte que Rouget de l'Isle put être parfaitement, nous dirions même légitimement désigné comme l'auteur de la Marseillaise.

— M. X. d'Argœuves reprend la lecture des extraits relevés dans le livre de raison qu'il a fait connaître dans les séances antérieures. Cette lecture est écoutée avec autant d'intérêt que les précédentes.

— La séance est ensuite levée à cinq heures et demie.

Séance du 19 avril 1886.
Présidence de M. J. BUTOR.

La séance s'ouvre à trois heures par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, lequel ne donnant lieu à aucune observation est approuvé.

Ouvrages reçus depuis la dernière séance.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. VIII, nos 126 et 127, 3e et 4e trimestres 1885.

Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, t. XIII, année 1885.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, t. VIII (3e série) 4e fascicule, juillet à décembre 1885.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 4e livraison, année 1885.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section des sciences économiques et sociales, année 1885.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, année 1886, avril, 77e livraison.

Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, nos 1-3, janvier-mars 1886.

Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, 6e volume, 2e liv., 1er avril 1886.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, janvier-février 1886, no 1.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1886, no 1.

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 8e série, t VII, 1er et 2e semestres 1885.

Mémoires de la Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, à Douai, 3e série, t. I.

Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, 5e série, t. V.

Journal des savants, mars 1886.

Annuaire de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, pour l'année académique 1885-1886.

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, publié par Paul Meyer et Gaston Paris, t. XIV, nos 55-56, juillet-octobre 1885.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, dressée sous les auspices du ministère de l'instruction publique, 2e livraison.

Annual report of the Board of Regents of the Smithsonian institution showing the operations, expenditures, and condition of the institution for the year 1883.

The American Antiquarian and Oriental Journal edited by Rev. Stephen D. Peet, vol. VIII, january, march 1886, nos 1 et 2.

Documents inédits sur l'histoire de France;—Procédures politiques du règne de Louis XII, par M. de Maulde, ancien élève de l'Ecole des chartes, ancien sous-préfet.

Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas, publiée d'après les originaux conservés dans les archives royales de Simancas, précédée d'une notice historique et descriptive de ce célèbre dépôt et d'un rapport à M. le Ministre de l'intérieur, par M. Gachard, archiviste général du royaume, membre de l'Académie et de la Commission royale d'histoire de Belgique; etc. tomes I, III, IV et V.

Le Secrétaire général procède au dépouillement de la correspondance.

1° — M. le Ministre de l'instruction publique accuse réception des exemplaires du Cartulaire de Saint-Bertin, par M. l'abbé Haigneré, t. Ier, destinés aux Sociétés correspondantes.

2° — Autre accusé de réception semblable pour les exemplaires de la 137e livraison du Bulletin historique destinés aux Sociétés correspondantes.

3° — Annonce de la part du Ministre de l'envoi d'un volume adressé à la Société par le *Smithsonian Institution* (Etats-Unis).

4° — M. le Préfet du Pas-de-Calais remercie de l'envoi du 1er volume des Chartes de Saint-Bertin pour les archives départementales.

5° — Annonce de l'envoi du t. Ier, 3e série, des Mémoires de la Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, à Douai.

6° — La Société d'émulation d'Abbeville accuse réception de la 137e livraison du Bulletin historique.

7° — M. le Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics du royaume de Belgique, annonce l'envoi de quatre volumes de la Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas, dont la concession lui avait été demandée au nom de la Société des Antiquaires de la Morinie. Il exprime en même temps le regret de ne pouvoir y joindre le tome II dont il n'y a plus depuis longtemps d'exemplaire disponible. L'envoi par suite ne comprend que les tomes I, III, IV et V.

8° — M. le Directeur de la Société française d'archéologie envoie le programme du congrès archéologique qui sera tenu à Nantes du 1er au 8 juillet par ladite Société, et invite la Société des Antiquaires de la Morinie à s'y faire représenter.

9° — Circulaire explicative d'un projet de construction d'un palais des Sociétés savantes à Paris, destiné à abriter toutes les Sociétés qui s'occupent d'une branche quelconque des sciences. Ce projet paraît surtout devoir concerner et intéresser les Sociétés de la capitale, aussi est-ce à titre de simple curiosité qu'il est donné lecture de quelques fragments de ladite circulaire.

— M. le Président entretient l'assemblée de la brochure que vient de faire paraître M. de Lauwereyns de

Roosendaele sous le titre de : *Etudes historiques sur Jacqueline Robins* (1658-1732), qui n'est autre chose que le travail commencé anciennement dans un journal de la localité, « le Mémorial artésien », et que l'auteur a depuis complété à partir de l endroit où la publication en avait été interrompue dans ledit journal. M. le Président constate que l'auteur admet plusieurs des faits mis en avant dans la brochure publiée au nom de la Société des Antiquaires de la Morinie sous le titre : *Ravitaillement de Saint-Omer en* 1710. Ainsi il reconnaît entre autres qu'en 1710 Saint-Omer n'a pas été assiégé et que Jacqueline Robins n'était pas *de la lie du peuple*, comme l'affirme dom Devienne ; mais il maintient le dire de ce dernier qui attribue à Jacqueline Robins le fait du ravitaillement de la ville, et continue par conséquent à faire de celle-ci, conformément à la légende, une héroïne, ce qui n'est rien moins que prouvé par les documents. M. le Président pense en conséquence qu'il serait utile que la Société fît une courte réponse à cette brochure, d'autant plus qu'elle se trouve directement mise en cause par une note que l'auteur a mise à la page 208 de son livre. — L'assemblée se rallie à l'opinion de M. le Président, et confie la rédaction de la note au rapporteur de la commission du *Ravitaillement de Saint-Omer en* 1710.

— Le Secrétaire général donne lecture d'une notice envoyée par M. Pagart d'Hermansart, ayant pour titre : « Hospices de Blessy et de Liettres dans l'ancien bailliage d'Aire sur la Lys ». Les documents qu'elle reproduit sont extraits d'un manuscrit appartenant à M. Ch. d'Héricault, et faisant suite à celui des « Mémoires anciens concernant la ville d'Aire ». Ils ont paru à l'assemblée offrir beaucoup d'intérêt, et le renvoi de ladite notice à la commission du Bulletin est ordonné.

— La séance est ensuite levée à cinq heures et un quart.

Le Secrétaire général,
L. DESCHAMPS DE PAS.

COMPTES DU XIVe SIÈCLE

CONCERNANT 9 TERRES SITUÉES EN ARTOIS

(Communication de M. Ernest Coyecque, El. de l'Ec. des Chartes, membre correspondant.)

(Suite)

RECHOITE D'AVAINE

Du restat que li baillieu deut par sen conte de le Toussains c et XVI paukins d'avaine.

DESPENS DE CELE AVAINE

Baillie a Rogier le XXVIe jour d'octembre VI polkins et I boist.

Item a lui le XIe et le XIIe jour de jenvier VI polkins et demi.

Somme de ce despenz d'avaine : XII paukins et demi.

Einsi demeure d'avoine en garnison CIII paukins et demi.

ESPLOIS DE BAILLIE

De Simon le courtier, portrait de lx s., pais por	xl s
De Willelme du pont, portrait de lx s., paiet	lx s
De Willelme, fil Baudin Wals, portrait d'une amende si con il est assis, paiet.	XII s
De Baudet Adam, portrait de III amendes, si con il est assis, paiet	XXXVI s
De Baudin du val. . . . . por chou que li baillieu li mist seure qu'il deust avoir aporte une mait du molin ma dame en une autre molin.	xl s
De Wautier Vergelot, portrait de lx s., pais por	xl s
De Jehan Boudekins, calengiet de lx s., pais por	xl s

De Jehan d'Oie [19], calengiet de lx s. por chou que se vake peut en herbe qui estoit saisie, pais por . . . . . xl s

De Eust. le vingneron por chou qu'il deust avoir caupe I arbre ma dame, pais por . . . . xx s

De Jehan le cordelier, calengiet de chou qu'il deust avoir este en le maison la ou I homme ochist li meisme, pais por . . . . . IIII l

De Jehan, fil Vit, de Seet Fontaines, portrait de gieu de dees par nuit de lx s., paiet. . . . . lx s

De Jehan le ketelare, calengiet de chou qu'il deust avoir rechut I werp de Willelme le ronkere par devant censiers dudit Willelme, et on tenoit la tere de me dame dont il firent le werp, pais por. . . . . lx s

De Wit Barbel, calengiet [por chou] qu'il deust avoir este a ce werp comme censier, pais por lx s

De Stasse Hallinc, de Lambert le pisseron, de Denis le sueur, de Boud Haverat et de Baudin le telier, censier Willelme le ronkere, calengies de chou qu'il deussent avoir este a ce werp devant dit, pais pour . . . . . IX l

(f° 12) De Soiier le Porpointier, portrait de II amendes, chascune de lx s., pais pour . . . . . IIII l

De Jehan, fil Gillon de Diffeke, por chou que li baillieu li mist seure que il deust avoir pris poules des gens deriere une haie, pais por . . lx s

De Phelipe du Bruec, portrait de lx s., pais por . . . . . xl s

De Strasiot Rousel, calengiet de saisine brisie, pais por . . . . . lx s

De Joris Wantremans, calengiet de ce qu'il deust avoir molut demie rasiere de ble a autrui molin que au molin me dame, pais por . . . . lx s

Du ble qui crut a Wan sur le tere Jehan Jour-

[19] Oye : P. d. C. Saint-Omer. Audruicq.

dain, qui demoura deseure le rente que le tere doit a l'abie de Liskes [10], IX paukins et demi de ble, vendu le paukin VIII s. IIII d., valent . . . LXXV s

De Eustase de Cappelhoue, portrait de lx s., pais . . . . . XL s

De Gilles Cordewan, portrait de lx s., pais por XL s

De Jehan Ghiselin, calengiet de lx s., pais por XXXIII s IIII d

De Baudin Predier II paukins et demi de ble, por chou que li baillieu li mist seure qu'il avoit fait soiier en ble saisi, vendu. . . . . XXIII s IIII d

ESPLOIS DU CHASTELAIN DE TORNEHEM

De Henri de Waingnevile, por II kiens pris en le warenne, paiet. . . . . IIII l

De Jehan Quaterdone, por sen kien pris en le warenne, paiet. . . . . XL s

De Jehan Bertin, de Liskes, por II kiens pris en le warenne, paiet. . . . . IIII l

De le veve Huon de le Iauwe, por sen kien pris en le warenne, pais por . . . . . XX s

Pour bos que Elvart de le Riviere qui fu castelain de Tornehem, fist cauper por me dame, vendu . . . . . XL s

De le vake Godart Loupillour, prise ou taillich, vendue . . . . . XX s

par le commandement de no singnor, no maistre, maistre Theri.

Somme de touz explois LXXVII l XIX s VIII d.

Summe de toute reçoite III c IIII XX XIX l V s IIII d III p.

DESPENS

Premierement : de gages.

Pour le gages le baillif. . . . . CVI s VIII d por le tierch.

Pour les gages le mesureur des bos ma dame por le tierch. XVI s

[10] Licques : P. d. C. Boulogne. Guînes.

Pour les gages le chastelain de Tornehem de lendemain du jour de le Toussains dusques par tout le jour de le Candelier, qui sont IIII xx et XIII jours, II s. tor. par jour, IX l. VI s. tor. qui sont a parisis. . . . . VII l VIII s IX d ob.

Pour le fief mon singnor Baudin de Audenhem que on li doit chascun an a le Candelier. . . . C s

Pour les gages le chastelain de Mongardin par tout le dit terme, II s. VI d. tor. par jour, XI l. XII s. VI d. tor. qui sont a parisis. . . . . IX l VI s

Pour les gages de II serjans de Tornehem c'est assavoir Robert du gardin et Gallet, sen compaingnon, par tel terme, VIII d. tor. a chascun par jour, valent a par. . . . . IIII l XIX s XI d

Pour les gages le chastelain de le Montoire, valent a par. . . . . IIII l XIII s

Pour I serjant de le Montoire par IIII xx et XIII jours, VIII d. tor. par jour, valent a par. . . . XLIX s VII d p.

Pour Jehan de Boves, serjant de le haie de Ghines par tel terme, VIII d. tor. par jour, valent a par. XLIX s VII d p.

(f° 13) Somme des gages XLII l VIII s X d

DESPENS DE BAILLIE

Pour c conins menes a Hesdin. . . . . VIII s

A Wit Laen por oint mis au car qui mena les conins a Hesdin. . . . . IX d

Pour les cartons et por Raoulet le forestier qui ala avoec le car qui mena les conins a Hesdin XVIII s IIII d

Por l'avaine que li keval mangierent quant il kerkierent les conins . . . . . II s

Pour XIIII hommes et por XXVIII kiens, par IX jours, qui tachierent por prendre les conins, por leur despens,. . . . . .I s

Pour le darraine karete qui mena les conins a Hesdin, por le voiture. . . . . XXX s

A Symon le boulengier, pour les despens fait a Tornehem des caretons et de Thomassin le forestier, quant il kerkierent les conins. . . . . II s

Pour refaire les rois a prendre les conins . . V s

Pour Stasse d'Esperleke qui mena xxxvi pieches de poulaille et 1 conins a Boloingne . . . v s iiii d

Pour prendre ces 1 conins, por les despens de chiaus qui le prisent . . . . . xi d

Pour le clerc et por parkemin des contes et des arres [11] . . . . . xl s

Pour les despens Jehan Wichon, Jakemin de Wolfus, Willelme de Couthem, Willelme Heuchin, Jehan Rikewart, Jehan Lombart, Willelme le Mesureur, Jehan du Mont, Stasse le Grave et Jehan de le Haie . . . . . xlvii s vii d

qui avaluerent le bos de le Montoire, de Camerhout et de le Male Maison, par le commandement de mons. Jehan de le Porte et Jakes li muisne

Despens du chastelain de Tornehem :

Pour le parc espiner mieus qu'il n'estoit. . . xiii s iiii d

Pour le filemp a refaire les rois . . . . . iiii s

Pour i valet que me dame commanda que on fesist venir a Hesdin, le prious des chartrons, . viii d

Pour iii aegles formens qui furent pris en le warenne . . . . . xii s

Somme du despens de baillie vii l xiiii s ix d

ŒVRES PAR LE BAILLIEU

Pour les cloies de coi on fist eskafaus por abatre le kiminee de le quisine. . . . . ii s vi d

Pour Mikiel le moi et Willelme, sen compaingnon, machons, qui abatirent le kiminee de le quisine . . . . . xvi s iiii d

Item a Jehan de Scammes, a Willelme et a Hue du sautoir qui ont refait le crule au molin de Tornehem et por le carpentage de le quisine et por estanchoner le pont de l'estanke, por xvii jours d'aus trois, chascun xii d. par jour, et por une journee d'un seul homme . . . . . lii s

Pour claus mis au crule. . . . . iiii s

[11] Cet article et le suivant ont été barrés.

Baillie au chastelain de Monjardin por les conins dou dit lieu . . . . . xx l

Pour [22] Drieu le covreur de tieule, por le terme de le Toussains, oublies de conter et por ce terme . . . . . x l xiii s iiii d por se taske des ii termes passees.

ŒUVRES PAR LE CHASTELAIN DE MONGARDIN

Pour les ouvrages de Mongardin et por faire le cambre qui est commenchie, por mariien . . lxiii s.

Pour lx bors a faire les aissies . . . . . liii s iiii d

Pour les carpentiers qui misent le mariien et les bors en oevre. . . . . liiii s

Pour i millier de late . . . . . xxxviii s iiii d

Pour vi milliers de claus laterech. . . . . xxiiii s

Pour grant claus . . . . . vi s iiii d

Pour ix milliers de tieule . . . . . iiii l xii d

Pour iii c arestiers et l feestures . . . . . xxxii s

Pour cauch. . . . . xviii s

Pour traire savlon et pour amener . . . . . vi s

Pour xix karetes qui amenerent le tieule et le late. . . . . xxviii s vi d

Pour iiii karetes qui amenerent le mariien. . viii s

Pour bendes de fer, por laches et por serures xxii s

Pour iii ouvriers qui aidierent a mener et amenerent le mariien. . . . . iii s

Pour les couvreurs de tieule . . . . . lxv s

Pour iii ouvriers qui manierent le tieule. . . iii s

Pour i carpentier qui ouvra ii jours. . . . . iii s

(f° 14) OEVRES PAR LE CHASTELAIN DE LE MONTOIRE

Pour xii polkins de cauch, xii d. le polkin, valent. . . . . xii s

Pour savlon et por voiture. . . . . xx d

Pour ii milliers de tieules acatees a Arde. . xx s

Pour aler querre le cauch et les tieules a Arde, par iiii caretes . . . . . viii s

[22] Barré jusqu'à : Œvres par le chastelain de le Montoire.

Pour II ᶜ de late . . . . . IX ˢ

Pour I millier de cleu a late . . . . . IIII ˢ VI ᵈ

Pour I ᶜ de grant cleu por aparellier les mengoires as chevaus et les huis et fenestres du castel . . . . . III ˢ

Pour XLIIII serures et les clefs d'icelles, por chascune, l'une parmi l'autre, XVI d., valent . . LIII ˢ IIII ᵈ

Pour XX verrous mis as huis et as fenestres parmi le castel, XII d. por pieche, valent . . . XX ˢ

Pour VI journees de III carpentiers qui aparellierent les rasteliers et les menjoieres des estables et por plusieurs ouvrages qu'il firent parmi le castel en plusieurs lieus, XVI d. le jour por chascun carpentier, valent. . . . . XXIIII ˢ

Pour VII journees de II machons qui aparellierent les estables et la quisine et refirent le foier de la chambre Robert et autres ouvrages, XVI d. por homme le jour, valent . . . . . XVI ˢ IIII ᵈ

Pour une aide qui servi les machons par VII jours, VIII d. le jour, valent . . . . . IIII ˢ VIII ᵈ

Pour III hommes qui nestoiierent le castel par VI jours et les celiers et les estables et le fornil et par tout, XII d. por homme le jour, valent . XVIII ˢ

Pour II grans bendes de fer refaire a II des grans portes . . . . . IIII ˢ

Pour feurre acate quant me dame vint a le Montoire [23]. . . . . XII ˢ

Pour la voiture de II karetes qui amenerent feurre et coustes quant me dame i fu [24]. . . . VI ˢ

Pour avaler el celier I tonel de vin qui vint d'Esperleke et por une dame qui i fut mise . . IIII ˢ

Pour II valles qui ont pris XIII aygles environ la Montoire, pour chascun aygle IIII s., valent . LII ˢ

Pour demi cent et demi d'arestiers a covrir . XIII

Pour III journees d'un covreur et d'un aide

[23] Article barré.

[24] Id.

por novel ouvrage fait sus la quisine et sus la fauconnerie, II s. par jour, valent . . . . . VI s

Pour II basques, II fourkes, II peiles ferrees et II chivieres a mains . . . . . XIII s

Somme des oevres le chastelain de le Montoire . . . . . XIIII l V s VI d

Somme des oevres le baillieu, du chastelain de Mongardin et du chastelain de le Montoire . . . . . XXXVIII l IIII d

OEVRES DU MOLIN DE WILAINES [25]

Par Jehans Wals, pour refaire le fer du molin VI s VIII d

A Phelipe le feivre pour I novel bostart por metre ou lit . . . . . XI d

Au dit Phelipe por XXX claus plankerech. . . XX d

Pour XXV claus claurech . . . . . IIII d

Au dit Phelipe por refaire le vieuze traule. . XII d

A Jehan de le Olimille pour refaire le paroit du molin. . . . . VIII d

A Willelme Cachepoel pour verghes et por estakes . . . . . XII d

A Pieres Lambert pour II cercles mises entour l'erkendure. . . . . X d

A Willelme le laure, por refaire l'arkendure . VI d

A Gilles Drinkebier pour une petite pierre mise ou lit. . . . . XXXVI s VIII d

acates a S[t] Omer a Jehan d'Aire [26].

Pour amener le dite pierre. . . . . XI d

a Jehan Perlier.

Pour VII pieches de pierre a refaire le lit . . XV s IIII d

acates a Baudin Roskel et a Robert Zegher.

Pour une novele traule, pour fusiaus et pour kevilles . . . . . X s

a Jehan de le Olimille.

Pour carpentage a faire le dit ouvrage, par XII jours, a Jehan de le Olimille et a sen vallet, XI d.

[25] Tous les articles qui suivent sont barrés.

[26] Aire : P. d. C. Saint-Omer. Ch. l. c.

par jour por aus deus, valent . . . . . xl s
Pour une pieche de bos mis desous le lit . . xvi d
a Wit Barbel.
Pour refaire et por alongier le fer du dit molin v s
a Phelipe le feivre.
Pour rachirer le paiele . . . . . xl d
au dit Phelipe.
Pour xii jours que li molins estoit coie et ne pooit meurre, quant on le refist : vaust xix d. par jour : valent. . . . . xix s
Pour 1 garbes de glui por couvrir le dit molin v s iiii d
a Magrin et a Willelme de le haie.
Pour covrir le dit molin, par i jour. . . . . xx d
a Robin le covreur et a sen vallet.
Somme des oevres du molin de Wilaines vii l xvii s

(f° 15) OEVRES DU MOLIN DE TORNEHEM, PAR JEHAN LE CAUCHETEUR [27]

Pour vi polkins de cauch . . . . . v s iiii d
Pour savlon . . . . . ii s
Pour 1 aes . . . . . xvi d
Pour auves et por brakons. . . . . iiii s
Pour gantilles . . . . . xii d
Pour i carpentier qui fist ces ouvrages par iii jours, xvi d. le jour, valent. . . . . iiii s
Pour i cavestre la le piere du molin gist ens, et por removoir les pierres l'un desus l'autre. . iiii s
Pour i machon et por sen vallet par ii jours, xx d. par jour, valent . . . . . xl d
Pour iiii bendes de fer mises entour le bloc, la le fusel cuerent ens. . . . . iiii s viii d
Somme des oevres du molin de Tornehem xxix s viii d

OEVRES DU MOLIN DE BEINGHEM A VENT

Par Stasiot Rousel, pour ii bendes de fer et por i ancre de fer et por claus mis a la roe, por redrechier le roe qui estoit deschiree . . . . . v s ii d
a Lambert le feivre.

[27] Chapitre barré, comme le suivant : Oevres du molin de Beinghem a vent.

Pour II bras a refaire le roe . . . . . xx d
por l'un brach, acate a Rawel Balle, et l'autre fu fait d'une pieche de bos qui estoit au molin.

Pour II jours a faire l'ouvrage a Rawel Balle et a sen fil, por aus deus XXXII d. par jour, valent v s IIII d

Pour mariien mis a l'estandart. . . . . XXXII d
acate a Floure, fille Stasiot.

Pour Rawel Balle, por sen fil et por sen vallet a faire cel ouvrage, par I jour, XVI d. chascun par jour, valent. . . . . IIII s

Pour fusiaus mises a le roe. . . . . XXXII d
acates a Rawel Balle.

Pour le dit Rawel a faire cel ouvrage, par I jour XVI d

Somme des oevres du molin de Beinghem XXII s X d

Somme de toutes oevres . . . . LXIIII l XII s VIII d

Somme de touz despens [28]. . . . IIIIXXVIII l III s XI d

Einsi demeure que li baillieu doit par ce conte . . . . . III c XI l XVIII d ob.p.
et de ble IXXX X polkins et les II pars d'un polkin,
et XLIII rasieres, quartier et demi de ble,
et d'avoine CIII polkins et demi.

Et avoec ce, ont este envoie des connins de la garane de Tornehan : premierement, a le Toussains a Esprelecque, LXX connins ; a le S. Andriu, a Heding, C connins ; a le venue le roy, a Heding, X c IIIIXX et X connins ; item, a Bouloingne, L connins ; qui sont en somme XIIII c X connins [29].

[28] A partir d'ici et jusqu'à la fin, le compte, écrit d'une autre main, n'est plus barré.

[29] Au dos, on lit, comme titre du rouleau : *Compotus domini Guillelmi de S. Nicol., militis, baillivi de Turnehan, de termino Candelose, anno* M°CCC° *septimo.*

III

(f° 37) *Comptes Engherrain le Caucheteur, de Campaignes*[1], *au jour bailliu de Tournehem, pour le terme de le Candelier l'an vint et deus.*

Primo, de menus cens en deniers, mis ens le rente de le terre Wautier de le Baige . . . . . xi l vii s

De plusseurs gens pour une rente que on apele Fressenghe, et pour compte que il doivent lxxix s ix d

De vi xx xvii capons et demi, xii d. le capon, valent . . . . . vi l xvii s vi d

De lxxi gelines et le quart de une geline, pour chascune viii d., valent . . . . . xlvii s vi d.

Du four de Tournehem achensi a Witart par iii ans, chascun an xi l. : chest pour le second terme de le tierche anee . . . . . lxxiii s iiii d

Du paiage de Tournehem, du tonliu et du forage, achensi a Jehan de Maing par iii ans, pour chascun an vi l. et v s. : chest pour le second terme de le tierche anee. . . . . xli s viii d

De le terre d'acoste le vigne qui soloit estre a xlviii s. vi d. ; revenue en le main ma dame : pour une partie de le dite terre rebaillie a Jehan Fontenier et as hoirs Jehan de Ghines, et l'autre partiie est encore en le main ma dame . . . . xxxv s vi d

De le terre que on appele le vigne, dessus le vivier de Tournehem, que Jehans li Bros tient a perpetuel ferme, pour chascun an. . . . . xxii s vi d

Des quarrieres de Tournehem achensiies a Padelin par iii ans, par an lx s. : chest pour che second terme de le tierche anee . . . . . xx s

Du molin de Bainghem achensi a maistre Jehan de l'Olimille par iii ans, par an xiii l. : chest pour le second terme de le tierche anee . iiii l vi s iiii d

[1] Campagne : P. d. C. Boulogne. Guines.

De le dime de Bainghehem achensiie a Jehan le Vos par III ans, XXVI l. par an, sur lequele dime Jehans le Vrient a pour sen fief qui fu monseigneur Baudin de le Kersonniere, XVII l., en remaint a ma dame IX l. par an : chest pour che second terme de le tierche anee . . . . . lx s

Du molin de Welle achensi a Jehan le Broc par III ans, par an XLIII polkins de ble : chest pour che second terme de le tierche anee, mis par chi dessous el compte de ble, XIII polkins II b. et demi et le tierch de demi b.

Du molin de Tournehem achensi a Stasse Pierre par III ans, VI XX VIII polkins de ble par an : chest por che tierch terme de le tierche anee, mis par chi dessous el compte des bles, XLII polkins et demi et le tierch de demi boist.

Du molin a oele de Rech, achensi a maistre Jehan de l'Olimille par III ans, par an XXIIII l. : chest pour le second terme de le tierche anee . VIII l

Du molin de Ghimi [2] achensi a Margerriie le Clapre. (duquel molin ma dame a les II pars et tient le tierch part par dessus donnie) par III ans, IIII l. XV s. par an : chest pour che second terme de le tierche anee. . . . . XXXI s VIII d

De le peskeriie et de l'avalisseron de le riviere de Tournehem achensiie a Robiert Boullart par III ans, par XII l. par an ; livre depuis a Stasse Pierre du commandement mons. le prevost par XII l. et X s. : chest pour che second terme de le tierche anee . . . . . IIII l III s IIII d

De le dime de Biauvoir achensiie a Jehan le Broc par III ans, XVI l. par an : chest por che second terme de le tierche anee . . . . . CVI s VIII d

De le soieste de le Montore, achensi a Biertelemin de la Balme pour tout l'an . . . . . XXVI l

De le chense yretaule de Broukerke achensi a

[2] Guémy : P. d. C. St-Omer. Ardres.

Climent Cantel pour IX l. par an : chest por che terme . . . . . IX s

De le chense yretaule du manoir de le Vakeriie achensi a Jehan le Broc par IX s. par an : chest por che terme. . . . . XVIII s IIII d

De le terre Kacherat, achensiie a Jehan le Wase, Huon Rousiel et Mikiel le Moy hiretaulement C et V s. par an : chest pour che terme. . . XXXV s

De Mikiel Pietre pour XXX mesures de terre qui furent Wautier de Lelinghem [3], achensiies IX l. a perpetuel ferme, a paiier a II termes, moitie a le Candelier et moitie a l'Ascension, par chascun an : chest pour che terme . . . . IIII l X s

De le terre Colet et Jehan le Caucheteur nient : car eles sunt en le main ma dame.

De Willaume Heuchin pour VII quarterrons de terre gissant a le tombe de Hokinghem [4] . . . XIIII s

De Jehan le Broc pour IIII mesures de terre et plusseurs autres, nient, quar eles sunt en le main ma dame.

De Jehan le Caucheteur pour IIII mesures de terre, nient, pour le cause dessus dite.

De Jehan le Priestre, de Menteke, pour XXXII mesures et demie de terre, nient, quar eles sunt en le main ma dame.

De Baudin Ydier pour VI mesures de terre, nient, pour le cause dessus ditte.

Du dit Baudin pour VII mesures de terre, nient, pour le cause dessus ditte.

De Brenbenchon pour XIIII mesures de terre, nient, pour le cause dessus ditte.

Des hoirs du dit Jehan pour II mesures de terre, nient, pour le cause dessus ditte.

[3] Leulinghem : P. d. C. St-Omer. Lumbres — Boulogne. Marquise.

[4] Hocquinghen : P. d. C. Boulogne. Guines.

De Robiert Lamcoul, nient, pour le cause dessus ditte.

De Jehan de le Loe, de Menteke, pour x mesures et demie de terre, nient, pour le cause dessus ditte.

De Jehan Chartin nient, pour le cause dessus ditte.

De Pierron de Lespesse pour IIII mesures de terre, nient, pour le cause dessus ditte.

De Jehan le Pape, de Leurench, sen frere, et de Baudin du Flosc, pour XXXIII mesures de terre et pour plusseurs autres terres, nient, quar eles sunt en le main ma dame, el gaignage de Renteke.

De Pierron Pierot, nient, pour le cause dessus ditte.

De Guillaume le Candillier, nient, pour le cause dessus ditte.

De Jehan Blampain et de Jehan Aden, nient, pour le cause dessus ditte.

Des terres de Renteke qui avoient este baillies a hiretage, nient, pour le cause dessus ditte [5].

Du viviet de Surkerke, nient, quar li baillius en compta es comptes de le Toussains.

Des hierbages du vivier de Bremes, nient, quar li baillius en compta es comptes de le Toussains.

Des pres le Compte qui furent maistre Galyen, nient, quar li baillius de S. Omer en soloit compter et ma dame les a aumosnes a Sainte Clare.

(f° 38) De Jehan Blampain, nient, pour chou que ses terres sunt en le main ma dame, el gaignage de Renteke [6].

[5] En marge on lit : *ces terres sont mises en la cense de Renteke*, observation qui se rapporte à l'article : De Jehan le Broc et suivants jusqu'à celui-ci inclusivement.

[6] En marge et concernant cet article et les trois suivants : *mises ut supra.*

De Baudin Samne, nient.

De Pierron de Scames, nient.

De Baudin le Carpentier nient.

De XII verghes d'aleu gissant au kaurroy deseure Boiginghes de [7] Galles du Kailloy soloit tenir, nient, pour chou que eles sunt es comptes de menus cens dessus dis.

De Jehan Craye pour V quarterrons de terre gissant en le porosse de Morcamp qui furent Jehan Sanson, qui soloit gesir waste, livree de novel pour. . . . . XI s

De Jehan le Caucheteur, pour IIII mesures de terre gisant ou Valghelet, nient.

De Wautier Barbiel, nient.

De Willaume Hain, nient.

De Witasse Chandele, de Menteke, et de Jehan le Pape pour XLV mesures de terre gisans en Ouvricamp, nient, et sunt contes leur tenanches revenues en le main ma dame, el gaignage et en le chense de Renteke, et por chou n'en conton nient.

De Thoumas de l'Olimille et de le veve Mikiel de l'Olimille, pour VI mesures de terre . . . . XXII s VI d

De Willaume Hain pour V mesures de terre . XXII s

Des hoirs Symon le Couvreur pour II mesures de terre . . . . . V s

Des hoirs Baudin le Carpentier de Biauvoir pour V mesures et IX verghes de terre. . . . . XX s IX d

De Pierron le Parmentier pour terre gissant a Gondeboisart. . . . . VII s

De Pierron le Mannier et Tassart, sen frere, pour IIII mesures de terre qui furent Jehan le Caucheteur . . . . . VIII s III d

De Guillaume Aden pour II mesures de terre gissant a le Vakeriie . . . . . XI s III d

De Climent Cantel pour une masurete dont on

[7] Corr. que

n'avoit ne cens ne rente, bailliie a ferme hiretable par v s. l'an, a paiier a II termes, moitie au Noël et moitie a Paskes : c'est pour che terme . . . . . II s VI d

Des pres, des herbages de Tournehem, nient, car li baillius en compta a le Toussains.

Somme . . . . . CIIII l VI d ob.

RECEPTE DE BOS

Primo, de Jehan Ricouart et de ses compagnons pour VI xx et X mesures du bos de l'Hermite, CX s. le mesure, montent VII c XV l., a cauper, vuidier et paiier a III ans a III termes en l'an : chest pour le terme du Noel derrain passe, second terme de le tierche anee . . . . . lxxix l viii s x d o.

De Baudin de le Clus et de ses compagnons pour les hayes de Tournehem, contenant C mesures ou environ, le mesure IIII l., montent IIII c l., a cauper, vuidier et paiier a III ans et a III termes en l'an : chest pour le terme du Noël darrain passe, second terme de le tierche ane . xliii l viii s x d o.

De Stasse Pierre et de maistre Jehan de l'Olimille, pour IX kaisnes vius qui commenchoient a sekier, prins ens hayes de Tournehem. . . . . XXXV s

Somme . . . . . VI xx V l XII s IX d

RECEPTE DE GRAINS

Primo, du restat du compte de le Toussains derrainement passe de ble IIII c lxxix polkins et II boist.

Du moulin de Tournehem achensi a Stasse Pierre par III ans, VI xx VIII polkins de ble par an : chest pour che tierch terme de le tierche anee XLII polkins II boist. et demi et le tierch de demi boist.

Des terres de Renteke achensies au dit Stasse par VI ans, lxxv polkins boist. et demi de ble par an : chest pour che premier terme de le tierche anee pour le tierch XXV polkins et demi b. et le tierch de demi b.

Du moulin de Welle achensi a Jehan le Broc par III ans, XLIII polkins de ble par an : chest pour che second terme de le tierche anee XIII polkins II b. et demi.

Somme de ches bles : v^c lxi polkins iii b. et demi et les ii pars de demi b.

Des quels bles, chest assavoir de menus bles de meuture, du ble de garnison, on despendi pour les xvi jors et le garchon qui les warda de le saint Mikiel juskes environ Noël derrain passe que on les emmena, du pris des quels jors li baillius compta ens comptes de le Toussains [8].

Item pour xv polkins des bles de mouture, livres et vendus as ouvriers, xx s. le polkin, montent . . . . . xv l

Item pour xvi polkins de ble des rentes, livres et vendus en paiement as dis ouvriers, xxiiii s. le polkin, montent . . . . . xix l iiii s

Item pour xxx polkins de ble de meture qui estoient demoure en garnison, vendus et livres en paiement as sandoiyers de Tournehem et de la Montore, xvi s. le polkin, montent . . . . . xxiiii l

Item pour xii polkins de menu ble de meuture, vendus a Jehan Vachart, xiiii s. le polkin, montent . . . . . viii l viii s

(f° 39) Somme de ches bles vendus et despendus : lxxiii, valent . . . . . lxvi l xii s

Ensi en demeuré en garnisson iiii c iiii xx viii polkins iii boist. et demi et les ii pars de demi boist.

RECEPTE D'AVAINES

Primo, des avaines qui remanurent en garnison du compte de le Toussains, iiii c xxxi polkins boist. et demi et i provendier et xv c que veche que bisaille.

De Stasse Pierre pour les terres de Renteke acensies a luy lxxv polkins boist. et demi d'avaine par an : chest pour le tierch de che premier terme de le tierche anee xxv polkins demi b.

Somme de ches avaines : iiii c lvi polkins ii boist. et i provendier.

Des queles avaines me dame en despendi a le S. Martin en hyvier ke ele fu a Tournehem, si ke il appiert par les lettres Jake de Scames, v polkins i boist.

[8] Article barré.

Somma de ches avaines despendues ensi ke dit est : v polkins i boist.

Ensi en demeure en garnison iiii^{c} li polkins i boist. et i provendier et xv^{c} que veche que bisailles.

RECEPTE DE RELIES

Primo, du signeur de Freaville pour relief de le mort me dame se mere, pour le terre de Westrehoue	x^{l}
Des enfans Driu Peterviel pour relief de le mort du dit Driu	x^{d}
De Huon Roussiel pour relief de le terre ke il acata a l'hoir de le haye de Beinghem	xxxii^{s} vi^{d}
De Tassin le Mannier pour relief de terre ke il acata en eskevinage as hoirs Jehan le Caucheteur	xx^{s}
De Jehan Tant pour relief de terre ke il acata gisant en eskevinage	iiii^{d}
Somme de relies	xii^{l} xiii^{s} viii^{d}

RECEPTE D'ESPLOIS

Des enfans Jehan Lancnede et des enfans Stas Galbart acuses de mellee, pays par.	c^{s}
De Witart du Four pour amende de meslee en eskevinage, païs par	lv^{s}
De Gillon le Vasseur pour une vente de iii rasieres de ble, vendues a Jehan Brisse, pour l'otroy.	xlvi^{s} vi^{d}
De Jehan Tuzekin, pour l'otroy de le terre de le haye de Beinghem, vendue a Huon Roussiel xvi l., por l'otroy	iiii^{l}
De Jehanet Ydier pour amende de mellée en eskevinage, païs par	x^{s}
De Thumas Bayart pour amende de claim de hiretage contre Jehan Brustin	lx^{s}
De Stassiot Folie pour le gre de i louage de terre fait a le meskine du priestre de Beinghem	iiii^{s}
De Jehan Galaffre pour calenghe d'avoir ale contre le jugement de hommes, païs par x l., des	

queles li baillius rechut et compta as comptes de le Toussains VII l. : ensi compte du restat ad present . . . . . LX s

De Jehan Vachart pour amende [de] bos. . . . . XX l X s

Somme d'esplois . . . . . XLI l V s VI d

dont il y a d'esplois . . . . . XXXIIII l XV s

Somme de toute recoite. . . . . IIIc XLIX l IIII s V d ob.

Primo, pour les gages du bailliu, pour che terme . . . . . X l

A Jehan Vachart, garesnier des bos, pour ses gages, du jour de Toussains, premier jour de Novembre, duskes au jour Nostre Dame Candeler, ke il se parti de Tournehem por aler demourer a Hesdin, el quel temps il a IIII XX XIII jours, II s. tour. par jour, montent a tour. IX l. VI s., valent a par. . . . . VII l VIII s IX d o.

A Jehan de Mang et a Mikiel du Nuef Chastiel pour leur gages du jour de Toussains devant dit juskes a le Candeler, el quel temps il a IIII XX XIII jours, VIII d. tour. a cascun par jour, montent a tour. VI l. IIII s., valent a par. . . . IIII l XIX s II d o.

A Willelme le Mannier et a Jehan de Hallines, sierghans de Mongardin, pour autant et pour autel . . . . . IIII l XIX s II d o.

A Ernoul de Canteleu, serghant du parc de le Montore et de la Ronayze, pour autant et pour autel, LXII s. tour. valent a par. . . . . XLIX s VII d

Somme de gaiges. . . . . XXIX l XVI s IX d ob.

(f° 40) FRES

Primo, du signeur de Audenehem pour sen fief en bourse ke il tient du chastiel de Tournehem. C s

Somme par li . . . . . C s

DESPENS DE BALLIE

Primo, pour renkiers de fermes et de ventes de bos dont les parties sont au dos [9] . . . . . XVIII s I d et le tierch de une ob.

[9] A Huart l'Uissier pour le renkier du paiage

A [10] Baudin Yasghare pour I laverech por le pris de Ernoul de Boninghes, du commandement de ma dame, li ques laveres fu dounes (fu dounes) au balliu de Calays [11] . . . . . xl s

A Wallerec le Barbier et a I autre vallet qui menerent XII pors, devant Noël, de Tournehem a Hesdin, pour leur despens et pour les despens des pourchiaus. . . . . XII s

A I autre vaslet qui mena et delivra a S. Omer IIII pors, du commandement ma dame, a Sainte Clare . . . . . XVI d

Somme . . . . . XXXV s V d ob.

OUVRAGES POUR LE CHASTIEL DE TOURNEHEM

Primo, a Willemet Rachekesne pour fouyr le fosse a faire le fondement du pignon du fournil, pour porter le pierre a sauvete pour l'yvier, quant on lassa l'ouvrer, et pour vuidier le fais

de Tornehem li quels fu renkieris de V s.; ch'est por le part du dit Huart XX d. par an: ch'est por le tierch a che terme . . . . . VI d
et le tierch de une ob.

A Pierron d'Espelleke pour le renkier du molin de Ghimi XX d. par an : ch'est por le tierch a che terme . . . . . VI d
et le tierch de une ob.

A Jehan de le Creuse pour le renkier des haiies de Tournehem renkieriies de IIII s. le mesure ; monta li renkiers XX l. : ch'est por le part tierch . . . . . XIV s IX d
et le tierch de une ob.

A Huon l'Anier por le renkier de le dime de Bainghem, li ques fu renkieriie de XX s. par an : ch'est pour le part du dit Huon a che terme. . II s II d o.
et le tierch de une ob.

[10] Article barré.

[11] En marge et barré : A lui por porter le ditte laverech de Tornehem a Heding. . . . V s

des pierres entour les coulombes, par VIII jours et demi, V d. par jour, montent . . . . . VII s

A luy pour une journee aidier a couvrir les masieres pour le gielee . . . . . X d

A Jehan le Marischal de Tournehem pour faire II gons pour metre a le feniestre deviers le lardier . . . . . XII d

A maistre Mikiel Moy pour aidier a couvrir les nouviaus machounages pour le gielee, par I jour II s

A Guychardin pour autel, par I jour. . . . . XVIII d

A Jehan le Ploumier pour refaire III peniaus en le cambre ma dame et X peniaus en le sale, par XII jours, pour li et pour se fille III s. par jour, montent. . . . . XXXVI s

A luy pour V livres d'estain pour le dit ouvrage sauder, X d. le lib., montent . . . . . III s II d

A Padelin pour demi cent de parpains pour le tuyel de le keminee de le cuisine . . . . . VII s

A luy pour II c de quariaus estoffes de quint pour le fournil, III s. le cent, montent . . . . . VI s

A luy pour XXXV grands pieres pour le tuyel de le dite keminee, VIII d. le pieche, montent . XXIII s IIII d

A Baudin le Tuilier et a Willent de le Breke pour retenir les chastyaus de Tournehem et de le Montore par taske IX l. par an : ch'est por che terme . . . . . IX s

A Henri Clabaut pour akariier les parpains et les pierres dessus dites de le quariere de Ghymi au chastiel a Tournehem et pour akariier les pieres qui estoient au moulin au chastiel a Tournehem, pour metre a sauvete pour le gielee par XXII jours, IIII s. par jour, montent . . . . . IIII l VIII s

A Padelin pour les dites pierres prinses au moulin aidier a kierkier, par V jours, XVIII d. par jour, montent . . . . . VII s VI d

Somme . . . . . XII l IIII s IIII d

OUVRAGES POUR LE MOULIN DE TOURNEHEM

A maistre Jehan de l'Olimille pour une ren-

cauchure de kevilles et de fuysiaus au dit moulin . . . x s.

A luy pour refaire le dite rencauchure et pour nueves boistes faire et pour le rouee rejoindre et rekeviller qui estoit desjoins au desgiel, pour IIII ouvriers par II jours, l'ouvrier XVIII d. par jour, montent . . . . . XII s.

Somme . . . . . XXII s.

(f° 41) OUVRAGES POUR LE MONTORE

A maistre Mikiel Moy pour faire les crestiaus entre le sale et le derraine nueve tour et por remachouner et restouper l'uys de le cuisine qui fu depichies, li ques huys aloit sus le court du donjon, par II jours, II s. par jour, montent . . IIII s.

A Guychardin pour ouvrer et machouner as dis ouvrages par VIII jours, XVIII d. par jour, montent XII s.

A Jehanet le Machon, d'Inglinghem, pour autel par VII jours, XVIII d. par jour, montent. . . X s. VI d.

A Hanekin Clau pour manouvrer a siervir et faire mortier as dis ouvrages par VIII jours, X d. par jour, montent . . . . . VI s. VIII d.

A Willent de le Breke pour XII^c de clau laterech pour parlater le grosse tour nueve. . . . IIII s.

A Jehan le Ploumier, de Kerscamp, pour ploumer et parfaire les aloirs de le grosse tour, par X jours, pour luy et pour sen vallet, III s. par jour, montent . . . . . XXX s.

A luy pour XL libs. de blanc voirre et X libs. de voirre de couleur, acate a S. Omer, pour reffaire les verrieres de le sale et de le capiele. . LX s.

A luy pour V libs. et III quarterons de cler estain pour le dit ouvrage, X d. le libs., montent. IIII s. IX d. O.

A luy pour le dit ouvrage faire, pour luy et pour sen vallet, par XV jours, III s. par jour, montent . . . . . XLV s.

A Padelin pour III^c de quariaus estoffes de quins, amenes pour ouvrer a le tour quaree, mis a sauvete pour le hyvier, III s. le cent, montent. IX s.

A luy pour demi cent de parpains pour autel vii s

A luy pour demi cent de pieres pour faire le keminee de le grosse tour, vi d. le pieche, montent xxv s

A Henri Clabaut pour les dites pieres akariier de le quariere de Ghymi a le Montore, par xiii jours, iiii s. par jour, montent . . . . . lii s

A maistre Mikiel Moy pour menue corde a recommauder le poulie dont on sakoit les pieres amont. . . . . x d

A Jehan Ratel pour couvrir le nouvel machounage pour le hyvier, par iii jours, xx d. par jour, montent . . . . . v s

A Symon le Waite pour aidier et siervir audit ouvrage par ii jours, x d. par jour, montent. . xx d

Somme [13] . . . . . xiii f xvii s v d

..... le moulin de Rek.

.... de l'Olimille pour ii laches prins a Willelme le gay et pour une viruele a i pilon . . . iiii s

... faire fouyr et amener pour faire..... dit moulin . . . . . v s

Somme [13] . . . . . ix s

...eures xxvi lib. xii s. ix d. [14]

..... despens lxiiii lb. xii d.

..... baillius doit par ce compte ii c iiii xx v lb. iii s. v d. ob. ..... polkins iii boist. et demi et les ii pars de demi boist.

... et i prouvendier d'avaine et xv c que veches que bisailles.

(A suivre.)

[13] Ecrit d'une autre main.

[13] Id.

[14] La fin de ce compte est d'une autre main, — et la feuille de parchemin mutilée.

Au dos, on lit comme titre du rouleau : . . . . *de Tourneham, dou terme de la Chandeler l'an M CCC XXII.*

Cession du collège des Bons-Enfants à Saint-Omer.

Dans nos recherches historiques sur les établissements hospitaliers de Saint-Omer, nous avons reproduit les lettres-patentes de février 1702, autorisant la création d'un Hôpital général, qui devait occuper les bâtiments du collège des Bons-Enfants. Dans le préambule desdites lettres, on vise l'accord intervenu entre les Pères Chartreux du Val de Sainte-Aldegonde, qui géraient auparavant ledit collège et l'évêque, Mgr Louis Alphonse de Valbelle, le fondateur du nouvel établissement. Les actes de cession et les pièces y relatives ont dû être joints à la demande des lettres-patentes et rester annexées à l'original desdites lettres. Aussi ne les avions-nous pas connues quand nous faisions nos recherches. Au reste, pour le but que nous poursuivions, l'histoire des établissements hospitaliers de Saint-Omer, la mention de leur existence suffisait. Depuis l'impression de notre ouvrage, nous avons retrouvé dans les registres capitulaires la copie de la transaction intervenue entre l'évêque et les PP. Chartreux. Nous avons cru utile de la reproduire. Ce sera une espèce de complément des pièces que nous avons produites à l'appui de nos recherches.

L. Deschamps de Pas.

Consentement du chapitre pour la vente du collège des Bons-Enfants.

Nous Doyen et chapitre de la cathédrale de St Omer avons

agréé et consenty, agréons et consentons par les présentes que le R. Père prieur des chartreux du val Ste Aldegonde lez cette ville puisse céder et transporter à monseigneur l'Illustrissime et R^me^ evesque de St Omer l'administration de la maison ou college des bons enfans de cette ville que nos prédécesseurs ont accordé aux prieurs dud. couvent par acte du 15 janvier 1325 pour pouvoir par mond. seigneur ériger en lad. maison un hospital général et en aplicquer les revenus au séminaire diocesain pour des pauvres estudians et soubz les auttres conditions dont mond. seigneur est convenu avec led. père prieur. Fait en notre assemblée capitulaire soubz notre seel ordinaire et la signature de notre secrétaire le douze d'aoust 1699. estoit signé par ordonance de mesd. sieurs : Cardon, secrétaire.

Accord fait entre Monseigneur et le père prieur des chartreux touchant la vente dud. collège.

Pardevant les nottaires royaux de la résidence de St Omer soubsignéz furent présens en leurs personnes monseigneur l'Illustrissime et R^me^ Louis Alphonse de Valbelle evesque de St Omer maitre de l'oratoire du Roy d'une part, et Dom françois du crocq prieur des chartreux de la chartreuse de St Omer vulgairement ditte du val de Ste Aldegonde deuement authorisé a l'effet des présentes par le consentement de ses supérieurs majeurs d'auttre, et recognurent lesdittes parties comme ainsy soit que les Doyen et chappitre de l'église lors collegialle de St Omer ayent par acte du 15 janvier 1325 confirmé et approuvé par le vicaire du prevost au mois d'octobre ensuivant donné et accordé au prieur de lad. chartreuse et a ses successeurs aud. prieuré et monastère a toujours le gouvernement et administration de la maison ditte des bons enffans dans la ville de St Omer paroisse de St Sepulcre servant de collège pour y enseigner la langue latine : considérant led. seigneur evesque que lad. maison et les biens en dépendans ne sont plus emploiéz suivant leur primitive destination ayant esté cessé d'enseigner dans le college depuis cent ans et plus que les pères jésuittes sont establys en lad. ville, et dailleurs que lon pourroit sen servir très avantageusement en faveur des pauvres si on applicquoit les bastimens de lad. maison qui est très ample et tres commode à lusage dun hospital général, et les revenus qui en

dépendent pour l'entretenement et subsistance de quelques pauvres estudians dans le seminaire diecesain estably dans lad. ville, il auroit fet proposer ausd. seconds comparans et les requir de luy ceder et transporter le droit qu'ils ont de regir et administrer lad. maison des bons enffans et les biens y annexés, pour estre lad. maison aplicque a usage dun hospital général pour la ville de St Omer et lesd. biens et revenus y annexés à la subsistance de quelques pauvres estudians au seminaire diocésain dont il en viendroit un bien considérable au public, au lieu qu'il n'en reçoit à présent que peu d'utilité les choses continuant et demeurant dans l'estat ou elles sont, soubz offre que faisoit led. seigneur evesque d'indemner lesd. seconds comparans des intérests qu'ils pourroient souffrir par la cession, estant privé de se servir a lavenir de lad. maison qui leur a servy de refuge passé plusieurs siecles; ausquelles propositions et requisitions ayant lesd. seconds comparans bien voulu acquiescer par la consideration du bien publicq et pour les raisons cy devant enoncees moyennant leur indemnité et desirant de seconder autant quil est en eux les bonnes et pieuses intentions dudit seigneur evesque, ils ont a ces fins deuement authorise par leurs superieurs se deporté et déportent du gouvernement et administration qu'ils ont eu jusques a présent de lad. maison des bons enfans et des biens et revenus en dépendant repris dans un estat et déclaration signé du Peré prieur raporté et mis es mains dud. seigneur, en faisant par cette cession et transport aud. seigneur evesque et le subrogeant en tous les noms droits et actions qui leur ont caupeté ou dû compéter a raison de l'administration et gouvernement de lad. maison et college des bons enffans pour estre fet l'employ par led. seigneur Evesque de la maison a l'usage d'un hospital géuéral, et des biens et revenus à la subsistance de quelques pauvres estudians, ce qu'ils recognoissent estre l'usage qu'ils en ont fet jusques icy, et estre l'usage le plus conforme à la fondation de ceste maison, ainsy qu'ils ont dit cy devant, et en contemplation desd. deport cession et transport et pour indemner lesd. seconds comparans des intérests qu'ils pouroient souffrir en quittant et abandonnant lad. administration et droit de refuge dans led. college, led. seigneur evesque a promis et

promet par cettes de leur payer et furnir la somme de cincq mille livres monoye courante pour estre par eux employes en achapt d'une auttre maison dans lad. ville qui pourra au lieu de ce college leur servir de refuge, ayant esté convenu et stipulé entre les parties que le payement et furnissement desd. cincq mille livres se debvera par le seigneur evesque si tost qu'il aurat obtenu des lettres patentes du Roy pour l'establissement dud. hospital général, comme aussy que lesd. seconds comparans auront de leur part fet agreer et ratifier le present contract par leur père général, et delivré audit seigneur evesque les tittres et munimens concernans ladite administration obligeant lesd. parties comparantes a l'entretenement furnissement et accomplissement de tout ce que dessus, sçavoir led. seigneur evesque ses biens et revenus et lesd. prieur et religieux ceux de leur couvent, eslisans a juges messrs du parlement de Paris et du conseil d'Arthois et renonchant à touttes choses contraires aux présentes. Ainsy fet et passé aud. St Omer le 12 d'aoust 1699 approuvant la rature de douse mots de la première face et le renvoy marginal ainsi signé : L. Alphonse Ev. de St Omer, f. françois du crocq humble prieur, et commes nottaires, Quienville et C. de Wintre.

Concorde à l'original

J. Cardon secretaire.

(Archives du chapitre. — Registres capitulaires Q (369) f° 103.)

Saint-Omer, Imp. H. d'Homont.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

Séance du 31 *mai* 1886.

Présidence de M. J. BUTOR.

La séance s'ouvre à trois heures par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant présentée, le procès-verbal est approuvé.

Les ouvrages déposés sur le bureau et reçus dans le courant du mois qui vient de s'écouler depuis la dernière séance sont les suivants :

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault), 2e série, t. XIII, 1re livraison.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, 6e année, quatre livraisons de septembre 1885 à février 1886, y compris une livraison supplémentaire.

Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie

belges, 23e année, nos 1 à 12; 24e année, nos 1 à 6.

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1885, nos 3-4.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), 26e année, 1885, no 3, mars; 27e année, 1886, nos 1-2, janvier-février.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, t. IX, (3e série), 1er fascicule, janvier et février 1886.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 17e année, IV et V, avril et mai 1886.

Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois, t. XVIII, 2e livraison, 3e et dernière livraison.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, t. XII, 3e partie.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, 3e série, t. XI.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle, partie technique, 2e série, t. XII, XLVIIIe de la collection, 4e et 5e livraisons, avril et mai 1886; — *partie littéraire*, 2e série, t. XXIII, XLVIe de la collection, 4e et 5e livraisons, avril et mai 1886.

Revue historique et archéologique du Maine, t. XVII et XVIII, année 1885, 1er et 2e semestres.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, 38e année, t. XXXIX, nos 1, 2, 3, janvier à mars 1886.

Revue historique, 11e année, t. XXXI, mai-juin 1886.

Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, t. X.

Annales du Cercle archéologique d'Enghien, t. II, 3e liv.

Annales du Musée Guimet, Revue de l'histoire des religions, publiée sous la direction de M. Jean Réville, 7e année, t. XIII, no 1, janvier-février.

Société archéologique de Bordeaux, fascicule de 1882.

Messager des sciences historiques ou Archives des arts et de la bibliographie de Belgique, année 1886, 1re livrais.

Itinéraire de Louis XI, dauphin.

Comptes-rendus de la Société impériale archéologique russe, t. X, 1884. — Nouvelle série, t. I, 1886.

Revue de l'Art chrétien, 29e année, 4e série, t. IV (XXXVIe de la collection), 2e livraison, avril 1886.

Inventaire des ornements, reliquaires, etc., de l'église collégiale de Saint-Omer en 1557, par M. L. Deschamps de Pas.

Le Secrétaire général procède ensuite au dépouillement de la correspondance.

1° — Lettre de faire-part de la mort de M. le chanoine Jules Corblet, ancien directeur de la *Revue de l'Art chrétien,* correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie.

2° — Lettres d'annonce d'envoi de deux paquets des publications de la Belgique et de la Russie.

3o — La Société impériale d'archéologie russe envoie le volume X de ses comptes-rendus et le 1er volume de la nouvelle série.

4° — M. le Président de la Société des Antiquaires de Picardie donne des renseignements complémentaires relatifs au congrès archéologique qui doit se tenir à Amiens le 8 juin prochain, à l'occasion du cinquantenaire de ladite Société.

5o — Envoi de formules d'adhésion au congrès de la fédération historique et archéologique de Belgique qui se tiendra à Namur le 17 août prochain.

6° — Accusé de réception par le Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des anciens diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, des publications envoyées par la Société des Antiquaires de la Morinie.

7° — M. l'instituteur du Haut-Loquin remercie de l'envoi qui lui a été fait de quelques volumes des Mémoires de la Société.

8° — Programme des sujets mis au concours par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut pour l'année 1886.

9° — M. le Ministre de l'instruction publique demande par une circulaire qu'il soit fait un inventaire des manuscrits (littéraires, scientifiques, liturgiques, cartulaires, etc.) qui appartiennent aux sociétés savantes. A cette circulaire sont jointes les instructions nécessaires pour dresser cet inventaire, dont l'envoi devra avoir lieu dans le plus bref délai possible. — Renvoyé à M. Ch. Legrand.

10° — Le Comité d'études du palais des sociétés savantes demande quelques renseignements sur la Société. L'indication de ceux que l'on désire est contenu dans un questionnaire que l'assemblée, consultée par M. le Président, autorise à remplir et à retourner ensuite audit Comité.

— M. le rapporteur de la commission du « Ravitaillement de Saint-Omer en 1710 » lit le travail qu'il a préparé sur la demande de la Société dans la dernière séance, pour répondre à la note ajoutée par M. de Lauwereyns dans la table de sa brochure sur Jacqueline Robins. Quelques observations sont présentées et des modifications indiquées. L'assemblée décide ensuite qu'après la révision du texte par M. le rapporteur, son travail sera inséré *in extenso* dans le Bulletin historique.

— M. L. Deschamps de Pas donne lecture d'une note sur ce qui s'est passé à la mort de Mgr Joseph-Alphonse de Valbelle, évêque de Saint-Omer, extraite des Registres capitulaires, où le chapitre l'avait fait insérer pour protester contre l'intrusion de l'économe du clergé de France, qu'on voyait se produire pour la première fois à Saint-Omer au moment de l'accomplissement des formalités nécessitées par le décès d'un évêque. — Renvoi à la commission du Bulletin.

— M. Ch. Legrand communique le dessin d'une pierre encastrée dans le mur de la cour de M. Julien Pley sur laquelle sont sculptées des armoiries. L'écusson porte un fretté avec un chef ayant deux étoiles à cinq pointes. La sculpture n'indique aucun émail. Ledit écusson a pour supports un lion et un cheval; il est timbré d'un heaume

de profil à cinq grilles. Une cassure de la pierre a fait disparaître le cimier, ainsi qu'une partie du cheval de support. La sculpture de cette pierre paraît assez grossière.

— M. d'Argœuves signale à l'assemblée le fragment d'une pierre tombale existant dans le trottoir qui contourne la fontaine de la Petite-Place. Ce fragment a 1m 10 de longueur et 0,50 de largeur. Il porte ce reste d'inscription :

CY GIST . . . . . SEIGN[EU]R MONS. LOYS
DE R. . . . . SEIGN[EU]R DE EMBRY
COEVRLV . . . . . ET FVT PAR MORT VAINCV
. . . . . [J]OR DE MAY M.D.XXXIX
ET M . . . . . ELLE ADRIENNE DE GROVCHE
SA FEME DAMOISELLE DE VAVCELLES GRIBOVAL
WACHIN QUI T[RE]SPASSA LE IX DE JVING M D.XXXIII
D AIENT LEVRS AMES.

Cette épitaphe est celle de Louis de Renty inhumé ainsi que sa femme dans l'église de Sainte-Aldegonde. Ils eurent une fille nommé Jeanne qui épousa Antoine d'Avroult, sgr d'Helfaut. — Marie d'Avroult, petite-fille de Louis de Renty, épousa Antoine de Rubempré, chevalier, sgr de Vertain, etc.

— M. l'abbé Bled lit un rapport sur les archives notariales du greffe du gros, dont notre collègue M. d'Argœuves s'occupe du classement avec beaucoup de dévouement. Il en fait ressortir l'importance et la nécessité, voire l'urgence, qu'il y aurait de les transporter dans un autre local, où elles seraient mieux installées et plus accessibles aux travailleurs. — L'assemblée entend la lecture de ce rapport avec beaucoup d'intérêt, et décide qu'il sera reproduit dans le Bulletin.

— La séance est ensuite levée à cinq heures.

Séance du 5 juillet 1886.

Présidence de M. J. BUTOR.

La séance est ouverte à trois heures. Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant présentée, le procès-verbal est adopté.

Ouvrages reçus depuis la dernière séance, soit comme hommages, soit à titre d'échanges :

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1885, 39e vol (9e de la 3e série).

Bulletin de l'Académie Delphinale, 3e série, t. XIX, 1884.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 17e année, VI, juin 1886.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, 1886, n° 2, mars-avril.

Bulletin des bibliothèques et des archives, année 1886, n° 1.

Mémoires de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, 3e série, t. III, 1886.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle, partie technique, 2e série, t. XII, XLVIIIe de la collection, 6e livraison, juin; — *partie littéraire,* 2e série, t. XXIII, XLVIe de la collection, 6e livraison, juin.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. XLVII, année 1886, 1re et 2e livraison.

Revue d'Alsace, 15e année, 1886, nouvelle série, t. XV, avril, mai, juin.

Annuaire de la Société philotechnique, année 1885, t. 44.

Annales de la Société d'émulation (de Bruges) pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre, 4e série, t. VIII, XXXVe de la collection, année 1885.

Journal des savants, avril-mai 1886.

Fédération archéologique et historique de Belgique, compte-rendu des travaux du Congrès tenu à Anvers les 28-30 septembre 1885, *sous la direction de l'Académie d'archéologie de Belgique,* par P. Génard, secrétaire général du Congrès.

Bibliographie générale des Gaules, répertoire systématique et alphabétique des ouvrages, mémoires et notices concernant l'histoire, la topographie, la religion, les antiquités et le langage de la Gaule jusqu'à la fin du Ve siècle, par Ch. Emile Ruelle, bibliothécaire à la bibliothèque Sainte Geneviève, correspondant de la Commission de la topographie des Gaules; 4e et dernière livraison. Bibliographie : feuilles 38-53. Table alphabétique des matières.

Répertoire des travaux historiques, contenant l'analyse des publications faites en France et à l'étranger sur l'histoire, les monuments et la langue de la France pendant l'année 1883, t. III, n° 4.

Anciens ivoires sculptés. Les tryptiques byzantins conservés au Musée chrétien du Vatican et à la bibliothèque du couvent de la Minerve, à Rome, par Ch. de Linas.

Manuel de la langue néo-latine usuelle et commerciale ou langage auxiliaire et facile pour les nations d'origine latine suffisant aux premières relations et aux premiers besoins, par E. Courtonne, 2e éd. revue et augmentée.

Langue internationale néo-latine ou langue auxiliaire simplifiée destinée à rendre possible et faciles les relations directes entre tous les peuples civilisés d'origine latine, par F. Courtonne.

Documents inédits sur l'histoire de France. — Les sarcophages chrétiens de la Gaule, par M. Edmond Le Blant.

Documents inédits sur l'histoire de France. — Mélanges historiques, choix de documents, t. V.

Collection de documents inédits sur l'histoire de France, 1re série, *Histoire politique, négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, documents recueillis par Giuseppe Canestrini et publiés par Abel Desjardins, doyen de la Faculté des lettres de Douai, t. VI. Index historique.

Verhandelingen der Koninklijke Akadémie van Wetenschappen, Afdeeling Letterkunde. — Zestiende deel.

Verhandelingen der Koninklijke Akadémie van Wetenschappen. — Vier en Twintigste deel.

Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke Akadémie van Wetenschappen, Afdeeling Letterkunde. — Derde Reeks, Tweede deel.

Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke Akadémie van Wetenschappen, Afdeeling natuurkunde.—Tweede Reeks. — Eerste deel.

Register op den catalogus van de Boekerij der Koninklijke Akadémie van Wetenschappen gevestigd te Amsterdam.

Venite ad me, Ad Vergilium, de Alarico, carmina in certamine poetico indicto ab academia regia disciplinarum neerlandica, praemio et Laude donata.

Le Secrétaire général procède au dépouillement de la correspondance.

1° — L'Académie royale des sciences à Amsterdam envoie diverses publications qui sont déposées sur le bureau et comprises dans la liste précédente.

2° — La même académie accuse réception du t. XIX des Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie et des livraisons 132 à 135 du Bulletin historique.

3° — M. le Ministre de l'instruction publique demande l'envoi des questions que la Société proposerait de comprendre dans le programme du Congrès de la Sorbonne en 1887.

4° — Circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique envoyant un questionnaire à remplir sur un sujet soumis aux études de la Section des sciences économiques et sociales, qui fait partie du Comité des travaux historiques et scientifiques établi auprès du Ministère.

5° — La Société américaine de philosophie établie à Philadelphie demande l'échange de ses publications avec celles de la Société des Antiquaires de la Morinie. — L'assemblée décide d'accepter l'échange proposé. Il sera écrit dans ce sens à la Société de Philadelphie, et l'on se bornera pour le moment à l'envoi des Bulletins.

6° — M. le Préfet demande un exposé succinct des travaux de la Société des Antiquaires de la Morinie, pour être mis sous les yeux du Conseil général dans la prochaine session. — Le Secrétaire général donne lecture de la lettre suivante qu'il a préparée pour répondre à la demande de M. le Préfet :

Saint-Omer, le 1er juillet 1886.

Monsieur le Préfet,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à la date du 16 juin dernier, dans laquelle vous me demandez un exposé succinct des travaux de la Société des Antiquaires de la Morinie. Je vais m'efforcer de satisfaire à votre demande, en mettant sous vos yeux ce qui a été fait pendant le cours de cette année, c'est-à-dire depuis le mois de juillet 1885, puisque c'est à cette époque que vous a été adressé le rapport que nous avons l'habitude de vous envoyer dans pareille circonstance.

Et d'abord j'appellerai votre attention d'une manière toute spéciale sur le 1er volume des *Chartes de Saint-Bertin* qui a vu le jour au commencement de cette année, ainsi que je l'annonçais dans mon rapport de l'année dernière. Vous avez pu apprécier l'importance de cette publication par l'exemplaire qui vous a été adressé pour être transmis aux archives départementales, et dont vous avez bien voulu nous accuser réception. Les frais d'impression de ce volume se sont élevés à une somme assez forte, aussi non seulement la Société s'est-elle vue forcée de suspendre momentanément la publication de ses Mémoires, mais encore elle devra attendre plusieurs années avant d'entreprendre l'impression du second volume des Chartes de Saint-Bertin.

D'un autre côté, la faveur avec laquelle a été accueilli le premier volume par les savants et les érudits, nous impose en quelque sorte l'obligation de ne pas prolonger trop ce retard. C'est afin d'atteindre ce but que la Société a décidé de s'adresser à MM. les membres du Conseil général pour obtenir l'augmentation momentanée, pendant quelques années, de la subvention qu'ils veulent bien lui allouer chaque année. A cet effet, je joins au présent exposé un rapport spécial à cette question, que je vous prierais, M. le Préfet, de soumettre à MM. les Conseillers généraux, et nous osons espérer que vous voudrez bien le munir de votre approbation.

La nécessité où nous nous sommes trouvés de consacrer

toutes nos ressources au premier volume des Chartes de Saint-Bertin, nous a forcés, ainsi que je l'ai dit précédemment, à nous borner à continuer seulement la publication du Bulletin historique trimestriel, qu'il était important de ne pas interrompre. Quatre livraisons ont paru depuis l'année dernière. Elles sont jointes au présent rapport, et seront remises ultérieurement à chacun de MM. les Conseillers généraux. Parmi les articles qu'elles contiennent, j'appellerai l'attention sur les suivants : 1° Sous le titre de *Biographie artésienne,* M. le Bon Dard fait connaître un savant du XVIe siècle, Robert de Grospré, né à Arras, et énumère ses titres au souvenir de la génération actuelle. Cet article est accompagné d'un portrait. 2° Un article de M. Ch. Legrand sur la statue en argent de N.-D. des Miracles qu'il décrit avec soin. 3° Un inventaire des objets existant en 1383 dans les châteaux d'Aire, de Tournehem et de la Montoire, par M. Félix de Monnecove. 4° Des comptes du XIVe siècle concernant neuf terres situées en Artois, par M. E. Coyecques. Ces comptes fournissent une foule de renseignements sur les mœurs et usages de l'époque. 5° Enfin une note indiquant l'envoi à la monnaie de Lille en 1690 de pièces d'argenterie provenant de la cathédrale et de la chapelle de N.-D. des Miracles.

Les renseignements détaillés que je viens d'avoir l'honneur de vous communiquer suffiront, M. le Préfet, pour prouver que la Société des Antiquaires de la Morinie a continué comme par le passé à travailler et à se montrer digne du rang distingué qu'elle occupe parmi les sociétés de province et dans le monde savant. Elle est donc en droit de dire qu'elle n'a point démérité de la bienveillance que le Conseil général a toujours bien voulu lui témoigner. Elle ose espérer que MM. les Conseillers généraux partageront cet avis, et elle compte sur votre bienveillant appui auprès d'eux pour lui faire obtenir la subvention annuelle qui lui est nécessaire pour continuer ses travaux, ainsi que le supplément momentané que nous demandons dans le rapport ci-joint.

C'est dans cette espérance que je vous prie, Monsieur le Préfet, de vouloir bien agréer l'assurance des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur.

Pour le Président de la Société des Antiquaires de la Morinie,

Le Secrétaire général,

L. Deschamps de Pas.

L'assemblée après avoir entendu la lecture de cette lettre en approuve le contenu, ainsi que celui du rapport annexe dont il est fait mention, et en autorise l'envoi à M. le Préfet.

— M. d'Argœuves donne quelques brèves informations sur le congrès tenu à Amiens à l'occasion du cinquantenaire de la Société des Antiquaires de Picardie, congrès auquel il a assisté en qualité de délégué de notre Société. Il annonce d'ailleurs qu'un compte-rendu détaillé de ce qui s'est fait, sera adressé ultérieurement par les soins de la Société des Antiquaires de Picardie.

— M. l'abbé Haignéré, membre correspondant, présent à la séance, signale l'existence, jusqu'à une époque très rapprochée de nous, d'anciens usages liturgiques dans le diocèse de Boulogne. Il annonce qu'il enverra ultérieurement un travail sur cet objet.

— M. X. d'Argœuves continue la lecture de la copie qu'il a faite de l'ancien livre de raison dont il a déjà communiqué à diverses reprises des extraits à la Société. Les faits rappelés par cette espèce de chronique, écrite on pourrait presque dire, au jour le jour, ou du moins aussitôt qu'ils sont venus à la connaissance du narrateur, concernent nos pays, et à ce titre ne peuvent manquer de nous intéresser.

— M. l'abbé Bled, sur la demande qui lui en est faite, communique à l'assemblée la suite du grand travail qu'il a entrepris sur l'établissement de l'impôt du 20e denier par le duc d'Albe en 1572 et sur les péripéties qui accompagnèrent cet établissement à Saint-Omer et en Artois.

— La séance est ensuite levée à cinq heures.

Le Secrétaire général,
L. DESCHAMPS DE PAS.

LES ÉTUDES HISTORIQUES SUR JACQUELINE ROBINS

par M. de Lauwereyns de Roosendaele

ET LE

RAVITAILLEMENT DE SAINT-OMER EN 1710.

publication de la Société des Antiquaires de la Morinie.

Rapport lu en séance de la Société, le 31 mai 1886.

Messieurs,

Notre honoré Président a signalé dans notre dernière réunion un passage d'une récente brochure intitulée : *Etudes historiques sur Jacqueline Robins*, dans laquelle la Société des Antiquaires de la Morinie était directement prise à parti. Il vous a semblé que cette note, dissimulée dans le détail de la table des matières, contenait à l'égard d'un rapport impartial dont vous aviez voulu l'impression une appréciation que vous ne pouviez pas ne pas relever.

Un simple exposé de l'état actuel de la question est, croyons-nous, la seule réponse à faire à cette insinuation.

Une polémique a récemment surgi entre les journaux de notre localité à l'occasion de la statue érigée à Jacqueline Robins pour le fait que l'on sait, ou plutôt qu'on ne sait pas. La Société des Antiquaires de la Morinie, en dehors de tout esprit de parti et sans vouloir entrer le moins du monde en responsabilité dans ces débats, avait été frappée de l'importance de certains documents jusqu'alors ignorés et mis au jour par cette discussion même. Elle a cru de sa mission à elle, gardienne attitrée de l'histoire du

pays des Morins et particulièrement de notre ville, de s'enquérir de la vérité et de s'éclairer elle-même sur la valeur de cette glorieuse légende.

Elle n'eut pas demandé mieux que d'avoir à la confirmer, et de pouvoir continuer son admiration à l'héroïque et patriotique exploit d'une enfant de notre cité. Mais elle était résolue aussi, quelque regret que la vérité pût causer, à la faire connaître tout entière, et, si elle rencontrait là quelque erreur historique, à ne pas l'accréditer plus longtemps, aussi respectable qu'elle fût. En histoire, la sentimentalité est la pire des conseillères. Du reste celui qui peut le moins s'étonner de votre enquête est assurément votre honorable contradicteur lui-même, qui a si bien indiqué le devoir de la critique historique, quand il a dit : « La vérité pour l'historien doit passer avant tout, si pénible qu'il puisse être, à lui de la dire, aux autres de » l'entendre. »

Les documents authentiques publiés dans le *Ravitaillement de Saint-Omer en 1710* établissent à l'évidence, quand, comment, et par qui la ville fut, à cette date, ravitaillée. Tout s'est fait par les soins et sous la protection des hommes de guerre : il n'y a pas de place pour l'exploit de Jacqueline Robins, tel du moins qu'on l'a raconté jusqu'à présent. Malgré cette publication l'auteur des *Études historiques sur Jacqueline Robins* continue d'affirmer ce que vous pensez avoir déjà été réfuté. Vous pouvez vous en étonner, mais non vous en plaindre. L'éminent historien, Augustin Thierry, a plusieurs fois corrigé, sans fausse honte, ses propres erreurs : mais c'est là un héroïsme qui n'est pas ordinaire.

Vous n'avez jamais non plus prétendu imposer vos convictions à personne. De tout temps il y a eu des lecteurs qui ne demandaient pas mieux que de croire sans preuve : nous ne pouvons pas faire qu'il ne s'en rencontre encore

aujourd'hui. Votre publication a convaincu les hommes compétents, désintéressés, et jugeant les faits sur preuves. C'était votre but, et vous l'avez atteint. Le jugement des meilleures revues historiques et de nombreux journaux vous l'a suffisamment montré.

Assurément si la thèse de votre contradicteur eut été bonne, avec cette rare fortune d'être soutenue par un auteur qui signe « professeur agrégé d'histoire et archiviste », elle n'eut pas manqué d'arriver à des conclusions tout à fait probantes. L'auteur au lieu de noyer le fait important, qui est l'exploit lui-même de Jacqueline, sous un flot de détails oiseux et étrangers à la cause, eut, avec méthode, dégagé et mis en lumière l'inconnu du problème historique à résoudre; il eut surtout tiré du riche trésor d'archives qu'il a sous la main quelque document victorieux. Car qui pourra jamais admettre qu'un fait aussi considérable que le salut d'une ville, s'il est vrai, n'a laissé nulle part la moindre trace dans les archives municipales? Cette impuissance même de notre honorable contradicteur est une preuve indirecte de l'exactitude des conclusions du rapport de votre commission.

Déjà du reste, par le fait de votre enquête, plusieurs erreurs, accréditées jusqu'ici ont été reconnues et corrigées. Ainsi on admet aujourd'hui qu'il n'y a pas eu de siège à Saint-Omer en 1710. C'est un point capital acquis au débat. Si la statue, si peu historique, doit demeurer sur son socle, espérons du moins qu'une sage mesure de notre municipalité en fera corriger, pour l'honneur de la ville, la fautive inscription.

On est également forcé de convenir que Jacqueline Robins n'était pas, comme l'a affirmé Dom Devienne, qui ne savait même pas le nom de l'héroïne, « une femme de la lie du peuple ». On reconnait qu'elle était tout au moins d'ancienne et riche bourgeoisie. Sans doute en dépit de son

épitaphe, récemment découverte, et malgré de nombreux actes notariés à une époque où nul ne pouvait prendre impunément un titre de noblesse, on continue à nier, avec une inexplicable opiniâtreté, la noblesse de son dernier mari « Guillaume François de Boyaval, écuyer, seigneur de Cambronne, Vandelveld, etc., mousquetaire gris et capitaine au service de Sa Majesté », dont on veut absolument faire un malheureux garçon brasseur. Mais ces affirmations sans preuves ne sauraient convaincre aucun lecteur sérieux.

Pour vous du moins, qui connaissez les pièces authentiques sur lesquelles s'établit la noblesse de Guillaume François de Boyaval, vous savez que le mari de Jacqueline Robins appartenait à une des plus nobles et des plus anciennes familles du pays de l'Angle.

Enfin, et c'est ici une question de justice patriotique, votre publication a mis en évidence la sagesse, l'activité des hommes de guerre chargés de défendre notre ville ; elle a montré la bravoure de l'armée française, vaillante sous tous les régimes ; elle a fait voir que les soldats de Villars, si braves devant Douai, Béthune, Aire et St-Venant ne furent pas à Saint-Omer que de misérables soudards bons, tout au plus, à casser les vitres des habitations, et à rançonner les paysans et les bourgeois.

Tant et de si importantes erreurs sur un fait aussi saillant de notre histoire locale, imposaient à la *Société des Antiquaires de la Morinie* le devoir d'intervenir : elle l'a fait avec autant d'impartialité que d'efficacité. Devant les résultats déjà acquis au profit de la vérité historique, vous ne pouvez que vous féliciter de votre intervention. Si, malgré vos preuves, la contradiction continue à s'affirmer sur certaines erreurs plus pénibles à reconnaître, attendez du temps et de la raison, qui calment les passions et déplacent les intérêts, le triomphe complet de la vérité.

Hospices de Blessy et de Liettres

DANS L'ANCIEN BAILLIAGE D'AIRE-SUR-LA-LYS [1]

Il existait autrefois, soit près des villes, soit dans les campagnes éloignées, des hospices, ou de simples maisons de secours, créés par la charité privée, et dont les ressources étaient consacrées à la réception des voyageurs indigents. Ou en a peu signalé en Artois jusqu'à ce jour, aussi pensons-nous qu'il n'est pas sans intérêt de donner quelques notes sur deux de ces établissements qui se trouvaient dans le bailliage d'Aire.

L'hospice de Blessy, « destiné au logement des pauvres passans », fut fondé à la fin du XIVe siècle. Celui de Liettres, établi en 1460, procurait « quelques secours aux voyageurs indigents ». Ces deux désignations comprenaient sans doute les pauvres pèlerins, car alors les pèlerinages étaient encore fréquents, et les deux confréries de Saint-Jacques, dont les membres devaient avoir accompli le pèlerinage de Compostelle, étaient très prospères dans la ville d'Aire-sur-la-Lys, où de nombreuses reliques étaient honorées [2].

1 Ces deux communes sont aujourd'hui dans le canton de Norrent Fontes, arrondissement de Béthune. Les notices que leur consacre le *Dict. hist. du dép. du Pas-de Calais* ne mentionnent pas ces hospices.

2 *Recherches historiques sur l'église collégiale de Saint-Pierre d'Aire*, par M. Rouyer (Mém. de la Société des Antiq. de la Morinie, t. X, 2e partie, p. 240).

Ces deux hospices, qui ne consistaient chacun que dans une maison et une chapelle, étaient gouvernés par un prêtre ou chapelain. Ils furent convertis au XVIe siècle en bénéfices ecclésiastiques, et leurs revenus distribués aux pauvres des deux villages de Blessy et de Liettres ; puis, ils furent donnés au collège d'Aire avec certaines charges, lorsqu'il fut confié aux jésuites. Leur histoire se trouve dans un manuscrit rédigé en 1788 par un des prêtres de la Doctrine chrétienne qui desservaient ce collège [1].

En voici le texte :

Ancien hôpital de Blessy.

« L'ancien hôpital de Blessy fut fondé sur la fin du 14me siècle » par noble et puissante dame Hauwis, dame de Blessy, et con- » firmé par l'évêque de Térouanne ; c'étoit une chapelle et une » maison, avec colombier, construite dans l'enceinte du village » de Blessy, et destinée au logement des pauvres passans, à la » disposition et collation des seigneurs de Blessy, sous la direc- » tion d'un seul prêtre appelé chapelain.

» Ses biens consistaient alors en cinquante quatre mesures de » terre situées aux environs de Blessy, et en un fief seigneurial, » dit Calembert, consistant en 4 livres 17 sous parisis de rente » foncière, affectée sur onze mesures et un quartier de terre, » en dix pièces, et sur deux jardins, situés à Blessy.

» Les abus qui résultèrent bientôt de ce genre d'hospitalité » engagèrent l'évêque diocésain, appuyé du ministère public, » à le supprimer, et à le convertir en bénéfice ecclésiastique » simple, dont le titulaire fut chargé de distribuer quelques » aumônes aux pauvres du village de Blessy, et d'y faire célé- » brer trois messes par semaine.

» Tel étoit cet ancien hôpital, lorsque messire Robert de S^t^ » Omer le donna au collége d'Aire avec les héritages et revenus

1 Ce ms. fait suite à celui des *Mémoires anciens concernant la ville d'Aire*, qui appartenait à M. Charles Thomas. Il se trouve actuellement à Paris dans la bibliothèque de M. Ch. d'Héricault, qui nous en a obligeamment offert la communication.

» en dépendants [1], pour contribuer à sa dotation, à la charge
» de faire célébrer trois messes par semaine dans l'église pa-
» roissiale de Blessy, de payer annuellement la somme de
» soixante dix sols pour la cire, pain, vin et ornemens, de
» distribuer à Noël, aussi annuellement, aux plus pauvres de
» Blessy, sur l'avis des s^rs curé et bailly, trois rasières de bon
» bled, mesure d'Aire, et, à la St Martin, un boisseau d'avoine.
» Cette donation, dont le premier acte avoit déjà été revêtu
» de lettres patentes données à Bruxelles le 30 juillet 1613, fut
» autorisée par messire Jacques Blasée, 4me évêque de St Omer,
» qui, le 13 février 1616, supprima la chapelle et l'hôpital de
» Blessy, et confirma l'union de ses biens au collège d'Aire. Les
» curé, bailly et principaux habitants de Blessy, ayant eu com-
» munication de cet acte d'union avec ses charges, y donnèrent
» aussi leur consentement, en date du 28 mai suivant, qui,
» avec les actes précédents, fut confirmé par sentence du con-
» seil souverain d'Artois du 14 juillet de la même année, par
» laquelle, sur les conclusions du procureur général, les jé-
» suites furent envoyés en possession des biens de cet hôpital,

1 Robert de Saint-Omer, comte de Morbecque, vicomte d'Aire, seigneur de Blessy, etc, donna par lettres du 17 septembre 1612, confirmées par acte du 9 septembre 1615 « pour « commenchement de l'érection du collége » d'Aire, 200 florins de rente perpétuelle, et son hôpital de Blessy, dont les revenus montaient alors à la somme de 150 florins. Il mourut en 1617, sans enfants, et fut le dernier représentant de la maison de Saint Omer. (*Généalogie de la Maison de Saint-Omer*, par M. Diegerick, Bulletin de la Société des Antiq. de la Morinie, t. III, p. 581.) Par testament du 23 juin 1617, il ajouta à ses premières libéralités une somme de 16.000 florins ; il avait aussi légué une autre somme de 20.000 florins, pour fonder dans le collège d'Aire, qu'il voulait qu'on appelât collège Morbecque, dix bourses pour l'éducation et la nourriture de cinq pauvres enfants de la ville, et de cinq autres originaires de ses terres de Flandre ; mais la fondation n'eut pas lieu à Aire, elle fut transférée au collège de Douai.

» vacant par la démission du s[r] Adrien de Lisle, dernier cha-
» pelain.

Ancien hôpital de Liettres.

» En 1460, messire Simon de Luxembourg, prévôt des églises
» collégiales de St Omer et d'Aire, archidiacre de Flandre en
» l'église cathédrale de Térouanne, et seigneur temporel de
» Liettres, désirant procurer quelques secours aux voyageurs
» indigents, fit construire, sur le flégard de ce village, et près
» de l'ancien château [1], une chapelle et une maison dans la-
» quelle il mit un prêtre pour leur donner l'hospitalité, et leur
» distribuer ses aumônes. Il voulut ensuite rendre perpétuel cet
» hospice, auquel on donna le nom d'hôpital : Par son testa-
» ment de 8 octobre 1479, confirmé par l'évêque de Térouanne,
» il y institua un chapelain, qu'il chargea de la célébration de
» deux messes par semaine, et dont il se réserva la nomina-
» tion, et à ses successeurs, seigneurs de Liettre : et pour
» fournir à la subsistance et aux besoins des voyageurs qui se
» présenteroient, il lui assigna la quantité de 50 mesures et
» demie de terre, situées au terroir de Liettres, et quelques
» rentes foncières, consistant en un chapon, deux poulles, et la
» somme de 32 livres, 12 sous 8 deniers, à percevoir sur plu-
» sieurs parties d'héritages situées au même terroir, et sur
» ceux de Watteleau et de la Lacque millette, paroisse de S[t]
» Pierre d'Aire.

» Cet établissement eut bientôt le même sort que celui de la
» dame Hauwis, à Blessy ; les abus auxquels il donna lieu dé-
» terminèrent le souverain d'Artois et l'évêque de Boulogne à
» supprimer ce genre d'hospitalité ; il fut converti, en l'an 1586,
» en un bénéfice ecclésiastique simple, dont la collation et le
» patronat furent conservés aux seigneurs de Liettres, et le
» titulaire chargé d'acquitter deux messes par semaine, et de
» distribuer annuellement aux pauvres de ce village, une somme
» de 22 florins, dix patards, un chapon et deux poulles.

1 Simon de Luxembourg, docteur en droit, protonotaire apostolique, prévôt de St-Omer et archidiacre de Thérouanne, fit rebâtir le château de Liettres vers 1470.

» Les rentes foncières dont il jouissoit étoient divisées en » petites parties, et assises sur un grand nombre de portions » d'héritages, relevant de la seigneurie de Liettres ; leur per- » ception parut embarrassante au s^r^ Jean Crépin, alors titu- » laire : il craignit même que l'éloignement du chapelain, le » malheur des tems, et la difficulté de connoître les fréquentes » mutations de tenanciers, n'en occasionnassent la perte : Pour » l'éviter, il en fit une cession, à titre d'arrentement perpétuel, » avec un fief de quatre mesures de terre, appelé l'enclos de » l'hôpital, à la dame de Liettres, et à ses successeurs, à la » charge de lui payer, tant pour lui que pour les pauvres, et à » ses successeurs chapelains, la somme de 47 livres, 12 sous » 8 deniers, un chapon et deux poulles ; ce qui fut accepté par » transaction du 30 avril 1586.

» Les désordres occasionnés par les guerres de l'empereur » Charles-Quint et de François Ier, l'absence, et peut-être la » négligence du titulaire, furent cause, pendant plusieurs an- » nées, de l'inexécution de la fondation ; le s^r^ Robert Morel, » successeur de Jean Crépin, n'ignorant pas les charges de son » bénéfice, et voulant assurer aux pauvres de Liettres la jouis- » sance de leur patrimoine, transigea avec messire Robert de » Zomberghue, seigneur de Liettres, relativement à cet objet. » Par acte du 15 mai 1598, ce seigneur, comme possesseur des » rentes foncières cédées à son ayeul par la transaction du 30 » avril 1586, en reconnut les charges, et s'engagea de dis- » tribuer annuellement, le deuxième de novembre, aux pauvres » de Liettres, à la décharge du chapelain, la somme de 22 flo- » rins 10 patards, un chapon et deux poulles.

» Tel étoit l'état de cette chapelle, lorsque demoiselle Marie » de Zomberghue, veuve de messire Nicolas de Castrix, dame » de Liettres, pour contribuer à l'établissement des jésuites à » Aire, et améliorer la dotation du nouveau collège, leur céda, » le 16 juillet 1615, tout le droit de présentation et de patronat » qu'elle avoit à ce bénéfice, avec tous les biens et revenus en » dépendans, à la charge de faire dire à Liettres deux messes » par semaine, et de laisser aux pauvres de ce village la somme » de 20 florins, 10 patards, un chapon et deux poulles, qu'elle

» déclara cependant pouvoir retenir, pour leur être payé sur » l'arrentement du fief, dit l'enclos de l'hôpital, et de ses rentes » foncières, consenti par le s[r] Crépin.

» Ce ne fut pas sans quelques difficultés que les jésuites » devinrent paisibles possesseurs de ce bénéfice, quoiqu'il fut » devenu vacant, dès le mois de janvier de l'année 1616, par » la mort du s[r] Jean Panier, dernier chapelain : Quoique la » dame de Zomberghue eût, en même tems, ratifié la donation » qu'elle leur avait faite, et qu'ils en touchassent provisoire- » ment les fruits, ils n'en prirent possession que le 28 avril » 1627, sur commission obtenue du Conseil d'Artois le 11 de » juillet précédent ; elle fut ensuite autorisée par messire » Victor, évêque de Boulogne, qui, par un décret du 1er juin » 1635, supprima cet ancien hôpital, et confirma l'union de ses » biens au collége d'Aire.

» Les bâtiments n'étoient plus alors que quelques ruines, » dont la conservation paraissoit assez inutile, ils furent » abandonnés à la donatrice, avec leur emplacement ; et pour » dédommager les jésuites, elle s'engagea, et ses successeurs, » par acte notarial du 1er août 1626, de faire acquitter à per- » pétuité, à leur décharge, une des deux messes, dont ils » étoient chargés par la donation. Il paroit cependant que les » jésuites acquittèrent constamment toutes les charges de ce » bénéfice jusqu'en 1709. A cette époque, d[lle] Marie Lucrèce » de Catrix, veuve de messire Jean Baptiste Théry, dame de » Liettres, ayant eu connaissance de cet engagement et des » transactions de 1586 et 1598, crut devoir en remplir les con- » ditions. Elle passa deux nouvelles reconnaissances en date, » l'une et l'autre, du 19 septembre 1709, par lesquelles elle » s'engagea de fournir annuellement, non seulement l'aumône » des pauvres, mais encore l'honoraire des deux messes de la » chapelle, pour être acquittées à perpétuité dans l'église pa- » roissiale de Liettres, ce qui fut en même tems accepté par le » s[r] Liévin Briquet, alors curé, à la décharge du collége. »

PAGART D'HERMANSART.

DONATION à l'abbaye d'Arrouaise d une terre située à Vieille-Eglise par la reine Mathilde, comtesse de Boulogne.

Le nombre des chartes relatives à l'administration du Boulonnais et de la terre de Merch par le comte Etienne de Blois et Mathilde de Boulogne, son épouse, est fort restreint. Si l'on en excepte les actes qui concernent la fondation et la dotation de l'abbaye de Clairmarais, qui ont été publiés par Miræus et reproduits par M. de Laplane, je ne connais que les deux diplômes de Samer, de 1141 et de 1145, le premier d'Etienne et Mathilde, le deuxième d'Etienne seul, qui aient trait au gouvernement de notre province, sous le règne de la fille et du gendre d'Eustache III.

Ce n'est pas qu'il n'y en ait eu d'autres, tant s'en faut; mais ils sont restés perdus, comme celui qui regardait la fondation de l'abbaye de Longvillers, ou inédits, comme ceux que renferme, par exemple, le cartulaire d'Arrouaise. L'historien de cette abbaye, qui en signale deux, ne donne le texte d'aucun ; et, pour en jouir, il nous faut attendre l'édition qui se fera tôt ou tard de ce recueil, si précieux pour l'histoire de l'Artois et de la Picardie.

Dom Gosse s'est borné à publier ce billet du roi Etienne à la reine Mathilde :

Stephanus, rex Anglorum, Mathildi regine, uxori sue, salutem. Mando tibi et precipio tibi quod saisias canonicos de Arowasia de decima de Merc quam dedi eis pro salute anime mee et tue et Eustachii, filii mei, in infirmitate mea apud Norhan-

toniam, et facias eis inde habere cartam tuam et cartam Eustachii filii tui [1].

C'est en exécution de ce mandement souverain que Mathilde et Eustache signèrent, à Lens, le 23 juin 1142, l'acte que contient à ce sujet le cartulaire d'Arrouaise, encore inédit.

Le même dom Gosse signale une autre charte de la comtesse Mathilde, donnée, comme la précédente, en faveur de l'abbaye d'Arrouaise. Il l'indique comme datée de Londres, en 1141, et concernant le don de la terre de *Saint-Omer-Capelle* [2]. C'est l'acte qui fait l'objet de la présente communication.

Je l'ai transcrit sur un vidimus de l'official d'Arras, du 7 décembre 1270 : *Datum anno Domini M°CC° LXX°, in crastino beati Nicholai hiemalis*, qui repose dans le trésor des chartes d'Artois, où il est coté A 4, n° 5. M. Jules-Marie Richard l'a décrit dans tous ses détails dans son *Inventaire-sommaire*, t. I, p. 10, 2. En voici le texte :

Mathildis, Dei gratia, Anglorum regina et Boloniensium comitissa, et Eustachius filius ejus, archiepiscopo Remensi, epis-

1 *Histoire de l'abbaye et de l'ancienne congrégation des chanoines réguliers d'Arrouaise*, par M. Gosse, prieur d'Arrouaise, de l'Académie d'Arras, in-4°, Lille, L. Danel, 1786, p. 57. — L'auteur, qui dut s'exiler au commencement de la Révolution, est mort à Prague, le 15 février 1797, à l'âge de 83 ans.

2 Les écrivains qui ne sont pas ferrés sur la topographie de nos contrées, confondent souvent ainsi les deux noms fort distincts de *Sancti Audomari ecclesia* et de *Sancti Audomari capella*. Le premier qui s'est appelé *Sancti Audomarikerke*, s'est contracté, sous l'occupation anglaise en *Aud'kerke*, dont on a fait *Vieille-Eglise*, tandis que le second est toujours resté ce qu'il était, *St-Omer-Capelle*. Voir le *Dict. topogr.* de M. Courtois. (*Mém. Soc. Antiq.* t, III).

copo Morinensi, abbatibus, canonicis, baronibus et universis Sancte Dei Ecclesie filiis, presentibus et futuris, salutem.

Notum vobis facimus quod ego Mathildis, Anglie regina et Bolonie comitissa, et Eustachius filius meus terram quandam, quam Eustachius de le Grefth sub annuo decem librarum censu nobis persolvendo tenebat, in perpetuam elemosinam dedimus et concessimus Deo et ecclesie Sancte Trinitatis et Sancti Nicolai de Aridagamantia, et Gervasio abbati ejusque successoribus, et ejusdem ecclesie canonicis regularibus in perpetuum possidendam, libere et quiete ab omni comitatu, ab omni consuetudine, ab omni inquietatione, ab omni seculari exactione, cum omnibus aisiamentis suis in terra, in aqua, in via et in aliis omnibus, pro salute domini nostri Stephani regis et nostra et pro animabus antecessorum nostrorum. Volumus igitur et precipimus quod prefatam terram, in vicecomitatu de Merch et in potestate et parochia Sanctomerglise sitam, bene et honorifice habeant et teneant, nec ullus eos, vel aliquem in ea manentem aliquatenus infestare presumat. Hanc itaque donationem, in presentia virorum illustrium et hominum nostrorum factam, auctoritate nostra inconvulse confirmamus et sigilli nostri impressionne signamus, et ut sedis apostolice munimento corroboretur, volumus et rogamus.

Actum Londonie, v° idus februarii, anno ab incarnatione Domini M°.C°.XL°, astantibus Radulfo cancellario, Gaufrido de Hospitali, Waltero de Bolebech, Ingelramno de Sai, Widone de Mousterolio, Radulfo filio marscalli, Willelmo de Muers. Signum Mathildis + regine. Signum Eustachii.

Cet acte a été confirmé la même année par le comte Thierry de Flandre, à la demande de Gervais, abbé d'Arrouaise, avec cette variante, pour le nom de la paroisse de Vieille-Eglise : *in parochia scilicet que dicitur Sancti Audomari Ecclesia.*

En voici la datation, avec les signatures testimoniales :

Actum est hoc Attrebati, in domo domni Alvisi episcopi, eodem episcopo presente, et subscriptis testibus : S. Petri prepositi, S. Nicholai decani, S. Herberti presbiteri, S. Bai-

duini abbatis de Mariolo, S. Michelis constabularii, S. Balduini dapiferi, S. Gileberti de Bergis, S. Balduini de Balol, S. Guidonis de Nigella, S. Balduini Caldrun. Actum anno M°.C°.XLI°.

Il a été également confirmé par l'évêque de Thérouanne, Milon Ier, qui en reproduit textuellement les dispositions dans une charte qui se termine ainsi :

Actum anno ab incarnatione Domini M°.C°.XLI°. S. Philippi archidiaconi, S. Milonis archidiaconi, S. Hermanni decani, S. Gerbodonis cantoris, S. Alexandri et Mathei canonicorum, S. Leonis abbatis Sancti Bertini.

Il resterait à en préciser la date, qui, à en juger par celle des deux actes de confirmation, parait être vieux style, c'est-à-dire 9 février 1141. Toutefois, comme je ne connais, pour nos contrées, aucun acte qui dénote l'usage du vieux style avant la fin du XIIe siècle, il convient de garder sur ce point une certaine réserve ; car il peut fort bien se faire qu'un acte passé le 9 février 1140 n'ait été homologué et confirmé qu'en 1141.

D. HAIGNERÉ.

Le bréviaire de Saint-Omer. — Adoption en 1747 du bréviaire parisien

Communication de M. L. Deschamps de Pas, membre titulaire.

Le chapitre de Saint-Omer ne parait pas avoir été empressé d'utiliser la nouvelle découverte de l'imprimerie pour se fournir des livres dont il se servait tous les jours, et qui par conséquent se trouvaient exposés à une détérioration rapide. Cependant au commencement du XVIe siècle, le besoin se fit sentir de renouveler les bréviaires. C'est ce que nous fait connaitre une délibération de l'année 1518, conçue comme il suit :

« Mense novembris die nona, domini mei concluserunt quod breviarium ad usum beati Audomari noviter confectum et emendatum imprimetur et scripto redigetur » [1].

Cependant malgré les termes formels de cette délibération, il n'est pas probable que le chapitre se soit décidé à faire imprimer les nouveaux bréviaires. Il entra peut-être en pourparlers avec les imprimeurs de Paris, et finit probablement par renoncer à son projet, en faisant exécuter sous ses yeux à Saint-Omer, le nombre de copies qui lui était nécessaire. C'est ce que nous pouvons conclure de la délibération suivante, du 19 juin 1524 :

« Domini mei ordinarunt rectori fabrice quod vendat vel vendere faciat breviaria hoc in oppido noviter religata pro pretio seu somma viginti quattuor solidorum, licet, pro hiis et eorum religatione, plus hic exposuerint quam parisii » [2].

1 Reg. cap. côté 356, f° 222 v°.

2 Id. f° 305 v°.

Il était évident que cette mesure ne devait être que provisoire, et l'on pouvait presque prévoir le moment où, le chapitre acculé dans ses dernières limites, ne pourrait plus reculer devant la dépense nécessaire pour faire imprimer de nouveaux bréviaires. Ce moment arriva dans l'année 1548 et le dernier dimanche de décembre de cette année, les chanoines décidèrent d'envoyer à Paris le receveur de la fabrique, avec mission de s'entendre avec un imprimeur pour l'exécution desdits bréviaires, dont toutes les parties avaient été préalablement préparées et soigneusement révisées. Les comptes de fabrique vont nous renseigner exactement sur tout ce qui fut fait dans cette circonstance, et sur le résultat obtenu.

« (1548-1549) Au compte XV^c XLII a esté faitte mise de XVIII^l qui furent paiées a mons^r Werhel pour avoir fait plusieurs calendriers et escriptures pour lesd. breviaires nouveaux. Item au compte XLIIII a esté faicte mise de IIII^l paiées a m^e Loys notaire de chapitre pour avoir escript le psaultier desd. breviaires, tout ensamble XXII^l. »

« Le second jour de janvier ce R^r fut par mess^rs envoiet à Paris . . . . . pour sçavoir que cousteroient lesd. breviaires et en faire imprimer quelque patron comme il a raporte, etc. etc. IX^l. »

« Pour le denier a dieu pour faire lesd. breviaires à IX^s de roy la pieche asçavoir le demy tamps et ne volloit poinct faire moins de douze cens demy tamps, icy pour le denier a dieu... XII^s.

« Le XVIIe de may, mons^r le doien déclara a mess^rs quil luy sambloit que en Anvers en trouveroit meilleur marchet, et que sil plaisoit a mess^rs quil feroit le voyage, dont mess^rs luy ordonnerent XII^s chacun jour, et a vacquiet aud. voiage tant en allant illec sejournant que retournant VIII jours font IIII^l XVI^s. Item a limprimeur pour avoir faict aulcuns exemplaires, XXI^s. Aux serviteur dudict imprimeur III^s, sont ensamble... VI^l. »

« Le XI de decembre fut ordonne envoyer propre message en

Anvers vers led. imprimeur parce quil avoit escript estre prest a besongner le xv^e^ dud. mois et que on luy envoiast un correcteur comme on luy avoit promis faire quant il seroit prest, mais a cause de la maladie de mons^r^ le doien qui a entrepris estre correcteur, on luy a escript volloir differer laffaire jusques entour la chandeleur,partant icy pour led. messager... XLVIII^s^. »

L'imprimeur choisi à Anvers et avec lequel on avait fait marché s'appelait *Martin Nutius* (?) et l'on voit par les extraits précédents que son atelier n'était pas parfaitement monté en ouvriers intelligents puisqu'il réclame du chapitre un correcteur pour revoir les épreuves On peut dire, il est vrai, que cette correction pour un bréviaire était une affaire assez délicate, et les chanoines la jugèrent ainsi, puisqu'ils acceptèrent l'offre du doyen d'aller remplir cet office auprès de l'imprimeur. L'impression marcha du reste rapidement, car dans le courant de l'année suivante, peut-être même au mois d'avril 1550, les bréviaires furent envoyés à Saint-Omer. C'est ce que constatent les extraits suivants du compte de l'année 1549-1550 :

« Le second dapvril audict s^r^ Doien... .. la somme de six livres pour cent calendriers tant diver que deste quil a faict imprimer audit Anvers... VI^l^. »

« Au batellier pour avoir amene danvers lesd. breviaires XXX^s^ et pour le brouteur depuis le haultpont IIII^s^ et pour aultre mise IIII^s^ sont... XXXVIII^s^. »

« Lesdictz breviaires ont cousté en tout IIII^c^ XLIX^l^ VI^d^ et sont en nombre de II^c^ IIII^xx^ et XI plains breviaires et six demy tamps. Lesquelz ont esté mis à prix les demy tamps avec les deux calendriers à XXIIII patars. Et les vicaires, les chapellains, escotiers et habitues lesquelz avoient eut des breviaires precedens ne paieront des nouveaulx que XII patars. »

La quantité d'exemplaires que le chapitre avait fait tirer du bréviaire nouveau n'était pas considérable, surtout lorsque l'on se rend compte du nombreux personnel

de la collégiale qui comprenait, outre les chanoines, les vicaires, les chapelains et les écotiers, qui tous, pour pouvoir suivre les offices, en avaient chacun besoin d'un. Mais il est presque certain d'un autre côté que lorsqu'un membre dudit personnel venait à mourir, ses livres de chœur revenaient à la fabrique qui les donnait au remplaçant nommé par le chapitre. Ce n'était donc que par suite de détérioration provenant de l'usage, que le remplacement des exemplaires existants était nécessaire. C'est ce qui explique comment ce ne fut qu'en 1747 que le chapitre sentit le besoin de se procurer de nouveaux bréviaires [1]. Au reste ce n'est pas le manque absolu des anciens qui le portait à prendre cette mesure. Le motif qu'il met en avant dans sa délibération du 12 septembre était la longueur des offices canoniaux qui n'étaient plus chantés avec la décence voulue. Il s'adresse à l'évêque pour obtenir l'abréviation de ces offices, ou l'adoption du bréviaire parisien. Nous transcrivons cette délibération préliminaire dont la rédaction n'est d'ailleurs pas très claire [2].

« Predicta die (12 septembre 1747), dominis meis considerantibus divinum officium diebus simplicibus et ferialibus, cursim nimis et præcipitanter peragi in choro propter prolixitatem

1 Cependant le chapitre avait dû vers la fin du XVIIe siècle faire imprimer quelques exemplaires d'un supplément à son bréviaire. Voici en effet ce que nous lisons dans les registres capitulaires, à la date du 28 août 1675 :

« Domini mei ordinarunt solvi Petro Gœubles bibliopolæ summam.... , ad quam ascendunt misiæ impressionis, ligaturæ sub cooperculo papiri coloris marmorei et deauratione partis sexaginta exemplariorum directorii hujus ecclesiæ ad legendas decantandasve horas canonicas cum officiis de septem doloribus B[mæ] Virginis et sancti Caietani. (Reg. cap côté P. f. 28 v°.)

2 Reg. cap. côté 378 f° 155 v°.

duplicatarum horarum, ac volentibus horas canonicas quam maxime reverenter ad ædificationem adstantium et circumstantium, decantari, nullum potius remedium occurit, quam ut adirent ill^um^ d. Episcopum rogaturi ut dignetur instituere officium de B. V. recitandum ritu semid. singulis diebus sabbathi non impeditis quod vices suppleat prædicti secundi officii, vel si ita ill^mo^ domino placuerit, approbare pro choro hujus ecclesiæ breviarium parisiense, ad cujus effectum unanimi omnium consensu domini mei deputarunt ad illustrissimum dominum Episcopum venerabiles dominos p. Desmartins flandriæ archidiaconum et nic. Dom. Jo. Liot penitentiarium. »

Ce désir du chapitre de voir adopter le bréviaire parisien est à noter. Jusqu'alors en effet celui qui était en usage se rapprochait beaucoup du bréviaire romain, si même il n'était pas identique, sauf quelques légères modifications existant surtout dans les fêtes particulières à l'église de Saint-Omer. Ce qui nons porte à le croire c'est l'extrait suivant du compte de l'année 1592-1593 :

« A Jean Wellemaire librarier pour deux missael et ung bréviaire romain in folio estant dorez, par marchiet fait, etc. etc.... xxxvi[1]. »

Il s'agissait ici d'un de ces livres qui devaient rester en permanence sur les pupitres du chœur. Il est évident que si le bréviaire de Saint-Omer, à ce moment, n'était pas à peu de chose près le bréviaire romain, on n'eut pas fait cette acquisition.

L'évêque, Mgr Joseph-Alphonse de Valbelle, n'eut garde de refuser la demande qui lui était adressée. Peut-être secrètement désirait-il introduire le bréviaire parisien dans son diocèse. Il se trouvait ainsi suivre l'exemple de plusieurs autres diocèses de France qui avaient adopté le rit parisien. Ses relations, ses fréquents voyages à Paris expliqueraient au besoin ce désir. Quoiqu'il en soit, toujours est il que l'adoption du bréviaire parisien donnait

une grande facilité pour renouveler en nombre suffisant les livres de chœur, ce qu'on ne pouvait faire avec l'ancien bréviaire dont il n'avait pas été fait de nouvelle édition. Tous ces faits sont déduits dans la requête des chanoines et dans l'approbation de l'évêque que nous transcrivons ci-dessous [1] :

« Die 3ª 9bris 1747. — Hodie in capitulo lecta fuit requesta dominorum meorum illmo domino episcopo præsentata ad obtinendum usum breviarii parisiensis conformiter et consequenter ad actum capitularem 12 7bri ultimi præteriti et apostilla ab illmo dictæ requestæ apposita qua capituli petitioni annuitur, et usus dicti breviarii pro cathedrali hac ecclesia conceditur, et authoritate episcopali approbatur.

Hœc requesta et apostilla reposita fuit in thesauriâ seu archivis capituli et earum tenor hic sequitur.

A Monseigneur

Monseigneur de Valbelle évêque de St Omer

Supplient humblement les doyen, chanoines et chapitre de votre église cathédrale de vouloir leur accorder l'usage du bréviere de paris. Les motifs qui les engagent à vous demander ces brévieres, sont tres intéressans ; en premier lieu la decence de l'office divin, pour les raisons enoncees dans l'acte capitulaire du 12 septembre dernier, le chapitre général tenant, et présenté à votre grandeur à Clety par les députés du chapitre ; en second lieu la nécessité ou sont les supplians d'avoir des nouveaux livres de chant pour leur chœur, qu'il n'est pas possible de trouver conformes à ceux qu'ils ont actuellement, et dont la dépense, quand même on en trouveroit dans une autre forme convenable, seroit près de la moitié plus forte à la charge de la fabrique, que celle qu'elle devroit essuier en prenant les livres de chant de paris.

A ses causes,

Il vous plaise Monseigneur accorder par apostille sur le blanc de la présente requête, aux supplians, l'usage du breviaire de

1 Reg. cap. côté 378 f° 158.

paris pour votre eglise cathédrale, en faisant par le chapitre, un propre des saints particuliers de ce diocèse, suivant les rubriques dudit breviaire, quoi faisant vous obligerez infiniment lesd. suplians.

Par ordonnance de messieurs était signé. Duvivier secret.

Joseph Alphonse de Valbelle par la grace de Dieu et du St Siege apostolique eveque de St Omer, vû et examine la présente requeste et les raisons y emploiées pour prouver la nécessité d'adopter le bréviaire de paris, attendu la facilité qu'on aura par ce moyen de se pourvoir en toute occasion et facilement des livres nécessaires pour chanter l'office divin, nous louons et approuvons le projet de M^rs^ les doyen, chanoines et chapitre de notre eglise cathédrale, et nous authorisons dès à présent d'autant plus volontiers le changement qu'on nous propose, que nous avons connu de plus près et par nous mêmes lorsque nous étions doyen de cette église, les difficultés insurmontables qu'on a eû dans cette église, depuis plus de trente ans, pour se procurer les livres nécessaires pour la celébration des offices, et que cet inconvénient ne sera plus à craindre puisqu'en adoptant le bréviaire de paris, l'on trouvera toujours dans cette grande ville, les assortimens de livres nécessaires, sans être obligé à des dépenses considérables lorsque quelques-uns des livres de chant seront détériorés, ou lorsqu'on sera dans la nécessité de les renouveller. Donné à St Omer dans nôtre palais episcopal le deux novembre mil sept cent quarante sept.

Etoit signé + J. A. de Valbelle eves. de St Omer.

Et plus bas : par ordonnance de monseigneur : Dehenne secrétaire, et étoit mis le scelle mons^r^ l'évêque sur du pain blanc. »

Le bréviaire parisien fut donc adopté, et il continua à être en usage dans l'église de Saint-Omer jusqu'à la Révolution, car celui publié en 1781 par ordre de Mgr de Bruyères Chalabre, sous le titre de *Breviarium Audomarense*, n'est autre aussi que le bréviaire parisien, ainsi que le constate l'évêque dans son mandement imprimé en tête de chacune des quatre parties de l'ouvrage.

Saint-Omer, Typ. H. D'HOMONT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

Séance du 26 juillet 1886.

Présidence de M. l'abbé BLED, vice-Président.

La séance s'ouvre à trois heures et un quart par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant présentée, le procès-verbal est adopté.

Ouvrages reçus depuis la dernière séance, soit à titre d'hommages, soit comme échanges :

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 17e année, VII, juillet 1886.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1886, n° 1.

Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique (4e série des annales), V, VI, VII.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, t. XV, 2e série.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre de 1886.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2e série, t. XXII (XXXe de la collection), années 1885 et 1886, 3e fascicule.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, année 1886, juillet, 78e livraisn.

Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, 6e volume, 3e livraison, 1er juillet 1886.

Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, 2e série, t. Ier (5e de la collection), 4e bulletin.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, 7e série, t. VII, année 1884.

Revue de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, 38e année, t. XXXIX, nos 4-5, avril et mai 1886.

Revue historique, 11e année, t. XXXI, II, juillet-août 1886.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. Partie technique, 2e série, t. XII (XLVIIIe de la collection), 7e livraison, juillet. — *Partie littéraire,* 2e série, t. XXIV, (XLVIIe de la collection), 1re livraison, juillet.

Messager des sciences historiques ou Archives des arts et de la bibliographie de Belgique, année 1886, 2e livraisn.

Rapport sur la situation de la Société archéologique de Namur pendant l'année 1885.

Bibliographie namuroise, indiquant les livres imprimés à Namur depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours, les ouvrages imprimés en Belgique ou à l'étranger par des auteurs namurois, ou concernant l'histoire du comté ou de la province actuelle de Namur, suivie d'une liste chronologique et analytique des placards et ordonnances relatifs à l'ancien pays de Namur, par M. F.-D. Doyen, 1re partie, 3e livraison, années 1700-1750.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, XL, 3e série, t. X.

Rapport présenté à M. le Ministre de l'Instruction publique sur l'identification de fragments de manuscrits

trouvés à Calais en 1884, suivi d'un tableau des dépréda-tions commises en 1816 sur les manuscrits de la bibliothèque d'Arras, par H. Loriquet.

Discours prononcé par M. René Goblet, Ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, le samedi 1er mai 1886, à la séance de clôture du Congrès des sociétés savantes à la Sorbonne.

Le torque était porté par les hommes chez les Gaulois, par M. le baron J. de Baye, membre de la Société française d'archéologie.

Mittheilungen der Kais. Konigl, géographischen gesellschaft in Wien, 1885, *XXVIII band (der neuen Folge XVIII).*

Le Secrétaire général procède au dépouillement de la correspondance.

1° — M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception des exemplaires de la 138e livraison du Bulletin, destinés aux sociétés correspondantes.

2° — La Société d'émulation d'Abbeville accuse réception de la 138e livraison du Bulletin.

3° — M. le conservateur du Musée d'ethnographie du Trocadéro remercie des publications de la Société des Antiquaires de la Morinie envoyés à la bibliothèque dudit Musée.

4° — M. le Sous-Préfet de Saint-Omer demande qu'on lui adresse, à propos du Conseil d'arrondissement, les renseignements habituels concernant la Société des Antiquaires de la Morinie. — Le Secrétaire général fait connaître qu'il a envoyé une copie du rapport à M. le Préfet, préparé en vue du Conseil général, et contenant tous les renseignements désirables.

5° — M. le Ministre de l'Instruction publique fait connaître qu'il résulte de l'enquête ouverte par lui sur la date qu'il conviendrait de fixer pour le Congrès des délégués des Sociétés savantes, que l'époque des vacances de la Pentecôte paraît devoir être choisie pour cette réunion en 1887. Il demande l'avis des Sociétés avant de prendre

une décision. — L'assemblée ne voit aucune objection au changement projeté, et charge le Secrétaire d'en informer M. le Ministre.

6° — La commission d'organisation du Congrès historique et archéologique qui doit se tenir à Namur les 17, 18 et 19 août demande que la Société des Antiquaires de la Morinie désigne le délégué qui la représentera à ce Congrès. — L'assemblée consultée décide qu'elle sera représentée au Congrès de Namur par M. de Baillencourt qui veut bien accepter cette délégation.

— Le Secrétaire général donne lecture d'un compte-rendu extrait de la *Revue de l'Art chrétien,* de l'ouvrage de M. l'abbé Haignéré « les Chartes de Saint Bertin », par M. de Linas, dans lequel l'auteur appréciant et faisant ressortir les mérites du travail de notre collègue, insiste sur le fait que c'est à notre Société que revient l'honneur d'avoir entrepris une publication aussi importante, malgré les faibles ressources de son budget.

— M. X. d'Argœuves donne lecture de la suite et de la fin de la copie qu'il a faite des extraits du livre de raison dont il a été maintes fois question, relatifs à des faits historiques concernant nos contrées dans la première moitié du XVIe siècle. Ces fragments n'intéressent pas moins la Compagnie que les précédents.

— M. l'abbé Bled reprend après la suite de son grand travail sur l'impôt du 10e et du 20e denier que devait subir l'Artois par les ordres du duc d'Albe, étude très curieuse d'une époque remplie de troubles qui en s'accentuant finirent par soustraire une partie des Pays-Bas à la domination espagnole. Cette étude pour laquelle l'auteur a puisé beaucoup dans nos archives municipales nous fait connaître le rôle de la ville de Saint-Omer dans l'opposition de l'Artois aux mesures édictées par le célèbre lieutenant de Philippe II.

— La séance est ensuite levée à cinq heures.

Seance du 25 octobre 1886

Présidence de M. l'abbé BLED, vice-Président.

La séance est ouverte à trois heures. Lecture est faite du procès-verbal de la réunion précédente, lequel ne donnant lieu à aucune observation, est approuvé.

Ouvrages déposés sur le bureau et reçus dans le courant des mois d'août, septembre et octobre, soit à titre d'hommages, soit comme échanges :

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, 6e année, 4e, 5e, 6e (37e, 38e et 39e livraisons), de mars à août 1886.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), 27e année, nos 4-5-6, avril à juin 1886.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1886, 40e vol (2e de la 3e série).

Bulletin des bibliothèques et des archives, publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique, année 1886, n° 2.

Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, 6e vol. 4e liv., 1er octobre 1886.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, année 1886, octobre, 79e liv.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t, VIII, nos 128-129, 1er et 2e trimestres 1887.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 17e année, VIII, août 1886.

Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, 2e série, 12e vol., 2e livraison, avec gravures et planches.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1886, n° 2.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, t. IX, 3e série, 2e fascicule, février à mai 1886.

Bulletin des procès-verbaux de la Société d'émulation

d'Abbeville, avec une table analytique des séances, année 1885.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre de 1886.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. XXXIII, 1re et 2e livraisons.

Bulletin de la Société de Borda (Dax), 11e année, 1886, 2e trimestre.

Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, nos 4-6, avril à juin 1886.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, n° 4, juillet 1886.

Journal des savants, juin à septembre 1886.

Revue de l'Art chrétien, 29e année, nouvelle série, 3e livraison (XXXVIe de la collection), juillet 1886.

Revue de l'histoire des religions, publiée sous la direction de M. Jean Réville, 7e année, t. XIII, n s 2-3, mars à juin.

Revue historique, 11e année, t. XXXII, I, sept.-oct. 1886.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, 38e année, t. XXXIX, nos 6-7-8, juin à août 1886.

Revue historique et archéologique du Maine, t. XIX, année 1886, 1er semestre.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. Partie littéraire, 2e série, t. XXIV (XLVIIe de la collection), 2e, 3e et 4e livraisons, août à octobre. — *Partie technique,* 2e série, t. XII (XLVIIIe de la collection), 8e, 9e et 10e livraisons, août à octobre.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. XLVII, année 1886, 3e livraison.

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard, 17e série, 9e volume.

Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, t. XIII, 1882-1886

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, classe des belles-lettres, 23e volume.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, année 1884-1885.

Mémoires de la Société libre d'émulation de Liège. Procès-verbal de la séance publique du 16 juin 1885, rapports et pièces couronnés, nouvelle série, t. VII.

Mémoires et documents publiés par la Société archéologique de Rambouillet, t. VII, second fascicule, années 1884 1886.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, année 1884.

Annales de la Société d'émulation de Bruges pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre, 4e série, t. IX (XXXVIe de la collection), 1re livraison, année 1886.

Tables générales des Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre à Bruges, t. I à X, 3e série.

Comité archéologique de Senlis, comptes-rendus et mémoires, 2e série, t. X, année 1885.

Les antiquités du pays boulonnais, par Ernest Deseille.

Note sur des carreaux émaillés de la Champagne, par M. le baron J. de Baye.

Recueil de la Commission des antiquités et des arts du département de Seine et-Oise, 5e et 6e volumes.

Recueil des mémoires et documents de l'Académie de la Val-d'Isère, série des mémoires, 4e vol., 2e livraison.

Les émaux limousins de la collection Basilewsky à Saint-Pétersbourg, le tryptique de la cathédrale de Chartres, par Ch. de Linas.

Emaillerie limousine, — la croix stationnale du Musée diocésain de Liège et le décor champlevé à Limoges, par Charles de Linas.

Travaux de l'Académie nationale de Reims, 77e volume, année 1884-1885, t I.

Romania, Recueil trimestriel consacré à l'étude des lan-

gues et des littératures romanes, publié par Paul Meyer et Gaston Paris, t. XV.

Cartulaire lyonnais, documents inédits pour servir à l'histoire des anciennes provinces de Lyonnais, Forez, Beaujolais, Dombes, Bresse et Bugey, comprises jadis dans le Pagus Major Lugdunensis, recueillis et publiés par M. C. Guigue, membre de l'Académie de Lyon, t. Ier, documents antérieurs à l'année 1255.

Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses, 52e année, 1885.

Trésors archéologiques de l'Armorique occidentale, album en chromolithographie publié par la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, 5e et 6e livraisons.

Conseil général du département du Pas-de-Calais, Ire session ordinaire de 1886, *rapport du Préfet et procès-verbaux des délibérations.*

Les artistes artésiens au Salon de 1886, par M. F. de Monnecove.

Les baillis de l'Artois au commencement du XIVe siècle (1300-1329), introduction au tome II de l'Inventaire sommaire des Chartes d'Artois, par J.-M. Richard, ancien archiviste du Pas-de-Calais.

F. M.—Album Caranda (suite). Fouilles de Nampteuil-sous-Muret (Aisne) et fin de celles d'Aiguisy, 1885. — Tables des principaux objets reproduits dans l'album Caranda.

Annual report of the Board of Régents of the Smithsonian institution, showing the opérations, expenditures, and condition of the institution for the year 1884.

Proceedings of the American philosophical Society, held at Philadelphia, for promoting Useful Knowledge, vol. XXIII, january, april, july 1886, nos 121, 122, 123.

List of surviving members of the American philosophical Society at Philadelphia.

Mémoir of George B. Wood, M. D. L. L. D. et Henry Hartshorne, A. M., M. D. (Read before the American philosophical Society, october II, 1880.)

Laws and régulations of the American philosophical So-

ciéty, held at Philadelphia, for promoting Useful Knowledge, as finally amended and adopted, déc. 16, 1859, — together with the charter of the Société and a List of its présidents.

Register of papers published in the transactions and proceedings of the American philosophical Society. Compiled by Henry Phillips, Jr., one of the secretaries of the Société.

The American phisosophical Société, founded may 25, 1743, incorporated march 15, 1780.

Proceedings at the Dinner commemorative of the centennial anniversary of the incorporation of the Société, march 15, 1880.

Un magistrat municipal à Saint-Omer, 1790, par M. Pagart d'Hermansart.

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance.

1° — Deux lettres de M. le Ministre de l'Instruction publique, annonçant l'envoi de publications des sociétés étrangères reçues par le service des Echanges Internationaux.

2° — Circulaire de M. le Directeur des Beaux-Arts demandant l'avis des Sociétés des départements sur l'époque de la réunion annuelle de leurs délégués à la Sorbonne, et faisant connaître que le Comité des travaux historiques a l'intention, sur la proposition des Sociétés savantes qui sont en relations avec le ministère, de fixer cette époque aux vacances de la Pentecôte

3° — Le Directeur de l'Institution Smithsonienne établie à Washington (Etats-Unis) demande quelques renseignements sur les publications de la Société des Antiquaires de la Morinie.

4° — M. le Maire de Saint-Omer envoie un exemplaire de la notice sur les Baillis d'Artois au XIVe siècle, publiée sous les auspices du Conseil général, par les Archives départementales du Pas-de-Calais.

5° — Programme des concours ouverts par l'Académie nationale de Reims, pour les années 1887 et 1888.

6° — Programme des concours ouverts par la Société des Antiquaires de Picardie pour l'année 1887.

7° — Accusé de réception par la Société des Antiquaires de Londres, des livraisons 135 et 136 du Bulletin historique publié par la Société des Antiquaires de la Morinie.

8° — La Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, remercie de l'envoi des publications qui lui a été fait sur sa demande.

9° — La Société de Borda, dont le siège est à Dax, demande à la Société des Antiquaires de la Morinie l'échange réciproque de leurs publications, et envoie en même temps son dernier Bulletin à titre de spécimen. — L'assemblée consultée accepte l'échange et décide que la Société de Borda sera inscrite sur la liste des Sociétés correspondantes.

— Avant de passer aux lectures, un membre propose de faire des démarches auprès de M. le Ministre de l'Instruction publique, pour obtenir que lors des réunions annuelles des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, ceux-ci reçoivent une carte qui les autorise à entrer dans les musées, quelque soit le jour, sans avoir à écrire pour demander cette permission, ce qui expose à des pertes de temps regrettables. Il serait bien entendu que cette carte exclusivement personnelle ne serait valable que pendant la durée du Congrès.

Le Secrétaire général fait observer que la démarche à faire auprès de M. le Ministre, aurait bien plus de chances de réussite, si les autres Sociétés savantes des départements joignaient leurs efforts à ceux de la Société des Antiquaires de la Morinie, en adressant de leur côté à M. le Ministre de l'Instruction publique une demande semblable.

L'assemblée, partageant cet avis, invite M. le Secrétaire général à préparer une circulaire à adresser aux Sociétés correspondantes, laquelle lui sera soumise lors de la prochaine réunion.

— Le Secrétaire général présente au nom de M. le Bon Dard, membre correspondant, la Bibliographie de l'arrondissement de Saint-Omer que notre honorable collègue a préparée. Il donne lecture de l'introduction à ce travail, et demande à l'assemblée s'il n'y aurait pas lieu de le comprendre dans le volume des Mémoires en cours d'impression.

Un membre fait observer que le travail de M. le Bon Dard, dont il reconnaît du reste la valeur et l'utilité, n'aurait pas de raison d'être compris dans un volume de mémoires et de travaux faits sur des documents originaux, qu'une bibliographie n'est en quelque sorte qu'un travail de seconde main, et que de plus celle présentée reproduit un certain nombre d'articles compris dans la Bibliographie de Saint-Omer, annexée à l'histoire de cette ville, dans le *Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais*. Il conclut en disant que l'ouvrage soumis à l'examen de la Société, et dont il serait regrettable que le public érudit soit privé, vu son utilité, pourrait être publié à part dans le format des Mémoires.

L'assemblée consultée par M. le Président, se rallie à cette opinion et décide que la Bibliographie de l'arrondissement de Saint-Omer sera imprimée dans un volume à part, comme l'ont déjà été plusieurs autres travaux, notamment la notice sur la Société des Antiquaires de la Morinie.

— Le Secrétaire général lit ensuite une notice présentée par notre savant collègue, M l'abbé D. Haignéré, sur la *Charte communale ou loi de justice et de coutume, édictée en faveur des habitants de Calais, par Gérard de Gueldres, comte de Boulogne en 1181,* dont il donne la copie textuelle, prise sur l'original du trésor des chartes d'Artois, aux archives du Pas-de-Calais, et qu'il accompagne de remarques propres à en faire ressortir l'importance — L'assemblée écoute cette lecture avec intérêt et ordonne son renvoi à la commission du Bulletin.

— M. L. Deschamps de Pas donne lecture d'une note

sur *la pierre tombale de la dame de Matringhem, dans l'église Notre-Dame à Saint-Omer*. Cette note a pour objet de rectifier l'attribution à laquelle s'était rallié Wallet dans sa *Description de l'ancienne cathédrale de St-Omer,* du personnage représenté sur cette pierre, dont il faisait un chanoine de la collégiale, tandis que M. Deschamps de Pas démontre que ledit personnage est une femme, et que les restes de l'inscription en relief presque complètement oblitérée, permettent d'en faire la dame de Matringhem, qui avait fait plusieurs fondations dans l'église de Saint-Omer. — Renvoi à la commission du Bulletin.

— M. l'abbé Bled a ensuite la parole pour lire une notice sur la *mise en commende de l'abbaye de St-Bertin,* dans le courant du XVIIIe siècle. Ce travail très bien fait et très curieux intéresse beaucoup l'assemblée qui décide que la reproduction sera faite dans une des prochaines livraisons du Bulletin, aussitôt que la chose sera possible. — Renvoyé à la commission du Bulletin.

— La séance est ensuite levée à cinq heures moins un quart.

Le Secrétaire général,
L. DESCHAMPS DE PAS.

MISE EN COMMENDE
DE L'ABBAYE DE SAINT-BERTIN
(1763-1764)

(Communication de M. l'abbé O. Bled, membre titulaire.)

La conquête française de 1677, en rendant à la couronne de France la ville de Saint-Omer, plaça l'abbaye de Saint-Bertin sous le régime du concordat conclu en 1516 entre Léon X et François Ier. Jusque-là, aussi bien sous la monarchie française que sous la domination espagnole, les religieux de cette abbaye avaient presque constamment joui du droit d'élection à la mort de leur abbé, et il n'était arrivé que fort rarement que leur élu n'ait point été agréé par le roi et le Souverain-Pontife ; fort rarement surtout ils avaient connu le malheur d'avoir un abbé commendataire qui ne fut point pris dans le clergé régulier.

Les choses ne furent guères changées tant que vécut Louis XIV. Conformément au privilège dont avaient toujours joui les abbayes de la province d'Artois, les religieux de Saint-Bertin avaient pu, à chaque vacance abbatiale, présenter par élection trois noms au choix du roi, et chaque fois le roi avait nommé celui qui avait obtenu le plus de suffrages. C'est ainsi que furent nommés D. Be-

noit de Béthune des Plancques en 1677, et D. Mommelin le Riche en 1703.

Après la mort du grand roi, son successeur Louis XV traita moins favorablement Saint-Bertin. Sous ce monarque, que sa jeunesse livrait faible et facile aux adulateurs et aux intrigants, l'abbaye retomba aussitôt en commende. A la première vacance du siège, le roi nomma son premier ministre Guillaume Dubois, le trop fameux cardinal, déjà pourvu de plusieurs abbayes, entre autres, de celles de Bergues-Saint-Winoc et de Cercamp. Ce choix d'un prélat séculier et notoirement indigne, était à la fois une atteinte aux privilèges des religieux et un outrage à l'antique renom de vertu et de piété, dont jouissait l'abbaye de Saint-Bertin. Mais les religieux n'en souffrirent pas longtemps : le cardinal Dubois mourut six semaines après sa nomination.

D. Benoît Petit Pas qui lui succéda, et après celui-ci D. Charles Gherboode d'Espaing, furent régulièrement nommés par le roi, sur le suffrage des religieux consultés, le premier en 1723, le second en 1744 : ils étaient l'un et l'autre abbé régulier.

A la mort de D. Gherboode les intrigues recommencèrent. Ce fut le 5 décembre 1763 que D. Gherboode mourut des suites d'une attaque d'apoplexie.

Les religieux durent se demander aussitôt avec inquiétude quel serait l'héritier d'une aussi riche succession. Crurent-ils prudent que la nouvelle de cette mort ne se répandît pas trop vite au dehors? Toujours est-il que le secret en fut gardé à ce point que M. Enlart, subdélégué de l'intendant à Saint-Omer, écrivait encore le 7 décembre à M. de Caumartin, intendant de Flandre et d'Artois, que M. l'abbé de Saint-Bertin, frappé d'apoplexie, était gravement malade.

Cependant la notification officielle du décès de D. Gher-

boode avait régulièrement été faite, au nom de la communauté, par le grand prieur D. Ambroise Pelet. Dès le lendemain il en avait avisé les Etats d'Artois alors réunis à Arras, et il avait en même temps écrit à M. de Caumartin. En lui remontrant combien cette perte, douloureuse pour les religieux, était dommageable aux pauvres de la ville, il suppliait l'intendant d'implorer la protection du ministre afin que les religieux fussent autorisés à procéder au plus tôt à l'élection régulière d'un nouvel abbé.

En effet, M. de Caumartin, déférant au désir du grand prieur, écrivit le 8 décembre la lettre suivante à M. le duc de Choiseul, premier ministre de Sa Majesté :

« Monsieur, je viens d'apprendre que M. de Guerbode, abbé » de St-Bertin, est décédé le 5 de ce mois ; je crois, en vous » informant de cette nouvelle, qu'il est de mon devoir de vous » représenter que toute la province d'Artois et surtout les » habitants de Saint-Omer sont intéressés à ce que Sa Majesté » veuille bien permettre aux religieux de procéder à l'élection » d'un nouvel abbé. Celui dont la communauté regrette la » perte entretenait dans la seule ville de St-Omer plus de 500 » pauvres, et cette ressource est d'autant plus précieuse à con- » server qu'elle vient de perdre tout nouvellement les jésuites » anglais dont le collège très nombreux et très accrédité chez » l'étranger procuroit une consommation évaluée annuellement » à plus de 300.000 livres. Je pense, monsieur, que ces consi- » dérations donnent aux religieux de St-Bertin de justes droits » aux bontés du roy[1]. »

Il envoie la même lettre à l'évêque d'Orléans.

De leur côté les Etats d'Artois s'intéressaient vivement à la succession de D. Gherboode. Ils avaient aussitôt fait écrire à leurs députés en cour, qui étaient précisément pour cette année Mgr Joseph-Alphonse de Valbelle, évêque de Saint-Omer, et le comte de Marles, de prier le roi

1 Arch. départ. du Pas-de-Calais. Ser. C. 695.

d'accorder « au grand bien de sa province » la grâce de l'élection aux religieux de Saint-Bertin. Ils ajoutent que M. l'abbé d'Auchy veut bien se charger des démarches nécessaires pour cette sollicitation. Trois jours après, le 9 décembre, Mgr de Valbelle et le comte de Marles annoncent aux Etats qu'ils ont fait « quelques mouvements avec l'abbé d'Auchy pour obtenir une élection. » Ils ont vu l'évêque d'Orléans « qui étoit hier à Paris. » Il a paru être dans de bonnes dispositions. Mais déjà le 14 les alarmes commencent. « Nous craignons beaucoup de ne pas réussir » écrivent à cette date les députés des Etats.

Déjà en effet le sort de l'abbaye de Saint-Bertin était fixé : un riche prélat convoitait cette richissime épave. Le ministre de Louis XV, l'intrigant duc de Choiseul, dont les menées habiles avaient déjà abondamment doté tous les membres de sa famille [1], songeait à faire donner à son frère cadet, déjà pourvu par ses soins du très riche archevêché de Besançon, la très riche abbaye de Saint-Bertin. Mais avant de rien conclure, il voulut, en homme habitué à compter, avoir une idée de l'importance du cadeau qu'il songeait à faire à son frère.

Le 14 novembre, précisément le jour où Mgr de Valbelle et le comte de Marles informaient les Etats que l'affaire allait mal, le duc de Choiseul écrivait à M. de Caumartin que le roi avait l'intention de mettre l'abbaye de Saint-Bertin en commende. Il le chargeait en conséquence de prendre des informations sur le produit des revenus de l'abbaye, afin que l'on pût juger du montant des deux tiers qui doivent former la manse abbatiale, chargée des réparations. Il y a, dit-il, pour cela, trois moyens. Le premier est de demander aux religieux un

1 Sa sœur cadette devint abbesse du chapitre de Saint-Pierre à Metz, l'autre devint duchesse de Grammont et la rivale de la du Barry.

état détaillé de tous les biens et revenus de l'abbaye. « Il sera nécessaire, ajoute t-il en homme pratique, que » vous vous rendiez à Saint-Omer : vous commencerez » par avertir les religieux que le roy ne veut point être » trompé et qu'ils s'exposeroient à son indignation..... » Mais il sera bon que vous preniez en particulier celui » qui avoit l'administration des biens de la maison sous » l'abbé deffunct..... et que vous luy fassiez entendre » qu'il seroit personnellement responsable de tout ce qui » vous auroit esté caché. »

Le deuxième serait de se faire représenter les déclarations que les religieux auront données à l'occasion de l'établissement du 20e denier.

Le troisième est de « s'informer des partages qui peu- » vent avoir été faits judiciairement et avec homologation » entre les abbés qui l'ont possédée en commende et les » religieux : on prétend que ceux-cy transigèrent pour » une somme de six mille livres avec les héritiers du » cardinal Dubois qui ne posséda l'abbaye que pendant » six semaines. »

Il demande à M. de Caumartin de lui envoyer en même temps un état des charges, et de lui faire du tout expédition dans le plus bref délai, car « Sa Majesté est très pressée de connaître le tout. »

On devine sans peine que cette presse de Sa Majesté est largement partagée par son premier ministre.

Comme tout officier supérieur qui se respecte, M. de Caumartin commença par s'en remettre sur son subalterne du soin de répondre aux questions du ministre. M. Enlart, évidemment favorable à la cause de l'abbaye, s'empresse de lui envoyer le 17 décembre un état sommaire des revenus de l'abbaye que la commune renommée, dit-il, porte à cinquante mille livres, charges payées, et que son inventaire porte à 52891. Puis il ajoute :

« Malgré tous les biens que possède l'abbaye de St-Bertin et » ses charges ordinaires et extraordinaires, il est surprenant » qu'elle puisse faire des aumônes si abondantes et recevoir » avec la plus grande honnêteté toutes les personnes de dis- » tinction qui s'y présentent, surtout les officiers généraux et » commissaires du roy, qui se rendent à St-Omer pour l'exé- » cution des ordres de sa M^te^; ce qui ne diminue rien à l'éco- » nomie et à la régularité qui se soutient depuis un tems im- » mémorial dans cette maison, dont l'abbé régulier a toujours » été l'exemple, en soutenant sa dignité avec toute la décence » qu'on peut désirer.

» Si malheureusement pour notre ville, l'abbaye de S. Bertin » tombait en commande, ou étoit surchargée de pensions, outre » tous les avantages cy dessus mentionnés, nos ouvriers per- » droient une grande partie de leurs subsistances, par défaut » des ouvrages auxquels on les emploie. Les différentes espèces » de consommation viendroient à non valeur par défaut de cir- » culation des espèces qui se transporteroient ailleurs.

» Nous en sentons déjà les effets par l'absence des Jésuites » anglais qui tenoient icy un pensionnat, dont la dépense an- » nuelle, répandoit au moins cent cinquante mille livres en » espèces étrangères dans notre ville.

» Fait à S.-Omer le 17 déc. 1763.

» ENLART. »

L'état du bienveillant M. Enlart parut par trop fantaisiste à M. de Caumartin. Il vint lui-même procéder sur place à l'enquête sur les revenus de l'abbaye. Son évaluation porte

Les revenus à . . .	162270 [1]
Les charges à . . .	32363 [1]
Soit en revenu net	129907 [1]

Il envoya ce rapport le 28 décembre au duc de Choiseul.

Cependant les religieux avaient de leur côté dressé un inventaire des biens de leur abbaye et aussi des charges, avec mémoire à l'appui de leur demande d'élection. Nous

le reproduisons ici à titre de renseignement sur la situation exacte et détaillée de la richesse de Saint-Bertin en l'année 1763 :

La terre et seigneurie d'Arques et ce qui en dépend .	18000
La prévoté du Ham et bois et terres qui en dépend[t] .	6300
La seigneurie et juridiction de Poperinghe y compris Zuinlande avec dîmes et autres biens dans la chatellenie de Furnes, dans les paroisses de Merkem, Woumers, Ruisselet, Bas-Warneton, communes et environs	24000
Le prieuré de Saint-Prix, près Béthune	7200
La terre et seigneurie de Wizernes y compris les deux moulins qui en dépendent.	4512
La terre et seigneurie d'Herbelles.	2070
La terre et seigneurie de Coyecques et Cuhem	2750
Les dîmes et censives du faubourg de Béthune, d'Essart, Verquin, Barlin et Salomé.	3240
Les terres, censives, dîmes et terrages d'Heuchin, Presdefin, Fontaine-les-Boulans, Esquire et fief, Bourgueneuse, Fontaine-les-Hermans.	3796
Les biens-fonds et rentes anciennes dans la ville de Saint-Omer et dans le faubourg du Haut-Pont avec les trois moulins qui en dépendent	4200
Les terres de Beuverghem, Waquenghem, Leulinghem et Tubersent. En Boulonnois.	4100
Les terres, prés, bois, dîmes et censives situés aux villages de Caumont et Salencies. En Picardie. .	2700
Les terres et rentes à Bourbourg, Saint-George, Broukerke et dîmes de Bourbourg, Saint-George, Loon et Crawicq.	17326
La dîme de Capellebroucq	1580
La dîme de Gravelines	4370
Les biens-fonds au pays de Langle avec les dîmes de St-Folquin, Ste-Marie-Kerque et St-Nicolas .	7600
La terre et seigneurie de Quelmes et terres situées au val de Lumbres, Leulinghem, Cormettes. . .	6900

La terre et seigneurie d'Acquin, le Petit bois de Hautegrève	6630
Les prés, dîmes et censives de Tatinghem, Wisques, Salperwick, Tilques, Longuenesse avec la grande dîme de Saint-Martin	10132
Les fermages et censives du village d'Audenfort y compris Clercq, Bléquin et Lottinghem	2640
Les terres, dîmes et terrages de Ligny, Aveskerque, Enquin, Mametz et Fléchinelle	1020
Les fermages, censives, dîmes et terrages aux villages de Roquetoire et Guerlinghem, avec menues rentes à Aire et Erbecque	4284
La terre et seigneurie d'Oxelaere	1186
La dîme de Bailleul	928
La dîme de Broxelle et quelques petites parties de terre, rentes à Octexelle, Esclebecque, Roubroucq, Wolqueneuve avec les rentes de beurre de l'abbaye de Saint Bertin dans la chatellenie de Bergues	1700
La terre et seigneurie d'Houlle, avec le moulin, la dîme et celle d'Eperlecques	6600
Une rente des Etats d'Artois avec celle de l'argenterie de l'abbaye envoyée à Lille	869
	156831

Il n'était pas possible de faire des charges d'un établissement aussi vaste qu'était l'abbaye de Saint-Bertin un exposé détaillé, et d'en justifier par le menu toutes les dépenses.

Le rapport met en première ligne l'entretien de 51 religieux, dont 4 novices, et d'un nombreux domestique, sans indiquer de somme même approximative.

Il évalue à 10200 [1] les pensions accordées par le roi à des particuliers dont il paie les services avec l'argent de l'abbaye. Les rentes payées au séminaire de Saint Omer et à celui de Boulogne, les dons gratuits au diocèse et

autres générosités pieuses s'élèvent, année commune, à 4000 [1].

Il était impossible d'apprécier, même par à peu près, les dépenses considérables auxquelles l'abbaye était obligée, en raison même de son importance, pour les frais du culte et du service divin, les représentations à la Cour, aux Etats d'Artois, pour l'hospitalité qu'elle était comme tenue d'accorder aux princes et aux hôtes de marque arrivant à Saint-Omer, pour le logement des officiers généraux de Sa Majesté lors des passages de troupes, etc., etc.

L'entretien et les réparations de ses vastes constructions à Saint-Omer et partout où elle avait des biens étaient aussi des charges fort onéreuses pour l'abbaye.

« Enfin les aumônes ordinaires et extraordinaires » qu'elle fait tous les jours non seulement à Saint-Omer, » mais aussi dans tous les endroits où elle possède des » biens, ne sont pas ici comprises ; elles ne le sont pas » même dans les articles des charges de l'abbaye rappe- » lées ci-dessus. Tout le monde nous rend sur cela la » justice qui nous est due. Le pauvre atteste partout » l'usage que nous faisons de nos biens ; son intérêt seul » nous engage à relever des œuvres qui ne devroient être » connues que de Dieu seul ; le pauvre compte trouver en » nous un secours qui ne lui a jamais manqué dans la » misère. Nous croyons devoir sur cela éclairer la reli- » gion d'un ministre qui n'a rien de plus à cœur que de » connaître et de soulager l'indigent. »

Le magistrat de la ville était lui-même intervenu pour attester la générosité et la bienfaisance de l'abbaye envers la cité. Mayeur et échevins, toutes chambres réunies, déclarèrent solennellement que l'abbaye de Saint-Bertin « a toujours été très utile, même pour le service » du roi ; que les officiers généraux de S. M. y ont tou-

» jours été reçus avec générosité, notamment au quartier
» général de 1742, qu'elle répand beaucoup d'argent dans
» la ville et la province, qu'elle fait beaucoup d'aumônes
» même à d'honnêtes familles, qu'elle leur a toujours dis-
» tribué des grains dans les temps de disette à fort bon
» compte, et qu'elle en a souvent dans ces cas fait mettre
» dans les marchés [1]. »

C'était de la part des magistrats bien comprendre les intérêts de la cité. La mise en commende de l'abbaye de Saint-Bertin devait être pour la ville un grave dommage. La présence d'un abbé régulier et résidant attirait nécessairement force visites de princes, prélats ou autres personnages considérables dont le séjour dans la ville était pour le commerce local une source abondante de profits. L'abbaye, conservant son abbé dans la communauté, faisait elle-même et par ses fêtes et par son train ordinaire plus de dépenses. Mais ceux qui perdaient davantage étaient les pauvres du pays. Sans doute, l'abbaye continuerait à secourir les malheureux ; mais en dehors des aumônes et libéralités ordinaires, faites au nom de la communauté, il y avait les aumônes particulières à l'abbé. Vivant dans l'abbaye, religieux comme ceux qui l'avaient élu, un abbé régulier ne pouvait trouver à dépenser pour lui les énormes revenus de sa manse abbatiale. L'abbaye et dans ses constructions, et dans sa bibliothèque, et dans les améliorations de tout genre en profitait sans doute, mais les pauvres de la ville, dont l'abbé voyait de près la misère, auxquels il s'intéressait, en prenaient la meilleure part.

Avec un abbé séculier commendataire, rien de sem-

1 *Arch. munic. de St-Omer. Reg. des délibérations PP.* 1763, *fol.* 131. (Registre aujourd'hui perdu, analysé en 1784 par Gaillon.)

blable. Les revenus du pays s'en allait accroître son faste et grossir ses dépenses à la Cour ; l'argent de la province se répandait à Versailles ; peu de fêtes, peu de réceptions, sauf quelque rare visite de grand personnage traversant le pays.

Quant aux pauvres, dont la misère n'était connue que de loin, leurs plaintes avaient grand'peine à parvenir jusqu'à l'abbé, et en tout cas leurs maux le touchaient beaucoup moins que s'il avait vécu près d'eux.

Mais les religieux de Saint-Bertin, le magistrat de Saint-Omer, les Etats d'Artois, M. l'abbé d'Auchy se démenaient en vain : je ne dis pas M. de Caumartin, bien qu'il eut dès la vacance du siège fait valoir le grand intérêt qu'il y aurait pour le pays à mettre l'abbaye en commende. Aussitôt que M. l'intendant apprit par le duc de Choiseul que Sa Majesté n'avait pas l'intention d'accorder l'élection, et surtout, dès qu'il connut que le prétendant au siège abbatial était le frère même de Monsieur le Ministre, il s'empressa de virer de bord pour offrir la voile du côté où soufflait le vent de la faveur royale. Le 28 décembre, en même temps qu'il envoie au ministre l'état des biens de l'abbaye, il écrit au cardinal de Choiseul pour lui offrir ses services et gagner ses bonnes grâces.

« Comme je présume que cette abbaye est destinée à Votre » Eminence, je la supplie de vouloir bien me permettre de lui » offrir mes services pour négotier auprès des religieux tel » arrangement qu'Elle jugera a propos de prendre avec eux : » leur confiance en moi les a déjà déterminés à me donner » carte blanche pour traiter en leur nom, et si V. E. le trouve » bon, je profiteroi de ces dispositions pour la servir avec tout » le zèle que m'ont inspiré les marques de bonté dont elle m'a » comblé dans tous les tams. »

Le 6 janvier 1764, le cardinal répondit à M. de Caumartin :

« Je savois, Monsieur, que le duc de Choiseul s'étoit adressé » a vous pour avoir un état des biens de l'abbaye de Saint- » Bertin. En mon particulier, je suis bien touché des soins que » vous vous êtes donnés pour procurer à ce ministre les éclair- » cissements qu'il vous a demandés. Comme cette abbaye a la » réputation d'être très riche, M. l'évêque d'Orléans prétend » que les revenus montent plus haut qu'ils ne sont portés dans » l'état qui a été remis à ce Prélat, et je pense qu'il pourroit » se tromper. Si l'abbaye de Saint-Bertin me regarde, je ré- » clame vos bontés Je compte depuis longtemps sur votre » amitié : je la mérite, Monsieur, par l'attachement inviolable » avec lequel je vous honore plus que personne.

» Le cardinal DE CHOISEUL. »

A cette date, M. le cardinal en disait assurément moins qu'il en savait, puisque le 14 décembre les députés des Etats d'Artois considéraient déjà la cause de l'élection comme perdue. En effet, dans les premiers jours de janvier 1764, Monseigneur de Valbelle et le comte de Marles écrivirent aux Etats d'Artois :

« L'abbaye de St-Bertin vient d'être donnée à Monsieur le » cardinal de Choiseul. Il n'y a pas eu moyen, malgré toutes » nos démarches, de lui procurer une élection. Nous allons » redoubler nos efforts pour éviter un partage qui ne pourroit » être que très préjudiciable à cette maison et peu avantageuse » pour le nouvel abbé. »

Le nouveau malheur que les députés en cour voulaient éviter aux religieux de l'abbaye était d'en voir la commende partagée entre deux ou plusieurs titulaires : ce qui n'était pas sans exemple pour des abbayes d'une pareille importance. Cette possession en partage, outre qu'elle était plus onéreuse pour le temporel de l'abbaye, chaque titulaire s'efforçant de tirer de sa nomination le plus grand profit, amenait presque fatalement des discordes et des troubles dans la direction spirituelle des religieux.

Ce malheur fut épargné à l'abbaye de Saint-Bertin.

Le 20 janvier, le roi nomma à cette abbaye « Son Eminence illustrissime et révérendissime Monseigneur Antoine Cloriadus de Choiseul, cardinal prêtre de la Sainte Eglise romaine, archevêque de Besançon, prince d'Empire, primat de l'insigne église primatiale de Lorraine, grand aumônier du roy de Pologne, duc de Lorraine et de Bar. »

Cette nomination fut officiellement annoncée le 30 janvier par les quatre administrateurs provisoires de l'abbaye aux religieux capitulairement assemblés. « Toute la communauté, dit simplement D. Dewitte, consentit unanimement et convint d'écrire lettres de félicitations et de demander protection au nouvel abbé. » Sans désemparer, l'assemblée procéda à l'élection canonique d'un grand prieur : D. Ambroise Pelet fut continué dans sa charge. Le pape Clément XIII confirma la nomination du roi et préconisa le duc de Choiseul le 14 mars.

Cependant le nouvel abbé ne témoigna pas pour sa famille religieuse un bien vif intérêt. Retenu ailleurs par ses autres charges et par d'autres attaches, il ne prit même pas la peine de venir reconnaître son abbaye, et ce fut par le prieur D. Pelet, qu'il avait nommé son procureur spécial et général, qu'il prit possession de son siège abbatial. Ce que ce prélat avait brigué dans la succession de D. Gherboode, ce n'était pas la charge des âmes à former à la vie monastique, mais les gros revenus d'une nouvelle dignité. Aussitôt après sa confirmation par le Saint Siège, il s'occupa des moyens les plus avantageux de percevoir commodément les revenus de son abbaye sans avoir à se déranger.

Pour cela il fonda de ses pouvoirs « Messire Jean-François Grout, chanoine, grand chantre de l'église cathédrale de Saint-Omer et grand vicaire de Monseigneur

l'éveque de Saint-Omer » afin de traiter avec les religieux de Saint-Bertin. Le 5 avril 1764, messire Grout conclut avec les religieux, devant les notaires royaux Annocque et Vaneechout un arrangement dont la minute existe encore dans nos précieuses archives du Gros. Ces sortes d'actes sont très rares et peu connus : ils sont d'un grand intérêt, parce qu'aucun autre ne donne une idée aussi complète et aussi authentique des richesses, droits et prérogatives de la haute dignité abbatiale. Voici une succincte analyse de cet acte qui ne comprend pas moins de dix-huit pages in-folio dans l'original.

Son Eminence le cardinal de Choiseul cède à titre de bail pour neuf ans aux grand prieur et religieux de Saint-Bertin « la » jouissance de tous les biens, fruits et revenus de l'abbaye sans » aucune exception ni réserve, même les droits de chasse et de » pêche » aux charges, réserves et conditions suivantes :

I. Le cardinal se réserve les nominations, collations et présentations aux bénéfices, aux bourses des collèges de Boncourt et de Navarre, et aux fiefs à vie s'il y en a. Pour les prévôtés et pour le prieuré de Saint-Prix, et les autres offices de cette nature, ainsi que les offices de judicature, places de garde-bois et sergent, le grand prieur les conférera au nom de Son Eminence. En cas de résidence, le droit de chasse et de pêche sera possédé en commun par Son Eminence et les religieux. — Tous les droits honorifiques attachés à l'abbaye et spéciaux à l'abbé appartiendront à Son Eminence.

II. Le grand prieur et les religieux seront tenus de loger dans le palais abbatial et dépendances Son Eminence avec toute sa suite et ses équipages, lorsqu'elle jugera à propos d'aller en son abbaye.

III. Les religieux prennent les bâtiments, chemins, bois, canaux et autres biens dans l'état où ils sont actuellement, acceptant à leurs charges toutes les réparations à faire pendant la durée du bail : de même pour l'entretien des ornements, livres, linges, vases sacrés et toutes réparations des églises paroissiales à la charge de l'abbaye de Saint-Bertin.

IV. Les procès tant au civil qu'au criminel que les religieux croiront devoir intenter, et qu'ils pourront avoir à soutenir demeureront à leurs frais et risques.

V. Les religieux paieront chaque année les honoraires des baillis, les gages des officiers, gardes-bois et sergents. Ils fourniront aux gardes des casaques de la livrée de Son Eminence avec des bandoulières à ses armes, et ils garniront tous les poteaux placés dans les terres de l'abbaye de plaques aux mêmes armes.

VI. Ils paieront les frais de renouvellement de lois, des sièges de rente, des plaids généraux et les aumônes dont l'abbaye est chargée et dont il y a titres.

VII. Ils paieront toutes les charges claustrales, les portions congrues, les pensions anciennement imposées sur l'abbaye et celles qui l'ont été par Sa Majesté par son brevet de nomination de Son Eminence, sauf celle de 6000 [1] en faveur de l'Université de Douai, laquelle sera payée par Son Eminence. Si cette pension vient à être transportée sur quelqu'autre abbaye, cette décharge profitera à Son Eminence. La décharge des autres pensions sera au profit des religieux.

VIII. Les impositions ecclésiastiques mises et à mettre, les impositions du dixième, des deux sols pour livre, du dixième, du huitième, du vingtième, du cinquantième et du centième denier et toutes autres impositions quelles qu'elles soient mises ou à mettre seront à la charge des religieux.

IX. Les religieux seront tenus de se conformer aux usages des lieux, aux édits, déclarations et règlements intervenus ou à intervenir pour les bois, et de se conduire en bons pères de famille sans pouvoir faire la coupe de la réserve qu'après l'agrément de Son Eminence.

X. « Outre ces réserves et charges..... le présent bail est » fait pour et moyennant la somme de *soixante et dix mille* livres » pour chacune des neuf années. Laquelle somme de soixante » et dix mille livres lesdits grand prieur et religieux compa- » rants s'obligent de payer à Son Eminence ou au fondé de sa » procuration en la ville de Paris, quitte de tous droits de » change, frais de poste et de voiture, en deux paiements égaux

» de six mois en six mois ; le premier desquels paiements à » compter du premier janvier dernier échoira au premier juillet » prochain ; et ainsi successivement se faira de six mois en six » mois pendant tout le cours du présent bail. Tous les paie- » ments seront faits en espèces d'or et d'argent sans aucun » billet ou autres effets de telle nature qu'ils puissent être, » dont le cours seroit introduit dans le commerce ; lesdits » grand prieur et religieux renonçant à la faveur de tous édits, » déclarations du roy, arrêts du conseil et autres actes émanés » de l'autorité royale, qui pourroient autoriser le contraire ; » cette condition étant expresse et faisant partie du prix du » présent bail. »

XI. En faveur de ce que les 70000 l courent du 1er janvier dernier, Son Eminence renonce à la cotte morte du précédent abbé comme aux revenus échus depuis la mort du précédent abbé jusqu'au jour de sa nomination.

XII. Aucun événement ni malheur ou accident, prévu ou imprévu « comme grêle, gelée, sécheresse, inondation, ouragans, mortalité de bestiaux, feus du ciel, guerre, campement d'armée, contribution ou confiscation » ne pourra porter diminution aux soixante-dix mille livres « qui ne pourront jamais souffrir la moindre diminution sous quelque prétexte que ce soit. »

XIII. « Tout ce que dessus est ainsi convenu et consenti » respectivement sans préjudice des droits des dits grand » prieur et religieux en cas de partage entre eux et les succes- » seurs de sa dite Eminence en lad. abbaye, lesquels droits » desd. grand prieur et religieux demeureront réservés en leur » entier. »

XIV. Le présent bail, après ratification par Son Eminence, sera déposé en minute chez Mtre Vaneechout, l'un des notaires présents.

Fait et passé en l'abbaye de St Bertin le cincq avril mil sept cent soixante quatre.

Signé : Grout. D. Omer Lemay.
D. A. Pelet, prieur de St-Bertin. D. A. du Bois.
D. A. Gaillard. D. J. Dallennes.

D. D. Verdevoy.
Amand d'Aoust.
D. P. Fléruquin.
D. A. Wamin.
D. B. Deservins.
D. F. Doresmieuls.
D. J.-B. Prevost.
D. M. De Renty.
D. A. Delecroix.
D. H. Petit.
D. R. Carnet.
D. L. Ratel.
D. L. Cuvelier.
D. Grég. Dirique.
D. Ans. Descaudain.
D. E. Bruneau.
D. C. Chrestien.
D. D. Carpentier.
D. Aug. Dewevre.
D. J. Verdevoye.
D. L. Lauwereyns.
D. A. Morage.
D. W. Lambrecht.
D. Const. Legrand.
D. M. Sénéchal.
D. M. Blondel.[1]

Annocque.
E. V. Vaneechout.

En vertu du bon plaisir de Sa Majesté, le cardinal de Choiseul allait donc jouir, sans prendre la plus petite fatigue et sans courir le moindre risque, d'une augmentation de revenus annuels de soixante-dix mille livres, ce qui, au bas mot, représenterait aujourd'hui deux cent dix mille livres de rentes.

Les écrivains ecclésiastiques ont tout dit sur l'énormité des abus de la commende. Elle avait été créée d'abord par l'Eglise pour sauvegarder, comme le mot l'indique (*commendare*, confier) les intérêts spirituels et temporels des bénéfices ou charges ecclésiastiques devenus vacants; mais par un étrange abus, la commende, qui était, à son origine, une mesure de salut et de conservation, devint, par le fait de l'ingérence de la puissance séculière dans les affaires ecclésiastiques, une cause de dilapidation, de

1 32 religieux seulement figurent comme signataires de cet accord, bien que l'état des charges porte l'entretien de 51 religieux dont 4 novices. Ceux qui avaient des prieurés au dehors envoyèrent sans doute leur procuration.

ruine et de scandale. Dans un récent article de la *Revue historique* qui certes n'est pas suspecte de cléricalisme, M. le Vicomte d'Avenel déclare que « le plus criant des » abandons forcés fut la nomination aux évêchés et aux » dignités éminentes de l'Eglise française, accordée au » roi par le concordat de 1516. Ce concordat abolit les » antiques élections capitulaires et permit ainsi que les » biens ecclésiastiques, au lieu d'être une force pour la » religion, devinssent pour la conscience chrétienne une » occasion de scandale [1]. »

Insistons seulement pour affirmer à nouveau qu'il serait souverainement injuste de faire l'Eglise responsable de misères dont elle était la première victime Elle subissait en ceci, comme en d'autres mutilations de ses droits sacrés, la loi inique du plus fort. Trop heureuse était-elle quand elle n'avait pas à rougir des vices et de l'inconduite d'hommes et de femmes de la cour qui, sans rien abdiquer des plus libres plaisirs du monde, et sans avoir jamais contracté le moindre engagement religieux, étaient qualifiés *abbés* ou *abbesses*, uniquement pour toucher de très gros revenus, prélevés sur de saints et pauvres religieux ou de saintes et pauvres religieuses On sait que trop souvent les rois de France, rois très chrétiens, ont fait titulaires d'abbayes des hommes de guerre, des favoris, et, hélas, des favorites. On sait aussi quel odieux parti des écrivains de mauvaise foi ont su perfidement tirer, dans leurs outrages contre l'Eglise, de la vie scandaleuse d'abbés et d'abbesses ainsi improvisés.

Le cardinal de Choiseul n'apporta pas à l'abbaye de Saint-Bertin ces inconsolables tristesses. L'abus fut ici d'accumuler sur une seule tête, bien légère pour les

1 *Revue historique*, novembre-décembre 1886. *Le clergé français et la liberté de conscience sous Louis XIII*, par le Vicomte G. d'Avenel.

porter, tant et de si énormes bénéfices : et le chagrin fut pour les religieux de n'avoir pas un abbé pris dans le clergé régulier, et surtout un religieux de leur propre communauté, bonheur dont ils avaient presque constamment joui.

Il n'était pas possible au cardinal de Choiseul d'administrer son archevêché de Besançon où le retenait la règle plus ou moins respectée de la résidence, et en même temps d'administrer personnellement et réellement son abbaye : il lui fallait un coadjuteur.

Cette nomination se faisait à l'élection des religieux. Sur attestation de la nécessité où était l'abbé de se faire remplacer, et sur le renom de vertu et de régularité de l'abbaye, le roi accordait au préalable lettres-patentes autorisant les religieux à désigner, à l'élection, devant des commissaires par lui nommés, le religieux de même ordre, profès, qu'ils choisissaient pour coadjuteur.

L'influence du cardinal-abbé et du reste la régularité des religieux de Saint-Bertin rendirent cette première formalité très facile. Le roi accorda le 30 mai 1764 les lettres-patentes autorisant l'élection, et nomma comme commissaires « Anne Louis Alexandre de Montmorency, prince de Robecq, lieutenant général des armées du roi, gouverneur des ville et chatellenie de Bouchain, commandant en Artois; Antoine Louis François Lefebvre de Caumartin, conseiller du roi en ses conseils, maître des requestes ordinaire de son conseil, intendant de justice, police et finances en Flandre et Artois, et Dom Ducrocq, abbé de l'abbaye de haut ordre de St-Benoit. »

Le procès-verbal de cette élection existe aux archives départementales, dans les papiers de l'Intendance. On y lit que le 13 juin les trois commissaires se rendirent en l'abbaye de Saint-Bertin dans la chambre ordinaire d'assemblée. Là ayant mandé le grand prieur ils requirent

de lui de faire assembler capitulairement tous les religieux de l'abbaye pour comparaître devant eux. Quand les religieux furent réunis, M. de Caumartin leur lut l'ordre du roi les convoquant à l'élection d'un coadjuteur, et leur déclara que « l'intention de Sa Majesté était qu'il y eut liberté de suffrages, sans cabale ni esprit de parti. » — Cette déclaration faite, tous les religieux se retirèrent, et vinrent ensuite, sur appel nominal, par ordre de profession, déposer un à un leur vote entre les mains des commissaires. Il y eut 47 votants, les quatre novices n'ayant pas voix au chapitre. Chacun des religieux prêta d'abord le serment de voter en conscience, puis écrivit sur un cahier préparé trois noms : la première voix comptait pour trois suffrages, la seconde pour deux, la troisième pour un : chacun signait ensuite son vote. Son choix n'était pas limité aux seuls religieux de son abbaye, mais pouvait se porter sur tous autres religieux du même ordre.

On pense bien qu'en dépit de la recommandation du roi, une pareille élection, prévue et escomptée longtemps à l'avance, avait été quelque peu préparée, autant par l'abbé que par les religieux. Mais en somme chacun pouvait voter en conscience, et les supérieurs avaient du moins ce respect pieux de ne pas se livrer au jeu d'une élection devant le Très Saint-Sacrement exposé, comme on l'a quelque fois pratiqué en ces temps pour dissimuler l'iniquité d'une élection gagnée à l'avance.

Ce qui nous a suggéré cette réflexion, c'est certain document que nous avons trouvé au dossier de cette affaire, et que M. Enlart avait envoyé à M. de Caumartin, quelque temps avant l'élection, sur la demande du cardinal. C'est un rapport adressé à M. Enlart par une personne de l'abbaye et qui se prétend très bien renseignée sur les vingt-trois plus anciens religieux. Nous n'ex-

trayons de ce factum que quelques notes qui nous ont paru les plus curieuses.

D. Pierre Vanechout, jubilaire, directeur de l'infirmerie, 86 ans. — Fils d'un notaire de St-Omer, infirme lui-même de corps et d'esprit.

D. Walbert Martel, prévot de Poperinghe, 76 ans. — Pas paru à l'abbaye depuis 20 ans, fils du greffier d'Arques.

D. Ambroise Pelet, prieur, 63 aus. — Fils d'une personne qui se disoit gentilhomme médecin à St-Omer. Il n'a obtenu le prieuré que parce qu'il s'est prêté au parti du tiers état.

D. Auguste Flament, 57 ans. — C'est un précieux ridicule.

On ne peut se dispenser de faire ici mention de feu D. René de Carnin, fils du marquis de Lillers, le digne religieux qui n'a jamais pu obtenir aucun poste dans la maison quoiqu'il étoit très capable. Le parti roturier sachant qu'il auroit réuni lors de la dernière élection toutes les voix, fit une assemblée en son absence en forme de chapitre, où ils firent jurer un chacun de ne pas lui donner de voix. Ce n'est que depuis sa mort qu'on est instruit de cette anecdote.

D. Dominique Verdevoye, 53 ans. — Il est fils d'un marchand de St-Omer : à présent regent du collége. C'est le chef de la cabale. Mais il sait bien qu'il n'aura pas une voix.

D. Ildephonse Capron, 50 ans. — Fils d'un marchand d'Aire. Il est chambellan, quoique très grossier dans ses manières.

D. Boniface de Servin, 42 ans. — Il a une conversation impitoyable et il n'aura pas de voix.

D. Philippe Ducrocq, 43 ans. — Il est fils d'un apothicaire de St-Omer. C'étoit le Benjamin de l'abbé, et haï des autres.

D. Albert Delecroix, 41 ans. — Il est fils d'un laboureur d'Esquires, et il est député en cour.

D. Michel de Renty. — Il est de bonne famille, mais un esprit borné[1].

Le correspondant de M. Enlart n'était pas de fait aussi bien renseigné qu'il le prétendait sur le courant de l'opi-

1 Arch. départ. C. 505. 58e p.

nion à Saint-Bertin. Le religieux qui obtint la majorité des suffrages fut D. Albert Delecroix qu'il avait laissé passer presque inaperçu. Il réunit 88 suffrages. 64 furent donnés à D. Dominique Verdevoye qui, selon lui, n'en obtiendrait aucune, et 26 à D. Amand d'Aoust.

Le roi respecta le choix des religieux, et un mois après, le 15 juillet 1764, il envoyait à l'élu le brevet qui le nommait coadjuteur de Son Em. le cardinal de Choiseul, avec futur succession dans son siège abbatial. D. Delecroix ne jouit pas longtemps de sa nouvelle dignité : il mourut moins de deux ans après à Paris, le 20 avril 1766.

L'abbaye demeura environ trois années sans coadjuteur, l'activité et le savoir-faire du grand prieur D. Pelet suppléant à cette vacance, sans trop grand dommage pour la communauté [1].

Cependant le cardinal sollicita et obtint du roi une nouvelle élection pour un coadjuteur. Le 25 mai 1769 Sa Majesté désigna M. de Caumartin, M. le marquis de Lévis, gouverneur général en Artois, et Dom Taillandier, abbé de Sainte Croix, à Arras, pour présider à cette élection en qualité de commissaires.

Nous ne savons pour quel motif D. Pelet ne voyait pas volontiers que le roi eut désigné D. Taillandier pour faire partie de la commission. Il écrivit le 2 juin à M. de Caumartin pour lui en dire son étonnement, « l'ordinaire » étant d'avoir toujours un abbé des environs pour ces » sortes de commissions. » Il espère du moins que le roi voudra bien, comme par le passé, prendre le coadjuteur dans l'un des trois noms désignés p r les suffrages.

De son côté, l'abbé de Sainte-Croix ne portait pas sur l'abbaye de Saint-Bertin un jugement des plus favorables. Il regrettait qu'une rencontre combinée entre M. de Lévis

1 V. H. de Laplane, *les Abbés de Saint-Bertin*, t. II, p. 455 et suivantes.

et M. de Caumartin, dans ces pays, eut reculé le moment de l'élection. Il eut souhaité qu'on y procédât au plus tôt, car, écrit-il le 4 juin à M. de Caumartin, « je crois qu'il » y a beaucoup de fermentation à St-Bertin, et j'ai lieu » de craindre que ce retard ne fasse naître des mouve- » mens également contraires au repos de cette maison » et aux vues de M. le cardinal de Choiseul. »

Ce ne fut toutefois que le 8 juillet qu'eut lieu l'élection du nouveau coadjuteur. Dès le lendemain, M. de Caumartin en envoyait le résultat à M. le duc de Choiseul, et lui faisait connaître les mérites des nouveaux élus. Il écrivait :

« D. Joscio d'Alennes est le premier dans l'élection par la » réunion de 60 voix qu'il a en sa faveur. La place éminente » qu'il tient en cette élection et les bonnes qualités qui les lui » procurent sont justifiées par la protection particulière dont » l'honore M. le cardinal de Choiseul, et par le désir qu'il a de » voir ce religieux destiné à le remplacer, et je ne doute pas » que les circonstances récentes ne lui valent de la part de Sa » Majesté la préférence qu'il mérite.

» Le s^r Verdevoye, qui le suit dans l'élection par la réunion » de 58 suffrages, est un sujet du plus rare mérite, et je ne » doute pas qu'il n'eut eu tant auprès du cardinal de Choiseul » qu'auprès de la maison la préférence sur le s^r d'Allennes s'il » n'avait pas paru d'un âge trop avancé pour être pourvu de la » place de coadjuteur.

» D. J. B. Prévost par la réunion de 27 voix, a justifié le » choix qui a été précédemment fait de lui pour la place de » sous-prieur : mais quoiqu'il soit homme de mérite, il n'est » pas dans le cas de l'emporter sur ses deux concurrents. »

Don Joscio d'Allennes était depuis la mort du précédent coadjuteur chargé de représenter en cour les intérêts de la communauté. Dans cette charge il rencontra fréquemment le cardinal-abbé, ce qui donna à celui-ci l'occasion d'apprécier ses mérites. Le choix des religieux, comme la

préférence du prélat, furent pleinement justifiés par les événements qui suivirent. D. Joscio d'Alennes fut le dernier abbé de Saint-Bertin : il se montra constamment, dans les malheureux temps de la Révolution, à la hauteur de sa difficile et périlleuse mission [1].

Le cardinal mourut le 7 janvier 1774, une année après l'expiration du bail qu'il avait contracté avec ses religieux : nous n'avons pu savoir s'il en signa un nouveau avant sa mort.

Durant les dix années qu'il fut titulaire de l'abbaye, dix religieux seulement prirent l'habit à Saint-Bertin : tant il est vrai que la commende était funeste non seulement aux intérêts temporels mais aussi aux intérêts spirituels de la communauté.

Le règne du cardinal-abbé peut-être comparé à celui des derniers roi carolingiens. Il ne mit jamais le pied dans son abbaye, et « pendant dix ans de possession, dit » M. de Laplane, son nom ne s'est trouvé attaché à aucun » acte concernant le monastère, si ce n'est aux demandes » relatives à la nomination d'un coadjuteur et à la per- » ception des revenus [2]. »

1 *Les Abbés de Saint-Bertin*, t. II, p. 468 et suiv.
2 *Ibid* p. 462.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE VIIe VOLUME DU BULLETIN HISTORIQUE

(1882-1886)

121e LIVRAISON

	PAGES
Compte-rendu des séances des mois de décembre 1881, janvier et février 1882, par M. L. Deschamps de Pas, secrétaire-général	1 à 14
Note sur le lieu de naissance de Suger.	15 à 17
Cinq lettres tirées de la correspondance du Magistrat de Saint-Omer et relatives aux funérailles de la reine Marie-Thérèse épouse de Louis XIV. Communication de M. de Lauwereyns de Roosendaele, membre titulaire.	19 à 22
La porte Sainte-Croix à Saint-Omer. Communication de M. L. Deschamps de Pas, membre titulaire	23 à 29
Note explicative sur la lettre de Louis XII aux maire et échevins de Saint-Omer, après les Etats généraux tenus à Tours en 1506. Communication de M. de Lauwereyns de Roosendaele, membre titulaire	30 à 32

122e LIVRAISON

Compte-rendu des séances des mois de mars, avril et mai 1882, par M. L. Deschamps de Pas, secrétaire-général	33 à 50
Le prévôt de Notre-Dame et le Magistrat dans le gouvernement des écoles publiques à Saint-Omer en 1366. Communication de M. de Lauwereyns de Roosendaele, membre titulaire	51 à 58

PAGES

Attaque de Saint-Omer par les Français en 1594. Extraits du *Diarium* des Jésuites wallons de Saint-Omer. Communication de M. L. Deschamps de Pas, membre titulaire . . . . . 59 à 63

123e LIVRAISON

Compte-rendu des séances des mois de juin et juillet 1882, par M. L. Deschamps de Pas, secrétaire-général . . . . . 65 à 75

Trois copies de lettres (de Henri IV, de M. du Perron et de M. du Plessis) et une relation sous forme de note de la dispute théologique de Fontainebleau du 4 mai 1600 (documents tirés des Archives municipales de Saint-Omer). Communication de M. de Lauwereyns de Roosendaele, membre titulaire . . . . . 77 à 84

Trois lettres extraites de la correspondance du Magistrat de Saint-Omer, ayant trait au commencement des troubles des Pays-Bas. Communication de M. l'abbé Bled, membre titulaire. . . . 85 à 89

Réception faite par les chanoines de Saint-Omer, aux chanoines de Thérouanne, après la chute de cette ville. Communication de M. L. Deschamps de Pas, membre titulaire . . . . . 91 à 96

124e LIVRAISON

Compte-rendu des séances des mois de juillet et novembre 1882, par M. L. Deschamps de Pas, secrétaire-général . . . . . 97 à 113

Notice sur la Cloche de l'église de Saint-Denis à Saint-Omer. Communication de M. l'abbé Bled, membre titulaire . . . . . 115 à 130

Les montgolfières à Saint-Omer en 1784. Communication de M. Pagart d'Hermansart, membre titulaire . . . . . 131 à 133

125e LIVRAISON

Compte-rendu des séances des mois de décembre 1882, janvier et février 1883, par M. L. Deschamps de Pas, secrétaire-général . . . . . 133 à 148

PAGES

La Bancloque de Saint-Omer. Communication de M. l'abbé Bled, membre titulaire. . . . . 149 à 176

Une première tentative pour établir une imprimerie à Saint-Omer échoue (1593-1594). Communication de M. de Lauwereyns de Roosendaele, membre titulaire . . . . . 177 à 180

126e LIVRAISON

Compte-rendu des séances des mois de mars, avril et mai 1883, par M. L. Deschamps de Pas, secrétaire-général . . . . . 181 à 195

Note sur un fragment d'épistolaire du XIIIe siècle. Communication de M. J. Lepreux, membre titulaire . . . . . 196 à 198

L'imprimerie à Saint-Omer. Une seconde tentative pour établir une imprimerie à Saint-Omer réussit (1601). Communication de M. de Lauwereyns de Roosendaele, membre titulaire . . . . . 199 à 204

L'ancienne chapelle de St Omer dans l'église N.-D. de Saint-Omer et le chanoine Guilluy. Communication de M. Pagart d'Hermansart, membre titulaire . . . . . 205 à 216

127e LIVRAISON

Compte-rendu des séances des mois de juin et juillet 1883, par M. L. Deschamps de Pas, secrétaire-général. . . . . 217 à 229

Une lettre de Méchain, membre de l'Académie des sciences . . . . . 230 à 233

L'imprimerie à Saint-Omer : III Les lettres patentes de François Bellet. — IV Une imprimerie dans le Collège anglais. — François Bellet se décide à quitter Saint-Omer (1601-1609). Communication de M. de Lauwereyns de Roosendaele, membre titulaire . . . . . 234 à 239

Le Missel d'Odoard de Bersaques. Communication de M. L. Deschamps de Pas, membre titulaire . 240 à 252

PAGES

128e LIVRAISON

Compte-rendu des séances des mois d'août et novembre 1883, par M. L. Deschamps de Pas, secrétaire-général . . . . . 253 à 264
Une bibliothèque de chanoine au XVe siècle. Communication de M. l'abbé Bled, membre titulaire. 265 à 284
Le cartulaire de Gosnay. (Bibliothèque de Béthune, 3 vol. in-4 ms parch.) Communication de M. E. Dramard, membre titulaire. . . . . 285 à 290
Une rectification, par M. L. Deschamps de Pas . . 291 à 292

129e LIVRAISON

Compte-rendu des séances des mois de décembre 1883, janvier et février 1884, par M. L. Deschamps de Pas, secrétaire-général . . . . . 293 à 307
Cérémonial de la réparation pour « Burgaige » à Saint-Omer en 1318. Communication de M. l'abbé Bled, membre titulaire . . . . . 309 à 312
Rapport fait au roi par l'abbesse de l'abbaye de Sainte-Colombe de Blandecques. Communication de M. le comte de Brandt de Galametz, membre correspondant à Abbeville. . . . . 313 à 315
Une élection d'abbé à Saint-Augustin-lez-Thérouane en 1755. Communication de M. le comte de Brandt de Galametz, membre correspondant à Abbeville 316 à 319
Le trespas du bon duc Philippes de Bourgogne en sa ville de Bruges. Le xve jour de juillet, anno mil quatre cens LXVII. Communication de M. L. Deschamps de Pas, membre titulaire . . . . . 320 à 324

130e LIVRAISON

Compte-rendu des séances des mois de mars, avril et mai 1884, par M. L. Deschamps de Pas, secrétaire-général . . . . . 325 à 345
Demande de renseignements 346
Règlement du XIIIe siècle sur « la Madeleine » de Saint-Omer . . . . . 347 à 353
Saint-Omer-en-Chaussée, canton de Marseille (Oise). Communication de M. Hervé de Rougé, membre correspondant. . . . . 354 à 356

PAGES

Relation sommaire de la bataille de Cassel, le 11 avril 1677. Communication de M. X. d'Argœuves, membre titulaire . . . . . 357 à 360

131e LIVRAISON

Compte-rendu des séances des mois de juin et juillet 1884, par M. L. Deschamps de Pas, secrétaire-général . . . . . 361 à 372

Deux actes inédits de l'officialité de Thérouanne. Communication de M. l'abbé D. Haignéré, membre correspondant. . . . . 373 à 376

Le reliquaire du chef de saint Omer dans l'église collégiale de ce nom aujourd'hui église de Notre-Dame à Saint-Omer. Communication de M. L. Deschamps de Pas, membre titulaire. . . . . 377 à 386

Lettre du Père Pelletier chanoine régulier des deux amans, au Père Maran Benedictin pour prouver que St Prudence n'est pas l'auteur des annales de Saint-Bertin. Communication de M. L. de Backer, membre correspondant. . . . . 387 à 390

Titre de fondation de la chapelle de Rihoult. Communication de M. L. Deschamps de Pas, membre titulaire . . . . . 391 à 392

132e LIVRAISON

Compte-rendu des séances des mois d'août et novembre 1884, par M. L. Deschamps de Pas, secrétaire-général . . . . . 393 à 411

Note sur le cimetière Gallo-Romain et le cimetière Franc d'Airon-Saint-Vaast, près Montreuil. Communication de M. C. Enlard, membre correspondant à Airon-Saint-Vaast . . . . . 412 à 415

Troubles excités à Saint-Omer par les patriots en 1578. Communication de M. L. Deschamps de Pas, membre titulaire . . . . . 416 à 424

133e LIVRAISON

Compte-rendu des séances des mois de décembre 1884, janvier et février 1885, par M. L. Deschamps de Pas, secrétaire-général . . . . . 425 à 436

PAGES

Un dernier mot sur Simon Ogier. Communication de M. l'abbé O. Bled, membre titulaire. . . . . 437 à 464

134e LIVRAISON

Compte-rendu des séances des mois de mars et avril 1885, par M. L. Deschamps de Pas, secrétaire-général . . . . . 465 à 476

Un reliquaire de l'ancienne cathédrale de Thérouanne. Communication de M. l'abbé O. Bled, membre titulaire . . . . . 477 à 480

Les lieutenants généraux au bailliage d'Ardres 1568-1790. Communication de M. Pagart d'Hermansart, membre titulaire . . . . . 481 à 496

135e LIVRAISON

Compte-rendu des séances des mois de mai et juin 1885, par M. L. Deschamps de Pas, secrétaire-général. . . . . 497 à 508

Extrait de registre des sommes payées aux officiers de la Comté d'Artois, gens d'armes et autres y demeurans (1296-1298). Communication de M. le comte de Galametz, membre correspondant à Abbeville . . . . . 509 à 512

Biographie artésienne. Communication de M. le baron Dard, membre correspondant à Aire. . . 513 à 518

Deux chartes inédites des évêques de Thérouanne. Communication de M. Haignéré, membre correspondant . . . . . 519 à 524

Le sol de Thérouanne de 1553 à 1776. Communication de M. Pagart d'Hermansart, membre titulaire 525 à 528

Note sur l'envoi à la monnaie de Lille, en 1690, de pièces d'argenterie provenant de la cathédrale et de la chapelle de Notre-Dame des Miracles. Communication de M. L. Deschamps de Pas, membre titulaire . . . . . 529 à 534

136e LIVRAISON

Compte-rendu des séances des mois de juillet et octobre 1885, par M. L. Deschamps de Pas, secrétaire-général . . . . . 537 à 553

PAGES

Trois lettres de Philippe II. Communication de M. l'abbé Bled, membre titulaire . . . . . 554 à 560
Inventaires des objets existant en 1383 dans les châteaux d'Aire, de Tournehem et de la Montoire. Communiqués par M. F. de Monnecove, membre titulaire. . . . . 561 à 564
Louis XV à Saint-Omer. Sa réception à la Cathédrale (1744). Communication de M. L. Deschamps de Pas, membre titulaire. . . . . 565 à 572

137e LIVRAISON

Compte-rendu des séances des mois de novembre et décembre 1885, janvier 1886, par M. L. Deschamps de Pas, secrétaire-général. . . . . 573 à 589
Comptes du XIVe siècle concernant 9 terres situées en Artois. Communication de M. Ernest Coyecque, élève de l'Ecole des Chartes, membre correspondant . . . . . 591 à 616
La statue en argent de la Confrérie de Notre-Dame des Miracles à Saint-Omer. Communication de M. Ch. Legrand, membre titulaire. . . . . 617 à 620

138e LIVRAISON

Compte-rendu des séances des mois de février, mars et avril 1886, par M. L. Deschamps de Pas, secrétaire-général . . . . . 621 à 633
Comptes du XIVe siècle concernant 9 terres situées en Artois. Communication de M. Ernest Coyecque, élève de l'Ecole des Chartes, membre correspondant (*suite*). . . . . 634 à 656
Cession du collège des Bons-Enfants à Saint-Omer. Communication de M. L. Deschamps de Pas, membre titulaire. . . . . 657 à 660

139e LIVRAISON

Compte-rendu des séances du 31 mai et du 5 juillet 1886, par M. L. Deschamps de Pas, secrétaire-général. . . . . 661 à 671

PAGES

Les études historiques sur Jacqueline Robins, par M. de Lauwereyns de Roosendaele et le ravitaillement de Saint-Omer en 1710, publication de la Société des Antiquaires de la Morinie. Rapport lu en séance de la société, le 31 mai 1886 . . . 672 à 675

Hospices de Blessy et de Liettres dans l'ancien bailliage d'Aire-sur-la-Lys. Communication de M. Pagart d'Hermansart, membre titulaire . . . 676 à 681

Donation à l'abbaye d'Arrouaise d'une terre située à Vieille-Eglise par la reine Mathilde, comtesse de Boulogne. Communication de M. l'abbé D. Haigneré, membre correspondant. . . . . 682 à 685

Le bréviaire de Saint-Omer. — Adoption en 1747 du bréviaire parisien. Communication de M. L. Deschamps de Pas, membre titulaire . . . . . 686 à 692

140e LIVRAISON

Compte-rendu des séances des mois de juillet et octobre 1886, par M. L. Deschamps de Pas, secrétaire-général . . . . . 693 à 704

Mise en commende de l'abbaye de Saint-Bertin (1763-1764). Communication de M. l'abbé O. Bled, membre titulaire. . . . . 705 à 728

FIN DU VIIe VOLUME

Saint-Omer, typ. H. d'HOMONT.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES, DE LIEUX & DE CHOSES

CITÉS DANS CE VOLUME

A

Aa, rivière, 578.
Abbaye d'Arrouaise, 682 et s.
— d'Auchy (Hist. de l'), 3.
— de Bergues-Saint-Winoc, 706.
— de Cercamp, 706.
— de Clairmarais, 682.
— de Longvillers, 682.
— de St-Augustin-lez-Thérouanne, 316.
— de Sainte-Colombe-lez-Blendecques, 311.
— de St-Bertin, 128, 156, 220, 338, 577.
— (Mise en commende de l'), 705 et s.
— de St-Denis, 197.
— d'Etrun ou d'Estruhem, 521.
— de St-Jean-au-Mont-lez-Thérouanne, 305, 306.
— de Saint-Sauve à Montreuil, 342.
— de Sithiu, 152.
— de Wormezeele (Canton d'Ypres), 519.
Abbé de St-Bertin, 212 note.
— de Maroille, 419, 421.
Abbés de St-Augustin, 383, 386, 387.
— (Les) de Saint-Bertin, par H. de Laplane, cit. 540, 726 et s.
— de Saint-Jean-au-Mont, 383, 385, 386.
Abbesse du chapitre de St-Pierre à Metz, 708.
Abbesse de Ste-Colombe de Blandecques-lez-Saint-Omer, 313.
Abot, Madeleine, ép. de André Le Roy de Lozembrune, 492.
Achy (Oise), 354.
Aclocque, Claude-François, bénéficier de Saint-Augustin-lez-Thérouanne, curé de Rincq, 317.
Acquin (Eglise d'), 588.
— (Terre et seign.), 712.
Adam (Jehan), 610.
Adain (Dame), veuve de Wagon le peskeur, 593.
Aden, Guillaume, 648.
Adrianus de Ghomicourt, 60.
— Albissenus (Le P.) des Jésuites Wallons de Saint-Omer, 422.
Adrie, 87.
Advisse, Andrea, 386.
Aérostation (Essais d') faits à Saint-Omer par un sieur Dallery, 327.
Affringues (Etienne d'), bénéficier de Saint-Augustin-lez-Thérouanne, curé de Rebecq, 317.
Aire (Inventaire des objets existant en 1383 dans le château d'), 561, 712.
Airon-St-Vaast (près Montreuil), 412.
Alain (L'abbé), Doctor universalis, 49, 272 note.
Alarme (Cloche de l'), 156.
Albe (Le duc d'), 85.

Alennes (D. Joscio d'), coadjuteur de l'abbé, puis dernier abbé de St-Bertin, 727.
Alexander, Canonicus, 685.
Alexandre Farnèse, 557.
Aliaume le Berkain, chevalier, bailli de St-Omer, 311.
Alliot, Adrien, fondeur en 1665, 118.
Alost (Belgique), 577.
Alvisus (Episcopus), 684.
Amele, Jehan, 512.
Amiens, 21, 22.
André, Jean, 275.
Andreossi (Le général), ambassadeur de France à Londres, 231.
Andrieu, Claude, lieuten^t du mayeur de St-Omer, 449, 455.
Angeliers (Les frères), imprimeurs parisiens, 517.
Angkor (Ruines d'), Cambodge, 40.
Angkor-Tom, 41.
Angkor-Vat, 40.
Annales de St-Bertin, 387.
Annocque, notaire royal à St-Omer, 718.
Anselet (Simon), le Voirier, 380.
Antiquaires de la Morinie, 482 note.
— Bibliothèque, 331 et s.
— Jour des réunions, modifications, 465.
Aoust (Amand d'), religieux de St-Bertin, 721.
Apsaras, 41.
Archiduc Philippe, 30.
— Mathias, 421.
Archives capitulaires de St-Omer, 478.
— de la Collégiale de St-Omer, 378 et s.
— du Conseil provincial d'Artois, 319.
— départementales du Pas-de-Calais, 512, 707.
— départementales du Nord, 562 et s.
Archives du Gros, 457. — leur classement, 256.
— des greffes criminels, de police et des vierschaires à St-Omer, 192.
— municipales de St Omer, 309 et s., 556, 713, 714.
— nationales, 409, 527, 528.
— de l'officialité de Thérouanne (Copie de 2 pièces), 345, 373.
— de l'évêché de St-Omer, 525.
Ardeates, 59.
Ardres (Bailliage d'), 481, 482.
— (Fragments gallo - romains trouvés à), 228.
— Seigneurie d', 481.
Ardrésis, 482.
Arènes de Paris, 187.
Areula (Serlions de), 52.
Argenson (d'), ministre de Louis XV, 319.
Argenteries de la cathédrale de St-Omer, 532.
— de la chapelle de N.-D. des Miracles, 532.
Arlandes (Le marquis d'), 130.
Armentier (Le commandant), 359.
Armes de l'abbaye de St-Bertin, 589.
— gallo-romaines, 413.
Armoiries des de la Barre du Bois, 487.
— d'Odoart de Bersaques, 244.
— des Campagne, 490.
— des du Crocq, [redacted].
— des Chinot, 487.
— des Dauvergne, 487.
— des Framery, 486.
— famille de Guelque, 495.
— — Gillon de Noirval, 495.
— — Guilluy, 213, 227.
— de Robert de Grospré, 514.
— famille de Guizelin, 495.
— — Honoré, 464.
— — de Courteville, 488.

Armoiries famille Leperc d'Imbertun, 495.
— — Morel, 487.
— — de Mutinot, 495.
— — Ogier, 463.
— — du Rieu, 487.
— — Le Roy de Lozembrune, 491.
— — de Saint-Just, 496.
— Ville de Saint-Omer, 551.
— famille Scotté, 491.
— — Villecot, 487.
— existant dans le mur de la cour de M. Julien Pley, 664.
Arques (Terre et seigneurie d'), 711.
Arras, 316.
Arrouaise (Abbaye d'), 682.
Arsin (Droit d'), 154, 311.
Artois (Madame d'), 56.
— (Pendant la révolution des Pays-Bas), 411, 432.
— réservé, 14, 50.
— (Le conseil, les états et l'élection de) (1640-1644), 50, 69.
Attaque de Saint-Omer par les Français en 1594, 59.
Aubenas, 48.
Aubertin (Charles), 12.
Aubron (Antoine), 1er conseiller de la Ville de Saint-Omer, 554.
— (Me Gérard), licencié *in utroque jure*, 461.
— (Me Antoine), le jeune, 462.
Auchy (L'abbé d'), 708.
Auci (Le seigneur d'), 422.
Audenhem (Le seigneur Baudin de), 637, 652.
Audenfort, 712.
Audinghetin, Quiquenel, 315.
Ausque (Jacques d'), orfèvre à St-Omer, 441.
Autingues (P.-de-C.) (Fragments de poteries gallo-romaines découvertes à), 228.
Autenes en Boulenois (Les), ou Auteux, 315.
Avenel (Le vicomte d'), 722.
Averskerque (P.-de-C.), 712.
Avroult (Antoine d'), sr d'Helfaut, 665.
— (Marie d'), fille d'Antoine, ép. de Ant. de Rubœuf, 665.
Aymonier, représentant du protectorat français au Cambodge, 40.

B

Babeuf, Babouvisme, 475.
Baelde, Alexis, religieux de Saint-Augustin-lez-Thérouanne, 317.
Bailleul (Nord), 712.
Bailli d'Amiens, 53, 57.
Baillis d'Artois (Notice sur les), 701.
Bailliage d'Ardres (Lieutenants généraux au), 481 et s.
— de Montreuil, 482.
Bailly, Jacqueline, ép. de Jacques Ogier, 460.
— Noël, 27.
Balduinus Dapifer, 685.
— Caldrun, 685.
— de Balol, 685.
— Abbas de Mariolo, 685.
Balinghem (Jacques de), greffier principal de Saint-Omer, 557.
Ballin, Jean, moine de l'abbaye de Clairmarais, 417.
Balline, Jehan, 375.
— Pierre, 375.
Balloes (Willaume de), 604.
Bancloque (Notice sur la), de St-Omer, 137, 149 et s.
Bannium, 152.
Bapaume (P.-de-C.), 22.
Barlin (P.-de-C.), 711.
Barons de Guines, 481.
Barre du Boisjulien (Furcy de la), 487.
Barre (Adrien de la), 423.
Bartholus, 275.
Basinghem (Abot de), aut. d'un traité des monnaies, 529.

Bataille de Cassel (Relation de la), 11 avril 1677, 357.
— de Piennes, 358.
Bateriaus, Jehannes, 600.
Batheman, Williame, chanoine de N.-D. de St-Omer, 53.
Batta Bourg (Cambodge), 41.
Baude le Normant (Me), 511.
Baudechon des Groisselliéres, 284.
Baudechon du Molin, 381, 384.
Baudet de Scames, 608.
Baudin Robin de Sutkerke (Zutkerque), 612.
Baudouin, doyen de St-Omer, 522.
— de Weringhem, écuyer, sire de la Prée, 155.
Baugois Béguin, le Béguin ou le Béghin (Me), docteur en droit, chanoine de l'église de St-Omer, 160, 166.
— Député du chapitre de St-Omer, 382.
Bawin, Guillaume, 619.
Bayart, Thomas, 651.
Baye (Musée du château de), 135.
Baye (Le baron), archéologue, 135, 363, 399.
Beaulaincourt (Antoine de), roi d'armes de la Toison d'or, 320, 324.
Beaumont (de), intendant de Flandre et d'Artois, délégué pour l'élection d'un abbé de Saint-Augustin-lez-Thérouanne, 318.
— (Jean-Louis-Moreau de), intendant des finances à Paris, 1715 à 1785, 525.
Béchin ou Blèquin (P.-de-C.), 314.
Bécourt, Charles, 26.
— (Nicolas de), 26.
Becque (Marie de la), 460.
Beinghem ou Bainghem (P.-de-C.), 608.
Belledame, Jeanne, ép. de Jean Fontaine, sr du Crocq, 490.
Bellet, François, 1er imprimeur établi à Saint-Omer, 194, 199, 228, 234.
Bellinguen, Jean, 424.
Belone (de), Gillelme, 593.
Belvalet (de), Jacques-Onulfe, escuier, sr de Hamerœuille, 514.
Bentivoglio (La marquise de), comtesse de Rœux, 463.
Bepaumieles (de), 594, 601.
Bergame (de), Gasparini, 276.
Berger de Xivrey, 82.
Bergues St-Winoc (Abbaye de), 706.
Berkain (de), Alianne, chevalier, bailli de St-Omer, 311.
Berliquet, Jean, docteur en médecine, 492.
Bernart (Le), Jehan, 606.
Bernart, Jehan, fossier de l'église St-Denis, 1456, 606.
Bernevau (Huc de), 311.
Bérode, 482, 484 note.
Bersacques (de), Odoard, prévôt du chapitre de Saint-Omer, 92, 93.
— (Missel de), 228, 240.
Bersacques (de), Eustache, chanoine du chapitre de St-Omer, 96.
Bertaud de Draucourt, chevalier, 311.
Bertin, membre correspondant de la Société des Antiquaires de la M., article nécrol., lecture, 431.
Bertin, Jehan, 636.
Bertin (Abbaye de Saint-), à St-Omer, 128, 156, 220, 338, 577.
Bertini monasterium, 60, 62.
Béthune (Dîme du faubourg de), 711.
Béthune des Plancques (de), D. Benoit, abbé de Saint-Bertin, 706.
Beuverghem (Terres de), 711.
Biaule (de), Robert, 310.
Biausene (de), Pichot, 512.
— Renaus, 512.

Biavoir (de), Lancoul, 609, 611.
Bibliographie de l'arrondissement de Saint-Omer (Baron Dard), 703.
— douaisienne (Duthillœul), 457.
— générale des Pays-Bas, 518.
Bibliothèque des Antiquaires de la Morinie, nouveau classement, 344.
— — assurance, 584.
— (Une) de chanoine au xve siècle (Abbé Bled), 265.
— des Sts Pères, 388.
Bignon, intendant du bailliage d'Artois, 482.
Biographie artésienne (Baron Dard), 513.
Blancpain, Jehan, 610.
Blangerval (de), 559.
Blasée (Messire Jacques), 4e évêque de St-Omer, 678.
Blazeus ou Blasée, 532.
Bloet (Sire Charles), receveur de leurs Altesses, 461.
Blondel (D. M.), religieux de St-Bertin, 721.
Bléquin (P.-de-C.), 712.
Blessy, 676 et s.
Blois (Le comte Etienne de), 682.
Bois (du), Antonius, 418.
Bois (du), D. A., religieux de St-Bertin, 720.
Bolebeck (de), Walter, 684.
Bollart, Robers, 613.
— Mathieu, mayeur de St-Omer, 311.
Bollezelle, 579.
Bolonienses, 59.
Bomy (de), Jean, curé de Fressin vers 1651, 625.
Boncourt, en Boulenois, 314.
Bondekins, Jehan, 634.
Boninghes (de), Ernoul, 653.
Boningues, 314.
Bonis (Les frères), marchands montalbanais, 471.
Bonne, Périnne, ép. de Robert de Grospré, 514.
Borne, Robert, 86.
Bos (du ou dou), Willaumes ou Guillaume, écuyer, châtelain de Tournehem (1383), 512, 562.
Bosc (du), Messire Antoine, chevalier, s^r de Tussencourt, 489.
Boscard, François, massier de la faculté de droit de Douai et imprim^r (1593), 177, 199, 201.
— Jacques, massier de la faculté de droit et imprimeur à Douai, père du précédent, 178, 195.
Botard, Jean, imprimeur douaisien, 180.
Boubers, Marguerite ou Antoinette, ép. d'Ogier Allard dit le jeune, 458.
Boubert, A.-F., marguillier de la paroisse Saint-Denis à St-Omer, en 1764, 116.
Boucher de Molandon, 49.
Bouchet (L'abbé), curé de St-Omer-en-chaussée, 355.
Bougiere, Œdain, 594, 598.
Boulenois (de), Thumas, 595.
Boulizienne, porte de Saint-Omer, 310.
Boulogne, 408, 577.
Boulogne (de), Mathilde, ép. du c^te Etienne de Blois, 682.
Bouloigne (de), Jehan, 596.
— Jacobus, 386.
Bouluisien, George, 459.
Bourbourg (Nord), 711.
— Campagne, 579.
Bourdon de Notre-Dame, 166.
Bourdrel, Hugues, abbé de Saint-Augustin-lez-Thérouanne, 316.
Bourgueneuse, 711.
Bourx (de), Jean, chevalier, sieur de Léomont et de Lisle, mestre de camp, gouvern^r d'Ardres, 489.
Bouteleu, Peres, 512.
Bourgeoisie (Le cri de), 153 et note.

Boyaval (de), Guillaume-François, écuyer, seigneur de Cambronne-Vandelvels, 675.
Brabenchon (Jehan le), 609.
Brahmanisme, 40.
Brandt (de), greffier de la ville de St-Omer en 1578, 417.
— Jean, greffier de l'échevinage, 448, 449.
— Jean-Baptiste, greffier principal de St-Omer, 557.
Brédenarde (Pays de), 482.
Brenbenchon, 646.
Bresmes ou Brêmes (P.-de-C.), 610.
Bretèque, 154.
Breteuil (de), 21, 22.
Bréviaire de Saint-Omer, 583, 686 et s.
Breyer, chanoine de l'église de Troyes, 388.
Bridoul le Fevre, 604.
Briquet (Double), 229.
Briquet, Liévin, curé de Lietres, 681.
Brison Cane, échevin de St-Omer, 511.
Brisse-Dane, licencié ès-arts, maître aux écoles de l'enclos Notre-Dame, 58.
Brisson, membre de l'Académie des sciences, 232.
Broc (Le), Jehan, de Tornehem ou Tournehem, 609, 649.
Broukerke, 711.
Broussais, fe de Robert Borne, 87, 88.
Broxelle, 712.
Bruay (P.-de-C.), 288.
Bruceyt ou Broussais, ép. de Robert Borne, 87.
Bruec (du), Phelipe, 635.
Bruecquer (du), membre de la fabrique de N.-D. (1293), 226.
Bruges (La ville de), 320 et s.
Bruneau, D. E., religieux de St-Bertin, 721.
Bruyère Chalabre (de), Mgr, évêque de St-Omer, 243, 692.
Buccius le Rœudre, 386.
Buhot de Kersers, 48.
Buisnies (de), Pierre, 600.
Bulle du Pape Calixte II, 557.
Bullencourt, Anthoine, 26.
Bultel, Nicolas, 424.
— Pierre, 424.
Bumicourt (de), gouverneur de l'Artois, 96.
Burlei, Gautier, théologien de l'univ. d'Oxford, 278.
Buscaille (de le), Jakes, 512.
— Huars, 512.
Buste en bois de St Omer, reliquaire existant en l'église de Saint-Omer-en-chaussée, 356.
Bye (Claye de), orfèvre à Thérouanne, 378.

C

Cachepoel, Willelme, 641.
Cachet ovale de l'époque révolutionnaire, 410.
Cachet relatif à une loge maçonnique de Saint-Omer existant au musée d'Amiens, 431.
Caëtans (Famille des), 454.
Caillewich (du), Willelme, 610.
Caisne (Le), Jehan, 596.
Caiste (de), Van Eudene (Mlle), 379.
Caius Solinus, historien latin, 280.
Calais, 482, 579.
Calembert, fief seigneurial de l'hospice de Blessy, 677.
Caletani, 59.
Calixte II, 51, 55, 57.
Cambodge, 40.
Cambrai, 21.
Cambray (de), Jehan, 509.
Camerhout (Les bois de), 612.
Campagne (de), Marguerite, ép. de Antoine de Laroche, 488.
— Charles, sieur de Lamotte, Godincthun et autres lieux, 490.

Campagne (de), Marie, ép. de J.-Bte de Guelque, 495.
— du Trait, Gabriel, écuyer, fils de Charles de Campagne, 490.
Campagne ou Campagne, 314.
Campis (Le seigneur de), 421.
Canal de fonction entre l'Aa et la Lys, 125 note 2.
Candidus December, lettré italien, 281.
Candillier (Le), Guillaume, 647.
Canteleu (de), Ernoul, 652.
Capelle, Jean-François, 462.
Capelle-brouck (Nord), 579, 711.
Capentier, Franciscus, 418.
Cappelhoue (de), Eustase, 636.
Capz (Le seigneur de), 420, 421.
Cardon, secrétaire du chapitre de St-Omer, 658, 660.
Carnet (Dom R.), religieux de l'abbaye de Saint-Bertin, 721.
Caron, Mahieu, 424.
Carpentier, Antoine, sieur de l'Espagnerie, 491.
— Catherine, ép. de Jacques de Courteville, 488.
— François, 424.
— Pierre. 424.
— (Dom), religieux de l'abbaye de St-Bertin, 721.
Carpet, Guillaume, fondeur, 167.
Carré, Denis, échevin de St-Omer, 449, 452.
Cartin, Jehan, 610.
Cartulaire d'Arrouaise, 682.
— de Gosnay (Le), 285.
— de Saint-Bertin (Grand), lecture de l'introduction, 345.
— — Impression, 372.
— — Demande de subvention ministérielle accordée, 396, 580.
— de l'abbaye de Lérins, 551.
— de Térouanne, subvention de M. le ministre de l'instruction publique, 7.
Cassel (Nord), (Relation sommaire sur la bataille de), 357.
Cassiel (de) ou de Cassel, Baude, 598, 602.
Castelain, Nicolas, 462.
Castillon (de), Gautier, poète lillois, 271.
Castrix (de), Messire Nicolas, sr de Liettres, 680.
Catel, Bernard, 597, 601.
Cateus, Biernars, 597.
Cathédrale de St-Omer, Réception de Louis XV (1744), 565.
— Etat de la toiture (Détérioration imminente du monument), 8.
— de Thérouanne, 478.
Catrix (de), Dlle Marie-Lucrèce, veuve de Messire Jean Théry, De de Liettres, 681.
Caucheteur (Le), Eugène, beau-frère de Pierre des Fossez, 444, 445, 448.
Caumartin (Lefebvre de), intendant de Flandre et d'Artois (1756-1778), 525, 706, 723.
Caumont (Le seigneur de), 371.
Caumont (P.-de-C.), 711.
Cautel, Clément, 648.
Caverol, Etienne, chanoine du chapitre de Saint-Omer, 206, 207.
Cavron-Saint-Martin, canton d'Hesdin, arr. de Montreuil (P.-de-C.), 342, 343.
— (Cloches de), 408.
Cercamp (Abbaye de), 706.
Chandel, Stas, 611, 612.
Chanoines de N.-Dame, 51, 52.
— de Saint-Omer, 91, 92.
— de Thérouanne, 91, 92, 478.
Chant de la Marseillaise (Le), son véritable auteur, 629.
Chantre, Chanterie, Cantoria, 2e dignité du chapitre de St-Omer, 210 et la note.

Chapelle de N.-D. des Miracles, 220.
— de Rihoult ou Ruhout ou Ruhot, 391.
— Ste-Croix à St-Sépulcre (Administrateur de la), 455.
— de St-Omer (L'ancienne) dans l'église de Notre-Dame, 205.
Chapellerie de Saint-Riquier, 315.
Chapitre de la Cathédrale de St-Omer, 565.
— de la Collégiale de St-Omer, 377.
— de Notre-Dame, 51, 52.
— de Thérouanne, 478.
Chariot (L'abbé), curé d'Herbelles, 478.
Charles, physicien aéronaute, membre de l'Académie des sciences, 130, 132.
Charles II, roi d'Espagne, frère de Marie-Thérèse, souveraine de l'Artois, 14.
Charles le Sage, 56.
Charles V, roi de France, 58.
Charles VI, charte du 20 février 1407 accordée à l'abbaye de St-Jean-au-Mont, 305.
Charles d'Autriche, 162.
Charles de Bourgogne (Le duc), 321.
Charles-Quint, 91, 305, 477.
— (Les guerres de), 680.
Charles le Téméraire, acte du 14 octobre 1472 annexant l'abbaye de la Cappelle à celle de Saint-Jean-au-Mont, 305.
Charolais (Le comte de), 320, 321.
Charte communale ou loi de justice et de coutume édictée en faveur des habitants de Calais par Gérard de Gueldres, comte de Boulogne, 703.
— de Didier, évêque de Thérouanne, 522.
Charte de Guillaume-Cliton (1127), 154.
— de Louis VII, 577.
— de Milon Ier, évêque de Thérouanne (Texte), 522.
— d'Odon, évêque de Paris, 197.
— de Philippe d'Alsace, 391.
— du Prévôt de la Collégiale de St-Omer, 391.
— de Robert d'Artois, 226.
2 Chartes inédites des évêques de Thérouanne, 500, 519 et s.
Chartin, Jehan, 647.
Chartreuse du Mont de Marie, 287.
— du Val St-Esprit, 286, 289.
Chartreux de Dijon, 321, 324.
— du Val Sainte-Aldegonde, 657.
Chastel (du), 533.
Chateau d'Ardres, 481.
— de Baye (Musée du), 135.
— de Liettres, 679.
— Renart, 591.
— de Rihoult, 391.
Chateaux d'Aire, de Tournehem et de la Montoire (Inventaire de 1383), 561.
Chateauroux (de), Mme, 565.
Chatellenie de Bergues, 712.
Chaulnes (le duc de), gouverneur de Picardie et d'Artois, délégué du Roi pour l'élection de l'abbé de Saint-Augustin-lez-Thérouanne, 318.
Chausseteur, Nicolas, 424.
Chaussées romaines, 579.
Chef de S. Omer, — de S. Erkembode (Translation du), 383.
Chemin (du), Pierre, écuyer, sr d'Olphus, 487.
Cherisi ou Cherisy, 604.
Chicot, 168.
Chifflet, 578.
Chinot, Antoine, écuyer, sieur du Val, conseiller du roi, etc., 486, 487.

Chocquel, échevin de Saint-Omer, 449.
Chocquel (du), Philippe, échevin de St-Omer, 451.
Chocques (P.-de-C.), 288.
Choiseul (Le duc de), 707.
Choiseul (de), Antoine Cloriadus, cardinal-prêtre, abbé de St-Bertin, 717.
Chrestien (Dom C.), relig. de l'abbaye de St-Bert., 721.
Chronique manuscrite de l'abbaye de Saint-André-au-Bois (Extrait), 319.
— de Lambert d'Ardres, 482, 483.
Cimetières gallo-romain et franc d'Airon-Saint-Vaast, près Montreuil, 407, 412.
Cimetière d'incinération d'Airon-Saint-Vaast, près Montreuil, 412, 413. 414.
Clabaut, Henri, 654, 656.
Clairentin, 613.
Clarisses du Vieil-Hesdin (Histoire des), 587, 624.
Claude, Andrien, 455.
Clay, orfèvre, 380, 381.
Clay de Bye, 382.
Claysonnius (Le Père), des jésuites wallons de Saint-Omer, 422.
Clément XIII, pape, 707.
Clément, Nouel, 424.
Clercq, 712.
Cloche de la Chapelle de N.-D. des Miracles (Note sur une), 226.
— de l'égl. d'Acquin, 589.
— de l'église Saint-Denis à Saint-Omer (Notice sur la), 113, 114.
— du guet de Sainte-Aldegonde, 439.
— du guet de Saint-Omer, 118 et s., 149.
Cloches de Cavron, 408.
Clochette de Cavron, 427.
Clocqueman, Martin, sonneur, 384.
Cocquenpot, Jean, 424.
Cocquenpot, Nouel, 424.
Coezelin, Lambert, habitant d'Eperlecke, 309, 310.
Cohen (Le seigneur de), 315.
Coignel, Renaut, 512.
Cokempot (de), Philippe, 386.
Colart Belicquet, 384.
Colart de Lisques, 311.
Colbert, 519.
Colembert (Jean de Maulde, baron de), 462.
Collart, 289.
Collège anglais de St-Omer, 236.
— d'Aire dirigé par les PP. Jésuites, 677.
— de Morbecque, 678.
— des Bons-Enfants à St-Omer (Cession du), 657.
Collet, 482.
Comes du Rœux, 60, 62.
Commanderie (La) de Saint-Antoine de Bailleul, 305.
Composition pécuniaire pour homicide (La), 300.
Comptes (Reddition des) de la Société des Antiq. de la Mor., exercice 1881, 13.
— Exercice 1882, 147.
— — 1883, 304.
— — 1884, 434.
— — 1885, 587.
Comptes de l'argentier (Extrait des), 457.
— du XIVe siècle, 591, 634.
— de terres en Artois, manuscrit du XIVe siècle, 501.
Conchil-le-Temple (Cimetière de), 413.
Concile de Valence, 389.
Concordat de 1516 entre Léon X et François Ier, 705.
Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1885-86, 405, 546.
Connestable (Amant le), 597, 601.
Corbehan ou Corbehem (P.-de-C.), 598.
Cordewau, Gilles, 636.
Cormettes, 711.

Cornille, Pieron, 599.
Corporations, Gildes, 311.
Correspondance du Magistrat, 84, 236, 238, 239, 437.
— (Lettres tirées de la), 13, 19.
— de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas, 632.
Cortège historique et religieux en l'honneur de Charles-le-Bon, comte de Flandre, 410.
Costumes des habitants des faubourgs du Haut-Pont et de Lyzel jusque vers 1825, 183.
Couchone (de), Eustache, 614.
Coullet, 602.
Coulombe (Eutevenne de), 52, 56, 57.
Coupelle (de la), 512.
Coupper (de), Jehan, notaire du chapitre de St-Omer, 157.
Court (de le), 613.
Courteville (de), Antoine, sieur de Hodic, Beauval et la Houssoye, 488, 489.
— Antoine, chevalier, 491.
Courteville (de), Catherine, veuve d'Antoine Carpentier, 491.
— de Hodic, Daniel, 491.
— Jacques, écuyer, 488.
Courtin, Norbert (Frère), religieux de Saint-Augustin-lez-Thérouanne, 317.
Courtois, avocat, 438, 481.
Courtonne, 397, 398.
Coussemaker (de), Ignace, 305.
Couthem (de), Willelme, 638.
Coutre de St-Omer, 151.
Coutume de Bretagne, réformation, 49.
— de Merville, (Etude sur la), 148, 187.
Coutumes de St-Omer (Homologation des), en 1611, 329.
Couvent des Dominicains de St-Omer, 444.
Coyecques (Terre et seigneurie de), 711.
Crawicq, 711.
Crèmel (de), commandant de camp, 125.
Crépin, Jean (Le sieur), titulaire du bénéfice de l'ancien hospice de Liettres, 680.
Crésecque (de), Famille, 296.
Crespin, Ignace (Frère), abbé de Saint-André-au-Bois, délégué pour l'élection d'un abbé de Saint-Augustin-lez-Thérouanne, 318.
Cressonnière (de le), Messire Baudin, 608.
Creton, Claude, 423.
Crocq (du), Marguerite, veuve de François Framery du Puch, écuyer, 486.
— Richard, 487.
— François (Maître), prieur des Chartreux du Val de Ste-Aldegonde, 658.
Crohin (Le Père), recteur des Jésuites wallons, 418.
Croisil (Lambertus de), 62.
Croisilles (de), Jehan; 605.
Croix (de), Jacobus, 386.
— Antoine, cistercien de Clairmarais, 96.
Croix (de la), R. P. 48, 187.
— Circulaire relative aux découvertes de Sanxay, 299.
Croix de Lorraine, 531.
Croizier (de), le marquis, 40.
Croy (de), 31, 32.
— le marquis, 463.
— Eustache, mausolée, 569.
Crucis porta, la porte Ste-Croix à Saint-Omer, 60.
Cuhem (P.-de-C.), 711.
Cuvelier, Pierre, 424.
— (Dom L.), religieux de Saint-Bertin, 721.

D

Dachique, Pierre, 26.
Daens, Abraham, doyen, 619.

Dainville (de), Symons, 592.
Dallennes, Dom Joscio, religieux, puis dernier abbé de l'abbaye de St-Bertin, 720.
Dallory, aéronaute, 260, 327.
Daman, Anne, épouse de Guillery, Jacques-Philippe, 215.
Dandinus, Jérôme, cardinal-légat, 478.
Danvin, Ansel, 510.
— Ansiaus, châtelain de Ruhout, 509.
Dauchy, Emmanuel, religieux de Saint-Augustin-lez-Thérouanne, 317.
— Ferdinand, prieur de St-Augustin-lez-Thérouanne, 316.
Dausque, Antoine, beau-père de Simon Ogier, 458.
— Jacques (Maître), curé de l'église paroissiale de Gravelines, 461.
Dausque ou d'Ausque, Marie, fille de Antoine et de Lapierre, Françoise, ép. de Simon Ogier, 441, 458.
Dausse, Mahieu (Maître), receveur de l'église de Saint-Omer, 281.
Dauvergne d'Ostrohove, Marguerite, ép. de Furcy de la Barre, 487.
Daverhout, Nicolas, 386.
— Nicolle, 158.
Daveroult, François, religieux de Bergues-St-Winoc, 96.
Decamps, Pierre, archiprêtre de Saint-Omer, 206.
Deccre, Adrien, 423.
Declin, Eliot, 604.
Defebvrin, Antoine (Frère), sous prieur de St-Augustin-lez-Thérouanne, 316.
Deffossez ou des Fossez, Agnès, ép. de Jean Pommart, 445.
— Marie, ép. de Eugène le Caucheteur, 445.
Dehenne, secrétaire de l'évêché de St-Omer, 692.
Delagorgue de Rosny, 486.
Delalleau, Nicolas (Frère), religieux de Saint-Augustin-lez-Thérouanne, 317.
Delambre, membre de l'Académie des sciences, 189.
Delaporte, lieutenant de vaisseau, 40 et s.
Delattre, fermier à Cavron, 408 et s.
— Lucas (Maître), curé de N.-D. d'Aire, 462.
— Pierre, 619.
Delecroix, Dom Albert, religieux de St-Bertin, nommé coadjuteur de l'abbé de St-Bertin, 721, 726.
Deleveynne, Clocqueman, 167.
Delwaulle, ancien greffier de Cavron, 408.
Denier d'argent, 229.
Denis, Franchois, 619.
Depoix, 49.
Dergny, Jehan, 267, 268.
Dervilers, Jehan, 267.
Descaudains, Don Anselme, religieux de St-Bertin, 721.
Deschamps, François, chanoine de Saint-Pierre d'Aire, titulaire de la prébende de St-Venant, 460.
— Jacques, bachelier en droit, greffier principal de la ville d'Aire, 460.
— Marguerite, fille de Jacques, belle-fille de Simon Ogier, épouse de François Ogier, sieur du Bray, 454, 460, 462.
Deservins, Dom R., religieux de Saint-Bertin, 721.
Deslyons, Edouard-Marie-Joseph, chevalier, seigneur de Montreuil et autres lieux, 215.
Desmartins, Flandriæ archidiaconus, 690.
Desnart, Pierre, 424.
Despière d'Espière, Henry, chevalier, capitaine et bailli d'Aire, 561.

Desplancques, Guislaine, 462.
Desquincourt, Augustin, pendu à St-Omer, 423.
Dessinges, Johannes, chanoine de St-Omer, 378, 381.
Devienne (Dom), 633.
Dévotaires (Les) de St-François d'Aire-sur-la-Lys, fondées par le chanoine François Deschamps, 461.
— (Maison des), 508.
Dewevre, Dom Augustin, religieux de St-Bertin, 721.
Dewitte (Dom), 717.
Dhelbert, Charles, seigneur du Mesnaye, de Montcauvel, etc., 492.
Diarium des Jésuites Wallons de St-Omer, 59, 291, 292, 416 et s.
Dictionnaire historique du département du Pas-de-Calais, 482.
Didier, évêque de Thérouanne, 521, 597.
Dîme de Polincove (Compromis au différend sur la), du 20 août 1278, 374.
Dinus, 275.
Dirique (Dom Grégoire), religieux de St-Bertin, 721.
Dixmude, 21.
Dole (Le doyen de), 267.
Dollehain, 386.
Domination espagnole, 14.
Dominicains de St-Omer (Couvent des), 444.
Donatien, le P. des Jésuites Wallons, 416.
Donation à l'abbaye d'Arrouaise d'une terre située à Vieille-Eglise par la reine Mathilde, comtesse de Boulogne, 624.
Donay (de), Robert, 597.
Don Juan d'Autriche, 416.
— (Départ de) pour les Pays-Bas, 554.
Doresmieulx, Adrien, conseiller de la ville de St-Omer en 1593, 177.
Doresmieulx (Dom F.), religieux de St-Bertin, 721.
Draucourt (de), Bertaud, 311.
Drehaucourt (de), Jehan, bailli de l'Anghelee, 592, 593.
Drhebran, Guillaume, 424.
Drincqbier, mayeur de Saint-Omer en 1784, 132.
Drinkebier, Gilles, 641.
Drinot, 606.
Droguerge, Marie, ép. d'Ogier Ogier, 460.
Droit d'Arsin, 154, 311.
— de seigneuriage, 529.
— et privilèges de bourgeoisie accordés par la ville d'Ypres à l'abbaye de St-Jean, 306.
Dubois, Anthoine, 27.
— Guillaume (Le cardinal), 706 et s.
Duc d'Albe, 85, 448.
Ducange, 196.
Ducrocq (Dom), abbé de St-Bertin, 723.
Dufaitelle, 187, 460.
Dumas (J.-B.), chimiste (Erection d'une statue à), 395.
Dumez, 514.
Duquesnoy, Nicolas, lieutenant-général au bailliage d'Ardres, 494.
Duri (de), Jehan, 603.
Duriez, curé-doyen de Notre-Dame, chanoine d'Arras, 168, 170.
Duvivier, secrétaire du chapitre de St-Omer, 692.

E

Ebertram, 578.
Ébrard, 579.
Ecclœ (La ville d'), 324.
Echevinage de Saint-Omer, 30.
Echevins de la ville de Saint-Omer, 386.
— d'Ypres, 305.
Ecoles publiques à St-Omer en 1366, 51.
Ecu (Quart d'), 229.

Ecusson de la ferme du château de Cormettes, 588.
Edit de Nantes, 77, 81, 84.
Effroi (Cloche de l'), 119, 156.
Egidius, Johannes, 383.
Eglise d'Acquin, anc. prieuré de St-Bertin, 588.
— de Caumont (Avis sur l'aliénation d'un ancien retable en pierre de l'), 370.
— collégiale de Saint-Martin de Cavron, 408.
— des Jésuites de St-Omer, 291.
— Notre-Dame de St-Omer, 149.
— St-Donat à Bruges, 320.
— St-Martin à Ypres, 478.
— St-Michel de Gand, 514.
— de Troyes, 387.
— St-Valois de Cavron, 408, 409.
Egmond (Le comte), 423.
Election d'Artois (Administrations provinciales de l'Artois réservé), 69.
— du Magistrat de St-Omer de 1733 à 1764, 43.
— à Saint-Omer au xviiie siècle, 5.
Elisabeth, reine d'Angleterre, 86, 235.
Elverdinghe ou Geverdighovo, village de la Flandre occidentale belge, 519.
Emery, négociant de Calais, 230.
Emileborc (de), Roger, 521.
Engherran le Caucheteur, bailli de Tournehem, 592.
— de Campagne, 644.
Enlart, bailli de Calais, 511.
— Joseph, chanoine de la cathédrale de St-Omer, 569.
— subdélégué de l'intendant à St-Omer, 706.
Enquin, 712.
Envoi à la monnaie de Lille de pièces d'argenterie provenant de la cathédrale de St-Omer, 501.
Eobanus Hessus, 517.
Eperlecques ou Esproulecques ou Esperleke, 314, 612, 712.
Epernon (Le duc d'), 82.
Epistolaire du xviiie siècle (Note sur un fragment d'), 196.
Eps (Nord), 288.
Equirre (P.-de-C.), 711.
Erbecque ou Rebecque, 712.
Ere mauritanienne, 48.
Ernoult (Le docteur), médecin de la marine, 41.
Escalette (Cloche de l'), 155.
Esclebecque ou Esquelbecq (Nord), 712.
Escoterie (Hôpital de l'), 455.
Espaing (d'), Gherboode, abbé de St-Bertin, 706.
Espese (de le), Pieron, 610.
Esquerdes, 314.
— (d'), Jean, écuyer, 155.
— (Le seigneur d'), 417.
Essai sur le droit acquis à la ville de Saint-Omer dans la propriété des communes, 501.
Essart, 711.
Establie (L'), de Saint-Omer en 1314, 306.
Estart (Jehan), 592.
Esterpignies ou Eterpigny, 593.
Estevenne de Coulombe, prévôt de Notre-Dame, 52, 57.
Esther, oratorio de J.-B. Grisons, 629.
Estrées, près Montreuil, 314, 315.
Estruhem, Struhem, Strumum, Etrun, 522.
Etablissements hospitaliers de St-Omer (Recherches historiques sur les), 349.
Etat récapitulatif des décimateurs dans les paroisses du diocèse de Boulogne qui font partie des arrondissements de Béthune, de Montreuil, de Saint-Omer, de Saint-Pol, 301.

Etats d'Artois à Arras, à St-Omer, 306, 707.
— généraux de Tours, 30.
Etrun, 522.
Etudes historiques sur Jacqueline Robins (1658-1732), 633.
— Ravitaillement de Saint-Omer en 1710, 672.
Eustache III, 682.
Evans, John, archéologue anglais, 135.
Evêché de Saint-Omer, archives, 525.
Evêque de Gibelle, suffragant de l'évêque de Thérouanne, 383.
— de Saint-Omer, 530.
— de Soissons, Ier aumônier de Louis XV, 568.
— de Thérouanne, 564, 617.
Evêques de Thérouanne (2 chartes inédites des), 519.
— d'Ypres, 305.
Evrard, doyen du chapitre de Thérouanne, 521.
Eweline (de le), Monart, 613.

F

Faide, 311.
Faïences de St-Omer, 584.
Faraut, ingénieur français, 41.
Farnèse, Alexandre, 557.
Farsa, 196, 243.
Faschin, Jean, de l'abbaye de St-Jean (Clarques), ordre de St-Benoît, 96.
Faucuelle (de), Pierre, 421.
Fiennes (de), François, sieur d'Esquerdes, 424.
Fier, Willelme, 614.
Fillastre, Guillaume (D.), 64e abbé de St-Bertin, 377.
Fin, Jehan, 383.
Fitz, James (de), évêque de Soissons, Ier aumônier de Louis XV, 570.
Flandre occidentale (Etudes étymologiques sur les noms de lieu de la), 519.
Flèchinelle, 712.
Flériquin (D. P.), religieux de l'abbaye de Saint-Bertin, 721.
Fleury, 390.
Fleury-sur-Loire, 47.
Floquet, Guillaume, 155.
Florenazi, Nicolas, médecin de Charles-Quint, 517.
Flosc (du), Baudin, 647.
Floyd, Richard, espion anglais, 237.
Folie (La), en Boulenois, 315.
Folie Staniot, 651.
Fontaine, Antoine, seigneur de Scoudevel, 491.
— Balthazar, sieur du Recq, 490, 491.
— Jacqueline, ép. de Claude Groux de Vallon, 489.
— Jean, écuyer, sieur de Recq, 489.
— Jean, sieur du Crocq, 490.
— François, écuyer, seigneur de Scoudevel, 489.
Fontaine (de), du Val, 313.
Fontaine-les-Boulans, 711.
Fontaine-les-Hermans, 711.
Fontainebleau, 19, 20, 21.
Fontinettes (Les), lieu dit au delà du village d'Arques, 125.
Foppens, 513.
Forestier le Clerc, 592.
Forneron, 554.
Fosse (de la), Antoine, procureur du roi au bailliage de St-Omer, marguillier de la paroisse St-Denis (1665), 118.
Fossez (des), Agnès, ép. de Jean Pommart, 445.
— Pierre, gendre en secondes noces de Allard Ogier, 443 et s.
Foucquereuil ou Fouquereuil (P.-de-C.), 288.
Fouilles de Sanxay, 187.
Fouke, Willelme, bourgeois de St-Omer, 511.
Four (du), Witart, 651.

Fourès, représentant du protectorat français au Cambodge, 40.
Fragments gallo-romains, 228.
Frais de justice dans une seigneurie du chapitre de St-Omer, 227.
Frainoit (Dou), Colart, 601.
Framery (de), Famille, 485.
— Epouse du sieur François Fontaine, seigneur de Scoudevel, 489.
— Antoine, sieur de Fernehem, écuyer, 493, 495.
— Barbe-Marguerite, 495.
— Dlle Claude, épouse de Jean Dauvergne, sieur d'Ostrohove, 487.
— Elisabeth, veuve de Gédéon Lefebure, écuyer, sieur de Marey, 495.
— François, écuyer, sieur du Puch, 486.
— Gédéon, sieur du Bloc, 487, 488, 489.
— Geneviève, 491.
— Guillaume, sieur de la Couture, 488.
— Hercule-Louis, écuyer, seigneur de Fernehem, fils aîné du sieur Jacques Framery, 490, 492, 496.
— du Puch, Isabeau, ép. de Pierre du Chemin, 487.
— Isabelle, 491.
— Jacques, sieur du Puch, fils de François, 486.
— de Fernehem, Jacques, avocat au Parlement, lieutenant-général du bailliage d'Ardres, 488, 489.
— Jacques, sieur de Hambreucq, 489.
— Jean, sieur de Hambreucq, mayeur de Boulogne, 487.
— Louis-Hercule-André, sieur du Bloc, 493, 494.
— du Bloc, Madeleine, ép. puis veuve de Antoine de Courteville, 488, 489, 491.
— Madeleine, épouse de Balthazar Fontaine, sieur du Recq, 490, 491, 495.
Framery, Marguerite, épouse de Gabriel de Campagne du Trait, 490, 491.
— Marguerite, Ve de Furcy de la Planche, écuyer, 492.
— Marie-Louise-Geneviève-Antoinette, épouse d'Antoine de Saint-Just, 496.
— Pierre, chanoine théologal de Notre-Dame de Boulogne, 492.
— Thérèse-Louise, épouse de Mancel de Houdan, 493.
France (de), Christophe, Mgr, évêque de St-Omer, 211.
— Jean, 424.
François Ier, 162, 235, 705.
— (Les guerres de), 680.
Frannes (de), Raoul, 311.
Freaville (de), Le seigneur, 651.
Freselière (de la), Le marquis, 359.
Froideval, médecin, 517.
Fromentin (Abbé), 3.

G

Gabriel, Jehan, 616.
Gaiant le Robert, 598.
Gaillard, Jean-Baptiste, écuyer, receveur des états d'Artois à St-Omer, 215.
— Marie-Josèphe-Alexandrine, épouse de Thomas Guilluy, 215.
— (Dom A.), religieux de St-Bertin, 720.
Gaillon, greffier du Magistrat de St-Omer, 124, 557.
Galaffre, Jehan, 651.
Galéas, Visconti, 53.
Galerie souterraine de l'abbaye de St-Bertin, 553.
Galien de Rech, 613.
Gallet, serjan de Tornehem, 637.
Galway (Irlande), 342, 408.
Galyen (Maistre), 647.

Gamel, Allelmus, 386.
Gand (de), Henri, docteur en Sorbonne, 271.
— Jacques, 424.
Gardin (du), Robert, serjan de Tornehem, 637.
Garin, doyen de Lillers, 522.
Gatien (Saint), de Tours, 197.
Gaudeffroy de la Rue, abbé de St-Saulve de Montreuil, seigneur de Cavron, 342.
Gaule Romaine, 580.
Gautier, archidiacre du chapitre de Thérouanne, 521.
— Léon, membre du Comité des travaux historiques, 49.
— Le trésorier du chapitre de Thérouanne, 520.
Gavelle, Marguerite, nièce de Claude Andrieu, 456.
Gelre, maitre d'armes, 336.
Généalogie de la famille de Simon Ogier, 455 et s.
— de la maison de Saint-Omer, 678.
Georges (Le P.), des Jésuites Wallons, 422.
Gérard de Hamericourt, religieux de l'abbaye de Saint-Bertin, 96.
— Prévôt de la collégiale de St-Omer, 391.
— (Le P.), des Jésuites Wallons, 418.
Gerardus magnus, groot ou groet, 274.
Gerbodo cantor ou Gerbodon, chantre du chapitre de Thérouanne, 520, 685.
Gervais, abbé d'Arrouaise, 684.
Geverdighovo ou Elverdinghe, Flandre occidentale belge, 519.
Ghilardi, mouleur, 41.
Ghimi ou Guémy (P.-de-C.), 608.
Ghiselin, Jehan, 636.
Ghomicourt (de), Adrianus, gouverneur d'Hesdin, 60.
Gibelle (de), 383, 386.
Gilde commerciale ou marchande de Saint-Omer, 150, 151.
Gildes, corporations, 311.
Gilebertus de Bergis, 685.
Gilles le Carpentier, 600.
Gillon de Noirval, Charles, conseiller du Roi, etc., 495.
— Marie-Suzanne, épouse de Charles de Mutinot, 496.
Godefroid (Le P.), des Jésuites Wallons de St-Omer, 422.
Godin, Gaspar, 424.
— Nicolas, médecin, 517.
Gœubles Petrus, 689.
Gonmynguehem ou Glominghem, 314.
Gonnehem (P.-de-C.), 288.
Gosnay, village près de Béthune, 285.
Gosse (Dom), 682.
Gothescale, hérétique, 388, 389.
Gourdan, habitant de Calais, 86.
Gracchus, Babeuf (Histoire de) et du Babouvisme, 475.
Graincourt - les - Havrincourt (P.-de-C.), 599.
Grammont (La duchesse de), 708.
Grandval (Le chevalier de), 551.
Grave (Le), Eustache, 638.
Gravelines, 711.
Greffes criminel, de police et des vierschaires à St-Omer (Archives des), 192.
Grellet, Balguerie, 47.
Grenet (de), Dom Vaast, prieur puis abbé de Saint-Bertin à Saint-Omer, 422.
Grenier (Manuscrits de Dom), 390, 481, 484.
Grimald (de), 203.
Grinian, 527.
Grisons (J.-B.), maître de chapelle à la cathédrale de Saint-Omer, 629.
Grospré (du), Adrien, sieur de Gorgue, 514.

Grospré (de), Eléonore-Françoise, épouse de Jacques-Onuffe de Belvalet, 514.
— Jacqueline, 514.
— Robert, 500, 513.
Groux, Antoine, curé de l'église paroissiale de Saint-Omer, 489.
— Claude, écuyer, sieur du Vallon, bailli royal d'Ardres, 489.
— Messire Jean-François, chanoine, grand chantre de l'église de St-Omer, 717.
— Marguerite, ép. de Jacques Framery de Fernehem, 488.
Guelque (de), Geneviève, ép. de Louis-Hercule-André de Framery, 495.
— Jean-Baptiste, sieur de Cluseaux, 490, 495.
Guémy ou Ghimi (P.-de-C.), 608.
Guérard de Fernehem, Demoiselle Marguerite, ép. de Gédéon Framery du Bloc, 488.
Guérardine, cloche de l'église d'Acquin, 589.
Guérin le Merchier, 380, 381.
Guerlinghem, 712.
Guessebroune, prévôt de Montreuil, 51, 56.
Guido Boifius, archidiacre de Boulogne, 275.
— de Nigella, 685.
Guilberto, Loncle, 386.
Guillaume Cliton, 154.
Guillelmus, le Chevalier, 386.
Guilluy, Georges Ier, chanoine du chapitre de Saint-Omer, 205, 206.
— Georges II, chanoine de la cathédrale de St-Omer, 214.
— Jacques-Philippe, 213, 214, 215.
— André, écuyer, 213.
— André-Louis, chanoine à Arras, 214.
Guilluy, Jean Ier, 206.
— Jean II, 206.
— Joseph-Xavier, 216.
— du Hamel, Marie-Eugénie, épouse du chevalier de Lauretan, 216.
— Pierre-Philippe, frère cadet de Georges II, 214.
— Thomas-Joseph, sieur de la Brique d'or, conseiller au bailliage de Saint-Omer, 215.
Guines, 482.
— (Maison de), 481.
Guiot (L'abbé), 1er curé d'Herbelles après la Révolution, 479.
Guizelin (de), Daniel, écuyer, sieur des Bareaux, 495.
Guychardin, 654.
Gystel (de), doyen de l'église Saint-Pierre à Lille, aumônier du Roi, 570.

H

Hache en silex, 578.
Haffrengues (de), George, échevin de Saint-Omer, 1595, 25.
— Robert, 28.
Haffreingues (de), François, père de Pierre, 461.
— Pierre, 461.
Haie (de le), Jehan, 638.
Haie, le seigneur, 421.
Hain, Willelme, 611.
Hainecort (de), Jakemon, 601.
Halle de St-Omer, 31.
Hallines, 314.
— (de), 652.
Halline Stasse, 635.
Ham (Prévôté du), 711.
Hambreucq, Jean Martel, sieur de, 485.
Hamel (du), membre titulaire (Décès de M.), 540.
Hamericourt (de), Gérard, relieux de St-Bertin, 96.
— Evêque de Saint-Omer et abbé de St-Bertin, 443, 589.

Hanekin, Clan, 655.
Hanin (de), Jehan, 603.
Hanin, Kokel, 606.
Hanon, Jehan, 27.
Harache (Frère Pierre), religieux de St-Augustin-lez-Thérouanne, 316.
Hardoie (de le), Willelme, 511.
Hardy, Guillaume, 236.
— Michel, 47.
Harevare, Jehan, 310.
Harlé, notaire à Hesdin, 408.
Hary, Jehan, 597, 598.
Haucart, Pieron, 606.
Haupas, Nicolas, médecin, 517.
Haute Cloke (de), Grart, 512.
Hautegrève (Bois de), 712.
Hauwis, Dame de Blessy, 677.
Haverloix, Nicaise, épouse de Allard Ogier, 456.
Hecket (le), Willelme, 613.
Helfaut (d'), le sieur, 560.
Helgaud (Le comte), donne à l'abbaye de Saint-Sauve de Montreuil la seigneurie de Cavron, 342.
Hellemans, Jean-Baptiste, avocat au conseil d'Artois (1665), marguillier de la paroisse Saint-Denis, 118.
Hemont (P.-de-C.), 206.
Hémont (de), Nicolas, procureur, 449.
Hempérie (Oise), 354.
Hendricq, chroniqueur audomarois, 59.
— (Manuscrit de), 194.
Henri IV, roi de France et de Navarre, 37, 77, 82, 83, 482.
Henri VIII d'Angleterre, 514.
Henri le Fournier, 604.
Henriot, François, fondeur, 115.
Herbelles, terre et seigneurie, 711.
Herbertus, prêtre, 684.
Herchin, Antoine, 423.
Hericher (le), E., 48.
Hermand, membre titulaire de la Société des Antiquaires de la Morinie, 391.
Hermann, doyen, 685.
Heron de Villefosse, 48.
Herperre (Oise), 354.
Herwin, Obert, fondeur, 123.
Hesdin (Le gouverneur d'), 60.
— 60.
Heuchin, Willelme, 609, 638
Heuchin, 711.
Hézecques (Robert d'), 521.
Hincmar, 389.
Histoire des Clarisses du Vieil-Hesdin, 587, 624.
— de Thérouanne, 527.
Hokinghem ou Hocquinghem (P.-de-C.), 609.
Hollebecque, Liévin (Frère), bénéficier de St-Augustin-lez-Thérouanne, curé de Winnezelle, 317, 318, 319.
Homicide (Composition pécuniaire pour), 300.
Homologation des coutumes de Saint-Omer (1611), 329.
Honart, 178.
Honoré, Anne-Françoise, ép. de François Ogier, 462.
— Pierre, abbé de St-Amand, 1673, 462.
— Charles-Joseph, écuyer, seigneur de Locron, échevin de Douai, 1705, 464.
Hôpital de l'Escoterie du Brûle, 455.
— de Liettres, 679.
— de la Madeleine à Saint-Omer, règlement du XIIIe siècle, 337.
Hospices de Blessy et de Liettres dans l'ancien bailliage d'Aire-sur-la-Lys, 633, 676.
— de St-Omer, fonds de la Maladrerie, 348, 353.
Hopitali (de), Gauffridus, 684.
Hôtel du Bailliage de Saint-Omer (Notice sur l'), 113.
Houchin (de), Jacques, chanoine de la collégiale de St-Omer, 1480, 184, 265, 269.
Houdan (de), Mancel, 493.
Houlle, terre et seigneurie, 712.

Houvin (de), A., 521.
— Hoston, fils du précédent, 521.
— Ernulf, id., 521.
Huc de Berneval, 311.
Hudobourg (de), Pierre, maître charpentier de St-Omer, 25.
Huc de Monchy, 382.
Huet le Briseur, 604.
Hugues, trésorier du chapitre de Thérouanne, 521.
Huguet-Latour (Le major), de Montréal (Canada), 4, 9, 12.
Humières (d'), le maréchal, 358.
Huon le Renaume, 593, 606.

I

Iauwe (de le), Huon, 636.
Iccianus, 577.
Iccius Portus, 576.
Impôt du 10e et du 20e denier à St-Omer exigé par le duc d'Albe, 14, 671, 696.
Impôts (Nouveaux) décrétés par le duc d'Albe, 69, 75, 101.
Imprimerie à St-Omer (Introduction de l'), 140, 177, 199, 234.
— dans le Collège anglais, 236.
Inderbert, Philippe, 424.
Indra, 41.
Innocent III (Le pape), 53.
Inscription trouvée à Vaison, 577.
Inscriptions tumulaires dans le cimetière d'Hesdin, 550.
Instruction primaire en France avant 1789, 49.
Inventaire des livres de Maître Jacques de Houchin, 269.
Iravalti, éléphant tricéphale, divinité cambodgienne, 41.
Isabelle de Valois, 53.
Isabelle, épouse de Alard de Magnicourt, 521.
— épouse de Roger de Emileborc, 521.
Isques, Isca, 577.

J

Jacqueline Robins, 672.
— Biographie, 411.
— (Etudes historiques sur), 633.
Jakemart le Paingneur, 606.
Jakesnes li Peletiers, 509.
Jamot, Frédéric, médecin, 517.
Janot (D.), 517.
Janotius Dionysius, 517.
Jaussaud, Etienne, fondeur, 115.
Jean, chantre de Thérouanne, 521.
— grammairien, né à Alexandrie, 282.
Jehan Galeas Visconti, 53.
Jehan Harevare, 310.
Jehans le Ploumier, 602.
Jeorge, valet de Clay, orfèvre, 380.
Jésuites Anglais, 533.
— Wallons de Saint-Omer, 59.
— — (Diarium des), 416.
Jeune (le), Nicolas, 424.
Joret, linguiste, 187.
Joudains, Jehans. 616.
Jourdain, Jehan, 635.
Joyeuse (La), une des cloches de l'église Notre-Dame, 666.

K

Kennaire Carton, 381.
Kersers (Buhot de), 48.
Kervyn de Lettenhove, 554.
Keure des bourgeois de St-Omer, 444.
Khmers, 40.

L

La Buissière (P.-de-C.), 288.
Lacaze, 48.
La Couture, 288.
La Couture (Jean Martel de), 485.

Lacque Millette (Terroir de la), 679.
Laedhric, dessinateur et photographe, 41.
Laen Wit, 637.
Laisné, Dame Philippine-Marie-Josèphe-Ursule, épouse de Zache Varlet de Lavallée, 350.
La Loge (de), Dlle Marie-Françoise-Julie, 408.
Lalue, Franchois, 26.
La Malemaison (Les bois de), 615.
Lambert d'Ardres (Chronique de), 482.
— Archidiacre du chapitre de Thérouanne, 521.
— Coezelin, habitant d'Eperlecke, 309.
— de Croisil, 62.
— Jodocus, éditeur, 514.
Lambrecht, D. W, religieux de St-Bertin, 721.
Lamgoul, Robiert, 647.
La Montoire (Inventaire des objets existant en 1383 dans le château de), 563.
Lancelot le Persoon, chevalier, châtelain de La Montoire, 563.
Lancnede, Jehan, 651.
Lancoul de Biavoir, Robin, 609, 611.
Langle (Pays de), 711.
Langue internationale néolatine (Projet de), 396.
Lapierre, Françoise, épouse d'Antoine Dausque, 458.
Laplane (de), H., 682.
Laroche (de), Antoine, écuyer, 488.
— Ludivine, épouse de Guillaume Framery de la Couture, 488.
Latre (de), Jean-Baptiste, avocat au conseil d'Artois, marguillier de la paroisse St-Denis (1665), 118.
— Olivier, notaire public à St-Omer, 96, 241.
Lattre (de), Chrestien, 424.
— Marie-Anne, épouse de Jean Rogier, sieur d'Houdauville, 215.
Lauesne (de), Louise, 206.
Laurentius Valla, 277.
Lauretan (de), (Généalogie de la famille), 540.
— de Bavinchove, Léonard-Balthazar, 490.
Lauwereyns (Dom L.), religieux de St-Bertin, 721.
Lavallée (Zache Varlet de), Charles, 550.
Lebon, Joseph (Documents sur), 431.
Leclercq, Jean, de Ste-Berthe de Blangy, 96
Lecointe, Milon (Frère), religieux de St-Augustin-lez-Thérouanne, 316.
Lecouste, Jean (La femme), 532.
Leface (de), Jehan, cloqueman de l'église St-Denis en 1621, 120.
Lefebure, Gédéon, écuyer, sieur de Marey, etc., 495.
Lefebvre de Caumartin, Antoine-Louis-François, 525, 706, 723.
Lefeivre, Philippe, d'Aulke d'Holque (Nord), 615.
Le Févre, Gineau, membre de l'Académie des sciences, 232.
Le Glay, archiviste du département du Nord à Lille, 187.
Legrand, Albert, 3.
— — Notice biographique, 263.
— (Dom Constant), religieux de St-Bertin, 721.
— P.-J., marguillier de la paroisse Saint-Denis à St-Omer en 1764, 116.
Le Heket, Willelme, 613.
Leibnitz, 397.
Lelinghem (de), Wautier, 646.
Lemay, D., Omer, religieux de St-Bertin, 720.

Lemelle (de), Jehan, 615.
Le Mesureur, Willelme, 638.
Lengaigne (de), Philippe, doyen du chapitre de Saint-Omer, 92.
Lenor, Marguerite, épouse en 1res noces de Ogier Ogier, 460.
Leo, abbas Sti Bertini, 685.
Léomont (de), 489.
Léon X, pape, 705.
Lépine (Sœur) des religieuses Clarisses du Vieil-Hesdin, 625.
Leporc d'Imbertun, épouse de Charles Gillon de Noirval, 495.
Leroux, Gilbert (Frère), bénéficier de Saint-Augustin-lez-Thérouanne, curé de Stavele, 318.
Le Roy, André, seigneur de Lozembrune, 492.
— d'Andreselle (Demoiselle), épouse de Hercule-Louis de Framery de Fernehem, 491.
— Antoine, chanoine, archidiacre de Notre-Dame de Boulogne, 492.
— Antoine, seigneur de Lozembrune et d'Andreselle, 491.
— Barbe, veuve de Jean Berliquet, 492.
— Madeleine, 492.
— Marguerite, veuve de Hercule-Louis de Framery, 494.
— de la Marancherie, Michel, baron du Val, Surques, etc., 492.
— Pierre, 424.
— Thomas, écuyer, sieur de Montaubert, 492.
Lesart (Jean Martel, sieur de), 485.
Lespesse (de), Pierron, 647.
Lestoquoy, 315.
Lestore ou Lestores, 314.
Le Tellier, 20.
Letellier, 531.
Lettenhove (Kervyn de), 554.
Lettre de Méchain, 230.
Lettres inédites de Philippe II extraites de la correspondance du Magistrat de St-Omer, 364.
Lettres patentes de François Bellet, imprimeur à Saint-Omer, 234.
— de Henri IV, 77.
Lettres tirées de la correspondance du Magistrat de St-Omer relatives aux funérailles de la Reine Marie-Thérèse, ép. de Louis XIV, 13, 19.
— — 85.
Leucantillon, Guillaume, 424.
Leulinghem, 711.
Levesque, membre de l'Académie des sciences, 232.
Levis (de), le marquis, 726.
Lewale, Jehan, 615.
Leys, François, marguillier de la paroisse Saint-Denis (1764), 116.
Lherbostat (Motte de), cavalier près de la porte de Calais, 24.
Liane (La), rivière, 577.
Libourch, Jehan, 382.
Lick (de), le seigneur, 420.
Lières ou Lierre (de), Adrien, seigneur de Ferfay et autres lieux, 435.
— Maximilien, grand bailli, capitaine gouverneur de St-Omer, 436.
Liettres (P.-de-C.), 676.
— (Hôpital de), 679.
Lieutenants généraux au bailliage d'Ardres. 481.
— au bailliage d'Artois, 476.
Ligny, 712.
Lilinghem (de), Gautier, 609.
Linguy, Ligny, 315.
Liot, Jehan, échevin de Saint-Omer, 557.
— Joseph, pénitencier, 690.
— Louis-Thomas, doyen de la cathédrale de St-Omer, 569, 571.

Liron (D.), bénédictin, auteur de la Gloire de l'Artois, 15.
Liskes (de) (Le sire), 311.
— Colart, 311.
— Willelme, 374.
Lisle (de), Adrien, dernier chapelain de l'hôpital de Blessy, 679.
Lisques (de), Jehan, châtelain de la Montoyre, 592.
Liturgie, anciens usages du diocèse de Boulogne, 671.
Livre de raison (Extraits d'un), 388, 626, 630, 671, 696.
Livre de comptes des frères Bonis, XIVe siècle, 471.
Loe (de), Jehan, de Menteke ou Mentques, 609.
Loemel, Herman, chanoine du chapitre de St-Omer, 211.
Lombart, Jehan, 638.
Loncle (Guilberto), 386.
Longolius (Le docteur), 421.
Longuenesse, près St-Omer, ou Longuenosse, 61, 314, 712.
Longueval (de), doyen du chapitre de St-Omer, 532.
Longueville (Le duc de), 23, 24, 60, 61.
Longvillers (Abbaye de), 682.
Loon, 711.
Loquety, Louis (Frère), religieux de Saint-Augustin-lez-Thérouanne, 317.
Loredano ou Lauretan (de), 540, 553.
Loste, Anthoine, 177.
Lottinghem, 712.
Louches, fragments gallo-romains, 228.
— (Sépultures de), 9.
Louis VI, roi de France, 55.
Louis VII, 577.
Louis XII, 30.
Louis XIV, 705.
— Lettres demandant des prières publiques à l'occasion de la mort de la reine, 20.
Louis XV, 706.
Louis XV à St-Omer, réception à la Cathédrale (1744), 565.
Louis XVI, 220.
Louis-Noel, sculpteur, auteur du projet de la statue de l'abbé Suger, 3.
Loupillour, Godart, 636.
Lourdiel, 596.
Louviers, Charles, 54.
Louvois (Marquis de), 20, 21, 22.
Loys le Borgne, 27.
Loys, notaire du chapitre, 687.
Luxembourg (Le duc de), 358.
Lyre (de), Nicolas, religieux de l'ordre des Frères mineurs, 271.

M

Machue Enguerrans, 512.
Macquet, Antoine, sieur du Longpré, 492.
Madart, Simon, 614.
Madeleine (La) de Saint-Omer, Léproserie, 347.
Maffee Vegio, prêtre italien, 280.
Maggiolo, 49.
Magistrat de St-Omer, 21, 31, 37, 328, 329, 444.
— (Correspondance du), 13, 19, 84, 85.
— Elections, 43, 416.
Magnicourt (de), Alard, vicomte de St-Pol, 521.
— Godard Baudouin, 521.
— Wautier, fils d'Alard, 521.
Magnicourt-sur-Canche (P.-de-C.) ou Mainicort, 521.
Mahiu le Hubert, 592.
Maire et Echevins de Saint-Omer, 30, 31.
Maisnard, Jacques, 456.
Maison du « Blancq Ram » (Achat de la), par Allard Ogier, 456.
— des Dévotaires à Aire, 508.
— de Guines, 481.

Maison de Saint-Omer (Généalogie de la), 678.
Malines (Belgique), 31.
Malpaux, médecin de Saint-Omer, 418.
Mametz (P.-de-C.), 712.
Manart, Henri, 614.
Mancel de Houdan, 493.
Mannier (le), Willelme, 652.
Mannon (de), seigneur de Cahen, mayeur de St-Omer, 445, 448.
Manse abbatiale de St-Bertin, 708.
Manse épiscopale de St-Omer et de Boulogne, 526.
Manuscrits d'Antoine de Beaulaincourt, roi d'armes de la Toison d'or (Extraits des), 320 et s.
— de la Bibliothèque de St-Omer, 463.
— de Dom Grenier, 390, 481.
— d'Hendricq, 194, 617.
— de Jean Ballin, moine de Clairmarais (Extrait). 417.
— (Livre de raison), 588.
Marais de Ste-Aldegonde, 220.
Maran (Le Père), bénédictin, 387.
Marche, Charles (Frère), religieux de St-Augustin-lez-Thérouanne, 316.
— abbé de St-Augustin (28 septembre 1755), mort le 30 mars 1777, 319.
Marchians (de), Willelme, 601.
Marchione de Robey, 419.
Marck (P.-de-C.), 482.
Mardick (Nord), 579.
Mariages dans les faubourgs, 183.
Marie - Thérèse (Funérailles de), épouse de Louis XIV, 14, 19.
Marischal, Pierre, maître-maçon de St-Omer, 24.
Marles (de), le comte, 707.
Marlière (de le), dit Lournetz, François, 424.
Marsy (de), (Lettre de M.), relative à une cloche trouvée à Galway, 342.
Martel, Jean, sieur de Hambreucq, Lesart et La Couture, écuyer, 485.
— de Hambreucq, Jeanne, ép. de Jacques Framery, 486.
Martène (Dom), 197.
Martin Nutius, imprimeur anversois, 688.
Martre (de), Jehan, 380.
Matenaire, Jacque, 424.
Matheus canonicus, 685.
Mathilde, reine d'Angleterre, comtesse de Boulogne, 682.
Mauguin (Le président), 388.
Maulde, Jean, baron de Colembert, 462.
Maunuy (de), 419 et s., 423.
Maupetit, Jehan, 289.
Mauquare, 606.
Mauregard (de), Simon, 511.
Maurice de Saxe, 505.
Maury, 48.
Mausolée d'Eustache de Croy, ancien évêque de St-Omer, prévôt de St-Omer, 569.
Maximilien d'Autriche, empereur d'Allemagne, 57, 162.
Mayeur et Echevins de Saint-Omer, 713.
Mayes, Gilles, de la paroisse de Serques, 155.
Méchain, membre de l'Académie des sciences, 189. 230.
Médaille en or de Tibère, trouvée à Herbelles, 435.
Mediana, province d'Oran, 48.
Mé-Kong, fleuve du Cambodge, 41.
Mémoires anciens concernant la ville d'Aire, 633.
Mémoires des Antiquaires de la Morinie, 489.
Mengaud, 231.
Merch (Vice-comté de), 684.
Mercure (Le), 387, 388.
Mercq-Saint-Liévin ou Merch (P.-de-C.), 314.
Méridienne de France, 230.

Merkem, 711.
Merlin, Marie-Isabelle, ép. de Capelle, Jean-François, 462.
Messager des sciences historiques, 514.
Mesureur (le), Willelme, 638.
Michel, Constabularius, 385.
Michiels, Antoine, 461.
Mille de Dournay (Maître), 510.
Milly (Oise), 354.
Milly (de), Manassès, seigneur de Monceaux, mort en 1628, 354.
Milo, archidiacre, 685.
Milon Ier, évêque de Thérouanne, 519, 685.
Miniatures, 244.
Mirepoix (de), 319.
Miræus, 478, 527, 682.
Mise en commende de l'abbaye de Saint-Bertin (1763-1764), 705.
Missel d'Odoard de Bersacques, 228, 240.
— de St-Omer, 243.
Mitre (la), son usage confirmé par les évêques d'Ypres et de St-Omer, 305.
Modius franciscus, 460.
Moer, Gobelin, fondeur, 167.
Moeures, Jehan, 601.
Molentac, 613.
Molière, 397.
Molinghem (P.-de-C.), 288.
Mommelin le riche, 706.
Monastère de St-Bertin, 60, 419.
Mongardin (Le châtelain de), 639.
Monnaie en bronze de Tetricus, 578.
Monnaies trouvées à Autingues, 229.
Mont (du), Willelme, 598.
— Jehan, 638.
Montbelon (de), Marthe, ép. de Daniel de Courteville de Hodic, 491.
Mont-Cavrel (La garde de), 625.
Mont de Marie (Chartreuse du), 287.
Mont Saint-Michel, 49.
Montgolfier, Etienne, 130.
Montgolfières à Saint-Omer en 1784, 130.
Monteigni (de), 419, 423.
Montmorency (Anne-Louis-Alexandre de), prince de Robecq, 723.
Montreuil ou Monstroliensis (P.-de-C.), 23, 59, 408.
Monuments historiques, mesures de préservation demandées, 407.
Morage (Dom A.), religieux de St-Bertin, 721.
Morel (Me), 48, 509, 511.
Morel Danvin (Maître), chevalier, châtelain du château de Calais, 510.
Morel, Jacqueline, épouse de Jean de Hambreucq, 487.
— Jérôme, sieur d'Attinghem, mayeur de Boulogne, 487.
— Robert, 680.
Moretus, Jehan, célèbre imprimeur d'Anvers, 199, 202.
Morillon, 527.
Morinie (Diocèse de la), 520.
Morlinghem (de), Baudih, 616.
Motte (de la), le sieur, 559.
Motte châtelaine, autre nom du mont de Sithiu, 161.
Motte (de la), d'Enghien, maréchal de camp, 359.
— Valentin de Pardieu, seigeur gouverneur de Gravelines, 418, 419, 423.
Mouchi (de), Raoul, 605.
Mouchy (de), Anne, épouse de Jean de Maulde, 462.
— Hue ou Hugues, 267 et s., 382.
— Jehan, 268.
Mourbecq (Le seigneur de), 420.
Moy (Maître Mikiel), 654 et s.
Muers (de), Willelmus, 684.
Musée du château de Baye, 135.

Mutinot (de), Achille, mayeur de la ville de Boulogne, 495.
Mussen, 532.
Myre de Villers (le), gouverneur de Cochinchine, 40, 41.

N

Nassau (Le chevalier de), 359.
Navire romain découvert près de Saint-Omer, 579.
Neufville (de), Adrien, abbé de Saint-Augustin-lez-Thérouanne, 462.
Neumes, 196.
Neuville (de), Philippe, bailli de Charni, 591.
Nicholaus decanus, 684.
Nicolas Ier, le pape, 389.
Nicolas, chanoine de Thérouanne, 520.
Nigri, Philippe, chancelier de la Toison d'or, archidiacre de Flandre et chanoine de Thérouanne, 92, 93, 94.
Noailles (de), le maréchal, 565.
Nœux, 288.
Noeville (de), Mahaut, 593.
Noielestes (de), Martyn, 592.
Noircarmes (de), grand bailli et capitaine de St-Omer, 85.
Nonel, Robert, 424.
Nonnart, George, greffier du crime à Saint-Omer, 452.
Nortquelmes (Le seigneur de), 386.
Nortout (de), Jean, 158, 386.
Notre-Dame (Doyen de), 51, 54.
— des Miracles (Chapelle de), 220.
— de Pontoise, 49.
Noyelles (de), Anne, fondatrice de l'hospice Ste-Anne à Saint-Omer, 461.
Nuel Chastiel (du), Mikiel, 652.
Numismatique belge (Bibliographie générale et raisonnée de la), 552.
Nutius Martin, imprimeur anversois, 688.

O

Ocier, Jean, échevin juré au Conseil de St-Omer, marguillier de St-Denis (1665), 118.
Octeselle, 712.
Odoard de Bersaques, prévôt du chapitre de Saint-Omer, 92, 93.
— Missel de, 228, 240.
Odolf, Mikiel, 615.
Odon, évêque de Paris, 197.
Officialité de Thérouanne (Archives de l'), 345.
Officiers du bailliage de St-Omer, 328.
— de Bruges, 323.
— de la comté d'Artois (Extrait du registre des sommes payées aux), 509.
— du franc de Bruges, 323.
Ogier, Adrien, 462.
— Allard, meurtrier, 444.
— Allard, père de Simon Ogier, argentier de la ville de Saint-Omer (1563-1570), 442, 444.
— Allard, dit le Jeune, 1er sergent à verge de l'échevinage, 458, 460, 462.
— Alexandrine, 463.
— Antoine, 461.
— Antoinette, sœur de Simon Ogier, 458.
— Antoinette, fille d'Ogier Ogier, cousin de Simon Ogier, 458, 460.
— Barthelemi, 455.
— Beatrix, fille de Jehan Ogier et veuve de Denis Merleng, 456.
— David, 455.
— Enguerrand, 455.
— François, sieur du Bray, échevin juré au Conseil de la ville d'Aire, 460.
— François, religieux de Clairmarais et chapelain de Wœstine, 462.
— François, licencié en droit,

avocat, conseiller au bailliage, fils de François et de Marguerite Deschamps, 462.
Ogier, François-Eustache, frère de messire Philippe Luc, 464.
— François-Lucas, 462.
— Françoise, épouse de Antoine Michiels, 461.
— Ghislaine, 462.
— Guilbert, frère de Simon Ogier, 457, 459.
— Guillaume, 459.
— Jacques, fils de Simon Ogier, 460.
— Jean, l'ainé, 456.
— Jean, dit le Jeune, fils d'Alard Ogier, 459.
— 1er sergent à verges de MM. du Magistrat, 461.
— Jeanne, fille d'Alard, épouse en secondes noces de Pierre des Fossez, 443, 457.
— Jeanne, épouse de Claude Andrieu, lieutenant du mayeur, 456.
— Jehan, 462.
— Joseph-François, licencié en droit, avocat au Conseil d'Etat, échevin de St-Omer, 463.
— Louise, fille d'Alard Ogier, nièce de Simon Ogier, 457, 462.
— Marguerite, 462.
— Marie, sœur de Simon Ogier, 457.
— Marie, fille de Simon Ogier, 461.
— Marie-Alexandre-Thérèse, 463.
— Marie-Anne-Jacqueline, épouse de Jacques Deffosse, sieur d'Antoing, avocat-procureur au bailliage de St-Omer, 463.
— Marie-Josèphe-Claire, épouse de Charles-Joseph-Honoré, seigneur du Locron, échevin de Douai, 464.
— Marie-Polixène, 463.
— Michel, 461.
Ogier, Nicolas, doyen de la keurre de Cuveliers, 456.
— Ogier, fils de Guillaume, 460.
— Paul, 424.
— Philippe, vicaire à la cathédrale de Saint-Omer, 460.
— Philippe-Joachim, licencié en droit, échevin de Douai, 463.
— Philippe-Luc, avocat, en religion, frère Basile de la Trappe, 463.
— Philippe-Luc (Messire), conseiller et procureur du Roi au bailliage de Flandre à Douai, 464.
— Pierre, frère de Simon Ogier, 458, 461.
— Pierre-Marie, frère de Messire Philippe-Luc Ogier, 464.
— Simon, sergent à verge de l'Echevinage, 457.
— Simon, 462.
— Thomas-Bonaventure, 463.
— Ysabeau, épouse de Jean Thieullier puis de Jacques Maisnard, 456.
Ogiez, Antoine, 423.
Olehain (d'), Simon, 521.
— Hugues, fils du précédent, 521.
Olimille (de le), maître Jehan, 641, 654.
Opération financière au XIIIe siècle, 552.
Orange (Le prince d'), 358, 416, 558.
Ortélius, 578, 579.
Ostremoville, Pierre, 424.
Osve, 160.
Ote le Verrier, 607.
Oudart (Voyez Odoard de Bersacques, prévôt de St-Omer), 477.
Oudenarde, 21.
Oudeuil (Oise), 354.
Oxelaere, 712.
Oye (P.-de-C.), 314.

P

Padelin, 654.
Pagart, Robert (Frère), bénéficier de Saint-Augustin-lez-Thérouanne, prévôt de Beauregard, 317.
Paiseur (le), ou appaiseur chargé de rétablir la paix troublée par une cause quelconque entre bourgeois, 300.
Paix (Edme de la) fondeur, 191.
Palais des Sociétés savantes à Paris (projet de construction), 632.
Palisot, Alexandre, seigneur d'Incourt, Lesglentiers, Vienne et autres lieux, 215.
Pallart (Me Jacques), chapelain de N.-D. des Miracles, 619.
Panier, Jean, dernier chapelain de Liettres, 681.
Pape (le), Jehan Laurens, 610, 611.
Paratonnerre de Saint-Omer, 100, 101.
Pardieu (de), Valentin, seigneur de la Motte, 448.
Parisiel (de), Marie-Thérèse), épouse d'Antoine Framery de Fernehem, 495.
Parquin, Jeanne, épouse d'Enguerrand Ogier, 455.
Pauchet, Pierre (sire), chanoine de Saint-Omer, 378, 380, 381.
Payelle, Mariette, épouse de Ogier Ogier, 460.
Pays-Bas (Troubles des), 85.
Pèlerinages de Jérusalem et de Rome, 49.
Pelet (Dom Ambroise), grand prieur de l'abbaye de Saint-Bertin, 707, 717.
Peleu, Pierre, 424.
Pelletier (le Père), chanoine régulier, 387.
Penin (de), Jacques, échevin de Saint-Omer (1595), 25.
Peppin, Jean, 424.
Perche, escarwette de Saint-Omer (1784), 132.
Perrin, Jean, 424.
Perron (du), le cardinal, évêque d'Evreux, 37, 77, 78, 81.
Petit (le), Jehan, 512.
Petit (Dom H.), religieux de Saint-Bertin, 721.
Petit-Pas (Dom Benoît), abbé de Saint-Bertin, 706.
Pètre (Me Jean), 424.
Petrus prepositus, 684.
Peupleu, Pierre, 27.
Peuvrel, Herman (Frère), bénéficier de Saint-Augustin-lez-Thérouanne, demeurant à la prévôté de Beauregard, 317.
Phare de Boulogne, 579.
Philippe II, roi d'Espagne, 85, 86, 88, 252, 478.
— autorise les moines de l'abbaye de Saint-Jean-au-Mont à s'établir à Bailleul (1er septembre 1568), 305.
— confirme les privilèges de l'abbaye de Saint-Jean-au-Mont (18 mars 1568), 305.
— homologue les titres perdus accordés à l'abbaye de St-Jean-au-Mont, 20 août 1563, 305.
— (3 lettres de), 554 et s.
— (Troubles de Flandre sous), 69, 75.
Philippe III, roi des Pays Bas, 235.
Philippe IV, 21.
Philippe le Beau, roi de Castille, 31, 32.
Philippe (Le Père), des Jésuites Wallons, 422.
— d'Alsace, comte de Flandre, 391.
— de Bourgogne (Le duc), décédé à Bruges le 15 juillet 1467, 320.
— Nigri, chancelier de la Toison d'Or, archidiacre de Flandre et chanoine de Thérouanne, 92, 93, 94.
Philippus archidiaconus, 185.
Phuom-Peuh, capitale du Cambodge, 40.

Picavet, Robert, religieux de St-Augustin-lez-Thérouanne, 96.
Piccolomini, Enée-Sylvius-Bartholomæus, Pie II, pape, 279.
Pictonne (La nation), 187.
Pie II, pape, 279.
Pierequin du Molin, 381.
Pierot le Bègue, 604.
Pierre tombale, 665.
— — de la Dame de Matringhem, 704.
Pierres tombales trouvées à Vieil-Hesdin, 409.
— tumulaire découverte à Wardrecques, 435.
Piers, Carolus, doyen du Chapitre de Saint-Omer, 240, 252.
Pieter, Wilellme, 609.
Pigache, Nicolas, 236.
Pigouche, Augustin (Frère), religieux de St-Augustin-lez-Thérouanne, 317.
— Pierre (Maître), échevin, 424.
Pigouchen, 418.
Pikete, Agnies, 596.
Pilatre des Roziers, 130.
Pinte, Jean, religieux prémontré de St-André, près Montreuil, 96.
Placard de Charles-Quint du (13 juillet 1553), 477.
Planche (de la), Furcy, écuyer, sieur de Monthanel, 492.
Planke (de le), monseigneur Philippe, 612.
Plans en relief de l'église Notre-Dame et de l'église St-Bertin, 364, 368.
Plantin, Christofle, célèbre imprimeur d'Anvers, 199, 201.
Plessis (du), Mornay, gouverneur de Saumur, écrivain huguenot, 37, 77, 78, 83.
— madame, 82.
Ploich (dou), Andriu, 615.
Points guidoniens, 196.
Polinchove, 374.
Pomart, Jean, 424.
Pommart, Jean, beau-frère de Pierre des Fossez, 444, 445 et s.
Pontrincourt (de), le marquis, 372.
Poperinghe (seigneurie et juridiction), 711.
Porcq (le), Antoine, 423.
— Claude, 423.
— Jean, 423.
— Philippe, échevin, 423.
Porreghem (de), messire, 57.
Postars, Gilles, 512.
— Jehans, 512.
Porte boulenisienne, boullenizienne ou boulizienne, 24, 123, 310.
Porte du Brûle ou porte d'Arras, 23, 123, 568.
Porte Sainte-Croix, 23, 24, 25, 60.
— — à Bruges, 324.
— du Haut-Pont, 26.
— Saint-Michel, 568.
Porte Esteule Mikiens ou Mikiel, bourgeois de Douai, 594.
Portus Iccius, 551.
— (Analyse d'un travail sur le), 576.
Pot destain, Jehan, 512.
Poteries du cimetière de Conchil-le-Temple, 413.
— Gallo-romaines (fragments de), 228.
— Romaines découvertes à Louches, 9.
Poughe, Jehan, chapelain de Notre-Dame, 57.
Poulet, Adrien (D.), prévôt d'Arques, puis abbé d'Aucy, 422.
Prairie (de la), 191.
Prato (Johannes A.), libraire du Palais-Royal à Paris, 517.
Prédefin (P.-de-C.), 711.
Predier, Baudin, 636.
Prée (Le), Baudouin de Weringhem, écuyer, sire de, 155.
Prestre (le), Jehan de Menteke, 609.

Prevost (le), Philippe, avocat à Saint-Omer (1474), 156.
Prévost (le), de St-Omer, 379.
Prevost, 527.
Prevost, D.-J.-B., religieux de Saint-Bertin, 721.
Prévôt de la collégiale de St-Omer (charte du), 391.
— de Montreuil, 53.
— de Notre-Dame (le), et le magistrat, 51.
— — — 51, 52, 53.
— de Saint-Omer (1553), 477.
Prey (du), Catherine, mère de Valentin de Pardieu, 448.
— Marie, épouse en 1res noces de Pierre des Fossez, 443, 448.
Pridier, Baudin, 609, 610.
Prieur de Milly (le), conférait la cure de Saint-Omer-en-Chaussée, 354.
Prieuré de Saint-André-lez-Aire (le), 296.
Prince d'Orange, 358, 416, 558.
Prise de Menin, 566.
Prise de Thérouanne et Hesdin, 409.
Prix Lafons-Mellicoq accordé à M. l'abbé Haigneré, 396.
Prouville (P.-de-C.), 603.
Pruvost (le), d'Arques, 267.

Q

Quaterdone, Jehan, 636.
Quatrefages (de), 399.
Quelmes, 315.
— (terre, seigneurie de), 711.
Quenson (Le président), m. t., 46, 140.
Quercamps, 314.
Queval, Cornille, 423.
Quevillard (Maître), 459.
Quienville (de), Jean, notaire à Saint-Omer (1702), 424, 660.

R

Rachekesne, Willemet, 653.
Racquinghem, 313.
Radulfus, 684.
Raiccourt ou Récourt (P.-de-C.), 594.
Ralodenghes (de), Guillaume, 381, 382.
Rama, 41.
Ramé, 47.
Raoul, chapelain des Dames d'Etrun, 522.
Rapports du secrétaire général de la Société des Antiquaires de la Morinie au Conseil général du Pas-de-Calais, 504, 669.
Ratel, Jehan, 656.
— Dom Louis, religieux de St-Bertin, 721.
Raulin, 527.
Ravertain (de), le seigneur, 321, 323.
Ravitaillement de Saint-Omer en 1710 par le Comte d'Estaing, 427, 471, 507, 539.
Rawel Balle, 643.
Rebecques ou Erbecque, 712.
Réception des chanoines de Thérouanne après la chute de cette ville par les chanoines de Saint-Omer, 91.
Recque en Boulenois, 315.
Reck ou Recques (P.-de-C.), 612.
Recollets du Bieg (Les PP.), 625.
Reformation de la Coutume de Bretagne, 49.
Registres capitulaires de St-Omer, 531.
— des sommes payées aux officiers de la comté d'Artois (extrait), 509.
Réglement du xiiie siècle sur la Madeleine de St-Omer, 347.
Reidez (de), le seigneur, 420.
Religieux de Saint-Bertin, 212.
— de Saint-Jean, 305.
Reliquaire du chef de saint Omer, église N.-D., 377.
— du xive siècle de l'église

d'Herbelles, provenant de la cathédrale de Thérouanne, 468, 477.
Reliques de saint Maxime, 478.
Rely (de), Jehan, 596, 598.
Remi ou Remy (P.-d-C.), 593.
Remparts historiques de Brouage (aliénation des), (Charente-Inférieure), 550.
Renard, Nicaisse, fondeur (1668), 118.
Rentes viagères créées par l'abbaye de Saint-Bertin (1588), 344.
Renty (de), Jeanne, épouse de Antoine d'Avroult, sieur d'Helfaut, 665.
Renty (de), Louis, 665.
Renty (de), Dom M., religieux de Saint-Bertin, 721.
Réparation pour Burgaige à Saint-Omer en 1318, 309.
Retraite bourgeoise, 124.
Reviel, Huon, 596.
Revue historique, 722.
Rheux (le comte du), 420.
Richamez (de), le seigneur, élu mayeur de Saint-Omer, 418.
Richard, Jules-Marie, 683.
Ricouart, Jehan, 649.
Ricquart, Jacques, 619.
Rieu (du), Marguerite, épouse de Jean Martel de Hambreucq, 485.
— Pierre, procureur de la sénéchaussée du Boulonnais, 487.
Rihoult (chapelle de), 391.
Rikewart, Jehan, 638.
Rinck ou Rincq (P.-de-C.), 315.
Riquart, Ignace (Frère), receveur de l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Thérouanne, 316.
Rivière (de le), Elvart, 636.
Rivière (de la), Paulyne, 459.
Robers, 512.
Robert, physicien aéronaute, 130.
Robert d'Artois, 226.
— de Biaule, 310, 311.
Robert, chapelain des Dames d'Etrun, 522.
Robey (Marchione de), 419.
Robichet, négociant à Aire vers 1775, 525.
Robins, Jacqueline, 672.
Rochefoucauld (de la), le cardinal, 319.
Roda (de), Jérôme, 554.
Roels, Marie-Isabelle, épouse du sieur Jean-Baptiste Gaillard, 215.
Roeux (Le comte du), 60, 62.
— (Comtesse de), marquise de Bentivoglio, 463.
Rogier, Jean, sieur d'Houdanville, avocat fiscal au Conseil de l'Artois réservé à St-Omer, 215.
— Louise, épouse de Me Antoine Aubron (Le jeune), 462.
— Marie-Louise-Françoise, ép. de André Guilluy, 215.
Roquetoire (P.-de-C.), 712.
Roskel, Baudin, 641.
Rosny (de), duc de Sully, ministre de Henri IV, roi de France, 37, 78 à 84.
Roubroucq, 712.
Rouquestor, endroit où l'abbaye de Sainte-Colombe de Blendecques avait une maison et des pâtures, 313.
Rousel Stasiot, 608, 635.
Roussiel, Huon, 651.
Rubempré (de), Antoine, chevalier, seigneur de Vertain, 665.
Rue (de la), abbé de Saint-Saulve de Montreuil, seigneur de Cavron, [redacted].
Rue de la Basse-Boulogne, 237.
— des Epéers, 568.
— Saint-Jean en Lestrée à Arras, 316.
Rufaut Stas, 614.
Ruines d'Angkor (Cambodge), 40.
— de Saint-Bertin, projet de destruction, 8, 10.

Ruines de Saint-Bertin, réparations indispensables, 552.
Ruisselet, 711.
Rumenghem (Le seigneur de), 421.
Rumilly, 314.
Ruskes (de), Adrien, 613.

S

Sailli ou Sailly-en-Ostrevent (P.-de-C.), 593.
Saint Adrien, 100.
— Amand (de), Pierre, bailli du chapitre de Saint-Omer, 267.
— André-lez-Aire, 296.
— Augustin-lez-Thérouanne (Abbaye de), 316.
— Bertin (Abbaye de), 128, 578.
— — Pied de croix conservé au musée, description, 16.
— Denys (Abbaye de), 197.
— Disole, martyr, 291, 292.
— Erkembode, évêque des Morins, 385.
— Folquin, 711.
— Gatien de Tours, 197.
— Georges, 711.
— Humphride, évêque des Morins, 92, 94.
— Jean (Paroisse de), 212.
— Jean-au-Mont (Abbaye de), 305, 306.
Saint-Just (de), Antoine, écuyer, seigneur de la pairie d'Autingues, 496.
Saint-Léger ou Saint-Legier (P.-de-C.), 594.
— Martin, 712.
— — (L'Eglise de), 128.
— Martin d'Aire, 314.
— — de Tours, 49.
Saint-Martin (de), Antoinette, épouse de Charles de Campagne, 490.
Saint Maxime, évêque des Morins, 92, 94.
— — (Reliquaire contenant le chel de), à Thérouanne, 377.
Saint Mommelin, 578.
Saint-Nicholaï (de), Willelme, bailli de Tournehem, 592.
Saint Nicolas, 711.
— Omer (Miracle de), tableau du xviiie siècle à St-Omer-en-Chaussée, 355.
— Omer (Attaque de), (1594), 59.
— — Eglise, 314.
— — (Généalogie de la maison de), 678.
— — Capelle (P. de-C.), 683.
— — en-Chaussée (Oise), 337, 354.
Saint-Omer (Messire Robert de), comte de Morbecque, d'Aire, seigneur de Blessy, 677.
Saint Prix (Le prieuré de), 711.
— Prudent, 387 et s.
— Recesse, 291, 292.
— Riquier (Chapellerie de), 315.
— Sépulcre (L'Eglise de), 128.
Saint-Victor (Hugues de), 273.
Sainte, Sainte-Aldegonde, [illegible]
— Aldegonde, 92.
— — (L'Eglise de), 122, 127, 128, 212.
— — (Marais de), 220.
Sainte-Aldegonde (de), Enlart, 511.
— — Jacques, 386.
— — Philippe, grand bailli, 101, 102.
— Austreberte (de), Mme, 625.
— Marguerite (L'Eglise de), 127, 212.
— Mariekerque, 711.
— Croix (Hameau de), près Saint-Omer, 29.
Salencies, 711.
Salomé, 711.
Salperwick, 712.
Same-Baudin, 610.
Sandre, Williame, chanoine de Notre-Dame, 53.

Sangatte, 577.
Sanxay, 48.
— (Fouilles de), 187.
— découvertes, 295.
Sarcophages trouvés près de St-Omer-en-Chaussée, 355.
— du moyen âge trouvés au Luzet près Marseille-le-Petit, 355.
Sarray, François, 424.
Satire contre les visites du jour de l'an, 432.
Sauchete le Josne, Jehan, 27.
Sauvaige, Nicole, sire, 381.
Saveuse (Charles de), 57.
Scames (de), Baudet, 608.
Sceaux de l'Artois, 519.
Scot, Erigène (Dom), 388.
Scotté, André, chanoine, 492.
Scotte de Velinghem, Antoinette, épouse de Ch. Dhelbert, 492.
Scotté, Jean, seigneur de Velinghem et des Combles, 492.
— Madeleine, épouse de Antoine Le Roy, sieur de Lozembrune, 491.
— de Velinghem, Marguerite, 492.
— — Nicolle, veuve d'Antoine Macquet du Longpré, 492.
Scramasaxes, armes gallo-romaines, 413.
Segart (le R. P.), de l'ordre des Jésuites Wallons, 418.
Selneste (de), Arnoul, fondateur d'Ardres à la fin du onzième siècle, 481.
Séminaire de Boulogne, 712.
— de Saint-Omer, 712.
Sénéchal (Dom M.), religieux de Saint-Bertin, 721.
Sentin, Georges, 236.
Sept Fontaines, citoyen de Calais, 230.
Sépultures de Louches, poteries romaines, 9.
Serlions de Arenla, Jean, 52.
Serving ou Servin (P.-de-C.), 599.
Serwits Witstas, 613.
Sevins Jukes, 512.
Siége de St-Omer (1638), 211.
Silly senior, 721.
Simon de Luxembourg, prévôt des églises collégiales de Saint-Omer et d'Aire, 679.
Simon Ogier, poète audomarois, 372, 437.
Sinoguets (les), 416, 439, 442.
Sinoguet, Antoine, 417, 423.
Sinus Itius, 551.
Sipière, 48.
Sithiu, 578.
— (Monastère de), 17.
Siva, 41
Six, Charles, 423.
Société académique indo-chinoise, 40.
— des Bibliophiles de Belgique, 409.
Soïeke, près Blendecques, 315,
Sommerard (du), Chrestien, 487.
Sommer, Guillaume, 578.
Sommer (le), Jehan, 614.
Sorbonne, réunions des délégués des Sociétés savantes, 46.
Soukerbond, Jehan, 613.
Stasiot Rousel, 608.
Strasse, Pierre, 649.
Statère en or trouvé à Fruges, 372.
Statue en argent de N.-D. des Miracles, 583.
Steghele (de le), Jehan, 384.
Stemme, Marguerite, épouse de Jean Ogier, 461.
Stragon, François, 96.
Studler, 48.
Subvention de 800 francs pour le grand cartulaire de St-Bertin, 430.
— du ministre de l'instruction publique, 7.
Suger (L'abbé), 15.
— Lieu de naissance, 13, 15.
— Proposition d'érection d'une statue, 3.
Sully, duc de Rosny, ministre de Henri IV, 37, 78 et s.

Sussainslegiez (de), Philippe, avocat à Saint-Omer (1474), 427.

T

Taffin, Const., procureur de ville et greffier principal de St-Omer, 21.
Taillandier (Dom), abbé de Ste-Croix à Arras, 726.
Taille (de le), François, serviteur de Sinoguet, 424.
Tancrède, archidiacre de Bologne, 275.
Tassart de Wanes, châtelain d'Aire en 1383, 562.
Tassin le Mannier, 651.
— le Tinler, 603.
Tatinghem (P.-de-C.), 712.
Taut, Jehan, 651.
Tavernier, Aman, 423.
Taylor, Henry, imprimeur à Douai, 236.
Temples Khmers, 40.
Tenne rue, 237.
Térouanne, près de la mer, 577.
Teteghem, 579.
Tetricus (Monnaie de bronze de), 578.
Thermet (Vallée du) (Oise), 354.
Thérouanne (P.-de-C.), 23, 91.
— pontique (Ponthieu), 578.
— (Deux chartes inédites des évêques de), 519 et s.
— (Histoire de), Piers, 527.
— (Le sol de), de 1553 à 1776, 525.
Théry, messire Jean, 681.
Thevelin, Joseph (Frère), religieux de St-Augustin-lez-Thérouanne, 316.
Thiembronne ou Tiembronne (P.-de-C.), 315.
Thieullier, Jean, 456.
Thierry de Flandre (Le comte), 684.
Tibau, Robert, 424.
Tielt (du), Mathieu, 619.
Tiembronne (P.-de-C.), 315.
Tille, dessinateur, 41.
Tilques (P.-de-C.), 712.
Tombeau de Robert de Grospré, 514.
Tonnoire, Jehan-Baptiste, 26.
Torre (de la), le président, 447.
Toulet, 606.
Tourbet, Jehan, 27.
Tourbet (messire), bourgeois de Saint-Omer, 311.
Tour de l'église de St-Bertin, 227, 255.
Tour, Willaume, bourgeois de Saint-Omer, 309, 310, 311.
Tournehem (pays de), (P.-de-C.), 482.
— (Inventaire des objets existant en 1383 dans le château de), 562.
Traité de Bretigny (1360), 482.
Tramecourt (de), (histoire généalogique de la maison de), 305, 306.
— Renaud, devant St-Jean-d'Acre (1191), 306.
Tranehant, 48.
Treneques, Charles, contrôleur de la ville de Boulogne, 487.
Trescaut, Jakemon, 593.
Trésor de la cathédrale de St-Omer et de la chapelle de N.-D. des Miracles, 531.
Tribunal d'asseurance, 300.
— des échevins, 444.
Tridaime, 602.
Troncquoy (du), Mlle, 379.
Troubles de Flandre sous Philippe II, 69, 75.
— des Pays-Bas, 85.
Trumbal, agent du roy d'Angleterre, 237.
Tubersent, 711.
Tuiles romaines trouvées à Cavron, 409.
Tumulus d'Airon-Notre-Dame, 415.
Tuzekin, Jehan, 651.
Tybaut, 267.

U

Université de Louvain, 240.
Urbain V, pape, 52.

V

Vachart, Jehan, 650, 652.
Vaison (inscription trouvée à), 577.
Val (de), Le Comte, 60.
Val de Lumbres, 711.
— Saint-Esprit (chartreuse du), 286, 289.
Valère, André, 513.
Valla Laurentius, 277.
Valbelle (de), Alphonse, 122.
— Joseph-Alphonse, Mgr, évêque de Saint-Omer, 583,664, 690, 707.
— Louis-Alphonse, Mgr, évêque de Saint-Omer, 657,658, 660.
Vallée d'Herperre (Oise), 354.
— du Thermet (Oise), 354.
Vallet, Jehan, 512.
Vallon d'Hempérie (Oise), 354.
Valois (Isabelle de), 53.
Vametant (le), 315.
Van Arkenkiel, Hercule, époux d'Anne Dausque, 461.
Van Broucque, Loyse, épouse de Ogier Ogier, 460.
Vandenpeereboom, ministre d'Etat de Belgique (Mort de M.), m. c., 403.
Vander Haeghen, Ferdinand, 518.
Vander Poulle, Gilles, 26.
Vanechout, Dom Pierre, religieux de Saint-Bertin, 725.
Vaneechout, notaire royal à Saint-Omer, 718.
Van Loemel, Herman, chanoine de Saint-Omer, 532.
Van Marte, Jehan, 380.
Van Steemberghe (Frère), religieux de St-Augustin-lez-Thérouanne, 317.
Varlet de Lavallée, Charlotte-Adélaïde, 551.
Varlet de Lavallée, Zache-Charles, 550.
Vases funéraires, 412.
— de poterie noire trouvés à Marseille-le-Petit (Oise), 355.
Vasseur (le), Gollon, 651.
Vasseur, Marie, dlle, épouse de Gérard Aubron, 461.
Vattier (abbé), 49.
Vaux (de), messire, 56.
Veannes (Propriété de), l'abbaye de Ste-Colombe de Blendecques, 314.
Verbreucq, Jacques, 26.
Verdevoy, Dom D., religieux de St-Bertin, 721.
Verdesque ou Wardrecques (P.-de-C.), 314.
Vergelot Wautier, 634.
Verger ou Vergerius, Pierre-Paul, philosophe italien, 280.
Verjus, 527.
Vernoi (du), Jehan, 607.
Verquin, 711.
Vichnou, 41.
Victor (messire), évêque de Boulogne, 681.
Vieil-Hesdin, 409, 625.
Vigreux, Martin (Frère), bénéficier de l'abbaye de St-Augustin-lez-Thérouanne, 317.
Vigrueux, Pierre, 27.
Vilers ou Villers-lez-Cagnicourt (P.-de-C.), 597.
Vilers (de), Voisin, 607.
Villecot, Jacques, 487.
Villefosse (Héron de), 48.
Villers-sous-Bonnières (Oise), 354.
Villers, Rajis, 591.
Visconti, Galeas, 53.
Viteri ou Vitry (P.-de-C.), 601.
Voisin de Vilers, 607.
Voormezeele, abbaye ou prévoté (canton d'Ypres), 519.
Voyage en Artois et dans le Boulonnais, 364.
Voysin, secrétaire d'Etat au département de la guerre, 427.

Vy (de), Simones, 600.
Vye (de), Nicole, orfèvre, 386.

W

Waben, poteries, 413.
Wagon le peskeur, 593.
Waingueville (de), Henri, 636.
Waite (le), Simon, 656.
Walbert, Martel (Dom), prévôt de Poperinghe, abbaye de Saint-Bertin, 725.
Wallerec, le barbier, 653.
Wallois (Saint-) ou Guignolé, 342.
Wallons de Picardie et d'Artois pays, 425.
Wals, Baudin, 634.
— Jehans, 641.
Wamin (Dom A.), religieux de Saint-Bertin, 721.
Waquenghem, 711.
Waringuehem, 314.
Warneton (Bas), 711.
Wateron le fevre, 600.
Watteleau (le terroir de), près Aire-sur-la-Lys, 679.
Watten (Nord), 578, 579.
Wautier, Barbel, 611.
— Hugues (Frère), religieux de Saint-Augustin-lez-Thérouanne, 307.
Wautiers le Vlinc, 613.
Wautremans, Joris, 635.
Wavrans, 314, 315.
Wechelus Christianus, libraire, 517.
Wellemaire, Jean, libraire, 690.
Wemaërs-Cappel, village près de Cassel, 100.
Werbier, Jeanne-Claire (Dlle), épouse de Joseph-François Ogier, 463.
Werhel, 687.
Weringhem (de), Baudouin, écuyer, sire de la Prée, 155.
Weyms, Michel, chanoine du chapitre de Saint-Omer, 206.
Wichon, Jehan, 615.
Widone de Montreuil, 684.
Willecoc de Beinghem, 615.
Willent de le Breke, 654.
Wilson (le Père) de la Cie de Jésus, 236.
Wimet, Pierre, 424.
Winebroot, Dom, de l'abbaye de Saint-Bertin, 422.
Wintre (de), notaire à Saint-Omer, 132
Wiot le machon, 605.
Wirquin (de), Pierre, 155.
Wiscart, Godefroy (Frère), religieux de Saint-Augustin-lez-Thérouanne, 317.
Wisques (P.-de-C.), 712.
Wissant (P.-de-C.), 551, 576.
Wissocq (de), Jean, doyen de la cathédrale de Thérouanne (testament de), 428.
Wit, Barbel, 635.
Witte (de), Dom, 345.
Witteque (cure de), 315.
Wizernes (terre et seigneurie de), 711.
Wolfus (de), Jakemin, 638.
Wolqueneuve, 712.
Woumers, 711.

X

Xivrey (de), Berger, 82.

Y

Yasghare, Baudin, 653.
Ydier, Baudin, 646.
— Jehanet, 651.
Ydoine (maitre), 55.
Ysabel, 380, 381.

Z

Zegher, Robert, 641.
Zelve Balduinus, 386.
Zuinlande, 711.
Zoëne (le) ou zoeningue, 300, 306, 307, 328, 453.

ZOMBERGHUE (de), Dlle, Marie, veuve de Nicolas de Castrix, 680.
— Messire Robert, seigneur de Liettres, 680.
ZUTKERQUE ou SUTKERQUE (P.-de-C.), 610.

Saint-Omer, Imp. H. D'HOMONT.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

BULLETIN HISTORIQUE

TRIMESTRIEL

ANNÉES 1882 A 1886

SEPTIÈME VOLUME

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SOCIÉTÉS SAVANTES IMPRIMÉS



BIBLIOTHÈQUE PRÊT NATIONAL

SAINT-OMER
IMP. ET LITH. H. D'HOMONT, RUE DES CLOUTERIES, 14.
1887

Pr. 8°
12235

BULLETIN HISTORIQUE

DÉPÔT LÉGAL
Pas de Calais
N° 71
1882

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

Séance du 3 décembre 1881.

PRÉSIDENCE DE M. J. BUTOR.

La séance s'ouvre à 8 heures par la lecture du procès-verbal de la séance précédente. Aucune observation n'ayant été présentée, le procès-verbal est approuvé.

M. le Président donne lecture de la liste des ouvrages déposés sur le bureau, et reçus depuis la dernière séance soit à titre d'hommages, soit comme échanges. Elle est comme il suit :

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, nos 9 et 10, septembre-octobre 1881.

Bulletin des procès-verbaux de la Société d'émulation d'Abbeville avec table analytique des séances, années 1877 à 1880.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, n° 3, 1881.

2303

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, tome XVII, nos 9 et 10, septembre-octobre 1881.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 35e volume, 1881.

Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, tome V, 1880.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, tome VIII, 1880.

Mémoires et documents de la Société archéologique de Rambouillet, tome V, 1879-1880

Bulletin de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, 1879-1880.

Revue historique, tome XVII, novembre-décembre 1881.

Revue bibliographique universelle (partie technique), 9me et 10me livraisons, septembre et octobre, tome XXXIII, 1881; *(partie littéraire)* 11e livraison, novembre, tome XXXII, 1881. (*Polybiblion.*)

La Flandre, revue des monuments d'histoire et d'antiquités, 10me livraison, 1881.

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, publié par Paul Meyer et Gaston Paris, no 39, juillet 1881.

L'Investigateur, journal de la Société des études historiques, mai-juin 1881.

Journal des Savants, août-septembre-octobre 1881.

Académie des sciences et belles-lettres d'Angers (statuts).

Monographie de Notre-Dame de Chartres, explication des planches par M. Paul Durand.

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance :

1°. — M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception de l'envoi des exemplaires de la 119me livraison du Bulletin historique, destinés aux sociétés correspondantes.

2°. — La Société des Antiquaires de Londres accuse